

Affichage le

29 Octobre 2021

Pôle Ressources
Humaines et Juridiques

Direction de l'Assemblée
et des Elus
Service d'Appui aux Elus

Dossier suivi par :
Ludivine GIORGIANNI

Tél : 03.21.21.61.51

giorgianni.ludivine@
pasdecalais.fr

AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Recueil des Actes Administratifs du Département du Pas-de-Calais
N° 10 d'OCTOBRE 2021 (5 parties) est paru et mis à la disposition du public.

Il est consultable sur place à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire du Département et dans les 16 Maisons du Département. Il est mis en vente exclusivement par l'intermédiaire de la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.

Il peut également être téléchargé en format PDF sur le site internet du Conseil Départemental du Pas-de-Calais www.pasdecalais.fr.

Voici le sommaire de ce numéro qui est repris ci-après :

1^{ère} PARTIE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 SEPTEMBRE 2021
Délibérations N° 2021-277 à N° 2021-307

Page

- Procès-verbal des délibérations

3

2^{ème} PARTIE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 SEPTEMBRE 2021
Délibérations N° 2021-308 à N° 2021-347

Page

- Procès-verbal des délibérations

621

3^{ème} PARTIE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibérations N° 2021-348 à N° 2021-366

Page

- Procès-verbal des délibérations

1425

4^{ème} PARTIE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibérations N° 2021-367 à N° 2021-376

Page

- Procès-verbal des délibérations

1961

5^{ème} PARTIE

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

Page

◆ *Décisions du Président du Conseil départemental*

- Tarifs de produits proposés au sein de la Maison des Deux-Caps à Audinghen2637

◆ *Arrêtés du Président du Conseil départemental*

- ◆ *Désignation en qualité de représentant du Président du Conseil départemental*2643

◆ *Organisation des services*

- Délégation de signature.....2673
- Fonctions2750

◆ *Voirie Départementale*

- RD D225E3, D225 et D217 – Manifestation 12^{ème} combiné Duathlon et Triathlon d’Ardres le 26 septembre 20212765
- RD D939 au territoire des communes de Dury et Villers-les-Cagnicourt – Travaux installation d’une station de comptage du 4 octobre 2021 au 15 octobre 20212768
- RD D133E1 au territoire des communes de Hezecques et Matringhem – Travaux curage et dérasement d’accotements pendant 10 jours, dans la période du 27 septembre 2021 au 15 octobre 20212772
- RD D148 au territoire des communes de Coupelle-Vieille et Verchocq – Travaux curage et dérasement d’accotements pendant 10 jours dans la période du 27 septembre 2021 au 15 octobre 20212774
- RD D94 au territoire de la commune de Erin – Travaux création de GC pour Axione du 4 octobre 2021 au 15 octobre 20212776
- RD D191 et D191E1 au territoire de la commune de Bazinghen – Travaux déploiement fibre optique du 27 septembre 2021 au 22 octobre 20212778
- RD D945 au territoire des communes de Annezin, Essars et Locon – Travaux Elagage, débroussaillage du 27 septembre 2021 au 29 octobre 20212780
- RD D75 et D39 au territoire de la commune de Vermelles – Travaux sondages pour le compte de GRT Gaz du 27 septembre 2021 au 29 octobre 20212782
- RD D238 au territoire de la commune de Audembert – Travaux dépose supports béton Enedis du 27 septembre 2021 au 15 octobre 20212784
- RD D52 au territoire de la commune de Condette – Travaux création branchement EP 2 jours entre le 4 octobre 2021 et le 15 octobre 20212786

- RD D939 et D81E1 au territoire de la commune de Averdoingt – Passage de convois d'éoliennes du 8 novembre 2021 au 31 décembre 2021.....	2788
- RD D262 au territoire de la commune de Méricourt – Travaux pose et alimentation d'un poste comptage C4 du 18 octobre 2021 au 18 novembre 2021	2790
- RD D81E3 au territoire de la commune de Roellecourt – Travaux création d'accès du 29 septembre 2021 au 29 octobre 2021.....	2793
- RD D65 au territoire de la commune de Saily-Labourse – Travaux sondages pour GRTGaz du 2 novembre 2021 au 2 décembre 2021	2795
- RD D144E1 au territoire de la commune de Saint-Aubin – Travaux création d'une piste piétonne du 8 octobre 2021 au 12 novembre 2021	2797
- RD D170 au territoire de la commune de Richebourg – Travaux réfection de garde-corps du 1 ^{er} octobre 2021 au 23 décembre 2021.....	2799
- RD D65, D57E2, D57E3, D57, D75 et D58 au territoire des communes de Acq, Barlin, Fresnicourt-le-Dolmen, Hersin-Coupigny, Servins et Villers-au-Bois – Manifestation Grand Trail nocturne des Hauts de France du 30 octobre 2021 au 31 octobre 2021	2802
- RD D152E1 au territoire de la commune de Bimont – Travaux de changement glissière de sécurité du 1 ^{er} octobre au 29 octobre 2021.....	2804
- RD D131E3 au territoire des communes de Maninghem et Wicquinghem – Travaux de changement glissière de sécurité du 1 ^{er} octobre 2021 au 29 octobre 2021	2807
- RD D1 au territoire des communes de Bailleulmont, Bailleulval, Basseux et La Cauchie – Travaux fibre optique du 11 octobre 2021 au 31 janvier 2022	2810
- RD D231 au territoire de la commune de Marquise – Travaux installation d'une station de comptage du 4 octobre 2021 au 9 octobre 2021	2813
- RD D52 et D127 au territoire des communes de Courset et Longfosse – Travaux dépose de ligne HTA Enedis et création Ligne HTA en souterrain du 4 octobre 2021 au 17 décembre 2021	2815
- RD D240 au territoire de la commune de Condette – Travaux changement de supports Enedis du 4 octobre 2021 au 8 octobre 2021	2817
- RD D50E2 au territoire de la commune de Willerval – Travaux dérasement d'accotement du 4 octobre 2021 au 25 octobre 2021.....	2819
- RD D57E2 au territoire de la commune de Fresnicourt-le-Dolmen – Travaux abattage d'arbres dangereux pour les usagers du 4 octobre 2021 au 8 octobre 2021	2822
- RD D174 au territoire de la commune de Fleurbaix – Travaux réfection des têtes de pont du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021.....	2824
- RD D945 au territoire de la commune de Locon – Travaux réfection de la borduration et du trottoir du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021	2827

- RD D178 au territoire de la commune de Locon – Travaux réfection du garde-corps et de la borduration du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021.....	2830
- RD D222 au territoire de la commune de Eperlecques – Travaux curage et dérasement de fossés 15 jours entre les 4 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2833
- RD D77 au territoire de la commune de Ecques – Travaux pose de boucle de comptage du 4 octobre 2021 au 9 octobre 2021	2835
- RD D943 au territoire de la commune de Wittes – Travaux tirage de câbles dans le cadre du déploiement de la fibre optique du 4 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2837
- RD D94 au territoire de la commune de Febvin-Palfart – Travaux curage et dérasement du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021.....	2839
- RD D191 au territoire de la commune de Saint-Martin-D-Hardinghem – Travaux pose de réseau électrique souterrain pendant 10 jours sur la période du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021.....	2841
- RD D92 au territoire des communes de Beaumetz-les-Aire et Vinclly – Travaux raccordement du futur parc éolien 15 jours entre les 4 octobre 2021 et 4 novembre 2021.....	2843
- RD D65 au territoire de la commune de Hersin-Coupigny – Travaux aménagement du cour d'eau du 4 octobre 2021 au 22 octobre 2021.....	2845
- RD D1 au territoire de la commune de Bailleulval – Travaux mise en conformité de la défense incendie du 4 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2847
- RD 170 au territoire de la commune de Richebourg – Travaux réfection du garde-corps endommagé du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021.....	2850
- RD D174 au territoire des communes de Fleurbaix et Sailly-sur-la-Lys – Travaux réfection de la borduration, remplacement de la traversée de chaussée du 4 octobre 2021 au 31 décembre 2021	2853
- RD D943 au territoire de la commune de Annezin – Travaux réfection de l'Ouvrage d'art 1009 du 18 octobre 2021 au 5 novembre 2021	2856
- RD D71E2 au territoire de la commune de Verchin – Travaux de curage de fossés et de dérasement du 4 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2858
- RD D93 au territoire des communes de Fruges et Verchin – Travaux de curage de fossés et de dérasement du 4 octobre 2021 au 10 novembre 2021.....	2860
- RD D130 au territoire de la commune de Hezecques – Travaux de curage de fossés et de dérasement du 4 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2862
- RD D104 au territoire des communes de Matringhem et Vinclly – Travaux de curage de fossés et de dérasement du 4 octobre 2021 au 10 novembre 2021.....	2864
- RD 155 au territoire des communes de Coupelle-Vieille, Crequy et Fruges – Travaux de curage de fossés et de dérasement du 4 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2866

- RD D341E1 au territoire de la commune de Saint-Martin-Boulogne – Travaux pose de poutres sur l’ouvrage d’art le 19 octobre 2021	2868
- RD D234 au territoire de la commune de Echinghen – Travaux recherche et réparation de protection cathodique GRDF du 7 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2870
- RD D200 au territoire des communes de Arques et Campagne-lez Wardrecques – Manifestation Trail des Landes et des Bruyères la Samedi 9 octobre 2021.....	2872
- RD 192 ^E 1 au territoire de la commune de Esquerdes – Travaux pose de canalisation d’eau potable 5 semaines entre les 11 octobre 2021 et le 3 décembre 2021	2875
- RD D186 au territoire de la commune de Mazinghem – Travaux réfection d’un ouvrage d’art du 11 octobre 2021 au 19 novembre 2021.....	2877
- RD D189 et D192 au territoire de la commune de Saint-Augustin – Travaux forage dirigé du 11 octobre 2021 au 12 novembre 2021.....	2880
- RD D210E2 au territoire de la commune de Blendecques – Travaux extension de réseau électrique du 7 octobre 2021 au 29 octobre 2021.....	2882
- RD D92 au territoire des communes de Audincthun et Dennebroeucq – Travaux renouvellement de couche de roulement 1 journée sur la période du 12 octobre 2021 au 10 novembre 2021.....	2884
- RD D75 au territoire de la commune de Bouvigny-Boyeffles – Réfection de la chaussée (bretelle RD 301) du 18 octobre 2021 au 22 octobre 2021.....	2887
- RD D126 au territoire des communes de Alette et Clenleu – Travaux pour Sortie d’engins pour la réalisation travaux dépôt LEFRANCOIS TP du 12 octobre 2021 au 14 octobre 2021	2890
- RD D146 au territoire de la commune de Longvilliers – Travaux de Consolidation de talus par l’Entreprise LEFRANCOIS TP du 18 octobre 2021 au 12 novembre 2021.....	2892
- RD D20 au territoire de la commune de Vaulx-Vraucourt – Travaux élagage pour sécurisation ligne haute tension du 13 octobre 2021 au 22 octobre 2021	2894
- RD D930 au territoire des communes de Bancourt et Bapaume – Travaux réfection des joints sur OA Sanef du 18 octobre 2021 au 30 octobre 2021	2897
- RD D943 au territoire de la commune de Epinoy – Travaux tirage et raccordement de la fibre optique du 11 octobre 2021 au 10 décembre 2021	2900
- RD D943 au territoire de la commune de Aire-sur-la-Lys – Travaux remise à niveau de tampons d’assainissement du 18 octobre 2021 au 22 octobre 2021	2904

- RD D86E2 au territoire des communes de Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Divion et Ourton – Travaux acheminements des éléments pour la construction d'éoliennes du 1 ^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2021	2906
- RD D39 au territoire de la commune de Vermelles – Travaux passage de canalisation pour irrigation des terres agricoles du 18 octobre 2021 au 30 octobre 2021	2908
- RD D117 au territoire des communes de Buire-au-Bois et Haravesnes - Travaux confortement d'accotements et réfection de fossés 3 semaines pendant la période du 18 octobre 2021 au 26 novembre 2021	2911
- RD D133 au territoire des communes de Matringhem et Mencas – Travaux de curage de fossés et de dérasement du 12 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2913
- RD D81, D916 et La Voie Communale dite « Rue de Saint-Pol » au territoire des communes de Brias et Valhuon – Changement de priorité Pose de deux panneaux « STOP » AB4 et présignalisation par deux panneaux AB5	2915
- RD D39 au territoire de la commune de Etaing – Travaux électriques d'extension du réseau BT souterrain et de raccordement du 18 octobre 2021 au 22 avril 2021	2917
- RD D134 au territoire des communes de Aubin-Saint-Vaast, Gouy-Saint-André et Mouriez – Travaux forage dirigé pour la pose de fourreaux Télécom du 18 octobre 2021 au 17 décembre 2021	2921
- RD D841 au territoire de la commune de Ramecourt – Travaux de remplacement glissière de sécurité 1 journée pendant la période du 18 octobre 2021 au 22 octobre 2021	2923
- RD D941 au territoire de la commune de Auxi-le-Château – Travaux élagage du 21 octobre 2021 au 28 octobre 2021.....	2925
- RD 929 au territoire des communes de Le Sars et Martinpuich – Travaux création de chemin d'accès pour éoliennes du 14 octobre 2021 au 30 avril 2022	2927
- RD D341E1 au territoire de la commune de Saint-Martin-Boulogne – Travaux pose de poutres sur l'Ouvrages d'Art 3 nuits du 20 octobre 2021 au 23 octobre 2021	2930
- RD D208E1 au territoire de la commune de Wisques – Travaux aménagement d'un « tourne à gauche » du 25 octobre 2021 au 3 décembre 2021	2933
- RD D232 au territoire de la commune de Wierre-Effroy – Travaux Remplacement poteau du 18 octobre 2021 au 17 novembre 2021	2935
- RD D942 au territoire des communes de Longuenesse, Saint-Martin-Lez-Tatinghem et Saint-Omer– Travaux dépose de câbles moyenne tension la nuit du 15 au 16 octobre 2021	2938

- RD D216 au territoire des communes de Escoeuilles et Haut-Loquin – Travaux renforcement d'accotement 3 semaines entre les 18 octobre 2021 et 18 novembre 2021	2940
- RD D95E1 au territoire des communes de Flechin et Laires – Travaux Enduits superficiels entre les 16 octobre 2021 et 29 octobre 2021	2942
- RD D95 au territoire de la commune de Febvin-Palfart – Travaux curage et dérasement du 18 octobre 2021 au 1 ^{er} novembre 2021	2944
- RD D195 au territoire des communes de Ecques et Quiestede – Travaux curage et dérasement du 18 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2946
- RD D210E2 au territoire de la commune de Blendecques – Travaux 2 jours sur la période du 15 novembre 2021 au 19 novembre 2021	2948
- RD D238 au territoire de la commune de Leulinghen-Bernes – Travaux Réparation conduite fibre optique du 18 octobre 2021 au 26 novembre 2021	2950
- RD D148 au territoire des communes de Coupelle-Vieille et Verchocq – Travaux de reprofilage enrobés chaud pendant 10 jours, dans la période du 18 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2952
- RD D146E2 au territoire de la commune de Cormont – Travaux pour la Réalisation de traversées de chaussée – fossé par Entrprise Baude Billet du 18 octobre 2021 au 12 novembre 2021	2954
- RD D5 au territoire des communes de Ecoust-Saint-Mein et Noreuil – Travaux passage de canalisation eau potable pour le SIESA du 18 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2956
- RD D301 au territoire des communes de Calonne-Ricouart, Divion et Houdain – Travaux fauchage (entretien) du 19 octobre 2021 au 23 octobre 2021	2959
- RD D234 au territoire de la commune de Conteville-les-Boulogne – Travaux Enedis du 19 octobre 2021 au 26 novembre 2021	2961
- RD D301 au territoire des communes de Aix-Noulette, Barlin, Bouvigny-Boyeffles, Fresnicourt-le-Dolmen, hersin-Coupigny, Houdain et Maisnil-les-Ruitz – Travaux fauchage (entretien) du 25 octobre 2021 au 30 octobre 2021	2963
- RD D77 au territoire de la commune de Ecques – Travaux pose de boucle de comptage 5 jours sur la période du 25 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2965
- BD950D60, BD60D950G et BD950GD917 au territoire des communes de Saint-Nicolas et Saint-Laurent-Blangy – Travaux dépose de glissière de sécurité du 25 octobre 2021 au 29 octobre 2021	2967
- BD917GD950 au territoire de la commune de Saint-Nicolas – Travaux Réfection couche de roulement du 25 octobre 2021 au 5 novembre 2021	2970

- RD D947 au territoire de la commune de Loos-en-Gohelle – Travaux de Réparation point de butée pour Orange du 25 octobre 2021 au 25 novembre 2021	2973
- RD D947 au territoire de la commune de Haisnes – Travaux Intervention sur chambre P&T, remplacement de cadre et des plaques L5T du 25 octobre 2021 au 10 novembre 2021	2975
- RD D343 au territoire de la commune de Courset – Travaux remplacement d’un support France Télécom HS du 22 octobre 2021 au 30 novembre 2021.....	2978
- RD D939 au territoire de la commune de Marquion – Travaux pour la réalisation d’un giratoire du 18 octobre 2021 au 25 février 2022.....	2980
- RD D119 au territoire de la commune de Neufchatel-Hardelot – Travaux raccordement borduration et trottoir du lotissement sur la RD 119 du 25 octobre 2021 au 12 novembre 2021	2986
- RD D940 au territoire de la commune de Condette – Travaux réalisation d’un mur de soutènement du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021	2988
- RD D191 au territoire de la commune de Marquise – Travaux réparation réseau Télécom du 25 octobre 2021 au 19 novembre 2021	2991
- RD D939 au territoire des communes de Dury et Villers-les-Cagnicourt – Travaux d’une station de comptage du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021	2993
- RD D57 au territoire des communes de Fresnicourt-le-Dolmen et Rebreuve-Ranchicourt – Travaux réfection assainissement mur de soutènement du 2 novembre 2021 au 15 décembre 2021.....	2997
- RD D238 au territoire de la commune de Marquise – Travaux réseau Télécom du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021	2999
- RD D939 au territoire des communes de Feuchy, Tilloy-les-Mofflaines et Wancourt – Travaux dépose et pose de lanternes dans les giratoires du 25 octobre 2021 au 3 novembre 2021	3001
- RD D942 au territoire de la commune de Longuenesse – Travaux entretien de la passerelle piétonne surplombant la rocade de Saint-Omer du 25 octobre 2021 au 10 novembre 2021	3004
- RD D201 au territoire de la commune de Ecques – Travaux déploiement de la fibre 10 jours sur la période du 26 octobre 2021 au 30 novembre 2021	3006
- RD D201 au territoire de la commune de Delettes – Travaux extension de réseau HTA et PTT pour raccordement antenne relais 3 semaines sur la période du 25 octobre 2021 au 3 décembre 2021.....	3008
- RD D129 au territoire de la commune de Fauquembergues – Travaux renouvellement de couche de roulement 3 jours sur la période du 25 octobre 2021 au 5 novembre 2021	3010

- RD D94 au territoire de la commune de Erin – Travaux « Terrassement pour pose de conduites télécom dans le cadre du déploiement de la fibre optique » du 28 octobre 2021 au 12 novembre 2021	3012
- RD D173 au territoire de la commune de Laventie – Travaux remise à niveau d'un puisard du 25 octobre 2021 au 29 octobre 2021	3014
◆ Aménagement Foncier	
- Plan définitif d'Aménagement Foncier dans les communes de Busnes et Lillers	3019
- Composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.....	3021
◆ Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)	
❖ <i>Etablissement et services :</i>	
- Autorisation et habilitation :	
• Enfance :	
○ Micro-Crèche « Waouh Duisans » à Duisans.....	3029
○ Micro-Crèche « Le Bel Air » à Warlus.....	3032
○ Micro-Crèche « Eveil en Douceur » à Marquion.....	3035
○ Micro-Crèche « Le Petit Hêtre » à Billy-Montigny.....	3038
○ Micro-Crèche « Les Enfants » à Douvrin	3041
○ Micro-Crèche « Crech’N’Do » à Saint-Laurent-Blangy	3044
- Refus et Abrogation :	
○ Micro-Crèche « Graine d’Eveil 2 » à Hénin-Beaumont.....	3047
• Adultes handicapées et Personnes Agées :	
○ EHPAD « La Domaniale » à Belle-et-Houllefort.....	3048
- Tarification :	
• Enfance :	
○ Etablissement AUDASSE à Arras	3050
○ Etablissement « la Marelle » à Achicourt	3053
○ Foyer « Beaucerf » à Saint-Léonard.....	3056
○ Etablissement « La Charmille » à Sainte-Catherine	3059
○ Maison d’Enfants « Le Regain » à Dohem.....	3062
○ Structure d’Accueil de Mineurs Non Accompagnés « Titouan » à Arras.....	3065
○ Etablissement AUDASSE MNA à Arras	3068
○ Service de Prévention Spécialisée à Boulogne-sur-Mer.....	3071
○ Service de Prévention Spécialisée « La Spirale » à Calais.....	3074
○ Service de Prévention Spécialisée « La Spirale » à Calais.....	3077

- Adultes Handicapés et Personnes Agées :
 - La Maison d'Accueil Temporaire de Bouvelinghem.....3080
 - Foyers « Le Nid du Moulin » à Gosnay3082
 - Foyer de Vie « Philippe Descamps à Aire-sur-la-Lys3085
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « La Villa Normande »
à Berck-sur-Mer.....3087
 - Foyer d'Hébergement « Du moulin » à Carvin et l'Unité
d'Accompagnement en Semi-Autonomie à Hénin-Beaumont.....3089
 - Foyer de Vie « Le Bord des Eaux » à Hénin-Beaumont3091
 - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Le Ponchelet »
à Hénin-Beaumont.....3093
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence Espace »
à Noeux-les-Mines3095
 - Service d'Accueil de Jour « Les Ateliers du Ternois » à
Saint-Pol-sur-Ternoise.....3097
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « L'Abbaye » à Witernes et du
Foyer de Vie « Le Creuset » à Isbergues3099
 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du SPASAD
à Aire-sur-la-Lys3101
 - Foyer de Vie « Les Genêts » à Carvin3103
 - Service d'Accueil en Milieu Ouvert de La Vie Active à Calais3105
 - Foyers d'Hébergement de la Vie Active3107
 - Service d'Accueil de Jour de la Vie Active3109
 - EHPAH « Résidence Patrick Gozet » à Rouvroy3111
 - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Souchez.....3113
 - Foyer de Vie « Les Maisons de la Liane » à Guines.....3115
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Petit Prince » à Guines.....3117
 - Service d'Accueil en Milieu Ouvert à Arras3119
 - EHPAD « Guynemer » à Wimereux3121
 - Foyer d'Accueil Médicalisé –Service d'Accueil de Jour
« Les Copains à Bord » à Courrières3123
 - Service d'Accueil de Jour « Les Copains à Bord » à
Courrières.....3125
 - Foyer de Vie « Les Glycines » à Grenay3127
 - Foyers d'Hébergement « Les Horizons » à Lens.....3129
 - Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert « La Mascotte »
à Lens.....3131
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « La Marelle » à Liévin.....3133
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « La Canteraine » à
Saint-Pol-sur-Ternoise.....3135
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « Quénehem » à
Calonne-Ricouart3137
 - Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils » à
Bully-les-Mines3139
 - Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert à
Saint-Pol-sur-Ternoise.....3141
 - Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert à
Bruay-la-Buissière.....3143
 - Foyer d'Accueil Médicalisé « La Source » et du Foyer de Vie
« Les Passerelles » à Saint-Venant.....3145
 - EHPAH « L'Arche les 3 Fontaines » à Ambleteuse3147

○ Foyer d'Hébergement « L'Arche les 3 Fontaines » à Ambleteuse.....	3149
○ Foyer de Vie « L'Arche les 3 Fontaines » à Ambleteuse	3151
○ Foyer d'Hébergement « Norguet » à Bruay-la-Buissière	3153
○ Foyer de Vie « Saint-François d'Assise » à Bruay-la-Buissière.....	3155
○ Service d'Accueil Temporaire à Bruay-la-Buissière.....	3157
○ Service d'Accueil de Jour « Les Ruisseaux » à Ruitz	3159
○ Foyer « Julien Leclercq » à Saint-Martin-lez-Tatinghem	3161
○ Foyer de Vie « Victor Morel » à Campagne-les-Hesdin	3163
○ Foyers de Vie et unité de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes de l'AFAPEI	3165

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT
N° 10 – OCTOBRE 2021
4^{ème} PARTIE**

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire à Arras et dans les 16 Maisons du Département (adresses en fin de volume). Il peut également être téléchargé au format PDF sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais <http://www.pasdecalais.fr/>.

SOMMAIRE D'OCTOBRE 2021
4^{ème} PARTIE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibérations N° 2021-367 à N° 2021-376

Page

- Procès-verbal des délibérations	1961
---	------

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Jean-Pascal SCALONE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2020

(N°2021-367)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du Rapport d'Activité des Services Départementaux de l'exercice 2020 ainsi que du rapport financier correspondant et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité et le rapport financier visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas-de-Calais

Le Département



RAPPORT D'ACTIVITÉ



EXERCICE 2020



EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Le rapport d'activité du Département constitue un rendez-vous annuel essentiel. Portant sur l'année 2020 marquée par une crise sanitaire des plus exceptionnelles, ce rapport annuel témoigne de notre engagement humain, technique et financier auprès de tous les habitants du Pas-de-Calais, de notre réactivité quand l'adversité nous a contraints à adapter nos politiques publiques, pour maintenir à toute force notre cohésion, nos valeurs, notamment celles d'une collectivité engagée en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Ces valeurs se sont concrétisées, notamment, lorsque nous avons souhaité contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins pour les habitants et renforcer l'attractivité des territoires en lançant une expérimentation avec le salariat des médecins, plus nécessaire encore en cette période de crise majeure. Nous avons souhaité soutenir également nos collégiens, dans une action immédiate, pour un numérique inclusif et les doter du matériel informatique, lequel, lorsqu'il fait défaut, constitue un écueil majeur à l'égalité des chances. Au 2ème trimestre 2020, nous avons également offert la gratuité de la restauration scolaire, dans un contexte particulièrement tendu pour bien des familles de notre département.

Cette crise sanitaire sans précédent nous a amenés à apporter plus encore de soutien aux personnes âgées, aux jeunes en détresse, aux personnes vulnérables, aux partenaires lourdement pénalisés. Les acteurs associatifs, les acteurs du monde culturel, tout comme le monde sportif, durement affectés par cette pandémie ont pu recevoir le soutien du Département.

Nous avons également souhaité maintenir nos investissements en matière de voirie, de construction de collèges, en faveur des équipements sportifs dans le cadre des JO de 2024. Et pour aller à la découverte de nos territoires, nous avons déployé notre stratégie départementale des sports de pleine nature.

En cette année 2020 si complexe, ce rapport illustre bien le travail entrepris par les élus et les services départementaux, à la tâche, dans une volonté collective de servir la population.

Je remercie les élus pour leur investissement constant en cette année exceptionnelle à bien des égards. J'exprime ma reconnaissance aux agents départementaux qui n'ont pas failli dans leur mission de service public et ont, avec énergie et dévouement, traduit en actes la volonté politique de notre institution.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL

DE LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

En 2020, l'activité des services départementaux, dans ses modalités comme dans son contenu, a été particulièrement impactée par la crise de la Covid 19.

En effet, nos modes d'intervention se sont trouvés véritablement bouleversés : nous avons ainsi collectivement relevé le défi d'assurer nos missions de service public en recourant massivement au télétravail et aux réunions en « distanciel ». Nous avons continué de « faire équipe » en mobilisant ces méthodes nouvelles. Nous avons fait preuve d'adaptation, en inventant des réponses face à une situation sanitaire inédite : le « Carnet de bord », construit comme un véritable outil de liaison entre les agents confinés à domicile en est une belle illustration.

Dans ce contexte exceptionnel nous avons fait du soutien aux agents une priorité. Ainsi, la rédaction des protocoles sanitaires, la distribution et l'entretien d'équipements garantissant la sécurité des agents, les dotations de matériel informatique, ont rendu possible la continuité du service public.

Dans le même temps, nous avons fait preuve d'une remarquable adaptabilité aux nouveaux besoins nés de la crise. En ce sens, l'implication de nombreux agents, au siège et dans les territoires, dans les distributions de masques aux partenaires du Département, d'ordinateurs aux collégiens, de tablettes dans les EHPAD, la mobilisation dans diverses missions logistiques à travers la boîte « jeuxaider.Covid19 », ont constitué des marqueurs d'un service public départemental agile et réactif.

Les agents départementaux ont formé une chaîne humaine, solidaire et responsable, pour maintenir l'essentiel, les missions indispensables aux habitants, notamment les plus fragiles. Le maintien de l'accompagnement médico-social a été assuré.

Les partenariats se sont poursuivis avec l'ensemble des acteurs impliqués au sein des territoires, au titre de multiples accompagnements, financiers, techniques, humains.

Habitants et territoires ont ainsi pu bénéficier du plan de relance ambitieux, voté au budget supplémentaire, à l'été 2020, comportant 75 mesures d'urgence, opérationnelles, au travers de 4 fonds dédiés.

Force est finalement de constater, que loin de paralyser l'administration, la crise sanitaire a accéléré la mise en place d'un mouvement de transformation. Le projet collectif de l'administration, piloté par le comité de direction générale, a ainsi encouragé les actions de coopération, de simplification et de valorisation des agents.

Cette situation sanitaire inédite est venue accentuer la nécessité de donner du sens à nos missions et rappeler ainsi que la qualité des interventions repose sur les compétences et l'engagement des agents.

Plus que jamais, nos capacités d'adaptation et d'innovation ont renforcé le Département en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales.

Maryline VINCLAIRE

Directrice générale des services

SOMMAIRE

	Pages
CABINET DU PRESIDENT	
◆ DIRECTION DE LA COMMUNICATION	11
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	15
◆ DIRECTION D'APPUI	17
◆ MISSION INGENIERIE ET PARTENARIATS	21
◇ DIRECTION AUX AFFAIRES EUROPEENNES	23
◇ DIRECTION INGENIERIE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX	27
◇ DIRECTION OBSERVATION DEPARTEMENTALE ET PARTENARIATS EXTERIEURS	33
◆ DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT	39
POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES	43
◆ MISSION PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	45
◆ DIRECTION D'APPUI DU POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES	49
◆ DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	53
◆ DIRECTION DES FINANCES	59
◆ DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIEGE	63
◆ DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	67
◆ DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS ET MOYENS	71
◆ DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGENIERIE DOCUMENTAIRE	77
POLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION	83
◆ DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRES	85
◆ DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION ET EN INNOVATION	89
◆ MISSION COMMUNICATION INTERNE	93
POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES	95
◆ DIRECTION D'APPUI DU POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES	97
◆ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	99
◆ DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	109
◆ DIRECTION DE L'ASSEMBLEE ET DES ELUS	111
◆ DIRECTION DE MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE	115
◆ MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	121

... / ...

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	125
◆ SECRETARIAT GENERAL DU POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	127
◆ DIRECTION OPERATION GRAND SITE DE FRANCE	133
◆ LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	137
◆ DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	141
◆ DIRECTION DE L'IMMOBILIER	145
◆ DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	149
MISSIONS COMMUNES AUX 7 MAISONS DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	153
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS	159
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARTOIS	165
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS	169
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS	175
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAIS	181
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HENIN	185
◆ MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU MONTREUILLOIS-TERNOIS	189
POLE REUSSITES CITOYENNES	193
◆ DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	195
◆ DIRECTION DE PROJETS	199
◆ DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	203
◆ DIRECTION DES SPORTS	207
◆ DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	211
◆ DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE	217
◆ DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	221
◆ DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT ET DE L'EVENEMENTIEL	227

... / ...

POLE SOLIDARITES	233
◆ SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES	235
◆ DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	239
◆ DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE	245
◆ DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	251
MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DEPARTEMENT SOLIDARITE	257
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARRAGEOIS	261
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'ARTOIS	265
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L'AUDOMAROIS	269
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU BOULONNAIS	273
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAIS	279
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS-LIEVIN	283
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN-CARVIN	287
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU MONTREUILLOIS	293
◆ MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU TERNOIS	297

DIRECTION DE LA COMMUNICATION



SERVICE CONCEPTION REDACTION

BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

SERVICE CREATION ET REALISATION

MISSIONS :

La direction de la communication (DIRCOM), réorganisée depuis 2016, fixe un nouveau cap et de nouveaux objectifs. Elle est composée de deux services et d'un bureau administratif et financier :

LE SERVICE CONCEPTION REDACTION

Il est structuré autour d'une responsabilisation par média pour des productions « cross-médias » efficaces et ciblées, avec une politique éditoriale qui réaffirme l'engagement quotidien du Département aux côtés des citoyens. Une volonté de diversifier l'offre de contenus afin de toucher un plus large public, faire vivre les informations institutionnelles et les actions du Département. Ce service s'appuie sur plusieurs médias différenciés et interdépendants : la vidéo, les réseaux sociaux, le journal « l'Echo du Pas-de-Calais », la publicité, le site web pasdecalais.fr.

LE SERVICE CREATION

C'est le service qui produit les supports et outils de communication en fonction des demandes et des



besoins des services de la collectivité, mais aussi en fonction de la stratégie de communication globale du Conseil départemental. Il est composé de 4 principales entités : le bureau du hors-média (communication de terrain), le bureau de la création et réalisation graphique, la production et post-production vidéos/photos et l'entité liée aux outils numériques (web et applicatifs dédiés). Il est le service de la proximité avec les habitants du Pas-de-Calais.

Proposer la ou les meilleures solutions en termes d'outils de communication, afin de faire comprendre le message aux publics et aux usagers. Mettre en musique le message et le visuel, allier la forme au fond, c'est la vocation de la DIRCOM. Ainsi, des référents « communication » ont été désignés au sein de la direction pour permettre de nouer un lien plus étroit entre celle-ci et les services du Département et les partenaires, sur certaines politiques publiques ou actions départementales précises. Faire des choix de communication en fonction des services rendus aux habitants du Pas-de-Calais, voilà le principal objectif de la communication départementale.



CHIFFRES CLES :

Plus de 4 000 pages administrées / 11 sites web gérés et administrés en interne.

- ◆ Mise en place d'une campagne de communication d'envergure dédiée au tourisme (4 vidéos supports, un tiré à part dans l'Echo du Pas-de-Calais, un grand plan média durant 3 mois)
- ◆ Vidéos : 120 sujets vidéos réalisés
+ 373 abonnés en 2020
111 851 vues en 2020
+ 32 % d'amélioration sur la durée du visionnage
- ◆ Plus de 300 réalisations graphiques (affiches, plaquettes, brochures, insertions pub...).
- ◆ Plus de 300 reportages photos, intégration de plus de

40 000 photos dans le nouvel outil photothèque, 37 missions drone

- ◆ Réseaux sociaux :
Au 31 janvier, le nombre d'abonnés a progressé sur nos 3 comptes :
 - Facebook : évolution de + 17,65 % du nombre d'abonnés (passé de 59 000 à 69 411 abonnés)
 - Twitter : évolution de + 10,19 % du nombre d'abonnés (passé de 9 519 à 10 600 abonnés)
 - Instagram : évolution de + 38,82 % du nombre d'abonnés (passé de 7 878 à 12 878 abonnés)

REALISATIONS MAJEURES :

PROMOTION ET VALORISATION DU DEPARTEMENT

◆ Campagnes de communication

Environ 90 campagnes de communication ont été menées par la direction de la communication. A noter quelques campagnes qui ont été plus importantes dans leur traitement, leur diffusion et leur suivi :

- 1 - Tourisme : campagne d'envergure pour vendre la destination « Pas-de-Calais » aux habitants du département.
- 2 - Lancement du portail web des patrimoines du Pas-de-Calais : ce portail était annoncé dans la délibération cadre « Passeur de cultures ».



- 3 - Recrutement d'assistants familiaux pour pallier de nombreux départs à la retraite.
- 4 - Budget citoyen : la campagne de communication, en deux temps, a porté ses fruits avec plus de 10 000 votants (nouveau record depuis le lancement de ce budget citoyen en 2018).
- 5 - Vote du budget supplémentaire / Mesures phares du Département : campagne inédite pour un budget supplémentaire inédit de 60 millions d'euros.

◆ Vidéo

Avec la crise sanitaire, la ligne éditoriale a dû évoluer pour coller à l'actualité et répondre aux attentes et considérations du moment des citoyens (dans un souci de justesse, des sujets à la fois pratiques et ludiques ont permis aux abonnés de vivre le confinement avec plus de légèreté).



L'année 2020 a été l'occasion de penser et de proposer des versions courtes (ou teaser) plus attrayantes des sujets traités, avec la possibilité de retrouver la version intégrale sur notre chaîne YouTube. Les images de drone réalisées en interne permettent d'améliorer considérablement la visibilité de nos sujets vidéo.

Le développement du sous-titrage répond également à un souci croissant d'amélioration de l'accessibilité sur différents outils de communication. Les vidéos sous-titrées sont d'ailleurs beaucoup plus visionnées.

◆ L'Écho du Pas-de-Calais

L'Écho du Pas-de-Calais n'a pu être édité en avril et en mai. Le mensuel – numéro 200 – a été à nouveau diffusé dans les boîtes aux lettres en juin avec un tiré à part de 16 pages : « L'été dans le Pas-de-Calais », réalisé avec Pas-de-Calais Tourisme. Les usagers ont particulièrement apprécié ce document puisque plusieurs centaines de guides touristiques ont été sollicités auprès de Pas-de-Calais Tourisme suite à cette diffusion dans le journal.



◆ Réseaux sociaux

Poursuite de l'animation éditoriale visant à conquérir de nouveaux fans et élargir notre public pour encore mieux diffuser nos communications départementales.



Facebook

L'année 2020 a vu d'ailleurs les comptes Twitter et Instagram du Département dépasser les 10 000 abonnés et les 70 000 abonnés pour le compte Facebook. Et ce, sans possibilité d'organiser des jeux concours, utiles pour gagner des abonnés.

◆ Enduropale

Animation infos route et sécurité routière sur les réseaux sociaux durant le week-end

CONCEPTS EVENEMENTIELS DE PROXIMITE

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de nombreux événements dont le Département était partenaire. Les opérations de communication de terrain ont donc été impossibles à mettre en place en 2020. Néanmoins, la direction s'est organisée pour proposer une nouvelle formule à destination des agents du Département et de leurs enfants à l'occasion des fêtes de Noël : envoi de 12 605 tickets de cinéma et organisation de la distribution de près de 3 800 cadeaux sur 10 sites départementaux.



◆ Cultures de saison (4 saisons)

Réalisation d'une nouvelle charte et d'un nouveau support « catalogue »

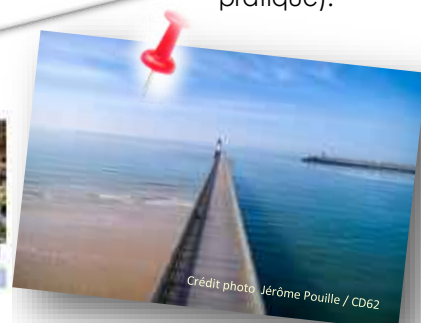
CAMPAGNE DE VŒUX 2020 TERRITORIALISEE

Alliant photos, vidéos et animations.

MISE EN PLACE DES PLATEFORMES ET SOLUTIONS NUMERIQUES

Nouvel outil « tunnel de vote » budget citoyen, portail des patrimoines et refonte du site web des archives départementales et de la direction de l'archéologie, 1^{er} audit d'accessibilité de Pasdecals.fr (et sites satellites), mise en place d'un site d'inscription pour le retrait des cadeaux des enfants des agents (obligation sanitaire). Suivi et maintenance des 11 sites

web de la collectivité. Formations des contributeurs aux audits sites et réalisation du travail préalable à la mise en place de la version 2 de Pasdecals.fr (plus accessible et plus pratique).



DIRECTION GENERALE DES SERVICES



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION D'APPUI

MISSION INGENIERIE ET PARTENARIATS

DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT

DIRECTION GENERALE DES SERVICES



DIRECTION D'APPUI

MISSIONS :

La direction d'appui dans sa fonction centrale d'aide à la gestion et d'interface au sein de l'équipe de direction générale ainsi qu'avec le cabinet du Président du Conseil départemental, est notamment chargée de trois fonctions principales:

LES FONCTIONS D'APPUI DE LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ET DE COORDINATION POUR SON COMPTE

Cette fonction consiste notamment en :

◆ Pour l'appui:

- ◇ La préparation des dossiers pour les rendez-vous de la DGS.
- ◇ Le suivi de dossiers transversaux ou ponctuels pour le compte de la DGS.
- ◇ Le secrétariat du comité de direction, instance collégiale de pilotage des services dirigée par la directrice générale des services, permettant la gouvernance la plus collective possible (préparation des dossiers en lien avec les directeurs et directrice de pôles, rédaction des comptes rendus, veille sur les orientations et les décisions).
- ◇ L'appui auprès du secrétariat de la DGS et un éventuel remplacement en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

◆ Pour la coordination:

- ◇ La réalisation en lien avec le cabinet du Président du Conseil départemental et les services départementaux, des dossiers d'information pour les rendez-vous, réunions cantonales, inaugurations et autres manifestations auxquels assiste le Président du Conseil départemental ou ses représentants.
- ◇ L'apport dans les meilleurs délais possibles, d'une réponse aux demandes du cabinet, en lien avec les pôles.
- ◇ La rédaction des arrêtés d'organisation des services.
- ◇ La diffusion d'informations aux directeurs généraux adjoints et aux entités rattachées directement à la DGS.
- ◇ L'animation du réseau des assistantes de pôle.
- ◇ En lien avec l'ensemble des services départementaux, la préparation du rapport annuel d'activité du Département.

LA FONCTION DE LOGISTIQUE DE L'EQUIPE DE DIRECTION GENERALE

Les tâches accomplies par cette mission, en lien très étroit avec les secrétariats de l'équipe de direction générale, sont notamment:

- ◇ L'accueil des visiteurs de l'équipe de direction générale.
- ◇ Le tri et l'enlèvement des courriers.

- ◇ La gestion des navettes de parapheurs de signature entre le cabinet et la DGS et entre celle-ci et les pôles.
- ◇ La gestion des salles de réunion et des photocopieurs de la DGS.
- ◇ La préparation matérielle de dossiers ou d'envois.

pour le secrétariat de la DGS et pour la direction d'appui de la DGS (photocopies, mises sous pli de documents).

LES ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES EXERCEES PAR DELEGATION

La gestion des emplois particuliers (emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, assistants de Vice-président et personnels de groupes politiques), en lien avec la DRH.

MODIFICATION DE CETTE DIRECTION AU 1^{er} JUIN 2020

Dans un souhait de réaffirmer et recentrer la direction d'appui de la direction générale des services sur son rôle premier, la gestion des emplois particuliers (emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, assistants de Vice-président et personnels de groupes politiques), a été reprise, au 1^{er} juin, par son pôle de rattachement légitime, à savoir, le pôle ressources humaines et juridiques.

Par ailleurs, ce pôle gérant les emplois et personnels, la cohérence a emporté transfert vers lui, de la gestion de l'arrêté portant organisation des services départementaux.

EVOLUTION DE LA DIRECTION AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

La mission a évolué, au 1^{er} septembre, dans le cadre d'une gestion de dossiers spécifiques, nécessitant un travail transversal et quotidien, avec l'ensemble des directions et services. Les rendez-vous Président et représentants ont été revus afin d'exploiter au maximum les ressources internes et externes et privilégier un travail préparatoire avant de solliciter les services sur des angles plus précis. Cette approche a permis de constituer des bases de données territorialisées, nécessaires à la réalisation des dossiers Président.

La réflexion et la conception d'un nouvel espace intranet « codir DGS » ont été entreprises afin de lui apporter une dimension plus stratégique, en lien avec le projet collectif de l'administration et constituer ainsi une véritable ressource et un outil de partage entre pairs.

Une révision de la charte graphique a été initiée, au dernier trimestre, dans un souci de cohérence et de respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles. Cette révision, dans la forme et les usages, a été mise en œuvre en privilégiant une approche collaborative et fédératrice.

Une veille a été réalisée sur les données de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le partenariat avec l'institution s'est poursuivi.

CHIFFRES CLES :

5 ETP : 1 directrice + 2 assistantes + 2 huissiers (jusqu'au 31 mai 2020).

3 ETP : 1 directrice et 2 assistantes (du 1er juin au 31/12/2020).

◆ RV Président : 75 fiches produites.

◆ RV Représentants: 195 fiches produites.

◆ Arrêtés d'organisation des services : du 1er janvier au

31 mai (cette compétence ayant été transférée à la direction d'appui du pôle ressources humaines et juridiques au 1er juin) : 2.

◆ Actes RH pris : du 1er janvier au 31 mai (cette compétence ayant été transférée à la Direction d'appui du pôle ressources humaines et juridiques au 1er juin) : 57

Les rendez-vous du Président et de ses représentants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Président	164	243	184	233	308	336	134	218	179	75
Représentant	512	491	396	285	294	417	410	608	459	195
Total	676	734	580	518	602	753	544	826	638	270

REALISATIONS MAJEURES :

◆ Réflexion et conception d'un nouvel espace intranet « codir DGS » pour en faire un outil ressource, stratégique, voire de partage entre pairs. A finaliser en 2021.

◆ Toilettage de la charte graphique avec création d'une équipe projet double, à la fois administrative et technique, réunissant la dimension communicationnelle, numérique et juridique. Au-delà de l'analyse des courriers pluriels pour appréhender leur formalisme et parvenir à une harmonisation, il s'est agi d'arrêter la liste des documents à proposer, y inclus des vade-mecum des usages et formes en vigueur et des notices explicatives. Le travail amorcé au dernier trimestre 2020 est à poursuivre et finaliser en 2021.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES



MISSION INGENIERIE ET PARTENARIATS

DIRECTION AUX AFFAIRES EUROPEENNES

**DIRECTION INGENIERIE ET PARTENARIATS
EXTERIEURS**

**DIRECTION OBSERVATION DEPARTEMENTALE
ET PARTENARIATS EXTERIEURS**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES



MISSION INGENIERIE ET PARTENARIATS

DIRECTION AUX AFFAIRES EUROPEENNES

MISSIONS :

La direction aux affaires européennes (DAE) assure le suivi et le pilotage des partenariats internationaux et européens :

- ◆ Représentation du Département dans la gouvernance des trois programmes de coopération transfrontalière.
- ◆ Pilotage des accords de coopération du Département, qu'ils soient bilatéraux (partenaires danois du Fehmarn Belt Committee, comté du Kent) ou multilatéraux (Initiative des détroits d'Europe).
- ◆ Structuration et développement du comité du Détroit : structure souple de coopération regroupant 6 collectivités territoriales de France, du Royaume-Uni, de Belgique et des Pays-Bas.
- ◆ Coordination des projets Interreg Europe « Passage » et Interreg France-Manche-Angleterre « Experience ».

◆ Veille sur les opportunités techniques et de financements en matière de coopération dans le cadre de la culture de la recette.

◆ Suivi et coordination des contributions départementales sur des thématiques stratégiques



transversales : Brexit, préparation des programmes européens post 2020, stratégie maritime...

La mise en œuvre de ces missions mobilise 3 agents.

CHIFFRES CLES :

- ◆ 1 protocole d'entente à l'échelle du comité du Détroit.
- ◆ 1 conférence de lancement réunissant plus de 200 participants de 4 pays, organisée pour la création du comité du Détroit.
- ◆ 1 projet du Département et de ses partenaires associés, clôturé dans le cadre des programmes INTERREG VC : Projet PASSAGE – CD62 et Pas-de-Calais Tourisme sont partenaires pour un montant total de subvention de 1 932 414 €.
- ◆ 4 réunions politiques et 20 réunions techniques

partenariales en faveur du lancement et de la structuration du comité du Détroit.

◆ 26 projets de solidarité internationale accompagnés au titre d' « imaginons un monde meilleur » (22 associations, 3 établissements d'enseignement) pour un montant total de subventions de 170 000 €.

◆ 4 projets accompagnés au titre de l'appel à manifestation d'initiative sur les jumelages (1 commune et 3 comités de jumelage) pour un budget total de 7 477 € sur les 30 000 € d'enveloppe.

REALISATIONS MAJEURES :

LANCEMENT ET STRUCTURATION DU COMITE DU DETROIT, UNE STRUCTURE SOUPLE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE A L'ECHELLE DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS

Le début d'année a été marqué par l'organisation de la conférence de lancement du comité du Détroit. Cet évènement, qui a rassemblé plus de 200 participants provenant de l'ensemble des collectivités-membres du comité, fut structuré autour :

- ◆ d'un temps politique le matin, avec la signature du protocole d'entente entre les 5 collectivités fondatrices,
- ◆ d'un déjeuner de networking,
- ◆ d'une après-midi organisée sous forme d'atelier afin de recueillir les besoins et les suggestions des acteurs politiques, associatifs ou encore universitaires du territoire.

Cet évènement fut un réel succès et reçut un bon écho dans la presse.



Suite à ce lancement, l'équipe technique du comité, composée d'agents de chacune des collectivités-membres (les 3 agents de la DAE pour ce qui est du Département du Pas-de-Calais), s'est réunie en moyenne tous les 15 jours durant toute l'année, en visio-conférence, afin de structurer le comité, de le doter d'outils communs et de lancer divers travaux au titre desquels on trouve :

- ◆ Le recrutement d'un cabinet de conseil spécialisé pour réaliser une vision et une stratégie communes pour le comité du Détroit, ainsi que le dialogue avec ce cabinet pour la réalisation de ce travail ;
- ◆ La mise en place de groupes de travail : le premier de ces groupes de travail a porté sur la relance du tourisme et a donné lieu à trois ateliers transfrontaliers réunissant les acteurs du tourisme, dont l'ADRT pour le Pas-de-Calais ;
- ◆ Le développement d'un appel à projet commun, à l'échelle de la zone du Détroit afin de soutenir les projets des acteurs peu aguerris à la coopération transfrontalière.

Au-delà de ce travail technique, l'activité du comité du Détroit s'articule autour des rendez-vous politiques que sont les comités exécutifs. Ces comités rassemblent l'ensemble des élus représentant les collectivités partenaires, ils fixent l'orientation des travaux du comité et ses priorités. Ils se tiennent tous les 3 mois environ.

Le 1er comité exécutif s'est déroulé le 11 mars 2020. Tenu à peine un mois après la conférence de lancement, il fut marqué par l'accession de la Province de Flandre Orientale au comité et la volonté forte des membres de réagir à la crise du COVID, notamment au travers de l'accompagnement des acteurs du tourisme.



Le 2ème comité, qui s'est tenu à Middlebourg le 1er juillet 2020, a vu les discussions porter sur la décision du gouvernement britannique de ne pas financer la poursuite de la participation des collectivités britanniques à la coopération transfrontalière dans le cadre d'INTERREG. En réaction, le comité a décidé la rédaction de la « déclaration de Middlebourg », initiative de lobbying (pour le versant français : courrier co-signé par les 2 présidents de Département) en faveur de la poursuite du programme INTERREG 2 Mers malgré le retrait du Royaume-Uni. Par ailleurs, l'ensemble des membres ont acté l'ouverture d'un fonds pour le financement de petits projets.

Le 3ème comité de l'année s'est tenu en visio-conférence le 7 octobre 2020 : le comité a donné mandat d'une part à la province de Zélande et d'autre part au comté du Kent pour ouvrir des discussions respectivement avec la province d'Hollande méridionale et avec le comté d'Essex. Le cabinet Reeleaf a présenté la première version de travail de la stratégie et validation fut donnée concernant 5 objectifs structurants de la stratégie. Au côté du groupe de travail sur la relance du tourisme suite à l'impact du COVID, les différents membres du comité exécutif ont souligné leur volonté que le travail se poursuive sur la thématique de l'innovation (Flandre occidentale) et sur celle de la jeunesse (Département du Pas-de-Calais). Enfin, le Comité s'est prononcé pour que la prochaine « assemblée générale » du comité du Détroit (réunion annuelle rassemblant les acteurs politiques, économiques, sociaux et universitaires qui souhaitent collaborer au sein du comité du Détroit) soit placée sous le signe de la jeunesse.

GESTION DES APPELS A PROJET EN FAVEUR DE L'OUVERTURE AU MONDE DES HABITANTS DU PAS-DE-CALAIS

Deux appels à projets (AAP) sont gérés par la direction :

- ◆ L'AAP « Imaginons un monde meilleur » (IMM) qui porte sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, la mobilité internationale des jeunes et la solidarité internationale.
- ◆ L'appel à manifestation d'initiatives (AMI) sur les jumelages qui vise à redynamiser les jumelages communaux et l'action des comités de jumelage.

Le calendrier de ces deux AAP s'est vu perturbé par la survenue de la crise de la COVID-19.

Le choix a été fait de maintenir ces AAP en les reportant à plus tard dans l'année afin de maintenir le soutien du Département aux acteurs associatifs qui composent le plus gros contingent des porteurs de projets répondant à ces deux dispositifs.

Parallèlement, un accompagnement plus approfondi a été mis en œuvre auprès des porteurs de projets afin de les aider à définir leur projet et leur calendrier dans un contexte marqué par l'incertitude.

CLOTURE ADMINISTRATIVE DU PROJET INTERREG « EUROPE » PASSAGE ET COORDINATION DU PROJET INTERREG « FRANCE (MANCHE) ANGLETERRE » EXPERIENCE

2020 a vu la clôture administrative du projet Interreg Europe PASSAGE dont le Département est chef de file. Le rapport final a été rédigé et coordonné par la DAE pour tout le partenariat donnant lieu au versement final des fonds européens qui s'élèvent à un total de 1 525 313,64 € pour l'ensemble du projet dont 437 243,19 € pour le Département du Pas-de-Calais.

Dans le contexte particulier lié à la COVID-19, un délai supplémentaire de 6 mois a été octroyé au projet afin de réaliser cette clôture dans des conditions satisfaisantes, au vu des difficultés à contacter certains partenaires et à obtenir les remontées de dépenses justifiant le versement des recettes européennes.

Parallèlement, un audit a été mené par l'autorité du programme sur la gestion du projet pour 2 des partenaires du projet, dont le Département du Pas-de-Calais. La réponse à cet audit, qui a donné lieu à un travail transversal approfondi entre la DAE et plusieurs services supports du Département, a permis de sécuriser la recette attendue.

Parallèlement, le Département a poursuivi la réalisation du projet Interreg France (Manche) Angleterre portant sur le tourisme expérientiel et dans lequel Pas-de-Calais Tourisme est également partenaire : EXPERIENCE. Suite au lancement du projet à l'automne 2019 et la première rencontre à Norwich en décembre 2019, l'équipe projet constituée notamment de différents services de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE), de la direction de la mobilité et du réseau routier (DM2R) et de la direction des sports a pu se mettre en place sous la coordination de la DAE.

Malgré les retards engendrés par les mesures sanitaires liées à la COVID-19, plusieurs actions ont pu être initiées et notamment une étude de mise en tourisme portant sur les itinéraires ciblés par le projet ou encore le portail des sports de nature.

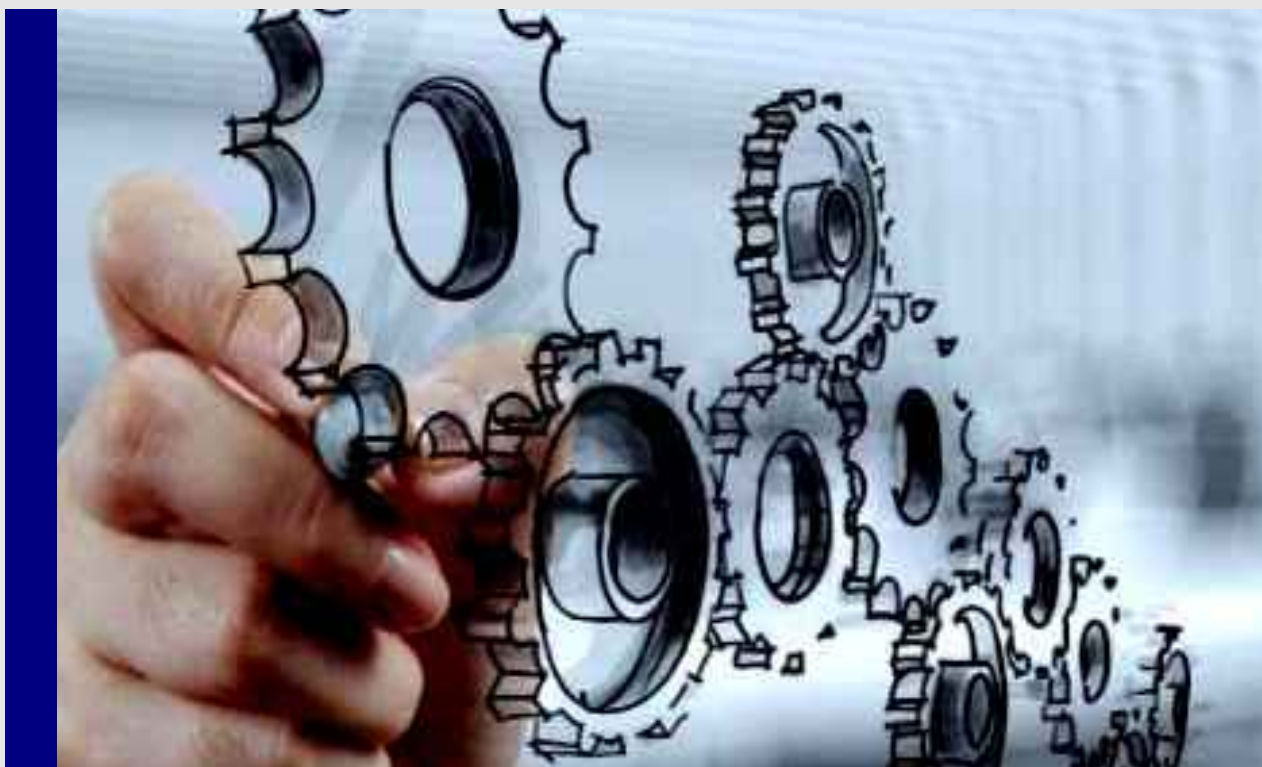
Interreg  
France (Channel) England
EXPERIENCE
Fonds européen de développement régional 

EXPERIENCE s'appuiera sur la tendance du tourisme expérientiel pour prolonger la saison touristique, générer la venue de 10 millions de nouveaux visiteurs et contribuer à une croissance économique durable dans toute la région France Manche Angleterre. Les 14 partenaires du projet réinventeront la façon dont l'économie, l'environnement, les collectivités et les marques interagissent dans les six régions pilotes, en se concentrant sur les activités à faible impact et en s'assurant de la résilience future de nos atouts naturels et culturels.

Budget financé par le Programme France (Manche) Angleterre:	16.1 millions € FEDER
Budget total du projet	Durée du projet
23.3 millions €	3.8 ans

DIRECTION GENERALE DES SERVICES



MISSION INGENIERIE ET PARTENARIATS

**DIRECTION INGENIERIE ET PARTENARIATS
TERRITORIAUX**

CELLULE INGENIERIE

CELLULE PARTENARIATS TERRITORIAUX

MISSIONS :

L'ORGANISATION DE LA DIRECTION

La direction ingénierie et partenariats territoriaux (DIPT), comprend deux cellules.:

- ◆ La cellule ingénierie est composée en 2020 de deux cadres A et d'un cadre B principalement dédiés à l'animation de la plateforme « ingénierie 62 » et d'un cadre A en charge du suivi de dossiers plus spécifiques comme : la téléphonie mobile, l'implantation des Maisons France Services ... La cellule compte également un poste de cadre A chargé des programmes européens.
- ◆ La cellule partenariats territoriaux est composée de 5 cadres A : une directrice de projet chargée des partenariats extérieurs et structures territoriales dont en particulier le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), une directrice de projet en charge du suivi de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et 3 chargés de missions affectés à la mise en œuvre de la politique de contractualisation du Département en collaboration avec les maisons du Département (MDADT) et les directions métiers.

PRINCIPALES MISSIONS

◆ La démarche de contractualisation

Cette deuxième année de mise en œuvre de la contractualisation a vu l'adoption de 27 nouvelles opérations et de 6 nouveaux livrets conclus avec quatre communes et deux structures tierces.

La DIPT en lien avec les MDADT a assuré l'instruction administrative et décisionnelle de ces projets.

◆ La plateforme « Ingénierie 62 »

L'équipe de la cellule « Ingénierie 62 » appuie son action par la mobilisation des services du Département, de la centrale d'achat départementale (à destination des 735 communes rurales pour un accès simplifié et rapide à des prestations techniques) et sur un réseau de 15 partenaires d'ingénierie publique. Créée à l'initiative du Département, cette organisation constitue la plateforme

« ingénierie 62 ». Depuis son lancement, en septembre 2018, elle a accompagné et assisté plus de 380 communes dans des projets d'investissement ou des questions relatives à la réglementation, la gestion et le fonctionnement des services publics. La cellule ingénierie assure l'animation du dispositif et la gestion des sollicitations : accueil, analyse, mobilisation des compétences, coordination de l'accompagnement et suivi des réponses.



◆ Relations avec les partenaires extérieurs et les services de l'Etat

Maisons France Services

Il s'agit d'un dispositif national initié en 2019 et piloté par l'Etat dans chaque département. L'Etat sollicite l'avis du Département sur les projets de nouvelles labellisations « Maisons France Services », lieu multiservices où les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives en ligne. L'enjeu pour le Département est de s'assurer que les lieux labellisés soient bien en adéquation avec les objectifs du SDAASP (notamment par la création d'une nouvelle offre dans les secteurs carencés ou éloignés et par le soutien de lieux proposant un niveau de service élevé) et avec les projets des territoires, soutenus en particulier avec la contractualisation ou le FARDA/équipements structurants.

En 2020, trois vagues de labellisations ont eu lieu : la première en janvier (elle a d'ailleurs été la toute première de ce dispositif), la deuxième en février et la troisième en octobre. Pour chaque vague, une analyse au regard du SDAASP et des enjeux territoriaux a été proposée. Dans l'année, 13 Maisons France Services ont été labellisées.

Téléphonie mobile

En 2020, la résorption des zones blanches en téléphonie mobile a été poursuivie. Pour le Département, il s'agit d'accompagner l'Etat dans ses réflexions pour installer des pylônes dans les zones à enjeux (politique dite du « new deal mobile »). Grâce à la campagne de mesures terrains réalisée en 2019, qui a permis d'identifier de nouvelles zones mal couvertes dans le Pas-de-Calais, le Département a formulé de nouvelles propositions de secteurs à résorber en priorité. En 2020, 7 pylônes à déployer dans les secteurs déficitaires ont été actés et 5 mis en service (ils avaient été proposés en 2018 ou en 2019).

◆ Relation partenariats extérieurs et structures territoriales

Ces missions se sont traduites par le suivi et la gestion des partenariats dans les domaines liés à l'ingénierie avec les structures suivantes : Mission Bassin Minier, agences d'urbanisme, association Euralens et pôles métropolitains.

◆ Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Au 1^{er} janvier a été mise en place la délégation en réseau pour le renouveau du bassin minier composée d'agents de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et des deux Départements.

La DIPT a assuré tout au long de l'année, le suivi des contacts avec les membres de la délégation, la préparation et participation aux secrétariats communs associant le SGAR, la Région des Hauts-de-France et les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la participation aux rencontres avec les partenaires de l'engagement : les communes, les bailleurs, les structures d'ingénierie et opérateurs de ce territoire (Mission Bassin Minier, Pôle Métropolitain de l'Artois, EURALENS, EPINORPA).

En interne, une coordination renforcée a été mise en place entre la directrice de projet ERBM et le directeur de projet à la direction des politiques d'inclusion durable en charge des projets d'insertion sur le projet ERBM, ainsi qu'avec les maisons du département aménagement et développement territorial (MDADT) du bassin minier. Un travail de restitution régulier est assuré auprès du cabinet du Président du Département sur les enjeux croisés aux compétences départementales et à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Pour cette année 2020, le travail s'est particulièrement concentré sur la mise en œuvre concrète de la rénovation des 18 cités minières sélectionnées pour le Pas

-de-Calais lors du comité de pilotage de l'ERBM en juin 2018. Une grande partie de ces cités ont fait l'objet de comités partenariaux associant les services du Département (MDADT et MDS), la DIPT assurant le suivi transversal de ces comités. Des premières réunions de maquettages financiers prévisionnels ont également eu lieu pour la cité 10 de Sains-en-Gohelle, celle des Genettes de Liévin, de la cité 9 à Lens, et de la cité Declercq à Oignies.

Le lancement des premiers travaux de réhabilitation des logements miniers a été l'occasion également du déploiement de l'offre d'insertion prévue par le



Département pour faire bénéficier les habitants de ces projets ERBM. Au 31 décembre 2020, sur 4 opérations de rénovation de logements en cours : 74 252 heures d'insertion ont été réalisées par 203 participants dont 113 BRSA et 22 jeunes de moins de 26 ans.

CHIFFRES CLES :

« Ingénierie 62 » en 2020 :

- ◆ 406 sollicitations dont 322 par des communes de moins de 2 000 habitants.
- ◆ 249 collectivités ont fait au moins une demande.
- ◆ 75% des demandes ont été formulées entre juin et décembre.



- ◆ 40 projets ont bénéficié des services de la centrale d'achat départementale (pôle aménagement et développement territorial, PADT).

Contractualisation :

- ◆ 6 nouveaux livrets contractuels conclus avec 4 communes et 2 structures tierces.
- ◆ 27 opérations votées pour un montant de près de 6,18 millions d'euros affectés, dont 5,84 millions de FIT.

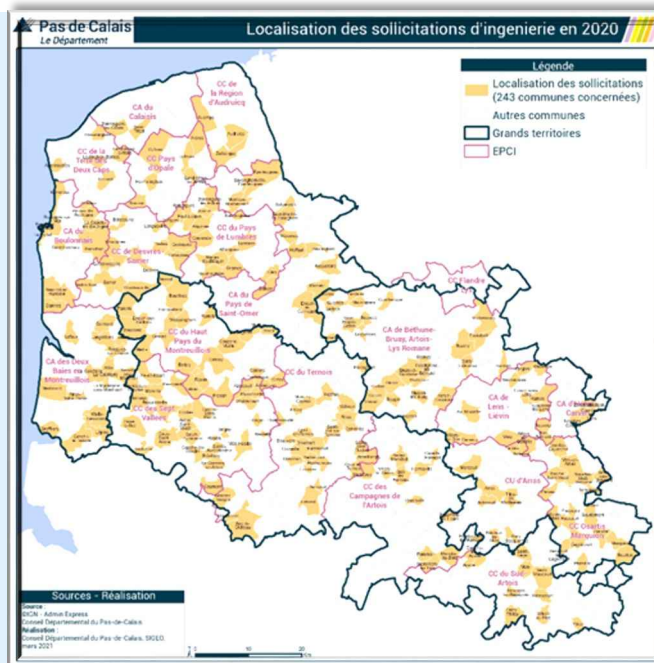
Appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » :

- ◆ 15 opérations accompagnées dans le cadre de cet appel à projets pour un total de 2 millions de FIT.
- ◆ 133 000 € attribués en moyenne par opération.
- ◆ 457 000 € pour l'Artois (4 opérations), 1 263 000 € pour Lens-Hénin (8 opérations), 60 000 € pour le Boulonnais (1 opération), 90 000 € pour le Montreuillois (1 opération), 130 000€ pour l'Arrageois (1 opération).
- ◆ 9 opérations concernaient des projets liés à l'éducation, les 6 autres portaient sur la mise en accessibilité des services publics.

REALISATIONS MAJEURES :

♦ « Ingénierie 62 » : en 2020 répondre à des sollicitations en hausse

Suite aux élections municipales et au renouvellement des exécutifs locaux, la plateforme Ingénierie 62 a enregistré un nombre important et croissant de demandes concernant les divers plans de relance d'activités, le fonctionnement des collectivités et des besoins d'accompagnement méthodologique pour engager des projets de tout un mandat. Les partenaires de la plateforme renforcent leur coopération et travaillent à la production d'outils d'accompagnement adaptés tenant compte de l'évolution des demandes et répondant aux enjeux liés à la crise économique et sanitaire et au besoin urgent d'opérer une transition écologique.



♦ Autour de moi : une expérimentation co-construite

Le projet « Autour de moi » consiste à créer une interface numérique grand public qui propose une information fiable sur les services publics autour de chez soi avec le recensement de 634 accueils intégrés dans la base de données pour l'expérimentation. Il trouve son origine dans le SDAASP du Pas-de-Calais et le troisième axe, « permettre un accès aux services publics et de solidarités pour tous sur l'ensemble du territoire ».

Ce projet repose sur la mobilisation de nombreux services en interne, comme les MDS, travaillant au quotidien avec les usagers pour la création de la base de données, mais aussi pour le développement de l'interface et de l'identité visuelle avec le pôle accompagnement, conseil et optimisation (PACO) et la direction de la communication, la création de la cartographie

interactive avec le service information géographique et traitement de la donnée (SIGTD)... Des partenaires extérieurs ont également été sollicités comme la CAF, les CPAM, Pôle emploi, la MSA, la CARSAT, la Poste...

Pour la phase d'analyse des besoins plus de 150 contributions ont été apportées pour co-construire l'interface et 34 personnes ont participé directement au maquettage et aux tests fonctionnels.

Initiée en 2019, l'expérimentation arrive à son terme, avec une mise en ligne prévue en mars 2021.

♦ Des partenariats renforcés

Mission Bassin Minier : un partenariat interinstitutionnel pour définir les attentes

Les relations du Département avec l'association Mission Bassin Minier sont établies dans le cadre d'une convention pluriannuelle et multipartite incluant l'Etat et la Région Hauts-de-France sur la période 2018-2020. Cette convention atteignant son terme en 2020, les partenaires ont lancé au dernier trimestre de l'année le travail collaboratif de rédaction de la nouvelle convention pluriannuelle (2021-2023) et multipartite (incluant dorénavant le Département du Nord). Pour ce faire, la DIPT a coordonné les travaux avec les services départementaux concernés (services thématiques et maisons départementales de l'Artois et de Lens-Hénin) pour définir les trois grands axes stratégiques de la convention d'objectifs et de moyens et les attendus qui en découlent.

Relations aux bailleurs sociaux et plus particulièrement Pas-de-Calais Habitat

Le début de l'année 2020 a été l'occasion de présenter aux principaux bailleurs sociaux du département une étude élaborée par le Département en 2019 avec l'appui du bureau d'étude Guy Taieb Conseil relative à « l'évolution du logement social dans le Pas-de-Calais ».

Suite à ce travail et dans le cadre des mesures d'urgence mises en place par le Département, un soutien à l'office public départemental Pas-de-Calais Habitat a été adopté en juillet 2020, visant à accélérer la rénovation énergétique des logements pour améliorer les conditions de vie des locataires. Il s'agissait à la fois d'augmenter le pouvoir d'achat des locataires, tout en contribuant à la reprise de l'activité du secteur du bâtiment et de lutter contre le réchauffement climatique.

Par la suite un travail commun a été lancé pour engager la rédaction d'une convention partenariale pluriannuelle 2021-2023 permettant de qualifier plus finement les champs de coopération à approfondir.

◆ Lancement de l'expérimentation de salariat des médecins généralistes par le Département

La crise de la COVID-19 a montré de manière amplifiée, la nécessité de garantir aux habitants un égal accès aux soins dans une situation d'urgence sanitaire inédite. Toutefois, cette problématique d'accès aux soins n'est pas récente et ne se pose pas uniquement en « temps de crise ». Elle avait déjà été mise en avant lors de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) en 2017 et tout particulièrement dans le sondage qui avait été réalisé auprès des habitants du Pas-de-Calais qui plaçaient l'accès aux soins comme une de leurs préoccupations majeures.

Le Département a donc décidé de mettre en place une expérimentation de salariat de médecins généralistes afin de contribuer à la réduction des inégalités existantes d'accès aux soins pour les habitants et renforcer l'attractivité de certains territoires.

La DIPT a, pour ce faire, organisé le lancement d'un appel à candidatures, le 5 octobre 2020, auprès des communes et assuré l'instruction des dossiers en lien étroit avec les services départementaux (MDADT et MDS), l'Agence Régionale de Santé et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Une proposition de 3 sites d'expérimentation a été faite en concertation avec les différents acteurs en fin d'année 2020. La DIPT a également mis en place tout au long de l'année une coordination interservices sur ce projet (notamment avec le pôle des solidarités et les services ressources) ainsi qu'avec le cabinet.



◆ Missions « spécial COVID » (mars à juin 2020)

Dans le cadre de la pandémie, le Département du Pas-de-Calais a mobilisé ses services de manière exceptionnelle dès le mois de mars 2020. La DIPT s'est chargée de la coordination et de la mise en œuvre des missions suivantes avec les autres pôles :

◆ Création et gestion de 2 boîtes mails dédiées :

« jeveuxaider covid19 » à l'attention des agents du Département volontaires : appui logistique, appui administratif, aides diverses...144 volontaires se sont inscrits.

« solidarité covid19 » destinée à centraliser les sollicitations des partenaires extérieurs et principalement du personnel soignant : mise à disposition de personnel, de véhicules et d'hébergements...

◆ Distribution de masques : 322 730 masques distribués à 369 structures médico-sociales.

La DIPT en lien avec le PSOL et le PADT s'est chargée de la coordination de la distribution des dotations de masques de l'ARS et du Département : réception,

emballage, répartition, convoyage, distribution.

En amont, la DIPT a fait un travail de préparation de listing et de prise de contact avec chacun des établissements médico-sociaux, pour informer, planifier et sécuriser les distributions.

◆ Création d'une cartographie des hébergements pour le personnel soignant

La DIPT et la direction de l'observation départementale et des partenariats extérieurs (DODPE) ont réalisé une cartographie dynamique des hébergements disponibles pour le personnel soignant en collaboration avec Pas-de-Calais Tourisme. La carte a été mise en ligne sur le site de la plateforme Ingénierie 62.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES



MISSION INGENIERIE ET PARTENARIATS

**DIRECTION OBSERVATION DEPARTEMENTALE
ET PARTENARIATS EXTERIEURS**

SERVICE SUPPORT FONCTIONNEL

**SERVICE INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET
TRAITEMENT DE LA DONNEE**

CELLULE OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

CELLULE PARTENARIATS EXTERIEURS

MISSIONS :

La direction de l'observation départementale et des partenariats extérieurs (DODPE) assure le suivi des partenariats supra-départementaux, la contribution départementale aux stratégies régionales et européennes, et les fonctions supports de l'ex mission ingénierie et partenariats (MIP).

Pour ce faire, sous l'autorité du directeur et avec le soutien d'un gestionnaire de dossiers, la direction de l'observation départementale et des partenariats extérieurs peut s'appuyer sur :

LE SERVICE SUPPORT FONCTIONNEL (SSF)

Ce service, créé le 1^{er} janvier, est composé d'une cheffe de service et deux chargées de dossiers administration et finances.

Plaque tournante au service des trois directions de la mission, ce service met en œuvre les missions d'appui fonctionnel et opérationnel :

- ◆ Budget : élaboration, exécution et suivi du budget de la mission, diffusion de la culture de la recette, développement d'outils dédiés à ces pilotages.
- ◆ Décisionnel : suivi des rapports de la mission en interface centralisée avec la DAJ, la DAE et la DF, et les instances décisionnelles.
- ◆ Communication : administration des ressources intranet et internet, veille au respect des obligations de publicité européennes, coordination et participation à toute action de communication,
- ◆ Évènementiel : organisation des manifestations de la mission sur l'ensemble des aspects logistiques, budgétaires, communication, etc., gestion des locaux, des matériels et de l'accueil du site de la mission,
- ◆ Administration : participation à la rédaction de tous rapports annuels transversaux (rapports d'activité, rapport développement durable, égalité femmes-hommes, Agenda 21, etc.),
- ◆ Informatique : mise en place de toute solution informatique à destination de la mission, élaboration de guides de procédures, administration des répertoires informatiques sur le serveur,
- ◆ Gestion administrative et financière des dispositifs de politique publique portés par la mission : appel à projets « imaginons un monde meilleur », appel à manifestation d'initiatives « jumelages innovants », appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active », contractualisation, projets européens PASSAGE, EXPERIENCE etc.
- ◆ Suivi des marchés : suivi de l'ensemble des marchés, appui à la définition des besoins, relations avec la direction de la commande publique,
- ◆ Gestion de tous les aspects logistiques de la mission.

LE SERVICE INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET TRAITEMENT DE LA DONNÉE (SIGTD)

Ce service est composé d'un chef de service, de deux cadres techniques (ingénieurs - chargés d'études) et d'une cartographe. Transversal à l'ex mission ingénierie et partenariats, le service l'est aussi à l'échelle de toute l'institution.

En matière d'information géographique, le service :

- ◆ Mobilise et exploite les données géographiques nécessaires aux analyses spatiales ;
- ◆ Assure la production cartographique (statique et dynamique) pour l'ensemble des services départementaux ;
- ◆ Diffuse une culture SIG par la formation d'agents départementaux et l'animation d'un réseau de référents ;
- ◆ Pilote le développement du SIG et la veille technique et réglementaire.
- ◆ Au titre de son expertise, en matière de traitement de la donnée, nécessaire au projet de renforcement de la fonction d'observation départementale portée par la direction, le service :
- ◆ Manage les données de contexte socio-économiques.
- ◆ En partage l'exploitation, notamment au travers de la plate-forme collaborative interne.
- ◆ Apporte un appui technique au traitement des données métiers.
- ◆ Accompagne les travaux de la direction des services numériques (DSN), sur le système de gestion de bases de données relationnelles.

LA CELLULE OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL (COD)

Cette cellule est composée de deux chargés d'études, recrutés fin d'année 2019 et début 2020 pour développer la fonction d'observation départementale par :

- ◆ Le développement d'outils d'observation à la fois thématique et territoriale.
- ◆ La mise en œuvre d'analyses et d'études au bénéfice des services départementaux.
- ◆ Le partage de l'information, de travaux ponctuels d'observation et d'analyse des politiques publiques pour favoriser certaines évolutions.
- ◆ Un partenariat avec des fournisseurs de données et des réseaux d'observation : INSEE, plateforme d'information et de valorisation des études dans la région (PIVER)...
- ◆ Des travaux de prospective publique pour le Département, par exemple sur la thématique de la ruralité.
- ◆ La veille documentaire et statistique.

LA CELLULE PARTENARIATS EXTERIEURS (CPE)

Cette cellule est composée de trois chargés de mission, dont un en charge des partenariats spécifiques au mécénat.

- ◆ Représentation du Département dans la gouvernance des programmes européens (le programme régional FEDER/FSE/IEJ),
- ◆ Suivi et coordination pour les services départementaux des contributions départementales aux différentes stratégies et conventions régionales (CPER...),
- ◆ Préparation des réunions d'action publique à l'échelle régionale (réunions interdépartementales des Vice-présidents Europe, conférence territoriale de l'action publique...),
- ◆ Suivi des plans de relance européen (REACT-EU) et national (France Relance), outils de relance en réponse à la crise sanitaire,
- ◆ Poursuite de la diffusion de la culture de la recette à travers le mécénat, les fonds européens, les plans de relance européen et national, le CPER,
- ◆ Suivi et coordination des contributions départementales sur des thématiques stratégiques transversales : CPER, préparation des programmes européens post 2020, plans de relance européen et français, fonds de transition juste (pacte vert pour l'Europe) ...
- ◆ Veille institutionnelle et législative sur des sujets nationaux d'actualité à impact local et territorial, sur le mécénat et les fondations ainsi qu'une veille législative plus spécifique sur le projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) porté par le gouvernement.

- ◆ Développement du mécénat en appui de la mise en œuvre des politiques départementales :
 - ◇ Sensibiliser les services et prospecter les projets potentiels,
 - ◇ Elaborer une stratégie en lien avec les services concernés, des argumentaires par politique publique à destination des entreprises et fondations,
 - ◇ Suivre et accompagner les services départementaux pour jouer un rôle d'intermédiaire auprès des entreprises partenaires et fondations,
 - ◇ Communication : mise en œuvre des actions de communication sur les actions de mécénat (site internet-supports-dossier...),
 - ◇ Poursuite de la culture de la recette-mécénat,
 - ◇ Suivi des appels à projets des fondations à destination des associations,
 - ◇ Coordonner et cadrer les éléments du contrat de mécénat-partenariat,
 - ◇ Suivi administratif et juridique du mécénat à l'échelle des services du Département et des EPOA,
 - ◇ Suivi et rédaction de tous les rapports et des conventions.
- ◆ Apporter une ingénierie de conseil en mobilisation des partenariats privés, en interne et en externe via Ingénierie 62 et notamment :
 - ◇ Accompagner les EPOA –Associations dans leur démarche de mécénat,
 - ◇ Contribuer à développer le tourisme d'entreprises. Création d'une cartographie permettant de cibler les entreprises,
 - ◇ Etre en appui en ingénierie/formation auprès de diverses collectivités.

CHIFFRES CLES :

- ◆ 6 nouveaux contrats adoptés portant à 102 le nombre de contrats territoriaux de développement durable et 27 nouvelles opérations votées pour 8,84 millions d'euros de crédits relevant du fonds d'innovation territorial (FIT).
- ◆ 2 millions d'euros engagés au profit de 15 communes dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active ».
210 cartes réalisées en majorité pour les services du siège.
Réalisation de 3 applications web sur des technologies de Sig.
- ◆ 4 réunions de travail en interne, au Département, pour la mise en œuvre d'une étude d'observation partagée avec le pôle solidarités lancée pour qualifier les évolutions des bénéficiaires du RSA du territoire de Lens-Liévin.
- ◆ 7 réunions pour la mise en œuvre de l'administration de Géoclip Air, outil de cartographie web statistique pour dresser des portraits de territoires sous forme d'observatoires géostatistiques en mode web et formation de 5 agents de la direction à l'outil.
- ◆ 24 réunions de travail sur la thématique de la ruralité dont la majeure partie étaient des réunions avec l'association nationale des nouvelles ruralités (ANNR) relatives à l'organisation commune de la 2ème session du Parlement Rural Français (PRF). Celle-ci devait avoir lieu dans le Pas-de-Calais mais, en raison du contexte sanitaire, s'est finalement réunie à Paris le 8 octobre 2020.
- ◆ Suivi de 35 réunions relatives à la comitologie des fonds européens et à l'élaboration du programme opérationnel régional de mobilisation des fonds européens FEDER-FSE+ pour la période de programmation 2021 – 2027 ainsi que du plan de relance européen React-EU.
- ◆ Participation à 16 réunions d'échelle interdépartementale pour le suivi des fonds européens et l'élaboration d'une contribution commune aux 5 départements au futur programme opérationnel.
- ◆ Participation à 5 réunions relatives à l'élaboration du nouveau contrat de plan Etat-Région et du plan de relance national.
- ◆ Participation à 14 réunions internes et/ou partenariales sur la mise en œuvre de l'expérimentation du salariat des médecins dont le pilotage est assuré par la direction de l'ingénierie et des partenariats territoriaux (DIPT) avec l'appui de la DODPE.

REALISATIONS MAJEURES :

GESTION DES PROJETS EUROPEENS

Le Département, chef de file du projet européen PASSAGE, a été audité par le cabinet Ernst and Young pendant l'été 2020 sur la remontée de dépenses des semestres 5 et 6 du projet.

Un travail de longue haleine a été mené afin d'apporter toutes les réponses aux questions posées par ce cabinet d'audit. De nombreux échanges téléphoniques et mails ont été nécessaires et ont permis la validation de ce rapport. La dernière remontée de dépenses des semestres 7 et 8 a été certifiée pendant l'été par le contrôleur de premier niveau et validée par l'autorité de gestion en novembre. De nombreux échanges ont également été nécessaires pour clôturer le projet et pouvoir obtenir la recette qui a été ensuite redistribuée aux partenaires en fonction de la part qui leur revient. L'autorité de gestion du programme INTERREG Europe a tenu à féliciter le Département pour la clôture qui s'est déroulée sans difficultés et pour la gestion constante du projet européen.

Le Département du Pas-de-Calais a décidé de prendre part au projet européen EXPERIENCE, il en constitue l'une des 6 régions pilotes associant l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT)- Pas-de-Calais Tourisme et le Département du Pas-de-Calais. L'objectif de ce projet est de générer 20 millions de nouveaux visiteurs hors saison et une croissance économique durable dans la zone de la Manche.

Face à la crise sanitaire, le démarrage du projet a connu quelques difficultés mais les services ont su s'adapter. De nombreuses réunions en visio se sont tenues pour assurer une coordination entre les différents partenaires impliqués dans le projet mais aussi au sein des services opérationnels du Département. Les deux premières remontées de dépenses ont pu être certifiées par le contrôleur de premier niveau en 2020.

LE DEVELOPPEMENT DES CARTOGRAPHIES DYNAMIQUES SUR LA TOILE (SIG web)

Afin de permettre aux citoyens, élus et agents de la collectivité, de consulter des cartographies dynamiques et divers indicateurs, voire d'en composer en toute autonomie sans bagage technique, le service développe des applications de cartographie en ligne :

« Autour de moi » : est un outil à deux entrées (moteur de recherche dédié et carte interactive) permettant au grand public de trouver facilement des informations fiables sur les services publics de proximité dans le Pas-de-Calais (Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT, CAF, services du Département). Cette application est une mise en application concrète du SDAASP.



LA CARTOGRAPHIE ET LES ANALYSES SPATIALES AU SERVICE DES PARTENAIRES ET DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Diverses collaborations marquantes ont porté leurs fruits en 2020 :

- ◆ Avec le centre d'histoire de La Coupole d'Helfaut : un travail de cartographie, dans le cadre de l'exposition temporaire sur le général de Gaulle, sur les premières formes de résistance dans le Nord Pas-de-Calais,
- ◆ Avec le secrétariat du pôle des solidarités : croisement des adresses pour identifier leur localisation ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- ◆ Pour préparer la mise en place d'un club des utilisateurs des outils Sig et d'un espace intranet dédié, réalisation d'un audit complet auprès de l'ensemble des référents Sig sur leurs besoins, pratiques, attentes...

STRUCTURATION DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

Suite aux travaux réalisés par le cabinet Voirin en 2018, la structuration et la mise en place d'un observatoire départemental ont été engagés. La nouvelle cellule a été créée en janvier 2020 et a vocation à mettre en œuvre des analyses et des études au bénéfice des services départementaux et à partager l'information et les travaux ponctuels d'observation des politiques publiques comme par exemple :

- ◆ La réflexion stratégique qui a conduit le Département à lancer le recrutement de médecins généralistes salariés (grâce à l'examen de la densité des médecins généralistes, l'actualisation des données cartographiques du zonage des médecins ou la réalisation de travaux statistiques sur l'accessibilité potentielle localisée des médecins (APL)),
- ◆ La mise en œuvre du SDAASP (grâce à l'analyse de l'évolution des pôles de service, la réalisation de cartes sur l'armature territoriale des services dans le département),
- ◆ La réflexion autour du développement du mécénat.

L'observatoire s'appuie également sur l'outil Intranet. L'espace « observatoire départemental » ouvert fin 2020 permet l'accès à des données, des études ou encore des publications de partenaires comme l'INSEE pour l'ensemble des agents.

LE PARLEMENT RURAL FRANÇAIS

Le Département accompagne les dynamiques des territoires ruraux. Il soutient ainsi, depuis sa création, le Parlement Rural Français qui constitue « la tribune » des représentants du monde rural. Les agents de la DODPE ont préparé pendant de nombreuses semaines la 2^{ème} session du Parlement Rural Français du 8 octobre 2020 que le Conseil départemental avait proposé d'organiser sur le territoire départemental avant que le contexte sanitaire ne contraigne l'évènement à avoir lieu en visio depuis Paris.



EVOLUTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (BRSA) SUR LE SECTEUR LENS-LIEVIN

Les agents de la direction en charge de l'observation ont entamé un travail d'étude partenarial avec des agents du pôle solidarités. L'objet de l'étude est la caractérisation des évolutions des bénéficiaires du RSA sur le territoire de la maison départementale solidarité de Lens-Liévin. Le travail transversal entre pôles en cours doit permettre d'apprécier l'importance des facteurs socio-économiques et des facteurs de mise en œuvre de l'accompagnement aux bénéficiaires pour comprendre les évolutions des bénéficiaires.

ELABORATION DU PO FEDER-FSE+ ET DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

La direction a piloté le suivi des travaux d'élaboration du futur programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 et du contrat de plan Etat-Région (CPER). Sur ces 2 sujets, en lien avec l'ensemble des directions concernées et avec les autres départements des Hauts-de-France, la direction a élaboré les contributions que le Département a remis à la Région dans la continuité des délibérations du 16 décembre 2019 et en actualisant ses contributions au regard de la crise sanitaire et de son impact économique.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES



**DIRECTION DU CONSEIL
ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT**

MISSION MANAGEMENT DES RISQUES

MISSIONS :

La direction du conseil et de la conduite du changement (D3C) assure un rôle de soutien et d'impulsion envers tous les pôles de la collectivité.

Positionnée au plus près de la stratégie départementale, elle contribue à la déclinaison opérationnelle du Projet Collectif par un accompagnement méthodologique et un pilotage renforcé. Par son rôle d'expertise, de conseil, d'innovation et de facilitateur, elle accompagne les transformations ainsi que les changements tels qu'ils sont déclinés dans de nombreux projets de la collectivité et dans les actions du projet collectif.

Elle assure également une veille permanente relative aux risques encourus par la collectivité qui constituent autant de sources d'amélioration potentielles pour l'administration.

Ses missions se déclinent à travers 2 activités :

- ◆ Une mission de management de la transformation et de la conduite du changement ;
- ◆ Une mission de management des risques.

LE MANAGEMENT DE LA TRANSFORMATION ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT

En appui des managers et des organisations en tant que facilitateur dans leur démarche de prospective de changement, l'équipe est au service du collectif afin notamment d'assurer les missions suivantes :

- ◆ Les missions d'organisation et d'optimisation.
- ◆ Les missions d'audit interne.
- ◆ La gestion de projets.
- ◆ La conduite du changement.

LA MISSION MANAGEMENT DES RISQUES

La mission de management des risques veille à identifier les points de vulnérabilité de notre collectivité et évaluer les risques encourus (techniques, financiers, juridiques, ...) ainsi que leurs conséquences. Elle conseille également les pôles et directions sur les mesures à prendre en compte afin de maîtriser les risques identifiés mais aussi en matière de gestion de crise.

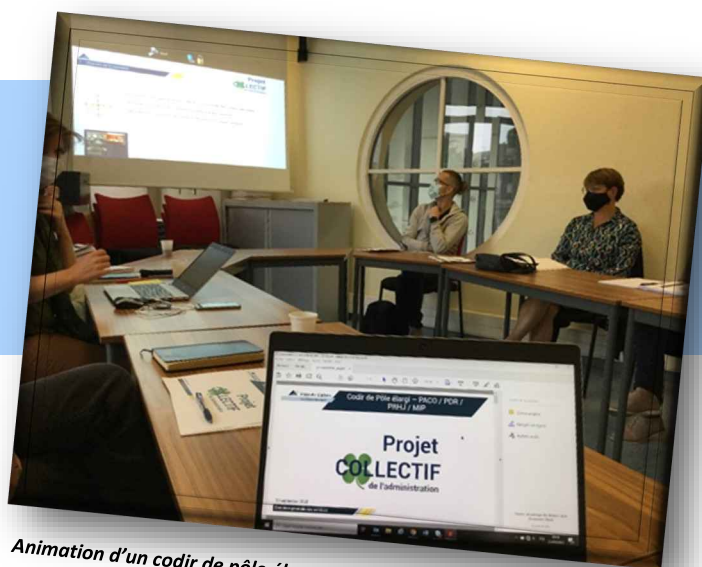
Son action s'organise autour de plusieurs grands objectifs :

- ◆ Concevoir, mettre en œuvre et animer la démarche de gestion des risques a priori (analyses de risques, sécurisation de processus métiers, risques majeurs) et a posteriori (analyse d'évènements indésirables) ;
- ◆ Accompagner les directions métiers pour l'identification et la maîtrise de leurs risques ;
- ◆ Être garant de la méthode de management des risques et force de proposition de la démarche;

CHIFFRES CLES :

En 2020, la D3C a mené ou engagé une vingtaine de missions pour différents pôles de la collectivité.

Dans le cadre du Projet Collectif et de la dynamique managériale du Département, les agents de la D3C ont participé à la publication d'une vingtaine d'articles et de webinaires sur la thématique du management, en lien étroit avec la DRH.



Animation d'un codir de pôle élargi—Crédit photo Christophe Cousin

REALISATIONS MAJEURES :

- ◆ Evaluation de la gestion de crise et du plan de continuité des activités (PCA) suite à la crise sanitaire "Covid-19"
- ◆ Coordination de la consolidation et de la mise à jour du PCA en situation de pandémie
- ◆ Accompagnement méthodologique des actions du projet collectif sur :
 - L'installation des comités des directeurs et codirs de pôles élargis
 - La mise en place des formations en appui des animateurs pour une meilleure maîtrise et utilisation des fonctionnalités de l'intranet
 - Le plan général de prévention des incivilités et des agressions
 - Le lancement du challenge "ensemble simplifions"
 - Le déploiement du portail agent
 - L'accélération du déploiement du parapheur électronique
 - L'évaluation du projet collectif
 - L'optimisation du circuit des délibérations
 - La poursuite de la dématérialisation des demandes de subventions



Comité des directeurs en visioconférence—Crédit photo Thierry Gourlain

- ◆ Etude organisationnelle du processus de facturation des actes médicaux réalisés par les professionnels du service de protection maternelle et infantile (SDPMI)
- ◆ Etat des lieux du dispositif et pilotage de l'intranet (la gouvernance, les acteurs et les typologies d'intervention)
- ◆ Analyse des risques relatifs à la sécurisation des œuvres non reproductibles (archéologie)
- ◆ Mission continue de contrôle interne sur le dispositif du fonds social européen (FSE)
- ◆ Etude organisationnelle de la Maison de l'Autonomie de Montreuil
- ◆ Analyse des événements indésirables concernant l'accueil familial sur le territoire du Montreuillois
- ◆ Création d'un espace collaboratif à destination des assistants familiaux

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



**MISSION PROTECTION
DES DONNEES PERSONNELLES**

DIRECTION D'APPUI

DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES

DIRECTION DES FINANCES

**DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU
SIEGE**

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS
ET MOYENS**

**DIRECTION DE L'INFORMATION ET
DE L'INGENIERIE DOCUMENTAIRE**

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



**MISSION PROTECTION
DES DONNEES PERSONNELLES**

MISSIONS :

Depuis le 25 mai 2018 et le règlement général sur la protection des données (RGPD), le délégué à la protection des données (DPD) est désormais obligatoire pour les organismes publics.

Il est chargé de mettre en œuvre et maintenir la conformité au RGPD au sein du Département du Pas-de-Calais, depuis sa nomination en septembre 2018.

Ses principales missions sont :

- ◆ Informer et sensibiliser la collectivité aux obligations et règles à respecter en matière de protection des données à caractère personnel.
- ◆ Accompagner et conseiller les directions dans la mise en œuvre des mesures de protection des données personnelles (papier et numérique) et le respect des droits des personnes concernées.
- ◆ Piloter et contrôler la conformité au règlement européen et au droit national en matière de protection des données.
- ◆ Établir et maintenir à jour le registre des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par le Département, ainsi que la documentation associée au respect des obligations RGPD.
- ◆ Établir ou mettre à jour les procédures et processus nécessaires au respect du RGPD, et vérifier leur mise en œuvre (audit et étude de conformité, démarche de protection des données dès la conception et par défaut, notification des violations de données, gestion des réclamations et des plaintes, traitement des demandes de droits des personnes, règles liées aux zones de libre commentaire dans l'intranet, règles liées aux cookies, respect des durées de conservation, mentions d'information des personnes, etc.).
- ◆ Réaliser les analyses de risques et études d'impact sur la vie privée, en lien avec les référents métiers, en s'appuyant sur la méthodologie proposée par la CNIL.
- ◆ Alerter la direction générale en cas de non-conformité majeure.
- ◆ Réaliser la notification des incidents portant sur les données personnelles auprès de la CNIL et, en cas de risque majeur, auprès des personnes concernées.
- ◆ Être le point de contact et coopérer avec la CNIL en tant qu'autorité de contrôle.
- ◆ Assurer la médiation avec les personnes concernées par les traitements (usagers).
- ◆ Effectuer le suivi des évolutions réglementaires dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.
- ◆ Formaliser un bilan annuel des activités à son responsable de traitement, au titre des lignes directrices sur les « data protection officer » (DPO), adoptées le 5 avril 2017 par le groupe de travail article 29 (WP 243).

CHIFFRES CLES :

- ◆ 72 appuis à la rédaction d'annexes marchés publics dites « RGPD ».
- ◆ 9 avis rendus.
- ◆ Une violation de données à caractère personnel déclarée à la CNIL.
- ◆ 2 demandes d'effacement à des DCP traitées.
- ◆ Une inspection CNIL (clôturée).



REALISATIONS MAJEURES :

Dès octobre 2018, le Département a acté une feuille de route et une méthode se voulant efficaces, à la fois dans la constitution du registre de traitement de données à caractère personnel, mais aussi dans la sensibilisation des agents de l'institution, en prise directe avec les obligations liées à la réglementation RGPD.

Un comité technique composé du DPD, de la direction des services numériques (DSN), de la direction des affaires juridiques (DAJ) et de la direction des archives départementales s'est réuni régulièrement afin de travailler sur les aspects techniques de la mise en œuvre du RGPD.

Le DPD est membre du comité éthique du Département.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Conformément à sa feuille de route, le DPD avait rencontré et présenté la démarche à tous les pôles et à 41 directions et services en 2019.

La situation très particulière de l'année 2020, n'a pas permis de poursuivre ces sensibilisations dans les maisons du Département.

Cette même situation a également freiné la dynamique de formation RGPD dispensée aux télétravailleurs.

COMMUNICATION

La création de l'espace intranet dédié, en janvier 2019, a permis de donner accès facilement à chaque agent à l'information, les guides et les outils RGPD.

Cet espace permet au DPD de relayer les informations de la CNIL, de rappeler des règles de bonne conduite et de publier tout support, modèle, procédure nécessaires à l'application de la législation RGPD.

C'est grâce à cet espace que le DPD a pu publier et donc diffuser des « minutes RGPD » consacrées à des besoins techniques des directions : le RGPD dans les conventions, le RGPD dans les formulaires, le RGPD dans les marchés UGAP, le RGPD et le télétravail « COVID »...



INSPECTION CNIL

Suite à un incident touchant un de nos sous-traitants, la CNIL a missionné une inspection auprès de certains responsables de traitement, dont le Département du Pas-de-Calais. Une présentation complète et précise de la politique RGPD mise en place par le Département a été faite à la CNIL qui a clôturé l'inspection.

OUTILS

Ont été diffusés sur l'espace intranet dédié :

- ◆ Un modèle d'article RGPD pour les conventions
- ◆ Un modèle de mentions RGPD pour les formulaires
- ◆ Un modèle de convention RGPD pour les marchés UGAP
- ◆ Une procédure RGPD spécifique au télétravail « COVID ».



ADF

Le Département du Pas-de-Calais est présent et actif au groupe de travail RGPD réuni par l'ADF tous les mois et regroupant les DPD des départements. Les travaux de ce groupe ont permis notamment d'établir la chaîne de responsabilités RGPD entre UGAP/Département/titulaire de marché, et donc la diffusion d'un modèle de convention « RGPD », dédié à tous les marchés « UGAP ».

APPUI AUX DIRECTIONS

Le DPD a apporté son appui à la conception des projets des directions, et ce, afin d'anticiper les obligations nées du RGPD dès le début des projets : modernisation des moyens de paiement, échanges de données avec le Rectorat, révision de la charte graphique des courriers du Département, mise en place d'une plateforme d'échange sécurisée...

La particularité de cette année a également engendré l'accélération des réflexions liées à la dématérialisation : téléconsultation, visiophonie ou encore dématérialisation des dossiers.

PROJETS 2021

Les directions métiers ayant été rencontrées et sensibilisées, le DPD rencontrera les directions territorialisées en 2021, dans le même objectif.

Parallèlement, avec les directions déjà rencontrées, un travail sera réalisé à l'établissement de leurs traitements, afin de compléter son registre.

Enfin, l'installation d'un réseau de correspondants "protection des données personnelles", afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à la protection des données au sein de l'institution, est également l'un des objectifs de l'année 2021.

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION D'APPUI

BUREAU METHODE, SUIVI ET EXPERTISE

**BUREAU GESTION APPLICATIVE, QUALITE ET
AMELIORATION DE LA PERFORMANCE**

MISSIONS :

La direction d'appui du pôle développement des ressources (PDR) est composée :

- ◆ Un directeur.
- ◆ Un bureau « méthode, suivi et expertise ».
- ◆ Un bureau « gestion applicative, qualité et amélioration de la performance ».

Les missions de la direction sont :

- ◆ La coordination interne au PDR
- ◆ La gestion de dossiers transversaux (plan pluriannuel d'investissements, marchés réservés art. 15 du code des marchés publics, Agenda 21, insertion de la clause environnementale dans les marchés...).
- ◆ La gestion de projets internes au PDR (projets d'administration).
- ◆ L'étude de dossiers particuliers.
- ◆ Le secrétariat du comité de direction.
- ◆ L'accompagnement du directeur général adjoint dans l'ensemble des actions de modernisation du pôle, notamment le management en mode projet et l'impulsion des démarches qualité.
- ◆ La représentation du directeur du pôle dans diverses réunions.

LES BUREAUX, « METHODE, SUIVI ET EXPERTISE » ET « GESTION APPLICATIVE, QUALITE ET AMELIORATION DE LA PERFORMANCE »

Ils sont composés de 5 agents qui ont en charge l'administration fonctionnelle des systèmes d'information financiers, ressources humaines et marchés publics.

Leurs principales missions sont les suivantes :

- ◆ L'expertise de l'outil applicatif, administrer et assurer le bon fonctionnement quotidien de l'outil métier.
- ◆ La vérification de la conformité de fonctionnement et d'utilisation (règles, procédures,..) des systèmes d'information par les utilisateurs.
- ◆ L'intervention, en tant qu'expert fonctionnel, dans l'analyse des incidents et des demandes d'assistance (expert fonctionnel pour le niveau 2, le niveau 1 étant l'assistant fonctionnel).
- ◆ La formalisation des demandes d'évolutions et d'améliorations du progiciel sous la forme de cahier des charges à transmettre à la maîtrise d'œuvre.
- ◆ La réalisation de la conception et la rédaction du cahier des charges des évolutions.
- ◆ La rédaction des procédures métiers et la

documentation de leur application avec les outils informatiques, la garantie de la mise en œuvre des procédures métiers en lien avec les différents acteurs, la coordination de l'envoi aux utilisateurs.

- ◆ La mise en place de nouvelles versions : organisation et réalisation de tests de recette, analyse des impacts des nouvelles fonctionnalités et préparation de leurs mises en œuvre en collaboration avec la direction métier.
- ◆ Le recueil des besoins du commanditaire, l'analyse des processus métier et l'évaluation de l'opportunité et de la faisabilité.
- ◆ L'animation des instances et groupes de travail regroupant les utilisateurs et managers B1.
- ◆ Le pilotage de la démarche, la participation à la gestion contractuelle des prestataires externes, co-animation des instances des projets.
- ◆ La participation aux projets d'évolution du SI et des applicatifs métiers interfacés.
- ◆ La conception et la mise à jour du paramétrage.
- ◆ Le pilotage de la maintenance (corrective, adaptative).
- ◆ La gestion des anomalies.
- ◆ La définition des demandes de prestations avec le maître d'ouvrage, la contractualisation des modalités de prestations avec le maître d'œuvre.
- ◆ L'analyse des impacts relatifs aux évolutions, la mise en place des dispositifs de conduite du changement, de communication et de formation.
- ◆ La contribution à l'élaboration et à l'adaptation des manuels utilisateurs.
- ◆ La contribution à la qualité des données/informations (interne/externe).
- ◆ La mise en œuvre des plans de tests et le pilotage des recettes des versions ou évolutions en lien avec la direction des services numériques.
- ◆ La production d'états de restitution ou d'aide à la décision.
- ◆ La participation au club/collège utilisateurs du progiciel et à des groupes de travail thématiques de l'éditeur.
- ◆ La réalisation d'une veille de la réglementation et son application dans les progiciels.

CHIFFRES CLES :

LE SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER GRAND ANGLE

- ◆ 355 anomalies analysées, déclarées et corrigées.
- ◆ 527 utilisateurs actifs.
- ◆ 1 version majeure, 2 patches, 21 révisions testées avant installation en production.
- ◆ Formation : 13 sessions de 5 à 10 personnes.
- ◆ Budget principal, 85 437 mandats et 28 359 titres.

LE SYSTEME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES ASTRE RH ET FOEDERIS

- ◆ 76 anomalies analysées, déclarées et corrigées.
- ◆ 193 utilisateurs actifs.
- ◆ 20 patches MAJ (3 statuts + 1 visa), 1 version majeure et 15 patches correctifs testés avant installation en production.

- ◆ 7 500 paies mensuelles.
- ◆ 4 658 EAED réalisés, dont 4 143 validés par le n+1 et l'agent.
- ◆ 863 sessions de formation Foederis organisées.
- ◆ 138 demandes de préparation aux concours.
- ◆ 136 demandes de mobilité.
- ◆ 340 demandes de télétravail.

LE SYSTEME D'INFORMATION MARCHES PUBLICS SIS-MARCHES ET ATEXO

- ◆ 230 utilisateurs actifs.
- ◆ 1 nouvelle version.
- ◆ 2 144 consultations créées et 2 374 marchés attribués.

REALISATIONS MAJEURES :

L'année a été marquée par la poursuite de la modernisation des systèmes d'information financiers et ressources humaines (SIF et SIRH).

LE SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER (SIF)

D'un point de vue applicatif :

- ◆ La dématérialisation de la chaîne comptable, des pièces justificatives puis des pièces comptables avec signature électronique.
- ◆ La mise en œuvre de l'outil «e-Partenaire subvention», outil d'échanges avec nos partenaires et de modernisation de nos processus concernant le dépôt des demandes de subventions en ligne.
- ◆ La participation au groupe de travail thématique « modernisation » de CGI.
- ◆ Les travaux préparatoires au PES (protocole d'échanges standard) marché et au PES budget.

D'un point de vue technique :

- ◆ L'installation de la nouvelle version de l'outil de gestion financière avec évolution du socle technique.

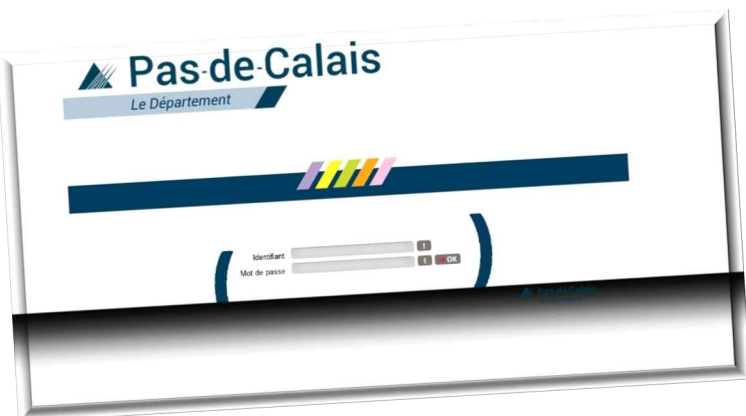
LE SYSTEME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

D'un point de vue applicatif :

- ◆ La défiscalisation des heures supplémentaires, la prime COVID.
- ◆ Les chantiers récurrents annuels : CAP d'avancement de grade et de promotion interne et d'avancement d'échelon, DSN, indemnité exceptionnelle CSG, garantie individuelle du pouvoir d'achat, médailles, statistiques ...
- ◆ Le paramétrage de la campagne EAED 2020 avec l'installation de la version 9 de Foederis.
- ◆ Le paramétrage de la campagne télétravail.

LE SYSTEME D'INFORMATION MARCHÉ PUBLIC

L'année 2020 c'est la poursuite de la dématérialisation complète et totale des pièces marchés et le paramétrage de la version 8 de SIS-Marchés pour un démarrage en 2021.



POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES

**CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE,
BUDGETAIRE, COMPTABLE ET REFERENTIEL SI**

**SERVICE SECURITE, URBANISATION ET
VALORISATION DES DONNEES**

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

**SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITE
ET NUMERIQUE EDUCATIF**

**SERVICE ARCHITECTURE SYSTEMES
ET RESEAUX NUMERIQUES**

SERVICE SOLUTIONS NUMERIQUES

MISSIONS :

La direction des services numériques (DSN) est une direction support à l'ensemble des services et des politiques publiques y compris de la MDPH et de nos 125 collègues. L'activité de la direction s'articule autour de deux axes : La stratégie territoriale usages et services numériques (#UsagesNumeriques62) et le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).

L'année 2020 a été marquée par la mise en place du télétravail de façon « massive » liée à la crise sanitaire COVID-19.

En effet, depuis mars 2020, l'ensemble du système d'information a été rendu accessible en télétravail à l'ensemble des agents avec le matériel fourni aux agents.

En complément de la mise en place de l'architecture technique sécurisée nécessaire, la DSN s'est mobilisée pour mettre à disposition des matériels (PC portable, clé d'accès sécurisée, téléphone virtuel... malgré les difficultés d'approvisionnement) mais aussi à renforcer son centre d'appel « 6263 » pour répondre aux demandes d'assistance des agents ainsi que ces actions d'accompagnement à l'usage d'outils numériques tels que la visioconférence, le parapheur électronique, le transfert de fichiers sécurisés...



LA STRATEGIE TERRITORIALE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES (STUSN)

Adoptée le 17 décembre 2018 à l'unanimité, elle place le « citoyen usager » au cœur des priorités des politiques départementales pour concevoir et favoriser des outils plus utiles, plus simples et plus visibles, en complément des services de proximité existants.

Cette politique transverse à l'ensemble des autres politiques publiques départementales se décline autour de cinq objectifs principaux :

- ◆ Simplifier les démarches pour les usagers.
- ◆ Rendre 100% des services aux usagers du Département accessibles en ligne d'ici à la fin 2021, tout en préservant un accueil physique en tout point du territoire départemental.
- ◆ Améliorer l'accompagnement des usagers, de nos partenaires et de nos agents et favoriser l'inclusion numérique.
- ◆ Accroître la visibilité du Département et faire de l'institution une collectivité remarquée sur le plan des usages numériques.
- ◆ Développer de nouveaux services en restant à l'écoute des citoyens du département.

La mise en œuvre de cette stratégie fait l'objet d'une délibération d'application annuelle pour dresser le bilan des actions conduites au cours de l'année écoulée et proposer les actions prioritaires de l'exercice à venir.

Ainsi, la seconde délibération d'application a été votée à l'unanimité le 14 décembre 2020. Elle intègre les initiatives validées lors du comité de pilotage du 10 septembre 2020 (62 initiatives dont 15 initiatives finalisées, 25 engagées et 12 nouvellement identifiées).

LE SDSI

Validé en juin 2017 pour une période de 4 ans, il comporte un portefeuille de 204 projets répartis sur les pôles de la collectivité et priorisés au niveau pôle et directions métier. Le SDSI s'appuie aussi sur une nouvelle gouvernance du système d'information (SI) organisée autour de 5 axes stratégiques :

- ◆ Développement de l'ouverture du SI et des services vers les usagers.
- ◆ Amélioration de la transversalité et du pilotage des données.
- ◆ Optimisation des processus de la fonction SI et assistance aux usages.
- ◆ Optimisation du maintien en condition opérationnelle et de la sécurité.
- ◆ Amélioration de la couverture applicative des métiers pour optimiser les moyens.

Fin 2020, 58% des projets du SDSI sont terminés ou en cours. 13% des projets restent à lancer et 29% ont été abandonnés ou mis en attente.

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

- ◆ Pilotage d'un portefeuille de 263 sujets actifs (91 demandes, 86 projets SDSI, 86 projets hors SDSI), d'un plan d'actions RC Artois de 51 actions et du portefeuille #UsagesNumériques62 contenant 66 initiatives.
- ◆ Proposition d'une méthode de construction collective du nouveau schéma directeur de la DSN et de son outil de suivi.
- ◆ Structurer l'interaction et l'accompagnement des métiers dans la mise en œuvre et l'usage des solutions numériques.
- ◆ Pilotage de la stratégie de communication autour des sujets numériques aussi bien à l'interne de la DSN que pour l'ensemble des agents de la collectivité.
- ◆ Expérimenter et partager des approches innovantes du numérique via les retours d'expérience, la mise en place et l'animation d'une communauté apprenante, la communauté agile,...
- ◆ Positionnement du service comme référent numérique pour la collectivité sur les projets transversaux.

LE SERVICE SOLUTIONS NUMERIQUES

- ◆ Etude, intégration et paramétrage de solutions progiciels.
- ◆ Etude et développement de solutions applicatives spécifiques.
- ◆ Mise en œuvre des politiques de sécurités applicatives.
- ◆ Assistance aux utilisateurs, gestion des référentiels, des statistiques et courriers.
- ◆ Maintien en condition opérationnelle des différents progiciels ou applications.
- ◆ Etude, intégration paramétrage et maintien en condition opérationnelle (MCO) des solutions progiciels du domaine social et MDPH.
- ◆ Support technique à la DMO (direction modernisation et optimisation) et aux utilisateurs, des statistiques et des courriers.

LE SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITE ET NUMERIQUE EDUCATIF

- ◆ Missions d'ingénierie du poste de travail, de déploiement et maintenance du parc micro (PC, tablettes, smartphones, imprimantes, multifonctions) pour les services départementaux.
- ◆ Assistance et dépannage auprès de 10 000 utilisateurs (agents et partenaires), aux élus, formation aux outils bureautiques, pilotage de la régie de l'hémicycle, prêt de matériel informatique, exécution de traitement d'exploitation informatique.
- ◆ Déploiement et maintenance de l'équipement téléphonique (services départementaux et collèges).
- ◆ Gestion des équipements numériques (classes pupitres, vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, baladodiffusion...) et réseaux télécoms des 125 collèges du département.

LE SERVICE ARCHITECTURE ET EXPERTISE SYSTEME, RESEAU, BASES DE DONNEES ET TELECOM

- ◆ Définition et administration de l'ensemble de l'architecture système : installation, administration et maintenance de l'ensemble des serveurs, administration du système de sauvegarde, administration des baies de stockage ;
- ◆ Gestion des ressources transversales : administration des logiciels transversaux (messagerie, portail RDS, accès Internet, ...), gestion des annuaires, des comptes, des droits, des ressources, des répertoires partagés, ... ;
- ◆ Garant de la sécurité opérationnelle du SI : administration des systèmes de sécurité externes (firewall, Mail in Black...), administration des systèmes de sécurité internes (proxy, anti-virus...), sécurisation des services publiés (sites Web, extranet, VPN, ...) ;
- ◆ Définition et administration de l'ensemble du réseau : définition, administration et sécurisation du réseau du siège, des sites distants, inter-sites et du réseau wifi, définition des normes et suivi des chantiers (câblage, locaux techniques, ...), gestion des relations et des marchés publics avec les opérateurs télécoms.

LE SERVICE SECURITE, URBANISATION ET VALORISATION DES DONNEES

- ◆ Suivi du déploiement THD (très haut débit), référent numérique sur les projets transversaux (Agenda 21, ESS, schéma mobilité, FEDER, ...).
- ◆ Sécurité des systèmes d'information : définition de la politique de sécurité et suivi de la mise en œuvre, coordination du plan de reprise d'activité, charte informatique, certificats électroniques, etc...
- ◆ Conduite d'analyse de risques et du plan d'homologation RGS (référentiel général de sécurité).

LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE ET REFERENTIEL SI

- ◆ Gestion, préparation et suivi du budget.
- ◆ Gestion et exécution des marchés.
- ◆ Accompagnement en amont dans le cadre du renouvellement des marchés DSN.
- ◆ Tenue d'une régie mixte (dépenses et recettes).
- ◆ Gestion du référentiel GENESIS (tiers, rues, intervenants, ...).
- ◆ Secrétariat administratif et gestion des ressources

CHIFFRES CLES :

LE SERVICE SOLUTIONS NUMERIQUES

- ◆ Portefeuille de plus de 120 applications et progiciels.
- ◆ 50 projets de toutes tailles traités par an.
- ◆ 7500 agents gérés dans l'annuaire, l'intranet, la gestion des temps, etc.
- ◆ 136 espaces collaboratifs dans l'intranet, 8140 membres actifs, 530 partenaires externes, 34 000 documents.
- ◆ Domaine social : 800 000 usagers, 250 types de mesures, 4 300 000 dossiers instruits dans Genesis.
- ◆ 1400 tickets supports traités par an.

LE SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITE ET NUMERIQUE EDUCATIF

À destination des services départementaux :

- ◆ Parc informatique: 4 350 PC, 700 périphériques mobiles (smartphones/tablettes), 1 900 imprimantes.
- ◆ Téléphonie : 4 700 usagers, 212 lignes analogiques (fax, alarmes, ascenseurs...), 3 centres d'appels (Le GPS/6262,6263, MDPH).

À destination des collègues :

- ◆ Informatique et téléphonie : 250 serveurs, 20 000 PC, 4 800 tablettes, 3 700 vidéoprojecteurs interactifs, 4 000 usagers téléphonie.
- ◆ Liaisons opérateurs : 125 accès internet fibre, 230 T0, 87 lignes analogiques.

LE SERVICE ARCHITECTURE SYSTEMES ET RESEAUX NUMERIQUES

- ◆ 12 300 comptes utilisateurs Active Directory, 12 000 boîtes aux lettres, jusqu'à 4 millions de mails traités par jour.
- ◆ 400 serveurs dont 220 serveurs virtuels, 215 To de données stockées sur la baie SAN IBM et répliquées en temps réel, 90 To de données bureautiques (Arras + sites distants), 90 To de données sauvegardées chaque jour.
- ◆ 2 datacenters, 110 sites distants, 600 équipements réseaux, 250 bornes Wifi, 4 To de données échangées sur le réseau entre Arras et les sites distants chaque mois.
- ◆ Taux de disponibilité de l'architecture messagerie, wifi, internet, intranet, extranet entre 99,82% et 99,99% de 7h30 à 19h00.
- ◆ En 2019, installation de 75 nouveaux serveurs applicatifs ; remplacement et sécurisation des cœurs de réseaux ; migration des serveurs d'authentification Active Directory, impactant l'ensemble des agents du Département ; déploiement de la solution de centralisation des logs, conformément au RGPD.

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

- ◆ 69 « demandes d'informatisation » émanant des différents pôles ont été qualifiées.
- ◆ Accompagnement pour la rédaction et publication de 49 articles intranet et 48 billets de blog répartis sur l'espace direction et ses 4 sous-espaces.

- ◆ Mise en place de la FAQ télétravail DSN avec 32 items
- ◆ Co-construction de 3 rencontres connectées et co-animation de la rencontre connectée de l'Artois
- ◆ Planification et accompagnement de 59 actions concrètes sur 3 thématiques différentes concernant 180 agents et 31 partenaires.
- ◆ Co-construction et réalisation technique de 5 épisodes de la web-série.
- ◆ Conseil et appui méthodologique sur 4 projets structurants de la DSN.
- ◆ Proposition aux agents de la DSN de 2 temps d'échange autour des nouveaux outils, nouvelles méthodes et du projet de direction.
- ◆ Planification et animation de 8 flash talk (format court de partage d'expérience sur des nouveaux usages).
- ◆ Planification et co-animation de 11 temps d'échange ou ateliers dans le cadre de la communauté agile.

LE SERVICE SECURITE, URBANISATION ET VALORISATION DES DONNEES

- ◆ Traitement des demandes de création, modification, réaffectation et accès aux ressources informatiques DARI (plus de 180 gérées par la mission) et des tickets utilisateurs (2434 tickets).
- ◆ Traitement/suivi des demandes et renouvellements de certificats électroniques (90 en 2020).
- ◆ Audits de sécurité (7 tests d'intrusion en 2020).
- ◆ Actions de sensibilisation à la sécurité numérique (70 actions : sessions, articles, etc.).



LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE ET REFERENTIEL SI

- ◆ Budget d'investissement de plus de 11M€ (dont 4,9M€ pour les collèges ; budget de fonctionnement de plus de 5,5M€ (dont 2,2M€ pour les collèges) .
- ◆ Versement de subventions aux collèges à hauteur de plus de 67 000€ dans le cadre de l'appel à projets « accompagnement aux usages numériques des collèges ».
- ◆ Réalisation du budget à plus de 90%.
- ◆ Emission de plus de 700 bons de commande et autant d'engagements.
- ◆ Exécution de plus de 55 marchés.
- ◆ Référentiel GENESIS : 24 381 tiers actifs, 2 362 intervenants, et 15 703 rues réparties dans 86 communes.

REALISATIONS MAJEURES :

LE SERVICE SOLUTIONS NUMERIQUES

- ◆ Mise en place d'un logiciel qualité (MAQ Labo) au Laboratoire Départemental d'Analyses.
- ◆ Démarrage de la migration de l'aide générale dans le progiciel Genesis.
- ◆ Montée de version du logiciel de gestion des délibérations et des arrêtés (AirDelib/AirArrêté).
- ◆ Montée de version du logiciel de gestion des médiathèques (Orphée vers Orphée NX).
- ◆ Mise en place du palier 2 itération 1 du système d'information de la MDPH.
- ◆ Migration de l'instruction des secours d'urgence dans GENESIS (mise en production effective prévue en 2021).
- ◆ Migration de la gestion des contacts de l'accueil principal du Département dans le progiciel KIMOCE.
- ◆ Photothèque / vidéothèque : intégration des cartes du systèmes d'information géographique.
- ◆ Archivage électronique – réalisation d'une étude (AMO) pour la mutualisation des outils avec les communes du Pas-de-Calais.
- ◆ Finalisation du projet d'informatisation de la gestion de la restauration dans les collèges.
- ◆ Mise en place de l'outil de gestion des billetteries (château d'Hardelot, les 2 Caps) en Full web (solution E-tickets).
- ◆ Expérimentation d'un nouvel outil de transferts de fichiers sécurisés en interne et avec les partenaires du Département.
- ◆ Mise en place d'une plateforme extranet de gestion des frais de déplacement pour les assistantes familiales.
- ◆ Plateforme de gestion des outils cartographiques (ISpatial) - migration du moteur cartographique, mise à jour Arcopole Pro (route, accidentologie, cadastre), migration de la gestion du domaine public vers Arcopole Pro DPA.

LE SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITE ET NUMERIQUE EDUCATIF

- ◆ A destination des services départementaux :
 - ◇ 54 000 sollicitations et 77% des incidents et demandes résolus en ligne par le centre d'appels.
 - ◇ Ingénierie du poste de travail : mise en place de la solution de gestion des impressions Watchdoc sur les territoires de Lens-Liévin et de l'Artois . Déploiement de 1250 PC ; 3600 opérations de maintenance.
 - ◇ Mise en place d'une solution de téléphonie embarquée sur le PC pour le télétravail (450 usagers).
 - ◇ Mise en place d'un nouvel accueil téléphonique pour la maison de l'autonomie du Boulonnais.
- ◆ A destination des collèges :
 - ◇ changement des opérateurs télécoms des 125 collèges et upgrade des liaisons à 100 Mb/s.
 - ◇ renouvellement : 8 systèmes téléphoniques ; 50 classes pupitres, 30 classes de technologies et 1400 PC pilotant les VPI (3150 PC au total).

LE SERVICE ARCHITECTURE SYSTEMES ET RESEAUX NUMERIQUES

- ◆ Administration de 13 200 comptes réseaux et 10 200 boîtes aux lettres.
- ◆ Installation de 61 nouveaux serveurs sur les 450 existants (physiques et virtuels).

- ◆ Déploiement de 21 bornes wifi sur les 292 existantes
- ◆ Migration de la solution d'accès en VPN au SI du Département dans le cadre de la pandémie.
- ◆ Publication des applications sur le portail extranet.
- ◆ Migration de l'architecture d'authentification Active Directory en Windows 2019.
- ◆ Mise en place de nombreuses règles de sécurisation, notamment au niveau de la gestion des droits et des authentifications.
- ◆ Analyse du marché de télécommunications et POC d'une nouvelle architecture réseau basée sur le SdWan
- ◆ Etude comparative et choix d'une solution de stockage SAN dans le cadre du remplacement des deux baies de stockage en IBM début 2021.
- ◆ Réalisation du test plan de reprise d'activité à Dainville en septembre.
- ◆ Migration réseau de 25 sous répartiteurs (100 équipements réseaux) (double attachement et passage en niveau 3).
- ◆ Configuration de près de 600 clefs token RSA.
- ◆ Migration de 12 serveurs de fichiers distants sous Windows 2003.
- ◆ 1982 tickets traités de niveau 3 (+40% par rapport à 2019).
- ◆ Intégration logicielle exploitation.
- ◆ 464 tickets Kimoce (restauration, astre, Grand Angle...) + 665 tickets suivi d'exploitation.
- ◆ Préparation migration Grand Angle GDA 360 et serveurs d'applications transversales.
- ◆ Migration ASTRE en KMV5.
- ◆ Migration KIMOCE + base oracle.
- ◆ Migration en cours des applications dotnet sur nouveaux serveurs (recette, prod).
- ◆ Sécurisation des applications http en https.
- ◆ Migration Geomap Imagis GPR, GDP, saisie embarquée, DPA.
- ◆ Genesis : montée de version majeure, reprise ASE, changement de serveur KSL avec montée de version.
- ◆ Migration Airdelib, Thot.

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

- ◆ Pilotage du schéma directeur du système d'information (SDSI).
- ◆ Coordination et accompagnement des utilisateurs pour le projet WikiSol62.



LE SERVICE SECURITE, URBANISATION ET VALORISATION DES DONNEES

- ◆ Poursuite du programme opérationnel du déploiement du très haut débit avec le syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » : au 31 décembre 2020, 204 468 prises optiques installées, 545 communes complètement déployées.

- ◆ Délibération d'application de la stratégie territoriale des usages et services numériques du 16/11/2020.
- ◆ Commission d'homologation RGS les 24 février et 27 avril 2020.
- ◆ Campagne de sensibilisation « sécurité numérique : adoptons les bonnes pratiques ! » dans le cadre du mois européen de la cyber sécurité (octobre 2020).



LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE ET REFERENTIEL SI

- ◆ Poursuite de la gestion de la dématérialisation complète de la chaîne comptable.
- ◆ Suivi et gestion des demandes de bons de commande dans Kimoce.
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre du parapheur électronique.

- ◆ Optimisation des délais de traitement internes.
- ◆ Evolution du périmètre de la régie mixte.
- ◆ Accompagnement en amont dans le cadre du renouvellement des marchés DSN.
- ◆ Evolution du formulaire dans le cadre des sollicitations Genesis.
- ◆ Remontée de dépenses dans le cadre du FEDER STUSN.

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE
ET DE LA GESTION DE LA DETTE

SERVICE EXECUTION BUDGETAIRE

UNITE DECONCENTREE FINANCES
DU POLE SOLIDARITES

UNITE DECONCENTREE FINANCES
DU POLE AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

UNITE DECONCENTREE FINANCES
AUTRES DOMAINES

MISSIONS :

La direction des finances (DF) assure pour l'ensemble de la collectivité, à la fois la mise en œuvre budgétaire et financière des orientations politiques, la préservation des équilibres financiers, la diffusion et le partage de l'information financière. Elle assure aussi la gestion quotidienne des dépenses et des recettes du Département et est garante de la qualité de gestion comptable et de la bonne tenue de la gestion patrimoniale.

En 2020, la direction des finances s'organise, comme suit, en cinq services :

LE SERVICE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE ET DE LA GESTION DE LA DETTE

Il dessine la trajectoire financière de la collectivité et conduit plus spécifiquement les étapes de préparation budgétaire liées au budget primitif et étapes intermédiaires (budget supplémentaire et décision modificative). Il assure aussi la gestion de la dette du Département et le suivi de l'ensemble des garanties d'emprunt.

LE SERVICE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Il est composé de quatre bureaux. Le bureau recettes assure le suivi pour l'ensemble de la collectivité de la bonne réalisation des recettes. Le bureau qualité comptable et subventions assure la gestion et la sécurisation des dossiers de subvention suivis par la direction. Il orchestre également les opérations de clôture budgétaire (rattachements, reports, lissages). Le

bureau fiabilité des comptes est essentiellement centré sur la gestion comptable patrimoniale du Département, le rapprochement de l'inventaire comptable de l'ordonnateur avec l'actif du comptable, le suivi des provisions et l'organisation du rapprochement des comptes avec la paierie départementale. Enfin, le centre facturier demeure à l'écoute des entreprises et des services pour finaliser le recours à la facturation électronique.

LES TROIS UNITES DECONCENTREES FINANCES (UDF)

Dédiées respectivement aux pôles solidarité, aménagement et développement territorial, et autres domaines, elles ont un socle de missions communes en matière d'exécution budgétaire. Ces missions portent en premier lieu sur la chaîne de la dépense à travers la création des fiches marchés dans le progiciel financier Grand Angle, le visa des engagements et le traitement des liquidations. Elles évoluent toutefois dans des environnements différents, marqués notamment par les spécificités du système d'information social, ou la complexité des marchés.

Les UDF sont également amenées à participer activement aux travaux de préparation budgétaire en lien avec les directions opérationnelles.

CHIFFRES CLES :

- ◆ Plus de 81 000 mandats et 53 000 titres de recettes émis sur le budget principal et les budgets annexes.
- ◆ Plus de 39 000 factures parvenues au centre facturier, dont près de 84% déposées sur le portail Chorus, en croissance régulière, pour sa quatrième année d'utilisation. (Rappel : près de 69% en 2019).
- ◆ 140 M€ empruntés, l'encours atteint 754 M€ au 31/12/2020.
- ◆ Près de 86 M€ d'emprunts garantis (32 dossiers instruits) dont près de 70 M€ consacrés à plusieurs projets de réhabilitation de logements en secteur diffus, portés par Maisons & Cités.

A noter que l'encours de la dette garantie s'élève à 783 M€ au 31/12/2020.

REALISATIONS MAJEURES :

AU TITRE DES PROJETS

Les équipes de l'UDF solidarités sont restées largement mobilisées sur plusieurs volets du système d'information social avec le lancement du chantier lié à la migration de l'aide sociale, la mise en production, sous Genesis, dans le dernier quadrimestre 2020 de l'allocation jeunes majeurs, dans le cadre du déploiement au titre de l'aide sociale à l'enfance. Enfin, dans le même temps, l'utilisation de l'outil GDF (gestion des frais) a été élargie aux assistants familiaux.



Déplacements et
Frais - AssFam

SUR LE PLAN DES PRATIQUES

Dans le contexte de crise sanitaire, la DF à l'instar de nombreuses équipes s'est organisée pour réaliser ses missions en télétravail dès le 17/03/20, confirmant l'adaptabilité de tous. L'ensemble des activités a pu être maintenu permettant notamment le règlement de l'ensemble des créanciers de la collectivité : bénéficiaires d'aide sociale, fournisseurs, entreprises, partenaires.



2020 marque pour la première fois l'organisation et la saisie à distance du budget supplémentaire bâti autour de la délibération « Face à la crise – se mobiliser et adapter l'action du Département en faveur des habitants du Pas-de-Calais ».

La DF a travaillé sur les mécanismes d'accompagnement proposés par le gouvernement à savoir :

- L'avance remboursable sur droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – une avance de 10 M€ a été sollicitée,
- Le mécanisme comptable d'étalement des charges COVID, ainsi près de 35 M€ de dépenses exceptionnelles éligibles seront lissées (par opérations d'ordre) sur la période 2020-2024 à raison de près de 7 M€/an.

Une annexe spécifique figurera à ce titre dans le compte administratif 2020.

Il convient de noter que les équipes de la DF ont été largement mobilisées aux côtés des directions opérationnelles pour la mise en œuvre des dispositifs issus des ordonnances successives parues dans le contexte COVID tels que la mise en place de dotations à l'attention des services d'aide à domicile, la prolongation de droits pour les bénéficiaires de droits sociaux, les adaptations des marchés/avenants impactant le transport des élèves en situation de handicap notamment.

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIEGE

SERVICE ACCUEIL ET ORIENTATION

SERVICE DE LA VIE QUOTIDIENNE

MISSIONS :

La direction de l'accueil et des moyens du siège (DAMS) comprend deux services : le service accueil et orientation et le service de la vie quotidienne. L'amélioration constante de l'accueil des usagers et des services rendus aux agents fédère les métiers et compétences des collaborateurs de la direction, composée de 72 agents. La DAMS assure également les missions suivantes : l'affectation des bureaux, des espaces d'archivage et des places de parking ainsi que le jalonnement des locaux. En 2020, différents projets d'affectation d'espaces de travail ont été conduits pour la direction du conseil en gestion (DCG), pour la direction de l'enfance et de la famille (DEF) et pour la direction des politiques d'inclusion durable (DPID).

LE SERVICE ACCUEIL ET ORIENTATION

Ce service gère les fonctions d'accueil téléphonique et d'accueil physique du bâtiment des services départementaux.

Le service intervient également en appui aux directions opérationnelles pour différentes sollicitations (campagne d'information sur un nouveau dispositif ou événementielle, aide téléphonique, réalisation d'enquêtes de satisfaction, prise de rendez-vous auprès de professionnels...).

Le service effectue de plus le tri et l'enlèvement de parapheurs et courriers ainsi que des navettes de transferts de fournitures ou matériels.

Accueil physique du bâtiment des services

2 agents assurent les missions suivantes :

- ◆ Accueil et orientation des visiteurs ;
- ◆ Remise des lots aux agents pour la direction de la communication.
- ◆ Gestion de la salle de réunion située dans le hall principal.

Leur poste de travail s'effectue sur une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.

Accueil téléphonique des services départementaux

- ◆ 03 21 21 62 62, numéro des services départementaux.
- ◆ 03 21 21 62 33, numéro des centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF).
- ◆ 03 21 216 216, numéro d'appel de guidage personnalisé des sollicitations (GPS).

4 agents sont chargés de l'accueil téléphonique du public de 8h à 18h30 sans interruption.

Leur rôle est d'accueillir et de mettre en relation les usagers avec les personnels des directions du siège ou les collaborateurs des territoires.

Plateforme téléphonique de renseignements

Écouter, informer et orienter sont les missions quotidiennes des conseillers d'appel téléphonique.

6 conseillers répondent aux demandes du citoyen pour l'orienter et expliciter l'action de l'administration de 8h à 18h30 du lundi au vendredi. Le temps de

travail est organisé en 3 postes journaliers.

- ◆ Au numéro 03 21 216 216, la plateforme téléphonique répond aux demandes des usagers ;
- ◆ Au numéro 03 21 21 62 33, les conseillers d'appel traitent l'ensemble des appels des CPEF du département : écoute, conseil, orientation et prise de rendez-vous avec les professionnels (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales).

Un appui quotidien aux directions opérationnelles

- ◆ Traitement des réponses aux saisines électroniques des usagers, déposées sur le site internet du Conseil départemental ;
- ◆ Appui pour diffuser des informations sur les mesures nouvelles (ex : plateforme d'intermédiation « MonJob62 », appels à projets,...) ;
- ◆ Aide pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction ;

- ◆ Aide auprès des services en cas de situations particulières (ex : appui auprès du service aide sociale, prise en charge des appels de MDS...).

Des missions transversales de tri et d'enlèvement des courriers, parapheurs et fournitures

2 agents réalisent les missions suivantes :

- ◆ Tri et enlèvement des courriers (flux réguliers et urgences) de la direction générale des services (DGS), des directions de pôles et des directions opérationnelles désignées par le directeur du pôle ;
- ◆ Gestion des navettes de parapheurs de signature entre le cabinet du Président du Département et la direction générale des services et celle-ci et les pôles (flux réguliers et urgences) ;
- ◆ Transferts de fournitures ou matériels :

◇ Entre la direction des achats, des transports et des moyens, (DATM) la direction générale et les directions de pôles .

◇ Au sein de la direction de l'accueil et des moyens du siège et notamment entre les différents sites d'intervention du service de la vie quotidienne.



LE SERVICE DE LA VIE QUOTIDIENNE

2020 a été une année marquante sur deux points de la vie quotidienne :

- ◆ L'intensification des actions de désinfection des locaux suite à la mise en place d'un nouveau protocole de nettoyage des locaux lié à la crise sanitaire COVID-19. Les missions des agents de propreté ont été adaptées en renforçant la désinfection des points de contacts et en adaptant les missions de nettoyage des bureaux en fonction du taux d'occupation lié à la mise en place du télétravail.

Pendant toute la période de confinement, des agents sont restés mobilisés pour intervenir dans les locaux partiellement occupés et maintenir le niveau de désinfection et de propreté nécessaire.

- ◆ L'expérimentation de la méthode globale de net-

toyage des locaux dite « par pré-impregnation » a été menée avec succès à l'Hôtel du Département dès le mois de janvier 2020. Depuis, au sein des équipes du service de la vie quotidienne, 15 nouveaux chariots ergonomiques, légers et maniables ont pu être remis aux agents formés ; le déploiement se poursuivra en 2021.

Ces nouveaux outils ont pour vocation d'améliorer très sensiblement les conditions d'exercice d'un métier physique : ergonomie des matériels et facilité d'usage

pour réduire les troubles musculo-squelettiques et limiter la fatigue physique. Les produits d'entretien, détergents et désinfectants, sont écoresponsables.



CHIFFRES CLES :



Le service accueil et orientation a traité au cours de l'année 2020, près de 90 000 sollicitations téléphoniques.

6 400 communications ont été traitées en appui des services : allocation personnalisée d'autonomie (APA), mesures jeunes, comptabilité prestation handicap et diverses autres thématiques...

13 800 communications ont été reçues au titre des CPEF, et ont abouti sur plus de 5 600 rendez-vous programmés avec les professionnels.

4 386 usagers accueillis par les agents postés à l'accueil principal du bâtiment des services départementaux.

3 150 saisines électroniques déposées sur le site internet du Département ont été traitées.

REALISATIONS MAJEURES :

Pour les conseillers d'appel, l'année 2020 a été celle d'une nouvelle collaboration avec les services opérationnels : le lancement de la hotline du site « MonJob62 », plateforme numérique qui facilite la relation entre les entreprises et les allocataires du RSA en Pas-de-Calais. 1 280 appels ont été traités à ce sujet en deux mois. Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire, les agents ont été mobilisés afin que l'accueil téléphonique soit maintenu en période de confinement.



Les prestations de nettoyage ont également continué d'évoluer. Suite à l'étude menée sur les pratiques professionnelles en janvier 2020, une expérimentation a été faite dans une zone d'intervention. Les agents de propreté ont été dotés d'outils ergonomiques et d'un nouveau chariot de nettoyage léger et maniable. Ces matériels aident à lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) et respectent également les principes du développement durable.

Ces nouvelles pratiques professionnelles améliorent de manière significative les conditions de travail et seront déployées en 2021 dans les zones d'intervention du service de la vie quotidienne.

Dans les sites territorialisés, la DAMS a également conduit une étude des temps d'activité des sites sur l'Artois, l'Arrageois et le Boulonnais. En lien avec la direction des ressources humaines (DRH), le chantier fut complexe et a nécessité la mise en œuvre de propositions individualisées pour chaque agent, tant les disparités étaient grandes. L'objectif était bien d'augmenter le temps de travail des agents et de limiter leurs déplacements, afin d'offrir de meilleures conditions d'exercice d'un métier



difficile. Après une écoute attentive des responsables de sites évoquant la pluralité des secteurs à gérer, une évaluation des temps d'activité, et une cartographie des sites et des distances parcourues, la mission commune de la DAMS et des maisons des territoires a été d'organiser le travail des agents sur un seul site ou des sites proches. En 2021, l'étude des sites de Lens-Liévin, du Calaisis et de l'Audomarois sera réalisée.

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
BATIMENTS ET VOIRIE**

**SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
ACHATS, ETUDES ET SERVICES**

**BUREAU DE LA COMMANDE
PUBLIQUE SUPPORT**

MISSIONS :

La direction de la commande publique (DCP) est composée de 28 agents répartis en deux services et un bureau.

◆ Le service achats études et services et le service bâtiment/voirie ont pour missions, chacun dans leur domaine de compétence :

- ◇ Rôle d'appui, de conseil et d'accompagnement auprès des services techniques.
- ◇ Respect des procédures réglementaires et institutionnelles.
- ◇ Validation des codes famille, des procédures et des unités fonctionnelles.
- ◇ Expertise et méthodologie juridique auprès des services techniques.
- ◇ Pilotage de l'ensemble des étapes de la procédure : rédaction des pièces administratives, mise en ligne de la consultation, gestion des questions/réponses des candidats, ouverture/vérification/enregistrement du contenu des plis, validation du rapport d'analyse des offres, vérification des pièces réglementaires nécessaires à la mise en signature, information des candidats évincés, notification électronique des marchés transmissibles ou non au contrôle de légalité.
- ◇ Gestion des actes liés à l'existence du contrat (avenant, nantissement, ...) et des réponses aux opérateurs économiques lors de demandes de communication de documents.
- ◇ Gestion du tableau de bord lié à l'activité et destiné aux services techniques, ainsi que le pilotage des outils d'évaluation et de contrôle de l'activité
- ◇ Force de proposition et acteurs des projets

transversaux de la direction

◇ Dématérialisation du processus d'achat public

◆ Le bureau commande publique support réalise la veille juridique interne à la collectivité pour ce qui concerne la passation des marchés publics au travers de procédures écrites et du règlement interne de la commande publique et assure la diffusion de l'information au sein de la direction et du Département. Il assure également la préparation matérielle et l'organisation des commissions liées à la commande publique (commission d'appel d'offres (CAO), jury de concours, commission de délégation de service public (CDSP), commission consultative des services publics locaux (CCSPL), l'ouverture en ligne, le téléchargement des plis et la rédaction des procès-verbaux pour les procédures formalisées et celles passant en commission d'appels d'offres ainsi que la réception des copies de sauvegarde.

Par ailleurs, il a en charge l'administration des outils transversaux à la direction et à la collectivité (plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés, logiciel de vérification de la conformité des attestations des fournisseurs e-attestations, parapheur électronique, logiciels Fast-Actes pour la transmission dématérialisée au contrôle de légalité et FAST-Elus pour l'envoi dématérialisé des convocations).

Il gère l'actualisation de la nomenclature fonctionnelle utilisée pour les achats du Département et réalise les engagements financiers pour les frais d'insertion et de publication (avis de publicité des marchés publics). Il met en ligne sur le profil acheteur du Département, le cas échéant, à la demande des services techniques, les marchés sans formalité et les marchés subséquents < 40 000€ HT.

CHIFFRES CLES :

En 2020, 2 142 consultations ont été lancées par le Département du Pas-de-Calais :

- ◆ 1 846 marchés sans formalités < 40 000 € HT (gestion services techniques) ayant abouti à la notification de 2 233 contrats.
- ◆ 296 procédures > 40 000€ HT (gestion par la direction de la commande publique) ayant abouti à la notification de 440 contrats.
- ◆ 27 réunions organisées pour les élus (19 commissions d'appel d'offres, 7 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 1 commission consultative des services publics locaux).

- ◆ 625 opérateurs suivis (environ 1 158 marchés) dans le cadre des obligations réglementaires en matière de lutte contre le travail illégal (logiciel e-attestation).
- ◆ 6 259 téléchargements de DCE complets et/ou partiels sur la plate-forme de dématérialisation.
- ◆ 2 373 offres de candidats réceptionnées sur la plate-forme de dématérialisation.
- ◆ 58 validations d'unité fonctionnelle.
- ◆ 0 contentieux.

REALISATIONS MAJEURES :

LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le nouveau règlement interne de la commande publique a été adopté par la commission d'appel d'offres (CAO) le 10 janvier 2020.

Une mise à jour du règlement interne s'imposait suite à la modification, à compter du 1^{er} janvier 2020, du nouveau seuil pour les marchés sans formalité ainsi que les nouveaux seuils européens pour les procédures formalisées.

Le document, qui par la même occasion a fait peau neuve

(nouvelle mise en page), intègre également une simplification de la codification des marchés à procédure adaptée.

Afin de faciliter au mieux la compréhension du nouveau règlement interne, la direction de la commande publique (DCP) a également mis à disposition des services techniques un tableau récapitulatif des seuils, des fiches explicatives ainsi qu'une « foire aux questions » accessibles sur l'espace intranet de la direction.

Par ailleurs, les services de la commande publique ont assuré un

accompagnement des services techniques.



LA CONTINUTE DE SERVICE EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE



Depuis le 17 mars 2020, date de la mise en place des premières mesures sanitaires liées à la crise épidémiologique de la COVID-19, les procédures relatives à

la commande publique se sont poursuivies sans interruption notamment aux fins de participer à la relance économique et de soutenir les opérateurs économiques.

Cette continuité de service a été rendue possible par :

◆ une mobilisation de l'ensemble des agents de la DCP et une adaptation rapide au nouveau mode de travail à distance (télétravail) qui ont permis d'assurer le plan de charge annuel dans le respect des échéances.

◆ un ajustement des modes opératoires et des process notamment avec :

◇ la mise en œuvre des commissions à distance par conférence téléphonique (commissions d'appel d'offres et commission consultative des services publics locaux).

◇ le maintien en « présentiel » des jurys de concours de maîtrise d'œuvre, considérés comme étant des réunions « essentielles » ne pouvant se dérouler à distance pour des raisons techniques tenant à la présentation des références ou des projets remis par les candidats, mais dans le strict respect du protocole sanitaire préalablement défini.

◇ La validation d'unités fonctionnelles permettant de faire face à l'imprévision (commande de gel, masques, gants,...).

◇ La prolongation d'un mois des consultations en cours : gestion des avis d'appels modificatifs, modification des pièces administratives sur la plateforme et information aux entreprises ayant téléchargé le DCE.

◇ L'intégration au règlement de consultation d'un protocole sanitaire de visite sur site et adaptation des documents concernant les remises d'échantillons et de copies de sauvegardes

◇ La prolongation par avenant de la durée des accords à bon de commande arrivant à échéance afin d'éviter toute rupture de service.

◇ L'ouverture des plis et l'enregistrement du contenu des candidatures et des offres à distance.

◇ L'accompagnement auprès des services techniques quant aux modalités d'assouplissement liées à la crise sanitaire prévues par les textes de mars et juin 2020.

POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS ET MOYENS

SERVICE DES ACHATS ET D'APPUI
AU PILOTAGE

SERVICE DE LA GESTION DES TRANSPORTS
ET DU PARC DES VEHICULES

SERVICE DES MOYENS LOGISTIQUES

SERVICE DU RESTAURANT ADMINISTRATIF

MISSIONS :

La direction des achats, transports et moyens (DATM) organise et met à disposition des agents du Département les moyens généraux nécessaires au fonctionnement et à l'exécution des missions des services départementaux du Pas-de-Calais conformément à la réglementation en matière de marchés publics. Elle a également la responsabilité d'organiser et de mettre en œuvre le transport des élèves en situation de handicap (TESH) et des enfants issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

La DATM est organisée autour de 4 services dans lesquels exercent un peu plus de 100 agents :

- ◆ Le service des achats et d'appui au pilotage accompagne les services demandeurs dans la définition technique de leurs besoins, gère la passation et l'exécution des procédures de

commande publique.

- ◆ Le service de la gestion des transports et du parc de véhicules organise le transport des agents, des enfants issus de l'ASE et des élèves en situation de handicap. Le service est chargé de l'entretien du parc de véhicules départementaux.
- ◆ Le service des moyens logistiques est chargé du traitement de l'ensemble des moyens logistiques relevant de la direction (magasin, bureau du courrier et bureau de l'imprimerie départementale).
- ◆ Le service du restaurant administratif assure la restauration des agents départementaux ainsi que ceux des organismes conventionnés et gère également l'approvisionnement des produits alimentaires destinés aux services départementaux déconcentrés.

CHIFFRES CLES :

POUR LE SERVICE DES ACHATS ET D'APPUI AU PILOTAGE

Les dépenses de la DATM s'élèvent à 22 M€ dont 52 % pour les fournitures, et 48 % pour les prestations de service et intellectuelles. Les dépenses de fonctionnement représentent 89 % du chiffre d'affaires de la DATM. Cinq segments d'achat représentent 75 % de ces dépenses en 2020 : les produits et dispositifs médicaux (30 %), les transports adaptés (27 %), les assurances (9 %), l'affranchissement (6 %), et l'habillement (3 %).

POUR LE SERVICE DU RESTAURANT ADMINISTRATIF

Plus de 66 917 repas ont été servis en 2020 (- 48 % par rapport à 2019). Les dépenses du restaurant administratif s'élèvent à 380 K€ en 2020 pour le fonctionnement et à 37 K€ pour l'investissement.

POUR LE SERVICE DES MOYENS LOGISTIQUES

- ◆ **Bureau du courrier départemental** : plus de 433 000 plis ont été affranchis en 2020, soit une baisse de 16 % par rapport à 2019. Près de 43 % du volume global des plis a été envoyé au tarif « en nombre », favorisant une économie de 68 K€. Les dépenses d'affranchissement se sont ainsi élevées à 443 K€ en 2020 (-16 % par rapport à l'année 2019) et prennent en compte l'augmentation tarifaire moyenne appliquée par la Poste en 2020 de + 5 %.
- ◆ **Bureau de l'imprimerie départementale** : le parc d'impression se compose d'un atelier numérique couleur et noir et blanc, d'un atelier offset, de 2 postes de publication assistée par ordinateur (PAO) et d'un atelier de façonnage.

Plus de 1 300 commandes de travaux ont été réalisées pour un total de près de 1 500 000 exemplaires imprimés en 2020, tous formats confondus. Les dépenses en fonctionnement de l'imprimerie s'élèvent à 62 K€ en 2020.

- ◆ **Magasin départemental** : L'utilisation des navettes logistiques pour la livraison et la réception de courrier en provenance des différents sites du Département a favorisé une économie d'environ 30 K€ sur les dépenses d'affranchissement. 5 600 commandes ont été préparées en 2020 pour les services du siège et des territoires et 84 000 colis ont été livrés sur les différents sites.

POUR LE SERVICE DE LA GESTION DES TRANSPORTS ET DU PARC DE VEHICULES

- ◆ **Bureau de l'atelier du garage départemental**
Le parc est composé de 558 véhicules légers, dont 34 véhicules électriques et 23 hybrides, ayant parcouru plus de 5 000 000 km en 2020. L'optimisation de l'utilisation des véhicules électriques est poursuivie : 70% des réservations de moins de 100 km ont été réalisées pour des véhicules électriques.
En 2020, les dépenses du garage s'élèvent à 364 K€ pour le fonctionnement et 818 K€ pour l'investissement.
- ◆ **Bureau de l'organisation des transports**
1 523 élèves ont été transportés quotidiennement vers 319 établissements scolaires différents, pour un montant de plus de 5 M€.



CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Suite à la crise sanitaire de la Covid-19, la DATM a œuvré en 2020 pour assurer l'acquisition et la distribution de consommables en vue de garantir la sécurité des agents du Département. Dans le cadre du plan de soutien au monde hospitalier, plusieurs mesures ont été actées par le Président et ont mobilisé les équipes de la direction. Parmi ces actions :

◆ Près de 6 M€ ont été déployés en 2020 pour l'approvisionnement des consommables médicaux : gel hydro-alcoolique, masques, sprays désinfectants, gants, produits d'entretien, etc. Des centaines de sollicitations auprès de la mission hygiène, santé au travail, pour valider la conformité des produits achetés. Au total, sur 2020, ce sont 420 000 masques réutilisables commandés dont 200 000 commandés aux structures ESS et 6 720 000 masques chirurgicaux.

◆ Le service des moyens logistiques a été mobilisé pour les préparations et livraisons aux établissements médico-sociaux –EMS, agents et autres partenaires du CD 62 :

- ◇ Pour tous les agents du CD 62 : 1 073 000 masques à usage unique distribués et 100 000 masques réutilisables ;
- ◇ Des assistantes maternelles : 85 000 masques ;
- ◇ Des structures insertion logement : 245 000 masques ;
- ◇ Des MECS : 906 000 masques ;
- ◇ Des SAAD, structures PA/PH : 45 000 masques ;
- ◇ Des SSIAD, SAAD, EPHAD dotés par l'ARS : plus de 4,1 millions de masques ;
- ◇ Des structures ESMS : 320 000 masques
- ◇ Des kits collégiens : 160 000 masques réutilisables.

◆ En parallèle, la fermeture du restaurant administratif n'a pas empêché les équipes de se mobiliser puisque les agents ont concentré leurs efforts pour confectionner et distribuer des pâtisseries pour le personnel soignant de l'hôpital d'Arras. Ainsi, 150 pâtisseries par jour, à raison de 2 fois par semaine, ont été livrées entre le 16 mars et le 08 mai 2020.

◆ Enfin, le pool de véhicules du garage départemental a été mis à disposition du personnel soignant : une quarantaine de véhicules ont été préparés et nettoyés.

Les agents du garage départemental et tous les chauffeurs du bureau de l'organisation des transports sont également venus en renfort de la logistique pour la préparation et la livraison de tous les sites départementaux et partenaires.



Crédit photo—Carmelo PANEBIANCO / CD62



Crédit photo—Carmelo PANEBIANCO / CD62

REALISATIONS MAJEURES :

RESTAURANT

Depuis 4 ans, le restaurant concentre ses efforts sur la relocalisation de ses approvisionnements et sur l'introduction de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique.

La loi Egalim promulguée en 2018 constitue un nouveau socle sur lequel l'Estaminet s'appuiera pour renforcer son engagement concernant la qualité de l'approvisionnement, la substitution des plastiques, l'information des convives, la diversification des sources de protéines et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les principales actions menées en 2020 sont les suivantes :

◆ La part des achats durables et issus de l'agriculture biologique s'élève à 41 % en 2020 dont 22 % de produits issus de l'agriculture biologique.

◆ Dans l'optique de favoriser l'acte d'achat responsable, de meilleurs référencements des produits BIO et de qualité ont été réalisés en 2020 ainsi que le lancement de nouveaux marchés (épicerie BIO / fruits et légumes d'approvisionnement local)

◆ Les contenants et les couverts en plastique ont été supprimés à la cafétéria et remplacés par de la vaisselle à usage unique biodégradable.

◆ Afin de répondre aux attentes remontées par les convives, l'Estaminet a mis en place dès 2018, un menu « végétarien ».

Depuis 2020, le restaurant propose des produits laitiers d'origine végétale (lait de coco, lait d'amande). L'objectif est d'introduire 2 plats végétariens par semaine et un plat à base de légumineuse par semaine d'ici 2023.

◆ Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à l'affichage simplifié au niveau des tables de tri et des astuces « Anti-Gaspi » publiées via la communication effectuée dans l'intranet.

◆ Pour garder le lien avec les convives durant la période de confinement, des recettes et des menus ont été diffusés dans l'intranet. Au total, ce sont 27 recettes et 2 menus de la semaine publiés en 7 semaines.



Le cheesecake citron

- 1- Faire fondre le beurre et verser sur le spéculats Concassé - mélanger
 - 2- Verser le tout sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé, bien répartir uniformément
 - 3- Séparer le blanc des jaunes puis blanchir les jaunes et le sucre
 - 4- Ajouter le Philadelphia, le fromage blanc et le jus et zeste citron
 - 5- Mélanger
 - 6- Monter les blancs en neige puis les incorporer délicatement dans le mélange
 - 7- Verser la préparation sur le fond de spéculats
 - 8- Cuire à 170°C pendant 35/40mn
 - 9- Vérifier la cuisson en piquant
- Si nécessaire remettre 5 à 10 mn supplémentaires selon l'épaisseur
Laisser refroidir

Recette réalisée par Jean-Bernard PODVIN / CD62

POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le contexte budgétaire actuel nécessite que chaque direction s'implique dans le projet commun de la collectivité afin d'optimiser les moyens humains et matériels mis à disposition de l'administration pour remplir sa mission de service public de façon à réduire et à maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Département. En 2020, la DATM a confirmé son implication dans ce projet.

♦ Optimisation des moyens financiers et gains économiques

Afin de minimiser la hausse du budget et une maîtrise des consommations, la DATM a exploité plusieurs pistes :

◇ La mutualisation des achats : la contractualisation avec l'UGAP pour la location des presses numériques pour l'imprimerie départementale a généré un gain de 152 K€ sur 3 ans et de 400 K€ sur 4 ans pour les photocopieurs des services généraux.

◇ La professionnalisation de l'acte d'achat : la relance de marchés en 2020 (carburant, location de presses numériques et coût copies, TESH) ont permis de générer des gains économiques.

A titre d'exemple, la création d'un nouveau lot « Ambulance » et l'augmentation du nombre d'élèves transportés n'ont pas empêché d'engendrer un gain économique estimé à environ 8% lors de la relance de l'appel d'offres TESH.

◇ La mutualisation des moyens :

La DATM a exploité la mutualisation des moyens entre le garage départemental et le service de la maintenance et ressources du réseau routier (SM3R) comme une piste pour engendrer des gains économiques. La réalisation de la peinture « jaune » des véhicules du SM3R est désormais effectuée par l'atelier de peinture du garage départemental. Le gain est d'environ 4 300 € par véhicule soit 30 K€ environ par an d'économies.

◇ L'évaluation de la performance des activités de la DATM par le contrôle de gestion et la mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions et les services (loyers pour photocopieurs, fournitures de bureau / cartouches d'encre, affranchissement).

À titre d'exemple, la poursuite de la stratégie d'optimisation du mobilier administratif mise en œuvre en 2018 a généré un gain supplémentaire de 30 K€ en 2020 (130 K€ sur les 3 dernières années). Celle-ci vise à favoriser le réemploi du mobilier déjà utilisé en proposant systématiquement la réutilisation du mobilier pour lui donner une seconde vie. Parallèlement, un travail a été mené sur l'harmonisation des gammes de mobilier afin de faciliter leur réutilisation. Enfin, force est de constater que le dialogue entamé entre la DATM et les services porte ses fruits puisque les demandes de mobilier et les dépenses inhérentes ont diminué de moitié par rapport à 2018.

RELANCE ET ORGANISATION DE L'OPERATION DES « MERCREDIS DE L'ÉTÉ »

En raison de l'épidémie de coronavirus, le Département a été contraint d'annuler l'édition 2020.

Cette opération est à l'initiative de la collectivité pour permettre à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais de prendre le bus gratuitement chaque mercredi des mois de juillet et août afin de passer une journée à la mer et de découvrir/redécouvrir les nombreux joyaux du Pas-de-Calais

L'opération sera relancée en 2021.



POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES



**DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE L'INGENIERIE DOCUMENTAIRE**

**SERVICE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
ET DES PUBLICS**

**SERVICE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE
ET PRESTATIONS ELECTRONIQUES**

**BUREAU DU SUIVI DES ACQUISITIONS
ET DES COLLECTIONS**

MISSIONS :

La direction de l'information et de l'ingénierie documentaire (DIID) est une structure d'appui, d'ingénierie et de ressources pluridisciplinaires et numériques, ouverte à tout public (Interne/externe) dont la valeur ajoutée est un capital informationnel qui s'appuie sur une gestion documentaire de l'information dématérialisée, organisée et structurée, certifiée et contrôlée, capitalisée depuis plus de 20 ans dans des bases de données gérées au sein de cette direction (soit des millions de documents et informations internes et externes, tous supports et une capitalisation de la mémoire de l'institution, productrice d'informations, de documents, d'études...) couvrant les divers domaines de compétences de la collectivité, les projets et l'évolution de l'institution depuis son origine.

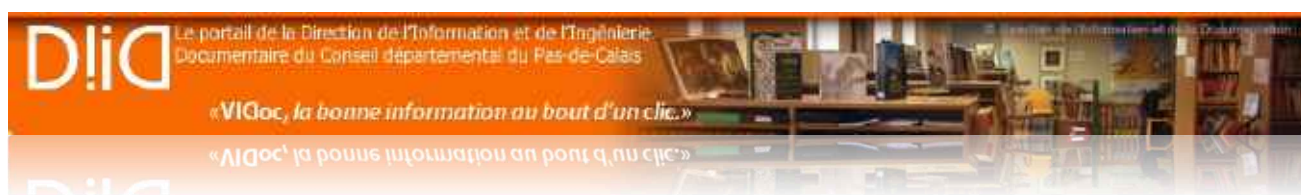
Les professionnels en sciences de l'information de la direction sont au quotidien à l'écoute de chacun et offrent leurs compétences et savoir-faire à travers également un espace public ouvert à tous, mènent des actions d'animation, médiation, formation, au siège et sur les territoires; diffusent une information ciblée et analysée permettant à chacun de se mettre à jour dans ses connaissances, de se perfectionner, d'apprendre les bonnes pratiques dans son domaine d'intervention, de développer son potentiel afin de permettre l'appropriation des savoirs et connaissances, en s'appropriant l'existant informationnel et accompagner chacun dans ses missions, lui permettre d'être un ambassadeur des projets de l'institution et le guider également dans l'usage du numérique.

Favoriser la coopération et la gouvernance de l'information au service d'un projet commun, offrir les ressources utiles pour un service public de qualité a toujours été un axe et un enjeu prioritaires de la direction dans ses missions de service public mais aussi la philosophie du portail VIDoc développé en 2012 (veille

et ingénierie documentaire) accessible depuis l'intranet.

L'impulsion collective est une condition de réussite dans laquelle la DIID s'inscrit en offrant le savoir-faire de son métier.

- ◆ Accueillir/informer/orienter/répondre aux besoins des usagers.
- ◆ Développer de nouveaux services et prestations liés aux nouveaux usages du numérique à l'attention des usagers externes et à l'attention des agents du Département et ainsi, dans le cadre du Projet Collectif de l'institution validé en 2020, renforcer la qualité de l'accueil des usagers et les accompagner dans leurs démarches administratives (médiation, inclusion numérique, illettrisme (accompagnement des personnes en difficulté numérique)).
- ◆ Faciliter l'accès à l'information (dématérialisation des ressources et prestations accessibles 24h sur 24).
- ◆ Répondre aux besoins informationnels et documentaires de tout public : usagers; associations, collégiens, collectivités locales, élus, agents de l'institution départementale...
- ◆ Jouer un rôle de veilleur et de prestataire de service tant en interne qu'en externe.
- ◆ Valoriser les actions et missions du Département : missions d'accueil et de service de proximité, d'accompagnement, assistance et formation.
- ◆ Mener des actions pédagogiques et d'information vis-à-vis des collègues et partenaires de la collectivité.
- ◆ Accompagner les agents au quotidien afin de renforcer leurs connaissances et compétences dans leur domaine d'intervention par la mise à disposition d'informations fiables et contrôlées, la conception de veilles électroniques sur profil, l'accompagnement personnalisé et une assistance individuelle ou collective au siège et sur les territoires.



ENJEU :

- ◆ Projet Collectif de l'Administration : La DIID s'inscrit pleinement dans les 4 axes du projet
- ◆ Délibération cadre sur la stratégie territoriale des usages et services numériques
- ◆ Gouvernance de l'information, knowledge management
- ◆ Ingénierie informationnelle
- ◆ Contractualisation et territorialisation : réseau d'échanges de données et d'information
- ◆ Coopération collective dans le cadre des projets d'avenir à construire liés à la crise sanitaire
- ◆ Mise en place du télétravail qui constitue un des éléments structurant de la nouvelle ligne managériale impulsée par la direction générale des services et est devenu un axe prioritaire en raison de la crise sanitaire.



La crise sanitaire survenue en mars 2020, qui a engendré une période de confinement sur plusieurs mois, a nécessité des changements organisationnels de travail à distance dans une première période (télétravail) et en présentiel alterné en raison de certaines activités nécessitant une présence physique permanente ou quasi permanente dans les locaux de l'administration (accueil, courrier) ou en raison de fonctions dont l'exercice implique l'utilisation de logiciels et applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance (logiciels métiers de gestion de collections, bulletinage, numérisation...)

L'accueil du public interne/externe a été durant la première période de confinement suspendu (fermeture 7 mois au total), puis réouvert durant la deuxième phase selon un protocole sanitaire métier établi par la direction (protocoles sanitaires liés au prêt des documents, expositions, consultations...; protocoles sanitaires de distanciation et circuit dans les locaux publics de la direction) et la mise en place du click & collect (prêt de documents, revues, ouvrages, outils pédagogiques, expositions...par téléphone ou mail et retrait en salle de lecture sur rendez-vous).

L'accueil du public externe fragilisé a été maintenu à partir de la deuxième phase de la crise sanitaire, uniquement sur rendez-vous, afin d'assurer la mission de service public d'accueil et d'accompagnement des usagers fragiles et dans le cadre de leurs besoins

d'accompagnement aux démarches administratives, recherches d'emploi et autres.

Ainsi les méthodes de travail et de management ont été modifiées et la crise sanitaire a permis de révéler l'adaptabilité, la créativité, et la réactivité de chacun afin de maintenir une qualité de service public.

Les modes de management ont ainsi évolué : réunions hebdomadaires en visioconférence, appel téléphonique quotidien, point téléphonique par pôle d'activité, tous les jours ou deux jours, afin de maintenir le lien, éviter l'isolement et le décrochage.

Certains postes de travail ont également évolué : pensés non télétravaillables, ils le sont devenus par nécessité avec des moyens personnels modestes et la mise en place d'un système créatif lors du premier confinement (ordinateur personnel, numérisation à partir du téléphone portable pour assurer les prestations électroniques et l'alimentation des bases de données).

Une nouvelle façon de travailler a également été mise en place afin de permettre aux agents de la collectivité de continuer à bénéficier des prestations de la direction à leur domicile. Ainsi de nouvelles prestations électroniques ont été mises en place (soit une diffusion de 1845 veilles sur une centaine de thématiques différentes). En l'absence des publications papier des éditeurs, une nouvelle approche de travail numérique a été mise en œuvre.

Il est important de préciser que l'équipe durant cette crise sanitaire, hélas encore actuelle, s'est fortement mobilisée pour être encore plus proche des agents dans leurs besoins et les quelques chiffres clés ci-dessous montrent l'augmentation croissante des activités de la direction et confirment son rôle de soutien et d'appui stratégique.

CHIFFRES CLÉS :

◆ Accueil du public : 3.400 personnes accueillies en salle de lecture et au sein du cyberspace (espaces fermés durant 7 mois en 2020 et accueil lors de la deuxième phase du confinement uniquement sur rendez-vous).

Le public externe est toujours en augmentation au sein du cyberspace : espace public numérique dédié aux personnes ne disposant pas d'équipement informatique à leur domicile et aux personnes éloignées du numérique qui bénéficient d'un accompagnement du personnel de la direction.

◆ Salle de lecture : 1 200 documents consultés sur place en salle de lecture (durant une ouverture pleine de 3 mois)

◆ E-learning : 11 personnes se sont auto formées à l'anglais dans le cyberspace de la DIID (3 séances ont pu avoir lieu uniquement en 2020).

◆ Veilles documentaires électroniques : 1845 diffusions de veilles électroniques ont été diffusées sur une centaine de thématiques différentes et 16 065

documents commandés depuis les prestations électroniques, ce qui confirme l'adéquation de l'offre avec le besoin des utilisateurs et la pertinence du travail de sélection et d'analyse de l'équipe de la direction et de sa capacité d'adaptation face à l'imprévu et au numérique et de collecte de l'information utile en l'absence de production éditoriale liée au confinement et à l'arrêt des publications des revues auxquelles la collectivité était abonnée. Cette activité a été fortement en hausse durant la crise sanitaire.

◆ Bases de données : 12 535 notices analytiques ont enrichi le fonds documentaire : travail de synthèse d'articles qui alimentent les diverses bases de données et permettent la diffusion de veilles électroniques sur les divers domaines de compétences de la collectivité. Ces bases de données sont directement accessibles depuis le portail VIDoc et permettent la recherche autonome sur un sujet donné. 8999 notices ont été saisies en télétravail, soit 71,79% de cette activité assurée en distanciel.

♦ Collection de périodiques/achat d'ouvrages : 3 316 périodiques ont enrichi les collections (interruption de 4 mois de réception de revues), 951 ouvrages ont été achetés pour la collectivité.

♦ Expositions/matériel pédagogique : 36 expositions ont été prêtées, nombre moins important que les années précédentes en raison de la fermeture des établissements scolaires et du confinement. Il est à noter cependant que dans ce domaine, nous touchons un nouveau public que sont les intercommunalités et les mairies.

Acquisition de 3 nouvelles expositions sur les dangers des écrans, les perturbateurs endocriniens, le harcèlement scolaire, et de 2 outils pédagogiques de prévention aux risques des écrans chez les jeunes.

♦ Accompagnement des besoins des psychologues : achat de 175 tests de langage ERTL4 et de 7 tests d'évaluation psychologique.

♦ Portail Vidoc : environ 2.500 connexions par mois, plus de 3.000 documents commandés depuis le portail VI-Doc. 3 077 opérations de mises à jour de l'information sur le portail VIDoc ont été effectuées, ce qui représente un important travail à distance réalisé.

♦ Recherches/demandes/bibliographies : 15 850 demandes de recherches et analyses documentaires soit une augmentation de 30,21 % par rapport à 2019 (qui était en augmentation de 50,48%). L'activité de la direc-

tion durant la crise sanitaire a été encore plus dense que les années précédentes, la direction a été fortement sollicitée pour accompagner du mieux possible les besoins informationnels des agents et décideurs de la collectivité, suivre les divers projets structurants et collectifs.

♦ 2 656 demandes de recherches et d'information juridique (soit une augmentation de 8,4% par rapport à l'année dernière liée sans doute à la crise sanitaire).

♦ Formation/assistance aux agents du siège et sur les territoires : 630 personnes ont été formées (sur 4 mois de l'année 2020) à l'utilisation du numérique, l'appropriation des outils mis à disposition : 15 assistantes familiales dans le cadre de leur unique formation en salle de lecture en 2020, 87 personnes dans le cadre des journées nouveaux arrivants, ...

♦ Formation/assistance numérique et accompagnement aux démarches administratives/ateliers numériques :

656 externes ont été reçus en 2020 sur rendez-vous principalement au sein du cyberspace et dans le cadre des ateliers numériques. Soit au total 1286 personnes formées.

♦ Marchés/engagements/adhésions/achats spécifiques : 46 marchés ont été créés dans SIS marchés, 316 engagements créés – 1335 actes financiers et budgétaires sur Air-delib et Airarreté, 35 adhésions à des associations dont le Département est membre ont été renouvelées et 2 nouvelles contractées.

REALISATIONS MAJEURES :

♦ Rédaction de protocoles sanitaires liés au métier et élaboration du plan de continuité de l'activité (PCA) pour la direction.

♦ Aménagement de la salle de lecture dans le respect des gestes barrières : mise en place de plexi sur les bornes d'accueil (fait par l'atelier départemental), sens de circulation, gel ...

♦ Mise en place du clic&collect.

♦ Développement du télétravail.

♦ Mise en place d'un management agile, d'accompagnement et de soutien aux équipes en présentiel/distanciel.

♦ Accompagnement des professionnels en télétravail à travers diverses prestations électroniques régulières : veilles, prestations d'actualité...

♦ Développement de la littéracie numérique (aptitude à utiliser et à comprendre l'information numérique).

♦ Actions de communication de lancement des ateliers numériques de la direction au sein des réseaux sociaux du Département, le site internet et article dans le journal « l'Echo du Pas-de-Calais » diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants.

♦ Développement de l'offre numérique au sein de la salle de lecture et du cyberspace dans le cadre du plan stratégique du numérique (action immédiate pour un numérique inclusif dans le Pas-de-Calais, délibération cadre).

♦ Elaboration des dossiers de réflexion pour les 5 groupes de travail « préparer l'avenir » et participation aux groupes 3 et 5 pour apporter des contributions aux déli-

bérations cadres qui ont été votées en juillet 2020.

♦ Elaboration de dossiers thématiques dans le cadre de la formation des élus de l'AMF.

♦ Elaboration de dossiers thématiques électroniques pour le nouveau pôle auquel la direction a été rattachée en septembre 2020 (pôle ressources et accompagnement).

♦ Travail de prospective et benchmarking pour les différents pôles sur les différentes thématiques abordées dans les groupes de travail « préparer l'avenir » : un important travail de collecte d'expériences des autres collectivités territoriales a été effectué et capitalisé dans une base de données et ce, dans le cadre des missions de capitalisation et de knowledge management de la DIID. Ainsi un important travail de capitalisation de la littérature grise a été effectué durant cette année de crise sanitaire.

♦ Diffusion de sélections électroniques spécifiques pour les divers groupes de travail de réflexion à la stratégie départementale sur l'avenir : grand âge, carte scolaire, éthique et déontologie...

♦ Accueil et présentation de l'Institution aux jeunes en service civique au sein du Département.

♦ Nouvelles prestations durant la crise sanitaire : création et diffusion d'une sélection bibliographique spécifique pour l'accueil des assistants familiaux pour pallier la suspension de leur journée d'accueil au sein de la DIID et mise à disposition d'un fonds de ressources spécifiques sur les problématiques du placement.

♦ Groupes de travail : participation à la réalisation d'une exposition avec le centre régional de l'information jeunesse (CRIJ) avec le service jeunesse du Département, contribution bibliographique pour le comité d'éthique sur la participation des usagers, accueil de la réunion des directeurs en visioconférence à la DIID consacrée à l'intranet, participation aux réflexions sur le Projet Collectif...

♦ Missions de veilles documentaires et développement du numérique : il est constaté une augmentation du nombre de commandes de documents issus des veilles afin de répondre aux besoins informationnels de la collectivité de façon réactive et autonome et au développement du numérique qui s'est imposé de par la crise sanitaire.

♦ Portail professionnel VIDoc (veille & ingénierie documentaire) : il est constaté une augmentation de la con-

sultation autonome et des recherches directes dans les bases de données depuis le portail VIDoc, de points d'actualité faisant l'état de l'art sur un sujet ont été diffusés dans la rubrique « point sur », divers dossiers thématiques diffusés dans le cadre des groupes de travail et du projet collectif de l'administration.

♦ Intranet : 8 articles ont été diffusés dans l'espace de la direction.



POLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION



**DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI
DU CONTRAT DE PROGRES**

**DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION
ET EN INNOVATION**

MISSION COMMUNICATION INTERNE

POLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION



**DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION
ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRES**

MISSION EGALITE FEMMES/HOMMES

**MISSION EVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET PROSPECTIVE**

MISSIONS :

La direction d'appui, d'animation et de suivi du contrat de progrès (DAASCP) est une structure resserrée qui accompagne le suivi général des politiques publiques transversales auprès du directeur général adjoint et des différents pôles par trois missions principales :

- ◆ Le pilotage et la coordination de la démarche « égalité femmes-hommes » en cohérence avec les 20 actions du « plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes ». Elle assure tous les éléments techniques de préparation auprès du comité de pilotage politique et anime la production de groupes de travail comprenant une cinquantaine de référents volontaires au sein de la collectivité.
- ◆ Le pilotage et/ou la conduite de missions d'évaluation des politiques publiques à la demande des pôles, en coordination de plusieurs directions internes, ou en accompagnement de cabinets de consultance externes et le suivi de la mise en œuvre des préconisations lorsque plusieurs directions ou pôles sont concernés.
- ◆ En tant que direction d'appui, elle est l'interface des directions fonctionnelles pour le suivi des dossiers finances ou ressources humaines. Elle veille à faciliter la coordination des travaux des différentes directions et missions du pôle, et participe à la préparation des comités de direction de pôle. Elle assure plus particulièrement un appui au directeur général adjoint sur des dossiers stratégiques, participe avec les agents du pôle à l'organisation des séminaires de pôle et le suivi des projets lauréats des forums innovations des années antérieures.

La direction d'appui comprend 5 agents répartis comme suit :

- ◆ Une direction d'appui aux chantiers transversaux du pôle et dossiers dédiés avec la directrice, une assistante et une secrétaire.
- ◆ Une mission d'évaluation des politiques publiques et de la prospective : une directrice de projet.
- ◆ Une mission d'animation et de gouvernance de la « démarche égalité femmes-hommes » au sein du Département : une rédactrice.

LA MISSION D'ANIMATION DE LA DEMARCHE EGALITE FEMMES-HOMMES

La mission « égalité femmes - hommes » accompagne la gouvernance politique de la démarche et assure la gouvernance technique de la mise en œuvre des 20 actions du plan d'actions voté en novembre 2017 lors du débat d'orientation budgétaire (DOB). À partir d'un appel à candidature auprès de volontaires de la collectivité, des groupes ont été constitués afin d'engager la réalisation de projets en cohérence avec le plan d'actions. La mission anime la production de ces

groupes et facilite leurs activités, notamment en alimentant et actualisant l'espace documentaire partagé sur le nouvel intranet. La mission assure également une veille permanente sur les aspects



législatifs et les bonnes pratiques des autres collectivités territoriales afin de nourrir chaque groupe ou référent volontaire dans ses réflexions.

LA MISSION EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La mission évaluation et prospective des politiques publiques œuvre à partir d'un programme ciblé et priorisé d'analyses de politiques, d'actions ou de programmes au regard des objectifs d'optimisation, de



simplification et de modernisation de la collectivité.

Elle a vocation à :

- ◆ Accompagner les services lors des évaluations externalisées pouvant aller jusqu'au pilotage, à l'animation et au suivi de la mission confiée au prestataire.
- ◆ Mener des évaluations internes sur des dispositifs ou des politiques publiques pour lesquels des marges d'optimisation ou de renforcement d'efficacité et d'efficience ont été pré-identifiées, ou pour en vérifier l'utilité et/ou la pertinence et aider à la réorientation ou l'ajustement du dispositif ou de la



politique le cas échéant.

- ◆ Diffuser et valoriser une culture et une pratique commune de l'évaluation au sein de l'administration départementale et favoriser l'autoévaluation interne des politiques départementales.

CHIFFRES CLES :

Un espace « égalité femmes-hommes » dédié :

- ◆ 18 articles diffusés en 2020. En moyenne, 205 lecteurs et 17 votes par article. 3 articles ont été mis en une de l'intranet.
- ◆ 1191 téléchargements.
- ◆ 24 184 pages vues.
- ◆ 17 visiteurs en moyenne par jour.
- ◆ Conception d'un module de formation à la lutte contre les stéréotypes en présentiel en 2020.



Un espace évaluation et prospective conçu en 2020 et comportant :

- ◆ 20 articles pour approcher la notion d'évaluation et s'en approprier la méthodologie.
- ◆ Une boîte à outils proposant des guides, références et outils issus de notre collectivité ou d'autres collectivités.
- ◆ Les démarches menées ou en cours avec les rapports d'évaluation produits et les outils de suivi des préconisations.
- ◆ 3 missions d'évaluation menées sur l'année : 2 en conduite directe et 1 en accompagnement.

REALISATIONS MAJEURES :

DEMARCHE EGALITE FEMMES-HOMMES

- ◆ Plus grande visibilité et appropriation des agents grâce à l'espace intranet dédié. Création d'une rubrique boîte à outils recensant des supports pédagogiques sur les thématiques suivantes : lutte contre les violences intrafamiliales, lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail, les violences expliquées aux plus jeunes, lutte contre le sexisme, lutte contre les stéréotypes, égalité filles garçons.
- ◆ Organisation de 2 comités de pilotage politiques avec présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes et du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle.
- ◆ Participation au comité de suivi du plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes cosigné par la préfecture, le ministère de la Justice et le Département.

REALISATION DU RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES 2019

- ◆ Travail conjoint entre la mission évaluation et prospective et la DRH pour cibler et produire des indicateurs genrés complémentaires et qualifiés sur le personnel départemental,
- ◆ Organisation d'une collecte de contributions auprès

de l'ensemble des directions faisant apparaître les actions et bonnes pratiques menées en 2019 tant en interne qu'en termes de mise en œuvre des politiques publiques,

- ◆ Rédaction et suivi du rapport de situation en matière d'égalité femmes – hommes (présentation plénière en 2021) en coordination avec la mission évaluation et prospective.

CONCEPTION, REDACTION ET VALIDATION DU PREMIER PLAN PLURIANNUEL EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

- ◆ Nouvel appel à référents volontaires proposé via l'intranet en mars pour participer à la création du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle (PPEP). Une douzaine d'agents a rejoint le réseau des référents volontaires. Au total, ce sont 20 agents qui se sont impliqués dans la création du PPEP.

◆Création de 4 groupes de travail co-pilotés par la DRH et la direction d'appui du PACO et constitués de 5 référents chacun : les conditions d'emplois, la rémunération, la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et la lutte contre les violences, harcèlements et discriminations.

- ◆ Validation du PPEP en comité technique de décembre 2020.



EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ◆ Suivi des recommandations issues de la 1^{ère} phase (2019) d'évaluation de la performance des dispositifs d'insertion (analyse des dispositifs), en lien avec la direction des politiques d'inclusion durable (DPID), commanditaire de l'évaluation.
- ◆ Poursuite d'une mission d'accompagnement du chantier de fiabilisation-modernisation du système d'information de la politique insertion, afin de mettre en place les outils permettant de poursuivre l'évaluation des dispositifs insertion : 7 points clés à résoudre.
- ◆ Conduite d'un bilan-évaluation du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) pour la direction des systèmes numériques (DSN), ayant conduit à identifier les points faibles à améliorer et les points forts à conforter dans le cadre de la nouvelle stratégie numérique de la collectivité (volets élaboration, mise en œuvre et gouvernance).
- ◆ Appui à la mission ESS pour la production du bilan-évaluation du schéma de promotion des achats publics socialement responsables 2017-2020, afin d'en tirer des enseignements avant d'engager l'écriture d'un nouveau schéma.
- ◆ Conception et alimentation du site intranet sur l'évaluation et la prospective
- ◆ Contribution, en lien avec la D3C :
 - À l'évaluation du plan de continuité d'activité (PCA) du Département.
 - À la démarche de conception d'un cadre d'évaluation du Projet Collectif de l'Administration (PCA).

SUIVI DES MISSIONS PACO ET DIRECTION D'APPUI

- ◆ Actualisation et suivi du tableau de bord des missions du PACO.
- ◆ Compilation de l'ensemble des délibérations cadres présentées en Commission Permanente et Conseil départemental, dans un tableau diffusé sur l'intranet.
- ◆ Analyse du fonctionnement de l'intranet sur les 18 premiers mois de sa mise en route.
- ◆ Contribution à la démarche prospective pendant la COVID-19 en vue d'aboutir aux délibérations de juillet 2020.
- ◆ Accompagnement auprès du pôle des solidarités de la diffusion de l'outil « RDV-Solidarités » issu du partenariat avec la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC) et 11 autres Départements pour faciliter la prise des rendez-vous sociaux pour les usagers.

En tant que direction d'appui, la direction a également contribué auprès du directeur général adjoint au management du pôle (appui sur les missions courantes, espace intranet du pôle) ainsi qu'à la gestion des différents intérimis confiés au directeur général adjoint sur les six derniers mois de 2020, notamment la prise en charge sur 4 mois, des sollicitations Président, des deux agents dédiés à cette mission ainsi qu'une analyse pluriannuelle de l'activité de la mission avec des préconisations sur le fonctionnement.



POLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION



DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION ET EN INNOVATION

SERVICE SUIVI DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

MISSION INNOVATION ET
EXPERIMENTATION - INNOLAB 62

MISSION CONSEIL EN GESTION INTERNE

MISSIONS :

La mission principale de la direction du conseil en gestion (DCG) est d'accompagner l'administration départementale au travers d'une logique d'appui aux métiers par la mise à disposition d'une expertise financière. Ses compétences contribuent à l'amélioration de la performance en réinterrogeant les moyens engagés avec un objectif d'efficacité et d'efficience. La DCG est notamment direction ressource en matière de calcul de coût, d'audit, d'analyse financière, d'analyse des processus et des modèles économiques de mise en œuvre des politiques publiques, d'élaboration d'outils de pilotage et de suivi.

LA MISSION DE CONSEIL EN GESTION INTERNE

Le conseil en gestion interne s'inscrit comme un système de pilotage destiné à améliorer le rapport entre les moyens engagés – y compris les ressources humaines – et, soit l'activité développée, soit les résultats obtenus, dans le cadre déterminé d'une démarche d'optimisation. Le conseil en gestion interne a pour objectifs d'accompagner et d'appuyer les services dans leurs démarches de recherche d'efficacité et d'efficience.

Ces missions se déclinent essentiellement de la manière suivante :

◆ Optimisation budgétaire : études, audit et contrôle interne

Les conseillers en gestion interne interviennent, principalement et à la demande des DGA des pôles dans le cadre des chantiers définis comme stratégiques, du comité de direction DGS ou à la demande du Président, pour réaliser des études ou des missions d'appui dont l'objectif principal est l'optimisation budgétaire.

Ces travaux sont de deux ordres :

◇ Études/travaux : valorisation quantitative des efforts engagés ou restant à engager en matière d'optimisation budgétaire, comme l'identification des coûts/recettes générés par une activité.

◇ Dialogue de gestion : s'engager dans un processus de pilotage et de maîtrise de la dépense dans une logique d'amélioration continue, par exemple accompagner les directions et services dans le suivi de la dépense.

◆ Participation à la mise en place d'un système de pilotage interne

Les conseillers en gestion interne concourent à l'élaboration d'outils de gestion au travers d'analyses d'activités, des données opérationnelles stratégiques et financières.

Ils participent à la réalisation de supports de pilotage et de tableaux de bord composés d'indicateurs partagés et élaborés en coopération et collaboration avec les différents

services de la collectivité.

LE SERVICE SUIVI DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

Le Département s'appuie sur un vaste réseau d'EPOA pour la mise en œuvre de ses compétences obligatoires ou ses politiques volontaristes. La mission de suivi des EPOA a pour vocation d'apporter une ingénierie financière sur les EPOA stratégiques.

Le périmètre des EPOA est déterminé selon trois critères : une personnalité juridique distincte de celle de la collectivité territoriale, la mise en œuvre de façon autonome d'une politique publique ou d'intérêt général ressortissant des compétences de la collectivité et, un lien de droit avec la collectivité (institutionnel, statutaire ou contractuel).

Les principales missions exercées par le service suivi des EPOA permettent de :

◆ Disposer d'un processus normalisé de suivi des EPOA au sein du Département (référentiel) dans le but de :

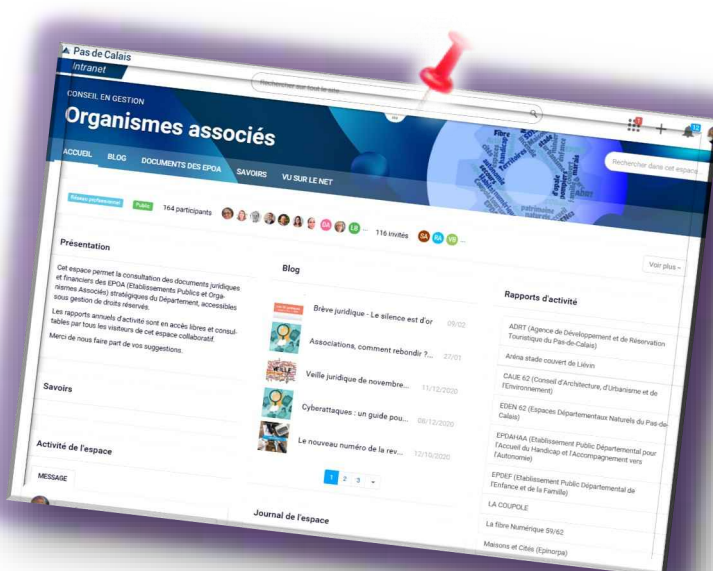
◇ Assurer une connaissance générale et homogène des structures ayant une relation forte avec le Département (conduite d'une politique publique, gouvernance départementale, dépendance financière).

◇ Connaître ses missions, ses actions, ses services,

◇ Faire un suivi administratif, financier et juridique dans le cadre de la prévention des risques.

◆ Renforcer les échanges entre le Département et ses partenaires

Le Département envisage un renforcement du dialogue de gestion par la mise en place de réunions périodiques dédiées à la revue de gestion et à la formalisation des moyens et des objectifs par la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les établissements.



◆ **Veiller au respect de nos engagements réciproques (contractuels, conventionnels, légaux)**

Le service suivi des EPOA organise ses missions, en concertation avec les directions métiers qui suivent les relations avec les structures bénéficiaires de financement du Département ou de garantie d'emprunt.

Dans ce cadre, le service assure la collecte et la centralisation des données juridiques et financières, permettant un suivi des activités de ces structures, dans des conditions de sécurité juridique et financière permettant de minimiser les risques encourus par le Département du fait de cette activité.

Le niveau d'expertise des agents (juridique, financière et de gestion) permet de mobiliser les ressources du service sur des missions à forte valeur ajoutée, dans une quadruple démarche de prévision, de veille, d'accompagnement et de suivi des satellites du Département.

Ainsi, tout en répondant aux attentes et aux besoins de la collectivité, l'accompagnement des contrôleurs de gestion permet de fiabiliser l'analyse financière des établissements, d'insuffler auprès des directions métiers et des partenaires une sensibilisation à la culture de gestion, et ainsi de favoriser le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats (amélioration de la performance).

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

Le service intervient dans le champ du FSE à double titre :

- ◆ En matière d'assistance technique FSE (respect de la piste d'audit et du principe de séparation fonctionnelle du pôle solidarités et de la mission pilotage FSE et projets)
- ◆ En matière du pilotage du marché du « contrôle d'opérations » dévolu à un prestataire externe.

CHIFFRES CLES :

Mission conseil en gestion interne :

- ◆ Co-construction du tableau de bord codir DGS avec 11 référents sur l'ensemble des pôles.
- ◆ 5 directions mobilisées dans le cadre du diagnostic du budget de la DAS.
- ◆ 193 pistes d'optimisation fléchées.
- ◆ Sectorisation d'1.1 milliard d'€ d'investissement (2015-2020)

Service suivi des EPOA :

- ◆ 17 structures composent le cercle des EPOA stratégiques
- ◆ Participation ou animation des réunions de travail avec les partenaires internes et externes.
- ◆ Une mobilisation importante sur le secteur enfance / famille

REALISATIONS MAJEURES :

MISSION CONSEIL EN GESTION INTERNE

- ◆ Mise en œuvre d'un tableau de bord 360° à destination du codir DGS, co-construit avec les directions des services du Conseil départemental.
- ◆ Co-construction de l'analyse budgétaire de la direction et de l'autonomie et de la santé (DAS) – Modélisation budgétaire en collaboration avec la direction financière.
- ◆ Sectorisation des dépenses d'investissement du Département sur le mandat 2015 – 2020.
- ◆ Suivi des pistes d'optimisation des chantiers stratégiques définis.
- ◆ Accompagnement de la direction des finances dans le dialogue de gestion avec les différents pôles à l'occasion de la préparation budgétaire 2021.
- ◆ Deuxième volet d'étude de coût du Laboratoire Départemental d'Analyses : santé animale.

MISSION DU SERVICE SUIVI DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- ◆ Accompagnement de la direction de l'enfance et de la famille (DEF), dans le cadre de la négociation des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM), par la mise en œuvre et le suivi d'analyses financières partagées.
- ◆ Accompagnement de directions métiers dans le cadre du suivi financier (exemples : Le parc d'Olhain, Territoires62, La Coupole, et l'Aréna SCL).
- ◆ Elaboration de fiches financières et d'une fiche d'identité présentée dans des rapports d'activité des EPOA.
- ◆ Animation du site collaboratif des EPOA, et mise à jour de la base documentaire.
- ◆ Réalisation de l'assistance technique du FSE (tout au long de l'année) et suivi du contrôle d'opérations dans le cadre du contrôle interne FSE par le biais d'un marché prestataire.

POLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION



MISSION COMMUNICATION INTERNE

MISSIONS :

L'enjeu de la communication interne consiste à contribuer à la performance des services départementaux (et donc du service rendu aux habitants) en favorisant l'implication des agents et une dynamique collective au service du projet départemental, cela à travers l'information, les échanges, la valorisation au sein de la collectivité. La communication interne constitue un levier contribuant aux évolutions managériales attendues et aux objectifs

du projet collectif de l'administration. La communication interne relève d'une stratégie validée en comité de direction sous l'autorité de la directrice générale des services.

Dans le cadre de cette stratégie, la mission communication interne (MCI) assure des fonctions d'animation (coordination générale de l'intranet), de production (publications et autres supports, évènementiels) et de conseil (plans et actions de

CHIFFRES CLES :

- ◆ Animation générale de l'intranet : assistance quotidienne et accompagnement principalement des animateurs d'espaces (11 formations dans l'année pour environ 120 animateurs formés, plus de 146 heures d'intervention dans certaines directions, animations via des « serious games » de collectifs de travail avec environ 200 agents sensibilisés,...), communication et création d'environ 30 guides tutoriels, articles et vidéos pédagogiques (dont la série « Eh dis moi »), animation des espaces « construisons ensemble l'intranet », « animateurs des espaces collaboratifs »,...

- ◆ Animation éditoriale quotidienne de la page d'accueil de l'intranet, dont la réalisation de 169 articles MCI, la mise en place de nouvelles rubriques durant l'été, des habillages de page de une, la gestion d'alertes,...

- ◆ Réalisation de 11 numéros du Carnet de bord du Département (de mars à juin) suivis de 5 numéros du 6.2

Cœur numérique, publications diffusées par mail aux agents et disponibles dans l'intranet. Au total, ces publications ont permis de relayer le témoignage de 240 agents.

- ◆ Réalisation de septembre à décembre de 4 numéros de la Lettre du Projet Collectif de l'Administration, newsletter publiée dans l'intranet particulièrement destinée à l'encadrement.

- ◆ Réalisation de 2 numéros du magazine interne 6.2 Cœur (2 X 24 pages), en mars dans une version numérique uniquement, en raison de la crise sanitaire et en novembre.



REALISATIONS MAJEURES :

L'impact de la crise sanitaire en 2020 a rendu impossible l'organisation d'opérations récurrentes « en présentiel » comme les café rencontres, la fête des voisins au travail, le club des utilisateurs d'intranet,... Le contexte a conduit la MCI à mettre en place une communication spécifique de crise, avec le fort enjeu de maintenir le lien et l'information entre les agents : mobilisation de l'intranet, accompagnement des animateurs et managers, création du « Carnet de bord du Département » notamment.

L'année 2020 est également marquée par le lancement du Projet Collectif de l'Administration, une démarche appuyée par la MCI en matière de conseil stratégique et par la création et la réalisation régulière de nouveaux supports : le 6.2 Cœur numérique et la Lettre du Projet Collectif.



POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



DIRECTION D'APPUI

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

DIRECTION DE L'ASSEMBLEE ET DES ELUS

**DIRECTION DE MISSION
CANAL SEINE-NORD EUROPE**

MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



DIRECTION D'APPUI

MISSIONS :

- ◆ La direction d'appui du pôle ressources humaines et juridiques a été créée au 1er juin 2020. Elle est chargée d'assurer la gestion des emplois particuliers (emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, assistants de Vice-président et personnels de groupes politiques), et la rédaction des arrêtés d'organisation des services en lien avec la direction des ressources humaines (DRH). Cette direction apporte aussi sa contribution à la veille documentaire et juridique sur le statut de la fonction publique.
- ◆ La gestion de ces dossiers spécifiques s'ajoute aux fonctions classiques d'appui, par exemple, secrétariat du CODIR de pôle, animation de l'espace collaboratif du pôle sur l'intranet, aide auprès des directions du pôle, gestion de dossiers transversaux internes au pôle.

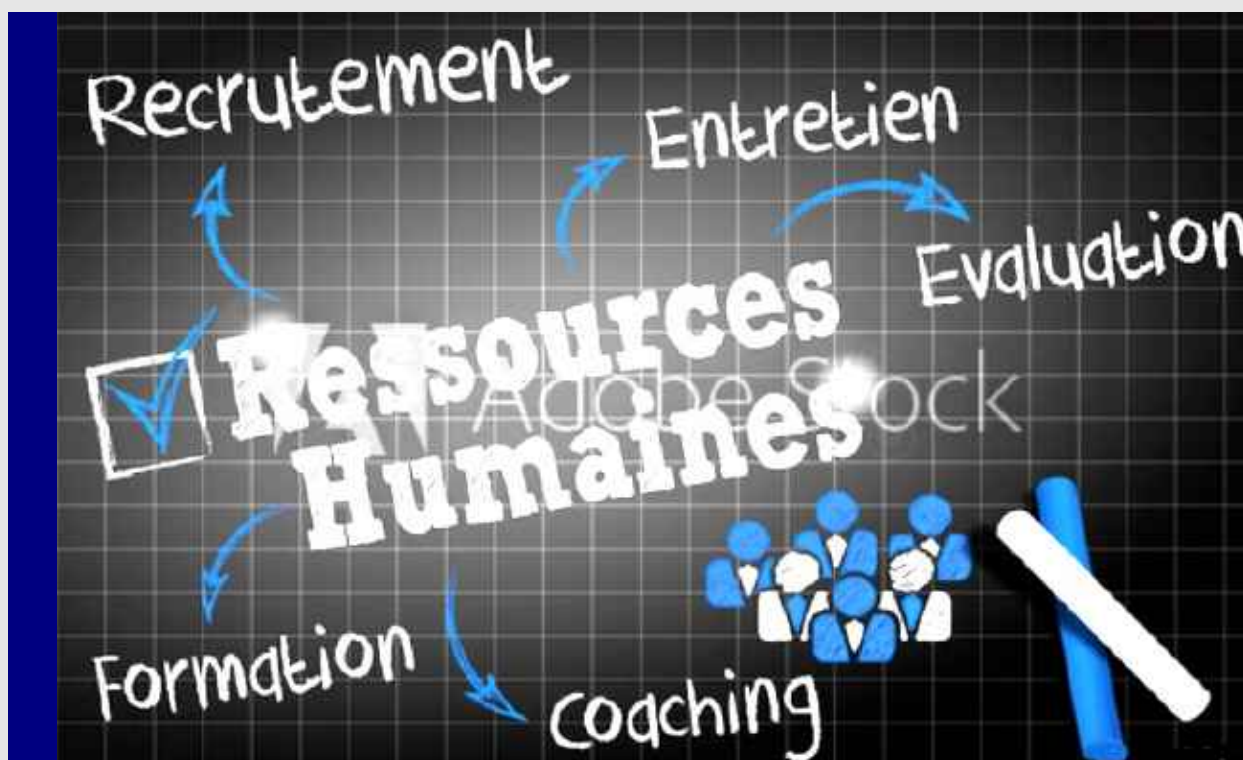
CHIFFRES CLES :

- ◆ 2 ETP : 1 directrice + 1 gestionnaire de dossiers.
- ◆ Actes RH pris : du 1er juin au 31 décembre (cette compétence était précédemment exercée par la direction d'appui de la direction générale des services) : 176.
- ◆ Arrêtés d'organisation des services : du 1er juin au 31 décembre (cette compétence était précédemment exercée par la direction d'appui de la direction générale des services) : 2.
- ◆ Création d'organigrammes simplifiés des pôles : 6 avec publicité d'actualités sur l'intranet sur des nominations.
- ◆ Comptes rendus des réunions de la cellule prévention Covid-19 (constituée de la DRH et de représentants de chaque pôle) : 11.
- ◆ Animation de réunions du groupe de travail relatif au portail agent, qui constitue l'une des 9 actions du Projet Collectif de la DRH (axe n°2 : Répondre aux attentes du quotidien, du Projet Collectif de la direction générale des services) : 8.
- ◆ Rédaction de rapports au Conseil départemental pour le compte de la direction des ressources humaines : 1.

REALISATIONS MAJEURES :

- ◆ Gestion de plusieurs mouvements au niveau des emplois de directeurs généraux ; création d'un nouveau groupe politique, réduction de l'enveloppe financière accordée à un groupe politique en application de la réglementation et conséquences sur son personnel : compte tenu de différents mouvements d'élus, étude d'impact sur les personnels des groupes.
- ◆ Organisation pratico-pratique de l'intérim partagé du directeur du pôle ressources humaines et juridiques.
- ◆ Secrétariat du comité de direction des CODIR fusionnés du pôle ressources humaines et juridiques, du pôle développement des ressources et du pôle accompagnement, conseil et optimisation.
- ◆ Participation à l'élaboration du Plan de Continuité des Activités (PCA) de la collectivité : élaboration du propre plan de la direction d'appui et aide à la rédaction du PCA de la DRH.
- ◆ Organisation pratico-pratique de la création du pôle ressources et accompagnement.
- ◆ Participation à des évolutions de procédure en lien avec la direction des ressources humaines et la direction du conseil et de la conduite du changement (exemples de thématiques : recrutement, signatures du Président du Conseil départemental).
- ◆ Participation à des réflexions sur certaines thématiques (lignes directrices de gestion).
- ◆ Communication d'éléments RH au CODIR DGS.
- ◆ Organisation de rencontres entre le directeur général adjoint du Pôle par intérim et le personnel de la DRH, différées en grande majorité compte tenu du contexte sanitaire.
- ◆ Participation à des groupes de travail transversaux sur des thématiques RH.
- ◆ Mise en œuvre du parapheur électronique dans la direction d'appui.
- ◆ Mise en œuvre du télétravail compte tenu du contexte sanitaire.

POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE

MISSION DE COORDINATION ET ANIMATION
DE LA POLITIQUE MOBILITE

DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE
ET ACCOMPAGNEMENT

MISSION PILOTAGE ET COORDINATION
DE LA FORMATION

MISSIONS :

La direction des ressources humaines (DRH) a pour mission de proposer une stratégie RH permettant de mettre en œuvre le projet politique départemental du point de vue des ressources humaines. Ce faisant, elle répond aux différents objectifs définis par la direction générale, pilote et organise le suivi des différentes priorités définies collectivement au sein de l'administration dans un contexte de maîtrise de la masse salariale.

Pour remplir au mieux cette mission, la DRH a mis en place depuis 2018 une organisation bicéphale permettant de faciliter, pour les agents et les hiérarchies, la gestion quotidienne des ressources humaines via les services de la gestion de proximité, mais offrant également un accompagnement RH essentiel en matière de santé, de sécurité, de suivi juridique et budgétaire.

Ainsi, la DRH est composée de deux directions adjointes et de deux missions :

- ♦ **LA DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE :** rassemble les fonctions de « gestion » de la DRH, en lien avec les agents et les services, autour de trois champs : le recrutement, la gestion de la carrière et de la paie et la formation.
- ♦ **LA DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT :** garantit la sécurité des actes et des procédures RH, apporte un conseil spécialisé sur les questions statutaires et juridiques, à destination des agents comme des pôles, pilote le budget RH, les effectifs et la masse salariale, assure le suivi des revendications syndicales et des droits syndicaux, pilote le dialogue social, assure la gestion et garantit la régularité des instances paritaires, propose un accompagnement professionnel individuel, un accompagnement des managers et un accompagnement des collectifs de travail, structure les projets RH pour donner une meilleure lisibilité à la politique RH du Département, propose des outils de

pilotage de l'activité RH et de suivi des données sociales, développe les projets d'innovation RH.

- ♦ **LA MISSION « COORDINATION DES MOBILITES » :** est chargée, pour le compte de la DRH, du pilotage et de la coordination de la politique mobilité, portage de la stratégie et des procédures, portage des instances de suivi et de gestion des situations de mobilité complexe, centralisation des données et de suivi des indicateurs à des fins statistiques et d'optimisation, conseil et orientation des acteurs RH dans leurs pratiques, organisation de la communication, sensibilisation en matière de mobilité au sein de la DRH.
- ♦ **LA MISSION « COORDINATION DE LA FORMATION » :** pilote et anime l'activité formation des quatre services de proximité de la direction adjointe gestion de proximité, gère le conventionnement avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le développement de DOCEO, le pilotage de la stratégie de formation en lien avec les pôles, l'animation et la coordination des services de proximité RH sur le champ de la formation.

L'évolution des organisations et le contexte de crise sanitaire existant depuis 2020 conduisent fort légitimement la fonction RH à s'adapter et notamment à adapter constamment les compétences des collaborateurs et des collaboratrices du Conseil départemental.

De même, cette période commande au renforcement des accompagnements individuels et collectifs à l'évolution de la carrière, à la formation, à la mobilité, à la prise en charge de problématiques nouvelles comme le bien-être au travail, la prévention de l'usure professionnelle dans certains secteurs d'activité, la prévention des risques professionnels parmi les obligations incombant au Département en qualité d'employeur (service prévention des risques

CHIFFRES CLES :

Le Département compte fin 2020 : 7 456 agents dont 1977 assistants familiaux (7 487 agents en 2019 dont 2007 assistants familiaux).

Effectifs gérés par la DRH au 31 décembre 2020 : 5 479 agents (5 480 agents présents au 1^{er} décembre 2019) c'est-à-dire l'ensemble du personnel hors élus, groupes politiques et assistants familiaux.

Masse salariale (rémunérations brutes chargées) : 237 561 496€ au 31 décembre 2020.

Recrutement :

- ♦ 400 recrutements ont été réalisés, dont 210 par la mobilité interne (soit 52,5 %)

Carrière :

- ♦ Nombre d'actes pris par les services RH de proximité : 15 000

Don de jours de congés : 183,5 jours

Accueil des « stagiaires école » et des apprentis :

- ◆ 266 stagiaires, 64 d'entre eux ont fait l'objet d'une gratification
- ◆ 46 apprentis

Formation :

- ◆ 2020 agents ont suivi une action de formation soit 3977 stagiaires
- ◆ 43 342 heures de formation ont été délivrées
- ◆ 200 agents ont suivi une préparation à un concours administratif

Formation interne :

- ◆ 1 372 agents formés en interne (247 catégorie A, 193 catégorie B, 932 catégorie C)
- ◆ 130 formateurs occasionnels

Mobilité professionnelle :

- ◆ 210 agents ont bénéficié d'une mobilité
- ◆ 29 agents sont placés sur des postes tremplins

Santé au travail :

- ◆ Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés : 6,98% (taux légal obligatoire : 6%).

Prévention des risques professionnels :

- ◆ Accidents au travail : 194 accidents reconnus imputables au service
- ◆ Sites visités : 71 visites dont 51 liées spécifiquement à la gestion de la crise sanitaire

Pilotage et modernisation :

- ◆ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : 130 fiches métiers réalisées dans le cadre des demandes suite EAED 2019, 70 fiches métiers réalisées dans le cadre d'évolution ou création de métier
- ◆ Gestion des effectifs : 249 transformations de poste hors CAP et 85 transformations dans le cadre de la CAP (pour un gain de : 358 516 euros)
- ◆ Gestion des organisations : 150 structures modifiées suites aux CT
- ◆ SIRH : 48 études réalisées en 2020 (indicateurs, bilan social, rapport égalité femme-homme, analyses statistiques...)
- ◆ Frais de déplacement : 21 225 états de frais de déplacement ont été mandatés au moyen de l'applicatif GDF ; 557 états papier ont été traités
- ◆ 1 500 factures (tous CDR confondus) ont été traités
- ◆ 258 257 titres-restaurant ont été commandés (hors Covid)

Agenda social :

- ◆ Revalorisation du régime indemnitaire encadrants 2020 = 550 241,36 €
- Pour rappel, application de la revalorisation :
- 20% au 1^{er} juillet 2019
 - 30% au 01/07/2020
 - 50% au 01/01/2021
- ◆ Sujets connexes agenda social 2020 = 600 055,90 €
- NBI Centre de maintenance des bâtiments
NBI Collèges maintenance
- Indemnité sujétions spécifiques (ISS)
 - Centre de maintenance des bâtiments
 - Autres métiers
- ◆ Revalorisation régime indemnitaire :
- Assistant socio-éducatif
 - Puéricultrice
 - Catégorie C

Relations sociales et conseil juridique :

- ◆ Instances paritaires : 3 commissions administratives paritaires tenues (434 agents ont bénéficié d'un avancement de grade toutes catégories confondues et 69, d'une promotion interne), 4 comités techniques et 3 commissions hygiène sécurité conditions de travail tenues.
- ◆ Départ à la retraite : 127
- ◆ Médaille d'honneur : 210 médaillés (101 échelon argent, 76 échelon vermeil, 33 échelon or)
- ◆ Discipline : 48 dossiers disciplinaires ayant abouti à 12 sanctions du 1^{er} groupe, 1 sanction du 3^{ème} groupe et 3 procédures en cours de traitement au 31 décembre.
- ◆ Contentieux : 6
- ◆ Recours gracieux : 6 recours traités
- ◆ interventions syndicales : 239 interventions
- Grèves : 13 mouvements liés à un appel national
- Droits syndicaux : 112 réunions mensuelles d'information syndicale (dont 80 annulées ou reportées)
- ◆ Protection fonctionnelle : 65 demandes enregistrées. 34 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de l'agent et 13 ont fait l'objet d'une déclaration d'agression sans demande de protection fonctionnelle.
- ◆ Conseil carrière : 125 déroulés de carrière

Déontologie :

4 réunions se sont tenues au cours de l'année.

Communication :

74 articles dans le domaine des RH ont été publiés dans l'espace RH de l'intranet.

29 articles et 4 billets RH dans l'espace management de l'intranet.

REALISATIONS MAJEURES :

2020 a été une année particulière dans tous les domaines, et la fonction RH s'est vue gérer plusieurs batailles de front.

Pour accompagner les mutations et poursuivre son engagement afin de rendre un service public de qualité grâce à une administration plus efficiente, les réalisations majeures ont porté sur :



COVID-19,

Afin de pallier les conséquences de la Covid-19 et de maintenir la qualité de service, un protocole de reprise général des activités a été mis en place en mai 2019 accompagné d'une trentaine de protocoles sectoriels métiers.

Le recours au télétravail de droit commun, après consultation du comité technique le 19 octobre 2018, a pu être étendu dès la mise en place du premier confinement national de mars 2020. Il a permis aux agents de travailler à domicile, leur évitant ainsi d'être exposés aux risques de contamination. L'outil e-temps a été adapté afin de répondre à ces nouvelles situations d'activité. Au plan sanitaire, l'ensemble des protocoles sanitaires des différents pôles a été réactualisé régulièrement. Des fiches réflexes (port du masque, des gants, gestion des déchets...) et des affiches signalétiques Covid ont été éditées. Les sites ont été accompagnés dans la mise en œuvre des mesures sanitaires et des gestes barrières.

Au plan logistique, plus de 150 équipements et produits ont été validés (gants, masques, visières, blouses, filtres, produits nettoyants et désinfectants).

Dans le cadre de la santé au travail, une ligne téléphonique, 5656, a été dédiée à la Covid-19. Un suivi des personnes à risques susceptibles de développer une forme grave de la Covid a été mis en place, avec un « contact tracing ».

L'ensemble des agents a bénéficié des conseils et de l'expertise de la DRH sur l'utilisation des matériels de protection et l'observation de « bonnes pratiques » réduisant les risques induits par le virus.

Au sortir du premier confinement, afin de garantir la sécurité des agents, un protocole général de reprise des activités a été instauré. Il précise les modalités de reprise du travail en « présentiel » avec maintien du recours au télétravail et respect des gestes barrières.

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES :

Conscient que la richesse de l'institution, ce sont les femmes et les hommes qui la composent, le Conseil départemental souhaite développer les savoirs et les savoir-faire des agents, afin de les pérenniser, d'anticiper leur évolution, de valoriser et de promouvoir le développement de nouvelles compétences.

A cet effet, une synthèse de l'état des lieux et un inventaire des besoins de la collectivité en matière de GPEC ont été réalisés (fiches de poste, fiches métiers, ...).

Le toilettage du référentiel métiers s'est achevé en décembre 2020. La nomenclature « métier » est ainsi composée de 152 fiches métier-type à l'usage des agents de la DRH.

Le vieillissement des agents sur emploi permanent se confirmant (âge moyen des agents de 46 ans et 9 mois dont 7,9% ayant plus de 60 ans), une analyse des départs à 5 et 10 ans par grade, filière, territoire, direction et

métiers a été effectuée pour l'ensemble des personnels (personnels du Conseil départemental et personnels des collèges).

Les impacts potentiels de ces départs ont été identifiés selon plusieurs scénarios, ainsi que leurs incidences sur l'évolution de la masse salariale. Des propositions d'actions et d'accompagnement à court et moyen termes ont été préconisées.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une démarche méthodologique d'approche GPEC avec utilisation d'outils et de dispositifs d'aide à la GPEC.

INNOVATION :

Les journées d'intelligence collective n'ont pu avoir lieu au regard du contexte sanitaire. Cependant, un gros travail préparatoire a été réalisé : mobilité professionnelle et atelier « mini point compétence », projet OKONI, initiatives d'entraide à la DRH, réflexion sur les outils d'animation à construire, ...

BILAN SOCIAL 2019 :

Où en sommes-nous en matière de gestion des ressources humaines ? La réponse se trouve dans le bilan social établi tous les deux ans qui passe en revue les effectifs, les mouvements de personnels, le temps de travail, les absences, la formation, les conditions de travail....

En 2019, les effectifs globaux de la collectivité représentent 7 199 agents sur un emploi permanent y compris les assistants familiaux et 137 agents sur un emploi non permanent (saisonniers, renforts, remplaçants, vacataires).

La collectivité a développé une politique d'accueil d'agents en situation de handicap ce qui conduit aujourd'hui à une progression du taux d'emploi de travailleurs handicapés. Il atteint le taux légal de 6,98%.
Age moyen des agents : 46 ans et 9 mois

-Sur emploi permanent : 46 ans et 6 mois (fonctionnaires : 47 ans et 1 mois ; contractuels : 38 ans et 6 mois)

-Sur emploi non permanent : 37 ans et 1 mois

Le vieillissement des agents sur emploi permanent se confirme. 7,9% des agents ont 60 ans et plus en 2019 contre 7,4% en 2017. Ceci peut en partie s'expliquer par le fait qu'au regard de l'évolution des modalités de constitution et de liquidation des droits à la retraite, les agents retardent leur départ.

Les chiffres relatifs à l'absentéisme font apparaître une diminution du nombre de journées d'absence, en baisse de 1,9% par rapport à 2017.

Le nombre d'accidents du travail est en légère baisse par rapport à 2017 : -1,9%

PROJET COLLECTIF DE L'ADMINISTRATION :

Protection fonctionnelle (PF) : la PF, qui s'inscrit dans le cadre du projet collectif souhaité par la directrice générale des services, recouvre l'ensemble des mesures de protection et d'assistance dues par l'administration à tout agent victime d'une infraction dans l'exercice de ses fonctions ou en raison de ses fonctions (agent et collatéraux).

La PF est préventive et curative. Le soutien accordé aux agents par le Département est primordial.

◆ **Préventive :** L'administration doit prévenir ou prendre toutes les mesures adéquates afin de faire cesser les attaques dont est ou pourrait être victime un agent (ou ses proches).

◆ **Curative :** Lorsque la PF est accordée à un agent (ou un de ses proches) victime, l'administration doit lui apporter son assistance juridique :

* par une prise en charge financière, pour ester, s'il a déposé plainte et par dépôt de plainte concomitant,

* par dépôt de plainte avec constitution de partie civile, si l'agent n'a pas esté.

L'administration a aussi obligation de réparer le préjudice, qu'il soit matériel, corporel ou personnel.

En 2020, 65 demandes de PF ont été enregistrées, 34 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte par l'agent.

Dispositifs incivilités : Le plan général de prévention des incivilités et agressions (PGPIA) s'inscrit dans le cadre du Projet Collectif de l'Administration. Son objectif est d'informer les agents et les encadrants confrontés à ce type d'évènement, de les accompagner et de développer des actions de prévention.

Mis en œuvre, avant sa généralisation, dès juin 2020 pour le pôle solidarités, trois groupes de travail se sont réunis les 29 septembre, 2 et 6 octobre, dans une perspective de co-construction et avec une volonté de s'appuyer sur les réalités du quotidien. Le PGPIA a été présenté au CHSCT du 1^{er} décembre 2020. L'ensemble des informations sur les dispositifs de protection et d'accompagnement ainsi que les formulaires à utiliser est accessible aux agents sur l'espace ressources humaines.

Portail agent : Le Département, dans sa stratégie des ressources humaines, démontre sa volonté d'être une administration moderne dans ses pratiques et ses moyens au service des agents, en renforçant notamment la proximité auprès des agents de la fonction ressources humaines et en simplifiant certaines procédures utilisées par tous. Une réunion préalable au lancement de l'action « portail agent » du projet collectif a eu lieu le 5 novembre. L'objectif de cette



première rencontre initiée par le directeur du pôle accompagnement, conseil et organisation est de relancer la démarche entreprise en 2011 par la DRH/DSI (aujourd'hui DSN). Le portail agent s'inscrit dans l'axe 2 du projet collectif « Répondre aux attentes du quotidien ». En effet, le portail agent y a toute sa place puisqu'il permet le partage d'informations entre les différents acteurs de la collectivité : DRH, managers, collaborateurs, ... Ainsi, l'agent aura accès à ses données personnelles pour gérer ses propres informations (carrière, formations, CV, ...), les consulter et demander, si nécessaire, leurs mises à jour (changement de situation personnelle, ...). Une note présentant le dispositif et une note de cadrage ont été rédigées par la direction des ressources humaines à destination de la directrice générale des services.

MOBILITE PROFESSIONNELLE :

La politique de mobilité professionnelle s'inscrit dans le plan de progrès 2019-2021. Son déploiement se poursuit avec l'ensemble des acteurs RH de la mobilité et en collaboration, pour certaines actions, avec les pôles. Dans cette optique, le référentiel « parcours professionnels : les essentiels », intégré à l'espace mobilité du portail formation, a été mis à jour au regard des apports de la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) du 6 août 2019. Le guide du reclassement à destination des professionnels RH achevé, il sera diffusé conjointement à la formation obligatoire de l'ensemble des acteurs de la mobilité.

Le Département a également participé à un premier salon virtuel mobilité et parcours professionnels, le 15 décembre 2020. Cette participation a donné lieu à 53 connexions sur notre stand, 11 demandes de contacts et 6 tchats. En retour, notre collectivité a reçu 26 curriculum vitae.

En raison de la Covid-19, les formations des professionnels RH prévues en 2020 ont dû être reportées en 2021. Conformément au décret du 5 mars 2019, un dispositif PPR- parcours formation de transition professionnelle a été construit. Destiné à des agents devenus inaptes à leurs fonctions pour des raisons de santé et ayant un avis de reclassement des instances médicales, ce dispositif propose une période de formation en alternance (formation théorique : CNFPT et DOCEO et formation pratique : immersions internes et externes) d'un an maximum, afin de leur permettre de développer les compétences nécessaires en vue d'un changement de métier. Le parcours est lié au cadre d'emploi ciblé pour le reclassement. Il est soumis à un engagement de l'agent et de la collectivité, celle-ci ayant une obligation de moyens mais non de résultat.

En 2020, 210 agents ont bénéficié d'une mobilité professionnelle, le pôle solidarités (41%), le PADT (23%) et le PRC (21%) étant les principaux concernés, sachant que les mouvements inter pôles sont minoritaires (16%). Pour 2020, 136 demandes de mobilité ont été enregistrées sur Foederis EAED. Ces demandes, concernant des mobilités sans poste identifié, font l'objet d'un accompagnement par un chargé de recrutement. 91 sont d'ores et déjà instruits.

ACCOMPAGNEMENT MANAGERIAL :

L'accompagnement managérial a pour objet de faciliter le quotidien des managers, de conforter leurs compétences dans le pilotage et l'accompagnement de leurs équipes et également de contribuer au développement d'une culture managériale commune au sein de la collectivité.

48 actions ont été réalisées dont 22 prestations d'appui managérial, 6 prestations de coaching individuel et 6 entretiens de médiation.

FORMATION/DOCEO :



Le contexte sanitaire de l'année 2020 a fortement impacté l'activité des équipes formation de la direction des ressources humaines. A la suite du 1er confinement, l'ensemble des stages planifiés entre le 16 mars et le 1er septembre 2020 ont ainsi dû être suspendus puis reportés à partir de septembre tout en respectant un protocole sanitaire limitant de moitié le nombre de stagiaires par groupe. Le second confinement prononcé fin octobre 2020 a conduit à une nouvelle suspension des formations tout en maintenant en présentiel les formations du plan hygiène et sécurité, liées au plan de continuité de l'activité.

Malgré ce contexte défavorable, les campagnes de recensement des différents dispositifs de formation 2020 ont été réalisées conformément au calendrier fixé.

Le compte personnel d'activités (CPA) comporte deux comptes notamment le compte personnel de formation (CPF). Le CPF se substitue au droit individuel à la formation (DIF) et permet à toute personne ayant une activité professionnelle d'acquérir des droits à la formation, mobilisés sous la forme d'heures et d'en obtenir le financement.

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent pour :

- ◆ La préparation et la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle,
- ◆ L'accès à un diplôme, un titre professionnel ou à une certification répondant à une démarche d'évolution professionnelle.

Les demandes d'utilisation du CPF peuvent être sollicitées tout au long de l'année avec un passage en commission d'arbitrage au regard des niveaux de priorités définis par la collectivité se réunissant trimestriellement.

Trois commissions se sont réunies en 2020. 11 demandes ont été jugées recevables sur les 18 présentées et ont bénéficié d'un financement global de 24 010 euros pour un dégrèvement de 977,5 heures de CPF. 56% des agents bénéficiaires du CPA relèvent de la catégorie C.

LA FORMATION INTERNE S'APPUIE EGALEMENT SUR DOCEO :

- ◆ Formations au parapheur électronique : 4 formateurs et plus de 200 formés (dont 150 en distanciel via Skype)
- ◆ 412 ACES attribuées, toutes catégories confondues
- ◆ Création du diptyque primo-encadrants : connaissance du Département du Pas-de-Calais/Principes du management au Département du Pas-de-Calais
- ◆ Reprise à l'interne de la formation EAED : théorie (préparation, posture, entretien, suites, etc.) et pratique (logiciel Fœderis)
- ◆ Logiciel Easily : 82 agents formés
- ◆ Parcours d'intégration en CER : 20 jours de formation



LA FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX :

- ◆ Pour les assistants maternels, la formation comprend un 1^{er} module de 80 heures avant l'accueil du 1^{er} enfant et un 2nd module de 40 heures à réaliser dans les trois ans suivant l'accueil du 1^{er} enfant soit un total de 120 heures de formation.
- ◆ Pour les assistants familiaux, il s'agit de stages préparatoires à l'accueil.

SECURITE - SANTE AU TRAVAIL :

La Covid-19 et ses conséquences sanitaires ont vu la collectivité proactive. La direction a ainsi apporté son expertise et ses conseils sur les matériels de prestation et les protocoles de reprise.

Une ligne téléphonique (5656), dédiée, a été mise en place ainsi que la gestion des personnes à risques, susceptibles de développer une forme grave de Covid, ceci par contact tracing.



Malgré ce contexte sanitaire particulier, une communication sur intranet, avec diffusion de deux articles sur la RQTH et les aménagements de poste, a marqué la semaine européenne du handicap.

D'ailleurs, le Département poursuit son engagement dans le recrutement de travailleurs en situation de handicap. Le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés est ainsi passé de 6,91% en 2019 à 6,98% en 2020. Pour mémoire, le taux légal obligatoire s'élève à 6%.



Le Département a également participé pour la première fois au DUODAY. 10 agents se sont portés volontaires pour participer à l'opération, 7 candidats ont été intéressés par nos offres et 4 duos ont été concrétisés.

2 332 examens médicaux non périodiques ont été réalisés en 2020. La direction ayant été renforcée, elle assurera désormais la surveillance médicale de tous les agents du Conseil départemental.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (PRP) :

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, l'intranet a été enrichi d'une fiche réflexe sur la procédure et les délais à respecter lors de la survenance d'un accident (accident de travail, accident de service ou accident de trajet). Les agents y trouvent toutes les informations et documents nécessaires à la gestion de ces accidents.

La prévention des accidents s'est traduite par la conception et la diffusion sur les sites d'un flyer de sensibilisation aux chutes de plain-pied et également par l'animation du réseau des relais hygiène et sécurité lors de la semaine de prévention des

risques routiers. Un travail commun avec le PADT et un groupe de travail avec les organisations syndicales ont été entrepris avec la dotation des CER en glacières afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs.

PARTENARIATS :

Lors de la refonte de l'intranet en 2018 et avec l'évolution des outils numériques, la création d'un portail entre les agents et la DRH est apparue évidente.

Dans le cadre du Projet Collectif, la directrice générale des services a souhaité poursuivre les efforts entrepris en faisant évoluer l'outil pour en faire une véritable plate-forme d'échanges.

Cet outil permettra d'offrir aux agents départementaux, y compris les ATTEE, les personnels d'entretien, un portail dédié aux ressources humaines regroupant leurs données « agent », permettant des démarches dématérialisées, contenant des communications de la DRH et facilitant le management.

Une réunion préalable au lancement de l'action « portail agent » du Projet Collectif a eu lieu en novembre 2020. L'objectif de cette première rencontre initiée par le directeur du pôle accompagnement, conseil et organisation (PACO) en présence du DRH, du directeur 3 C, de la DSN, et du groupe projet est de relancer la démarche entreprise en son temps par la DRH/DSI (aujourd'hui DSN). En fin d'année, une note de la DRH présentant le dispositif a été soumise à la validation de la DGS ainsi qu'une note



de cadrage.

Pour concevoir ce portail, le groupe projet s'est rapproché, tout d'abord, des représentants des différents pôles pour recueillir des informations sur leurs besoins : le secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial (PADT) pour les agents des CER, la direction de l'éducation et des

collèges (DEC) pour les agents des collèges, la direction de l'accueil et des moyens du siège (DAMS) pour le personnel d'entretien. A ce stade de l'avancée du projet, il est prévu également au premier trimestre 2021 de présenter la maquette de l'outil

(évolutive) à des personnels représentatifs des différents pôles pour connaître leurs ressentis sur les fonctionnalités et leurs suggestions.

Cette étape est incontournable pour ajuster et prendre en compte les évolutions de l'outil.

Par ailleurs, la DRH participe aux réunions du comité éthique animées par la présidente, Madame MATRAT. L'objectif de la présence de la DRH dans cette instance est d'échanger, d'intervenir sur des thématiques liées à l'éthique notamment dans le cadre des agressions, de la prévention contre les incivilités, en matière de déontologie...

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION

PUBLIQUE

Les lignes directrices de gestion : Un nouvel instrument juridique de gestion des RH

Les lignes directrices de gestion constituent un document formalisant les politiques ressources humaines de la collectivité, créé par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Dans ce cadre, les commissions administratives paritaires (CAP) n'examinant plus les propositions d'avancement de grade et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021, et afin de garantir la transparence et l'équité dans ces procédures, la loi impose à l'employeur de formaliser les critères sur lesquels il se base pour prendre ses décisions.

Les lignes directrices de gestion du Département du Pas-De-Calais relatives au déroulement de carrière ont ainsi fait l'objet d'un arrêté du Président le 30 décembre dernier, après avis du comité technique (CT) du 18 décembre. Pour l'heure, le document reprend l'ensemble des critères édictés en interne dans le cadre du dialogue social conduit depuis plusieurs années afin d'accompagner la politique d'avancements et de promotions.

Les lignes directrices de gestion sont élaborées pour une durée maximale de 6 ans. Elles peuvent être révisées et abondées. Au cours de l'année 2021, d'autres aspects de la politique des ressources humaines y seront abordés.



DEONTOLOGIE :

Les saisines : Il est à noter que depuis mars 2020, la Covid-19 a fortement impacté le fonctionnement de notre collectivité : généralisation du télétravail, mise en place de dispositifs d'appui et de soutien aux agents confrontés aux bouleversements de leur environnement de travail avec le télescopage vie professionnelle/vie familiale, confinement peu propice à la consultation du collègue par les agents.

Axes de progrès : En terme d'axe de progrès, une réflexion sur la mise en place de formation/action en direction de l'encadrement et des agents a été menée. En effet, les formations doivent être construites autour d'un partage de valeurs. Elles doivent avoir pour objectif la bonne compréhension du programme qui sera mis en place par l'organisation et son appropriation par l'ensemble des agents. Un débat sur la déontologie – l'anti-corruption – la mise en place de formation/action a été évoqué au codir DGS le 15



octobre 2020. Une réflexion a été menée sur la mise en place de formation/action associant l'Agence Française Anticorruption (AFA), comme intervenant sur un public de cadres dans un 1^{er} temps qui pourrait ensuite être élargi et bâtir ces formations/actions avec à la fois DOCEO et l'AFA. L'AFA apporte conseil et assistance auprès des collectivités, elle pourrait être sollicitée pour une présentation et faire des recommandations à l'encadrement et préciser sur quoi le contrôle est exercé. Il est question également de communiquer différemment dans l'espace collègue de déontologie par des articles publiés régulièrement avec des fiches pratiques et des capsules communicantes sur ce que l'on peut faire et ne pas faire. Un plan d'action aux membres du collègue pour recueillir les idées pour co-construire le contenu et les idées d'action est prévu (actions de formation, de sensibilisation et de communication auprès des agents et de l'encadrement).

COMMUNICATION INTERNE - ESPACE RH DE L'INTRANET

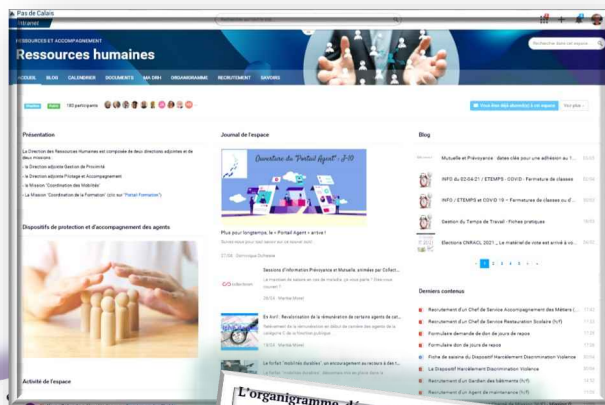
74 articles RH parus dans les espaces intranet RH et management ont été rédigés mettant en lien des procédures, des outils d'accompagnement pour les agents départementaux. Différents thèmes sont abordés : Covid-19, portrait d'agents RH pendant la période de confinement, télétravail, formation, mobilité, qualité de vie au travail, bien-être, incivilités, protection fonctionnelle, prévention des risques, « Portail agent », ateliers managériaux, visioconférences...

Le travail sur des axes d'amélioration de l'espace RH de l'intranet s'est poursuivi en 2020 et s'est traduit par la création d'un outil mis à disposition des agents sur l'espace ressources humaines. Les agents du Département y retrouvent toutes les informations et formulaires utiles, relatifs aux dispositifs de protection et d'accompagnement des agents.

Par ailleurs, un groupe communication interne RH constitué de 9 référents de la DRH, issus des missions et des services des deux directions adjointes RH a été installé en novembre 2020 afin de répondre à l'une des actions du Projet Collectif de l'Administration. L'objectif du groupe représentatif des différentes structures de la DRH est de communiquer de manière transversale aux agents de la DRH sur toutes les thématiques RH abordées dans notre collectivité. Les groupes de travail portent sur :

- ◆ -Les actions, projets portés par les directions adjointes et missions et le faire savoir aux agents de la DRH,
- ◆ -Etablir une stratégie de communication,
- ◆ -Proposer des thématiques d'articles dans le journal des actualités RH et le magazine 6.2 Cœur,

- ◆ Faire évoluer l'espace RH avec des fonctionnalités d'amélioration,
- ◆ Faire remonter les informations manquantes dans l'espace RH et proposer un plan d'action pour une diffusion de ces informations manquantes,
- ◆ Mettre en place des formulaires dématérialisés,
- ◆ Création d'un édito pour les agents de la DRH (objectif : 5 numéros par an),
- ◆ Recenser les nouveaux arrivants de la DRH et proposer une sensibilisation à l'intranet ...



POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

**SERVICE CONSEIL JURIDIQUE ET APPUI DANS
LES PROCEDURES CONTRACTUELLES**

**SERVICE ASSISTANCE
ET VEILLE JURIDIQUE - CONTENTIEUX**

SERVICE DU PRE-CONTROLE DE LEGALITE

MISSIONS :

Assistance et conseil juridique auprès des services départementaux.

- ◆ Pré-contrôle de légalité des rapports proposés aux commissions thématiques avant examen par la Commission Permanente ou le Conseil départemental.
- ◆ Suivi et gestion des arrêtés de délégation de signature pour l'ensemble des services départementaux.
- ◆ Suivi du marché de prestations juridiques.
- ◆ Sécurisation des actes de la collectivité notamment

les actes unilatéraux.

- ◆ Mise en œuvre d'arrêtés auprès des premières directions utilisatrices.
- ◆ Réalisation de la veille juridique de la collectivité.
- ◆ Gestion de plusieurs types de contentieux (FSL, exécution de marchés, aménagement foncier, appel des obligés alimentaires, mineurs non accompagnés (MNA), carte mobilité inclusion (CMI), APA, aide sociale à l'hébergement, licenciement des assistants familiaux, divers) et point d'entrée de l'application télé recours.

CHIFFRES CLES :

- ◆ 555 consultations réalisées pour les différents services départementaux.
- ◆ 41 bons de commande émis pour le suivi du marché de prestations juridiques.
- ◆ 73 mémoires en défense produits devant le tribunal administratif (dont 1 en référé précontractuel, 1 en référé instruction et 3 en référés suspension).
- ◆ 4 mémoires produits devant la cour d'appel.
- ◆ 4 mémoires produits devant le tribunal judiciaire.

Un pourvoi devant le conseil d'Etat géré en lien avec l'avocat au conseil d'Etat

- ◆ 1 mémoire produit devant la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail.
- ◆ Représentation du Département à 3 audiences devant le tribunal administratif (dont 1 référé précontractuel et 2 référés suspension), à 4 audiences devant la cour d'appel et à 11 audiences devant le tribunal judiciaire .

- ◆ 75 décisions rendues par le tribunal administratif : dont 40 jugements et 35 ordonnances.
- ◆ 57 décisions rendues par le tribunal judiciaire dont 23 jugements et 34 ordonnances.
- ◆ 4 décisions rendues par la cour d'appel
- ◆ 1 arrêt au conseil d'Etat
- ◆ Participation à 54 réunions auprès de 47 groupes de travail.
- ◆ Préparation et diffusion de 165 arrêtés de délégations de signature.
- ◆ 7 avis communiqués auprès de la CADA.
- ◆ Mise en ligne sur intranet de 11 bulletins de veilles juridiques et « bulletins de veille qualifiée « spécial Covid-19 » ».
- ◆ Visas juridiques dans le cadre du pré contrôle de légalité sur 490 rapports examinés au cours des 9 réunions des Commissions Permanentes et 4 conseils départementaux et 43 arrêtés d'attribution de subventions.

REALISATIONS MAJEURES :

L'année 2020 a été marquée par l'état d'urgence sanitaire source de production de nombreuses normes juridiques nouvelles et dérogatoires.

La direction des affaires juridiques (DAJ) s'est fortement et collectivement impliquée pour assurer une veille qualifiée notamment sur les nombreuses ordonnances et autres mesures adoptées par le gouvernement pendant l'état d'urgence sanitaire ainsi 71 textes ont fait l'objet de commentaires dans les 35 bulletins de veille « spécial Covid » mis en ligne.

La DAJ a également été fortement sollicitée pour apporter appui et conseil aux services dans la mise en application des dispositions dérogatoires.

Au titre des dispositifs exceptionnellement mis en œuvre pendant l'état d'urgence, la DAJ a contribué à l'organisation et la rédaction des arrêtés adoptés par le Président du Conseil départemental pour l'attribution de 385 subventions à des associations et la garantie de 14 emprunts.

L'espace dédié à la direction sur l'intranet a été exploité pour communiquer sur la veille spéciale, sur l'organisation et la présence de la direction auprès des

services pendant la crise sanitaire et développer la démarche de sensibilisation des services départementaux à la fonction juridique en utilisant tous les modules de l'espace de la direction : réseau des juristes, blogs, foire aux questions, glossaires, réalisation de tutoriels dans les savoirs.

La gestion des dossiers contentieux continue de se développer, la DAJ se voit confier la gestion des contentieux relevant de la compétence du Tribunal Administratif (APA, aide sociale à l'hébergement, FSL, CMI ...) mais aussi des tribunaux judiciaires (CMI, obligés alimentaires).

L'année a été marquée par des actions en référé relatives à la prise en charge au titre de l'ASE de jeunes majeurs qui ont mené la procédure jusqu'au conseil d'Etat.

La DAJ continue d'apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale et au fonctionnement de la plateforme Ingénierie 62 notamment sur les sollicitations de nature juridico administrative. Les 423 consultations et réponses réalisées auprès des communes s'inscrivent dans la continuité de cette démarche.

POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



DIRECTION DE L'ASSEMBLEE ET DES ELUS

SERVICE DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

SERVICE D'APPUI AUX ELUS

MISSIONS :

La direction de l'assemblée et des élus (DAE) a pour cœur de métier le service aux élus, la préparation et la sécurisation des réunions des assemblées délibérantes et l'apport de solutions organisationnelles dans le processus de décision.

La direction exerce toutes les missions liées au fonctionnement des organes délibérants (Conseil départemental et Commission Permanente) et coordonne l'organisation des six commissions thématiques, commissions de travail chargées d'étudier en amont les rapports.

Elle intervient également sur les questions relatives à l'exercice par les élus de leur mandat (statut, indemnités et formations des élus) et à leur désignation dans les commissions internes et organismes extérieurs pour y représenter le Département ou le Président du Conseil départemental.

C'est au niveau de la direction que sont préparés les propositions de calendrier et les rétroplannings de préparation des réunions des organes délibérants et des commissions de travail.

En 2020, la direction de l'assemblée et des élus était organisée comme suit :

- ◆ 5 agents rattachés directement à la directrice.
- ◆ le service d'appui aux élus composé du chef de service et de 4 agents.
- ◆ le service de l'assemblée départementale composé du chef de service et de 4 agents.

Le service d'appui aux élus traite notamment des questions statutaires des conseillers départementaux :

- ◆ gestion des indemnités de fonction des élus
- ◆ gestion du remboursement des frais de déplacement des élus.
- ◆ mise en œuvre du droit à la formation des élus.

- ◆ coordination des moyens mis à la disposition des conseillers dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il est responsable de la publication et de l'affichage des actes réglementaires de l'organe exécutif et des délibérations de l'organe délibérant.

Par ailleurs, le service intervient dans le cadre de la mise en œuvre des projets de dématérialisation impulsés par la direction : gestion électronique du visa des rapports examinés en séance et des délibérations (progiciel Airdélib – administration et hotline utilisateurs), gestion des convocations électroniques (FAST-ELUS), télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Il gère également le budget de la direction de l'assemblée et des élus et assure une veille documentaire pour la direction ainsi que la diffusion, en interne, du flash de l'Assemblée des Départements de France, et de toutes autres informations sur le site intranet du Département.

Le service assemblée départementale assure la préparation des réunions du Conseil départemental et de la Commission Permanente. Responsable de l'envoi des rapports aux élus dans les délais légaux et réglementaires, il est garant du droit à l'information des élus.

À la suite de chaque réunion, il rédige les délibérations et en assure le caractère exécutoire.

Il coordonne également les réunions des six commissions thématiques. En effet, il en assure le secrétariat institutionnel (suivi du calendrier des réunions, envoi des documents de travail).

Enfin dépend également de ce service, la gestion de la représentation du Conseil départemental ou de son Président au sein des 670 commissions internes et organismes extérieurs.

CHIFFRES CLES :

- ◆ Formation des élus

En 2020, le service d'appui aux élus a assuré la gestion administrative de 9 actions de formation des élus correspondant à 67 journées formation.

- ◆ Dématérialisation

Affichage électronique : 2 123 actes réglementaires ont été affichés électroniquement.

- ◆ Réunions des assemblées délibérantes

En application de l'article L.3121-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil départemental se réunit au moins une fois par trimestre.

En 2020, il s'est réuni 4 fois :

- ◆ 2 réunions ont traité des grandes étapes budgétaires avec notamment l'examen du compte administratif et du budget

supplémentaire, et de la décision modificative.



- ◆ 2 réunions ont traité de l'analyse de l'activité des services administratifs, des établissements publics et organismes associés et des services départementaux de l'État dans le Pas-de-Calais ;

- ◆ 94 délibérations ont été adoptées lors de ces réunions.

Parce qu'elle ne dispose pas de pouvoirs propres, la Commission Permanente intervient dans les matières que l'assemblée départementale lui a déléguées sur le fondement de l'article L.3 211-2 du CGCT.

La Commission Permanente s'est réunie 9 fois en 2020 et a adopté 409 délibérations.

Les six commissions thématiques du Conseil départemental se sont, quant à elles, réunies 48 fois, toutes réunions confondues.

REALISATIONS MAJEURES :

En 2020, la direction de l'assemblée et des élus en lien avec la direction des systèmes numériques (DSN) a mis en place le parapheur électronique jusqu'au niveau de la direction générale des services.

Une nouvelle version du logiciel Airdélib a été mise à la disposition des utilisateurs le 2 octobre 2020. Le logiciel présente désormais une nouvelle ergonomie et de nouvelles fonctionnalités.

Enfin, cette année 2020 marquée par la pandémie de la COVID-19 a favorisé l'organisation, en lien avec la DSN et les secrétaires des commissions thématiques, des réunions en visioconférence.



POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



DIRECTION DE MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE

MISSIONS :

LE SUIVI DU PROJET DE CANAL SEINE-NORD EUROPE

La délibération cadre adoptée le 25 janvier 2016 par l'assemblée départementale fait du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) l'un des dossiers majeurs de la politique d'investissement de la collectivité. Bien en amont, et dès la déclaration d'utilité publique de 2008, le Département du Pas-de-Calais s'est particulièrement mobilisé en faveur de ce projet structurant d'aménagement du territoire et emblématique du report modal.

Une mission dédiée à « la direction de mission Canal Seine-Nord Europe » a été rapidement créée, gage de lisibilité et de transversalité. La direction assure ainsi le suivi du projet dans toutes ses composantes. Elle exerce les fonctions de représentation de la collectivité dans les nombreuses instances liées au pilotage et à l'avancée du projet (réunions, comités techniques, comités territoriaux, séminaires, ...). Elle a un rôle de coordination et de gestion des interfaces nécessaires entre l'ensemble du réseau d'acteurs : la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), maître d'ouvrage, les collectivités territoriales et les partenaires extérieurs impliqués dans le projet.

L'événement clef de 2020 est la mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance de la société de projet en tant qu'établissement public local (EPL) suite aux modifications de la Loi d'orientation des mobilités, dite loi « LOM », du 24 décembre 2019. L'implication du Département se voit ainsi particulièrement renforcée. Sa contribution financière représente 12.9% du financement du projet.

La direction de mission suit activement l'ensemble des travaux des instances de gouvernance.

Il faut aussi mettre en exergue l'action du Département en lien avec l'exercice de ses propres compétences dans le cadre du projet.

En effet, au titre de ses compétences en solidarités territoriales et humaines, le Département est pleinement engagé dans la « démarche grand chantier » du projet. Confortés par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Conseils départementaux ont été désignés comme chefs de file de la thématique « insertion » et ont mis en place à ce titre un partenariat avec la SCSNE, le dispositif « Canal solidaire ». La coordination interdépartementale de ce dispositif à l'échelle de tout le chantier, est assurée par la direction de mission dédiée du Pas-de-Calais depuis mi-2015.

Dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire et en environnement, le Département assure la conduite des opérations d'aménagement foncier du

projet pour le Pas-de-Calais et le Nord.

Sur le volet infrastructures et mobilité, le Département est amené à travailler en concertation avec la maîtrise d'ouvrage, sur le rétablissement des voiries départementales concernées par le tracé, ainsi que sur les modalités de réception et les principes généraux relatifs à la gestion ultérieure des ouvrages.

L'ensemble de ces sujets, très souvent interférents, nécessite une approche globale et une vision transversale qui sont assurées par la direction de mission.

La direction est, en outre, attentive à tous les projets d'aménagement et de développement en lien avec le dossier, qu'ils soient du domaine fluvial, portuaire ou logistique et aux réflexions stratégiques d'aménagement mises en place au niveau régional (comité technique thématique fluvial et portuaire dans le cadre du CPER, ...). Elle participe régulièrement aux travaux de « Norlink fluvial » et d'« Alliance Seine-Escaut » (précédemment dénommée « Association Seine-Nord Europe »), deux associations dont le Département est membre.

LE SUIVI DE LA RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI-EPINOY - PROJET « E-VALLEY »

La reconversion du site à travers le développement du projet « e-valley » est entrée en phase opérationnelle avec la pose de la première pierre en novembre 2019. A fin 2020, les mises à disposition anticipée (MADA) se succèdent pour un « bâtiment A » de 74 000 m² avec une construction débutée en avril 2020 et avec une livraison annoncée à début 2021, et pour un « bâtiment B » de 49 000 m² avec une livraison programmée au printemps 2021. Un troisième bâtiment de 61 000 m² est attendu pour mars 2022 et un autre de 55 000 m² à l'horizon 2023. Le giratoire d'accès le long de la RD 643 (Cambrai-Douai) est par ailleurs achevé (réalisation Conseil départemental du Nord).

Au regard du caractère structurant pour le territoire, le Département va poursuivre l'accompagnement du projet, au titre de ses compétences en matière de soutien au bloc communal, notamment en matière de dessertes routières et pour la desserte THD via le syndicat mixte « La Fibre Numérique 59-62 ».

La direction qui était en charge du suivi de ce dossier dans toute la phase de reconversion, poursuit l'accompagnement nécessaire et assure les liaisons avec les directions métiers en fonction des problématiques territoriales.

Le lien avec la réalisation future du port intérieur de Marquion nécessite, par ailleurs, une stratégie d'approche parfaitement coordonnée.

LE CANAL EN BREF



CHIFFRES CLES :

LE CANAL SEINE-NORD EUROPE :

- 5 118 milliards d'euros HT courants (coût prévisionnel du projet à terminaison de l'opération).
- Contribution de l'Union Européenne de 2.1 milliards d'euros courants (à hauteur de 50% du montant des études et 40% du montant des travaux) dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) (2014-2022).
- Contribution de 1 097 millions d'euros courants HT à parité entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- Contribution de 141 millions d'euros courants HT par le Département du Pas-de-Calais (soit 12.9% du financement du projet) (réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2019).
- A fin 2020, le montant de la participation départementale s'élève à 11,5 millions d'euros HT.
- 2 délibérations adoptées par l'assemblée départementale en 2020 concernant le Canal Seine-Nord Europe —10/02/2020 : « Avis du Conseil départemental du Pas-de-Calais sur le projet de décret portant régionalisation de la Société du Canal Seine-Nord Europe » —07/07/2020 : « Canal Seine-Nord Europe »

Avenant n° 1 à la convention relative au financement des dépenses 2018 - 2019 de la Société du Canal Seine Nord Europe ».

- 4 réunions du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe.
- Plus de quatre-vingt réunions dans le cadre de la « démarche grand chantier » en 2020.
- Dans le cadre de « Canal Solidaire », 63 marchés analysés au global, 23 marchés en cours intégrant une clause d'insertion par l'activité économique (CIAE) pour 26 personnes bénéficiaires dont 7 résident en Pas-de-Calais.

LA RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI-EPINOY - PROJET « E-VALLEY » :

- 320 hectares de friches de terrains militaires en reconversion pour un projet phasé de hub logistique avec à terme le développement de 725 000 m² d'immobilier et 1 300 emplois annoncés.
- Deux bâtiments sont terminés et loués à des entreprises pour un total de 123 000 m².

REALISATIONS MAJEURES :

LE SUIVI DU PROJET DE CANAL SEINE-NORD EUROPE

◆ Le financement et la gouvernance du projet

La mise en application de la LOM qui confère à la SCSNE le statut d'établissement public local (EPL) à compter du 1^{er} avril 2020, implique une recomposition des équilibres au sein de la gouvernance.

En effet, les collectivités sont désormais majoritaires au sein du Conseil de surveillance dont la réunion d'installation s'est tenue le 11 juin 2020. Le Département du Pas-de-Calais y dispose de trois sièges contre un dans la configuration précédente.

Plusieurs instances ont, par ailleurs, été instituées auprès du Conseil de surveillance et du directoire dont le « Comité des Engagements et des Risques » (CER) présidé par un élu du Département du Pas-de-Calais.

Des groupes plus techniques sont également opérationnels dans lesquels les services du Département sont représentés (observatoire de l'environnement, ...).

La direction de mission assure le suivi des travaux de ces instances.

Après un engagement préalable contractualisé via une convention préliminaire relative au financement des dépenses de la SCSNE (poursuite des études, acquisitions foncières et premiers travaux environnementaux), l'exécution financière est liée à la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019 (délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2019).

Une convention d'exécution entre la SCSNE et les collectivités territoriales régionales visant à régir les appels de fonds et à déterminer les modalités de levée

de dette et de remboursement des emprunts par les collectivités territoriales, a été adoptée par le Conseil de surveillance du 17 décembre 2020. Un comité de suivi sera en charge de sa bonne réalisation.

La direction de mission assure le suivi de la ligne budgétaire liée au financement du projet et assure tous les liens utiles avec la direction des finances et du budget (DFB) pour une bonne inter-opérabilité.

◆ Le suivi de la démarche grand chantier

Dans le cadre de cette démarche co-pilotée par l'Etat et la Région Hauts-de-France, différentes thématiques ont été arrêtées et sont déclinées à travers la mise en place de dispositifs particuliers : « Canal Solidaire », « Canal Formation », « Canal Emploi », « Canal Accueil » et « Canal Entreprises ».

La direction assure une participation active aux travaux lors des réunions des différentes instances mises en place à l'échelle régionale (club DGC, comité de pilotage, comité technique, séminaire) et selon leurs déclinaisons territoriales à l'instar du comité territorial Artois-Cambrésis.

Au sein des comités territoriaux, des groupes de travail sont structurés en fonction des thématiques à traiter et de l'avancée du projet.

En ce qui concerne le groupe de travail territorial « insertion », la direction en assure le copilotage avec le Conseil départemental du Nord. La direction des politiques d'inclusion durable (DPID) du pôle solidarités et les services territorialisés sont membres de ce groupe. Les travaux sont calibrés selon les problématiques locales et les échéances utiles.

◆ La coordination du dispositif « Canal Solidaire »

Le chantier du CSNE constitue une véritable opportunité en termes d'emplois et d'insertion professionnelle. Jusqu'à 6 000 personnes seront mobilisées au plus fort du chantier, ainsi que des milliers d'emplois indirects (accueil, transport, hébergement des salariés, ...).

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département met tout son engagement pour accompagner le projet sur cette dimension. Il assure notamment depuis juin 2015, via sa direction de mission dédiée, la coordination des six Départements engagés dans le dispositif « Canal Solidaire ». L'expertise de la DPID est, par ailleurs, mobilisée sur ce sujet.

Cette coordination interdépartementale implique un investissement très important pour la direction de mission. Elle assure le lien avec le maître d'ouvrage (SCSNE), en tant que « porte-voix » des Départements impliqués. Elle travaille en concertation avec les coordonnateurs départementaux en charge du suivi de la CIAE sur les marchés du projet.

Des temps d'échanges réguliers entre Départements et maître d'ouvrage sont fixés (réunions bimensuelles).

Par ailleurs, en tant que coordinatrice interdépartementale, la direction de mission contribue activement à la promotion du dispositif « Canal Solidaire » auprès des partenaires extérieurs.

◆ Le suivi du volet « foncier » et environnemental

La superficie d'emprise du projet est évaluée provisoirement à environ 750 hectares essentiellement en zone agricole pour les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Les opérations d'aménagement foncier associées à la réalisation de ce grand ouvrage linéaire sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Pas-de-Calais sur 4 périmètres distincts et contigus, totalisant une superficie d'environ 23 160 hectares sur 49 communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Le mode d'aménagement foncier choisi permet de répartir le prélèvement foncier nécessaire à la construction de l'ouvrage linéaire sur l'ensemble des propriétés des périmètres d'aménagement foncier et de mobiliser le stock foncier constitué par la SAFER.

Ce stock foncier couvre globalement la totalité des besoins estimés à ce stade des études, bien qu'étant réparti de façon inégale dans les différents périmètres.

◆ Les contrats territoriaux de développement

L'article 134 de la « LOM » du 24 décembre 2019 prévoit que l'établissement public peut contribuer à l'élaboration de Contrats Territoriaux de Développement (CTD) par l'État, les Régions, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale ou leurs groupements. Ils visent à intégrer le canal dans les territoires et identifier les projets apportant une plus-value.

Les bénéficiaires seraient des maîtres d'ouvrage publics ou des porteurs de projets privés.

Ces contrats, réalisés en plusieurs volets, sont destinés à formaliser des choix d'aménagement et ont pour objectif de faire du canal un vecteur de développement durable en agissant sur l'économique, le social et l'environnement

L'introduction de clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés du projet est un formidable levier pour offrir au public des territoires les plus éloignés de l'emploi une véritable opportunité d'insertion et de professionnalisation. La démarche est particulièrement innovante à cette échelle pour les marchés d'études et de prestations intellectuelles.

Les résultats globaux à décembre 2020 sont :

- ◆ 36 000 heures d'insertion environ réalisées : un taux de réalisation de 142% par rapport aux objectifs contractualisés
- ◆ 26 bénéficiaires de la CIAE dont 5 BRSA et 8 jeunes de moins de 26 ans - 7 bénéficiaires résident en PdC (2 BRSA, 2 jeunes de moins de 26 ans et 3 demandeurs d'emploi de longue durée).
- ◆ 63 marchés ont été analysés par le réseau interdépartemental et plus de la moitié ont été « clausés » (56%)
- ◆ La perspective des marchés liés aux premiers travaux augure un déploiement majeur du partenariat en la matière tant avec la SCSNE qu'envers les acteurs locaux.

Le développement durable est l'un des objectifs majeurs affiché du projet par la SCSNE. Le principe « éviter - réduire - compenser » (ERC) sera mis en œuvre sur l'ensemble du projet. 3 kilomètres de berges lagunées et 3,6 hectares d'annexes hydrauliques sont prévues sur le territoire. Un passage grande faune sera également aménagé. Concernant les mesures compensatoires du projet, les échanges vont se poursuivre entre les services du Conseil départemental et la SCSNE.

La réalisation du Canal Seine-Nord Europe va engendrer beaucoup de mouvements de terres : 57 millions de m³ de terres seront déplacés au total. Pour le seul secteur 4 (Etricourt-Manancourt (80) / Ytres (62) - Aubencheul-au-Bac (59)) : 29 millions de m³ de déblais, 10 millions de m³ de remblais et 23 millions de m³ de dépôts sont prévus. Pour ce qui concerne la localisation des terrains de dépôts, les échanges se poursuivent entre la SCSNE, les communes et la profession agricole.

Un travail collaboratif est mené, au bénéfice des interfaces nécessaires, entre la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE) et ses services, et la mission dédiée.

tal et sont des outils souples et non contraignants de programmation et de dialogue avec les territoires du projet, à savoir pour le Pas-de-Calais, les communautés de communes Osartis-Marquion (CCOM) et du Sud-Artois (CCSA).

Les Comités Territoriaux constituent l'instance d'examen de ces contrats qui précisent pour chaque territoire les objectifs en termes :

- ◆ d'aménagements bord à voie d'eau (volet 1)
- ◆ de développement économique pendant et après le chantier (emploi, formation, insertion) (volet 2)
- ◆ d'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire, dont les questions de sécurité du chantier (volet 3)
- ◆ de devenir des canaux existants (volet 4)

Pour ce qui concerne le volet 1, l'objectif général est d'identifier des projets, non prévus au programme mais permettant d'améliorer significativement son intégration au territoire.

Il s'agit principalement d'équipements utiles à la mobilité, au développement économique, au tourisme ou aux loisirs.

Une première étape de concertation a été initiée dès 2016 avec les EPCI concernés directement par le tracé et partagé à l'échelon des Comités Territoriaux au cours de la période 2017-2018. Le travail se poursuit actuellement.

L'objectif est une signature à l'échéance 2023 avant le démarrage des travaux et après accord des instances des signataires.

La direction de mission et les directions métiers vont suivre les travaux et échanges initiés dans le cadre de l'élaboration de ces contrats en fonction de leur calendrier de mise en œuvre et en lien avec les politiques publiques départementales.

◆ Les ports intérieurs

Dans la configuration de réalisation du projet CSNE, l'aménagement des quatre ports intérieurs (précédemment nommés « plateformes multimodales ») a été laissé à l'initiative des collectivités territoriales ou de leurs groupements, à l'exception des murs de quais et des terrassements dont les travaux sont compris dans le périmètre du projet, conformément à la convention de financement de 2019.

Le Département est associé aux travaux techniques préliminaires dans le cadre des pré-études pilotées par la Région HDF et les EPCI concernés (dont la CC Osartis-Marquion).

La direction de mission participe aux réunions en lien avec les directions métiers en fonction de l'avancée des sujets.

◆ Le volet communication

La direction participe aux travaux du groupe de travail communication mis en place par la SCSNE qui associe les chefs de file thématiques des dispositifs de la démarche grand chantier.

Les services du Département ont été associés aux réunions de concertation territoriale des communes concernées par le tracé, mises en place par la société du Canal Seine-Nord Europe.

Une phase de communication en direction du grand public sur ces mêmes territoires devrait se dérouler début 2021 à travers la tenue d'un stand d'information mobile et des permanences en mairie et en ligne, afin d'informer sur l'avancement du projet, de répondre aux questions, de recueillir les attentes et d'évoquer les perspectives de développement liées au chantier. Les services du Département seront également associés à ces rencontres, en particulier pour les problématiques d'aménagement foncier.

La direction de mission assure les liens nécessaires au sein de l'institution départementale avec les services concernés.

◆ Le volet mobilité

La réalisation du projet nécessitera la construction de 15 ouvrages de franchissement soit un ouvrage tous les 2 kilomètres environ (10 ouvrages d'art (OA) de franchissement du réseau routier départemental, 2 OA de franchissement d'autoroutes, 2 OA de franchissement de voies communales et un ouvrage grande faune) et la démolition de 7 ouvrages existants (3 OA sur réseau départemental et 4 OA sur le réseau communal).

La SCSNE a rendu une première version de l'avant-projet (AVP) en octobre 2020, sur laquelle les services du Département ont apporté des remarques principalement sur :

- ◆ les rétablissements routiers (sécurité, gestion ultérieure des ouvrages et prise en compte des modes doux)
- ◆ la gestion des futurs délaissés de voiries départementales
- ◆ les mobilités actives (rétablissement des modes doux, réalisation d'une « véloroute voie verte du canal » avec points d'accès).

La deuxième version de cet AVP devrait être soumise pour avis au Département début 2021. L'étape suivante étant l'approbation par le Conseil de surveillance.

La direction de mission suit l'ensemble de ces problématiques avec les directions métiers dédiées, les interfaces étant nombreuses.

POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

MISSIONS :

L'objet principal de la mission économie sociale et solidaire (ESS) est d'accompagner les acteurs de l'ESS à faire connaître et reconnaître l'ESS, de soutenir et d'accompagner les structures de l'ESS et de fédérer pour impulser une nouvelle dynamique. La mission ESS travaille au développement de nouvelles actions d'intérêt départemental apportant une réponse aux besoins exprimés par les acteurs du CDESS dans le but de créer de l'activité collectivement, et de répondre à des besoins communs et des enjeux d'intérêt général.

En 2020, la mission ESS a mis en œuvre la troisième édition du budget citoyen du Pas-de-Calais. Le budget citoyen permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'économie sociale et solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération et développés dans le respect des pratiques de l'économie sociale et solidaire afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, MANUFACTURE DE L'INITIATIVE CITOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU PAS-DE-CALAIS

Les Maisons Départementales de l'Économie Sociale et Solidaire (MDESS) sont portées par des structures de l'ESS qui en assurent l'organisation et l'animation de façon collective et collégiale. Elles assurent un rôle d'incubateur local d'initiatives citoyennes.

Chaque lieu qualifié d'hybride est différent, en fonction des enjeux locaux. On peut y trouver des espaces

LA MISSION ESS ET LES AUTRES DIRECTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La mission ESS coordonne et anime le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables 2017-2020. Le bilan de la 3^{ème} année a été réalisé en 2020 et interroge les perspectives d'évolution pour l'élaboration du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables 2021-2027. Le comité de pilotage a validé les objectifs du prochain schéma axé sur la transformation économique, environnementale et sociétale. Son écriture a démarré au dernier trimestre.

La mission ESS porte un partenariat formalisé avec une diversité de partenaires (Pas-de-Calais Actif, APES, Institut Godin, Propulsons !, Les Cigales Hauts-de-France) ainsi que dix fondations dans le cadre de l'accompagnement des projets du budget citoyen.

Le budget citoyen s'est adapté à la situation sanitaire ; les comptoirs à initiatives citoyennes lieux de rencontres entre porteurs et partenaires se sont déroulés en visioconférence suite au confinement.

La mission ESS organise les séances du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) et les ateliers. Le CDESS est un lieu d'expression, d'échanges, d'information et de propositions pour co-construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire la mise en œuvre de ces orientations dans le souci d'une économie inclusive. Le CDESS a pour ambition de mobiliser et fédérer les acteurs de l'ESS autour du Département et de les accompagner. Le 19 novembre 2020, Le CDESS était diffusé en direct sur internet et reste disponible en visionnage sur la chaîne youtube du Département. A ce jour, plus de 1 800 personnes ont regardé ce CDESS.



de travail, des activités culturelles, des ateliers solidaires, des ateliers d'apprentissage... mais aussi des lieux d'accueil de nouvelles filières au service du développement du territoire. Les nouveaux usages impliquent une part d'indéterminé et de flexibilité afin de répondre aux besoins des habitants.

Le Département apporte son soutien par une reconnaissance, en tant que de besoin par une aide en ingénierie et éventuellement un accompagnement financier d'« impulsion ».

La mission ESS est partie prenante de la construction et la mise en œuvre des plans ou schémas portés par les autres directions. A titre d'exemple : le rapport développement durable, le plan d'alimentation durable...

La mission ESS collabore avec les autres directions sur des thématiques qui peuvent être entreprises au regard des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

La mission ESS accompagne en ingénierie les projets qui ont fait l'objet de la contractualisation ou en cours de contractualisation et qui ont besoin d'expertise en économie sociale et solidaire.

CHIFFRES CLES :

Pour accompagner la démarche de soutien à l'ESS initiée par le Département, la mission ESS a exercé son activité en 2020 avec un budget de 1 279 623 €.

Budget citoyen du Pas-de-Calais :

- ◆ 146 idées déposées
- ◆ 34 ateliers qui ont été organisés en présentiel avant le confinement et en visio-conférence en période de confinement
- ◆ 138 participants
- ◆ 61 dossiers déposés
- ◆ 48 dossiers labellisés
- ◆ 10 257 votants



3 maisons de l'ESS labellisées (Arrageois, Ternois, Lens-Hénin)



REALISATIONS MAJEURES :

LES MARQUEURS DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Au regard des initiatives déposées dans le cadre des précédents « budget citoyen » du Pas-de-Calais, un besoin s'est fait ressentir : approfondir, questionner et mettre en lumière le potentiel de transformation des projets d'économie sociale et solidaire.

5 ateliers participatifs et un groupe de travail composé de la mission ESS, la DDAE, l'Institut Godin, l'université d'Artois et Pas-de-Calais Actif ont alors été mis en place. Une nouvelle catégorie de labellisation est apparue pour le budget citoyen en 2020 la "transformation économique, environnementale et sociétale". Ainsi, 6 marqueurs de transformation économique, environnementale et sociétale ont été proposés par les acteurs dans le cadre du groupe de travail, et adoptés par le Conseil départemental :

- ◆ Autonomie par rapport aux ressources non renouvelables (naturelles, énergétiques, matérielles),
- ◆ Développement des capacités personnelles,
- ◆ Justice sociale et lutte contre les inégalités,
- ◆ Processus de patrimonialisation en commun,
- ◆ Durabilité,
- ◆ Résilience des territoires.

LA PARTICIPATION A UN GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE

Depuis 2015, afin de conforter la politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire, une collaboration avec le monde universitaire et de la recherche s'est mise en place. Cette collaboration a commencé avec l'Institut Godin, premier centre de recherche et de transfert en pratiques solidaires et en innovation sociale de France, l'université de Lille 1 et l'université d'Artois et se poursuit par la participation du Département du Pas-de-Calais à la création d'un groupement d'intérêt scientifique pluridisciplinaire, inter-sciences (SHS, sciences techniques) qui, pour la première fois sera producteur de recherches sur des thématiques liées aux transformations sociétales, sur les modalités de production et usages de la connaissance scientifique. Il développe des axes de recherches pour au moins 5 ans et sera un espace de production de connaissance, organisé en thématiques, et un espace d'échanges sur les usages des connaissances scientifiques (transfert ou valorisation des recherches).

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Cr

SECRETARIAT GENERAL DU POLE

**DIRECTION OPERATION
GRAND SITE DE FRANCE**

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

**DIRECTION DE LA MOBILITE
ET DU RESEAU ROUTIER**

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT
ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT
ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HENIN**

**MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT
ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DU MONTREUILLOIS-TERNOIS**

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



SECRETARIAT GENERAL DU POLE

CELLULE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

DIRECTION ADJOINTE
DU SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DES SOLIDARITES HUMAINES
ET TERRITORIALES

MISSION PORT D'ETAPLES

SERVICE DE LA VALORISATION DE LA
PROPRIETE DEPARTEMENTALE

SERVICE DU PILOTAGE

MISSIONS :

Le secrétariat général du pôle (SGAPD) est né, début 2017, de la dynamique de réorganisation entreprise en 2016. Il résulte de l'évolution de la direction d'appui du pôle vers un rôle de coordination générale auprès du responsable de pôle, d'animation, de pilotage global de la coproduction des directions, de maîtrise des processus et des ressources. Le secrétariat général s'assure que le maillage entre les directions, dans leurs différents niveaux de responsabilité, est opérationnel. Il a également en charge la propriété départementale, au sens juridique du terme : acquisition et cession, valorisation et gestion de la domanialité.

Les deux services composant le secrétariat général reflètent ces deux grandes missions transversales :

LE SERVICE DE LA VALORISATION DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

Né de l'évolution du service des affaires juridiques et foncières, ce service porte la stratégie départementale de valorisation de la propriété départementale, par une dynamique renouvelée de cession foncière, mais également par la maîtrise de la conservation et de l'occupation du domaine public départemental routier,

immobilier et naturel.

LE SERVICE DU PILOTAGE

Dont la mission essentielle consiste à orchestrer la production de pôle, en particulier via un management renouvelé entre les directions. Ce service assure notamment le secrétariat de trois commissions thématiques du Conseil départemental. Des directions de projet thématiques épaulent ce noyau dur afin d'intensifier, sur certaines thématiques prioritaires, l'optimisation du fonctionnement du pôle.

Le secrétariat général assure également la gestion du port départemental d'Étapes, tant sur le volet des travaux d'aménagement, que dans la dimension de dynamisation de ce domaine public.

Par ailleurs, la mission du port départemental d'Étapes est rattachée au secrétariat général ainsi que 3 directions de projet chargées :

- ◆ Du contrat de progrès routes, mobilités et immobilier.
- ◆ De la stratégie achats maîtrise d'ouvrage et alimentation durable.
- ◆ Du développement des solidarités humaines et territoriales du Ternois.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Le secrétariat général a été fortement sollicité durant cette crise sanitaire à plusieurs titres :

- ◆ Pour assurer le recensement des besoins des directions et organiser avec la DATM l'approvisionnement en équipements sanitaires (gels, gants, désinfectants, etc...)
- ◆ Pour organiser hebdomadairement la distribution des masques ARS en lien avec les territoires
- ◆ Pour assurer le lien avec les services administratifs de la Région et l'organisation de la redistribution dans les CER des masques régionaux aux communes



CHIFFRES CLES :

OPERATIONS FONCIERES

- ◆ 40 transferts de propriétés, dont 29 par actes administratifs rédigés par le bureau foncier (21 dans le cadre de la voirie, 13 pour les collèges et autres bâtiments et 6 dans le cadre des ENS) correspondant à 36 rapports soumis à la Commission Permanente et 1 au Conseil départemental (bilan des acquisitions et cessions immobilières),
- ◆ 43 nouvelles affaires foncières ouvertes en 2020 :
 - ◇ Expropriation :
 - ◇ 12 mémoires introductifs d'instance et 22 traités d'adhésion rédigés dans le cadre du contournement de Courrières (RD 919).
 - ◇ 1 arrêt rendu par la cour d'appel de Douai dans le cadre de l'aménagement d'un plateau sportif extérieur au collège de Douvrin.

DOMAINE PUBLIC ROUTIER

- ◆ 101 dommages au domaine public routier départemental traités en 2020.
- ◆ 83 dossiers mettant en cause la responsabilité du Département.

	1 ^{er} commission	4 ^e commission	5 ^e commission	Total
Commissions organisées	8	8	7	23
Rapports examinés	69	110	36	241
Rapports émanant du PADT	141 (41 examinés en C1-C3-C5-C6)			

Certaines commissions ont été annulées : avril – mai
1 session de votes à distance : novembre

REALISATIONS MAJEURES :

LES OPERATIONS FONCIERES

◆ Pour la voirie départementale

Divers aménagements sur l'ensemble du réseau routier départemental, comme l'aménagement de giratoires, et des véloroutes-voies vertes « du littoral » à Etaples, et « Eurovélo n° 5 » entre Angres et Olhain.

◆ Pour les collèges

Le transfert de propriété à titre gratuit de 3 collèges à Arras (collège Bodel), Saint-Omer (collège de l'Esplanade) et Sallaumines, a porté à 97 le nombre de collèges propriété du Département sur un total de 125.

◆ Pour les autres bâtiments départementaux :

◆ Pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les acquisitions et aliénations dans les zones de préemptions sont traitées, pour la prise des décisions et la gestion des crédits, par le bureau des espaces naturels sensibles. Le bureau foncier rédige les actes ou assure le suivi de l'élaboration des actes notariés.

34 hectares sont ainsi venus agrandir 4 des zones de préemption ENS propriété du Département (« la Vallée de la Loïse » à Beuvry, « le Bois de l'Offlarde » à Leforest, « le Grand Bagard » à Clairmarais et « le Romelaère » à Saint-Omer).



DOMAINE PUBLIC ROUTIER

2020 est l'année du développement du projet de dématérialisation et de simplification des demandes d'occupation du domaine public

Acquisitions d'immeubles bâtis à Arras et Liévin destinés à accueillir le CIS d'Arras centre, et le nouveau siège de la MDADT de Lens-Hénin, total de 125.

Les autres opérations foncières sont liées à l'aménagement du site de la MDS de Saint-Pol-sur-Ternoise lequel a été acquis en vue de sa reconstruction.

LA VALORISATION DES DELAISSES DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Valorisation du patrimoine bâti (1 151 000 €) avec notamment la vente de l'ancienne gendarmerie de Croisilles, de l'ancien siège de la MDADT de l'Artois à Béthune, des anciens locaux des MDDL et CER à Ecuire, de l'ancienne gare de Surques ; et non bâti



Ancien siège de la MDADT de l'Artois—Béthune



Ancienne caserne de gendarmerie—Croisilles

avec les délaissés de la voirie départementale (1 114 €), et la vente au conservatoire de l'espace littoral et des

rivages lacustres de sites naturels à Clairmarais et Saint-Omer (576 000 €), l'ensemble pour une recette totale de plus d'1 700 000 €.

LE DOMAINE PUBLIC

Le bureau de la conservation du domaine public a été créé en 2017 afin d'entreprendre une stratégie de conservation du domaine public, de gérer les dommages causés au domaine public et les dommages de travaux publics, et de procéder au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (gestion du barème des redevances d'occupation du domaine public).

Il poursuit la mission de conseil auprès des MDADT en matière de domaine public. En 2020, cela concerne 27 sollicitations sur des thèmes variés (gestion du domaine public, occupations illicites, assurances, projets de conventions...). Le bureau a œuvré au projet de simplification et dématérialisation des demandes d'occupation du domaine public routier départemental (développement du logiciel ARCOPOLE PRO DPA développé par l'éditeur 1 SPATIAL), aux côtés de la direction des services numériques, de la direction des affaires juridiques et du service du pilotage.

Des réunions de travail avec les gestionnaires du domaine public ont lieu plusieurs fois dans l'année et permettent d'avancer la réflexion sur les méthodes de travail, les thèmes et difficultés récurrents.

Le bureau a également en charge la gestion des abris voyageurs départementaux depuis le transfert de la compétence transport aux régions.

LE PILOTAGE

En 2020, l'accompagnement des collectifs de travail par le service pilotage s'est poursuivi dans un contexte singulier. Cette crise sanitaire aurait pu porter un coup d'arrêt aux projets en cours, dans les faits elle a moins modifié les postures et l'ambition que les modalités pratiques d'organisation du service public.

Le service du pilotage a contribué à porter la parole du directeur général pour continuer à guider l'action, donner du sens et soutenir les équipes. Pour nous permettre de continuer à travailler durant le confinement, de nouvelles ressources numériques ont été explorées et exploitées via l'intranet notamment.

La culture du changement combinée à l'acceptation d'un risque mesuré a permis d'avancer rapidement sur de nombreux sujets comme l'application veille&crises. Créée et développée durant le confinement, elle permet une circulation en temps réel de l'information lors des crises routières. Elle a été mise en œuvre avec succès dès le début du service hivernal.

Par un éclairage régulier, les missions et les projets sont mis en avant, expliqués et documentés aux travers d'articles. Les collectifs sont animés, challengés au

moyen de billets de blog. Les équipes se sont saisies des espaces de politiques publiques, de nombreux projets ont été lancés comme la création de bases documentaires partagées, de plateformes d'échanges de données entre direction ou encore de collaborations via des pages wiki partagées. Des projets structurants comme le parapheur électronique (PE), ont également été lancés.

Une démarche de déploiement structurée de juin à décembre :

- ◆ Des réunions sur le PE dans toutes les directions du pôle de juillet à décembre ont reçu un accueil favorable, et ont eu pour but de faciliter l'appropriation de la démarche et d'engager les chantiers de définition de circuits.
- ◆ Un interlocuteur SG /BP pour centraliser et faciliter les relais de questions, les réponses
- ◆ Une réelle et efficace collaboration s'est mise en place, dès septembre, entre chargée de mission animation des collectifs SG/ DSN, avec la DCP, la DAJ pour faciliter la création des circuits et mettre à jour les délégations de signature.
- ◆ Un recensement des besoins de circuits à la demande et des ajustements au fil de l'eau.

Un déploiement opérationnel de septembre à décembre :

- ◆ 100% des directions ont eu accès à des parapheurs entre juillet et décembre 2020 : 167 circuits créés au PDADT en 2020, 67 à la signature du DGA :
 - ◇ 4 circuits « types » communs aux directions ont été créés pour chacune d'elles :
 - Circuit RAO : signature dir MD /DGA et visa DCP
 - Circuit RH formulaires tél/véhicule signature dir + SG
 - Circuit recrutement raccourci signature dir/M. Dehuysser
 - Circuit MP (DM2R/MDADT)
- ◆ Des circuits internes créés à la demande de plusieurs directions sur le dernier trimestre : MDADT du Boulonnais, MDADT Lens-Hénin, MDADT du Montreuillois-Ternois, DM2R, DIMMO, dont des circuits pour la GDP en attendant l'interface.
- ◆ Des circuits longs initiés en 2019 par certaines directions : Ex DIMMO SID circuits signature DGA et circuits signature DGS
- ◆ 60 clés déjà remises en 2020

- ◆ Déjà une quinzaine de sessions organisées entre septembre et fin décembre en collaboration avec DOCEO62.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le secrétariat général supervise les politiques de ressources humaines pour le pôle. Le rendez-vous avec chaque direction n'a pas pu être reconduit en 2020 en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, des points réguliers ont été organisés.

Sur le plan opérationnel, 49 recrutements ont été organisés avec la direction des ressources humaines en 2020, dont 26 dans le cadre de la campagne de mobilité du personnel d'exploitation des routes. Par ailleurs, 18 contractuels ont été recrutés pour des renforts ou remplacements, 4 contrats d'apprentissage et 2 immersions d'agents au sein du pôle.

LE PORT DEPARTEMENTAL D'ETAPLES

L'équipe du port départemental d'Étaples a été principalement mobilisée par le projet d'amélioration des capacités de mise à l'eau des équipements du port.

L'acquisition du nouvel élévateur à bateaux a été finalisé et le marché conclu pour une mise en service en juin 2021. Parallèlement, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé pour le démontage et la construction de deux nouvelles estacades. Le marché de travaux a été conclu pour permettre le déroulement des travaux au premier semestre 2021.

L'année 2020 a également permis de lancer les différents diagnostics relatifs à la préparation des deux bâtiments inoccupés à déconstruire.

La gestion du domaine public portuaire, notamment des occupations, a été impactée par la crise sanitaire et l'instruction des demandes d'exonération.



POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



DIRECTION OPERATION GRAND SITE DE FRANCE

MAISON DU SITE DES DEUX-CAPS

MISSION GRAND SITE DES DEUX-CAPS

MISSIONS :

Initiée en 1976, la politique nationale des Grands Sites de France s'inscrit dans la droite ligne des efforts engagés par l'État depuis plus d'un siècle en matière de protection des monuments naturels et des sites d'exception.

Au regard de la richesse de son patrimoine en la matière, c'est tout naturellement que le Département du Pas-de-Calais a souhaité valoriser le Site des Deux-Caps situé sur le littoral entre les communes de Wimereux et Sangatte.

Inscrit sur la première liste des vingt-six grands sites nationaux en 1978 et labellisé Grand Site de France en 2011, ce territoire est aujourd'hui reconnu sur le plan national comme site d'exception paysagère et, à ce titre, constitue un puissant outil de rayonnement au service du Pas-de-Calais. Ce label a été reconduit en mai 2018 pour une période de six ans par le ministère de la transition écologique et solidaire.

C'est dans ce contexte que la direction du Grand Site de France Les Deux-Caps, située dans la commune

d'Audinghen, a pour mission d'assurer l'animation de la gouvernance de ce projet de territoire associant 22 collectivités et organismes institutionnels, autour de la préservation, de la gestion et de la valorisation du Grand Site de France Les Deux-Caps dans le respect des critères et des exigences imposés par le ministère de la transition écologique et solidaire, en charge de l'attribution du label Grand Site de France.

Cette mission recouvre une triple finalité :

- ◆ S'assurer de la préservation de la beauté des lieux et de l'excellence paysagère au regard des impératifs de développement durable.
- ◆ Faire du label un levier de développement local permettant d'impulser une dynamique de territoire autour des valeurs du label.
- ◆ Contribuer au rayonnement des politiques environnementales, touristiques, culturelles, éducatives et sociales du Département.

CHIFFRES CLES :

Le Grand Site de France Les Deux-Caps, c'est :

- ◆ 4 sites classés au titre de la loi de 1930, soit 5 291 hectares d'espaces terrestres et marins. Initiée en 2019, la procédure de classement de la Pointe de la Crèche s'est poursuivie en 2020 avec la concrétisation d'une enquête publique (qui s'est déroulée du 23 novembre au 18 décembre 2020).

Le classement devrait se conclure fin 2021/début 2022.

- ◆ 4 sites inscrits au titre de la loi de 1930, soit 1 140 hectares essentiellement terrestres.
- ◆ Plus de 900 hectares acquis par le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL) et confiés en gestion à Eden 62.
- ◆ 5 sites Natura 2000.
- ◆ 2 réserves naturelles régionales, 13 ZNIEFF, 1 ZICO.

En 2020 :

La crise sanitaire a très largement perturbé l'animation de la gouvernance du projet, ainsi que la fréquentation du site, en particulier en termes de dégradation des sites naturels, mais aussi sur le volet économique de l'activité touristique.

Concernant la gouvernance, la plupart des temps d'échanges et de partage ont pu être maintenus :

- Comité local de suivi, le 1^{er} septembre rassemblant les élus locaux et intercommunaux,
- Conseil consultatif associatif concrétisé en distanciel avec une sollicitation des associations du territoire pour contribuer à l'évaluation à mi-parcours des 17 engagements du dossier de candidature à l'obtention du label Grand Site de France Les Deux-Caps,
- L'équipe-projet a pu maintenir 4 réunions en 2020, permettant la continuité du projet.

NB : le comité de pilotage a été reporté, tout comme le comité technique et le pôle aménagement. Ces deux derniers se sont tenus début février 2021.

Concernant la fréquentation du site, elle s'est concentrée de juin à septembre. Une baisse sensible est enregistrée sur les éco compteurs du Blanc-Nez, du Gris-Nez et des dunes de la Slack, malgré des pics de surfréquentation en juillet et août.

Au final, ce sont un peu moins de 1,4 million de visiteurs accueillis en 2020.

Rouverte progressivement à partir du 11 mai 2020, la maison du Site des Deux-Caps à Audinghen a accueilli 11 800 visiteurs sur l'année 2020 (contre une moyenne de 20 000 visiteurs/an habituellement).

Concernant la programmation des aménagements retenus dans le cadre du schéma d'accueil, les chantiers ont pu reprendre fin avril 2020. 3,5 millions € ont été consommés en budget d'investissement, générant un cofinancement européen, fonds FEDER, à hauteur de 70 %.



REALISATIONS MAJEURES :

Les aménagements et travaux réalisés en 2020 ciblent :

◆ BLANC-NEZ :

- ◇ Mise en service de l'aire d'accueil du Cran d'Escalles.
- ◇ Réhabilitation de la place du village d'Escalles.
- ◇ Début des travaux d'installation de sanitaires à Sangatte (Hubert Latham) et Escalles (Cran d'Escalles).
- ◇ Déplacement et remise en état de la stèle Seymour Smith.
- ◇ Renaturation de l'extrémité du Cran d'Escalles.

◆ BAIE DE WISSANT :

- ◇ Réalisation de la chaudière sur la RD 249 à Tardinghen, reliant 2 tronçons de la vélomaritime.
- ◇ Ouverture et balisage du sentier des Hauts de Wissant au départ de Wissant.
- ◇ Travaux d'entretien sur l'ouvrage de la RD 940 à hauteur du Watermel.

◆ GRIS-NEZ :

- ◇ Travaux de réhabilitation de la descente à bateaux de la plage de la Sirène au Gris-Nez.
- ◇ Pose de portiques au Noirda à Audresselles et Audinghen (maison du Site).
- ◇ Travaux de maintenance et de réhabilitation du tronçon de la vélomaritime entre Ambleteuse et Audresselles.

◆ DUNES DE LA SLACK :

- ◇ Réhabilitation du sentier pavé de l'estuaire de la Slack.
- ◇ Pose de portiques aux aires d'accueil de l'estuaire et de la Pointe aux Oies.
- ◇ Le marché d'insertion professionnelle mobilisant les associations Rivages Propres, association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise, Association Environnement et Solidarité, a soutenu le programme d'actions de gestion des espaces naturels mis en place avec Eden 62 et le Conservatoire du Littoral.
- ◇ Le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE a travaillé en lien avec les services de l'Etat, sur le volet d'instruction réglementaire des projets en site classé et inscrit réalisés en 2020, et anticipé pour la programmation 2021.
- ◇ Le CAUE62 est venu conforter la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps en apportant des conseils aux communes d'Audresselles et Wimereux sur les projets envisagés. Il est également impliqué sur la politique départementale «2 Caps en Fermes» et la conception du guide d'accompagnement à l'hôtellerie de plein air sur le Grand Site de France Les Deux-Caps où 7 des 8 communes du périmètre sont propriétaires d'un camping.
- ◇ Enfin, le festival de la photographie de paysages et de nature, initialement programmé de mai à septembre 2020, a été reporté du 7 mai au 26 septembre 2021, venant ainsi conforter le 10^{ème} anniversaire de l'obtention, par le Département du Pas-de-Calais, du label Grand Site de France Les Deux-Caps.



Crédit photo Jérôme POUILLE / CD62

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo Carmelo Panebianco / CD62

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

SERVICE DE LA CHIMIE

SERVICE DE LA MICROBIOLOGIE,
PRELEVEMENT

SERVICE DE LA SANTE ANIMALE

MISSIONS :

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA62) :

- ◆ Participe au service public de veille sanitaire (travail en lien avec la direction départementale de protection des populations (DDPP), les éleveurs, la fédération des chasseurs, l'ONCFS, la profession vétérinaire).
- ◆ Est un laboratoire d'analyses et de conseil pour les restaurations collectives, les organismes d'Etat (DDPP) et les entreprises présentes sur le territoire. Cette activité est assortie à un service de collecte des prélèvements et de formations. Le laboratoire suit actuellement une centaine d'établissements (IME, CAT, MAPAD) et quelques TPE (bouchers-charcutiers, traiteurs).
- ◆ Réalise les analyses d'eaux pour les collectivités et administrations, les entreprises privées présentes sur le territoire et les particuliers.
- ◆ Est un laboratoire d'analyses et de conseil en particulier pour le Département, via un partenariat avec les autres directions telles que la direction de l'éducation et des collèges (DEC) avec le suivi de la qualité de la restauration de l'ensemble des demi-pensions, la DRH pour réaliser la formation des personnels intervenant en restauration scolaire, les

CHIFFRES CLES :

- ◆ A la date de rédaction du rapport, le compte administratif n'est pas encore connu. Il s'agit donc d'une estimation pour l'année 2020. L'évolution conjuguée des recettes (1 745 119 €) et des dépenses (2 570 105 €), aboutit à un besoin de financement du Conseil départemental qui est, pour 2020, estimé à 824 986 € soit - 17,5 % par rapport à l'année 2019.
- ◆ Cela confirme la tendance des exercices budgétaires précédents, qui voient systématiquement se réduire le besoin de financement du Département.
- ◆ En 2020, près de 400 000 analyses ont été réalisées en santé animale, chiffre en augmentation d'environ 10 %. Les analyses BVD (diarrhée virale bovine) sur boucles auriculaires sont en augmentation (+ 30 %) tout comme le nombre d'analyses salmonelles (+ 20 %).
- ◆ Concernant la microbiologie alimentaire, près de 8 000 analyses ont été réalisées en 2020, dont 2 800 analyses de denrées, les autres analyses portant sur les procédures de nettoyage et désinfection (flore de contact et recherche de salmonelles-listeria). En complément des analyses de contrôle, le laboratoire a réalisé au sein des collèges 15 formations, 100 audits sur le respect du plan de maîtrise sanitaire, 82 visites de suivi, 24 vérifications de menus et 14 évaluations de la qualité de la restauration (utilisation de produits issus des circuits courts, respect de la réglementation, gaspillage alimentaire, implication du personnel, sensibilisation des convives ...). Cette activité a chuté de 50 % compte-tenu de la période de confinement et des règles sanitaires adoptées au niveau national.
- ◆ L'activité relative aux analyses d'eaux est stable. Le LDA a réalisé près de 15 000 analyses sur 3 700 échantillons d'eaux, dont plus d'un tiers pour le SMAEL dans le cadre des autocontrôles de l'usine de production d'eau située à Aire-sur-la-Lys. Le laboratoire participe régulièrement à 50 essais inter laboratoires soit en moyenne un essai inter laboratoires/semaine. Ces essais s'inscrivent dans la gestion de la qualité et sont indispensables pour le maintien des accréditations et agréments.
- ◆ Sur le plan administratif, le LDA a traité près de 70 000 dossiers, environ 600 bons de commande, près de 16 300 factures clients, près de 1 000 factures fournisseurs. Pour permettre son fonctionnement, le LDA conçoit et utilise une centaine de marchés publics.



REALISATIONS MAJEURES :

POURSUITE DU TRAVAIL D'OPTIMISATION BUDGETAIRE

Ce processus a été initié dès 2010. Dans ce cadre notamment, en 2020, une personne ayant fait valoir ses droits à la retraite n'a pas été remplacée et plusieurs plateaux techniques ont été optimisés générant une baisse des frais de fonctionnement. Les frais d'affranchissement sont également en forte baisse compte-tenu de la systématisation de l'envoi des résultats par mail.

MISE EN PLACE DE LA MUTUALISATION AVEC LES LABORATOIRES DE LA SOMME ET DU NORD

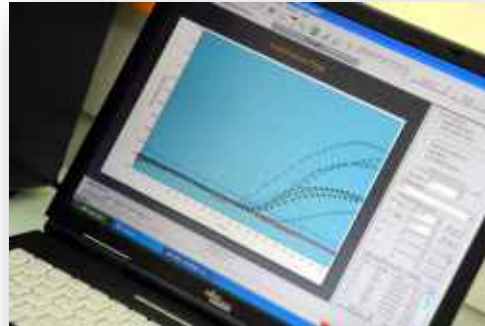
Depuis début 2017, le processus de mutualisation des fonctions supports (achat – qualité/métrie – comptabilité analytique) s'est progressivement mis en place avec notamment les groupes de travail. Les arbitrages sont actés lors des comités de pilotage auxquels participent les élus en charge des 3 laboratoires. Le comité de pilotage annuel planifié en 2020 n'a pu avoir lieu pour cause de pandémie.

MISE EN PLACE DE L'ENVOI AUTOMATISE DES RESULTATS D'ANALYSES PAR MESSAGERIE

Depuis octobre 2020, après la mise en place en 2019 de l'envoi des rapports d'analyses par mail de façon automatisée, ce sont les factures qui sont désormais transmises par cette voie à l'ensemble des clients du laboratoire.



Crédits photos Sébastien Jarry CD62



POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo Sébastien Jarry / CD62

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER

DIRECTION ADJOINTE

**SERVICE DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PROGRAMMATION**

**SERVICE DES GRANDS PROJETS ROUTIERS
CENTRE**

SERVICE DES OUVRAGES D'ART

**SERVICE DE LA MAINTENANCE
ET RESSOURCES DU RESEAU ROUTIER**

**SERVICE DE L'EXPLOITATION
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

**SERVICE DES GRANDS PROJETS ROUTIERS
LITTORAL**

MISSIONS :

La direction de la mobilité et du réseau routier (DM2R) est la direction métier en charge de la politique routière et de la mobilité. Ses missions sont :

- ◆ La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la création de routes départementales, les grandes opérations de réhabilitation du réseau (routes et ouvrages d'art), des opérations de sécurité et des euro-véloroutes. Cette mission va de l'opportunité d'une opération, dans une approche de mobilité, à la réception des travaux.
- ◆ Un rôle de maître d'ouvrage, de programmation de l'entretien et de concours financier auprès d'autres collectivités, de cohérence et de recherche d'harmonisation pour les politiques d'exploitation, d'entretien et de sécurité routière mises en œuvre par les maisons du département aménagement et développement territorial (MDADT), ainsi que l'écriture des marchés y afférant.

CHIFFRES CLES :

Les crédits d'investissements pour la réalisation des travaux et des études ont été de 25 M€ en travaux et 1,7 M€ en études.

Cela a permis la mise en service de 18 km de pistes cyclables (EV5 Angres – Olhain), et de la déviation de Billy-Berclau (RD163), de sécuriser 2 carrefours par la réalisation de giratoires (RD 341 - Cambigneul et Maroeuil), de réaliser des travaux d'aménagement de plusieurs sections de l'EV4 et de l'EV5, de réaliser les travaux préparatoires de la déviation de Courrières (RD 919), la réhabilitation de 13 km de chaussée (RD 917, RD 939 et RD 941) et de 2 bassins sur la RD 188, ainsi que de réparer ou reconstruire 3 ouvrages d'art existants.

Les études se sont poursuivies pour la poursuite de la déclinaison opérationnelle sur schéma régional des véloroutes voies vertes (SR3V), les déviations d'Aire-sur-la-Lys, Samer, Divion-Ourton et Tilloy-les-Mofflaines

En raison de la crise sanitaire, la campagne d'enduits superficiels d'usure (ESU) a été retardée de plusieurs semaines, avec un démarrage le 12 mai, en sortie du premier confinement. Celle-ci aura permis la réalisation de près d'1,320 Mm² (1,500 Mm² prévus en 2021), 5 km de glissières, 500 km de signalisation horizontale, la mise en œuvre de 6000 tonnes d'enrobés en régie en travaux préparatoires aux ESU. 1 M€ aura été consacré pour l'achat de pièces détachées, 2,5 M€ pour l'acquisition de matériels



- ◆ L'écriture et le suivi des politiques de mobilités (vélos, aires de co-voiturage, plans de déplacement administration, schémas d'itinéraire, études de trafic amont).
- ◆ Le pilotage de la veille qualifiée de jour et le développement de la banque de données routières.
- ◆ Le pilotage de la politique matériel pour les engins d'exploitation (achat et réparation des engins d'exploitation).
- ◆ Des travaux en régie d'enduits, de signalisation, d'élagage et de terrassement.
- ◆ Le pilotage des partenariats (CEREMA, IDRRIM...).
- ◆ Le pilotage avec la DDAE, des actions inscrites au schéma durable de la route.
- ◆ Le co-pilotage et l'animation territoriale de la démarche d'optimisation de l'exploitation et l'entretien du réseau routier avec le secrétaire général du PADT.
- ◆ L'animation du réseau des responsables unités routes et mobilité des MDADT.

en renouvellement. Avec les protocoles sanitaires adaptés, les agents ont également pu réaliser l'assistance technique et le contrôle des matériaux des travaux de chaussées.

La veille qualifiée a reçu et orienté 1233 sollicitations (+24% / 2019). Une forte baisse du trafic a été constatée (- 15%), certainement liée au confinement. La carte des déviations a été modernisée. 255 compteurs de trafic ont été posés (-35 % /2019).

Au niveau de la sécurité routière, on dénombre 18 tués sur le réseau routier départemental (- 58%) et une baisse de 25% d'accidents.

Pour 2020, la DM2R a accordé aux communes, EPCI et/ou SANEF 100 000 € de subvention pour l'aménagement des aires de covoiturage de Noyelles-Godault et Etaples ; 48 000 € pour l'extension de l'aire de covoiturage de Lillers avec participation à hauteur de 50 % de l'intercommunalité ; et 617 321 € de subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables.

La DM2R poursuit la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable EV4 (vélo maritime) en finançant le partenariat 2019-2023 à hauteur de 10 000 € par an.

Fin 2020, les aires de covoiturage maillent le territoire départemental avec un total de 40 aires réalisées (ou en cours de travaux) représentant 1 697 places dédiées à la pratique.



REALISATIONS MAJEURES :

LE BUDGET CONSACRE AUX PISTES CYCLABLES :
4,4 M €

LA GESTION PATRIMONIALE DES CHAUSSEES :
10,1 M €

LES GRANDS TRAVAUX (DEVIATION) : 7,1 M €

DE NOMBREUX MARCHES, AVIS TECHNIQUES ET PLANS DE SIGNALISATION

64 marchés pour les MDADT et 65 marchés généraux (dont 37 pour le service de la maintenance et ressources du réseau routier (SM3R)) ont été passés pour faciliter l'action de la DM2R et pour accompagner les MDADT dans leur mission de quotidienneté auprès des partenaires du Conseil départemental.

LE PLAN DE DEPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION

Le Plan de Déplacement de l'Administration, validé en juin 2018, s'adresse aux agents de la collectivité en proposant des solutions alternatives à la voiture et en portant un regard nouveau sur l'organisation du travail. Après une année 2019 riche en premières réalisations, l'année 2020 a été marquée par un essor du télétravail et des visioconférences, la création de places pour les visiteurs au siège départemental et la poursuite de l'expérimentation sur la mise à disposition d'une flotte de vélos électriques.

La semaine de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2020 a connu un vif succès en invitant les agents à repenser leurs modes de déplacement du quotidien. Au programme : stages de découverte du vélo à assistance électrique (VAE), distribution de flyers et informations sur le covoiturage sur les parkings

Semaine de la mobilité : le vélo, épisode 4 : C'est qui ce cycliste qui roule en sens interdit ?!

Aujourd'hui, nous vous proposons d'aborder le sujet des **doubles-sens cyclables**. « Les quoi ? » Vous savez bien ! En tant qu'automobiliste, vous avez forcément croisé un cycliste roulant « en sens interdit ». Inutile de klaxonner. C'est un aménagement qui existe depuis 2008 dans le code de la route. Ce type d'aménagement est couramment (mais improprement) appelé « contre-sens cyclable ».

Il s'agit d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes, tout en restant en sens unique pour les véhicules motorisés. Elle est le plus souvent proposée en zone 30.



Semaine de la mobilité : le vélo, épisode 5 : Le cycliste, les feux tricolore et le sas-velo

Vous en avez déjà vu au terme de cette semaine de la mobilité, bonne lecture du dernier article de notre série « C'est qui ce cycliste qui roule en sens interdit ? »

- En tant qu'automobiliste ou piéton, vous avez certainement déjà été surpris (si ce n'est agacé ou énervé) de voir un cycliste passer tranquillement un feu rouge.

Pas de panique, dans certains cas, il est tout à fait dans son droit. En effet, de plus en plus de panneaux triangulaires (techniquement appelés panneaux M12) avec un vélo et une ou plusieurs flèches indiquent certains feux tricolores.

Depuis 2012, ils autorisent les cyclistes à passer au feu rouge à condition qu'ils suivent la direction indiquée par les flèches et qu'ils respectent la priorité des autres véhicules qui ont le feu vert ainsi que celle des piétons.



Il n'y a pas de panneau, le cycliste dans l'attente que le feu rouge passe au vert, **AUTOMOBILISTES - PENSEZ AU SAS VELO !**

Le sas vélo, c'est l'ancien aménagement spécialement pour les cyclistes dans un carrefour à feu rouge. Il se situe entre le feu tricolore et le feu vert, devant donner à un cycliste d'entrer dans le feu rouge. Il est un aménagement des zones de ville. Il s'agit d'un espace entièrement réservé aux vélos. Il existe et est utilisé depuis 1990.

Il permet aux cyclistes :

- de passer au feu rouge.
- d'être mieux vus, surtout des automobilistes.
- de tourner à gauche en toute sécurité.
- d'être d'accès à respirer les gaz d'échappement, en leur permettant de venir se placer devant les voitures.
- et de donner au feu vert dans les meilleures conditions.

Le problème des sas vélo vise à augmenter la sécurité des cyclistes tout en leur confort aux intersections. Et rappelle que, pour les automobilistes, le non-respect d'un SAS vélo peut donner lieu à des sanctions (contravention).

Cyclistes comme automobilistes doivent toujours être respectueux du code de la route (et des piétons) pour un partage harmonieux de l'espace public !

Quel de mieux qu'une vidéo pour recueillir ces informations en 3 minutes, avec les explications d'un avocat spécialisé en sécurité routière - Lien

Venez nombreux sur le stand de club vélo entre 17h et 18h aujourd'hui, à la sortie de l'école ! Nous vous parlons de vélo et d'équipements, de partage, de sécurité...

Le double-sens cyclable

Il permet aux cyclistes de rouler à contresens de la circulation. C'est un aménagement très sûr car l'automobiliste le voit et respecte le sens de la circulation.

Il est **très prudent** car des voitures et des piétons sont sur les côtés sans regarder. Attention voitures qui quittent leur stationnement.



GALCXYN est dangereux pour la cycliste qui arrive en face !



Quand tu roules dans le sens général de la circulation, n'emprunte pas le couloir à contresens.

Semaine de la mobilité : le vélo, épisode 1 : le vélo, c'est la santé !

Toute cette semaine de la mobilité, le club vélo du Département vous propose chaque jour un article pour promouvoir la pratique du vélo.



Le vélo à tout bon ! Il ne pollue pas, nous fait faire des économies, nous évite les transports en commun pour ceux qui ont des réticences en cette période de Covid-19) et nous fait bouger.

Le sport et vous, ça fait deux ? Pas de panique, le vélo de ville n'exige pas d'importantes capacités physiques ni d'efforts particuliers (à moins d'une belle côte à monter). Inutile donc d'être très sportif, tout le monde peut faire du vélo !

La pratique du vélo est un moyen simple et efficace pour entretenir son corps, sans trop d'effort : Elle nous permet de lutter contre la sédentarité au quotidien pour assurer l'élimination des graisses et lutter contre la prise de poids.

- Le vélo est un exercice doux car le poids du corps n'est plus entièrement supporté par lui-même, ce qui génère moins de traumatismes articulaires.

- Pédaler permet aussi de se muscler tout en tonifiant son système cardio-vasculaire (dilatation des vaisseaux, diminution de la tension artérielle, amélioration de la circulation du sang vers les muscles et les organes, ...)

- Faire du vélo apporte également un réel bienfait psychique : chute de la tension nerveuse et de l'anxiété, meilleur sommeil, ...

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



DIRECTION DE L'IMMOBILIER

DIRECTION ADJOINTE

SERVICE ETUDES ET PROGRAMMES

SERVICE GRANDS TRAVAUX

SERVICE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

SERVICE INNOVATION ENERGIE

MAINTENANCE DU PATRIMOINE

MISSIONS :

La direction de l'immobilier pilote la politique immobilière départementale (collèges et bâtiments départementaux) dans une dynamique mobilisant les directions du siège et des territoires. Ainsi, la direction fédère les différents métiers et compétences au sein du Département qui concourent à l'optimisation du patrimoine bâti.

L'amélioration constante des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers est au cœur de la stratégie patrimoniale. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un spectre d'interventions très large a été regroupé au sein de la direction : gestion administrative du patrimoine, animation et soutien métier auprès du réseau technique territorialisé en passant par tous les aspects opérationnels des métiers de l'immobilier (ingénierie technique et financière, expertise technique,

développement et innovation, conduite d'opération des grands projets d'investissements, organisation et management de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments, pilotage des équipes de la régie départementale).

La direction est structurée en 5 services :

- ◆ Le service études et programmes.
- ◆ Le service des grands travaux.
- ◆ Le service maintenance du patrimoine.
- ◆ Le service innovation énergie.
- ◆ Le service immobilier départemental.

CHIFFRES CLES :

- ◆ 225 sites bâtis et 125 collèges.
- ◆ 44 sites pris en location pour une recette annuelle de 875 000 € (2020) (SID)
- ◆ 32 sites pris en location pour une dépense annuelle de 586 000€ (2020)
- ◆ 5 434,18 heures d'insertion ont été réalisées. (25 personnes ont travaillé sur vos opérations dont 9 allocataires du RSA soit 36 % pour 2 062,50 heures soit 38% des heures, information complémentaire)
- ◆ La mise en œuvre du plan stratégique patrimonial a permis pour la 2ème année de présenter un budget où les recettes sont supérieures aux dépenses de loyer.
- ◆ 3 085 interventions de la régie départementale mobile sur les collèges et bâtiments.
- ◆ En 2020, 45 marchés de maîtrise d'œuvre ont été traités pour les opérations de maintenance programme sur un volume d'opération de 15.2 M €
- ◆ En 2020, le suivi en temps réel de consommation énergétique a permis d'éviter de consommer : 27 959 m³ d'eau soit 8 piscines olympiques et 93 872 kWh d'énergie produite par les installations photovoltaïques.

COLLEGES (1610)	
Cuisine/ matériel froid	31.8% 502
Chauffage / plomberie / sanitaire	31.11 % 501
Electricité / câblage	17.7% 285
Divers (Menuiserie /agencement, revêtement/peinture, récupération de matériels)	20 % 322

BATIMENTS (1475)	
Menuiserie /agencement	18.8% 278
Chauffage / plomberie / sanitaire	33.4% 493
Electricité / câblage	26.2% 387
Divers (serrurerie, revêtement/peinture, jardinage)	21.5% 317

- ◆ En 2019, 47 marchés de maîtrise d'œuvre ont été traités pour un montant total de 1,32 M€ portant sur un volume d'opérations de 13,96 M€.
- ◆ L'instrumentation des collèges et bâtiments permet le suivi à distance et en temps réel des volumes de consommations (eau et énergies). Ce dispositif permet d'anticiper les anomalies de consommations et d'ajuster au mieux la consommation et les besoins de chauffage réels du bâtiment que ce soit d'un point technique ou comportemental.
- ◆ Volume eau évité : 42 887 m³ (~12 piscines) en 2019.
- ◆ 94 380 kWh d'énergie produite par les installations photovoltaïques en 2019.
- ◆ En 2019, plus de 5 247 heures d'insertion ont été réalisées.

REALISATIONS MAJEURES :

OPERATIONS AU STADE DEMARRAGE DES ETUDES ET POURSUITE DES ETUDES

- ◆ Restructuration MDS de St Pol-sur-Ternoise
- ◆ Reconstruction du CER d'Aubigny-en-Artois
- ◆ Reconstruction du collège de Sallaumines
- ◆ Restructuration du collège de Fruges
- ◆ Restructuration du collège de Calais
- ◆ Extension du collège de Laventie
- ◆ Extension du collège Curie à Arras
- ◆ Déconstruction et extension de la salle de sport Phalempin à Bully-les-Mines
- ◆ Restructuration du collège d'Achicourt
- ◆ Restructuration du collège d'Annezin

- ◆ Isolation thermique par l'extension à Auchy-les-Mines
- ◆ MGP reconstruction des archives départementales
- ◆ Construction du CIS de Boulogne-sur-Mer
- ◆ MGP siège à Arras

OPERATIONS EN COURS DE CHANTIER

- ◆ Centre d'incendie et de secours d'Arras
- ◆ MDS d'Hénin-Beaumont
- ◆ Collège d'Hersin-Coupigny
- ◆ Collège George Sand à Béthune
- ◆ Demi-pension au collège Paul Langevin à Boulogne-sur-Mer
- ◆ Marché global de performance à la MDS Marconne, St-Omer, Bully-les-Mines, Bruay-la-Buissière, Bapaume, Calais et au sein des MDADT de Lumbres et Marconnelle + CER Marconnelle



Crédit photos : Adfl architecture

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION ADJOINTE

MISSION ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

MISSION DE PREFIGURATION «EAU 62»

MISSION INGENIERIE TERRITORIALE

SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'EAU

**SERVICE DE L'AMENAGEMENT FONCIER
ET DU BOISEMENT**

**SERVICE DES ESPACES NATURELS
ET DE LA RANDONNEE**

**SERVICE DES STRATEGIES
DEPARTEMENTALES**

SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

MISSIONS :

L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITES TERRITORIALES

- ◆ La maîtrise d'ouvrage et pilotage des partenariats (EDEN 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Centre Régional de Phytosociologie, Fédérations de Chasse et de Pêche, CPIE, Association de gestion des Bois Durieux...) dans le cadre des politiques réglementaires du Département en matière d'aménagement foncier, d'espaces naturels périurbains, de réglementation de boisement, d'espaces naturels sensibles et de randonnée (suivi et évolution du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)).
- ◆ Le pilotage du FARDA, politique volontariste d'accompagnement de l'investissement des territoires ruraux, au titre des solidarités territoriales.
- ◆ Le pilotage des avis du Département sur l'urbanisme réglementaire (documents de planification urbaine : SCOT/PLUI/PLU/PPR, éolien, installations classées, DUP, ZAC...).
- ◆ Le pilotage des actions volontaristes et des politiques internes à la collectivité en faveur du développement durable et les partenariats associés (CERDD, ATMO). Le rapport annuel en matière de développement durable (RDD), le plan climat air énergie.
- ◆ Le pilotage des politiques volontaristes connexes aux solidarités territoriales (agriculture et pêche, tourisme et développement local) et les actions de préservation des pollinisateurs.
- ◆ L'appui technique (expertise) et animation de réseau auprès des services départementaux en matière de stratégie globale de développement durable, eau, défense incendie, déchets, alimentation de proximité, climat, air, aménagement et développement des territoires ruraux, boisement, écologie, randonnée.

CHIFFRES CLES :

◆ Budget global fonctionnement de la direction :	12 001 808 €
◆ Budget global d'investissement de la direction :	19 458 518 €
	<hr/>
	31 460 326 €

ENGAGEMENTS

◆ FARDA :	
◇ Aménagement et équipements :	8 126 126 €
◇ Eau et défense extérieure contre l'incendie :	595 591 €
◇ Oxygène 62 :	83 052 €
◇ Appel à projet innovation territoriale :	295 231 €
◇ Aide à la voirie communale (AVC):	6 665 853 €

REALISATIONS

◆ Espaces naturels et randonnée :	
◇ EDEN 62 :	6 727 257 €
◇ PNRCMO :	395 278 €
◇ Randonnée :	185 019 €
◇ Partenariats environnementaux :	365 989 €
◇ FIEET et FIEN (engagements) :	438 656 €
◆ Tourisme et attractivité territoriale :	3 890 700 €
◆ Aménagement foncier (réalisations) :	1 473 287 €
◆ Eau et assistance technique associée :	832 187 €
◆ Agriculture et pêche :	1 892 414 €
◆ Ingénierie territoriale : convention CAUE	696 100 €
◆ Agenda 21 :	101 000 €



REALISATIONS MAJEURES :

L'activité de la direction du développement de l'aménagement et de l'environnement (DDAE) de l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire : annulation des Apidays, modification du programme des réunions en matière d'aménagement foncier, adaptation de l'activité sur l'assistance technique de l'eau. On peut souligner la participation active de la direction à la démarche « préparer l'avenir » et au plan de relance du Département, notamment en termes de programmation (FARDA, FIEET, ...). Une attention particulière a également été portée aux partenaires pour les accompagner sur cette année complexe.



LES ESPACES NATURELS ET RANDONNEE

La mise en œuvre des actions du schéma départemental des espaces naturels (SDEN) avec :

- ◆ Une programmation du fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET) (32 dossiers instruits pour la 1ère programmation et 19 dossiers pour la 2nde programmation 2020) et du fonds d'initiative pour les espaces naturels (FIEN) (14 dossiers instruits pour la 1ère programmation et 3 dossiers pour la 2nde programmation 2020).
- ◆ La démarche de rédaction de plans de gestion différenciée valorisant les paysages et le patrimoine naturel et historique à l'ensemble des itinéraires de randonnée en gestion départementale et la mise en œuvre des premières actions de gestion et de restauration sur l'itinéraire Auxi-Le-Château / Frévent (ouvertures paysagères, mise en sécurité, restauration de milieux naturels pour la vipère péliade et les chiroptères...).
- ◆ L'adoption de la 12^{ème} tranche du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) concernant l'itinéraire équestre de la Route de D'Artagnan, des parcours de marche nordique et l'ancienne voie ferrée départementale Frévent – Ramecourt aménagée en itinéraire de randonnée.
- ◆ Les partenariats environnementaux avec 14 partenaires associatifs différents (CEN, CRRG, Fédérations de Chasse et de Pêche, CPIEs etc.) qui contribuent à leur échelle et selon leur compétence, à mener à bien les politiques publiques départementales en termes de gestion des ENS, de diversité des espèces, et d'éducation à l'environnement. 2020, malgré le contexte sanitaire, a permis de réaliser plus d'une centaine d'animations, des suivis naturalistes, des travaux de restauration, de soigner la faune sauvage et de réaliser l'écopâturage sur nos ENS.
- ◆ La mise en œuvre du volet écologique du Schéma Durable de la route avec l'accompagnement des services de la route sur le volet écologique des nouveaux projets routiers (étude écologique des délaissés routiers du Boulonnais, transparence écologique du canal Seine Nord) et sur la gestion différenciée des routes.
- ◆ La participation à l'expérimentation d'une démarche similaire dans les collèges au travers du programme éco-collège (aménagement de la cour du collège Jean-Zay).
- ◆ La révision de la zone de préemption du « Val du Flot » à Wingles, Hulluch, Bénifontaine, Douvrin et Billy-Berclau et suppression des zones de préemption du « Marais de Moulle » à Houlle et Moulle, des « Terrils 11 & 12 » et « du Bois des Dames » à Bruay-la-Buissière.
- ◆ L'accompagnement de deux projets logistiques aux abords des ENS : plateforme Carrefour à Dourges et Campus logistique à Oignies (conseils et expertise pour amélioration de la transparence écologique de l'équipement)



AMENAGEMENT FONCIER ET REGLEMENTATION BOISEMENT

- ◆ La poursuite de l'opération d'aménagement foncier liée au Canal-Seine-Nord-Europe (opération répartie en 4 lots, 45 communes et 23 400 hectares) par la décision d'ordonner les opérations d'aménagement foncier prises sur 4 lots et la réalisation des phases classement sur 2 lots.
- ◆ La conduite d'opérations d'aménagement foncier réalisée à la demande des communes au titre de la politique aménagement foncier haute qualité environnementale ou en accompagnement de nouvelles routes départementales. Seize opérations, sur 29 communes principales, sont actuellement en cours à des stades d'avancement divers. Bouclage des procédures réalisé sur les opérations liées à la rocade sud d'Arras et engagement des travaux connexes sur l'opération d'aménagement foncier liée

L'AGRICULTURE / LA PECHE / L'ALIMENTATION DURABLE ET LES POLLINISATEURS

- ◆ Une convention pluriannuelle a été conclue avec les partenaires agricoles jusqu'à la fin du mandat dans le but de consolider les perspectives d'accompagnement pour les structures.
- ◆ Malgré le contexte sanitaire, les actions en faveur de l'agriculture biologique et de l'agriculture paysanne se sont poursuivies. Les échanges avec la chambre d'agriculture sur l'ensemble des sujets communs et le suivi des problématiques sociales chez les agriculteurs ont été entretenus.
- ◆ Le soutien à 59 éleveurs de chevaux boulonnais présentés en concours pour un montant total de prix remis de 12 880€.
- ◆ En matière d'alimentation durable, le travail inter-directions s'est poursuivi et a notamment abouti à :
 - ◇ L'organisation de comités techniques rassemblant de nombreuses directions et missions du Département, des MDS, la direction de projets action sociale de proximité (DPASP), et les unités aménagement et animation territoriale (UAAT) permettent de partager les initiatives et mettre en œuvre le plan d'actions de la délibération cadre « le meilleur produit au plus près ».
 - ◇ L'accompagnement en ingénierie d'un institut d'éducation motrice en faveur d'un changement de fonctionnement de sa restauration (pour une gestion directe, autonome).
 - ◇ La poursuite de la réflexion en matière d'agriculture urbaine avec Maisons et Cités.
 - ◇ Réalisation de l'action « Plaisirs à la cantine » et formations aux protéines végétales, à destination des chefs de cuisines et gestionnaires.
 - ◇ La réalisation de 2 publications :
 - ◇ le guide « mangeons la production de notre potager » sur la possibilité pour un

à la déviation RD 916 (Busnes et Lillers).

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été mise en place auprès de 6 associations foncières ayant en charge la réalisation des travaux connexes.

- ◆ La poursuite des opérations de réglementation des boisements en zone Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale par l'adoption des périmètres dans les onze communes du marais audomarois et l'engagement des enquêtes publiques dans neuf autres communes de la Communauté de communes de Desvres Samer.
- ◆ La mise en œuvre du plan de gestion des Bois Durieux dans le cadre d'un marché conclu avec l'ESAT d'Hermies, avec un programme de taille des haies périphériques et de réalisation des coupes d'éclaircies et le conditionnement des bois à destination d'un public en précarité énergétique.

établissement de consommer les fruits et légumes issus d'un potager pédagogique en restauration collective

◇ et le guide « la qualité d'un produit alimentaire ».

- ◆ La politique de soutien à la filière halieutique (investissement sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'Étaples, contribution au fonds national de cautionnement des achats des produits de la mer en criée de Boulogne-sur-Mer) est complétée par l'appel à projet « soutien à la filière halieutique » AAPFH, qui permet en complément des dispositifs existants (dont le FEAMP) de financer des investissements de production, transformation et commercialisation des produits de la pêche pour les PME. 19 dossiers ont été instruits au titre de l'AAPFH pour un montant global de subventions s'élevant à 1 263 809 €.

- ◆ Les actions de préservation des pollinisateurs avec :

◇ le soutien à la filière apicole avec la poursuite du partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française notamment avec la participation au programme « Abeille, Sentinelle de l'environnement » et le Groupement Sanitaire Apicole du Pas-de-Calais.

◇ La finalisation du projet Interreg transfrontalier SAPOLL pour Sauvons nos pollinisateurs ouvre de nouvelles perspectives pour une meilleure prise en compte des enjeux de préservation de l'ensemble des pollinisateurs : avec la diffusion d'une malle pédagogique sur le sujet, l'intégration de semis mellifères dans les cahiers des charges des aménagements routiers ou création d'une boîte à outils ruche.



LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITE

Les thématiques du tourisme et de l'attractivité ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire. Le renouvellement des partenariats récurrents a tenu compte des conséquences de la crise COVID.

- ◆ L'appui au développement local et soutien au développement touristique par le partenariat avec :

- ◇ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et le suivi de la convention d'objectifs 2017/2021. Le Département du Pas-de-Calais et la CMA poursuivent le double objectif de promouvoir l'artisanat comme filière d'excellence, porteuse d'emplois et d'insertion professionnelle. Il s'agit d'accompagner le maintien d'une offre diversifiée de services de proximité sur le territoire départemental en préservant les savoir-faire locaux.

- ◇ La convention de partenariat pluriannuelle 2017/2021 avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT). L'agence et les services du Département mettent en œuvre des actions et des dispositifs touristiques visant à développer, qualifier et promouvoir l'offre touristique du Pas-de-Calais. En 2020, une aide complémentaire a été allouée dans le cadre du plan de soutien départemental pour engager une campagne de communication sur deux ans. Cette opération a pour but de rassurer les touristes et habitants du territoire : « le Pas-de-Calais, une destination pure et sûre »

- ◇ La poursuite du partenariat avec « A la rencontre de nos fermes » et « Accueil Paysan » au travers de programmes annuels d'actions concertées. Les programmes ont été revus à l'aune de la crise sanitaire et des objectifs de relance du tourisme.

- ◇ Le nouveau partenariat avec l'Association des Paralysés de France (APF) pour assurer la poursuite de la marque « Tourisme et Handicap » qui garantit une accessibilité des équipements et hébergements touristiques.

- ◆ L'instruction, en lien avec les MDADT, de deux dossiers de rénovation de campings : La Falaise à Equihen Plage et L'olympic à Wimereux ainsi qu'un dossier d'innovation touristique pour la restructuration de l'office de tourisme de Boulogne-sur-Mer.

- ◆ L'accompagnement de projets structurants :

- Le bâtiment halieutique sur Capécure (création d'ateliers de marée) - Port de Boulogne-sur-Mer.
- L'adaptation du bloc froid du nouvel abattoir de Fruges.

- ◆ La réalisation d'une lettre d'information bimestrielle à destination des MDADT et directions concernées par le développement touristique : « la MAT'inale ».

L'EAU

- ◆ Assistance technique dans le domaine de l'eau : 107 interventions qui se répartissent comme suit :

- ◇ Assainissement : 23 stations d'épuration dont les maîtres d'ouvrage ont conventionné avec le Département, avec 46 bilans « 24 heures » 4 bilans « métrologie » et 8 visites « simples ».

- ◇ Suivi annuel des cours d'eau du haut bassin-versant de la Liane (impact des réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) : 1 visite avec 12 prélèvements et mesures de débit des cours d'eau.

- ◆ Mise en place d'un partenariat avec l'association ADOPTA dans le but de développer l'utilisation de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales.

- ◆ Suivi des 12 SAGE qui couvrent le département, notamment ceux de l'Authie et de la Scarpe Amont, en phase d'élaboration. Examen de la révision du SAGE de l'Audomarois relative à l'augmentation et la répartition des prélèvements sur ce territoire.

- ◆ Solde des derniers dossiers portés par les ex-institutions interdépartementales de l'Authie et de la Sensée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- ◆ Poursuite de l'animation des partenariats Air/Climat/ Développement durable.

- ◆ Lancement du dispositif d'appui à la mise en œuvre de la réglementation « qualité de l'air intérieur » dans les collèges, portée par la direction de l'immobilier.

- ◆ Accompagnement de la DRH pour l'évaluation qualité de l'air, du télétravail.

- ◆ Réalisation d'un feuillet climat départemental en lien avec l'observatoire climat régional.

- ◆ Plan Climat Air Énergie : 2^{ème} année d'exécution (11 fiches actions réparties en 5 grandes orientations).

- ◆ Etude sur les possibilités de gestion des biodéchets des collèges (cartographie des méthaniseurs agricoles, recensement des modes de gestion des biodéchets par les Intercommunalités et possibilités d'accompagnement...) en vue d'une mise en œuvre en 2021

- ◆ Accompagnement et promotion des démarches écoresponsables et des bonnes pratiques environnementales (eau, déchets, air...).



URBANISME

En tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme, 48 dossiers traités :

- ◆ Arrêts de projet (élaboration et révision) : 3 avis sur des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et 4 sur des schémas de cohérence territoriale (SCoT).
- ◆ Modification, révision allégée, mise en compatibilité et déclaration de projet : 26 avis sur des plans locaux d'urbanisme (PLU), 16 sur des PLUi (y compris dans le cadre de la participation à des réunions d'examen conjoint) et 1 sur un SCoT.
- ◆ 3 « Porter à connaissance » pour des PLUi et 1 pour un PLU.

Par ailleurs, ont été traités 10 dossiers de projets éoliens, 2 dossiers de projets photovoltaïques et 2 dossiers en lien avec une demande d'autorisation environnementale dans le cadre des grands projets.
6 réunions de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et une réunion de la commission départementale des paysages et des sites (CDNPS) ont eu lieu et ont été suivies.

FARDA



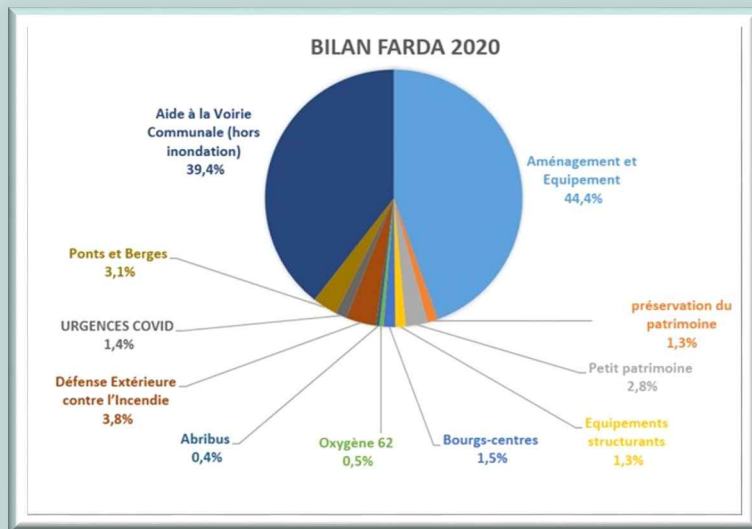
2 programmations FARDA sont intervenues en 2020, la seconde étant caractérisée par le plan de relance départemental.

Au total, 491 dossiers ont été instruits au titre du FARDA, en lien avec les territoires pour un montant global de subventions s'élevant à 9M€. 401 projets ont été accompagnés au titre de l'aide à la voirie communale pour un montant de 6,7M€.



Il faut ajouter la dotation « amendes de police », notifiée par l'État, pour un montant total de 2,7M€ visant à financer 243 opérations de voirie de lutte contre l'insécurité routière.

L'appel à projet innovation territoriale (AAPIT) a été orienté vers les projets relatifs à l'alimentation durable ouvert aux associations permettant le financement de 14 projets innovants pour un montant de 295 231 €.



Un appel à projets Innovation Territoriale 2020 résolument tourné vers l'Alimentation Durable !

Fin 2020, ce sont 14 projets qui ont été recommandés au titre de l'appel à projets Innovation Territoriale, pour un montant total de subvention de 295 231 €.

Initialement axé vers l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural, l'appel à projet a été ouvert cette année au champ de l'alimentation durable. Les communes rurales étaient appelées à déposer leur projet, et sur cette thématique, les associations pouvaient également candidater.

Une grande part des projets retenus étaient en lien avec l'alimentation, confirmant le dynamisme des initiatives portées par le territoire départemental. Parmi eux, 9 associations ont été lauréates.

Ainsi par exemple, l'appel à projet a récompensé :

- La création d'un fournil associatif bio dans le secteur de Rumilly (Montreuil) par l'association De vivez en vivez.

A souligner, l'instruction technique a été réalisée en coopération avec les Territoires et les directions métiers. A ce titre, une coordination avec la Mission Economie Sociale et Solidaire dans le cadre des subventions accordées au Budget Citoyen 2020 a été revue essentielle. Cela a été le cas, par exemple, pour le projet de l'association La maison des fleuristes (à Griefliers dans le Montreuil), développant une dynamique globale d'implication citoyenne et de solidarité autour de l'alimentation.

ESS 62
Entre visions d'entreprise

Le contexte sanitaire n'ayant pas permis d'organiser le jury. Exceptionnellement, la liste des projets lauréats a été débattue en 4ème commission « Equipier durablement le Pas-de-Calais » et approuvée par la Commission Permanente le 14 décembre 2020.

*Pour en savoir plus sur la directive cadre Alimentation Durable (lien vers le bilan Alimentation Durable)

Auteurs : @Fanny Faivre Pilon ; @Lydie Coquel Trefort
Relecture : @Corine Allart



ARRAGEOIS



ARTOIS



BOULONNAIS



AUDOMAROIS



CALAISIS



LENS—HENIN



MONTREUILLOIS—TERNOIS

**MISSIONS COMMUNES
AUX 7 MAISONS
DU DEPARTEMENT
AMENAGEMENT
ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL**



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites
Source: IGN GEOFLA 2010, C662, Réalisation: C02 Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental/SIGED Janvier 2018

MISSIONS :

Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) font partie des services territorialisés du Département du Pas-de-Calais, aux côtés des Maisons du Département Solidarités (MDS).

Le territoire départemental est structuré par 7 MDADT qui assurent les missions suivantes :

- ◆ Élaborer le « cadre d'intervention territorial » et l'adaptation des politiques départementales au contexte territorial et aux partenariats locaux, et conduire la contractualisation dans les champs de compétence du Pôle.
- ◆ Conduire des opérations d'études et de travaux concernant le patrimoine bâti et le patrimoine routier du Département.
- ◆ Conduire, sur le territoire, la politique d'exploitation et de maintenance du patrimoine routier, bâti et naturel du Département, et la gestion du domaine public routier.
- ◆ Porter les enjeux départementaux d'aménagement et d'attractivité du territoire, incluant la préservation de l'environnement.
- ◆ Accompagner les projets d'investissement des collectivités, en particulier les communes rurales, dans la prise en compte des politiques départementales, notamment par la gestion des subventions d'investissement relevant du Pôle.
- ◆ Animer le partenariat territorial dans l'esprit des délibérations relatives aux solidarités territoriales.
- ◆ Conforter le rôle d'interlocuteur de proximité sur l'ensemble des champs de compétence du Pôle et de « porte d'entrée » en matière d'ingénierie publique.

Chaque Maison du Département Aménagement et Développement Territorial est structurée en quatre unités :

IMMOBILIER

AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

ROUTES ET MOBILITES

ETUDES ET RESSOURCES

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo—Yannick Cadart—CD 62

MDADT DE L'ARRAGEOIS

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER D'AUBIGNY

CER DE MONCHY-AU-BOIS

CER D'AVESNES

CER DE PAS-EN-ARTOIS

CER DE BIEVILLERS-LES-BAPAUME

CER DE VIMY

CER DE CROISILLES

CER DE VITRY

CER DE MARQUION

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	255	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	240	
Nombre d'EPCI	4	
Population	210 661	
Montant de subventions versées	2 023 760 €	
Nombre de collèges	16	
Nombre de bâtiments départementaux	50	
Nombre d'équipes d'exploitation	15	
Linéaire de routes départementales	1 464 km	
Autorisations de voirie délivrées	625	
Arrêtés de circulation délivrés	154	
Alignements délivrés	440	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	7 404 723 €	515 928€
Collèges et bâtiments	1 802 102 €	360 498€



REALISATIONS MAJEURES :

IMMOBILIER

- ◆ Collège Bodel à Arras : travaux de rénovation du logement du gestionnaire pour un montant de 100 000 € TTC.
- ◆ Collège Péguy à Arras : travaux de rénovation de l'entrée principale des élèves pour un montant de 60 000 € TTC.
- ◆ Collège Jean Monnet à Aubigny-en-Artois : travaux de remplacement du bardage du pignon externat pour un montant de 80 000 € TTC.
- ◆ Collège Germinal à Biache-St-Vaast : travaux de reprise carrelage en cuisson et faux plafond du local alimentaire pour un montant de 48 000 € TTC.
- ◆ Collège du Val du Gy à Avesnes-le-Comte : travaux de rénovation des vestiaires sportifs avec installation centrale d'alarme incendie pour un montant de 85 500 € TTC.
- ◆ Collège Verlaine à Saint-Nicolas-lez-Arras : travaux de remplacement des murs rideaux en cages d'escaliers A et B pour un montant de 320 000 € TTC.
- ◆ CER à Pas-en-Artois : travaux de remplacement de la toiture du bâtiment réfectoire pour un montant de 30 000 € TTC.
- ◆ Hôtel des postes à Pas-en-Artois : travaux de réfection de la couverture du bâtiment principal pour un montant de 74 000 € TTC.
- ◆ Laboratoire Départemental d'Analyses à Arras : travaux de mise en place d'un bardage-isolation avec traitement anticryptogamique pour un montant de 80 000 € TTC.
- ◆ Médiathèque de Dainville : travaux de réfection d'étanchéité sur bureaux (chauffeurs), tisanerie et administration pour un montant de 70 000 € TTC.
- ◆ Régie de Transport à Bapaume : travaux de ravalement de façade du bâtiment principal pour un montant de 35 000 € TTC.
- ◆ Maintenance en régie avec les CMB : Le portail immobilier Kimoce de l'Arrageois a permis de traiter près de 1000 demandes d'interventions en 2020, notamment pour traiter des petits ou gros soucis du quotidien, chauffage, électricité, menuiseries, plomberie ...



Collège Péguy à ARRAS : travaux de rénovation de l'entrée principale des élèves.



Collège VERLAINE à Saint-Nicolas-lez-Arras : travaux de remplacement des murs rideaux en cages d'escalier A et B.



Hôtel des postes à PAS-EN-ARTOIS : travaux de réfection de la couverture du bâtiment principal



Hôtel des postes à PAS-EN-ARTOIS : réunion de chantier suivant mesures sanitaires COVID.

VOIRIE

- ◆ Maintenance en milieu rural (MMR) entre Puisieux et Achiet-le-Petit :
 - ◇ Retraitement hydrocarboné. Ces travaux, à hauteur de 1 200 000 € TTC consistent à renforcer structurellement la chaussée de 3300 ml avec des matériaux recyclés (fraisats d'enrobés). Cette technique innovante a permis de réutiliser 3000 T de fraisats d'enrobés. Ce chantier a démarré en 2019. Il a dû être arrêté d'urgence par la présence de nombreux obus. Près de 900 cibles potentielles ont été identifiées. Une dépollution pyrotechnique a été réalisée pour pouvoir reprendre le chantier en 2020.
- ◆ Marchés < 40 000 € HT pour la reprise d'activité des PME :
 - ◇ Dépose de 92 mâts d'éclairage public hors service et mise en sécurité électrique sur la RD 917 et RD 950.
 - ◇ Réalisation d'un dépôt à Sauchy-Lestrée nécessaire à nos travaux de maintenance par la technique d'enduit superficiel d'usure (ESU).
 - ◇ Réalisation de rejointoiement et entretien d'ouvrages d'arts sur le secteur de Monchy-au-Bois.
- ◆ Remise en état de la RD 860 et de la RD 3 avant déclassement à la CUA.
 - ◇ Remise en état de la couche de roulement des RD 3 et 860 pour un montant de 600 000 €. Ces travaux ont été réalisés par la régie départementale pour les Enduits Superficiels d'Usures et par l'entreprise pour les bétons bitumineux. Ils permettront de déclasser 4,3 km de routes à la Communauté Urbaine d'Arras.

AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombre
Equipement et aménagement	87
Appel à projet Innovation territoriale :	1
Aide Voirie Communale (AVC)	59
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	15
Fonds d'Initiatives pour les Espaces Naturels (FIEN)	1
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	8
Modes Doux	1
Oxygène 62	1
Abribus	7

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX SIGNIFICATIFS

◆ Rénovation de la mairie – Hébuterne (CC du Sud-Artois).

Le projet consiste en la réhabilitation complète de la mairie. Il permettra de répondre aux objectifs d'accessibilité des lieux publics, d'amélioration des services offerts à la population, de réduction des coûts de fonctionnement et de préservation du patrimoine de la commune.

Le coût total des travaux s'élève à 395 500 €.

Le soutien du Conseil départemental est de 140 000 €.

Clause d'insertion : 105 h.

◆ Restauration de la chapelle Notre Dame de Tongres – Arleux-en-Gohelle (CC Osartis-Marquion)

La chapelle dédiée à Notre Dame de Tongres est située à l'entrée de la commune de Arleux-en-Gohelle, de style néo-byzantine, elle a été reconstruite au début des années 20. Tous les ans, un pèlerinage est organisé le 15 août. Construit en béton et ciment, l'édifice présentait quelques fissures, afin d'éviter une aggravation des désordres actuels, la commune a décidé de procéder à sa restauration.

Un aménagement paysager de la parcelle sera réalisé, dans un second temps, afin de mettre en valeur l'édifice. Le coût total des travaux s'élève à 46 656 €.

Le soutien du Conseil départemental est de 18 662 €.

◆ Travaux d'extension de la salle communale- WARLIN-COURT-LES-PAS (CC des Campagnes de l'Artois)

La commune a souhaité agrandir la salle communale actuelle qui ne peut recevoir qu'une cinquantaine de convives. L'extension va permettre d'aménager près de 132 m² de surface en adaptant l'ensemble du bâti aux normes actuelles visant notamment à améliorer le confort thermique et acoustique de la salle.

Le coût total des travaux s'élève à 271 000 €.

Le soutien du Conseil départemental est de 87 500 €.

Clause d'insertion : 50 h.



◆ **Accompagnement des actions communes entreprises lors de la crise sanitaire.**

La délibération du 6 juillet 2020 a créé un dispositif temporaire spécifique dans le cadre du FARDA : « Urgences COVID ». Ce dispositif a permis aux communes d'être accompagnées financièrement par le Département afin de répondre aux nouvelles règles sanitaires rendues nécessaires par la crise. Cette aide a servi aux communes pour financer des dépenses liées au respect des distanciations physiques dans les locaux accueillant des scolaires ou des usagers, mais également pour l'acquisition de petit matériel.

Au total 15 dossiers ont été retenus pour un montant de subvention de 56 868 € attribués. Au-delà de l'aspect financier, c'est le rôle très actif et de proximité du Département qui a été salué.

Quelques exemples de projets financés: aménagement de la salle d'évolution (Héninel), aménagement des sanitaires de l'école (Bailleulmont), aménagement de la cantine scolaire (SIVU de Wanquetin), équipements numériques de l'école primaire (Athies), création d'un secrétariat de mairie (Boiry-Notre-Dame), achat de matériel pour l'école (Villers-au-Flos).

◆ **Mise en place d'éco-pâturage à CROISILLES (C.C. Sud Artois).**

Après avoir réfectionné, avec l'aide du Département, deux mares à vocation écologique et pédagogique en 2018, la commune de Croisilles a de nouveau sollicité le Conseil départemental au titre du FIEET pour poursuivre ses actions en faveur de la biodiversité. Le Département a ainsi soutenu la commune à hauteur de 16 427 € pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'éco-pâturage permettant ainsi d'expérimenter sur une commune rurale de l'Arrageois une gestion différenciée et alternative des espaces verts communaux (coût total des travaux 20 534 €).

◆ **Valorisation écologique et paysagère des espaces publics communaux à Beaurains (C.U.A.)**

La commune a souhaité donner une nouvelle vocation aux espaces verts de ses quartiers résidentiels pour en faire des lieux de rencontre, de partage, de production fruitière et de réservoir de biodiversité. Le projet consiste en l'aménagement de trois vergers libres (variétés régionales et rustiques de pommiers, cerisiers et pruniers), l'ensemencement de cinq prairies fleuries d'essences locales, la pose de huit hôtels à insectes et d'un nichoir à effraie de clochers ainsi que la végétalisation d'un mur. Le coût total des travaux s'élève à 26 434 €.

Le soutien du Conseil départemental est de 17 569 €.

APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE ET QUARTIER DE VEILLE ACTIVE" 2020 PROJET DE CENTRE SOCIAL DU CŒUR DE VILLE- QUARTIER ST MICHEL (ARRAS)

L'école maternelle Brassens a quitté en février 2019 son emplacement historique au cœur du quartier Saint-Michel, rue des Rosati, pour rejoindre le pôle éducatif Val-de-Scarpe.



Un équipement d'environ 600m², composé d'une cantine et d'une école situées au cœur d'un quartier politique de la ville s'est donc libéré. La ville d'Arras a souhaité y implanter le centre social nord-est-centre et l'équipe d'animation du projet de quartier centre.

Ce projet s'inscrit dans la programmation plus globale du projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel, quartier prioritaire de la politique de la ville situé en centre-ville d'Arras. Il affiche un taux de pauvreté de 46,6%. Un quart des familles sont monoparentales et 46% des foyers sont en situation d'isolement.

Il fait également l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui durera de 2021 à 2023 et se compose de trois volets : l'amélioration de l'habitat, la requalification des espaces publics visant leur appropriation par les habitants et le renforcement de l'offre d'équipements et des services. La réhabilitation de cet équipement cherche à permettre le développement de cette structure au cœur de Saint-Michel afin de créer un lieu-ressources fortement identifié par les habitants, avec des espaces mutualisés pour les partenaires du quartier, améliorer la qualité d'accueil et de service pour les habitants, en favorisant la participation citoyenne, favoriser l'implantation de services publics au sein des quartiers politique de la ville, notamment à travers l'implantation de l'équipe d'animation du projet de quartier (EAPQ) et aussi de développer le numérique pour lutter contre l'isolement et l'illectronisme.

Le coût total des travaux s'élève à 622 600 € (284 478,74 € partie éligible du projet).

Le soutien du Conseil départemental est de 130 000 €.

CONTRACTUALISATION

Pilote de la démarche de contractualisation sur le territoire de l'Arrageois, la MDADT a poursuivi en 2020 son action en organisant des réunions techniques avec les EPCI.

Une commission territoriale a été organisée le 06 octobre 2020. Cette réunion a permis de présenter aux élus l'état d'avancement des opérations contractualisées et d'examiner des projets de nouveaux livrets. Des fiches opération ont été validées avant leur passage en Commission Permanente, il s'agit de l'aménagement d'une liaison douce entre Actiparc et Gavrelle, la mise en valeur et la sécurisation des lieux de mémoire situés le long des routes départementales, la création d'un tiers-lieu numérique à Magnicourt-en-Comté et l'aménagement du centre bourg de Vitry-en-Artois.

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo—Yannick Cadart—CD 62

MDADT DE L'ARTOIS

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER D'ANNEZIN

CER DE CAMBRIN

CER DE LILLERS

CER DE RUITZ

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	104	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	62	
Nombre d'EPCI	2	
Population	293 000	
Montant de subventions versées	1 353 235€	
Nombre de collèges	25	
Nombre de bâtiments départementaux	23	
Nombre d'équipes d'exploitation	10	
Linéaire de routes départementales	803 km	
Autorisations de voirie délivrées	595	
Alignements délivrés	492	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAÎTRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	5 100 000 €	526 103 €
Collèges et bâtiments	2 500 000 €	550 000 €



REALISATIONS MAJEURES :

LA CONTRACTUALISATION

Trois contrats ont fait l'objet d'une signature suite à leur validation : Calonne-Ricouart, Houdain et Noeux-les-Mines.

Un nouveau livret a été validé avec le SPASAD de Rely-Saint-Venant, afin d'accompagner l'association, en particulier sur l'aménagement d'un espace de parking paysager accueillant la nouvelle flotte de véhicules électriques.

Des projets identifiés dans les contrats se sont concrétisés

permettant un accompagnement du Département, notamment :

- ◆ Avec la commune de Saint-Venant pour la réhabilitation de l'ancien hospice, et plus particulièrement l'épicerie solidaire à hauteur de 172 305 €.
- ◆ Avec le SPASAD de Rely-Saint-Venant pour l'aménagement d'un espace de stationnement destiné à la nouvelle flotte de véhicules électriques à hauteur de 10 000€.
- ◆ Avec le SIZIAF, pour la réalisation à l'ouest du parc d'une liaison douce et l'aménagement d'espaces dédiés à la biodiversité à hauteur de 91 750 €.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SITUÉS EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE VILLE

Au titre de la programmation 2020 de l'appel à projets de modernisation des services en QPV, trois projets ont été accompagnés :

- ◆ Bruay-La-Buissière : restructuration du groupe scolaire

Emile Loubet à hauteur de 160 000 €.

- ◆ Lillers : travaux au sein de l'école Prévert à hauteur de 30 000 €.
- ◆ Noeux-les-Mines : réhabilitation du bâtiment FORMA en locaux scolaires et associatifs à hauteur de 190 000 €.

LES SUBVENTIONS

Au titre du FARDA, deux programmations ont permis de proposer 106 aides au bénéfice des 62 communes éligibles au dispositif pour un montant global de 1 985 416,50 €.

Parmi ces projets, figurent notamment: la restructuration du groupe scolaire de La Comté, la salle des sports de Cambrin, l'aménagement de la place du Stade à Estrée-Blanche, la réfection de l'école et la création de la cantine de Caucourt, la

création des services techniques de la commune de Ruitz.

6 dossiers d'aide au titre de l'urgence Covid ont permis de répondre aux besoins liés à la crise sanitaire.

Aménagement d'une prise d'eau naturelle pour la défense incendie—Caucourt

Réfection de l'école de Caucourt

AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombre
FARDA Equipement et aménagement	39
Bourg-centre / Equipement structurant	0
Aide Voirie Communale (AVC)	41
AVC inondations	0
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	5
FARDA—Abribus	5
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	8

DES TRAVAUX DANS LES COLLEGES

Plusieurs collèges du territoire ont bénéficié de travaux permettant d'améliorer le quotidien des personnels et des collégiens, dont notamment :

- ◆ Restructuration de la demi-pension et démarrage de la réfection de la salle de restauration au collège Paul Verlaine à Béthune : 1 000 000 €
- ◆ Travaux pour la mise en accessibilité du collège et remplacement du lave-vaisselle en demi-pension au collège Léo Lagrange à Lillers : 898 000 €
- ◆ Mise en accessibilité du collège avec création d'une

galerie de liaison entre les deux externats au collège Jacques Prévert à Houdain : 750 000 €

- ◆ Remplacement du faux-plafond et de l'éclairage de la salle de sports et réfection des vestiaires filles et garçons au collège George Sand à Béthune : 350 000 €
- ◆ Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrace de la demi-pension et remplacement des deux chaudières en chaufferie au collège Joliot-Curie à Auchy-les-Mines : 178 000 €
- ◆ Installation d'une centrale traitement de l'air (CTA) double flux, dans la salle de restauration au collège Edmond Rostand à Bruay-la-Buissière : 178 000 €

LA MOBILITE AU CŒUR DE L'ACTION DE LA MDADT

D'importants projets routiers ont été réalisés, et notamment :

- ◆ Sur la RD 941, le renforcement de la rocade de Béthune dans le cadre de la gestion patrimoniale, du 1er juillet au 31 octobre : 6 500 000 €.
- ◆ Sur la RD 171, la reconstruction de deux ouvrages d'art sur les communes de Beuvry et de Richebourg, du 01er août au 30 novembre : 1 100 000 €.
- ◆ Sur la RD 916, la reprise de structure et de la couche de roulement entre Burbure et Lillers comprenant notamment des travaux sur giratoire (120 000€) et sur la chaussée (400 000€). Le chantier s'est déroulé du 24 août au 04 septembre : 520 000 €.



- ◆ Sur la RD 301, la réfection des joints de chaussée du viaduc de Divion, du 27 juillet au 18 septembre : 200 000 €.

◆ Sur la RD 165E1, la réfection de la couche de roulement sur la rue Lamendin, à Vermelles, desservant notamment le collège Paul Eluard, du 06 juillet au 17 juillet : 210 000 €

- ◆ Sur la RD 171, pour la reprise de structure entre Laventie et Fleurbaix du 18 mai au 05 juin : 250 000€.



SUR LE FRONT DE LA CRISE SANITAIRE

Au cours de la crise sanitaire du printemps 2020, les équipes se sont mobilisées pour assurer, à flux tendu, la distribution des masques auprès des communes.

Depuis les 4 centres d'entretien routier (CER), les 104 communes de l'Artois ont ainsi bénéficié des dotations de masques.

La réactivité des agents et leur mobilisation ont également rendu possible la mise en place du télétravail afin d'assurer la continuité de service.



POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DE L'AUDOMAROIS

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER D'AIRE-SUR-LA-LYS

CER DE BLENECQUES

CER DE COYECQUES

CER DE LUMBRES

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	89	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	79	
Nombre d'EPCI	2	
Population	126 490	
Montant de subventions versées	2 080 826 €	
Nombre de collèges	9	
Nombre de bâtiments départementaux	10	
Nombre d'équipes d'exploitation	8	
Linéaire de routes départementales	803 km	
Autorisations de voirie délivrées	1537	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	3 857 972 €	376 217 €
Collèges et bâtiments	2 521 122 €	131 870 €



REALISATIONS MAJEURES :

CONTRACTUALISATION

Deux contrats ont été approuvés par le Conseil départemental en 2020, l'un avec Wizernes et l'autre avec Lumbres. L'objet principal du contrat liant la ville de Wizernes au Département du Pas-de-Calais était de traiter les fortes coupures urbaines que sont les infrastructures routières afin d'améliorer toutes les mobilités. Outre la réhabilitation du pont de la rue Mendès-France (subvention de 200 000 €), il s'agira de travailler sur les liaisons douces autour du collège Cassin notamment. Le contrat liant la ville de Lumbres au Département du Pas-de-Calais est, lui, consacré au rayonnement de ce bourg-centre. Au programme : la redynamisation du centre-ville autour de la place Jaurès, les aménagements à penser en vue de transformer les mobilités locales (articulation forte avec la stratégie intercommunale), les équipements

sportifs communaux.

Au rang des réalisations marquantes, la légumerie (APEI) située à Saint-Martin-Lez-Tatinghem a été construite et mise en service lors du dernier trimestre (subvention de 500 000€).



AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombre	Dont relance
FARDA Equipement et aménagement	47	33
Bourg-centre / Equipement structurant	1	-
Aide Voirie Communale (AVC)	69	41
AVC inondations	-	-
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	6	4
FARDA—Atribus	2	1
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	8	4
Amendes de Police	21	-
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	1	-
Appel à projets innovation territoriale	1	-

VOIRIE

Suite à l'étude faune flore menée en 2019 sur le réseau routier départemental de l'Audomarois, la MDADT a mené une expérimentation visant à adapter la fauche des accotements pour y favoriser la biodiversité. Chaque CER a participé à la démarche, au total plus de 7km d'accotements ont été soumis à une méthodologie adaptée (1 fauche au lieu de 2, période ciblée) à la flore identifiée.

Dans le cadre de la politique de maintenance patrimoniale, le réseau routier structurant, hors agglomération, a fait l'objet d'une deuxième tranche de travaux de reprise de la couche de roulement sur la RD 943 – Déviation 2x2 voies de Tilques du PR68+000 à 71+400 – sens Tilques/ Saint-Omer pour un montant de 300 000 €.

Sur le réseau d'intérêt territorial, hors agglomération, des



RD 202— Reprise de virage

travaux de calibrage et de renforcement des rives sur la RD 204, commune de Coulombly ont permis de finaliser la connexion avec le Boulonnais à hauteur de 180 000 €, de même pour les travaux de confortement de berges en palplanches sur la RD 202 pour un montant de 65 000 €, suivis d'une opération de reprise de virage, d'élargissement et de renforcement sur la commune de Nielles-les-Bléquin pour 400 000 €.

Les travaux d'aménagement de traversées d'agglomération se sont poursuivis dans la commune d'Aire-sur-la-Lys, les accotements ont été aménagés de façon à accueillir des cheminements piétons tout en gardant un caractère champêtre sur la RD 194, rue de Merville.

La crise de la COVID-19 a mis en exergue la solidarité, la mobilisation entre les agents du Département. Ce sont 4 à 5 agents volontaires qui se sont investis particulièrement, dès le premier confinement, dans la logistique et la distribution des masques de l'ARS à destination des SAAD, EHAD, IME, associations ... Chaque semaine puis toutes les 2 semaines jusqu'à la fin 2020, soit 38 semaines d'intervention.



Le Département s'est mobilisé également pour la distribution des masques de la région à destination des communes (une quinzaine d'agents sur l'ensemble des CER). La disponibilité, avec des amplitudes horaires importantes, la capacité d'organisation et la logistique des CER ont été mises en avant.

MOBILITE



◆ Dans le cadre de la semaine de la mobilité, une action conjointe du Département, et des communes de Surques et d'Escoeuilles a été expérimentée. Une "chaucidou" permettant de redéfinir le partage de la chaussée entre les différents usagers de la route, en privilégiant la circulation des cyclistes grâce à un marquage au sol spécifique, a été réalisée sur la RD215E.

L'aménagement de ce type est le premier en Pays de Lumbres et en secteur rural, afin de démontrer qu'il est possible de se déplacer de façon sécurisée autrement qu'avec un véhicule individuel. L'idée étant également de montrer que les routes départementales de très faible trafic peuvent être des supports pertinents à ce type d'aménagement, présentant une certaine potentialité, tout en s'inscrivant dans une stratégie d'aménagement et logique de maillage.

◆ La ville de Saint-Omer s'est engagée dans la réalisation d'un plan concerté des mobilités actives visant à définir les orientations de la politique municipale permettant de faciliter les déplacements piétons et cyclistes. Un partenariat entre la ville et les services de la MDADT s'est établi afin de définir les prescriptions sur voirie départementale.

◆ L'Eurovélo 5, la portion de travaux se situant entre les communes de Wittes et Campagne-les-Wardrecques, a été retenue au budget 2020 pour un montant de 2,7 millions d'euros. 8 kilomètres de mode doux ont été aménagés dont 6,5 km en bordure du canal de Neufossé et 1,5 km sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée d'intérêt local.

Les matériaux nécessaires à l'aménagement ont été transportés par voie d'eau depuis le port d'Arques par péniche Freyssinet. La couche de roulement sera mise en œuvre en 2021, mais dès mi-novembre la voie douce était empruntable par les différents usagers.

ETUDES

Dans le cadre d'un projet de réaménagement d'un carrefour situé à Lumbres (RD192/225), différentes études ont été réalisées avec pour objectif de récupérer de l'emprise suffisante pour faciliter le croisement des véhicules lourds, améliorer la lisibilité, mettre en lecture le carrefour via un aménagement paysager et assurer une continuité de desserte des modes doux sur l'intercommunalité.

En faveur de la relance économique, le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux a été relevé. Ce décret a permis à la collectivité,

notamment à l'Unité Etudes et Ressources de contracter plus rapidement, sans publicité avec des entreprises (bâtiment, voirie) et d'accélérer ainsi la reprise économique dans le secteur du BTP qui mobilise une main-d'œuvre nombreuse. Ce sont 18 opérations qui ont été traitées en suivant une procédure interne de sécurisation des marchés publics.

Identifié dans la contractualisation avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, le centre hospitalier de la région de Saint-Omer, situé sur à Helfaut, nous a mobilisé pour entamer les réflexions et échanges sur l'amélioration de son accès, implanté à proximité de la RD210E2.

IMMOBILIER

Mise en conformité électrique et incendie du collège « Monsigny » à Fauquembergues (750 000 € + 62 000 € TO)

De la mi-juin 2020 aux vacances d'automne, le collège a subi des travaux de mise en conformité électrique et incendie. L'opération a consisté au remplacement de l'ensemble du réseau électrique et de ses armoires, de l'alarme incendie et des éclairages passés au LED (A noter que ces installations dataient de la construction de l'établissement : 1985). Aussi, les salles de classes et les dégagements sont dotés de nouveaux faux plafonds. Par ailleurs, pour un meilleur confort des élèves et professeurs, l'externat est équipé d'une ventilation double flux. De la rentrée de septembre jusqu'à la période de congés, des modulaires ont été installés pour assurer les cours.

La tranche optionnelle a consisté en la restructuration du bâtiment administration. L'accueil des usagers est désormais facilité et aux normes, le personnel peut profiter de bureaux refaits à neuf, de nouvelles toilettes et d'une tisanerie. Ces travaux se sont déroulés de novembre 2020 à février 2021.



Extension et restructuration du C.E.R. de Lumbres (500 000 € + 65 000 € TO)

Ces travaux ont permis une extension sous le préau existant et la restructuration des locaux existants pour recevoir de nouveaux vestiaires/sanitaires pour 2 équipes, 1 bureau pour le responsable de secteur et les 2 chefs d'équipe. Un nouveau réfectoire pour les agents avec une cuisine équipée, fabriquée et installée par le CMB. Par ailleurs, l'opération comprenait la construction d'un local panneaux et de box à matériaux

La tranche optionnelle a permis la rénovation de la cour par la pose d'un tapis d'enrobés.

Plan de Relance de l'Activité Economique

Dans le cadre du PRAE, l'unité s'est vue dotée de 463 800 €, votés au BS 2020, pour l'exécution de 14 opérations inférieures à 40 000 € HT. 8 collèges, 2 bâtiments départementaux et les 4 CER ont pu en bénéficier.

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo—Nicolas Szwanka— CD 62

MDADT DU BOULONNAIS

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER DE LONGFOSSE

CER DE RINXENT

CER DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	74	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	58	
Nombre d'EPCI	3	
Population	114 899	
Montant de subventions versées (hors OSMOC /MMU)	1 326 416€ (y compris contractualisation)	
Nombre de collèges	11	
Nombre de bâtiments départementaux	21	
Nombre d'équipes d'exploitation	6	
Linéaire de routes départementales	573 km	
Autorisations de voirie délivrées	399	
Alignements délivrés	258	
Nombre total d'actes de gestion du domaine public (y compris réponses et avis)	1 436	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	2 723 436€	302 000 €
Collèges et bâtiments	2 198 756€	431 244€

En liminaire, l'année 2020 a été marquée par un confinement de huit semaines dans le cadre d'une urgence sanitaire sur la période du 16 Mars au 11 Mai 2020. Pour autant, les services de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais se sont mobilisés afin d'assurer une continuité et un même niveau de services (activités hybrides- présentiel/ travail à distance).



REALISATIONS MAJEURES :

IMMOBILIER

- ◆ Collège Jean Rostand - Marquise : Réfection de la couverture et rénovation du CDI (infiltrations) - 114 000€
Poursuite des travaux par le remplacement de la chaufferie - 180 000€ (travaux réalisés en période de confinement).



- ◆ Collège Jean Moulin - Le Portel : Remplacement complet du système de sécurité incendie (SSI) -180 000€.
- ◆ Collège Caraquet : Démarrage des travaux d'accessibilité - 900 000€

- ◆ Collège Caraquet à Desvres : Réfection des sanitaires - 800 000€



- ◆ Collège Pilâtre de Rozier à Wimille : Reprise des tassements différentiels - 334 500€ (démarrage des études et des travaux lors du confinement) ; dans le cadre du Plan Jeunesse, installation d'un abri à vélos pour 55 000€.



AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombre	
FARDA Equipement et aménagement	40	
Bourg-centre / Equipement structurant	0	
Aide à la Voirie Communale (AVC)	57	
Communes soutenues suite aux inondations	6	
Appel à Projets Innovation Territoriale	2	
Contractualisation	9	
Appel à Projets Quartier Politique de la Ville	1	
Amendes de Police	24	
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	5 (1ère prog)	4 (2ème prog)
OSMOC	2	
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	1 (1ère prog)	1 (2ème prog)
MMU	5	
Appel à projets Filière Halieutique	DDAE	
Appel à Projets Imaginons un Monde Meilleur	4	
Appel à Manifestation d'Initiative Jumelage Innovant	0	
Tourisme	4	

FARDA

140 dossiers FARDA retenus pour un accompagnement financier à hauteur de 2 528 703 € de subvention.

Détail des 140 Dossiers FARDA instruits	1 ^{ère} programmation	2 ^{ème} programmation
Equipement et aménagement	8	32
Bourg-centre	0	0
Aide à la Voirie Communale (AVC)	19	35
Aide à la Voirie Communale - Inondations	6	1
Ponts et Berges	0	4
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	12	13
Abribus	1	2
Urgence COVID	0	7
Oxygène 62	0	0
Equipement Structurant	0	0

Parmi les projets soutenus, on retiendra notamment :

◆ Au titre de l'Equipement-Aménagement

La commune de Landrethun-Le-Nord : aménagement d'une zone nature, sportive et de loisirs autour du pôle qui va permettre de créer une véritable cohésion sociale au sein de la

commune. En effet, cet espace multifonctionnel a pour vocation d'accueillir le relais des assistantes maternelles, les centres de loisirs, l'école pour ses activités scolaires, sans oublier les associations et les activités sportives douces.

Ce projet a mobilisé d'autres dispositifs : le FIETT (2019), l'innovation territoriale (2017) et l'aide à la voirie communale (2018). De nombreux partenaires se sont associés à ce projet comme la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C), le Conseil régional, la Caisse d'Allocations Familiales.

Le montant total des travaux est de 2 454 859€ dont une part de subvention accordée de 1 174 1€ (80%).



◆ Au titre de l'appel à projet Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)

En 2020, la MDADT a instruit 5 dossiers FIEET sur la première programmation pour un montant de travaux éligibles de 36 728€ (montant de la subvention : 29 878€). Sur la deuxième programmation, 4 dossiers FIEET ont été instruits pour un montant de dépenses éligibles de 44 370€; et 29 953€ de subventions.

LA CONTRACTUALISATION

En 2020, 9 fiches opérations ont été rédigées dont certaines n'ont pas encore fait l'objet d'un passage en Commission Permanente. Ces neuf projets représentent un montant total d'opérations de 26 millions d'euros, dont 201 millions d'euros de subventions au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

La commune de Neufchâtel-Hardelot : la réhabilitation de la base nautique et de glisse. Dans l'objectif de répondre aux besoins des disciplines pratiquées, de la sécurité et de la qualité d'accueil des publics, le projet de base nautique apparaît essentiel aujourd'hui pour le développement et la valorisation de la pratique des sports nautiques sur le territoire. Il génère directement de l'activité touristique, sportive et de l'emploi.

Le Département et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) participent à ce projet, qui viendra compléter les équipements structurants du territoire. Le montant total des travaux est de 4 255 614€, dont une part de subvention accordée de 600 000€.



Appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » (appel à projets QPV)

Le Département a mis en place en 2020, un appel à projets pour la « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants des quartiers prioritaires et quartiers de ville active ».

La commune de Le Portel s'est inscrite pour la rénovation du groupe scolaire Vallois et de l'école La Fontaine au sein du quartier prioritaire de Résidences.

Le montant total de l'opération est de 199 299€, dont une part de subvention accordée de 60 000€.

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PARTENARIATS

◆ La ruralité, les bocages et ses traditionnels chevaux boulonnais utilisés pour le labour ont façonné l'image de la communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS). Aussi, la CCDS a porté le projet de la Maison du Cheval de Samer et le Département l'a accompagné par une subvention FIEET de 11 741€. Plus de 1,5 km de haies a été reconstitué, haies arbustives, haies de brise vent et arbres isolés font aujourd'hui l'intégration paysagère du lieu tout en offrant un abri pour la faune et les insectes locaux.



◆ La commune de la Capelle a sollicité et obtenu une subvention départementale au titre du FIEET pour accompagner son projet d'aménagement écologique de deux parcelles communales destinées à la permaculture. L'objectif est d'insérer les cultures à venir dans un environnement propice à son bon développement tout en permettant son intégration paysagère. Aussi ont été implantés des haies brise-vent, des haies libres et arbustives, un alignement de 10 arbres têtards et 13 arbres fruitiers haute-tige et basse tige. Sur une surface de 1.29 ha en fond de parcelle non valorisable par le maraîchage, le Département finance une mise en place de pâturage d'ovin par la pose de 455 m de clôture.

◆ La commune de Cremarest accueille 3 vergers conservatoires qui reprennent des collections variétales régionales. La mise en place d'un éco-pâturage permet un entretien fonctionnel et écologique du sol. Le vieillissement des équipements de pâturage, l'ouverture du verger à des nouvelles essences, et de nouveaux aménagements écologiques se sont avérés nécessaires. Le Département a accompagné les aménagements pour un montant total de 12 692€ soit 80% du montant des travaux. Les travaux ont consisté en la mise en place de protection des plants contre la dent des ovins, fourniture et pose de clôture, remplacement des haies (125 ml), plantation de variétés de fruitiers et vignes en lieu avec le Conservatoire Régional des Ressources Génétiques. Il s'agit là de la première phase de travaux. Une deuxième phase fera l'objet d'un dépôt de demande de subvention FIEET en 2021.

VOIRIE



◆ Travaux de reconstitution du corps de chaussée et construction d'une tranchée drainante à Bazinghen, sur la RD 237, pour un montant total de travaux de 195 000€.

◆ Travaux de création d'assainissement pluvial et de réfection de tunage bois sur le giratoire du Pont de la Mort entre la RD 940 et la RD 308 à Neufchâtel-Hardelot pour un montant total de travaux réalisés de 365 000€



Focus / COVID

Masques : Dès le mois d'avril 2020, la MDADT du Boulonnais s'est mobilisée pour la distribution de masques. Chaque semaine, pendant 10 mois, une quarantaine d'organismes sont venus retirer leur dotation sur site.



Plus de 14 000 masques en moyenne hebdomadaire ont ainsi été distribués aux services d'aide à la personne, résidences autonomie, foyers d'hébergement, et autres maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Au-delà des chiffres, c'est le soulagement de ces organismes qui ont pu, grâce à notre contribution, poursuivre leur travail dans de bonnes conditions.

De même, en mai 2020, les services ont travaillé de concert avec les services de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la dotation d'un masque par habitant et ont ainsi aidé à l'acheminement de ces masques au sein des 74 communes du territoire.

Travaux : En parallèle, pour rappel, deux chantiers collèges ont démarré en période de confinement (études et travaux pour la reprise des tassements différentiels du collège Pilâtre de Rozier de Wimille et travaux au collège Jean Rostand de Marquise pour la réfection de la couverture et la rénovation du CDI). En outre, sept dossiers FARDA ont été instruits au titre de l'urgence COVID. Enfin, 4 opérations au sein des collèges et 8 chantiers de voirie ont été inscrits dans le cadre du plan de relance des entreprises.

OPERATIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DES ENTREPRISES - COLLEGES

- ◆ Collège Pierre Daunou : création d'une classe ULIS - 20 400€ (travaux 2021)
- ◆ Collège Le Trion : création d'un abri à vélos - 48 000€ (travaux 2021)
- ◆ Collège Paul Eluard : création d'un abri à vélos - 48 000€ (travaux 2021)
- ◆ Collège Pilâtre de Rozier : création d'un local poubelles - 30 000€ (travaux 2021)

OPERATIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DES ENTREPRISES – VOIRIE

- RD 237E3 - Wimille: Démolition du mur et pose d'un enrochement, création longrine - 48 000€
- RD 234 - Ferques : Dégagement de visibilité avec la rue Mine - 30 000€
- RD 232 - Wierre-Effroy : Tranchée drainante accotement suite glissement - 36 000€
- RD 252 - Longueville et Brunembert : Purges GNT et enduits - 45 000€
- RD 253E2 - Henneveux : Purges et enduits - 31 200€
- RD253 - Bourmonville : Purges et enduits - 20 000€
- RD 940 - Condette : Pose GC - 18 000€
- RD 253 - Desvres : Réfection maçonneries - 12 000€

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo—Yannick Cadart—CD 62

MDADT DU CALAISIS

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER D'AUDRUICQ

CER DE CALAIS

CER DE GUINES

CER DE LICQUES

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	52	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	42	
Nombre d'EPCI	3	
Population	158 492	
Montant de subventions versées	939 048 €	
Nombre de collèges	15	
Nombre de bâtiments départementaux	8	
Nombre d'équipes d'exploitation	4	
Linéaire de routes départementales	440 km	
Autorisations de voirie délivrées	380	
Alignements délivrés	168	
Nombre total d'actes de gestion du domaine public (y compris réponses et avis)	1157	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	3 035 000 €	294 000 €
Collèges et bâtiments	1 602 944 €	756 632 €



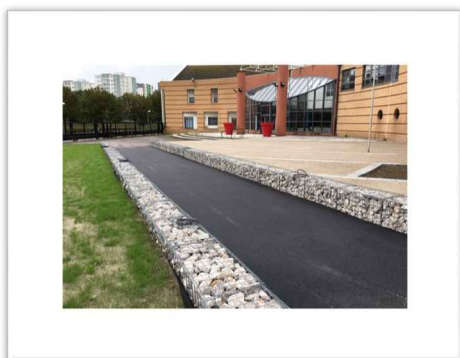
REALISATIONS MAJEURES :

IMMOBILIER

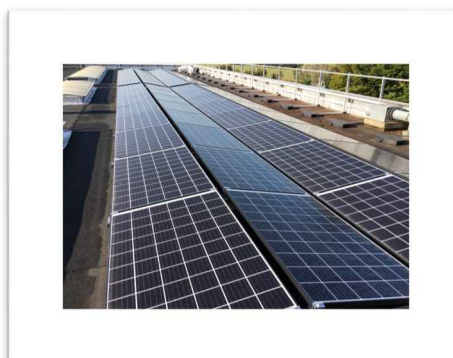
Parmi les opérations de 2020, on retiendra notamment :

- ◆ Calais, collège Martin Luther King - Réaménagement du parvis de l'entrée et éclairage - 128 000 € TTC ;
- ◆ Sangatte - Réaménagement des espaces avec création de deux salles - 60 000 € TTC ;
- ◆ Collège d'Ardres – Installation de panneaux photovoltaïques - 100 000 € TTC ;
- ◆ Collège de Licques - Bardage du bâtiment administration - 120 000 € TTC ;
- ◆ Collège 4 Vents de Guînes – Rénovation des sanitaires - 160 000 € TTC ;
- ◆ Calais, collège les Dentelliers – Rénovation de la laverie - 150 000 € TTC ;
- ◆ Calais, collège République – Rénovation des façades – réparation des bétons - 310 000 € TTC.

Collège Martin Luther-King- Calais



Collège d'Ardres



AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	19
Bourg-centre / Équipement structurant	1
Aide Voirie Communale (AVC)	25
AVC inondations	0
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	0
FARDA—Atribus	0
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	4
Amendes de Police	27
Ponts et berges	7
Oxygène 62	1
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	5

Parmi les dossiers retenus en 2020, on notera quelques chantiers comme :

- ◆ L'aménagement qualitatif du centre de village de Nortkerque grâce au dispositif FARDA Equipement et Aménagement pour un montant de 87 500€ ;
- ◆ L'aménagement d'un cabinet de télémedecine à Les Attaques pour un montant de 48 050 € au titre du FARDA et



2112

de l'appel à projets innovation territoriale ;

- ◆ La création d'une salle multi-activités et cantine à Licques avec un accompagnement au titre du FARDA équipement et aménagement pour un montant de 87 500€.
- ◆ La requalification des abords du Lac d'Ardres au titre du dispositif Bourg-centre pour un montant de 200 000€.
- ◆ L'aménagement de l'étang « Les Terres Saint-Roch » à Calais (subvention 18 250€) ou encore l'opération de boisement sur le site de l'Ecopôle alimentaire de la CCRA (subvention 5 057 €) au titre du FIEET.

ROUTES ET MOBILITES

La situation sanitaire liée à la COVID a demandé une réorganisation de l'activité des routes et des mobilités. En effet, le confinement total de mars a stoppé toute activité professionnelle des routes et déprogrammé l'activité de la MDADT.

Cependant, la MDADT a mobilisé ses agents pour pallier cette perte économique et soutenir les entreprises locales en maintenant au maximum et le plus rapidement les chantiers suivants :

Le premier chantier test pendant la COVID dans le département a été celui de la RD 215 à Guînes. Il a permis de créer et de mettre en place des protocoles nouveaux et de tester une nouvelle organisation du travail.

La priorité en 2020 a été mise sur les chantiers d'enrobés coulés à froid (ECF—8 chantiers contre 2 auparavant).

Plusieurs opérations au budget supplémentaire ont permis de relancer l'économie locale sur des marchés inférieurs à 40 000 € HT.

Ci-dessous les chiffres de l'année 2020 pour la partie routes et mobilités :

Type	Nb de chantiers	Montant
Maintenance du réseau routier	23 chantiers	1 740 000 €
Ouvrages d'art	4 chantiers	295 000 €
Milieu urbain et OSMOC	5 MMU + 2 OSMOC	1 000 000 €

294 000 € ont été alloués aux crédits de fonctionnement et ont été consommés à hauteur de 100%.



CONTRACTUALISATION

Dans le cadre de la démarche de contractualisation menée entre le Département et les EPCI, communes et structures associatives du Calais, 3 opérations ont été subventionnées durant l'année 2020, à savoir :

- L'aménagement d'un espace de vie sociale à dominante culturelle à Ruminghem (subvention départementale de 50% soit 111 219,50 € - CP 02/03/20).
- La réalisation d'un nouveau film pour la salle du Drakkar de la Tour de l'Horloge à Guînes (subvention départementale de 23 996 € - CP 08/11/20).
- Le soutien à l'association FACE pour la création d'une plateforme mobilité (subvention départementale de 9 572 €).

ACTIONS PARTICULIERES LIEES A LA CRISE DE LA COVID

La pandémie due au coronavirus a rendu l'année 2020 particulièrement éprouvante. La crise économique a touché de nombreux foyers. Malgré un contexte sinistre et anxiogène, le Département retire toutefois du positif de l'année écoulée à travers les dispositifs d'aide apportés.



- ◆ La MDADT du Calais s'est donc vue confier la distribution de masques destinés aux associations du Calais comme par exemple pour la Croix-Rouge Française, masques destinés au personnel et aux patients en difficultés. Cette distribution hebdomadaire s'est effectuée sur l'année entière.
- ◆ La mise en place d'un dispositif de subvention « urgences Covid » au travers du FARDA est né et a permis aux communes du Calais de se doter d'équipements liés à la crise sanitaire comme par exemple pour la commune de Nortkerque qui a pu rénover les équipements sanitaires de l'école publique (participation de 10 000€).
- ◆ La MDADT a mobilisé ses agents pour pallier la perte économique et soutenir les entreprises locales en maintenant, au maximum et le plus rapidement, un certain nombre de chantiers.

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo—Yannick Cadart—CD 62

MDADT DE LENS—HENIN

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER DE LIEVIN

CER DE MONTIGNY - EN-GOHELLE

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	50	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	9	
Nombre d'EPCI	2	
Population	367 769	
Montant de subventions versées	3 868 822 €	
Nombre de collèges	35	
Nombre de bâtiments départementaux	19	
Nombre d'équipes d'exploitation	4	
Linéaire de routes départementales	321 km	
Autorisations de voirie délivrées	400	
Alignements délivrés	46	
Collèges : Intervention (urgence, entretien, réparation)	708	
Bâtiments : Intervention (urgence, entretien, réparation) :	275	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	2 765 698 €	353 999 €
Collèges et bâtiments	2 870 329 €	1 279 018 €



REALISATIONS MAJEURES :

IMMOBILIER

Opérations d'investissement dans les collèges :

COMMUNE	COLLÈGE	NATURE INVESTISSEMENT	€
MONTIGNY-EN-GOHELLE	Youri Gagarine	Rénovation complète chaufferie et réseaux chauffage	699 884
		Mise en accessibilité	390 632
COURRIERES	Claude Debussy	Remplacement de la verrière centrale	637 000
WINGLES	Léon Blum	Restructuration atelier ATTEE et traitement des désordres structurels	254 180
HENIN-BEAUMONT	François Rabelais	Mise en accessibilité du collège	563 540
LENS	Jean Zay	Rénovation de la cour	229 024

ROUTES ET MOBILITE

Opération d'investissement majeur

COMMUNE	RD	NATURE INVESTISSEMENT	€
MERICOURT	40	Réalisation d'un mur anti bruit et roulement acoustique	710 000

AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombres
FARDA	6
Appel à Projets Innovation Territoriale	1
Appel à projets Quartier Politique de la Ville	8
Fonds d'Innovation Territorial mobilisé au titre de la contractualisation	6
MMU	4
OSMOC	2
Aire de co-voiturage	1
Modes doux	5
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	7
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	5
Amendes de Police	9

DEVELOPPEMENT LOCAL

Ingénierie déployée auprès des équipes municipales sur les dispositifs phares du Département.

Accompagnement des projets d'investissement des communes en périmètre QPV en lien avec l'appel à projets départemental.

Accompagnement et suivi des projets contractualisés avec les EPCI, les communes et les associations.

Ingénierie financière relative au montage des demandes de subvention des communes sur des projets importants :

- ◆ Construction d'une salle de sports TRI à Annay-sous-Lens.
- ◆ Ouverture d'un centre social multi-sites à Avion.
- ◆ Rénovation du complexe Cordier à Carvin.
- ◆ Construction de la médiathèque à Libercourt.
- ◆ Construction du centre culturel intégrant une médiathèque à Oignies.
- ◆ Construction d'une crèche de 90 places à Liévin.
- ◆ Construction d'une crèche de 30 places à Sallaumines.
- ◆ Construction d'un pôle social à Rouvroy.

PROJETS PHARES

Projets précisés en 2020 dont les travaux devraient débuter en 2021 :

Equipements sportifs

- ◆ Centre nautique olympique de Lens.
- ◆ Centre nautique NAUTICAA de Liévin.
- ◆ Centre nautique de Carvin.
- ◆ Salle de sports (Troisième Révolution Industrielle) à Annay-sous-Lens.

Equipements à caractère sociaux

- ◆ Crèches de Liévin et Sallaumines.
- ◆ Pôle social à Rouvroy.

PARTENARIATS SUPRA-TERRITORIAUX

- ◆ Participation à l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL).
- ◆ Participation à l'étude d'accessibilité du Pôle d'Excellence Sportif Vivalley Campus sous pilotage CALL.
- ◆ Participation et suivi de l'étude relative aux enseignements artistiques avec la CALL.
- ◆ Participation, suivi aux études urbaines et sociales des cités retenues au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier avec les communes, les intercommunalités et l'Etat.

- ◆ Participation et précision du cadre d'intervention départemental pour les 4 cités en périmètre Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. (NPNRU)



Réunion des concessionnaires de voirie

- ◆ Participation, suivi retenu au dispositif Action Cœur de Ville pour Lens et Liévin

- ◆ Participation aux différents groupes de travail relatifs aux documents d'urbanisme en renouvellement (PLU/SCOT/PDU) et les ateliers mobilité organisés par le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMTAG).

- ◆ Participation et suivi des activités et travaux du Pôle Métropolitain de l'Artois et des partenaires supra-territoriaux (Mission Bassin Minier, Euralens, AULA) en collaboration avec la MDADT de l'Artois.

ACTIONS PARTICULIERES

Le contexte de la pandémie liée à la COVID-19

a imposé le développement du télétravail et une organisation adaptée afin de limiter les impacts sur l'activité des services.

Le soutien au secteur économique s'est traduit par la mise en œuvre d'un plan de relance et le lancement de 26 chantiers bâtiments pour plus de 825 000 €. Par ailleurs, pendant toute la période de distribution des masques fournis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région, la MDADT s'est particulièrement investie dans la distribution aux communes et au secteur associatif : services sociaux d'aide à domicile (SSAD)– services sociaux d'intervention à domicile

(SSIAD) et établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).



Distribution de masques par les agents des CER de Montigny-en-Gohelle et Liévin

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



MDADT DU MONTREUILLOIS—TERNOIS

**UNITE AMENAGEMENT
ET ANIMATION TERRITORIALE**

UNITE ETUDES ET RESSOURCES

UNITE ROUTES ET MOBILITE

UNITE IMMOBILIER

CER D'AUXI-LE-CHATEAU

CER DE CAMPAGNE-LES-HESDIN

CER DE MARCONNELLE

CER D'ETAPLES

**CER DE CAMPAGNEULLES-
LES-PETITES**

CER DE PERNES-EN-ARTOIS

CER D'HEUCHIN

CER DE FRUGES

CER DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

CER D'HUCQUELIERS

CER DE FREVENT

CER DE VERTON

CHIFFRES CLES :

Nombre de communes	266	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	260	
Nombre d'EPCI	4	
Population	151 037	
Montant de subventions versées	2 127 706 €	
Nombre de collèges	14	
Nombre de bâtiments départementaux	36	
Nombre d'équipes d'exploitation	20	
Linéaire de routes départementales	1 835 km	
Autorisations de voirie délivrées	678	
CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	7 285 492 €	799 435 €
Collèges et bâtiments	1 618 660 €	370 160 €



REALISATIONS MAJEURES :

IMMOBILIER

Dans un contexte sanitaire particulier, la MDADT a géré 725 demandes d'interventions sur le patrimoine immobilier du Montreuillois-Ternois, en coordination avec les centres de maintenance bâtiments (CMB) et les entreprises extérieures.

Parmi les opérations majeures d'investissement, on peut souligner :

- ♦ La mise en accessibilité du collège Jean Moulin de Berck-sur-Mer : 310 000 €.
- ♦ La mise en sécurité et la remise en état des locaux suite au sinistre des inondations du 16 avril 2020 au collège du Val d'Authie à Auxi-le-Château, avec la participation active des agents du Département : 13 800 €.
- ♦ Le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal pour le collège Gabriel de La Gorce à Hucqueliers : 75 000 €, avec une maîtrise d'œuvre départementale suivie par la MDADT.
- ♦ La réfection de l'entrée et la reprise de fissures à la Maison Département Solidarité de Montreuil : 22 000 €.
- ♦ Le réaménagement de l'accès du collège Jean Jaurès d'Etaples : 627 000 €, avec une maîtrise d'œuvre départementale suivie par la MDADT.
- ♦ La rénovation complète de la salle de sports du collège Jean Jaurès d'Etaples, avec une extension pour les vestiaires des élèves : 1 345 000 €.



La MDADT a œuvré pour la continuité des paiements aux entreprises pendant le confinement sanitaire. La mobilisation de l'équipe immobilier a permis de relancer les chantiers arrêtés après le confinement sanitaire, avec des points de concertation COVID-19 pour la mise en place des mesures sanitaires sur les chantiers.

ROUTES ET MOBILITES

L'année 2020 a été marquée principalement par le contexte COVID-19 et son impact.

D'une part, il a demandé aux services d'adapter ses activités en conséquence et selon 2 temps marquants :

- ♦ Pendant la Période de confinement, qui s'est étendue du 16 Mars au 16 Avril 2020, l'activité (plan de continuité d'activité - PCA) s'est ainsi réduite en cohérence avec le trafic autorisé à circuler pour répondre aux enjeux de sécurité routière (interventions sur accidents, surveillance du réseau) et de salubrité (collecte et remplacement poubelles des aires de repos le long des RD).
- ♦ Après cette période, le retour à la normale s'est réalisé progressivement (plan de reprise d'activité - PRA), avec des pointes d'adaptation liées aux évolutions de la COVID-19 pour ainsi répondre à l'enjeu de continuité de service tout en tenant compte de l'impact du confinement sous un aspect économique et social (relance économique, solidarité).

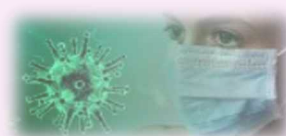
C'est ainsi que la MDADT et ses CER ont été associés à la distribution des masques de la Région pour une partie des communes du territoire (240 communes concernées).

D'autre part, certains travaux d'entretien routier ont pu être réalisés en régie, compte-tenu du caractère essentiellement rural du territoire. Ceux-ci apportent une plus-value en matière de mutualisation et d'optimisation des moyens, de valorisation des compétences, et de présence territoriale surtout sur un réseau de 3ème catégorie couvrant 66 % (1 200 km) du réseau routier du territoire et 19 % du réseau routier départemental.

Parmi les diverses activités réalisées en régie, on peut

mettre en avant quelques chiffres :

- 4 600 tonnes d'enrobés à chaud
- 450 000 m² d'enduits superficiels d'usure (ESU).



C'est aussi près de 29 600 tonnes d'enrobés qui ont été mises en œuvre en 2020 par des entreprises pour des traitements préventifs ou curatifs des chaussées départementales.

Enfin, l'année 2020 s'est également fait remarquer, en concertation avec les communes, par 4,042 km de déclassement en domaine public routier communal.



Organisation de la distribution de masques



AMENAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

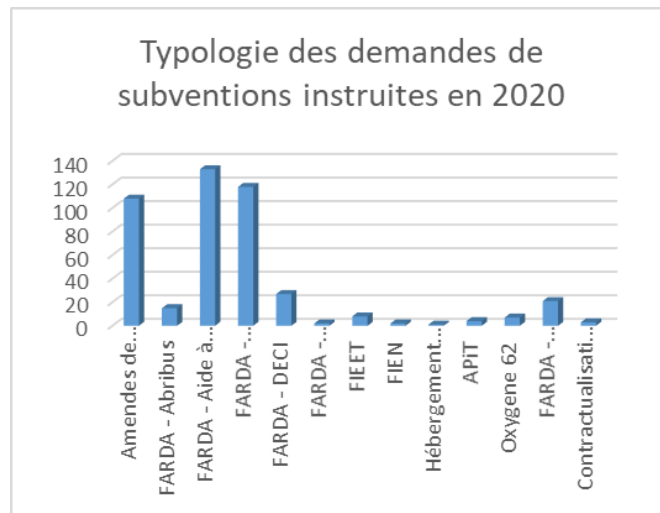
◆ Accompagnement financier des partenaires :

L'année 2020 a été particulièrement riche en matière d'instruction de demandes de subvention. Le plan de relance départemental, voté pour faire face à la crise sanitaire et économique, engendrée par la pandémie, a nettement contribué à cet engouement.

Par ailleurs, le travail de terrain de la MDADT explique également ce nombre important de dossiers. En effet, la

MDADT a entrepris une campagne de sensibilisation des élus aux dispositifs d'accompagnement (financier et en ingénierie) du Département. L'idée était notamment de pouvoir aiguiller les maires nouvellement élus.

Au total, l'Unité Aménagement et Animation Territoriale du Montreuillois-Ternois a instruit 449 demandes de subvention en 2020, réparties comme suit :



Parmi les nouveaux dispositifs d'accompagnement proposés, le dispositif FARDA urgences COVID a permis aux communes de faire face à la pandémie en s'équipant de mobilier adapté pour les écoles, les cantines ou encore les mairies.

La commune d'Estréelles a par exemple pu changer les tables de classe de l'école de manière à garantir une meilleure distanciation physique entre les élèves. La commune de Gouy-Saint-André a, quant à elle, pu réhabiliter les sanitaires de son école. A Marenla, c'est l'accueil de la mairie qui a été aménagé afin de sécuriser le personnel et les usagers.



Parmi les projets accompagnés en 2020, certains sont à saluer vis-à-vis de leur approche environnementale ou leur caractère structurant :

- ◆ Les travaux de l'Hôtel Acary de la Rivière à Montreuil-sur-Mer
- ◆ La rénovation d'une ancienne salle de classe en salle d'évolution à Willeman
- ◆ La construction d'une école innovante à Fressin

2020 a également été l'occasion de faire vivre le processus de contractualisation entre le Département et ses partenaires.

Ainsi, 3 projets ont pu être accompagnés sur des champs thématiques très divers :

- ◆ Aménagement de l'entrée sud de l'agglomération hesdinoise
- ◆ Etude expérimentale relative au développement des sports de pleine nature pour une gestion intégrée des Espaces, Sites et Itinéraire
- ◆ Modernisation de moyens de mise à l'eau de la station SNSM de Berck-sur-Mer via l'acquisition d'un tracteur de remorquage permettant d'assurer les interventions de sauvetage

◆ Accompagnement en ingénierie :

Les nombreuses visites en commune ont permis de déployer l'ingénierie départementale. Dans ce cadre, le travail d'accompagnement en lien avec la plateforme d'ingénierie départementale a été particulièrement dense.

Au total, 138 demandes d'accompagnement ont été déposées auprès de la plateforme d'ingénierie départementale en 2020. La plupart de ces demandes a directement été relayée par les services de la MDADT.

Au-delà de l'apport des techniciens de la MDADT, ces soutiens en ingénierie ont permis de mobiliser une véritable « équipe projet », composée de nombreux partenaires (CAUE du Pas-de-Calais, Fédération Départementale de l'Energie, Agence d'urbanisme, etc.) et autres services du Département (centrale d'achat départementale, direction de l'action culturelle, direction des affaires juridiques, service de la valorisation de la propriété départementale, Maison du Département Solidarité, etc.).

Si certains accompagnements n'ont nécessité qu'une ou deux rencontres, d'autres ont impliqué un gros investissement humain :

- ◆ Réflexion sur la requalification d'une friche commerciale en centre-bourg d'Auxi-le-Château;
- ◆ Conseils sur la construction d'une école et l'aménagement de ses abords à Fressin.
- ◆ Réhabilitation de la mairie de Brias.
- ◆ Rénovation-extension de la salle de sports de Beaurainville.
- ◆ Accompagnement dans la construction d'une nouvelle mairie à Campagne-les-Bouonnais.

Cette « Task Force » du développement local a constitué un atout précieux, notamment pour les maires nouvellement élus, qui éprouvaient un besoin d'accompagnement méthodologique.

POLE REUSSITES CITOYENNES



Crédit photos Jérôme Pouille - Yannick Cadart/ CD62

**DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE
ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

DIRECTION DE PROJETS

DIRECTION DES SPORTS

DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE

**DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELLOT
ET DE L'EVENEMENTIEL**

POLE REUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE
ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

MISSIONS :

La direction d'appui et de pilotage administratif et financier a été créée le 1er décembre 2012, après un passage en comité technique des 29 novembre 2010 et 12 avril 2012.

Le directeur d'appui, responsable de cette structure non opérationnelle, est chargé par le directeur du pôle réussites citoyennes (PRC) de missions de coordination, de conseil et de suivi de démarches transversales. Dans ce cadre, il veille, notamment, à conforter la fiabilisation des processus administratifs et au développement d'un outillage partagé avec les directions du pôle.

A cet effet, il :

- ◆ Garantit le respect des procédures réglementaires et institutionnelles, ainsi que les délais afférents.
- ◆ Définit et contrôle tout processus internes permettant d'assurer cet objectif.
- ◆ Met en œuvre tout outils de suivi et de contrôle de l'activité de toute nature à la demande du directeur général adjoint (DGA).

◆ Assure l'actualisation d'un tableau de bord général mis à disposition du DGA et/ou des directions opérationnelles du pôle.

◆ Élabore des prévisions dans les domaines d'activité de la direction.

Il participe aux réunions de la 3^{ème} commission " éducation, culture, sport et citoyenneté ", pour lesquelles il a assuré l'intérim des fonctions de secrétariat en début d'année 2019, et du comité de direction du pôle. Il assure de plus la validation des projets de rapports à présenter devant la 3e commission, ainsi que le suivi de la notification des décisions de la Commission Permanente.

Le directeur d'appui peut utiliser les ressources internes (chefs de service administratifs et financiers des directions opérationnelles du PRC) ou externes (unités déconcentrées des directions supports du pôle).

Il est amené, de plus en plus, ainsi que les directeurs d'appui des autres pôles, à participer à des groupes projets transversaux, sur des thématiques diversifiées, en représentation du Pôle Réussites Citoyennes.

CHIFFRES CLES :

DOSSIERS RESSOURCES HUMAINES

- ◆ Réunions mensuelles d'actualisation des dossiers de recrutements.
- ◆ Points réguliers spécifiques (suivi enveloppe remplacements et renforts occasionnels, suivi situation des contractuels, formations, régime indemnitaire, déploiement e-temps).
- ◆ Participation, en tant que membre, à différents jurys de recrutement.
- ◆ Préparation des dossiers présentés devant les instances représentatives du personnel ; ponctuellement, représentation du DGA.

DOSSIERS FINANCES

- ◆ Élaboration BP 2021 : réunions, conférence budgétaire, comité préparatoire.
- ◆ Élaboration BS 2020 et DM 2020.
- ◆ Élaboration rapport 3^{ème} commission à chaque étape budgétaire.
- ◆ Prospective financière et suivi exécution budgétaire.
- ◆ Points ponctuels avec la direction des finances : exemples gestion des subventions d'équipement, délai global de paiement.
- ◆ Suivi des pistes d'optimisation budgétaire.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- ◆ Participation aux sessions de la 3^{ème} commission et aux phases de préparation.
- ◆ Participation au comité de direction du PRC et rédaction de compte-rendu.
- ◆ Rédaction de la partie PRC du rapport annuel sur les actions du Département en matière de développement durable.
- ◆ Recensement et consolidation des rapports d'activité des directions du PRC.

GROUPES PROJETS

- ◆ Étude sur le développement de La Coupole d'Helfaut.
- ◆ Réflexion sur la mise en place d'un système d'information décisionnel.
- ◆ Élaboration de circuits pour le parapheur électronique.
- ◆ Intranet II : participation au comité de gouvernance, au club des animateurs, formation, réunions de mise en œuvre

REALISATIONS MAJEURES :

ACTION 1 : Développement de La Coupole d'HELFAUT

Poursuite de l'étude sur le développement de La Coupole d'HELFAUT, en lien avec la direction des affaires culturelles (DAC) et la direction des achats, transports et moyens (DATM), avec le prestataire retenu (CGI). Participation aux différentes réunions du comité de pilotage et comité technique. Participation aux réunions liées à la mise à niveau technologique du planétarium.



ACTION 2 : Circuits de signature spécifiques PRC - le parapheur électronique

Développement de la démarche avec la création de circuits internes des 6 directions opérationnelles vers le DGA, puis au sein des 6 directions opérationnelles vers le (la) directeur (directrice). Circuit pilote mis en place concernant les demandes de recrutement, avec un lien avec la D.R.H. Ce circuit fonctionne bien et permet une prise en compte formalisée des demandes de recrutement et un gain de temps au regard des délais de transmission.

ACTION 3 : Coordination des moyens du pôle dans un contexte de crise sanitaire

Pour permettre aux directions de fonctionner de manière optimale durant les périodes de confinement, recensement, évaluation et déploiement, en lien avec les directions support, des équipements facilitant le télétravail et assurant la sécurité des personnels du pôle (PC portable, clés token, téléphone, gel hydro alcoolique, masques, ...) ont été mis à disposition des personnels.



ACTION 4 : Mise en cohérence organisationnelle et transformation en secrétariat général

Lors du comité technique du 18 décembre 2020, la direction d'appui et de pilotage administratif et financier du pôle réussites citoyennes est transformée en un secrétariat général afin d'être en cohérence avec l'organisation des autres pôles opérationnels de la collectivité. Une seconde phase des ajustements organisationnels, dont les travaux de réflexion débuteront début 2021, visera à revoir plus précisément la répartition des missions et moyens affectés au sein de chacune des directions support, toujours dans une logique de sens, de cohérence, de lisibilité et surtout d'efficacité des fonctions afférentes.

POLE REUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DE PROJETS

MISSIONS :

La direction de projets est chargée des missions suivantes :

- ◆ Représenter le pôle dans la démarche engagée par le Département pour faire vivre les valeurs de la République.
- ◆ Assurer une veille technique et juridique pour éclairer le cadre réglementaire, repérer les initiatives locales et valoriser les porteurs de projets œuvrant sur ces thématiques.
- ◆ Formaliser le cadre général d'intervention du pôle en faveur des valeurs de la République.

CHIFFRES CLES :

L'opération SILENCE, ON LIT ! a été lancée dans les collèges en septembre 2020.

A ce jour :

- ◆ 6 collèges ont effectivement démarré le dispositif, soit 3 050 élèves et 450 adultes qui s'adonnent quotidiennement au quart d'heure de lecture.
- ◆ 28 collèges se sont engagés dans sa mise en œuvre. 11 envisagent de se lancer avant la fin de l'année scolaire 2020/2021.

REALISATIONS MAJEURES :

ETUDE SUR LA QUESTION DE L'ILLETTRISME DANS LE PAS-DE-CALAIS :

L'illettrisme concerne 11 % de la population dans les Hauts-de-France (pour une moyenne nationale de 7%). L'illectronisme toucherait environ 15 % de la population des plus de 15 ans. Au vu de ce constat, un état des lieux a été entrepris pour identifier les acteurs, les dispositifs existants, les initiatives inspirantes...

Les actions menées :

- ◆ Intégration à plusieurs groupes de travail ou initiatives lancées dans le cadre de la prévention ou la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, en particulier :
- ◆ Les travaux du SILLAB, laboratoire d'innovation publique porté par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRJSCS) et la Région Hauts-de-France et la mise place du hub numérique inclusif, « les Assembleurs », qui travaillent sur les questions de la fracture numérique et de la médiation numérique.
- ◆ La Commission de Coordination Illettrisme, pilotée par l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France.
- ◆ La participation à la préparation de la seconde édition des concours d'écriture et du challenge Culture Illettrisme portés par l'AFP21 d'Arras.
- ◆ Mise en œuvre de son dispositif du quart d'heure de lecture quotidien dans les collèges du département.

Les contacts pris en 2019 avec l'association Silence on lit! (SOL !) ont permis de formaliser un partenariat pour la mise en œuvre de son dispositif du quart d'heure de lecture quotidien dans les collèges du département. Une convention fixe le cadre de cette collaboration et vise la participation de vingt collèges au dispositif. Depuis la rentrée 2020/21, une trentaine de collèges a sollicité l'accompagnement de SOL ! pour mettre en œuvre ce quart d'heure de lecture.

Chaque jour, pendant un quart d'heure, toutes les personnes présentes dans un établissement scolaire cessent leurs activités habituelles pour lire (élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques). Il s'agit de développer et entretenir le goût de la lecture plaisir et d'éviter que les élèves ne décrochent de la lecture à l'adolescence. La concentration de chacun est améliorée. On enrichit son expression et sa culture. Ce quart d'heure installe un moment de calme et d'apaisement au sein de l'établissement.

Pilotée par la direction de projets, cette opération repose sur un partenariat entre SOL ! la direction des affaires culturelles, en particulier sa direction adjointe de la lecture publique, et la direction de l'éducation et des collèges.

PROGRAMME DE REPERAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGUES EN DIFFICULTE

A l'occasion de différents entretiens consacrés à la thématique illettrisme, plusieurs cadres ont souhaité qu'un programme de repérage et d'accompagnement des collègues en difficulté puisse être engagé au sein de la collectivité. En effet, les agents de la fonction publique seraient touchés autant que la population française. Certains articles évoquent un taux d'illettrisme de 8 % dans la fonction publique, voire de 14 % pour les agents de catégorie C.

Un groupe de travail inter services a été créé sur le

territoire de l'Artois en vue d'une expérimentation ciblant les agents techniques en MDADT, les ATTEE dans les collèges, les personnels chargés de l'entretien des divers locaux... Son objectif est de définir un concept mêlant sensibilisation des encadrants, repérage des personnes en difficulté et offres de remise à niveau s'appuyant sur des pratiques et des situations professionnelles concrètes.

En 2020, le groupe de travail a élaboré avec le CNFPT le cahier des charges d'une expérimentation portant sur « la mise à niveau des compétences clés » des agents du territoire de l'Artois. Le programme se mettra en place quand la situation sanitaire le permettra.

REPRESENTATION DU POLE AU COMITE D'ETHIQUE :

Par ailleurs, la direction de projets est présente au comité d'éthique en qualité de membre invité. Deux réunions, les 07/02/20 et 16/10/20, ont permis d'échanger principalement sur les expériences des autres départements, la MDPH et la « pair aideance » (le partage d'expériences et l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert de la même maladie), la posture des agents face aux réseaux sociaux, la protection des données personnelles des usagers, puis, la participation des personnes accompagnées et/ou suivies par les services et le partage d'expériences autour de la COVID. Des fiches pratiques thématiques ont été validées.



REPRESENTATION DU POLE AU COLLEGE DE DEONTOLOGIE :

La direction de projets est présente au collège de déontologie. L'administration départementale a installé en mai 2019 son premier collège de déontologie, chargé d'apporter aux agents tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28 de la loi du 13/07/83. Le collège assure en outre les missions de référent laïcité et référent lanceurs d'alertes prévues par les textes. Différents groupes de travail ont été organisés.



Seules deux réunions plénières ont pu être tenues en raison du contexte sanitaire, le 22/01 et le 14/10/2020.

Elles ont permis d'adopter la charte de déontologie pour les agents du Pas-de-Calais et de travailler sur le plan de communication du collège et les nouvelles procédures du contrôle déontologique en application de la loi du 06/08/19 de transformation de la fonction publique.

Par ailleurs, les questions posées au collège se scindent en deux groupes :

- ◆ Les questions les plus nombreuses ont porté sur les règles d'inéligibilités et d'incompatibilité à l'exercice d'un mandat local (élections municipales de 2020)
- ◆ Le cumul d'activités.

POLE REUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES METIERS
ET RESTAURATION SCOLAIRE**

**SERVICE REUSSITES EDUCATIVES
ET PROSPECTIVES**

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

MISSIONS :

Conformément au Code de l'Education, le Département doit assurer les compétences obligatoires en matière de fonctionnement et d'équipement des collèges publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat, ainsi que la gestion des personnels ATTEE.

La Direction de l'Education et des Collèges (DEC) dote équitablement les 157 collèges publics et privés du Pas-de-Calais des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

LES 125 COLLEGES PUBLICS (ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT)

Les moyens dédiés concernent :

- ◆ La dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations complémentaires.
- ◆ Les personnels ATTEE, les suppléances par des associations intermédiaires, les Parcours Emploi Compétence ou le marché de service de réinsertion sociale et professionnelle.
- ◆ Une équipe de 12 brigadistes pour le remplacement de personnels de restauration en arrêt maladie.
- ◆ Les utilisations de locaux extérieurs (exemple salles de sport).
- ◆ Les utilisations de demi-pensions par les communes.
- ◆ Les dotations en équipements de restauration ne nécessitant pas de travaux associés.
- ◆ Les aides à la restauration pour les élèves boursiers.
- ◆ Les projets éducatifs.
- ◆ Les équipements numériques.



LES 32 COLLEGES PRIVES

Les moyens dédiés sont encadrés par une convention de trois ans, définissant les dotations attribuées aux collèges privés à partir des dépenses réalisées pour les collèges publics :

- ◆ Le forfait d'externat versé aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État pour 2020 s'élève au total à 9 449 747 € (3 378 493,00 € de part matériel et 6 071 254,00 € de part personnel).
- ◆ Le financement de cette contribution intègre une compensation de l'État de 3 033 805,62 € au titre de la " part personnel " et de 2 351 975 € pour la " part matériel ", soit un montant global de 5 385 780 €.
- ◆ La participation du Département du Pas-de-Calais au fonctionnement des collèges privés s'est donc élevée pour l'exercice 2020 à 4 063 966 €.

CHIFFRES CLES :

- ◆ Budget de la Direction de l'Education et des Collèges : 32 206 924 € en 2020.
- ◆ Nombre de collégiens : 76 203 (62 025 pour les 125 collèges publics et 14 178 pour les 32 collèges privés).
- ◆ 1 195 agents, dont 1 139 Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE), affectés dans les collèges publics, et 12 brigadistes cuisiniers.
- ◆ Masse salariale globale de 49 millions M€ (permanents, non titulaires)
- ◆ Insertion par l'emploi : 4,6 M€ (Parcours Emploi Compétence et marché de service de réinsertion sociale et professionnelle).

REALISATIONS MAJEURES :

LA GESTION QUOTIDIENNE DES COLLEGES :

◆ La restauration scolaire :

L'année a été consacrée à :

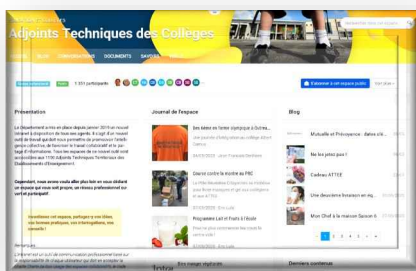
- ◇ L'intégration, l'accompagnement des chefs de cuisine, l'acquisition et le renouvellement de matériels, expertise technique auprès du PADT dans les projets de restructuration.
- ◇ La poursuite des actions inscrites dans la délibération relative à l'Alimentation durable (Direction concernée par 27 actions sur les 69). En matière de restauration scolaire, une politique ambitieuse a été impulsée en matière d'approvisionnement local, de réduction des déchets et de renforcement du rôle fondamental du déjeuner dans l'épanouissement et la réussite des collégiens.
- ◇ L'accompagnement des équipes de restauration dans l'utilisation du logiciel EASILYS sur les 40 collèges. La dernière phase de déploiement, compte tenu de la crise sanitaire sera engagée au 2nd semestre 2021. Cette généralisation permettra d'analyser l'évolution des achats alimentaires et de disposer d'une base de données centralisée des producteurs et de réduire les déchets.

◆ **L'accompagnement de proximité des équipes :**

Le Département assure l'autorité hiérarchique des personnels exerçant leurs missions dans les établissements. L'adjoint gestionnaire est chargé, sous l'autorité du chef d'établissement, des relations avec la collectivité territoriale pour les questions techniques et il organise le travail des personnels ATTEE. Aussi, les enjeux pour la collectivité et ses personnels résident dans la bonne articulation de ces deux autorités, et suppose une claire répartition des compétences. A ce titre, la mission de conseil et d'accompagnement des collectifs s'est poursuivie sur une dizaine d'établissements.

L'action de la direction s'est poursuivie concernant l'optimisation de la masse salariale et la nécessité de maintenir la qualité du service rendu aux collégiens.

En matière d'insertion, l'année 2020 a été notamment consacrée à la gestion des Parcours Emplois Compétences (PEC), maintenus dans les collèges et à la mise en œuvre du marché de service de réinsertion sociale et professionnelle qui, se substituant aux PEC, s'est amplifiée.



Par ailleurs, les 59 actions, déclinées en 38 projets, ont été poursuivies avec la DRH avec pour priorité l'action de prévention et de lutte contre l'usure professionnelle. De manière générale, une attention particulière a été portée à leurs conditions de travail.

- La direction a mené des analyses organisationnelles en lien avec l'ergonomie de la direction des ressources humaines.
- L'analyse approfondie de l'absentéisme se poursuit avec la DRH afin de définir un plan d'action « prévention de l'usure professionnelle et amélioration des conditions de travail ».

Dans le cadre de son action de proximité et de communication avec les personnels ATTEE, la direction a poursuivi sa stratégie de valorisation des personnels ATTEE au travers de l'intranet et d'un espace dédié aux ATTEE, mais également à la mise en œuvre de l'animation métier redéfinie pour l'année scolaire et réalisée avec les chargés de mission éducation.

LES ACTIONS SPECIFIQUES MISES EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE :

Avec l'adoption de la délibération « action immédiate pour un numérique inclusif dans le Pas-de-Calais », le Département a concrétisé l'accompagnement des familles d'enfants et de collégiens vers l'autonomie numérique en mettant à disposition un ordinateur portable et les services adaptés.

Ainsi, près de 2 500 familles, identifiées par les services de la MDS et par les équipes des collèges, ont bénéficié de cette nouvelle politique mise en œuvre suite aux leçons tirées du confinement du printemps où le numérique se présente à la fois comme un accès aux services, un outil de suivi de la scolarité mais aussi un lien social.



Remise d'ordinateur aux parents d'un collégien, ravis du prêt accordé par le Département.

La crise sanitaire a imposé à la direction de l'éducation et des collèges (DEC), de revoir les modalités de collaboration avec les collèges. Ainsi, 25 lettres d'informations ont permis de maintenir la proximité auprès des équipes de direction dans la mise en œuvre de la politique éducation, et notamment dans la gestion des personnels ATTEE. L'animation du réseau ATTEE sur l'intranet du Département a permis de garder la proximité avec les personnels départementaux et de valoriser les initiatives.

De nombreuses mesures ont été prises pour faire face à cette crise, et notamment :

- ◆ Mise en place et contrôle des plans de continuité des activités (PCA) et plans de reprise d'activité (PRA).
- ◆ Report des heures insertion non effectuées pour la période de septembre à décembre 2020 permettant de renforcer les équipes pour répondre aux protocoles sanitaires.
- ◆ Suivi des inaptitudes liées à la situation sanitaire et mise en œuvre des dispositifs de continuité.
- ◆ Mise en place des protocoles sanitaires dans les domaines de la restauration, de la maintenance, de l'entretien et de l'accueil dans les collèges (4 versions en 2020 au regard des décisions gouvernementales).
- ◆ Attribution d'une dotation de 1 600€ par collège pour répondre aux obligations en matière de sécurité tel que l'achat de produits d'entretien et/ou gel hydro alcoolique (hors ATTEE). Une nouvelle dotation complémentaire, venant abonder la dotation entretien de + 30%, a été allouée dans le cadre de la DGF.
- ◆ Mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire pour le 3ème trimestre de l'année 2019-2020.
- ◆ Evaluation des besoins en masques et gel pour les personnels départementaux affectés dans les collèges.



LES PROJETS ELABORES PAR LES DIFFERENTS SERVICES :

◆ Une politique éducative et numérique volontariste au service de la réussite des collégiens

Depuis de nombreuses années, le Département partage, avec les équipes des collèges, une réelle ambition pour l'éducation et a engagé une politique volontariste innovante pour l'épanouissement des élèves et la construction du jeune citoyen. Cette démarche a été profondément bouleversée en 2020 par la crise sanitaire qui a limité singulièrement les possibilités d'action des collèges, avec la fermeture des lieux de visite ou l'impossibilité de se déplacer. Le partenariat s'est tout naturellement adapté et s'est traduit par la revisite des programmations et par la manière dont peuvent se dérouler les projets dans le respect des nouvelles règles.

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux besoins autour de la citoyenneté et la mise en œuvre d'actions qui relèvent du nouveau contexte ont nécessité la sollicitation de nouveaux intervenants, issus du milieu associatif ou éducatif, et identifiés dans l'environnement du collège.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, le Département a maintenu ses financements quand le projet pouvait se mettre en œuvre et a proposé de re-spécialiser les crédits attribués aux projets éducatifs annulés autour de nouveaux besoins dans le cadre de la construction du futur citoyen.

Dans le domaine du numérique, le Département a initié une nouvelle approche liée au renouvellement de l'équipement numérique en expérimentant la charte de service numérique.

Dans la continuité du déploiement d'un équipement numérique diversifié, la charte de service se veut être un outil de dialogue et d'échanges qui permet de prendre en compte tous les aspects du numérique dans un collège et de créer une dynamique partenariale qui favorise les pratiques et les usages dans le respect des priorités départementales. Elle se traduit par le renouvellement des matériels et une appropriation renouvelée des enjeux liés à la mobilité (baladodiffusion – tablette, etc.).



◆ Une politique managériale orientée sur l'amélioration des conditions de travail et la formation

La création d'un référentiel des locaux agents avec les services de la direction de l'immobilier permet de mieux prendre en compte les conditions d'exercice des personnels dans les projets de reconstruction ou de restructuration des collèges. Par ailleurs, un plan de formations collectives a été défini pour chacun des métiers ATTEE, favorisant la montée en compétence des personnels. Celui-ci sera mis en œuvre dès 2021.



L'animation métier « entretien » a pour objectif de travailler sur les pratiques professionnelles et l'ergonomie au travail, suite à la dotation versée par le Département, en 2020, pour l'acquisition de balais ergonomiques. Ces animations ont été interrompues en mars, au regard de la crise sanitaire.

Néanmoins, pour aller plus loin dans la prévention et l'amélioration des conditions de travail, un recensement des équipements « entretien » a été réalisé au dernier trimestre de l'année. Il a permis de proposer le déploiement d'une nouvelle méthode d'entretien des collèges (dite de pré-imprégnation) et d'envisager un plan d'équipement « chariot de ménage », dans le cadre

d'une dotation spécifique versée à chacun des établissements.

Ce déploiement vise à améliorer les conditions de travail de plus de 550 personnels ATTEE et s'inscrit dans une démarche de développement durable et de réduction des coûts. Ces acquisitions seront réalisées par les collèges en 2021 avec un cahier des charges qui prévoit notamment un accompagnement par le biais de formations. La direction de l'éducation et des collèges s'engage également dans la mise à jour du référentiel entretien pour 2021.



Formation dans le cadre du déploiement de chariots—Crédit photos Eric Lule

POLE REUSSITES CITOYENNES



Crédit photo Direction des Sports / CD62

DIRECTION DES SPORTS

**BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

**SERVICE DU DEVELOPPEMENT
DE LA PRATIQUE SPORTIVE**

SERVICE DES PARTENARIATS TERRITORIAUX

MISSIONS :

La direction est chargée de mettre en œuvre la politique, essentiellement volontariste, du Département en matière de sport.

La politique sportive départementale, s'appuyant sur la délibération cadre du 25 janvier 2016, a été réécrite à l'occasion de la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2016 et repose sur les 3 piliers suivants :

- ◆ Le sport pour tous, y compris le sport scolaire.
- ◆ Le sport, vecteur de développement territorial.
- ◆ Les sports de nature.

Les dispositifs suivants sont mis en œuvre dans ce cadre :

- ◆ Le soutien aux sections sportives rectorales.
- ◆ Le soutien aux comités départementaux sportifs.
- ◆ Le soutien aux clubs de haut niveau.
- ◆ Les manifestations sportives.

- ◆ L'appel à projets "ouvrez votre club".
- ◆ L'équipe olympique et paralympique Pas-de-Calais.

Par ailleurs, le soutien aux équipements sportifs a été réorienté vers 2 priorités :

- ◆ Le soutien aux équipements sportifs à proximité des collèges (dont les piscines).
- ◆ Le soutien aux petits équipements sportifs de proximité.

Enfin, le législateur a confié aux Départements une compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature. A ce titre, la direction des sports anime la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (ESI). Cette instance favorise le dialogue entre gestionnaires de sites, pratiquants et fédérations représentatives.

CHIFFRES CLES :

Budget de la direction des sports en 2020 :

- ◆ Fonctionnement : 6 360 500,00 €
- ◆ Investissement : 4 101 626,00 € (CP) et 5 930 000,00 € (AP)

Structures soutenues au titre des dispositifs :

- ◆ Comités départementaux : 207 actions soutenues.
- ◆ Manifestations sportives soutenues : 161 dont celles des CD (18) et des clubs structurants (7)
- ◆ Appel à projets "ouvrez votre club" : 68 projets
- ◆ Clubs de haut niveau : 69 clubs et 7 clubs structurants
- ◆ Sportifs membres de l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais : 19 (11 femmes et 8 hommes, 2 athlètes paralympiques).

Nombre d'équipements sportifs financés par le Département : 28



Credit photo Jérôme Pouille / CD62

REALISATIONS MAJEURES :

UNE ADAPTATION PERMANENTE A LA CRISE SANITAIRE :

La crise sanitaire a, au cours de l'année 2020, particulièrement impacté l'environnement sportif. Les associations sportives, principales partenaires du Département dans le cadre de sa politique sportive, sont, en effet, quasiment à l'arrêt total depuis le 15 mars 2020.

Face à cette situation exceptionnelle, la direction des sports s'est mobilisée pour apporter un soutien permanent. Plusieurs initiatives ont ainsi été prises :

- ◆ Maintien d'un contact permanent avec les structures associatives accompagnées, près de 150 visio-conférences ont été organisées avec les têtes de

réseau et les acteurs locaux pour communiquer sur l'accompagnement du Département et les mesures prises ;

- ◆ Maintien total de la continuité du service afin notamment de payer les subventions délibérées ;
- ◆ Présentation et mise en œuvre de mesures de relance qui se sont concrétisées autour de 3 mesures phares : une aide à l'emploi sportif (150 000 €), une aide au parc départemental d'Olhain (500 000 €) et une aide à l'investissement sportif par le biais d'avances sur les subventions délibérées.



LE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DE POSITIONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS DANS LE CADRE DE PARIS 2024

Pour faire suite à la délibération cadre de mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques prise lors de la plénière de mars 2018, la direction des sports a œuvré au cours de l'année 2020 à poursuivre les premières actions définies dans ce cadre, dont notamment :



- ◆ Le financement de 3 équipements sportifs supplémentaires pour l'accueil de délégations (pour un total de près de 2 M€) ;
- ◆ La poursuite du dispositif de parrainage de certaines sections sportives rectorales par un athlète de l'équipe olympique et paralympique ;
- ◆ La réalisation d'une animation sportive dans 4 collèges et à destination de l'USEP et l'UNSS dans le cadre de la semaine olympique et paralympique ;



- ◆ La réalisation d'une animation sportive autour du para badminton sur 4 communes en y associant : clubs, scolaires, centres pour personnes en situation de handicap et ce, dans le cadre de la semaine olympique et paralympique. Ce sont près de 700 personnes qui ont pu bénéficier de cette opération.



Crédit photo : Jérôme Pouille / CD62

Cette mobilisation s'inscrit dans le label « Terre de Jeux 2024 » remis au Département du Pas-de-Calais par « Paris 2024 » en novembre 2019.

LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE INITIEE DEPUIS 2015 EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE NATURE :

L'action de la direction en la matière s'est inscrite dans la même dynamique que les années précédentes avec des aboutissements notables :

- ◆ Mise en œuvre du mois des sports de nature.
- ◆ Appel à projet ESI qui a permis l'inscription d'un nombre croissant de sites au plan départemental ESI.
- ◆ Lancement des travaux sur une application numérique.

L'action de la direction des sports dans le domaine a également été largement impactée par la crise sanitaire. Le mois des sports de nature 2020, prévu à la rentrée de septembre, s'est tenu mais dans un mode très dégradé au regard du nombre important de manifestations sportives annulées à cette période.

Cependant, l'année 2020 a été marquée par une avance majeure dans le déploiement de la stratégie départementale en matière de sports de nature. En effet, un nouveau dispositif de financement des sites inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires a été créé en septembre 2020. Sa mise en œuvre rapide a permis de financer 4 projets de mise en sécurité et en accessibilité pour un montant de près de 140 000 € au total. Ce dispositif permettra de renforcer la qualité et la sécurité de l'accueil de ces sites et ainsi contribuer à l'amélioration de leur attractivité.



POLE REUSSITES CITOYENNES



Crédit photo Yannick Cadart / CD62

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

DIRECTION ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT
CULTUREL ET DU PATRIMOINE

DIRECTION ADJOINTE DE
LA LECTURE PUBLIQUE

MISSIONS :

DEPLOIEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE VOLONTARISTE

« Pas-de-Calais, passeur de cultures 2016-2021 », adoptée le 26/09/2016 : affirmation de la responsabilité culturelle et sociétale du Département dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen. De nouvelles formes d'interventions :

- ◆ Une action qui respecte la richesse des différences humaines, la diversité et la pluralité artistique et culturelle.
- ◆ Une action culturelle au cœur des réalités quotidiennes.
- ◆ Une action coordonnée et construite avec l'ensemble des acteurs culturels.

DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Compétence obligatoire transférée au Département depuis 1986, suivant quatre axes :

- ◆ Ingénierie et conseil aux communes et intercommunalités dans la construction, l'aménagement et le fonctionnement des bibliothèques.
- ◆ Professionnalisation des équipes des bibliothèques (bénévoles et salariés).
- ◆ Promotion du livre et de la lecture par des actions d'animation culturelle.
- ◆ Prêt de documents (livres, CD, DVD) aux établissements conventionnés.

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

En musique, danse et art dramatique, compétence obligatoire transférée au Département en 2004 : mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques :

- ◆ Mise en réseau des établissements.
- ◆ Stratégies communes de formation et d'évaluation des élèves (approches pédagogiques, méthodes, jurys).
- ◆ Développement de la fréquentation, par les élèves, des programmations locales et des événements départementaux.

RESTAURATION ET VALORISATION DES BIENS CULTURELS

Dans le cadre d'une politique patrimoniale volontariste : le patrimoine culturel entendu comme un élément structurant des identités territoriales et comme un vecteur économique et touristique indéniable :

- ◆ Ingénierie et aides financières à la restauration du patrimoine protégé et non-protégé (mobilier et immobilier), dans le cadre d'une programmation concertée avec la DRAC, la Région Hauts-de-France et la Fondation du Patrimoine.
- ◆ Ingénierie sur les projets liés au label Unesco du bassin minier et candidature Unesco.
- ◆ Conservation départementale : exposition à la Maison départementale du port d'Étaples, gestion des collections.

DEVELOPPEMENT D'UNE SAISON CULTURELLE DEPARTEMENTALE,

Nourrie par la valorisation de l'accompagnement départemental des acteurs culturels et par l'opérationnalité culturelle directe du Département.

CHIFFRES CLES :

BUDGET REALISE

13 710 427,85 €, décomposés en :

- ◆ 11 017 045,14 € en fonctionnement.
- ◆ 2 693 382,71 € (CP) en investissement.

Mais aussi :

- ◆ 7 écoles ressources et 9 écoles associées aidées pour 362 596 €, et 63 écoles de musique hors réseau pour un montant de 251 309 €.
- ◆ 130 sociétés musicales soutenues pour un montant de 69 505 €.
- ◆ 182 bibliothèques municipales soutenues pour un montant de 474 983,50 €.
- ◆ 236 aides départementales pour un montant de 8 703 013,04 €.

Investissement : 51 subventions d'équipement pour un montant de 4 563 301,12 € (AP), qui se décompose comme suit :

- ◆ Patrimoine culturel immobilier : 26 dossiers pour un montant de 4 000 000 € (AP) (8 monuments historiques et 22 monuments dans le cadre du plan d'intérêt départemental)
- ◆ Objets mobiliers classés ou inscrits : 4 dossiers pour un montant de 11 919,50 € (AP)
- ◆ Lecture publique : 18 dossiers pour un montant de 551 381,62 € (AP)
- ◆ Salles de spectacles : 3 dossiers pour un montant de 93 965 € (AP)

REALISATIONS MAJEURES :

L'année 2020 marque le début de la pandémie mondiale qui va impacter lourdement, fortement et de manière durable le monde culturel. Toute l'activité culturelle, des musées au spectacle vivant, des pratiques artistiques professionnelles aux pratiques éducatives et artistiques, va subir un arrêt brutal sans perspective d'avenir. A l'heure de l'écriture de ce rapport d'activité, les choses sont au même point. Aussi, le rapport d'activité rendra compte principalement de cette année « hors norme » et qui change la donne d'un monde culturel qui était déjà fragile, interrogé régulièrement sur sa capacité à fédérer les personnes et communautés de citoyens mais qui se retrouve dans l'incapacité de s'exprimer.



Le Département a choisi de soutenir et maintenir son soutien au monde culturel qui aujourd'hui pèse par son silence obligé.

LECTURE PUBLIQUE

◆ Bibliothèque numérique départementale :
Le projet démarré en 2015 a obtenu le label « bibliothèque numérique de référence » du ministère de la Culture. Avec la crise sanitaire, le numérique s'est affirmé là où il avait encore des difficultés à s'imposer comme « une » pratique en bibliothèque.

Avec le développement de la bibliothèque numérique départementale, ce sont :



De plus, en 2020, le Département s'est engagé auprès de l'Etat à se lancer dans le dispositif bibliothèque numérique de référence « acte 2 », qui mettra en avant le développement du faire soi-même avec la création d'un fab'lab sur le site territorial de lecture publique de Wimereux et deux autres fab'lab itinérants.

◆ Le développement du numérique dans les bibliothèques :
Le confinement provoqué par la crise sanitaire de la COVID-19, a fait émerger un usage très important des ressources numériques qui ont constitué une alternative crédible tant en matière de lecture par rapport aux supports traditionnels papier, qu'en matière de fabrication d'objets utiles à tous au moyen d'imprimantes 3D. Aussi et afin de pouvoir aider les

collectivités à développer rapidement les outils numériques au sein de leurs médiathèques, le Département a voté en juillet 2020 :

- ◆ Une aide à l'équipement matériel et logiciel pour la mise en œuvre ou le développement de l'accès à la bibliothèque numérique départementale.
- ◆ Une aide à l'équipement matériel et logiciel pour la création ou le développement d'un espace de type fab'lab, fixe ou itinérant.

En 2020, sur le dernier trimestre, ce sont 2 communautés de communes et 4 communes qui ont sollicité le Conseil départemental pour un montant global d'aides de 30 000 € afin d'acquérir liseuses, tablettes et créer des fab'Lab.

LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAS-DE-CALAIS

A travers les différents dispositifs du guide des aides, et l'apport en conseil et expertise de services à la fois thématiques et territorialisés, le Département du Pas-de-Calais a contribué en 2020 au soutien d'acteurs dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et de la danse, du cinéma, des arts plastiques ou du patrimoine et de la lecture publique. Ce soutien a été maintenu et toutes les subventions ont été versées même avec des annulations d'évènements ou des projets mis en attente:

- ◆ 9 structures à rayonnement départemental (3 scènes nationales, Channel, Tandem, Culture Commune, 1 centre dramatique national, la Comédie de Béthune, le Louvre Lens, la Coupole d'Helfaut, le 9-9 bis, Plan Séquence, Cinéligue et « de la suite dans les images »).
- ◆ 10 structures à rayonnement territorial (centres culturels, centre culturel de rencontre...).
- ◆ 9 saisons culturelles intercommunales
- ◆ 31 créations, 4 compagnies missionnées, 5 compagnies implantées.

◆ L'aide d'urgence aux acteurs culturels :

Pour permettre aux compagnies et structures culturelles de petite taille, plus fragiles et exposées à la crise, de pouvoir relancer les créations et leur activité sans être pénalisées par le déficit généré par la crise (annulation de diffusion et de coproduction non compensées par ailleurs, absence de billetterie ou de ventes de prestations pour des structures comptant sur des événements pour générer des recettes...), il a été proposé de mettre en place un fonds de soutien d'urgence.

Ce fonds de soutien avait vocation à proposer une aide ponctuelle aux acteurs du développement culturel pour compenser le manque à gagner généré par la crise sanitaire, calculé sur la base des coûts effectivement engagés pour les projets, événements et actions annulés et non compensés.

L'enveloppe qui a été votée lors du BS 2020 s'est élevée à 300 000 € avec une dépense réelle et globale de 227 409 € pour 39 structures demandeuses.

DEVELOPPEMENT D'UNE SAISON CULTURELLE DEPARTEMENTALE

En 2020 le Département a orchestré la mise en place de nombreux rendez-vous pluridisciplinaires, proches des habitants et en relation avec les acteurs des territoires mais cela s'est arrêté très vite avec le début de la pandémie, comme pour toutes les saisons et les programmations. En grande partie, les spectacles ont été décalés et reportés mais également annulés. Toutefois chaque contrat et cachet a été payé comme le décret pouvait l'autoriser.

Et quand cela a été possible, près de 50 représentations ont été maintenues dans le strict respect des protocoles sanitaires, notamment des opérations dans les collèges (Screens, Vivaces, Ne vois-tu rien venir...) et le temps « Discoverie(s) »

« Discoverie(s) » est un temps donné aux compagnies départementales et régionales pour rencontrer le public et les professionnels dans le cadre du théâtre élisabethain du château d'Hardelot. Même si les jauges ont été diminuées, le public a répondu présent et a salué la proposition du Département qui a ainsi permis de retrouver le temps d'un instant, les représentations théâtrales en salle:

« Discoverie(s) » 2020 : du 6 au 13 octobre

- ◆ 11 spectacles
- ◆ 1 exposition
- ◆ 361 scolaires
- ◆ 526 tout public
- ◆ 88 professionnels
- ◆ 163 visiteurs à l'exposition



No border—Cie HVDZ

RESTAURATION ET VALORISATION DES BIENS CULTURELS

En 2020, 30 dossiers ont été traités pour un montant total de 4 011 919,50 € avec des opérations exemplaires dont :

- ◆ La fin de la restauration de la collégiale de Douriez
- ◆ L'ascenseur à bateaux des Fontinettes à Arques
- ◆ Le clocher et le baptistère d'Audinghen
- ◆ Les remparts médiévaux de Montreuil-sur-Mer



L'ascenseur à bateaux

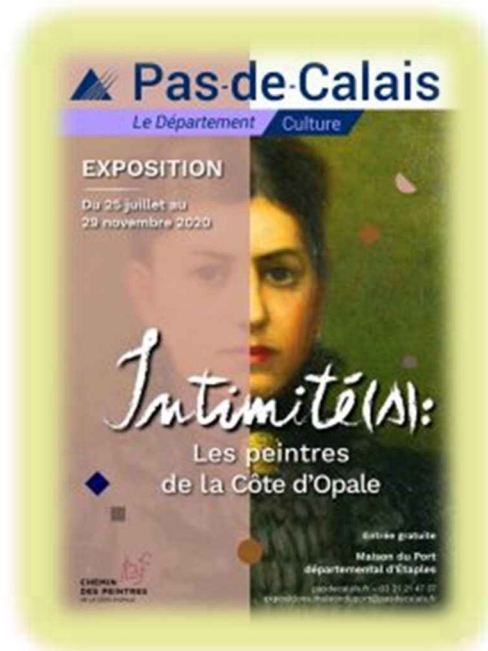
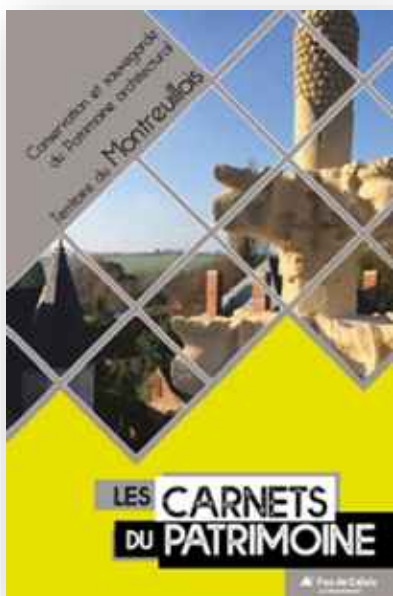
Un soutien aux chantiers post- covid :

Le Département a apporté une première réponse à cette situation difficile en modifiant les modalités de versement des subventions d'investissement en matière de patrimoine. Il a donc été proposé le versement, au vu de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un acompte d'un montant de 30 % de la subvention accordée. Cet acompte sera ensuite déduit des versements suivants ou du montant global de la subvention appelé sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées. Cet acompte a permis non seulement de pouvoir bénéficier des crédits rapidement mais surtout de pouvoir déclencher un démarrage rapide des travaux et ainsi mobiliser les entreprises.

Pour rappel, lors du premier confinement en mars 2020, ce sont 62 chantiers arrêtés (patrimoine protégé et non protégé) pour un montant de marchés de travaux de 30 millions d'€ HT dont 7 millions d'aides du Département (sur plusieurs années d'AP) et qui ont tous repris dès la rentrée de septembre 2020 grâce à la mobilisation du Conseil départemental et à la possibilité de pouvoir bénéficier de ces acomptes.

- ◆ La mise en valeur du patrimoine : « Les carnets du patrimoine »

L'année 2020 a vu malgré tout de belles réussites en interne comme la sortie des carnets du patrimoine dont la première édition met en avant les restaurations soutenues par le Conseil départemental dans le Montreuillois. Cette édition permet de découvrir des lieux, des édifices, la politique volontariste du Département mais par sa forme et son contenu pédagogique permet de se familiariser aux techniques et aux spécificités architecturales du patrimoine historique. Les exemplaires ont été versés aux mairies, collectivités, structures muséales et touristiques afin d'intéresser un large public et donner un aperçu complet de la politique de restauration du patrimoine architectural historique.



- ◆ L'exposition « Intimité(s) » à la maison du port d'Étaples

Malgré la crise sanitaire, l'exposition « Intimité(s) » s'est tenue du 25 juillet au 29 octobre avec un mois en moins pour cause de reprise de l'épidémie en novembre. L'exposition « Intimité(s) : les peintres de la côte d'Opale » s'est intéressée aux regards posés par les peintres sur l'intimité des habitants de la côte d'Opale, notamment des marins-pêcheurs et de leurs familles.

Les artistes venus immortaliser les paysages du littoral, ont également saisi des scènes imprévues, des instants choisis, emplis de tendresse et de délicatesse mettant ainsi l'humain au cœur de leur œuvre. En outre, les peintres se lient d'amitié au gré de leurs rencontres, se représentent mutuellement dans leurs œuvres, ou dépeignent leurs proches. Des moments d'intimité rares et touchants.

A travers cette exposition qui met en avant les collections départementales, ce sont 2137 visiteurs qui sont venus sur 3 mois avec une jauge extrêmement réduite et uniquement sur rendez-vous. Le public a non seulement répondu présent mais a sollicité ce temps, ce qui s'est vu notamment dans les multiples réservations qui n'ont pas pu être honorées, faute de places.

POLE REUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE

SERVICE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

SERVICE DES ARCHIVES DU SOL

SERVICE DE LA MEDIATION ARCHEOLOGIQUE

MISSIONS :

Le Département dispose d'un service opérationnel en archéologie dont les trois missions principales sont :

LES OPERATIONS D'ARCHEOLOGIE

La direction de l'archéologie apporte des réponses opérationnelles en archéologie préventive, adaptées aux projets stratégiques départementaux et territoriaux ; elle réalise des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives prescrits par l'État. Cette direction priorise ses interventions pour les projets publics ainsi que ceux favorisant le développement économique et la construction de logements. En 2017, la direction de l'archéologie a été habilitée conjointement par le ministère de la Culture et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la réalisation des diagnostics archéologiques et des fouilles pour les sites du néolithique à nos jours.

LA MEDIATION AUPRES DE TOUS LES PUBLICS

La direction de l'archéologie favorise d'autre part l'accès du patrimoine archéologique au plus large public, grâce, notamment, aux expositions temporaires organisées à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais, située à Dainville, et aux projets pédagogiques menés dans les collèges. Elle développe ses outils pédagogiques en lien avec les découvertes récentes, édite des documents de communication sur toutes les fouilles et anime un site internet dédié à l'archéologie

CHIFFRES CLES :

BUDGET REALISE DE LA DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE

Recettes de fonctionnement supérieures à 1 000 000 €

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

- ◆ 20 diagnostics réalisés sur près de 50 hectares :
 - ◇ 3 diagnostics pour le Département, collège Pierre et Marie Curie à Arras, MDS Saint-Pol, CDIS à Arras
 - ◇ 6 aménagements publics (dont aménagement de ZAC à Baincthun/Hesdin l'Abbé pour la communauté d'agglomération du Boulonnais),
 - ◇ 9 projets de logements dont 3 pour Territoires 62 sur les communes d'Anzin-Saint-Aubin, Wingles et Saint-Martin-Boulogne.
 - ◇ 2 équipements économiques
- ◆ 3 fouilles préventives réalisées en 2020 :
 - ◇ Reclinghem, pour la commune de Reclinghem, fouille de 1000 ans d'occupation agricole sur 6 000 m², recette 160 000 €
 - ◇ Rouvroy, pour le compte de HDF Lotir - SIA Habitat, fouille de 1 800 m² site protohistorique, recette 95 000 €
 - ◇ Théroüanne, pour le contact de Carrefour contact, fouille d'un site de potier gallo-romain sur 6 000 m², 153 000 €

dans le département.

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

La Maison de l'Archéologie conserve les objets archéologiques découverts dans le département au sein du centre de conservation et d'étude archéologiques, conventionné avec l'Etat. Cette structure accueille des étudiants et des chercheurs qui viennent consulter ce patrimoine unique.

Ces missions sont en lien direct avec les orientations stratégiques départementales qui visent à accompagner le développement et l'aménagement des territoires, à favoriser l'épanouissement et l'émancipation de tous par la culture et à offrir les conditions de la réussite éducative à la jeunesse du Pas-de-Calais.



Crédit photo Yannick Cadart / CD62

- ◆ 6 rapports de fouilles ont été rendus au service régional de l'archéologie en 2020 :



- ◇ Fresnicourt-le-Dolmen, Golf d'Olhain, pour le Département, site protohistorique
- ◇ Bours, Le Donjon, pour le compte de l'Etat, fouille sur 800 m² pour une recette de 78 267,60 €
- ◇ Saint-Augustin, ZAC Le parc des Escardalles, pour le compte de la communauté de communes du - Pays de Saint-Omer, fouille site d'habitat et funéraire antique sur 11 500 m² pour une recette de 196 107 €
- ◇ Ardres, place des Armes, pour le compte de la commune, fouille de la place moderne sur 500 m² pour une recette de 24 403,70 €

MEDIATION ARCHEOLOGIQUE

Exposition « apporter sa pierre à l'édifice, archéologie de l'abbaye de Mont-Saint-Eloi »
 - Maison de l'Archéologie, 32 semaines d'ouverture de septembre 2019 à décembre 2020
 - 1 071 visiteurs accueillis et 1 441 scolaires, soit 2 515 personnes.

Médiation itinérante en collèges

- 5 lieux ont été concernés par l'itinérance en 2020 : 4 collèges et 1 lycée, environ 600 élèves concernés par une animation en classe.
 - 23 collèges ont emprunté les 4 malles pédagogiques mises à disposition gratuitement par la direction de l'archéologie.

Participation au « Kit Vacances, les bons plans du Département pour occuper vos enfants ».



CONSERVATION DES COLLECTIONS



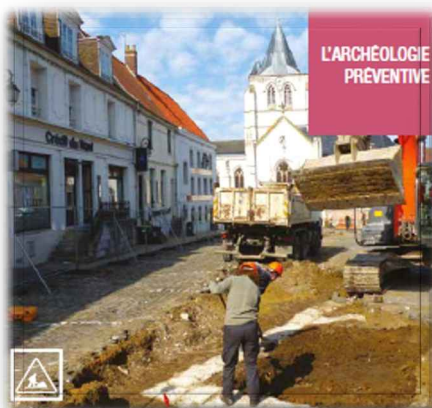
En 2020, le centre de conservation et d'étude (CCE) a accueilli les collections archéologiques et la documentation issues de 7 versements. 1086 collections sont aujourd'hui conservées à la Maison de l'Archéologie et accessibles aux étudiants et aux chercheurs. Le CCE a prêté des objets pour l'exposition au Musée du Val d'Oise, Guiry-en-Vexin, Construire Malin. Construire romain.

REALISATIONS MAJEURES :

En 2020, le Département est intervenu sur deux projets majeurs d'aménagement du territoire.

Plus de 30 hectares de diagnostics ont été réalisés pour les communes de Baincthun et d'Hesdin-l'Abbé dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC pour le compte de la communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le diagnostic pour le compte de la communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois va permettre l'aménagement d'une digue rétro-littoral dans le secteur de Groffliers, afin d'éviter les submersions marines.



POLE REUSSITES CITOYENNES



DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

CELLULE D'APPUI

SERVICES DES ARCHIVES CONTEMPORAINES

SERVICES DES PUBLICS

MISSION PROJETS TRANSVERSAUX

SERVICES DES CLASSEMENTS
ET DE LA CONSERVATION

SERVICES DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

MISSIONS :

Créées en 1796 et placées depuis les lois de décentralisation sous l'autorité du Département, dont elles constituent une compétence obligatoire, les archives départementales cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique.

Les missions, définies par le livre II du code du patrimoine, se déclinent en six axes principaux :

- ◆ Le contrôle scientifique et technique des archives publiques, au titre de leurs missions d'État.
- ◆ L'aide et le conseil apportés aux producteurs d'archives publics et privés par des actions pluriannuelles d'audit (procédures de gestion des documents d'archives comme des locaux de pré-archivage), d'accompagnement au traitement des fonds et de formation des agents.
- ◆ La collecte, le tri et le classement de ces fonds, avec rédaction d'inventaires.
- ◆ La conservation et la protection contre toutes causes de dégradation, par une politique active de conservation préventive, de restauration et de numérisation.
- ◆ La communication en salle de lecture, par correspondance et en ligne.
- ◆ La mise en valeur du patrimoine documentaire et, au-delà, de l'histoire du Pas-de-Calais, par l'organisation de manifestations culturelles (expositions, publications, conférences...) et grâce aux actions pédagogiques assurées avec l'aide du service éducatif.

Permettre à chacun de connaître la diversité et la richesse historique du Pas-de-Calais, répondre à la demande sociale d'information (familiale, citoyenne), partager avec tous les publics les fonds d'archives dont il est le dépositaire, constituent ainsi pour le Département l'un des objectifs mis en œuvre par les archives départementales. S'y ajoute une politique mémorielle volontariste, associant étroitement l'ensemble des territoires, et pouvant s'appuyer sur des axes spécifiques annuels ou pluriannuels définis en fonction du calendrier des commémorations.



Crédit photo Alexia Guene / CD62

CHIFFRES CLES :

BUDGET REALISE EN 2020

- ◆ 301 473, 50 € en fonctionnement.
- ◆ 150 585, 14 € en investissement.
- ◆ Obtention d'une subvention de 36 000 € du ministère de la Culture pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'ouverture du système d'archivage électronique aux communes et établissements publics de coopération intercommunale du Pas-de-Calais (projet mené conjointement avec la direction des services numériques).

CONSEIL ET CONTROLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- ◆ 236 services touchés (inspections, suivi des éliminations, formations...).
- ◆ 39 visites:
 - ◇ 12 pour des administrations centrales délocalisées, services déconcentrés de l'État à compétence régionale, départementale ou locale,
 - ◇ 4 pour les services du Conseil départemental, 20 inspections de communes et groupements de communes,
 - ◇ 2 visites d'établissement hospitalier
 - ◇ 1 visite d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

VISAS D'ELIMINATION D'ARCHIVES PUBLIQUES

10 017,01 mètres linéaires (ml) et 1,60 Go.

ACCROISSEMENT DES FONDS

- ◆ Entrées dans l'année : 71,20 ml (160,80 ml en 2019), dont 0,10 ml et 53,05 Mo de versements des services de l'État et du Département, 15,30 ml d'archives notariales, 15,90 ml déposés par le centre hospitalier d'Hénin-Beaumont et 0,40 ml par les communes ; 36,20 ml de fonds privés, 176 Go d'entretiens filmés et 3,30 ml d'ouvrages et de périodiques.
- ◆ Fonds conservés cumulés : 36 815 ml (hors meubles à plans), soit 97,47 % de taux d'occupation.

CONSERVATION PREVENTIVE ET CURATIVE :

- ◆ 161,40 ml reconditionnés,
- ◆ 103 registres et liasses,
- ◆ 20 parchemins et documents iconographiques restaurés,
- ◆ Subventions « aide à la restauration d'archives communales » : 4 projets soutenus, pour 7 590,00 € en investissement.



TRAITEMENT INTELLECTUEL

- ◆ 157,20 ml d'archives classées
- ◆ 1 334 instruments de recherche repris et mis en ligne (cumulé : 2 110).

NUMERISATION

- ◆ 714 609 pages (cumulé : 10 998 597)
- ◆ 11 147 images (cumulé : 204 430)
- ◆ 13 heures de films (cumulé : 278).

COMMUNICATION

- ◆ 464 lecteurs différents inscrits (963 en 2019)
- ◆ 1 355 séances de travail (2 766 en 2019)
- ◆ 12 522 documents consultés sur place ou par déplacement (20 011 en 2019)
- ◆ 1 946 recherches par correspondance (1 354 en 2019).

SITE INTERNET

- ◆ 9 356 129 pages et 50 391 images consultables en ligne ;
- ◆ 1 013 470 consultations en ligne, pour 5 545 486 pages vues et 285 461 visiteurs uniques.

ANIMATION CULTURELLE ET PEDAGOGIQUE

- ◆ 3 expositions conçues en 2020 : 1 fixe, au centre Mahaut-d'Artois à Dainville ; 2 virtuelles ; visiteurs des expositions fixes et itinérantes non comptabilisés (217 adultes et 288 élèves de primaire à l'occasion des journées européennes du patrimoine et de l'opération Levez les yeux !).
- ◆ Circulation des expositions itinérantes : 21 étapes (de 15 à 30 jours, suivant le cas), pour sept expositions différentes.
- ◆ Scolaires et étudiants : 1 050 élèves.
- ◆ Subventions « opérations mémorielles et commémorations » : 34 projets soutenus (dont 28 dans le cadre de l'appel à projets "commémorations du centenaire de la convention franco-polonaise de 1919"), pour 50 000,00 € en investissement et 151 610,11 € en fonctionnement.

REALISATIONS MAJEURES :

La crise sanitaire de la Covid-19 et ses répercussions (confinement...) ont eu d'importantes conséquences sur le fonctionnement quotidien de la direction des archives départementales : réduction des contacts sur place avec les administrations, au profit de contrôles sur pièces ; poursuite moindre des opérations de traitement des fonds (classement, restauration/numérisation...) ; fermeture totale ou partielle des salles de lecture et des activités pédagogiques ou culturelles. En revanche, un fort accent a pu être mis sur les travaux en distanciel, reprise informatisée des instruments de recherche, réponses par correspondance, refonte du site Internet et participation au portail des patrimoines, conception d'outils pédagogiques en ligne, préparation pour 2021 de l'exposition itinérante *Histoires d'Elles. Les femmes et le Pas-de-Calais* et d'un jeu pédagogique d'accompagnement.



OPERATIONS DE CONSEIL ET DE CONTROLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les archives départementales ont accompagné en 2020 plusieurs projets de dématérialisation et de mutualisation au sein des territoires :

- ◆ le projet "zéro papier" du centre hospitalier de Lens, pour lequel seule une validation formelle des procédures reste en suspens ;
- ◆ la dématérialisation des dossiers du comité médical et de la commission de réforme au centre de gestion de la fonction publique territoriale ;
- ◆ l'opportunité de la dématérialisation de procédures, au sein du service départemental d'incendie et de secours ;
- ◆ la mutualisation de la conservation des archives communales dans le cadre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.



Les visites et actions menées auprès des services du Département comme de l'État se sont parallèlement poursuivies : on citera, à titre d'exemple :

- ◆ l'étude d'opportunité et de faisabilité d'ouverture du système d'archivage électronique des archives départementales aux communes et EPCI du Pas-de-Calais, menée en lien avec la direction des services numériques ;
- ◆ le co-pilotage de la mission interministérielle de gestion de l'archivage pour les services déconcentrés de l'État (depuis 2013 au niveau régional, étendu à l'ensemble des Hauts-de-France en mars 2017).

Les inspections ont par ailleurs concerné 20 communes et 1 établissement hospitalier.

ENTREES

Dans un contexte contraint par la saturation des deux bâtiments de conservation, seules les entrées rendues nécessaires par les conditions de stockage au sein des services producteurs, l'achèvement d'une action pluriannuelle de réévaluation ou l'opportunité d'un don ou d'un dépôt de fonds privés ont été acceptées.

Ont notamment été collectés :

- ◆ les interventions préfectorales pour l'année 2014 (échantillon de 0,1 ml) ;
- ◆ des compléments provenant des études notariales d'Avesnes-le-Comte, Carvin, Houdain et Norrent-Fontes, pour un total de 15,30 ml ;
- ◆ le dépôt du fonds d'archives du centre médico-psychologique de la ville d'Hénin-Beaumont, provenant du centre hospitalier (15,9 ml) ;
- ◆ la réintégration en dépôt de 0,40 ml d'archives communales (Avesnes-le-Comte).

En production depuis novembre 2018, le système d'archivage électronique des archives départementales a reçu, par versement manuel :

- ◆ la production mise en ligne sur l'intranet par la mission management des risques, relative à la crise sanitaire (52 Mo) ;
- ◆ une partie du registre informatisé de l'aide sociale à l'enfance (1,05 Mo).

TRAITEMENT

Le projet de reconstruction des archives départementales, suivi conjointement avec la direction de l'immobilier, vise à répondre aux objectifs suivants :

- ◆ disposer d'un volume de stockage correspondant aux besoins actuels et à ceux prévus pour les trente prochaines années (soit environ 60 253 ml d'archives) et de conditions de conservation satisfaisantes (contrôle de la température et de l'hygrométrie),
- ◆ améliorer l'accueil du public (salles de lecture, de conférences et d'expositions, ateliers pédagogiques),
- ◆ regrouper l'ensemble des équipes sur un site unique en proposant de bonnes conditions de travail,
- ◆ concevoir un bâtiment performant d'un point de vue énergétique.

En conséquence de l'avis favorable du ministère de la Culture (service interministériel des Archives de France) sur le programme ainsi défini, puis du jury de présélection de trois groupements candidats en octobre 2019, le dossier de consultation des entreprises a été publié le 15 avril 2020, pour une désignation du lauréat au premier semestre 2021.

NUMERISATION

Les travaux de numérisation, en interne ou par des prestataires extérieurs, se sont principalement concentrés sur l'état civil postérieur à 1912, dans le cadre d'une opération pluriannuelle lancée en 2019, mais aussi sur des collections iconographiques et audiovisuelles entrées à l'occasion des commémorations récentes (Première Guerre mondiale :

Parmi les fonds d'origine privée, peuvent entre autres être évoqués :

- ◆ fragments des chartriers des châteaux de Gouy-en-Artois, Ranchicourt et Verthon, XVIIe-XVIIIe siècles (0,70 ml) ;
- ◆ papiers et collection de moulages de sceaux de l'érudite arrageois Gustave Acremant, 1871-1916 (0,50 ml) ;
- ◆ fonds photographique d'un régisseur de moulin à Gennes-Ivergny, 1890-1920 (1 ml) ;
- ◆ collection d'affiches polonaises et papiers personnels de M. Henri Juskowiak, membre du Hot Club de Lens (6 ml) ;
- ◆ notes d'histoire locale sur Beaumetz-les-Loges par Jean-Claude Dausse, ancien proviseur, 1935-2010 (3 ml) ;
- ◆ bibliothèque, dossiers de travail et journal familial de Camille Dhérent, historien et inspecteur départemental de l'Education nationale (20 ml) ;
- ◆ archives personnelles de M. Dominique Dupilet, ancien président du Conseil général : publications et rapports imprimés, correspondance, photographies, 1967-2012 (0,80 ml).

On notera en outre la réalisation d'entretiens filmés, dans le cadre d'une collecte de mémoires sur l'histoire de la présence polonaise dans le Pas-de-Calais (176 Go de rushes).

En parallèle, a été lancé en janvier 2020 le récolement réglementaire des fonds : il doit permettre d'en connaître avec exactitude la répartition topographique actuelle dans les magasins, d'apprécier leurs conditions de conservation et de classement, afin de pouvoir décider des prochaines campagnes de restauration, de reconditionnement, de numérisation et de traitement intellectuel nécessaires, mais aussi de préparer le futur déménagement des collections. Malgré son interruption dès mars en raison de la crise sanitaire puis une reprise en effectif réduit, 20 % de l'existant a pu être traité.

Les opérations précédemment engagées, en matière de conservation préventive (reconditionnement, dépoussiérage) ou curative (désinfection, reliure ou restauration), aussi bien que de traitement intellectuel des fonds (reprise des versements d'archives publiques au fur et à mesure de leur entrée, conversion rétrospective d'inventaires anciens...), ont été poursuivies parallèlement.

On notera, par ailleurs, la création en 2020 d'une aide à la restauration des archives communales, destinée à encourager les actions menées par les collectivités du Pas-de-Calais pour la préservation de leur patrimoine archivistique. Quatre projets ont pu être soutenus, pour un total de 7 590 €.



collection de cartes postales Paul Prun ; immigration polonaise : témoignages filmés d'Henri Tajchner, déporté à Auschwitz).

SITE INTERNET DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

www.archivespasdecalais.fr

Ouvert en 2009, le site Internet des archives départementales a connu en 2020 une refonte générale, permettant d'en moderniser le graphisme et l'ergonomie pour une navigation plus intuitive, mais aussi d'en mettre systématiquement à jour le contenu ; de nouvelles fonctionnalités, proposant des modes d'accès plus appropriés, ont de même été développées : cartographie, frise chronologique, moteurs de recherche transverses et à facettes, tuiles de redirection vers des pages externes... Le visualiseur a connu de même d'importantes évolutions, encore en cours au 31 décembre 2020, liées, entre autres, à l'obsolescence des techniques utilisées auparavant.

Pour répondre à la fermeture temporaire des salles de lecture, due à la crise sanitaire, de nombreuses ressources ont été ajoutées, instruments de recherche mais aussi publications éditoriales. La fréquentation demeure stable par rapport à 2019.

Parallèlement, les directions des archives départementales et de la communication ont coordonné la création d'un portail des patrimoines, <https://patrimoines.pasdecalais.fr>, en collaboration

étroite avec la direction de l'archéologie, le service patrimoine bâti et biens mobiliers et le château d'Hardelot. Inauguré lors des journées européennes du patrimoine, il s'agit d'un portail d'accès géographique à des publications de valorisation, articles, galeries, expositions virtuelles, dossiers documentaires...



ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES / OPERATIONS MEMORIELLES ET COMMEMORATIONS

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur les activités pédagogiques et culturelles, conduites ou soutenues par la direction des archives départementales. La plupart ont dû être reportées ou tout au moins adaptées aux contraintes imposées pour l'accueil du public (il en est ainsi pour l'exposition itinérante *Sto lat ! La Polonia a cent ans*, présentée à l'hôtel de ville d'Arras en octobre 2020). En revanche, une offre spécifique en ligne a pu être développée lors du premier confinement, à laquelle s'est ajoutée une participation au kit d'activités par tranches d'âge, proposé par le pôle réussites citoyennes. Une collecte de « paroles de confinés » a par ailleurs été lancée durant cette période.

Conformément au cadre mis en œuvre par la délibération de la Commission Permanente du 3 juin 2019, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite des commémorations de la convention franco-polonaise d'émigration et d'immigration du 3 septembre 1919. 28 propositions, présentées dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020 par des collectivités, associations ou établissements d'enseignement supérieur, ont ainsi pu être retenues, pour un total de 127 135,11 €.

S'y ajoutent cinq aides apportées à des projets mémoriels divers, pour un montant de 24 475 €, ainsi que la seconde année de la convention pluriannuelle d'objectifs, conclue pour la période 2019-2021 avec l'association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des hortillonnages, pour la réalisation de jardins de la Paix en regard des nécropoles de la Grande Guerre et de jardins citoyens dans le Bassin minier (subvention de 50 000 €).

Les autres modes de diffusion du patrimoine archivistique ont été poursuivis, tels que la circulation d'expositions itinérantes dans les collèges ou la publication de deux expositions virtuelles, consacrées à la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale et à la visite du général De Gaulle en septembre 1959. Pour les journées européennes du patrimoine, ont été proposées une exposition, *Sur le chemin de l'école*, conçue en partenariat avec l'école-musée de Boulogne-sur-Mer et la commune de Dainville, mais aussi des animations à destination du jeune public dans le cadre de l'opération nationale *Levez les yeux !*, une collecte de photographies de classes des écoles Brisse et Montesquieu de Dainville, ou de courtes scénettes par la compagnie théâtrale Detournement.



POLE REUSSITES CITOYENNES



Crédit photo : Jérôme Pouille / CD62

DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELOT ET DE L'EVENEMENTIEL

CELLULE PRODUCTION

DIRECTION ADJOINTE DE L'EVENEMENTIEL

**DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELOT
CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE**

MISSIONS :

Créée en Comité Technique du 19 octobre 2018, la direction du château d'Hardelot et de l'événementiel se compose de deux directions adjointes : celle de l'événementiel et celle du château d'Hardelot.

DIRECTION DU CHATEAU D'HARDELOT ET DE L'EVENEMENTIEL

Elle est en charge de :

- ◆ Mettre en œuvre les moyens et outils nécessaires au bon déroulement des manifestations départementales.
- ◆ Mettre en place les aspects organisationnels et/ou techniques des manifestations organisées par le Département pour les volets institutionnels, protocolaires, spectacle vivant et autres événements culturels.
- ◆ Assurer la visibilité de la collectivité sur les événements portés par des partenaires extérieurs.
- ◆ Peut intervenir en ingénierie sur les problématiques liées au spectacle vivant tant d'un point de vue juridique que technique à la demande des services du Département en interne et en externe.

La direction se compose d'un directeur, d'une assistante, d'une cellule de production regroupant 5 assistants, d'une chargée de relations publiques, d'une chargée de communication, d'une graphiste.

Outre les missions administratives qui lui sont dévolues, la direction est la porte d'entrée de toute demande de prestations qu'elle supervise, centralise et réoriente.

Le directeur, détenteur de la licence d'entrepreneur pour le Département, est le garant de la programmation culturelle et du bon fonctionnement de l'organisation du spectacle vivant et veille notamment au respect de la réglementation. Pour ce faire, il s'appuie sur la cellule de

production pour :

- ◆ Superviser le suivi administratif et financier des opérations dans le cadre de la programmation de la saison culturelle, notamment pour les volets artistique, technique, intermittence, droits d'auteurs en lien avec les partenaires internes et externes,
- ◆ Vérifier et rédiger les contrats et conventions liés à la réglementation du spectacle vivant, s'assurer de leur validité juridique avant mise en signature, écrire les lettres de déclarations des spectacles, rédiger les rapports spécifiques pour la Commission Permanente liés à l'opérationnalité culturelle, apporter conseil et soutien sur les risques juridiques notamment dans le cadre de l'opérationnalité culturelle départementale,
- ◆ Assurer par ailleurs le suivi administratif et financier du volet ressources humaines (recrutement de renforts et d'intermittents techniciens)
- ◆ Gérer la billetterie des spectacles portés par le château d'Hardelot et la direction des affaires culturelles.

L'équipe en charge de la communication a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la stratégie de communication et de diffusion du château d'Hardelot. Elle organise la promotion des manifestations et activités du site via différents canaux (médias, Facebook, Twitter, Instagram...), et réalise les supports de communication. Elle gère également l'accueil des personnalités, et anime et développe un réseau de partenariats sur le territoire avec les acteurs culturels, institutionnels, sociaux, associatifs et touristiques.



Crédit photo Jérôme Pouille / CD62

DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELOT

Elle est dirigée par une directrice adjointe, qui a pour mission d'assurer l'administration générale et la coordination des trois services la composant. Un conseiller spectacle vivant lui est également rattaché. La direction adjointe du château d'Hardelot est composé de trois services répartis comme suit :

◆ Le service administratif et financier – Gestion de site

Le service administratif et financier - Gestion de site est en charge des affaires budgétaires, administratives, juridiques et logistiques pour le château d'Hardelot. Il a pour missions :

- ◇ de sécuriser tous les actes administratifs et financiers,
- ◇ de gérer le budget, la régie d'avances et de recettes, le personnel, la vie quotidienne du site,
- ◇ d'assurer les missions d'accueil et d'entretien des différents espaces intérieurs et extérieurs.

Le service se compose d'un chef de service, d'une assistante administrative et financière, d'une coordinatrice de site, de deux agents d'accueil, d'un agent d'entretien accompagné par un contrat aidé, d'un technicien jardinier paysager et d'un apprenti jardinier.

◆ **Service conservation et valorisation du patrimoine**

Le service conservation et valorisation du patrimoine a la charge de la valorisation des collections, la production des expositions et la médiation culturelle. Ses missions consistent à :

- ◇ contribuer à la politique de conservation et d'enrichissement des collections,
- ◇ valoriser les collections et l'histoire des équipements du château,
- ◇ concevoir et réaliser des expositions temporaires de qualité,
- ◇ développer et mettre en œuvre des actions de médiation,
- ◇ participer à la stratégie de rayonnement et d'animation du château.

Le service se compose d'un chef de service, d'une chargée des expositions, d'une chargée de conservation et d'un bureau de la médiation culturelle comprenant 3 médiatrices.

◆ **Bureau coordination spectacle vivant**

Le bureau coordination spectacle vivant a pour mission :

- ◇ d'assurer la coordination de l'ensemble de la programmation spectacle vivant en suivant les

préconisations du comité de pilotage et en arbitrant les propositions des porteurs de projets,

- ◇ de proposer une programmation de spectacle vivant et plus spécifiquement théâtrale (essentiellement classique et anglaise) en lien avec la politique culturelle départementale et les publics cibles (collégiens, publics de la solidarité),
- ◇ de fidéliser et de contribuer au développement des publics,
- ◇ de mettre en œuvre les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre de la programmation,
- ◇ de mettre en place les dispositifs d'accueil d'artistes,
- ◇ de définir et piloter les moyens financiers, matériels et humains en lien avec la cellule production,
- ◇ de participer à la définition et la mise en œuvre du projet culturel et artistique du château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale,
- ◇ de participer au développement et au rayonnement du site.

Il se compose d'un chef de bureau, d'une assistante accueil artistes et d'un assistant régie spectacles.

DIRECTION ADJOINTE DE L'EVENEMENTIEL

Elle est dirigée par une directrice adjointe, dotée de deux assistantes et de deux services répartis comme suit :

◆ **Service études et conceptions**

Le service études et conceptions a pour missions principales :

- ◆ analyser les besoins des différents services départementaux pour les événements qu'ils prévoient nécessitant expertise et ingénierie ;
- ◆ intervenir en conseils auprès des porteurs de projet sur les démarches à accomplir pour la réalisation de leur projet, en programmation d'animations lors de la présence du Département sur de grands événements avec participation du car podium en coordination avec la direction de la communication ;
- ◆ assurer l'interface entre les porteurs de projets complexes et les deux autres services de la direction de l'évènementiel ; évaluation, analyse des possibilités, réalisation du calendrier de préparation et coordination du suivi et de la réalisation ; il est par ailleurs à l'écoute des porteurs de projets pour les orienter vers les bons processus de réalisation ;

Le service études et conceptions se compose d'un chef de service et de 3 assistants.

◆ **Service technique évènementiel**

Le service technique évènementiel a en charge :

- ◆ d'assurer le bon fonctionnement des prestations nécessaires aux rendez-vous protocolaires et

manifestations programmées par les différentes directions,

- ◆ de rendre visible et cohérente l'image du Département sur les sites des opérations,
- ◆ d'être le garant du respect de l'application des normes pour le personnel et le public,
- ◆ d'assurer l'exécution des marchés techniques auprès des prestataires titulaires, des services, des directions utilisateurs et des régisseurs intermittents du spectacle,
- ◆ de transmettre les demandes de devis aux prestataires,
- ◆ d'assurer le premier niveau de contrôle de l'exécution des marchés techniques (locations d'équipements scéniques, d'instruments de musique...),
- ◆ de travailler à l'élaboration des cahiers des charges pour les marchés publics.

Le service technique de l'évènementiel regroupe une cheffe de service, 10 agents techniques et 1 agent d'entretien.

CHIFFRES CLES :

Au sein de la direction, la cellule production a géré 112 contrats de cessions du droit d'exploitation d'un spectacle qui ont été signés. Ainsi, 74 contrats dont 6 contrats de co-production pour le château d'Hardelot, 1 pour l'évènementiel, 31 pour la direction des affaires culturelles, 5 pour la direction de la communication, 1 pour le pôle solidarités et 1 pour les archives départementales.

A noter que 66 spectacles ont été annulés et reprogrammés pour certains.

Par ailleurs, 215 contrats d'engagement GUSO ont été effectués pour un budget de 146 866,61€€.

Le budget 2020 a été réalisé à hauteur de 502 725,35 € (CDR DIREV)

A noter que la crise sanitaire a entraîné une charge de travail supplémentaire principalement par la modification des contrats et la rédaction d'avenants.

Pour la direction adjointe du château d'Hardelot, quelques données à retenir :

Il est important de rappeler le contexte de 2020 : le site a subi les deux confinements en 2020 : le 1er du 17 mars au 23 juin (date de réouverture du château), le second, depuis le 29 octobre, les lieux culturels n'ayant pu rouvrir à la fin de l'année 2020.



La fréquentation globale du site s'élève à 20 858 visiteurs.

LA DIRECTION ADJOINTE DU CHATEAU D'HARDELLOT

◆ Sur le volet spectacle vivant

Seuls la soirée de lancement de la saison 2020, les concerts du Midwinter, un dimanche piano et de Hugh Coltman dans le temps fort du British Jazz ont pu avoir lieu dans des conditions normales d'accueil du public. Le Summertime a eu lieu en extérieur avec une jauge maximale à 250 personnes et a été revisité pour une programmation adaptée. Les deux concerts du British Jazz reportés à l'automne, un dimanche piano, Discoveries – Musica Nigella ont eu lieu dans le théâtre avec une jauge restreinte à 230 personnes maximum. Le Printemps médiéval, le Shakespeare Night, les rendez-vous aux jardins, le Midsummer, le West end et le Noël au

château ont été annulés. Quelques projets ont été menés en lien avec les artistes du Midsummer (coproduction, captation-enregistrement, action culturelle auprès de publics cibles).

◇ 36 spectacles programmés pour 39 représentations sur 5 temps identifiés (Dimanches Piano, British Jazz, Summertime, Discoveries, carte blanche à Musica Nigella).

◇ 5 421 spectateurs sur l'ensemble de la programmation et 6 598 visiteurs sur les illuminations de Noël.

◇ 321 scolaires ont été reçus cette année.

◆ Sur le volet conservation - valorisation du patrimoine

La jauge de visite du château d'Hardelot et de l'installation Miroir(s) est passée à 6 personnes toutes les 30 min depuis la réouverture le 23 juin. 163 prestations guidées ont dû être annulées.

- 1 exposition temporaire : « Le petit peuple du château d'Hardelot » (15 février prévue jusqu'au 31 mai 2020 initialement mais fermée au 17 mars), a accueilli 2 189 visiteurs, 1 installation dans le temps Discoveries « Miroir(s) » (7 octobre prévue jusqu'au 31 octobre initialement mais fermée au 29 octobre) qui a accueilli 263 visiteurs en jauge restreinte.

- 8 839 visiteurs sur la visite du manoir, les expositions temporaires et les actions de médiation (conférences – ateliers...).

- 324 scolaires ont été reçus cette année.

3 rendez-vous nationaux, Nuit des Musées, Rendez-vous aux jardins, Journées du Patrimoine ont été annulés également cette année touchant les deux volets.



Il est à noter que l'ensemble de l'équipe du château d'Hardelot s'est mobilisée pour travailler des contenus pour alimenter les réseaux sociaux afin de garder le lien avec le public (1 à 2 posts par jour : playlist du château, Clin d'œil du jardinier, Coup d'œil dans la collection, podcasts, ateliers numériques, Ça s'est passé au château ou Ça se passera au château...).

Le budget 2020 a été réalisé à hauteur de 115 463,95 € (CDR CCEC)

LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉVÉNEMENTIEL (DAEV)

Elle comptabilise 224 interventions (pour mémoire 703 en 2019) réparties sous deux items : les manifestations institutionnelles et les opérations culturelles.

Cette année, 139 annulations liées à la crise sanitaire sont recensées.

◆ Sur le volet institutionnel :

- ◇ 46 sorties protocolaires (Président ou représentations),
- ◇ 3 participations sur des événements externes valorisant nos politiques par une visibilité forte (avec présence du car podium),
- ◇ 15 opérations en interne (forum ressources humaines, petite enfance, vœux...),

◇ 62 autres prestations diverses et soutien renforcé aux autres directions (pose de signalétique, transports, remise en état, installation de matériel...).

◆ Sur le volet culturel :

- ◇ 10 spectacles de la direction des affaires culturelles,
- ◇ Mise en œuvre technique des concerts plein air du château d'Hardelot,
- ◇ Accompagnement de la direction de la culture et des archives départementales dans la mise en œuvre des journées européennes du patrimoine (lien avec la préfecture, mise en œuvre technique...).

REALISATIONS MAJEURES :

Le début de l'année a été marqué pour la DAEV par la préparation du festival jeunesse à Olhain initialement programmé le 21 août.

- ◆ Le Summertime a été revisité, adapté, repensé en plein air, en configuration assise. Il a reçu un franc succès du public,
- ◆ Les illuminations de Noël ont été mises en œuvre pour donner une animation festive durant cette période particulière.



ACTIONS SPECIFIQUES POUR LUTTER CONTRE LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE :

- ◆ Adaptation aux nouvelles normes sanitaires pour l'accueil du public sur les programmations en plein air, dans les différents espaces et dans le théâtre sur la programmation de l'automne jusqu'au deuxième confinement.



- ◆ Mise en place progressive du travail à distance et lien conservé avec les agents (y compris ceux en ASA lors du premier confinement)



- ◆ Soutien logistique aux Maisons du Département Solidarité, aux directions des achats, transports et moyens, de l'archéologie, des services numériques, de l'éducation et des collèges, de la mission du port d'Étaples avec une mise en lumière particulière pour l'aide logistique apportée à la direction des achats, transports et moyens (transport, conditionnement et livraison de masques, gels hydro alcoolique, ordinateurs, chocolats), représentant 47 jours d'interventions.

POLE SOLIDARITES



Crédit photos Jérôme Pouille - Yannick Cadart/ CD62

SECRETARIAT GENERAL DU POLE SOLIDARITES

**DIRECTION DES POLITIQUES
D'INCLUSION DURABLE**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DE L'ARRAGEOIS**

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DU CALAISIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DE LENS-LIEVIN**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
D'HENIN-CARVIN**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DU TERNOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
DU MONTREUILLOIS**

POLE SOLIDARITES



SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION D'APPUI AU PILOTAGE
DES POLITIQUES SOLIDARITES**

DIRECTION DES RESSOURCES

**DIRECTION DE PROJETS
ACTION SOCIALE DE PROXIMITE**

**DIRECTION MODERNISATION
ET OPTIMISATION**

MISSIONS :

Les fonctions supports du pôle solidarités sont organisées pour répondre aux enjeux et objectifs suivants :

- ◆ Le renforcement du pilotage interne stratégique du pôle,
- ◆ La lisibilité de l'organisation : clarifier le rôle et l'identité des fonctions d'appui du pôle,
- ◆ Le renforcement de la synergie entre les directions du pôle.

L'organisation actuelle, mise en place en 2017, pose le principe d'un secrétariat général du pôle solidarités, au sein duquel sont regroupées trois directions et une direction de projet :

- ◆ La direction d'appui au pilotage des politiques solidarités,
- ◆ La direction modernisation et optimisation,
- ◆ La direction des ressources,
- ◆ La direction de projet action sociale de proximité.

Le secrétariat général du pôle solidarités est chargé des missions suivantes :

- ◆ Piloter la mise en œuvre des projets structurants et transversaux du pôle, notamment le pacte des solidarités et du développement social, ainsi que le

projet de pôle,

- ◆ Animer et coordonner la fonction ressources humaines, piloter les chantiers d'optimisation des ressources et de modernisation des organisations,
- ◆ Piloter la fonction financière au sein du pôle et notamment le plan d'optimisation,
- ◆ Piloter les systèmes d'information de l'action sociale et favoriser la modernisation de la relation usager,
- ◆ Garantir la sécurité juridique et la bonne organisation administrative du pôle,
- ◆ Assurer le développement de la qualité des interventions et notamment de la relation aux usagers,
- ◆ Animer et développer les dispositifs d'accompagnement des professionnels et des cadres,
- ◆ Organiser l'analyse d'activité pour développer et alimenter les outils de pilotage et d'aide à la décision,
- ◆ Développer la communication métier,
- ◆ Piloter et réguler certaines instances du pôle,
- ◆ Constituer une interface du pôle des solidarités aux autres pôles,
- ◆ Piloter la subvention globale FSE.

CHIFFRES CLES :

BUDGET DU POLE SOLIDARITES CA 2020 (au 12 avril 2021)

1,064 Md€ en fonctionnement et 4,40 M€ en investissement.

EFFECTIFS DU POLE SOLIDARITES AU 31 DECEMBRE 2020

1 989 effectifs rémunérés qui représentent 1 891,17 ETP.



REALISATIONS MAJEURES :

AU TITRE DE L'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITES

◆ Mission pilotage administratif et financier

En plus de l'exercice des fonctions support liées au processus décisionnel et au pilotage budgétaire du pôle, la mission s'est investie dans la sécurisation juridique et administrative du pôle, la sensibilisation des services aux bonnes pratiques de rédaction des rapports et conventions, ainsi que l'articulation des fonctions juridiques entre la direction d'appui du pôle et la direction des affaires juridiques. Ce travail amorcé fin 2020 devra se déployer cette année.

◆ Mission d'appui aux politiques publiques (MAPP)

◇ Pacte des solidarités et du développement social : Un bilan des actions 2020 a été réalisé sous la forme de tableaux de suivi des actions. En raison de la crise sanitaire, les comités de suivi réunissant élus et partenaires n'ont pu être organisés.

◇ Le comité d'éthique s'est réuni 2 fois dans l'année et a poursuivi le travail de fiches pratiques sur les thématiques suivantes :

- l'information dans le dossier personnel et/ou d'utilisateur
- les postures des agents face aux réseaux sociaux

◇ Au titre des partenariats transversaux, la convention de partenariat avec l'URIOPSS a été renouvelée. Une nouvelle convention de partenariat avec l'Union Départementale des CCAS/CIAS a été votée en novembre 2020.

◇ Politique de la ville : accompagnement des territoires dans l'instruction et le suivi de la programmation 2020 de l'appel à projets politique de la ville ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Par ailleurs, l'appel à projets modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires et quartier de veille active a été relancé pour la 2^e année. 15 projets ont été retenus dans le département, pour un montant total de subventions accordées de 2 000 000 €.

◇ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : pour la 2^e année consécutive, la direction d'appui au pilotage des politiques solidarités (DAPPS) a assuré le pilotage global de la démarche. Financement de l'Etat : 5 845 944 €.

Dans ce cadre, la MAPP assure également la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité. Durant l'année 2020, les travaux ont porté sur la définition des engagements départementaux, l'écriture d'un référentiel des bonnes pratiques et l'animation de la démarche partenariale.

◆ Mission FSE et projets

Le Département, chef de file du Fonds Social Européen-FSE inclusion, est délégataire des services de l'État d'une subvention globale FSE pour la période 2014-2020 à hauteur de 35 M€ au titre de l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Afin d'assurer la programmation dynamique des opérations cofinancées au titre du FSE, la mission a été en charge de l'animation de 3 comités départementaux FSE Inclusion courant 2020, en format dématérialisé au regard de la crise sanitaire.

Cela a permis de soutenir financièrement 76 opérations œuvrant à l'inclusion durable des publics les plus vulnérables (jeunes, bénéficiaires du RSA, etc.) pour près de 11 M€ de crédits FSE.



A noter que le financement des opérations internes portées directement par le Département a été renforcé. Sont désormais financés les agents et les postes « animateurs RSA » présents au sein des Maisons du Département Solidarités. Aujourd'hui, ce sont quelques 45 agents qui relèvent désormais des crédits européens pour une recette annuelle de 1,3M€.

La fin d'année 2020 a été consacrée à la préparation des travaux pour la prochaine période de programmation FSE 2021/2027. Le contexte de crise sanitaire a imposé un décalage dans sa mise en œuvre pour début 2022.

Dans cette attente, afin d'assurer le financement des opérations pour 2021, une concertation a été enclenchée avec les services de l'Etat afin de bénéficier des crédits dits non consommés. C'est ainsi qu'un avenant financier de plus de 1,4M€ de crédits FSE a pu être acté permettant d'éviter toute rupture de prise en charge des publics pour cette année charnière.

AU TITRE DE LA MODERNISATION ET DE L'OPTIMISATION

Les principaux chantiers ont été les suivants :

◆ Domaine autonomie : mise en production et suivi post production de la mesure ACTP (allocation compensatrice tierce personne) dans le domaine ASG (aide sociale générale) du SI_GENESIS ; lancement du chantier d'informatisation de l'aide sociale générale (Migration CTI SOC vers le SI_GENESIS) ; pilotage du traitement des impacts du paramétrage du nouveau SI_MDPH labellisé par la CNSA.

◆ Domaine insertion : Développement et mise en production de la mesure « Suspension » ; fiabilisation des données dans le SI_GENESIS et développement de requêtes BO.

◆ Domaine enfance : informatisation de l'ASE dans GENESIS (APJM), mise à disposition d'un portail de

gestion des frais de déplacement des assistants familiaux ; élaboration d'un diagnostic d'informatisation de la PMI.

◆ Continuité du dispositif d'intégration des nouveaux arrivants « formation des nouveaux utilisateurs des outils du pôle solidarités » en modalités de formation à distance.

◆ Mise en place d'un chantier de nouvelle gouvernance de GENESIS concernant les habilitations, l'exploitation et la fiabilisation des données, la formation et l'accompagnement ; analyse des causes et proposition de solutions, concernant la fiabilisation des données du SI_GENESIS.

◆ Pilotage du déploiement du parapheur électronique pour le pôle solidarités, lancement d'un marché public sur la modernisation des moyens de paiement des aides individuelles type AFASE, secours, etc.

AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE DE LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

Le service départemental d'accompagnement professionnel personnalisé (SDAPP)

- ◆ Elaboration du plan pluriannuel de développement des compétences finalisé en 2020,
- ◆ Mise en œuvre du plan de prévention des incivilités et actes d'agression initié par le pôle solidarités et étendu à toute la collectivité :
 - ◇ déploiement du plan de communication auprès des encadrants
 - ◇ organisation du comité technique en lien avec les services RH compétents
- ◆ Mise en œuvre d'accompagnements collectifs particulièrement ciblés sur :
 - ◇ des chefs de service enfance famille (SEF) primo-encadrants
 - ◇ des chefs de service social départemental (SSD) primo-encadrants ou en mobilité
 - ◇ des RTS dans le cadre de leur prise de poste
- ◆ Nouvelle offre d'accompagnement à distance pour tous les agents en lien avec la crise sanitaire.

La mission pilotage des effectifs et des moyens (MPEM)

- ◆ Poursuite de la fiabilisation des données RH du pôle solidarités et de la construction d'un outil d'aide à la répartition des effectifs en lien avec le référentiel de l'action sociale de proximité et la réorganisation du

pôle solidarités.

- ◆ Présentations aux territoires du calibrage des effectifs et des réorganisations induites par la mise en œuvre du référentiel ASP, avec déclinaisons aux sites concernant les SEF et les SSD.
- ◆ Organisation en lien avec la DRH de la mise en place du télétravail au sein du pôle solidarités.

Le Service ressources et métiers

- ◆ Gestion de l'enveloppe des moyens complémentaires (remplacements et renforts) attribuée au pôle solidarités
- ◆ Analyse d'un important volume de demandes de recrutements, remplacements et renforts, en lien avec la DRH, soit pour l'année 2020, 300 demandes de recrutements et 400 demandes de remplacements et renforts.
- ◆ Poursuite et développement des missions de remplacements et renforts par l'équipe mobile du pôle solidarités dans les services du siège et des territoires, avec intégration d'un nouveau métier, celui de chef de service.
- ◆ Développement d'un outil de gestion de recrutement et de remplacement (avec gestion de l'enveloppe des moyens complémentaires) en lien avec la MPEM.
- ◆ Contribution à la démarche de développement des compétences avec notamment la participation, en appui de la DRH, aux entretiens préalables à l'accès pour les agents aux formations qualifiantes et diplômantes.

AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE :

Afin de marquer l'importance que revêt pour la collectivité la démarche entreprise pour la rénovation de l'action sociale de proximité (ASP), la DPT a été renommée direction de projet action sociale de proximité (DPASP) et un directeur a été nommé à compter du 1er mars 2020.

Sa mission prioritaire est d'accompagner la transformation de l'organisation des MDS et des modes d'intervention sociale induites par le référentiel de l'action sociale de proximité ainsi que de coordonner les chantiers contribuant à la démarche générale de l'ASP.

Les principales réalisations de l'ASP en 2020, conduites avec le concours des directions centrales et territoriales :

- ◆ Les guides d'application de l'action sociale de proximité
- ◆ Le renouvellement des instances territoriales enfance-

famille

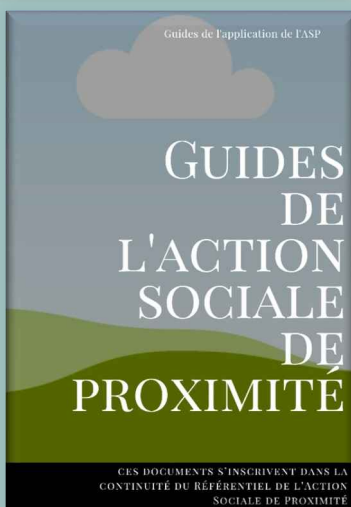
- ◆ L'ajustement du partage de compétences territoriales sur les IP, AFASE et TISF

- ◆ La mise à jour des fiches de poste
- ◆ L'élaboration des diagnostics et des feuilles de route territoriales avec le cabinet ENEIS (planification et modalités de l'accompagnement à la transformation pour chaque MDS).

La direction a également eu pour missions :

- ◆ L'animation des collèges métiers des responsables territoriaux solidarités (RTS)
- ◆ L'animation des collèges métiers des chefs de service social départemental (SSD)

- ◆ Et a participé activement à l'organisation de la continuité d'activité au sein du pôle solidarités.



POLE SOLIDARITES



DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE

**SERVICE DE COORDINATION
ET D'APPUI AUTONOMIE**

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE

**SERVICE DE LA QUALITE
ET DES FINANCEMENTS**

**SERVICE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES
ET STRATEGIES**

MISSIONS :

La direction autonomie santé (DAS) est en charge de l'élaboration, du pilotage, de la mise en œuvre et du contrôle des politiques départementales dans les domaines de la perte d'autonomie des personnes âgées et des adultes handicapés.

Les politiques départementales en la matière se traduisent par :

- ◆ D'une part, des aides légales destinées aux usagers, telles que l'attribution de l'aide sociale pour l'hébergement (ASH) en établissement ou l'accompagnement par un service, de l'allocation personnalisée autonomie (APA), de la carte mobilité inclusion (CMI) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH),
- ◆ D'autre part, un accompagnement des 459 établissements sociaux et médico sociaux (ESMS) du secteur dans l'ensemble de leur fonctionnement : autorisation, financement, contrôle qualité, plaintes et signalements, adaptation de l'offre, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Elles sont également l'expression de choix politiques volontaristes, notamment dans le domaine de la santé puisque la direction organise, pour le compte de l'État, les missions de vaccination et de lutte contre la tuberculose.

Ses missions ont fortement changé suite aux nombreuses évolutions réglementaires et aux contraintes budgétaires prégnantes, qui nécessitent de développer

l'efficacité des politiques départementales afin d'organiser une allocation optimale des moyens.

Des enjeux à relever :

- ◆ L'offre d'hébergement médico-social doit continuer d'évoluer pour répondre aux besoins non satisfaits,
- ◆ Le maintien au domicile reste une priorité,
- ◆ Les formes d'habitat intermédiaire sont à renforcer pour les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus rester à leur domicile ou qui souhaitent quitter un établissement.

La direction a poursuivi l'adaptation de ses missions et actions en 2020, afin d'être en mesure de :

- ◆ Renforcer ses capacités de pilotage stratégique (stratégie financière, RH, optimisation...), définir des priorités et optimiser son action,
- ◆ Continuer à développer la qualité de service des ESMS, organiser des complémentarités entre les acteurs.



CHIFFRES CLES :

CADRAGE BUDGETAIRE

L'exercice de ces compétences s'est traduit par une dépense de 441,14 M€ (au compte administratif anticipé de 2020) sur le budget du Département, dont :

- ◆ 264,70 M€ pour le volet personnes âgées
- ◆ 176,17 M€ pour le volet personnes handicapées.
- ◆ 0,27 M€ pour la santé.

Au titre de 2020, le montant des créances d'aide sociale chiffrées s'élève à 51 328 837,61 € pour une récupération de 3 235 188,01 € sur l'année.

NOMBRE DE DEMANDES

Un total de 31 209 demandes instruites tout types d'aides confondues, hors prestation de compensation du handicap (PCH) dont :

- ◆ 20 973 demandes d'APA à domicile.
- ◆ 6 571 cartes mobilité inclusion.
- ◆ 383 demandes d'APA en établissement (hors département).
- ◆ 3 282 demandes d'aide sociale à l'hébergement (ASH) : 46,3 % pour les personnes âgées, 53,7 % pour les personnes handicapées.

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE PRESTATIONS

- ◆ 29 147 bénéficiaires de l'APA à domicile.
- ◆ 5 686 bénéficiaires de la PCH.
- ◆ 1 378 bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP).
- ◆ 6 087 bénéficiaires de l'ASH.

NOMBRE DE DEROGATIONS TRAITES DURANT L'ANNEE 2020

Type de dérogations	Nombre de demandes	Nombre d'accords	% d'accord
Dérogation - 60 ans	92	65	71%
Dérogation - 20 ans	47	45	96%
Dérogation HT	22	22	100%
Autre dérogation	23	21	91%

GESTION ET SUIVI DU DISPOSITIF DE L'ACCUEIL FAMILIAL :

- ◆ 375 accueillants familiaux (121 pour personnes âgées, 217 pour personnes handicapées, 37 proposant un accueil mixte, 5 proposant de l'accueil de jour et ou temporaire)
- ◆ 713 places (296 places pour personnes âgées, 415 places pour personnes handicapées et 2 places mixtes PA/PH).

Actes de gestions	Nombre de demandes	Nombre d'accords
nouveaux agréments	9	8
cessations d'activité	26	
renouvellements d'agrément	50	50
extensions de capacité	19	19
mises en demeure pour dysfonctionnement	4	

- ◆ 43 séances de formation organisées concernant 119 accueillants familiaux (formation initiale et continue, 1^{er} secours).



LA TARIFICATION ET LE CONTROLE DES ESMS PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP

301 arrêtés de tarification ont été réalisés :

- ◆ 118 EHPAD-USLD (Unité de soins longue durée), 48 résidences autonomie. L'engagement financier (ressortissant du Pas-de-Calais) correspondant s'élève à 39,5 M€, au titre de l'aide sociale à l'hébergement et 45,6 M€, au titre de l'APA en établissement.
- ◆ 91 structures dans le champ du handicap ont été tarifées, pour un engagement financier de 102,3 M€ au titre de l'ASH.
- ◆ 44 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Pour le secteur EHPAD, 73 EPRD ont été analysés, 2 pour le secteur « personnes handicapées. » Cette étude a permis de mettre en avant une situation de tension budgétaire sur 8 structures qui bénéficient ainsi d'un accompagnement renforcé.

En termes de contrôle qualité des structures, inspection d'un foyer vie a été réalisée à la suite de signalements répétés.

289 réclamations et signalements d'évènements indésirables (EMS/ PA/ PH /SAAD) ont été instruits par les services.

Dans le contexte de crise sanitaire, 189 arrêtés



une de la

complémentaires ont été pris afin de financer les primes Covid aux salariés (SAAD : 84, RA : 51, structures PH :54) ainsi que 95 arrêtés de dotation pour financer les SAAD sur la période de mars à juillet 2020.

CONTRACTUALISATION ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX PERSONNES AGEES - PERSONNES HANDICAPEES (ESMS PA PH)

La crise sanitaire de la COVID-19 a mobilisé et pesé sur les établissements et services relevant du champ de l'autonomie. Dès les prémices de la crise, les services du Département et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont décidé de suspendre les négociations contractuelles en cours ou sur le point de débiter, en accord avec les organismes gestionnaires pleinement engagés dans la protection des usagers et l'adaptation de leur organisation aux protocoles nationaux.

Le calendrier prévisionnel des négociations de contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et des comités de suivi-dialogues de gestion a ainsi été revu et les échéances repoussées de plusieurs mois afin de garantir un dialogue de qualité.

LA CONFERENCE DES FINANCEURS (CDF) DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

1 099 584€ ont été attribués aux résidences autonomie, dans le cadre du forfait

autonomie.

2 appels à candidatures ont été lancés concernant les actions collectives de prévention :

– En direction des services d'aide à domicile

8 projets financés à hauteur de 39 330€

– Auprès des acteurs locaux, 51 projets financés à hauteur de 568 932 €

- ◆ Pour développer les aides techniques et la domotique avec 5 espaces témoins aménagés.

- ◆ Les actions de soutien aux aidants sont financées à hauteur de 282 386,5 € pour 46 projets, dont 50 357€ pour 12 projets financés dans le cadre de la conférence des financeurs, 135 687€ financés par le Département et 96 332,5€ cofinancés Département CNSA.

DEPENSES LIEES À LA VACCINATION

3 585 vaccins ont été commandés à la mission prévention à destination des centres de PMI et des Maisons de l'Autonomie. Le montant des dépenses pour 2020 s'élève à 82 750 €.



Crédit photo Yannick Cadart/ CD62

DEPENSES LIEES À LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

La mission prévention a enregistré 48 déclarations obligatoires de tuberculose en 2020.

L'exercice 2020 indique un montant de 22 929 € en règlement des organismes conventionnés avec le Département, dans le cadre de la prophylaxie tuberculeuse.

REALISATIONS MAJEURES :

STANDARD SAS ET CELLULE D'APPUI

Le service de l'aide sociale (SAS) connaît une activité soutenue qui se traduit notamment par un nombre conséquent d'appels téléphoniques (en moyenne 105 appels par jour). Soucieux d'apporter une réponse rapide et efficace, mais également de réduire le délai d'instruction des demandes, le service s'est réorganisé.

En décembre 2019, un standard téléphonique à destination des usagers et de leur famille a été mis en place, 3 demi-journées par semaine, le service accueil et orientation venant en appui les autres jours.

Avec la crise sanitaire, l'ensemble de ses communications est dorénavant géré par le SAS.

LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE L'HABITAT INCLUSIF

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a étendu le champ d'action de la conférence des financeurs à l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Pour le Département, l'installation de la conférence des financeurs « élargie » sur ces nouvelles compétences a eu lieu le 24 septembre 2020. Cette instance a pour objet de recenser les initiatives locales, de définir un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif et plus globalement de construire une politique commune et partagée d'habitat inclusif, à l'échelle du département.

L'élaboration d'un diagnostic partagé de l'habitat inclusif avec les partenaires est engagée et permettra de construire une réponse adaptée aux besoins locaux en matière d'habitat inclusif.



DEUX ETUDES INSEE SUR LES TENDANCES D'EVOLUTION POPULATIONNELLE DES SENIORS ET LES BESOINS EN EMPLOI LIES A LA DEPENDANCE

Les Départements du Pas-de-Calais et du Nord, ainsi que l'ARS ont conventionné avec l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), en tant que partenaires financiers, afin de mener une étude de projections des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2050. Un focus complémentaire sur l'emploi lié à la dépendance à domicile et en établissement, à l'horizon 2030, a également été réalisé. Ces études permettent ainsi d'alimenter les réflexions départementales visant à adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, mais aussi à engager le Département dans les dispositifs de valorisation des métiers de l'autonomie.

GESTION DE LA CRISE COVID ET ACCOMPAGNEMENT DES ESMS

Dès mars 2020, le Département s'est fortement engagé dans la gestion de crise sanitaire et la DAS a mobilisé 8 ETP en plus de ses activités classiques.

La priorité étant d'assurer le maintien du service rendu aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH les plus fragiles ou les plus isolés, à travers la priorisation des interventions des services d'aide à domicile (SAAD), sur les actes essentiels et la mise en place d'un financement par dotation pour sécuriser budgétairement les structures.

La DAS a également assuré un renfort sur la veille sanitaire COVID de l'ARS auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), relevant de sa compétence, à travers la mise en place d'un dispositif spécifique de boîte mail dédiée, visant à recevoir les signalements des cas suspects ou confirmés puis à accompagner les structures. C'est ainsi que 280 ESMS (349 en considérant ceux qui ont été suivis lors des 2 vagues) ont été accompagnés, ce qui représente 1 200 sollicitations.

En termes de coordination avec les multiples acteurs impactés par la crise et afin d'assurer son rôle de soutien et de conseils auprès des ESMS, des visio-conférences avec les têtes de réseau ont été mises en place toutes les 2 semaines pour échanger sur les difficultés, apporter des éléments de réponse sur les dispositifs mis en place, répondre aux interrogations. La DAS a, en outre, participé aux rencontres organisées par l'ARS puis la Préfecture pour la phase de vaccination, soit une participation à une dizaine de réunions chaque semaine. Pour l'année 2020, cette mobilisation représente environ 350 temps de réunions.

La communication régulière des recommandations nationales et régionales a également été effectuée et accompagnée, chaque fois que nécessaire, de conseils individualisés de la part des médecins et infirmières de la DAS. Lors de la seconde vague, un phoning a, par ailleurs, été mis en place auprès des ESMS de compétence départementale (résidences autonomes, SAAD, ESMS PH), pour les soutenir et les accompagner.

Enfin, la DAS a participé au dispositif d'approvisionnement et de distribution d'équipements de protection individuelle (EPI), de même qu'au prêt de 120 tablettes numériques visant à préserver les liens entre les résidents d'EHPAD et des structures pour personnes en situation de handicap et leurs proches. Le coût des primes COVID versées aux structures médico-sociales PA-PH-aide à domicile s'élève à 11 216 617€.



MISE EN PLACE DU TIERS REGULATEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Dans le cadre du diagnostic organisationnel du pôle solidarités et de réécriture du référentiel de l'action sociale de proximité, le Département a choisi de déléguer le suivi administratif en laissant à ses équipes des territoires, le suivi social et médicosocial qui le réalisent déjà, en complément de la mission d'instruction des demandes d'agrément et du contrôle. Appel à projets lancé le 25 janvier 2020 : désignation de la SAS Cannetrotter Cette famille comme tiers régulateur, par la Commission Permanente du Conseil départemental en sa séance du 7 juillet 2020

La convention a été signée pour une mise en place effective au 1er novembre 2020.

Dès juillet 2020, la DAS en lien avec les maisons de l'autonomie et « cette famille » a mis en place une réelle coordination pour faciliter la mise en œuvre de ce dispositif.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS AIDES AUX AIDANTS :

La direction de l'autonomie et de la santé (DAS) est engagée, depuis 2010, dans une politique auprès des aidants de proches en situation de handicap ou de proches âgés pour qu'ils les accompagnent le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. En 2020, 46 projets ont été soutenus financièrement pour favoriser le développement et la structuration de solutions de répit.

Dans le contexte de crise sanitaire, un accompagnement particulier de la DAS a été mis en place afin que les porteurs de projets adaptent leurs actions. A titre d'exemple, en juillet, novembre et décembre 2020, afin de maintenir le lien avec les aidants, des événements gratuits et interactifs en live sur internet sur le thème de la santé des aidants ont été organisés en partenariat avec la Mutualité Française et les maisons de l'autonomie. Des comédiens de la compagnie de théâtre « La Belle Histoire », ont joué en direct, de courtes scènes pleines d'humour et de tendresse de la vie quotidienne d'aidant. En plus de la performance théâtrale, des acteurs locaux de l'aide aux aidants sont venus commenter et répondre aux questions des spectateurs via « le chat » et informer des ressources du territoire.

SUITE DE L'ETUDE SUR LES MODELES ECONOMIQUES DES SAAD

L'étude a préconisé la mise en place d'un plan d'actions avec pour objectif de développer une culture économique commune entre les services d'aide à domicile et le Département, et d'améliorer la qualité de leur management.

Le programme de formation a été adapté en fonction des besoins identifiés pour chaque SAAD. Il repose sur trois propositions d'accompagnement et a débuté début 2020 :

- ◆ Formation en partenariat avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) visant à proposer les compétences de base en prévention des accidents du travail et la mise en place de référents prévention dans chaque SAAD (22 SAAD concernés pour plus de 50 salariés).
- ◆ Accompagnement de 15 SAAD par l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) sur l'enjeu de l'absentéisme et de la qualité de vie au travail.
- ◆ Formation à l'un ou plusieurs blocs de compétences du titre responsable du secteur pour des managers intermédiaires actuels ou futurs (23 SAAD concernés pour 39 salariés).



POLE SOLIDARITES



DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

**SERVICE DES POLITIQUES
D'INCLUSION DURABLE**

SERVICE JEUNESSE ET CITOYENNETE

SERVICE D'INSERTION ET EMPLOI

**SERVICE RSA, COORDINATION
ET PILOTAGE BUDGETAIRE**

MISSIONS :

Au titre de sa compétence pour une inclusion active, la direction des politiques d'inclusion durable (DPID) a pour mission générale d'impulser les politiques d'aide et d'accompagnement des publics en difficultés et de mettre en œuvre les dispositifs correspondants, tels que le Revenu de Solidarité Active (RSA), les politiques de logement et d'habitat dont le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et toutes mesures en faveur de la jeunesse, l'accompagnement et la protection des personnes vulnérables.

Les orientations stratégiques de ces politiques sont reprises au sein du pacte des solidarités et du développement social, ainsi que dans le Plan Départemental

d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le règlement intérieur du FSL et le règlement intérieur du FAJ.

Ces politiques de solidarité sont également transversales et à la croisée de politiques publiques portées par le Département et d'autres partenaires (Economie Sociale et Solidaire (ESS), Agenda 21...). A noter également, la délibération cadre « engagement collectif en faveur des personnes en situation d'exclusion » adoptée en décembre 2018, qui a renouvelé l'engagement du Département en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA et impulsé une dynamique d'optimisation.

Depuis 2019, la direction s'est

fortement mobilisée pour valoriser l'engagement du Département dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, notamment par une série d'actions dites « socle commun » et par l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM). Elle s'est aussi mobilisée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Logement d'abord. La direction est composée de quatre services :

- ◆ Le service insertion et emploi
- ◆ Le service RSA, coordination et pilotage budgétaire
- ◆ Le service des politiques sociales du logement et de l'habitat
- ◆ Le service jeunesse et citoyenneté

CHIFFRES CLES :

L'ALLOCATION RSA DANS LE DEPARTEMENT s'élève à 346,80 M€ pour une moyenne mensuelle de 53 628 foyers RSA.

- ◆ 62 % sont des femmes
- ◆ 23 % ont moins de 30 ans
- ◆ 48 % sont inscrits dans le dispositif depuis plus de 5 ans

La direction met en œuvre le suivi des bénéficiaires du RSA et leur désigne un référent RSA.

Le Département a assuré l'orientation, vers un référent, de 52 922 bénéficiaires du RSA dont 5 946 personnes orientées vers les PLIE, 16 354 orientées en sphère solidarité et 30 622 orientées vers Pôle Emploi.

Concernant la contractualisation, 2 397 contrats ont été recensés dans un cadre professionnel, 10 420 contrats en sphère solidarité, 30 622 contrats PPAE pour Pôle Emploi. Le taux de contractualisation est de 82 %, il correspond à un total de 52 922 personnes orientées pour 43 439 contrats.

PRECARITE ENERGETIQUE

En 2020, le Département, au titre du FSL, a soutenu financièrement, pour les publics défavorisés, des actions de prévention portant sur la précarité énergétique ainsi que des sessions d'information à destination des professionnels. Le conventionnement total 2020 pour ces actions est de 200 012,96 €.

LOGEMENT D'ABORD

Au titre du « logement d'abord » déployé sur l'ex bassin minier, on dénombre, depuis le 1er janvier 2020, 67 ménages en parcours logement complexe qui ont pu bénéficier d'une entrée ou d'un maintien dans le logement, grâce à cette dynamique, sur les plateformes de l'Artois et de Lens Hénin, contre 47 en 2019. Près d'un quart de ces ménages était en situation d'expulsion. De manière plus générale, ces deux plateformes ont été sollicitées 233 fois par des partenaires en 2020 (contre 90 en 2019).



ACTIONS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU PUBLIC

- ◆ **La direction a consacré près de 22 M€ aux mesures d'insertion et à l'accompagnement des publics.** Cela représente environ 181 mesures d'insertion, dont 21 chantiers école et 6 chantiers « Un Emploi, Un Toit ». Le Département a participé au cofinancement de 757 contrats aidés - 633 CDDI, 97 Contrats Initiative Emploi (CIE) et 27 Parcours Emploi Compétence (PEC) - pour un budget de 5 M€.

Dans le cadre de la bataille pour l'emploi et de ses politiques volontaristes, le Département poursuit son engagement dans le soutien à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : 227 projets soutenus financièrement et environ 11 691 jeunes et bénéficiaires du RSA accompagnés vers l'emploi, à hauteur de 22,40 M€ dont 8 M€ de Fonds Social Européen (FSE).

- ◆ **La mission insertion par l'emploi (MIE)** a permis le retour à l'emploi de 780 personnes bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 30 ans (7 140 personnes depuis sa création). 58 % des personnes ayant pu accéder à un emploi sont des jeunes de moins de 30 ans.

En ce qui concerne les achats publics socialement responsables, les résultats à fin décembre 2020 sont de 228 000 heures réalisées sur l'année. 818 personnes ont accédé à un emploi, dont 54 % de femmes. On comptabilise sur les 818 personnes, 72 % de bénéficiaires du RSA et 15 % de jeunes.

L'augmentation par rapport à 2019 est liée à l'intensification du marché d'insertion, qui se déroule dans les 122 collèges publics du Département.

◆ Développement du CIE

Depuis son lancement, le dispositif CIE a montré des résultats encourageants liés aux retours à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Près de 130 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'embauche mensuelle.

- ◆ **Au niveau du partenariat avec Pôle Emploi,** 4 737 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non et rencontrant des freins sociaux et professionnels ont été suivis conjointement par les professionnels de Pôle Emploi et ceux du Département, dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi, pour un taux d'accès à l'emploi de 32 %.

- ◆ **La direction s'appuie sur une politique de la recette à travers le Fonds Social Européen (FSE) :** sur cette année 2020, 76 opérations ont ainsi été soutenues. 8 M€ de crédits FSE ont été programmés en pluri annualité 2020-2021, contribuant ainsi à la démarche d'optimisation budgétaire. Plus de 3 743 participants relevant du RSA ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel (accompagnement de parcours, mise en relation avec le monde économique, animation de l'offre territoriale, etc.).

- ◆ En accordant 7 245 secours d'urgence (6 771 SU et 474

AFP) pour un budget de 1,50 M€ (réalisé), la direction accompagne aussi les familles en difficultés.

- ◆ Elle déploie **la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).** En 2020, 383 MASP ont été exercées pour une dépense de 556 493 €.

- ◆ **Au niveau de la politique jeunesse,** l'année 2020 a permis à 5 568 jeunes de bénéficier d'une des mesures proposées par le Département, soit une hausse de près de 16% par rapport à 2020.

2 160 jeunes ont bénéficié de la mesure permis engagement citoyen et réalisé ainsi un engagement associatif dans 871 associations différentes. Plus d'1/3 de ces engagements se



sont déroulés dans le domaine de l'aide alimentaire, compte tenu du contexte de la crise sanitaire.

1 562 stages au Bafa/Bafd ont été financés, dont 676 au titre de la mesure dérogatoire mise en place afin de répondre aux difficultés d'organisation de sessions de formations en internat, dans le contexte de la crise sanitaire.

682 packs Sac Ados ont été remis dans le cadre de 240 séjours. 25 % des jeunes bénéficiaires (contre 12 % habituellement) ont organisé leurs vacances dans le Pas-de-Calais et bénéficié ainsi d'une aide bonifiée.

88 jeunes sont devenus lauréats des Talents Citoyens dans le cadre d'un dispositif adapté cette année.

Enfin, 39 jeunes ont bénéficié de la Bourse Initiatives Jeunes (BIJ) (16 projets) au cours d'une année où la mobilité internationale a été fortement limitée.

673 jeunes ont bénéficié d'une aide dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) (aide d'urgence ou socioprofessionnelle).

364 permis, En Route vers l'Emploi, ont été financés pour des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.



◆ **Le Département, via le Fonds Solidarité Logement (FSL)** dont il a la gestion, a participé, par des aides financières individuelles, à l'accès au logement, à la prévention des expulsions et à la lutte contre la précarité énergétique à hauteur de 2 798 198 €, soit 3 998 aides financières.

Sur le volet accompagnement social, le FSL a permis d'accompagner au travers de ses différents dispositifs :

- ◆ 2 020 ménages dont 1 170 nouvelles prises en charge au titre de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASL), pour un montant de 2 519 710 €
- ◆ 232 ménages dont 70 nouvelles prises en charge au titre de l'Aide à la Médiation Locative (AML), pour un montant de 246 370 €



◆ 634 ménages accompagnés dans un logement temporaire au titre du Forfait Annuel Logement (FAL), dont l'objectif est d'élaborer et de construire un projet logement pour un montant 2020 de 634 582 €

◆ Concernant les Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF), 960 ménages ont été rencontrés au titre de la prévention des expulsions.

◆ 19 Diagnostics Garantie de Loyer (DGL) ont été réalisés (déclenchés dès les 1ers impayés de loyer afin d'en établir la cause et d'orienter sur un accompagnement social si besoin).

REALISATIONS MAJEURES :

« ENGAGEMENT COLLECTIF EN FAVEUR DE L'EMPLOI » ET « STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE » - DELIBERATION CADRE

Concernant le périmètre d'intervention de la direction, les actions mises en œuvre en 2020 sont les suivantes :

- ◆ Lancement de la plateforme numérique d'intermédiation emploi « MonJob62 », lors de la semaine, en octobre 2020, co-organisée avec Pôle Emploi, soit 3 000 bénéficiaires du RSA inscrits fin décembre 2020.
- ◆ Mobiliser les clauses d'insertion au service des grands projets du Département :
 - ◇ Dans le cadre du contrat Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), plus de 220 parcours vers l'emploi dont près de 140 pour les seuls bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans, avec plus de 80 000 heures d'insertion.
 - ◇ Dans le cadre du Canal Seine-Nord Europe, sur les 23 marchés en cours, 6 d'entre eux sont assurés par le Département en tant que coordonnateur avec des recrutements en CDD et CDI.
- ◆ Dynamiser l'orientation et les parcours via la mise en œuvre d'une plateforme pour les primo entrants. 8 123 bénéficiaires ont été accueillis via la plateforme.
- ◆ Passer au format numérique l'outil diagnostic accompagnement des bénéficiaires du RSA, via Néojob.
- ◆ Proposer un dispositif pour les travailleurs indépendants, 486 bénéficiaires ont été accompagnés.
- ◆ Sur la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance (ASE), un accompagnement de 172 jeunes a été proposé, notamment au moyen de la mise en place d'un binôme Département – Mission Locale.
- ◆ Proposer des solutions de logement aux jeunes majeurs ayant un parcours institutionnel : la démarche spécifique engagée en 2019 a été poursuivie en 2020, concernant l'accès et le maintien dans le logement des jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours à l'ASE.
- ◆ Le fonds de solvabilisation, créé pour l'entrée et le maintien dans le logement de ce public à l'échelle départementale, a été réalimenté, à hauteur de 200 000 €. Celui-ci permet de financer le loyer et/ ou les charges dans la limite de 12 mois et de 500 € mensuels, qu'il s'agisse d'une problématique d'accès ou de maintien.
- ◆ Un partenariat avec 3 bailleurs (Pas-de-Calais Habitat, SIA et Habitat Hauts-de-France) a été conclu pour permettre à 25 jeunes de trouver un logement sur le territoire départemental. Ces logements devront être rééquipés, avec des charges lissées et un loyer compatible avec les ressources de ces jeunes.
- ◆ 114 accompagnements sociaux renforcés ont fait l'objet de conventions avec des associations œuvrant dans le champ de l'accompagnement social relatif au logement. L'objectif est de permettre à ces jeunes de bénéficier d'un accompagnement, avec une approche globale, pour accéder à un logement autonome ou s'y maintenir.

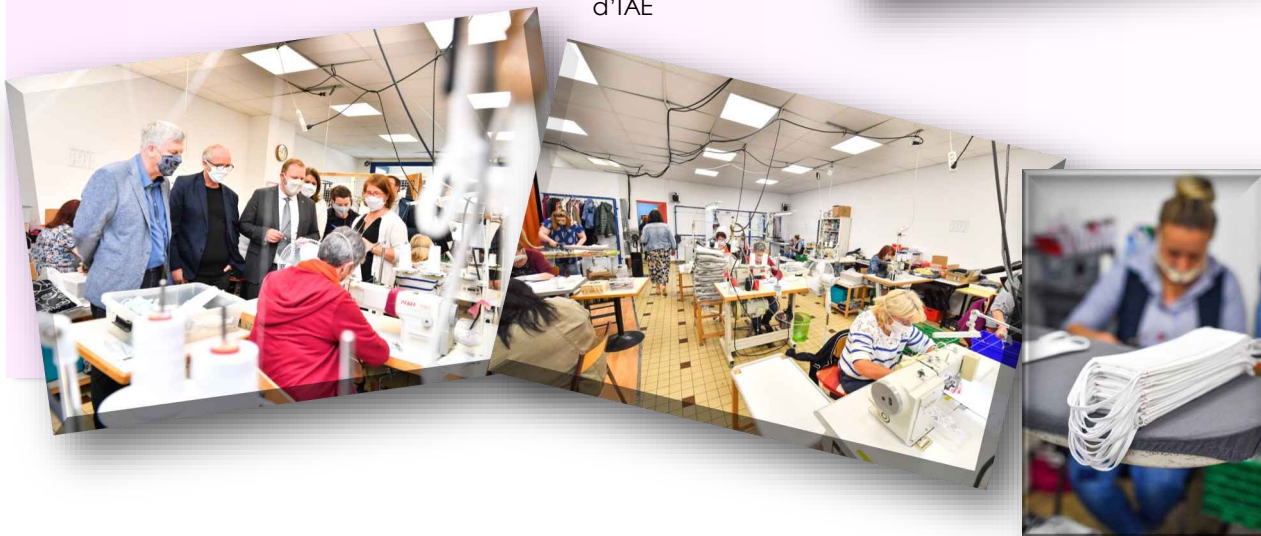
A noter, dans le champ du logement toujours, a été lancé, en décembre 2020, un fonds de prévention des expulsions locatives. Complémentaire au FSL, il vise à éviter la spirale de l'exclusion par la résolution de la dette (aide financière) couplée à un accompagnement social simple ou renforcé pour un montant total en 2020 de 440 000 €.

MESURES COVID-19

Par délibération « Face à la crise » du 6 juillet 2020, l'Assemblée Départementale a pris des mesures :

- ◆ Aides exceptionnelles - Apporter un soutien en faveur des publics en grande difficulté, en assouplissant l'accès aux secours d'urgence,
- ◆ Aides exceptionnelles - Création d'un fonds pour les familles modestes, doté de 200 000 € pour les travailleurs modestes,
- ◆ Soutien des acteurs de l'humanitaire et de la banque alimentaire : 130 000 €,
- ◆ Nouveaux besoins - Dispositif de micro-crédit social, doté de 30 000 €,
- ◆ Mesures de soutien en faveur de la jeunesse avec assouplissement des aides liées au FAJ, financement dérogatoire des stages au BAFA en externat (676 aides attribuées), 1 000 permis engagement citoyen supplémentaires,
- ◆ Nouveaux besoins - Démarche prioritaire en direction des étudiants impactés par la crise,
- ◆ Soutien exceptionnel des structures d'insertion, à hauteur de 269 079 €, à 43 structures d'insertion autour de deux volets : prise en charge des dépenses induites par la situation sanitaire et aide à la relance d'activité,
- ◆ Fabrication de masques en tissu par les structures d'IAE

afin, notamment, de privilégier les circuits courts, le made in Pas-de-Calais et les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Au total, une commande ferme de 90 000 masques en tissu, passée avec un échelonnement des livraisons sur 6 mois, entre juin et novembre 2020.



CANDIDATURE AU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION

Le Département s'est porté candidat pour expérimenter un Service Public de l'Insertion, en lien avec ses partenaires, afin de poursuivre les ambitions en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA et des publics les plus vulnérables, dans une démarche collective avec tous les acteurs institutionnels qui concourent au service public de l'insertion. Il repose sur quatre axes majeurs : une gouvernance d'un réseau d'acteurs, un service public de proximité (guichet intégré), un engagement collectif au service d'un parcours de qualité sans rupture, une offre d'accompagnement et d'insertion mutualisée.

LOGEMENT D'ABORD

A noter qu'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Logement d'abord » a été initié par l'Etat en septembre 2020, et que le Pas-de-Calais a été sélectionné pour étendre la démarche sur l'Audomarois, le Boulonnais et une partie du Montreuillois.

POLE SOLIDARITES



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

**MISSION PILOTAGE AIDE SOCIALE
A L'ENFANCE**

**SERVICE DE L'ADMINISTRATION FINANCIERE
ET DES BUDGETS**

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA COORDINA-
TION DES POLITIQUES ENFANCE ET FAMILLE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE**

SERVICE DE L'ACCUEIL FAMILIAL

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ADOPTION
ET ACCES AUX ORIGINES**

**SERVICE DEPARTEMENTAL DES ETABLISSE-
MENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX**

**SERVICE DEPARTEMENTAL MINEURS
NON ACCOMPAGNES**

MISSIONS :

La direction de l'enfance et de la famille (DEF), est en charge de l'élaboration, du pilotage, de la mise en œuvre et du contrôle des politiques départementales dans les domaines de la protection maternelle et infantile (PMI), de la prévention et de la protection de l'enfance et de l'adoption.

Elle a pour principales missions de :

- ◆ Élaborer et piloter la mise en œuvre des schémas définissant à l'échelle départementale les politiques de l'enfance et de la famille.
- ◆ Promouvoir des politiques de prévention et de protection en faveur de l'enfant et de l'adolescent.
- ◆ Garantir le respect et l'application du cadre réglementaire d'intervention, de la qualité du suivi des mesures d'aide sociale à l'enfance dont l'accompagnement des enfants confiés.
- ◆ Apporter un soutien technique pour les situations individuelles les plus complexes aux Maisons du Département Solidarité (MDS).

Ces missions se déploient en étroite collaboration avec les MDS et avec les autres partenaires, prestataires institutionnels et associatifs.

Le Département s'est inscrit dans les différentes stratégies proposées par l'État :

- ◆ La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021.
- ◆ La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

CHIFFRES CLES :

I. AU TITRE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE	Données	Evolution 2019/2020
Nombre d'enfants présentés en consultation d'enfants*	17 545***	-47,5%
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan de 4 ans* <i>Le nombre d'enfants vus en bilan de 4 ans diminue du fait de la diminution des naissances, par contre la couverture a augmenté de 86 % en 2017/2018 à 89 % en 2018/2019.</i>	14 227	-13,1%
*Source SDPMI ** Source GENESIS *** Non consolidées		
Offre de la petite enfance		
Assistants maternels agréés	8 393	-2,6 %
Nombre de places	27 434	-3,3%
Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM)		
Nombre de places	1145	+5,9%
Créations	8	-43,0%
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)		
Nombre de places	5661	+3,1%
Créations	24	+26,3%
II. AU TITRE DES CENTRES DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE	Données	Evolution 2019/2020
Consultations médicales Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF)*	8536	-14,5%
Actions collectives CPEF*	1128	-48,6%
Participants aux actions collectives CPEF*	18263	-57,3%
* Source SDPMI		
III. AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET DE L'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE	Données	Evolution 2019/2020
Nombre de familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale* en 2020	3 873	-13,90%
Nombre d'aides financières de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2020	1 577	-33,20
Nombre d'actions Éducatives à domicile** au 31.12.2020	702	+2,25%
Nombre de mesures d'actions Éducatives en milieu ouvert (AEMO)*** au 31.12.2020	3 406	+ 3,56 %

*Aide à la Gestion du Budget Familial, Accompagnement en Economie Sociale et Familiale, Accompagnement Social et Aide à la Parentalité (ASAP),

IV. AU TITRE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL ET DES BENEFICIAIRES D'UN ACCUEIL DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE	Données	Evolution 2019/2020
Nombre d'assistants familiaux rémunérés (pour 4 001 enfants)	1957	-3.70%
L'offre d'accueil en établissement (Maisons d'Enfants à Caractère Social, centres maternels)	2 623 places dont 973 places d'internat	+8.79%
Nombre de bénéficiaires d'un accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance en établissement ou chez un assistant familial au 31.12.2020 (hors accueil spécialisé, accueil de jour et domicile) Les mesures CJM sont depuis juin dans Genesis et les données ne sont pas encore fiabilisées	5 504	-3.60 %
Nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont placements directs en établissement ou chez un assistant familial au 31.12.2020	443	-21.3 %
Nombre de personnes étrangères se déclarant mineures et isolées hébergées dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence.	1 875	+54.30%
Au 31 décembre 2020, 492 mineurs et 467 jeunes majeurs non accompagnés sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance contre * 655 mineurs et *354 jeunes majeurs au 31 décembre 2019 (* chiffres consolidés).		

V. LES CHIFFRES DE L'ADOPTION	Données	Evolution 2019/2020
Nombre de familles agréées au 31 décembre 2020	168	-9.7 %
Nombre d'adoptions réalisées (soit 0 adoption internationale, 12 adoptions précoces de pupilles et 17 adoptions tardives).	29	-12.1%

Accès aux dossiers et aux droits de usagers 2020 :

331 demandes, toutes activités confondues :

Ainsi, 99 anciens bénéficiaires ont pu consulter leur dossier ASE, 12 personnes adoptées ou ex-pupilles de l'Etat ont été accompagnées dans leurs recherches d'origines.

7 accouchements dans le secret, aucun établissement de filiation durant le délai légal de rétractation, soient 7 enfants admis pupilles de l'Etat en vertu de l'art. L 224-4 alinéa 1 du CASF.

Commission d'Examen de la Situation et du Statut de l'Enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (CESSEC) : 80 situations étudiées : 13% en bonne évolution, 40% en risques potentiels, 47% en risques avérés.

VI - DONNEES BUDGETAIRES : 244.3 M€ AU TITRE DU FONCTIONNEMENT

Accueil familial	111.9 M€	
Accueil institutionnel permanent	100.1M€	
Aides financières	4.7 M€	
Aides éducatives	10.3 M€	
Protection maternelle infantile et planification	2.4 M €	
Dépenses de prévention	10.6 M€	
Actions complémentaires en faveur de l'enfance	4.3 M€	
10.5 M€ AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT		



REALISATIONS MAJEURES :

CHANTIERS TRANSVERSAUX

◆ Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020 – 2022

Ce contrat, signé le 5 novembre 2020, vise à définir des priorités conjointes déclinées sous la forme de quatre engagements :

- ◇ Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- ◇ Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- ◇ Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- ◇ Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte ;

Le contrat prévoit le déploiement de 23 fiches actions, relevant de la mise en œuvre de missions réglementaires et du déploiement d'actions concrètes, proposées, s'inscrivant pleinement dans la continuité des orientations et objectifs du Pacte des Solidarités et du Développement Social 2017 – 2022, de la planification de l'offre départementale d'accueil et d'accompagnement de l'enfant dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance 2019-2022 et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2020 a permis :

- ◇ Le déploiement de places réservées aux enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance porteurs de handicap ;
- ◇ Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ;
- ◇ Equipes Mobiles ;
- ◇ La création de place en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)...

2021 sera l'année de la mise en œuvre de nouvelles actions dont :

- ◇ Le dispositif de Techniciens d'intervention Sociale et Familiale Prévention Précoce PMI ;
- ◇ Le déploiement de l'Action Educative à Domicile Renforcée et de l'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée.

◆ Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté

La DEF intervient en cohérence avec les orientations départementales notamment au titre :

- ◇ Du socle commun : « prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance » en préparant et en accompagnant les jeunes à l'autonomie.
- ◇ Des initiatives départementales en faveur des jeunes enfants sur l'aspect santé et accueil du jeune enfant.

Actions menées en faveur des enfants dans le cadre de la gestion de la crise de la COVID-19

Le Service départemental de la protection maternelle et infantile (SDPMI) a apporté conseils et accompagnement aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, aux relais parents enfants en cas de personne Covid positive avérée ou suspectée ;

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les Assistants Familiaux ont été destinataires également des recommandations gouvernementales ou de notes qui précisaient les conduites à tenir en cas de contamination COVID-19. Ils ont également bénéficié d'une écoute et des conseils du médecin référent protection de l'enfance et du médecin départemental de la PMI.

Le Bureau recueil informations préoccupantes (BRIP) a adapté son organisation et son fonctionnement dans le cadre de la continuité de service et de l'intérêt des enfants et des familles en traitant toutes les situations urgentes en lien avec les Maisons du Département Solidarité.

Le Bureau recueil informations préoccupantes (BRIP) a adapté son organisation et son fonctionnement dans le cadre de la continuité de service et de l'intérêt des enfants et des familles en traitant toutes les situations urgentes en lien avec les Maisons du Département Solidarité.

Un accompagnement des Assistants Familiaux et des Etablissements et Services Médico-Sociaux mobilisés pour assurer la continuité dans les prises en charge du fait de la fermeture des établissements scolaires et la suspension

des droits de visite et d'hébergement soutenu par :

- ◆ Le doublement des astreintes au niveau des personnels départementaux afin de pouvoir répondre à la multiplicité éventuelle des sollicitations.
- ◆ L'ouverture d'une MECS temporaire de 25 places afin de faire face au risque de saturation des places durant la crise sanitaire.



◆ La mise en place de conférences téléphoniques avec les partenaires concernés : les magistrats coordonnateurs de différents tribunaux, l'Education Nationale, Maisons Enfants à Caractère Social.

◆ La prise en compte de dépenses supplémentaires et des primes COVID, livraison de masques et de solution hydro-alcoolique dès le mois d'avril 2020, pour un coût total de 4 473 339 €.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES :

◆ Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens CPOM 2020

La direction de l'enfance et de la famille (DEF), s'est engagée en 2019 dans le renouvellement et la généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les associations gestionnaires d'établissements habilités ASE. La démarche de diagnostic a été réalisée conjointement avec la direction du conseil en gestion et en innovation (DCGI), permettant de renforcer l'analyse financière des établissements gestionnaires. Quatre associations ont été concernées. Parmi les 4 dont la négociation devait être engagée en 2019, 2 sont signés et 2 sont en cours de finalisation. La négociation de 7 nouveaux CPOM a été engagée comme prévu début 2020 mais les discussions ont dû être suspendues plusieurs mois en raison de la crise sanitaire.

◆ Contrôles et inspections

Au regard du contexte sanitaire, les contrôles et inspections se sont limités en 2020 au suivi des préconisations émises lors des contrôles menés en 2019: deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), deux Lieux de Vie et un conjoint avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), sur un service d'AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

◆ Protocole AEMO et cahiers des charges

Les services d'AEMO (ADAE, EPDEF, SPReNe), les services du Département (DEF et les services sociaux locaux de MDS) et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance, ont travaillé à l'élaboration d'un protocole relatif à la mise en œuvre des mesures AEMO dans le département ainsi que sur la refonte des cahiers des charges de ces mesures.

Outre le fait d'améliorer le service rendu aux familles accompagnées, le protocole a pour objet de :

- ◆ Poser le principe de partenariat entre le Département, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et les services d'AEMO,
- ◆ Clarifier les cadres d'interventions,

- ◆ Coordonner les interventions des différents acteurs,
- ◆ Définir et formaliser la transmission des informations entre les acteurs tout au long de la mesure d'AEMO.

◆ La création d'une mission "suivi du parcours des mineurs non accompagnés" au sein du service départemental des mineurs non accompagnés (SDMNA)

Le suivi administratif des dossiers des MNA a été centralisé et une équipe dédiée a été créée pour gérer ce que fait habituellement un « secteur Aide Sociale à l'Enfance » en MDS : prendre l'ensemble des décisions individuelles relatives à la situation des mineurs et majeurs confiés au service.



L'objectif est de mieux répondre aux besoins d'accompagnement de ces jeunes, d'harmoniser les réponses, de mieux piloter la politique globale en direction de ce public, et enfin de soulager les territoires. Le transfert des dossiers s'est effectué des territoires vers le siège entre octobre 2019 et novembre 2020. De nouveaux outils ont été mis en place pour simplifier les échanges entre le SDMNA et les établissements d'accueil. Ces outils facilitent également le contrôle et le respect des échéances. La centralisation des dossiers administratifs a enfin accentué le travail du SDMNA sur l'accès au droit commun, notamment dans le cadre d'expérimentation sur le FSL.



LES ASSISTANTS FAMILIAUX :

Avancement de la campagne de recrutement: Depuis le début de l'année 2020, de nombreux assistants familiaux cessent leur activité, notamment pour cause de retraite. A ce jour, les nouveaux recrutements ne permettent pas d'équilibrer les cessations d'activité.

Une campagne de recrutement départementale a démarré en octobre 2020. Cependant, les territoires du Calais et du Boulonnais sont davantage ciblés du fait de la baisse prégnante des effectifs. Les territoires de l'Artois et de Lens-Liévin sont également concernés afin de prévenir les départs en retraite dans les années à venir.

REFERENTIEL DES MAISONS DES ADOLESCENTS

Un processus de réflexion interdisciplinaire et interinstitutionnelle a été mis en œuvre à compter de janvier 2020 afin d'élaborer le référentiel des Maisons Des Adolescents (MDA). La volonté du groupe de réflexion a été de partir de l'expertise d'usage des professionnels des Maisons Des Adolescents pour élaborer ce dernier, en se référant notamment au cahier des charges national des MDA.

Résultant d'une démarche pragmatique et fondée sur l'expérience des professionnels, ce

référentiel :

- ◆ Rappelle le cadre réglementaire d'intervention des agents du pôle
- ◆ Précise les priorités départementales
- ◆ Définit le périmètre d'intervention des agents



LE PARRAINAGE DE PROXIMITE



Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités et du développement social, le Département a souhaité développer des accueils non conventionnels et alternatifs en conventionnant avec l'association France Parrainages, qui intervient à la fois sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Le parrainage s'adresse à des mineurs de 3 à 18 ans, vivant avec leurs parents et bénéficiant d'un accompagnement social et d'aide à la parentalité ou d'une mesure en milieu ouvert (administrative ou judiciaire) ; le parrainage s'adresse aussi à des mineurs confiés à l'ASE.

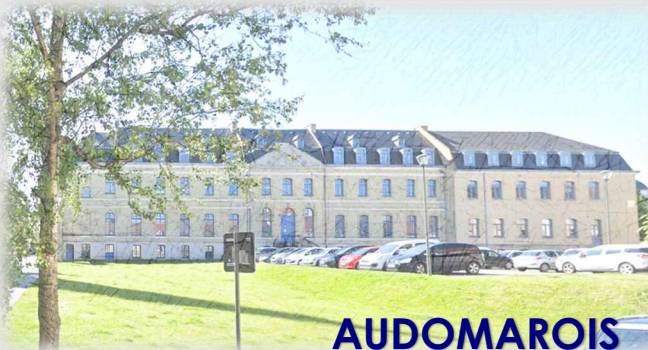
Développé dans un premier temps en 2019 sur les territoires de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et de l'Arrageois, ce dispositif est étendu à l'ensemble du département en 2020.



ARRAGEOIS



ARTOIS



AUDOMAROIS



BOULONNAIS

**MISSIONS COMMUNES
AUX 9 MAISONS
DU DEPARTEMENT
SOLIDARITE**



CALAIS



HENIN-CARVIN



LENS-LIEVIN



MONTREUILLOIS



TERNOIS



MISSIONS :

Les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS) ont pour missions de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur leur territoire des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'inclusion sociale et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Les MDS sont chargées d'accueillir le public au sein de leurs sites, d'écouter les besoins et les attentes des habitants, de les orienter, les accompagner, les conseiller et, le cas échéant, les protéger. En proximité immédiate avec 1 455 018 habitants (Source : INSEE, estimation 1^{er} janvier 2021), les agents de la MDS exercent leurs missions en tant que de besoin à domicile, au sein de leurs 25 sites, de leurs 2 Maisons Des Adolescents (MDA), de leurs 9 antennes de Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) mais aussi dans les 371 points d'accueil hors sites.

En proximité des acteurs des solidarités sur le territoire, les agents des MDS font vivre, au quotidien, les relations avec les partenaires du Département et se saisissent de toutes opportunités pour impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de solidarité.

Les MDS organisent également les commissions consultatives d'attribution des aides et prestations individuelles, sous la présidence d'un élu désigné par le Président du Conseil départemental, elles mettent en place des instances techniques locales de travail pour organiser la pluridisciplinarité des approches et des expertises dans les réponses de proximité.

Au regard des grands objectifs stratégiques des politiques de solidarité conduites, le cadre d'intervention des MDS s'inscrit au sein des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale aujourd'hui regroupés au sein du pacte des solidarités et du développement social adopté le 30 juin 2017.

Ce pacte, qui détermine la feuille de route des solidarités pour les 5 ans à venir, oriente la déclinaison des missions des MDS dans le cadre de 5 défis à relever pour une action sociale et médico-sociale renouvelée, mise à l'épreuve par une demande sociale en hausse et par une nécessaire maîtrise de l'évolution des dépenses.

Chaque territoire a défini des actions spécifiques autour de 5 défis communs :

- ◆ Défi 1 : Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie.
- ◆ Défi 2 : Soutenir la dynamique du développement social et de l'innovation dans la mise en œuvre des réponses.
- ◆ Défi 3 : Promouvoir la place et la participation des habitants.
- ◆ Défi 4 : Favoriser la coordination des acteurs au profit de la qualité de l'accompagnement.
- ◆ Défi 5 : Conforter l'accueil social de proximité.

L'année 2020 a été marquée pour l'ensemble des MDS par :

- ◆ Les travaux visant à une harmonisation départementale :
 - De l'organisation
 - Des pratiques liées à l'exercice des missions à travers la mise en œuvre d'un référentiel commun de l'action sociale de proximité.

Le tout au bénéfice de l'équité de traitement des usagers et de la qualité de service.

- ◆ Leur implication dans la gestion de la crise sanitaire due à la COVID-19 et de ses conséquences sur la continuité du service public départemental. A cet égard, les services ont dû s'adapter tout au long de l'année dans leurs organisations et dans leurs pratiques pour continuer à réaliser leurs missions essentielles dans le respect des consignes successives (confinement, déconfinement...) et des règles sanitaires. Un recours important au travail à distance a été entrepris, tout en maintenant les visites à domicile, permanences et consultations indispensables.

- ◆ Leur mobilisation toute particulière sur des opérations liées à la crise COVID:

- ◇ la distribution d'ordinateurs aux collégiens : née d'une volonté des élus départementaux, cette distribution a été largement mise en œuvre par les MDS, en collaboration avec la direction des collèges (DEC), à la fois pour déterminer les enfants à doter en priorité et pour assurer la remise des ordinateurs aux bénéficiaires. Ainsi, plus de 1200 ordinateurs ont déjà pu être remis aux collégiens du Pas-de-Calais.

- ◇ La participation à la distribution des équipements de protection individuels (EPI) aux Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS), (masques, gants, blouses...), pendant toute l'année 2020.

POLE SOLIDARITES



Crédit photo—Nicolas Szwanka—CD 62

MDS DE L'ARRAGEOIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE
DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'ARRAS NORD**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'ARRAS SUD**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE BAPAUME**

**MISSION PREVENTION ET PROTECTION
ADMINISTRATIVE TERRITORIALE
DE L'ARRAGEOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DE L'ARRAGEOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DE L'ARRAGEOIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DE L'ARRAGEOIS**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DE L'ARRAGEOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DE L'ARRAGEOIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5 180 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA SoCLE	4 534
Allocataires du RSA Majoré	646
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	321
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	192
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	152
Secours d'Urgence (SU) accordés	609
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	29
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	52
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	679
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	380
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	539
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	3 101
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	771
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	4 644
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 19,91% des accueils de la MDS	4 701
Accueils téléphoniques, ce qui représente 80,09% des accueils de la MDS	18 911
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	185
Equivalents Temps Plein (ETP)	174,6

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 211 166 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

DANS LE CHAMP DE L'ACCUEIL, L'ORIENTATION, L'ACCES AUX DROITS DES USAGERS



Pendant la période de premier confinement, les sites d'Arras Nord/Bapaume et d'Arras Sud se sont organisés en alternance afin d'accueillir téléphoniquement les usagers du territoire tandis que nous maintenions dans nos locaux les consultations de PMI sur rendez-vous.

Toujours pendant cette période, et à la suite d'évènements climatiques et d'inondations qui ont touché plusieurs communes du territoire, les services sociaux se sont mobilisés rapidement (en complémentarité avec les services de la MDADT mobilisés de leur côté sur la partie infrastructure), afin d'accompagner dans leurs démarches administratives et aider financièrement plus de 30 familles qui se trouvaient mises en difficultés voire en grande précarité.

Enfin, chaque semaine, les services ont participé à des échanges téléphoniques d'informations et d'échanges autour de la situation de la pandémie sur le territoire. Ces échanges réunissaient les élus du territoire (députés, présidents d'intercommunalité, vice-présidents et conseillers départementaux...) et des représentants des services de l'Etat, de l'ARS et du Groupe Hospitalier Artois-Ternois afin de proposer notamment des stratégies particulières d'accueil et d'accompagnement de la population du territoire.



DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

◆ **Le partenariat avec le centre de détention de Bapaume et le service de protection maternelle et infantile**, dans le cadre du suivi médical des enfants restant auprès de leur mère incarcérée et vivant en cellule avec elle, de la naissance jusqu'à leurs 18 mois.

Ce partenariat mis en place depuis bientôt 4 ans, a permis également d'interpeller la direction interrégionale des services pénitenciers (DIRSP) en 2018, sur les conditions d'accueil et de vie de ces enfants au sein du centre de détention. Depuis, des budgets supplémentaires ont été alloués au centre de détention et à la PMI afin d'améliorer grandement la prise en charge de ces enfants (création d'une aile dédiée à la nurserie avec cellules adaptées à la prise en charge de tous petits, salle d'éveil et d'activité, salle de consultation médicale, cuisine aménagée pour les tous petits) ... les travaux sont en cours. Ce projet devrait voir le jour au plus tard courant 2022 – budget alloué à la PMI afin d'animer des actions individuelles et/ou collectives et nécessitant l'achat de petit matériel et/ou de consommables.

Ces actions prennent la forme d'ateliers (« alimentation à tout prix », « les gestes de détente et de bien-être de bébé », « 1, 2, 3 jouons ensemble... »)

◆ Une action collective transversale PMI et services sociaux et



éducatifs locaux autour du jeu : « A vos marques, prêts, jouons ! » a été mise en place. L'objectif principal vise le développement des compétences parentales et le renforcement de l'autonomisation des familles. Une activité est proposée à chaque séance, accompagnée d'un message de prévention : l'importance de l'éveil et des activités de partage, la communication avec bébé, les rythmes de vie, l'équilibre alimentaire, la sécurité du logement. Un partenariat a été



conclu avec l'association « lis avec moi » pour favoriser la place du livre dans les familles.

DANS LE CHAMP DE LA PREVENTION SANTE

◆ Les services ont participé à l'élaboration d'un contrat local de santé 2020/2024 sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Artois. 3 grands axes de travail ont ainsi été engagés privilégiant la santé des enfants et des jeunes, le vieillissement et le soutien des aidants et la lutte contre la désertification des professionnels de santé.

DANS LE CHAMP DE L'INCLUSION SOCIALE

- ◆ Les services ont participé à la mise en œuvre, sur le territoire de la communauté urbaine d'Arras, de l'expérimentation « logement d'abord ». L'ambition est de rapprocher les secteurs du logement et de l'hébergement afin d'assurer à chaque ménage un parcours qui respecte ses besoins, ses attentes et lui permette dignement de s'insérer.
- ◆ Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire et en particulier l'accompagnement des situations particulièrement complexes et le repérage des situations de précarité dans le logement, les services ont constitué des groupes de concertation réunissant différents partenaires afin d'étudier, au cas par cas, les situations complexes et de trouver des solutions communes et coordonnées. Intitulées « groupes de résolution de situations particulières », ces concertations ont été mises en place dans les EPCI ne bénéficiant pas, à l'heure actuelle, de tels dispositifs : Osartis-Marquion, Campagnes de l'Artois et Sud-Artois.
- ◆ Enfin, partant du constat que chaque intervenant à domicile (travailleurs sociaux, corps médical, sapeurs-pompiers, associations d'aide à domicile...) est en capacité de déceler des anomalies dans le logement, qu'il s'agisse d'un problème de précarité énergétique ou de décence du logement et sur la base d'une fiche de repérage simple, les services ont proposé d'expérimenter une nouvelle procédure de repérage des logements précaires et/ou indécents sur le territoire. Démarche bien sûr complémentaire au numéro vert de l'ADIL.



DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES

- ◆ Afin de maintenir le service public d'évaluation des demandes d'APA et de PCH pendant la période du premier confinement, les services de la maison de l'autonomie ont rapidement mis en place une procédure d'évaluation et d'enregistrement des plans d'aide, entièrement dématérialisée, permettant à distance et en équipe, de continuer à mettre en place l'aide dans les temps impartis.

- ◆ La « mallette interactive », outil interactif à destination des professionnels des SAAD intervenant auprès d'une personne âgée ou handicapée, dans le cadre de la garde active, cette mallette a été déployée début 2020. Ce projet réunissant 20 structures a pu voir le jour grâce à la synergie du groupe de pilotage constitué et l'implication forte du Département. Une vingtaine de fiches d'activités sont, à ce jour, éditées sur le site en vue d'aider les professionnels à proposer des activités adaptées au profil et à la situation des personnes accompagnées. Les objectifs 2021 seront, à la fois d'alimenter le site en activités nouvelles et de parvenir à un



déploiement large et une appropriation forte de cet outil, par l'ensemble des professionnels des services assurant de la garde active.

Pour s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire, les partenaires de la plateforme territoriale d'aide aux aidants ont souhaité innover pour cette édition 2020, en organisant le forum santé des aidants à distance et « en live ». Des saynètes ont été jouées les 3 et 10 novembre en direct par les acteurs de la compagnie « La belle histoire », accessibles depuis le site internet de la Mutualité Française ; cette solution innovante offrait la possibilité aux internautes de poser leurs questions via un « chat », auxquelles des experts ont pu répondre directement. A la suite de ces deux temps forts, 5 ateliers en ligne sur le thème du « mois de la santé » ont été proposés en janvier aux aidants autour de l'expression corporelle, la sophrologie, la cuisine, le qi-gong ou encore la gestion du stress.



POLE SOLIDARITES



MDS DE L'ARTOIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE
DE L'ARTOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU BRUAYSI**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE BRUAY-LA-BUISSIERE**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU BETHUNOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE BETHUNE**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE LILLERS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE NOEUX-LES-MINES**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DE L'ARTOIS**

**MISSION PREVENTION ET PROTECTION
ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DE L'ARTOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DE L'ARTOIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 10 629 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	9 324
Allocataires du RSA Majoré	1 305
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	1002
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	318
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	194
Secours d'Urgence (SU) accordés	1137
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	66
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	111
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1 307
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	728
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	764
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	3 754
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1 028
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	5 788
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 12,78% des accueils de la MDS	4 947
Accueils téléphoniques, ce qui représente 87,22% des accueils de la MDS	33 762
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	283
Equivalents Temps Plein (ETP)	267,2

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 292 906 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

LA COVID-19 : REPENSER LES ACTIVITES

Le 17 mars 2020, suite au premier confinement, les activités s'arrêtent. Les professionnels de l'Artois s'interrogent : les usagers ne peuvent plus venir à nous. Comment faire pour aller vers eux ? Le plan de continuité de service s'organise rapidement malgré la fermeture des sites. Une centralisation est mise en place à la Maison du Département Solidarité de l'Artois avec la présence de secrétaires, de chefs de service mais aussi de responsables territoriaux solidarités dans le respect des protocoles sanitaires tout en limitant au maximum le brassage des professionnels. Des évaluations ont ainsi été réalisées par téléphone, des rendez-vous d'interruption volontaire de grossesse (IVG) ont pu être maintenus et des visites à domicile ont tout de même été effectuées lorsque la situation l'exigeait... Cette crise sanitaire a renforcé les liens intersites et a démontré, de manière naturelle, les interdépendances et les complémentarités entre services. Deux de nos agents d'entretien ménager se sont portées volontaires pour soutenir la Maison d'Enfants à Caractère Social de Bouvigny Boyeffles et, de ce fait, n'ont pas connu le confinement.



L'ARCHIVAGE ASE DE RETOUR

Depuis juin 2015, les archives de l'ASE de l'Artois, affectées par des moisissures suite à une inondation, n'étaient plus transférables au bureau d'accès aux origines (BAO). Ces transferts sont de nouveaux possibles depuis le mois d'août 2020. Pour permettre cela, les archives (qui représentent plus de 2 tonnes de documents) ont été inventoriées, triées et envoyées pour décontamination. Une fois cette opération effectuée, elles ont été reconstituées pour envoi au BAO. Ce travail a été rendu possible grâce à la mobilisation de nombreux services tels que la direction des archives, le BAO, la direction des achats et la direction d'appui du pôle solidarités, sans oublier les agents du territoire. Ces travaux ont mis en exergue une solidarité inter services pendant le premier confinement permettant ainsi aux agents de maintenir du lien.



POURQUOI PAS NOUS ?

L'action « pourquoi pas nous ? », portée par la Résidence Habitat Jeunes (RHJ) de Bruay-La-Buissière, a pour objectif général de remobiliser les jeunes les plus éloignés de toute insertion sociale et/ou professionnelle car ils ne bénéficient d'aucun accompagnement. Cette remobilisation a été réalisée grâce à un renouvellement complet des pratiques d'accompagnement. L'action est basée sur 3 axes que sont : la remise en activité comme accélérateur de l'insertion, la valorisation des compétences psycho-sociales et une démarche participative. Malgré la crise sanitaire, l'action a pu se poursuivre en 2020 avec néanmoins une interruption de mars à juin. Les thématiques travaillées ont été le savoir-être, l'insertion socio-professionnelle, la culture / loisir et découverte, la santé et le bien-être. Outre les professionnels de la RHJ, différents intervenants extérieurs ont pris part à ce projet tels qu'un sophrologue, une socio-esthéticienne, des intervenants artistiques... 26 jeunes ont ainsi participé à cette action. En termes de résultat, cela représente : 8 jeunes à l'emploi, 6 en formation, 4 accompagnés par la mission locale, 1 exclu de la RHJ et 3 qui ont pris leur autonomie. Le Département participe à cette action à hauteur de 23 000 euros (fonds du plan pauvreté).

L'ALIMENTATION DURABLE



En lien avec le schéma départemental de l'alimentation durable sur les territoires, pour un approvisionnement alimentaire de qualité et de proximité et sur la base d'une délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2019 « Alimentation durable : le meilleur produit au plus près », une collaboration s'est engagée entre la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Artois et la mission alimentation durable de la direction du développement de l'aménagement et de l'environnement (DDAE). L'objectif était de sensibiliser aux dispositions de la loi EGALIM du 30 octobre 2018, les acteurs de terrain gérant des restaurations collectives et de recueillir leurs questionnements/pratiques en la matière pour évaluer les besoins d'accompagnement sur ces sujets (ex. : Comment introduire du bio pour atteindre les 20 % ? Comment atténuer le surcoût des matières premières ? Quelles sont les productions alimentaires sur le territoire et où les trouver ? Comment consommer local et de qualité durable dans le cadre d'une gestion concédée du service de restauration ? Comment passer à une gestion intégrée ? ...). Il a ainsi été décidé de réunir les acteurs concernés, soit plus de 60 structures. Au regard du contexte sanitaire, les rencontres, initialement prévues en mai 2020, ont eu lieu en février 2021 « en distanciel ». Des questionnaires en ligne ont été proposés aux participants et sont en cours d'analyse...

LOGEMENT D'ABORD

Mise en œuvre de l'expérimentation « Logement d'abord » : malgré la situation sanitaire, le « Logement d'abord » et le plan pauvreté ont continué de diffuser leurs dispositifs et solutions d'aide et d'appui, grâce notamment à l'augmentation des subventions et au recrutement d'une nouvelle coordinatrice. Le nombre des saisines de la plateforme « Logement d'abord » a fortement augmenté en 2020 (37 saisines de la plateforme en 2019, 107 en 2020 malgré les périodes de confinement). A noter : 33 mesures d'aide à la médiation locative (bail glissant) ont été validées, 30 mesures d'accompagnement social renforcé au logement, 14 accompagnements vers et dans le logement (publics en souffrance psychiatrique) et 5 mesures ENVAUL (public jeune : Entrée dans la Vie Autonome par le Logement). De plus, 54 visites explicatives de jugement (rencontre avec un travailleur social après prononcé du jugement d'expulsion) ont été mandatées en 2020.

En parallèle, le plan pauvreté a défini, pour les jeunes majeurs issus de l'ASE, des mesures d'accompagnement global renforcé. En 2020, 8 mesures et 5 sollicitations du fonds de solvabilisation ont été validées (aide au paiement du loyer et des charges).



LE CENTRE DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF) EN ACTION

Les différents confinements successifs n'ont pas permis au CPEF de mettre en place toute les actions qui étaient envisagées. Cependant, les professionnelles du CPEF se sont inscrites dans toutes les grandes thématiques nationales en organisant, dans un premier temps, une exposition photo lors de la journée internationale du droit des femmes, le 8 mars, puis en réalisant une animation dans les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) lors de la journée de la contraception, le 26 septembre. Ces professionnelles ont bien évidemment participé à l'opération « Octobre rose » pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Ce même mois, elles animaient un atelier « comment parler de sexualité aux ados » lors de la semaine de la parentalité. Le 23 novembre, une nouvelle animation était organisée dans le cadre des violences faites aux femmes à travers un affichage évolutif tout au long de la semaine. Enfin, le 1^{er} décembre, une nouvelle exposition photo a clos cette année riche en animations lors de la journée mondiale du SIDA.



L'ENQUETE MOBILITE A NOEUX-LES-MINES

Une enquête a été menée en 2020, auprès des résidents ou publics des structures relevant du champ de l'autonomie sur le secteur de Noeux-les-Mines, associant TADAO, la Maison du Département Solidarité (MDS) et la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois (MDADT). Les objectifs étaient d'une part, de mieux connaître les habitudes d'utilisation du réseau TADAO, d'autre part, de contribuer à une étude plus large sur les habitudes de déplacements des Noeuxois et sur les aménagements et dispositions à initier pour favoriser les mobilités et enfin, d'identifier ensemble, des actions susceptibles d'améliorer les problématiques soulevées par les répondants. Sur la base des constats et besoins repérés, deux types de pistes d'actions ont été proposées. Certaines étaient liées aux questions de « communication » comme des actions de médiation pour intervenir directement auprès des publics sur la base de besoins repérés par les professionnels des structures ou comme une action « Facile à lire et à comprendre » afin d'aider à la lecture des cartes/horaires de bus, l'appréhension des applications TADAO et SNCF-TER, la compréhension des signalétiques présentes sur les arrêts. D'autres pistes avaient pour but de présenter d'autres avantages liés à « l'offre de transport » comme la proposition de développement du covoiturage avec des agents du Département ou la possibilité d'actions de service civique pour accompagner physiquement les publics en difficulté. Suite à ces pistes, d'autres actions pourraient être proposées par les professionnels associés.

POLE SOLIDARITES



Crédit photo — Yannick Cadart — CD 62

MDS DE L'AUDOMAROIS

MAISON DE L'AUTONOMIE DE L'AUDOMAROIS

MAISON DES ADOLESCENTS DU LITTORAL

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'ARQUES**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE ST-OMER**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DE L'AUDOMAROIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DE L'AUDOMAROIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DE L'AUDOMAROIS**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DE L'AUDOMAROIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DE L'AUDOMAROIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 3 871 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	3 340
Allocataires du RSA Majoré	531
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	295
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	135
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	69
Secours d'Urgence (SU) accordés	420
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	29
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	45
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	414
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	184
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	378
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 779
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	383
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 065
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 27,92% des accueils de la MDS	5 900
Accueils téléphoniques, ce qui représente 72,08% des accueils de la MDS	15 235
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	141
Equivalents Temps Plein (ETP)	131,3

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 129 339 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

Le CPEF de l'Audomarois a mis en place 2 formations en direction des collègues assistants familiaux et des partenaires

Pour les assistants familiaux : « Mon métier, ma famille et moi ».

Les objectifs poursuivis étaient de mieux faire connaître le CPEF et ses missions, de donner des notions sur le développement psychosexuel des adolescents, de proposer une réflexion quant à l'impact des missions d'assistant familial sur leur vie personnelle, leur vie de couple, la relation avec leurs propres enfants et leur famille (formation prévue sur 2 ans afin de rencontrer tous les assistants familiaux du territoire).



Pour les professionnels de l'IME de Longuenesse : « Comment intervenir auprès des élèves sur le thème de la vie sexuelle et affective ».

Suite à la demande de l'équipe de l'IME rencontrant des difficultés pour aborder cette thématique avec leurs élèves, le CPEF est intervenu afin de les former aux différentes techniques d'intervention. Un contenu de

formation a été présenté à un groupe pilote. Cette formation sera évaluée et proposée chaque année.



La « mallette des indispensables » de la Maison de l'Autonomie de l'Audomarois

Une crise sanitaire telle que celle que nous traversons depuis mars 2020 a amené la maison de l'autonomie à accélérer les changements qui étaient envisagés, parfois de longue date, avec un engagement remarquable des collègues. A titre d'exemple, le recours au numérique a été développé dans la communication avec les usagers et les partenaires (sollicitations par mail, envoi des plans d'aides APA par mail...), l'accompagnement administratif par entretien téléphonique a été apprécié des usagers et de leurs familles (accompagnement au remplissage de dossiers de demandes d'APA, de PCH, ...). Les collègues ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation en déployant le plus possible leur activité en télétravail, ce qui a favorisé une montée en compétence informatique facilitée par l'accès à distance des applications informatiques et la mise à disposition progressive par la collectivité d'équipements informatiques. Pour renforcer le travail à distance et l'accès aux outils de travail incontournables au quotidien, les professionnels de la Maison de l'Autonomie de l'Audomarois ont travaillé à la création d'une « mallette des indispensables ». Celle-ci regroupe des dossiers de demandes d'aides (APA, PCH, aide sociale...), des dossiers de demandes d'entrée en EHPAD, des rapports types (agrément, signalement, compte-rendu de visite au domicile...), des cartographies, un annuaire des partenaires...



Le soutien du Département aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, fut particulièrement complexe pour les structures d'insertion par l'activité économique. Les fermetures obligatoires, les délais de prise en charge du chômage partiel, l'accompagnement des publics en insertion à distance, l'acquisition obligatoire des équipements de protection individuelle... sont autant d'éléments qui ont engendré de réelles difficultés pour les associations, que ce soit en matière de volume d'activité, d'accompagnement des publics ou de trésorerie.

Le Département du Pas-de-Calais s'est mobilisé. Cela s'est traduit concrètement sur le territoire par :

- ◆ Le maintien de l'activité permettant ainsi aux associations de bénéficier du versement des avances et des soldes des opérations en cours et ainsi éviter le manque de trésorerie ;
- ◆ La fourniture gratuite à l'ensemble des structures de masques chirurgicaux permettant de répondre aux besoins pour les mois de mai et juin 2020, dans un contexte où la pénurie de masques était prégnante ;
- ◆ Le soutien financier exceptionnel à destination de l'ensemble des associations de l'inclusion. C'est dans ce cadre, qu'un montant de 50 932.13€ a été versé à 11 structures relevant du territoire de l'Audomarois, afin de les aider dans le financement des surcoûts liés à la crise.

Actions mobilité pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA

2 actions cofinancées par le Département et l'Europe ont été confiées au SJT (Solidarité et Jalons par le Travail), en direction de bénéficiaires du RSA et de jeunes de moins de 26 ans. Elles ont été menées à

Fauquembergues et à Aire-sur-la-Lys.

La 1^{ère} action a été organisée en distanciel, compte tenu du confinement décidé au printemps.

La 2^{ème} action s'est également tenue, malgré le confinement, avec par ailleurs des interdictions administratives pour les cours de code et les leçons de conduite.

Des stages pratiques ou des leçons de conduite ont été reportés. Des participants ont dû se résoudre à suivre les formations à distance, mais beaucoup ont maintenu un bon niveau de motivation et ont obtenu de très bons résultats :

- ♦ Fauquembergues : 10 participants : 8 codes et 8 permis obtenus, signature de 4 CDD et 2 CDDI (en chaudronnerie)
- ♦ Aire-sur-la-Lys : 12 participants : 9 codes et 6 permis obtenus (en cours)



Les ateliers numériques de la Maison Des Adolescents de l'AUDOMAROIS

La Maison des Adolescents (MDA) du Littoral site de Saint-Omer, a continué à mener des actions collectives et individuelles, en direction des publics adolescents, des parents, des partenaires et des professionnels.

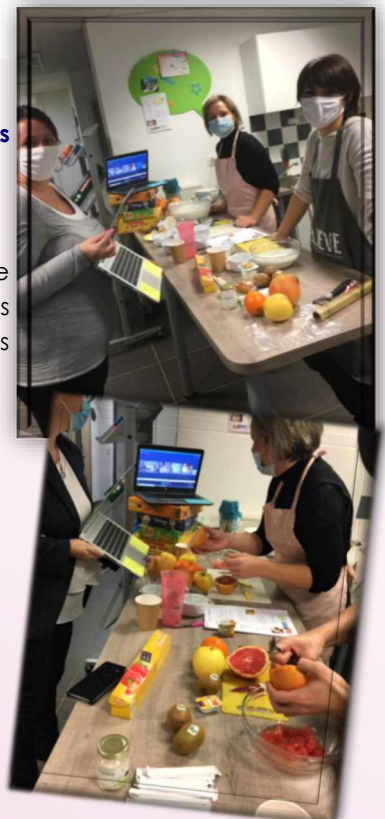
Les collègues de la MDA se sont adaptés à la situation sanitaire afin d'assurer les accompagnements, notamment par l'organisation de rendez-vous individuels téléphoniques réguliers avec les jeunes et les familles. S'agissant des actions collectives et des ateliers, l'équipe a adapté les thématiques et a proposé de les mener en visioconférence. Des ateliers ont ainsi été proposés comme des ateliers cuisine, des ateliers créatifs, un atelier « journée des droits de l'enfant ». Les liens ont, ainsi, été préservés, parfois développés avec certains ados et leurs parents.

Retour d'expérience du service social du site de Saint-Omer : les pratiques confrontées à la réalité de la crise sanitaire

Les assistants socioéducatifs ont pu valoriser et mobiliser davantage les compétences des familles durant



cette période inédite et complexe. Tout comme pour les autres collègues de la MDS, la situation sanitaire a amené l'équipe à restreindre les rencontres au profit de liens téléphoniques très réguliers voire quotidiens, pour des situations de fortes tensions familiales avec parfois des demandes d'accueil provisoire des enfants formulées par les parents. Ce contexte a toutefois conduit à davantage de dialogue parents-enfants, voire à la mobilisation d'un parent jusqu'alors quasi absent de la vie de l'enfant, même pour des situations qui semblaient dans une impasse. Les parents ont été positionnés comme acteurs principaux du changement et l'appel à leur mobilisation les a amenés à reconsidérer leurs responsabilités parentales, ainsi que leurs capacités éducatives.



POLE SOLIDARITES



Crédit photo — Jérôme Pouille — CD 62

MDS DU BOULONNAIS

MAISON DE L'AUTONOMIE DU BOULONNAIS

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'OUTREAU**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE BOULOGNE-SUR-MER**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE ST-MARTIN-LES-BOULOGNE**

SECTEUR ASE DU BOULONNAIS

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DU BOULONNAIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DU BOULONNAIS**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DU BOULONNAIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DU BOULONNAIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 6 013 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	5 165
Allocataires du RSA Majoré	848
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	401
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	115
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	257
Secours d'Urgence (SU) accordés	815
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	61
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	86
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	817
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	475
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	403
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 077
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	656
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 826
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 22,19% des accueils de la MDS	866
Accueils téléphoniques, ce qui représente 77,81% des accueils de la MDS	3036
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	194
Equivalents Temps Plein (ETP)	183,8

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 158 258 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

L'ENFANCE FAMILLE

◆ L'aide sociale à l'enfance (ASE)

La situation de la protection de l'enfance est quasi similaire à l'année 2019. Si l'on constate une relative stabilité au niveau des signalements par rapport à l'année 2019, on remarque malgré tout une fluctuation, dans le temps, avec un rythme plus cadencé et une augmentation des signalements et des informations préoccupantes au dernier trimestre de l'année : doublement des signalements, augmentation des évaluations d'Informations Préoccupantes (IP), également au dernier trimestre. Sans être le réceptacle immédiat des questions de différends familiaux ou de violences conjugales, cela s'est, malgré tout, traduit par une légère augmentation des IP (hausse de 8% par rapport à l'année 2019).

Concernant les aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE), 255 ont été réalisées sur le territoire pour 243 familles, soit un montant de 85 042€ pour une enveloppe de 133 210 €.

◆ L'accueil familial enfance

En 2020, le service comptabilisait 179 assistantes familiales pour 401 enfants accueillis.

19 assistantes familiales ont fait valoir leurs droits à la retraite durant cette année.

Pendant le confinement, les astreintes auprès des Assistantes Familiales ont été doublées. L'équipe des 5 AFR, la RLAAF ainsi que la CLAFE se sont réparties les appels d'assistantes familiales en difficulté, liée à l'absence de rencontre en présentiel, au manque de matériel numérique, à la gestion quotidienne des enfants confiés et à leur scolarité. Cette période a été très difficile pour les AFR qui ont cumulé leur fonction d'AFR avec celle d'AF avec les enfants à leur domicile. La reprise de l'activité ne s'est pas faite sans difficulté, lié à un protocole sanitaire très strict et à une organisation de l'activité en présentiel de manière adaptée et limitée à nouveau, à partir de novembre 2020.

Les formations se sont organisées différemment, les groupes de parole ont, quant à eux, été annulés. Les réunions et supervisions se sont tenues par Skype.

Des instances de régulation et de gestion de l'offre d'accueil ont pu voir le jour à partir du mois de novembre, à raison d'une heure par semaine réunissant les RTS, les cheffes de service SEF et la CLAFE. Un bilan de cette nouvelle instance sera réalisé en Février 2021.



L'INSERTION LOGEMENT

◆ L'insertion

Malgré la période de pandémie induisant de nombreuses difficultés dans l'activité du service, une organisation spécifique et une mobilisation forte des agents du service ont permis de poursuivre les missions confiées au service local allocation – insertion (SLAI), afin de maintenir le service au public.

◆ La poursuite du partenariat avec Pôle Emploi, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement global pour 500 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ou non en file active.

◆ Le maillage territorial de l'offre d'insertion afin d'offrir une équité d'accès aux mesures sociales ou professionnelles pour l'ensemble des publics accompagnés.

◆ Le travail en faveur de l'autonomisation des jeunes et jeunes majeurs par la mobilisation du dispositif



jeunesse du Département (FAJ/PERMIS/BAFA) mais aussi ceux des partenaires. Ainsi, en 2020, 95 FAJ et 30 Permis en Route vers l'Emploi ont été attribués. A noter une forte augmentation du FAJ subsistance lié au contexte sanitaire. De nombreux jeunes ayant de petites activités salariales ont vu une forte baisse de leurs revenus impactant ainsi leurs ressources : plus 25% sur la période.

◆ L'accentuation du partenariat institutionnel et entreprises afin de promouvoir mais aussi valoriser le rôle du Département, grâce au travail en synergie des animateurs insertion et des conseillers spécialisés insertion par l'emploi.

◆ Mise en œuvre des marchés d'insertion suppléances collège avec les associations intermédiaires du territoire afin de pallier la diminution des parcours emploi compétences (PEC), au sein de ces établissements. Ainsi, de septembre 2018 à décembre 2020, 127 BRSA ont bénéficié de contrats de travail pour 36 825 heures de travail.

◆ La mise en œuvre du plan pauvreté sur 2 thématiques :

◆ L'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA primo entrants ou non accompagnés : 800 orientations en 2020

◆ Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité de travailleurs indépendants : 40 orientations.

◆ L'inclusion sociale et le logement

◇ Confinement et adaptation aux conditions sanitaires :

A partir du mois de mars, les commissions locales FSL n'ont pu se réunir en présentiel. L'organisation en distanciel a été immédiatement mise en place, avec un envoi par le SLISL des tableaux par volet avec proposition de décisions auxquelles les partenaires avaient une semaine pour réagir avant validation des décisions, à la date officielle de la Commission Locale. Le confinement n'a donc pas entraîné d'annulation de commission, ni de retard dans les décisions d'aides.

◇ Concernant les FSL et les accompagnements :

- 830 dossiers FSL ont été traités avec une décision prise en 2020, 538 accords et un taux de rejet moyen de 23%.
- 15 points supplémentaires ont été attribués équitablement aux trois associations ASLL pour l'année 2020 entraînant une légère hausse des ménages accompagnés. Durant l'année, environ 252 personnes ont pu être accompagnées au titre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), dont 40% sous accompagnement renforcé. 121 nouvelles mesures ont été décidées en 2020 et 111 ont été closes.
- 45 nouvelles mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ont été initiées durant l'année 2020, rejoignant les 24 déjà lancées précédemment. En parallèle, 32 MASP se sont arrêtées en cours d'année.
- Au total, environ 150 nouveaux ménages ont été accompagnés cette année.

◇ Concernant les expulsions :

- En tant que responsable de la gestion des procédures d'assignation, le service local inclusion sociale et logement (SLISL) a assuré la coordination de l'équivalent de 12 audiences assignations, même si 3 d'entre elles ont été suspendues durant le confinement de mars/avril/mai, puis rattrapées au mois de juin. Cela représente 175 diagnostics sociaux et financiers (DSF) réalisés (86% par le SIAO, 14% par services de site). 36% des DSF réalisés ont trouvé porte close.
- Suspension maintenue des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), par la sous-préfecture dans l'attente d'un renfort de personnel compensé partiellement par un étroit lien entre le SIAO et SLISL, au moment des enquêtes assignations permettant d'amorcer des accompagnements (AVDL ou FSL) le plus en amont possible.
- 6 commissions expulsion se sont réunies pendant l'année, malgré une trêve hivernale rallongée jusqu'au 1^{er} juillet.
- 53 CFP ont été prononcés, mais les conditions sanitaires et la saturation des structures d'hébergement cet été ont limité leur mise en exécution (sous condition d'un relogement ou d'un hébergement).
- 111 situations ont fait l'objet d'une note sociale de la MDS ayant pour certaines contribué à maintenir des ménages dans leur logement. Une forte part de ces notes n'a pu relever qu'une absence du ménage au rdv proposé. Il existe donc une réflexion commune à la MDS afin d'améliorer l'efficacité de cette dernière étape de la procédure d'expulsion.

L'AUTONOMIE— LA SANTE

Tout comme pour les autres services de la MDS du Boulonnais, l'activité ne s'est pas arrêtée pendant la période de confinement, sauf pour les visites à domicile de mars à mai en évaluation et mars-avril pour l'accompagnement. L'ensemble des demandes a pu être traité par téléphone ou messagerie. Les évaluations se sont faites à distance.



682 appels ont été enregistrés pour le service et 463 mails ont été reçus pendant le premier confinement avec, au bout du fil, des personnes désespérées. Néanmoins, les usagers étaient compréhensifs et remerciaient le service d'avoir une écoute attentive à leur demande. Face à l'imprévu, chacun a fait preuve d'adaptabilité pour maintenir la réponse à l'usager. Toutes les sollicitations ont été traitées. Néanmoins, le retour à la normale, à l'été, a eu un impact sur tous les dossiers administratifs à mettre à jour et l'on a pu constater des situations bien dégradées, des retours de fils d'une cinquantaine d'années au domicile des parents (13 situations sur 162). 166 demandes d'aggravation de situations ont été recensées de mars à avril sur 1 100 dossiers sur l'année.

◆ L'Aide aux aidants :



Le partenariat entre le Conseil départemental et la Mutualité Française prévoyait la mise en place d'un projet « santé des aidants » sur le territoire. Ce projet comportait deux temps : un temps mobilisateur sous la forme d'un forum spectacle et un second temps composé de 3 ateliers santé. Devant la crise sanitaire, ce temps mobilisateur a été transformé en 2 événements live en direct sur internet qui se sont tenus les 30 juin et 9 juillet 2020.



◆ Concernant la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) :

Le nombre de demandes de prise en charge reçues auprès de la mission accompagnement a augmenté à partir du premier confinement. 252 demandes de prises en charge ont été reçues contre 211 en 2019. Le nombre de situations de prise en charge a doublé, à partir du mois de mai jusque fin août et lors du second confinement : 162 demandes de prise en charge contre 119 en 2019.

La situation sanitaire a engendré une adaptabilité des professionnels face à l'accompagnement des personnes âgées. De nombreux contacts téléphoniques ou par mails avec nos différents partenaires ont permis d'assurer une continuité des suivis. Cependant, un nombre restreint de professionnels des SAAD n'étant pas pourvus de masques chirurgicaux, ne pouvait pas intervenir au domicile.

LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Suivi de la contractualisation au travers du partenariat et de la valorisation de l'intervention départementale dans le cadre des contrats de ville et des projets politique de la ville C.A.B., ville de Marquise : apport de financement, animation et participation à différentes actions, soit impulsées, par le Département, ou par les partenaires telles la semaine de la parentalité avec la ville de Boulogne-sur-Mer, le forum PMI en lien avec la CAF, la journée des droits de l'enfant, la participation de professionnels aux différents lieux d'accueil enfant-parent...



Crédit photo Yannick Cadart/ CD62

POLE SOLIDARITES



MDS DU CALAISIS

MAISON DE L'AUTONOMIE DU CALAISIS

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE CALAIS 1**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE CALAIS 2**

**MISSION PREVENTION ET PROTECTION
ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DU CALAISIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU CALAISIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DU CALAISIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DU CALAISIS**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DU CALAISIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DU CALAISIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 7 100 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	6 173
Allocataires du RSA Majoré	927
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	462
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	111
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	210
Secours d'Urgence (SU) accordés	552
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	53
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	52
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	816
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	405
L'Aide et l'Accompagnement des Familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	562
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 488
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	468
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2354
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 34,33% des accueils de la MDS	2 518
Accueils téléphoniques, ce qui représente 65,67% des accueils de la MDS	4 816
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	173
Equivalents Temps Plein (ETP)	163,3

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 157 185 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

L'ENFANCE ET LA FAMILLE

♦ La parentalité et la prévention du handicap :

La poursuite, en 2020, des travaux des ateliers « Attente Active du Calaisis » a été marquée par la participation à cette action de 82 enfants sur le territoire du Calaisis.

Cette action de prévention, de soutien de proximité pour les familles dont les enfants âgés de 2 à 5 ans présentent des difficultés d'adaptation scolaire ou des retards de langage, d'apprentissage et des troubles de comportement est mise en place dans l'attente d'un bilan ou d'une prise en charge (mobilisation des centres d'action médico-sociale précoce, du service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, des services de protection maternelle et infantile, des professionnels libéraux, des crèches, des médecins scolaires, des psychologues).



♦ Le service de l'accueil familial :

La priorité 2020 a été axée sur la mise en place du service, sur les articulations nécessaires à son bon fonctionnement et sur l'accompagnement des assistants familiaux



(AF) du territoire au changement (mise en place des réunions de service territoriales et du déploiement de la formation continue des AF démarrée en novembre 2019...).

Au-delà des actions directes déjà mises en place auprès des assistants familiaux tels les permanences téléphoniques, les groupes de parole, les réunions de service, le tutorat, l'accompagnement des assistants familiaux ressources (AFR) et du responsable local du service de l'accueil familial (RLAAF), 625 appels auprès de 169 AF par les AFR dont 372 par le RLAAF auprès de 105 AF ont été passés pendant la période du confinement du 16 mars au 10 juin pour éviter toute situation d'isolement.

Dispositif « Eviter les sorties sèches de l'ASE » :

La collaboration entre les services de la MDS et la structure « Fabrique défis » est réelle et des jeunes confiés à l'ASE ont été accompagnés sur toute l'année 2020. Cette action se poursuit cette année.

L'INCLUSION SOCIALE

Ajustement du dispositif « Fusion des Commissions »

Le travail mené pendant ces 3 dernières années sur la « Fusion des Commissions » et notamment la dématérialisation de la demande (qui s'est poursuivie en 2020) ainsi que son traitement a porté ses fruits. Une réflexion était engagée par le service des politiques sociales du logement et de l'habitat (SPSLH) et les services de la direction des services numériques (DSN). La crise sanitaire a agi comme un catalyseur. Le travail de réflexion engagé par le SPLSH sur le traitement en flux des dossiers Eau Energie Téléphone et Logement Non Identifié a été priorisé (mise en place sur l'ensemble des territoires prévue fin du 1^{er} semestre 2021).

L'INSERTION

Lancement d'une plateforme emploi pour les bénéficiaires RSA : « Mon JOB 62 »

Du 12 au 16 octobre 2020, s'est tenue la semaine de lancement de MJ62 en partenariat avec Pôle Emploi. Des réunions



d'information collectives et des ateliers pour une mise en lumière des clauses d'insertion et des emplois dans l'Insertion par l'Activité Economique ont été réalisés. Deux filières ont été mises à l'honneur : les services d'aide à la personne et le domaine de la fibre optique. 95 BRSA ont été reçus et 475 inscriptions ont été effectuées sur la plateforme fin 2020.

Une année particulière et un soutien exceptionnel du Département

Les suspensions ont été levées pendant toute la durée du confinement.

Beaucoup de structures d'insertion ont été impactées par la COVID : fermetures obligatoires, télétravail, délais de prise en charge du chômage partiel, accompagnement des publics à distance, restrictions dans certains domaines d'activités, charges de fonctionnement en augmentation pour le financement des établissements publics pour l'Intégration. Le Conseil départemental a maintenu le financement aux structures et le processus d'acompte et de soldes pour un maintien de leur trésorerie, a fourni des masques et a déployé un soutien financier exceptionnel à destination de l'ensemble des structures d'insertion du Calaisis pour un montant total de 71 924,66 € pour 7 structures d'insertion.



L'AUTONOMIE

Renouvellement de l'équipe d'encadrement :

L'année 2020 a été marquée par le changement de l'équipe de direction de la maison de l'autonomie (Responsable MA au 1^{er} janvier, chef de mission accompagnement au 1^{er} mai, changement de fonction de la chargée de mission autonomie vers la fonction de chef de mission évaluation au 1^{er} septembre). Cette nouvelle équipe a impulsé un nouveau projet pour la maison de l'autonomie en tenant compte du contexte sanitaire et en adaptant les organisations de travail afin de poursuivre l'exercice de l'ensemble des missions de la MA. Les équipes ont fait preuve d'une grande adaptation à cette organisation.

Forum d'aide aux aidants, version numérisée :

Un forum nouvelle formule « en Live » en partenariat avec la Mutualité Française a été proposé aux aidants de notre territoire. L'intégration des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication dans nos pratiques est devenue incontournable et nécessite un accompagnement au quotidien afin d'éviter la fracture numérique des publics.

QUELQUES ACTIONS PARTICULIERES ENTREPRISES EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 :

L'année 2020 a été marquée par la pandémie qui a bouleversé nos habitudes, nos modes de faire, nécessitant une adaptabilité, un investissement des agents et des cadres, une organisation revisitée pour un maintien de la continuité de service.



- ◆ L'accueil téléphonique de l'utilisateur lors du premier confinement a été assuré par les agents en présentiel accompagnés d'un cadre (service social départemental (SSD), service enfance famille (SEF), service local protection maternelle et infantile (SLPMI)), cette collaboration a marqué le début d'une solidarité inter-services.
- ◆ Les comités de sites ont été maintenus et intensifiés en rencontres en visioconférence.
- ◆ Un grand travail des SSD autant dans l'évaluation des informations préoccupantes (IP), que dans les demandes des usagers a été effectué.
- ◆ La mise en œuvre d'initiatives multiples et innovantes a permis de maintenir au maximum l'accompagnement des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans. L'équipe a fait preuve d'imagination et de motivation permettant de contourner les contraintes pour garder le contact avec les familles et maintenir ainsi une offre de service de qualité.
- ◆ Le maintien de l'activité des SLPMI dans le cadre du suivi des enfants de 0 à 6 ans (échanges et rendez-vous par téléphone, mail, visioconférence) a été réalisé, ainsi que l'évaluation d'informations préoccupantes qui ont été augmentées durant la période de confinement.

Articulation et consolidation de nouvelles pratiques :

- ◆ Renforcement de la collaboration des secrétariats de sites et des SLPMI afin de faciliter l'exercice des missions des unes et des autres en redéfinissant l'investissement des secrétariats dans la préparation et les suites des consultations d'enfants.
- ◆ Confection par les professionnelles des SLPMI de tenues de travail et de protection et création d'outils de communication pour informer les familles et les partenaires des modalités de maintien de l'activité PMI (Affichages, nouvelle boîte mail mise à disposition des familles et des partenaires).
- ◆ Maintien et aménagement pendant la période de confinement d'un nouveau lieu de consultation d'enfants dans les salles de réunion de la MDS pour pallier la fermeture de plusieurs locaux extérieurs (2 100 enfants accueillis). Pour prendre en compte la déstabilisation des jeunes mères isolées par la période de confinement, le questionnaire sur la dépression du post partum a été systématiquement proposé.
- ◆ Déploiement de l'activité bilans 4 ans sur rendez-vous Doctolib hors les murs durant la période de fermeture des écoles (1 510 enfants vus).
- ◆ Maintien de l'activité des sages-femmes et expérimentation des téléconsultations dans le cadre de l'ouverture de plages de consultations prénatales qui se sont déroulées au Centre de Planification ou d'Education Familiale. (Travail de collaboration avec la direction des services numériques - DSN).
- ◆ Partenariat avec les médecins généralistes du territoire afin de pallier le risque de défaut de couverture vaccinale.
- ◆ Mise en place de temps de concertations techniques entre les services enfance famille (SEF) et les psychologues enfance pour une étude des situations d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance nécessitant un regard pluridisciplinaire.
- ◆ Maintien et activité intensifiée des consultations médico-psychologiques, dites « spécifiques » dont l'objectif est le dépistage des enfants de 3 à 5 ans (42 enfants) rencontrant des difficultés de développement, associant le médecin territorial de PMI et les psychologues enfance.
- ◆ Renforcement et adaptation pour la poursuite de l'activité du réseau des psychologues du Calais en format visioconférence pour une communication efficace autour des adaptations des différentes structures et établissements durant le premier confinement (période où l'accès aux soins psychiques a été reconnu comme fondamental).

POLE SOLIDARITES



Crédit photo—Nicolas Szwanka—CD 62

MDS DE LENS-LIEVIN

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'AVION**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE BULLY-LES-MINES**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE LENS 1**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE LENS 2**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE LIEVIN**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU LENSOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU LIEVINOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DE LENS-LIEVIN**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DE LENS-LIEVIN**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DE LENS-LIEVIN**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DE LENS-LIEVIN**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 12 057 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	10 594
Allocataires du RSA Majoré	1 463
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	1 224
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	448
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	384
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 948
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	53
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	193
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1 441
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	689
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	457
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	5 000
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1 235
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 829
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 30 % des accueils de la MDS	16 716
Accueils téléphoniques, ce qui représente 70 % des accueils de la MDS	38 612
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	266
Equivalents Temps Plein (ETP)	251,9

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 241 703 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

SLISL (SERVICE LOCAL INSERTION SOCIALE ET LOGEMENT)

◆ Action menée début 2020 avec AUDASSE en direction des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Origine du projet :

Demande d'intervention pour les jeunes ASE accueillis au foyer Dilly géré par l'AUDASSE.

Objectif :

L'apprentissage du budget et de l'autonomie par le logement en direction des adolescents et jeunes majeurs.

Démarrage janvier 2020

Déroulement :

- ◇ Présentation de l'outil « jeu KILOUJOU » ;
- ◇ Organisation et plannings des ateliers avec les jeunes (groupes de 5/6 jeunes).

SLAI (SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION)

◆ Réorganisation

Le SLAI de Lens-Liévin a repensé son organisation administrative en mettant en place le référentiel de l'action sociale de proximité. Les 9 agents administratifs ont vu leurs missions évoluer vers une totale polyvalence, pour devenir gestionnaires allocation insertion. Cette nouvelle répartition des missions a permis de mettre en œuvre plus facilement des changements administratifs pilotés à l'échelle départementale, tels que l'intégration de la mesure de sanction dans Genesis.

◆ Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Plusieurs cités labellisées ERBM sont en cours de rénovation depuis 2020 à Méricourt, Liévin, Lens et Bully-les-Mines. Ces premiers chantiers ont permis d'expérimenter et de concevoir un modèle



d'intervention, adaptable à chaque chantier : travail partenarial autour du sourcing public, recrutement par une opération de mise en situation (Bâtissez votre

emploi), positionnement sur des heures de clauses d'insertion ou des chantiers école pilotés par les ateliers chantiers insertions (ACI) du territoire.

Ces actions ont débouché sur la création d'un poste de conseiller spécialisé par l'emploi ERBM.

◆ Des recrutements pour les métiers en tension

Le SLAI a piloté avec ses partenaires plusieurs opérations (formation courte et concrète) visant à préparer les candidats à des recrutements dans les domaines de la logistique (Amazon, Boulanger), de l'aide à la personne, des transports (TADAO et transports routiers).

◆ MonJob62

Le Département a mis en ligne, en septembre, une plate-forme de recrutement pour les bénéficiaires du RSA. Le SLAI a formé les référents de la sphère professionnelle pour accompagner les usagers au



mieux. La prochaine étape consistera à démarcher un maximum d'entreprises pour que les offres se diversifient.

Une semaine événementielle a également été organisée en octobre pour mobiliser et valoriser l'ensemble des partenaires de l'insertion du territoire.

◆ Prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Coacher les jeunes majeurs sortant d'un parcours ASE pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle : voici le projet porté par l'ASE, le SLAI et la Mission Locale. 26 jeunes ont ainsi pu être soutenus en plus de l'accompagnement proposé par les référents des services enfance famille (SEF) de la MDS. Dès 2021, les critères s'élargissent : les services solidarités départementaux (SSD) pourront également orienter des jeunes « en rupture » et « en errance ».

SLAF (SERVICE LOCAL ACCUEIL FAMILIAL)

L'année 2020 est l'année de démarrage du SLAF avec la prise de poste du chef de service local accueil familial (CSLAF) à temps plein. Deux nouvelles assistantes familiales ressources (AFR) ont été recrutées ainsi qu'une nouvelle responsable locale accompagnement assistants familiaux (RLAAF).

Les missions du SLAF ont été impactées par les périodes de confinement.

Le SLAF a néanmoins organisé l'accompagnement des 390 assistants familiaux du territoire de façon régulière. Celui-ci a été mené de façon plus ou moins intensive en fonction des situations.

Afin d'être le plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des assistants familiaux, le SLAF a pris l'attache des services enfance pour :

- ◆ Etablir un diagnostic des situations d'enfants nécessitant une prise en charge soutenue.
- ◆ Obtenir des informations concernant les enfants bénéficiant de relais réguliers afin de permettre aux assistants familiaux de faire une pause. Les relais étant interrompus.

Tous les assistants familiaux du territoire ont été contactés par l'équipe du SLAF.

Des bilans réguliers de leur situation ont été réalisés en équipe et des liens ont été faits avec les services enfance concernés.

Le SLAF a pris attache avec les psychologues du territoire qui se sont mobilisés pour répondre aux sollicitations des assistants familiaux.

A la rentrée de septembre, le SLAF a travaillé sur le projet « vie sexuelle et affective » avec le CPEF pour une mise en pratique en 2021 et les années suivantes.

Le SLAF a préparé et/ou accompagné les 28 départs en retraite d'assistants familiaux en 2020.

11 nouveaux assistants familiaux ont été recrutés pour le territoire.

60 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en 2020.

POLITIQUE JEUNESSE 2020

- ◆ Continuité du développement et d'accompagnement de la politique jeunesse menée auprès des communes du territoire de la Communauté Agglomération Lens Liévin (CALL).
- ◆ Rencontre avec Madame Nadine Ducloy, maire de Servins, et ses adjoints afin de leur présenter les mesures jeunesse. Une convention entre la commune et le Département a été signée. Une autre rencontre aura lieu très prochainement à la MDS de Bully-les-Mines.

POLITIQUE DE LA VILLE 2020

- ◆ 159 000€ ont été engagés par le Département au titre de la politique de la ville auprès des collectivités locales, associations... dans le cadre des appels à projets du Département.
- ◆ Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents chargés de mission politique de la ville des communes de la CALL afin de leur présenter la note de cadrage élaborée par le Département.
- ◆ Collaboration avec les chargés de mission de la DEC (sport / culture / éducation collège).
- ◆ Développement du partenariat avec Profession Sport en direction des jeunes de 18 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires politique de la ville, dans le cadre de formation diplômante autour du sport.
- ◆ Développement du partenariat avec l'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais, dans le cadre des services civiques et politique jeunesse auprès des associations locales du territoire de la CALL.



PRET D'ORDINATEURS AUX COLLEGIENS DU TERRITOIRE DE LA CALL 2020

190 ordinateurs ont été distribués aux publics solidarités positionnés par les services de la MDS Lens-Liévin, assistantes familiales, collèges, ADAE, EPDEF.

POLE SOLIDARITES



MDS D'HENIN-CARVIN

MAISON DE L'AUTONOMIE DE LENS-HENIN

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'HENIN-BEAUMONT**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE CARVIN**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU HENINOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DU HENINOIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
D'HENIN-CARVIN**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT D'HENIN-CARVIN**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE D'HENIN-CARVIN**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5 711 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	4 961
Allocataires du RSA Majoré	750
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	487
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	116
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	367
Secours d'Urgence (SU) accordés	1398
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	41
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	75
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	640
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	262
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	504
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	938
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	622
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 510
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 8,24% des accueils de la MDS	336
Accueils téléphoniques, ce qui représente 91,76% des accueils de la MDS	3 742
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	189
Equivalents Temps Plein (ETP)	180,2

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 126 509 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

A L'ECHELLE DU TERRITOIRE LENS-HENIN

◆ La Maison de l'Autonomie Lens-Hénin

Le 5 mars 2020, s'est tenue une action avec portage CLIC et la mobilisation des partenaires de « l'Aide aux Aidants » sur le volet personnes âgées : la conférence « Aidant - Aidé comment bien vieillir ensemble ? » animée par Stéphane Adam, psychologue.

La crise sanitaire et le confinement survenus ensuite ont demandé une adaptation des pratiques, aux besoins des usagers du territoire à travers des actions adaptées au contexte et des outils pragmatiques :

- ◇ La création et le déploiement d'une boîte mail générique Maison de l'Autonomie,
- ◇ La mise en place d'un recensement hebdomadaire sur les possibilités de prise en charge de nouveaux plans d'aide par les SAAD, pour les actes essentiels semaine et jours fériés, les courses, les activités ménagères.

Dans le contexte de crise sanitaire et de tension sur les interventions à domicile, l'objectif était de faciliter, pour les équipes évaluatrices, la proposition de SAAD disponibles, auprès des usagers.

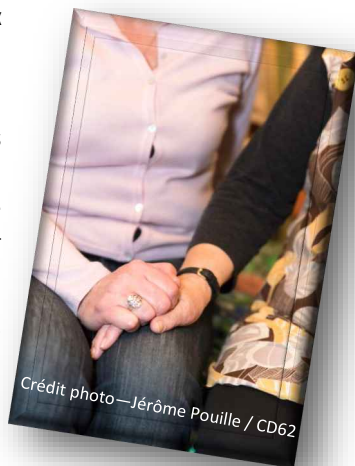
La création d'un « mémo aide aux aidants et personnes fragiles » à destination des professionnels afin de recenser les services actifs pendant la crise et les initiatives spécifiques mises en place pour soutenir différemment les aidants.

La réalisation de la conférence « La santé des aidants, parlons-en ! » en visioconférence (saynète de théâtre de La Compagnie la Belle Histoire, avec intervention de professionnels MA du territoire de Lens-Hénin et de l'Arrageois).

La première session : le mardi 3 novembre sur les thématiques de « Se reconnaître en tant qu'aidant » et du « quotidien d'un aidant ».

La seconde session : le mardi 10 novembre sur les thématiques des « conséquences sur la santé du rôle d'aidant » et de « l'accompagnement par les professionnels ».

Il s'agit d'une conférence organisée dans le cadre d'une convention départementale avec la Mutualité française. Ces deux sessions ont été mises en place avec la MA de l'Arrageois.



◆ Une année sous le signe de l'adaptation à la Maison Des Adolescents de l'Artois (MDA)

Au 1^{er} novembre, une nouvelle responsable a été nommée sous la hiérarchie de la responsable territoriale solidarités d'Hénin-Beaumont.

Une nouvelle mission ressource sur les mineurs non accompagnés qui touche à sa fin et qui vient porter au nombre de 9 les thématiques liées aux problématiques adolescentes de la mission ressources MDA.

La poursuite du comité de pilotage des MDA des Hauts-de-France en lien avec la DEF et l'ARS qui a, cette année, travaillé, entre autres, sur la création d'une

La crise sanitaire n'a pas permis une réouverture de l'espace accueil de la MDA à l'issue du 1^{er} confinement ce qui a engendré une baisse considérable du nombre de jeunes ayant fréquenté cet espace. Le collectif a bien évidemment été fortement impacté également. En revanche, si la reprise des accompagnements a été progressive de mai à août, les chiffres mettent en évidence une forte montée en charge, dès septembre, avec un record depuis l'ouverture de la MDA pour les premiers contacts en octobre et décembre.

On relève un besoin croissant d'écoute et d'accompagnement, lié à la crise sanitaire qui s'installe dans la durée et est particulièrement anxiogène. Les sollicitations pour des situations de mal-être ont doublé (35% des sollicitations) et les accompagnements sont beaucoup plus conséquents qu'habituellement, chacun nécessitant plus de rendez-vous, voire des prises en charge conjointes par plusieurs professionnels œuvrant dans différents champs.



◆ Evolutions sur le site d'Hénin-Beaumont

En 2020, l'activité a pu être maintenue malgré la crise sanitaire, le télétravail déployé à grande échelle et le lien conservé avec les familles. L'organisation a nécessité une perpétuelle adaptation de l'encadrement et des agents, tous ont montré une grande agilité et une bonne capacité d'innovation.

L'arrivée d'une nouvelle cheffe de SLPMI le 1^{er} juin a permis de réorganiser le service afin d'optimiser la réponse apportée aux familles.

Mais l'année 2020 a surtout été marquée par le déménagement du site dans de nouveaux locaux situés à 500 mètres de l'ancien.

Malgré la crise sanitaire et deux reports, celui-ci a été réalisé entre les 14 et 18 décembre 2020.

Les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents ont été considérablement améliorées : aujourd'hui, les agents ont un espace de travail vaste, agréable et plus sécurisant, en passant d'un local de

250 m² à 750 m², avec 4 bureaux de permanence, 2 bureaux de consultations et 3 espaces pour les ateliers et les rencontres parents/enfants.



Les baux locatifs des trois bâtiments qui permettaient de réaliser les permanences, réunions et droits de visite ont été rendus le 31/12/20. Ainsi, l'ensemble de l'activité est aujourd'hui centré sur un seul et même lieu, ce qui a considérablement amélioré les conditions de travail et d'organisation des services.

A L'ECHELLE DE LA MDS HENIN-CARVIN

◆ Evolutions sur le site de Carvin

Constitution d'une nouvelle équipe de direction avec la prise de fonction de la RTS au 1^{er} mars 2020, de la cadre de santé au 1^{er} juin 2020, de la psychologue au 1^{er} décembre 2020 et l'arrivée d'une nouvelle cheffe du service social départemental (SSD) au 1^{er} janvier 2021.

Un travail sur la cohésion d'équipe a été orchestré dans un contexte sanitaire complexe (le site a été fermé du 17 mars au 11 mai).

Utilisation de nouveaux outils : réunions Skype, télétravail pour l'ensemble des agents et des cadres qui ont montré une capacité d'adaptation importante.

Réorganisation des espaces d'accueil liés à la crise sanitaire, dès mai 2020, avec optimisation de l'utilisation des deux bureaux de permanences, du bureau médical, de la salle de réunion uniquement sur rendez-vous et sur réservation informatique. Un travail entre le secrétariat et le SSD s'est mis en place pour optimiser les prises de rendez-vous. Les contacts avec les communes du site ont été pris pour effectuer des permanences extérieures et des consultations d'enfants sur rendez-vous à partir de juin 2020. En septembre, l'ensemble des permanences extérieures et consultations d'enfants était assuré en partie, sauf pour une commune.

Les droits de visites médiatisées ont été instaurés dès juin 2020 avec un fort engagement du service enfance famille et de l'agente d'animation.

Les consultations dédiées aux enfants de l'aide sociale à l'enfance ont été organisées sur le site. Pour le service social départemental, les temps d'échanges sur les informations préoccupantes (IP) à un mois ont été remis en place en septembre.

Les actions collectives ont été suspendues. Un projet sur le jeu d'échec proposé aux familles accompagnées dans le cadre de mesure de prévention ou de protection initiée en 2020 est actuellement réétudié par l'ADA, le SEF et SSD, dans l'optique d'une mise en œuvre dès que le contexte le permettra.



◆ Aide sociale à l'enfance sur le secteur héninois

Malgré une année très particulière liée au confinement, des groupes de travail ont été mis en place afin d'éviter les « sorties sèches » de l'ASE. Ainsi, les jeunes de 16 à 18 ans peuvent être accompagnés par le « coach » de la Mission Locale pour leur permettre de construire un projet professionnel.

Les responsables de l'ASE ont rencontré tous les jeunes ayant un statut particulier, délégation d'autorité parentale ou tutelle au moins trois fois dans l'année.

Une nouvelle place mineure a été créée auprès de l'association « Accueil et Relais » qui permet d'accueillir une jeune mineure en colocation dans un appartement de l'association « Rencontres et Loisirs » de OIGNIES.

Une commission ASE a été instaurée avec les chefs SEF et les psychologues, permettant d'échanger sur des situations complexes (deux fois par mois) et de faire évoluer les statuts des mineurs.



◆ Service local allocation insertion

En fin d'année 2020, le Département a mis en place la plateforme « Mon Job 62 ». Grâce au travail en partenariat avec Pôle Emploi pour le lancement de l'opération, nous comptons sur notre territoire 300 BRSA inscrits.

◆ Service local inclusion sociale logement

Grâce aux travaux du comité territorial du plan logement, un guide numérique à vocation interactive sur la procédure d'expulsion a été élaboré. Sous forme de fiches, toutes les étapes de la procédure sont déclinées avec une description des conduites à tenir, des contacts à privilégier. Ce guide sera disponible sur Wikisol 62, dès le mois de mars 2021.



Fin 2019-2020, le territoire a mis en place le dispositif « accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ». La dynamique partenariale (la Mission Locale, l'association Rencontres et Loisirs, le service enfance famille, le service social départemental, les bailleurs, la Maison Des Ados, le service du logement et le service de l'aide sociale à l'enfance) a permis à 15 jeunes de bénéficier d'un accompagnement vers et dans le logement. 20 jeunes ont pu être accompagnés par la Mission Locale. 5 ont été relogés dans le parc public.

POLE SOLIDARITES



Crédit photo — Nicolas Szwanka — CD 62

MDS DU MONTREUILLOIS

MAISON DE L'AUTONOMIE DU MONTREUILLOIS

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE D'ETAPLES**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE BERCK**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE MARCONNE**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU MONTREUILLOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DU MONTREUILLOIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DU MONTREUILLOIS**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DU MONTREUILLOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DU MONTREUILLOIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 2676 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA SoCLE	2 367
Allocataires du RSA Majoré	309
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	222
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	77
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	125
Secours d'Urgence (SU) accordés	285
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	42
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	33
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	499
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	205
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	253
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 439
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	375
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 125
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 17,72 % des accueils de la MDS	3 660
Accueils téléphoniques, ce qui représente 82,28 % des accueils de la MDS	16 998
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	126
Equivalents Temps Plein (ETP)	116,7

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 111 519 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

FACE A LA PANDEMIE, LA MDS S'ORGANISE ET S'ADAPTE :

Dès le premier confinement, le plan de continuité de service s'est organisé à l'échelle des trois sites, Berck, Etaples et Marconne, en mutualisant les moyens.

Ainsi, chaque site est ouvert en alternance et assure une permanence pour l'ensemble du territoire avec 3 agents présents : 1 cadre, 1 agent chargé de l'accueil téléphonique et un travailleur social.

L'organisation a fait ses preuves, assurant la continuité de service et une capacité d'intervention grâce à des collègues en « back office » capables d'intervenir en cas d'urgence.

Face aux enjeux, les efforts se sont également portés vers les tout petits : consultations et bilans de 4 ans ont été maintenus à un très bon niveau, malgré les contraintes sanitaires. Ainsi, 56 écoles, 937 enfants vus dans la tranche d'âge, un taux de couverture tout à fait satisfaisant au regard du contexte.

En ce qui concerne les consultations : 250 séances et 1 439 enfants présentés.

Si les visites à domicile ont été limitées aux urgences, cette année a vu le développement des « consultations puéricultrice » dont les compétences ont largement été mobilisées, mettant ainsi en exergue l'importance de leur rôle pour la santé de l'enfant et l'accompagnement des parents.

Côté consultation prénatale, il a fallu là aussi innover. Ainsi, faute de visites à domicile, la sage-femme a ouvert des consultations prénatales, en MDS ou au CPEF. Pour compléter de nouveaux modes d'accompagnement « 2.0 » : téléconsultations, conseils téléphoniques ont été initiés.



Autant d'initiatives qui influenceront demain nos modes de faire dans le déploiement des politiques de prévention.

FACE A LA PANDEMIE, UNE MONTEE EN COMPETENCES DANS L'USAGE DES OUTILS COLLABORATIFS POUR MAINTENIR LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES :

Alors que jusque-là, la réticence était souvent de mise face aux outils à distance, c'est bien un saut formidable accompli par tous qui a permis d'inventer une nouvelle forme de coopération avec nos partenaires.

Une formation accélérée, contrainte mais performante, a ainsi permis de maintenir les relais indispensables avec les partenaires et éviter les ruptures dans l'accompagnement des usagers : équipes pluridisciplinaires, commissions FSL, lancement du dispositif « Mon Job 62 », coordination liée à la politique de la ville se sont tenus, afin de maintenir le déploiement des politiques solidarités encore plus essentielles dans cette période de crise inédite.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME « MON JOB 62 » DU 12 AU 16 OCTOBRE 2020 :

Le Montreuillois a fait le choix d'un travail partenarial avec Pole Emploi. En lien étroit avec les deux agences (Etaples et Hesdin), des ateliers métiers et de recrutement ont été organisés : service à la personne, bâtiment, intérim, entreprises d'insertion par l'activité économique. Ces rencontres ont permis de mettre en relation des bénéficiaires du RSA avec des employeurs à la recherche de candidats. Pour accompagner et lever les freins à l'emploi, deux travailleurs sociaux des sites ont participé aux ateliers pour renseigner les bénéficiaires du RSA sur les aides favorisant la reprise d'activité.

LES AIDES COVID EN SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX :

Structures d'insertion, sociale ou professionnelle, activités économiques ou associations intervenant dans le champ de la mobilité ont été nombreuses à solliciter et bénéficier des aides votées par le Département pour faire face aux surcoûts liés à la pandémie. Environ 75 000 € d'aide ont été versés sur le territoire du Montreuillois.

La proximité et la réactivité des services de la MDS ont été très appréciées par les partenaires qui n'ont pas manqué de souligner l'importance du soutien du Département en cette période si particulière.



LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE : UN ORDINATEUR POUR LES COLLEGIENS MAIS PAS QUE :

Après la décision du Département de combattre la fracture numérique en équipant les collégiens, les professionnels de la MDS se sont très vite mobilisés. L'enjeu était clair : il n'était pas seulement question d'équiper les collégiens par un prêt de matériel mais bien d'inscrire cette belle opération dans le projet éducatif de l'enfant.

Après le repérage des situations, les remises des ordinateurs ont été organisées au sein des MDS grâce à une belle mobilisation des services. La satisfaction est au rendez-vous : la joie des parents, la reconnaissance clairement exprimée des collégiens envers le Département, les échanges des référents avec les enfants et les assistants familiaux autour de l'inclusion numérique dans l'éducation.

La coopération avec les collègues et le chargé de mission éducation a également permis de faire connaître la MDS à des publics nouveaux et parfois de lever quelques préjugés sur le rôle des travailleurs sociaux. Enfin, cette opération a été également l'occasion de fortifier les liens avec nos partenaires tels que le club de prévention d'Étaples, le programme de réussite éducative ou l'association « A Petits Pas ».

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE : UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE :

Démarré fin 2019, il s'agit d'un accompagnement en binôme Mission locale/ASE pour préparer la sortie du jeune et sa prise d'autonomie, en complémentarité des acteurs de l'aide sociale à l'enfance.

Tout au long de l'année 2020, près de 40 situations ont été identifiées et ont fait l'objet d'une proposition nouvelle aux jeunes concernés. Ainsi, des binômes se constituent (référents ASE et coordinateur Mission Locale) pour poser la situation, envisager ensemble les moyens d'éviter les ruptures et construire avec le jeune un parcours vers une sortie positive du dispositif de l'ASE.

Bien que les premiers chiffres soient prometteurs, il est trop tôt pour tirer des enseignements. Par contre, l'année 2021 devra permettre de confirmer la méthode de coopération entre la Mission Locale et la MDS afin que l'accompagnement proposé soit bien complémentaire à celui de l'ASE et offre, grâce à sa singularité, des réponses innovantes et pertinentes qui répondent à la situation des jeunes.

UN TRAVAIL DE RECHERCHE EN DIRECTION DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) :

Soucieuse de la qualité du service rendu aux personnes les plus fragiles, la maison de l'autonomie, grâce au soutien d'un poste tremplin, s'est engagée dans un travail de fond pour mieux appréhender la situation des SAAD via un diagnostic territorial.

Aussi, elle a pu mesurer au plus près les difficultés rencontrées par les SAAD dans leur organisation, leurs impacts sur le service rendu, en particulier sur la mise en œuvre des plans APA, tout en faisant le constat qu'une partie des ressources partenariales n'étaient pas mobilisées lors des appels à projets lancés par la conférence des financeurs. Or, ces aides pourraient être vecteurs de réponses pour les publics de personnes âgées, en situation de handicap et les aidants.

Le diagnostic, réalisé avec les acteurs du territoire, a donné lieu à une proposition pragmatique : enclencher une dynamique de travail collectif et un accompagnement des SAAD par le biais d'une réflexion commune autour de l'identification des besoins des bénéficiaires et les réponses possibles via les appels à projets.

Ainsi, le territoire dispose aujourd'hui d'un plan d'action construit en 4 étapes

- Vérifier: s'assurer des bonnes conditions de lancement de l'appel à projets;
- Comprendre: permettre aux SAAD de percevoir les appels à projets comme une opportunité;
- S'approprier: identifier les besoins;
- S'investir: mettre en œuvre la réponse à candidature;

Un plan d'action à engager en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et du déploiement des futurs dispositifs.

LES ENFANTS DE L'ASE DANS LE VENT :

Un projet éducatif s'est monté au sein du service enfance famille (SEF) de Berck en octobre 2020, une expérience qui restera dans les mémoires : Christopher, 20 ans, confié à l'ASE dès son plus jeune âge, est aujourd'hui titulaire du brevet de moniteur sportif de char à voile. Il a décidé de mettre son talent aux services d'autres jeunes suivis par les travailleurs sociaux de la MDS du site de Berck. Lors d'une belle journée d'octobre sous le soleil, un petit groupe a pu s'initier au char à voile. Un beau parcours de vie pour Christopher, une belle journée pour les enfants.



POLE SOLIDARITES



Crédit photo — Yannick Cadart — CD 62

MDS DU TERNOIS

MAISON DE L'AUTONOMIE DU TERNOIS

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE
SITE DE ST POL-SUR-TERNOISE**

**SECTEUR AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
DU TERNOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION
DU TERNOIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL
DU TERNOIS**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE
ET LOGEMENT DU TERNOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE DU TERNOIS**

CHIFFRES CLES :

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 1 154 allocataires du RSA	
Allocataires du RSA Socle	987
Allocataires du RSA Majoré	167
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	77
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	20
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	11
Secours d'Urgence (SU) accordés	94
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	17
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	6
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	175
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Educatives à Domicile (IED), les Actions Educatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	71
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	143
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	684
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	133
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	1 049
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 22,59 % des accueils de la MDS	2 671
Accueils téléphoniques, ce qui représente 77,41 % des accueils de la MDS	9 154
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	54
Equivalents Temps Plein (ETP)	51,1

(Estimations au 31/12/2020) pour une population de 38 158 habitants (source INSEE, recensement 2018)

REALISATIONS MAJEURES :

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation de certaines actions à l'instar de la semaine de l'adolescence qui avait eu lieu au collège de Frévent en 2019 et qui, en 2020, devait se mettre en place au collège d'Heuchin.

Néanmoins, malgré les obstacles, la dynamique partenariale se poursuit. Les groupes de travail ont continué leurs réflexions, en présentiel ou via Skype et de nouvelles fiches actions ont été validées par les membres du comité de pilotage (MDS du Ternois/CAF/MSA/Ternois Com) et notamment la fiche « Inclusion Handicap » qui vise à :

- ◆ Identifier et sensibiliser les structures culturelles, sportives et de loisirs susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap (enfant / adulte) ;
- ◆ Identifier ou vérifier les besoins et attentes des familles et des personnes en situation de handicap ;
- ◆ Accompagner au développement de l'offre de services de ces structures à l'accueil des personnes en situation de handicap et de leurs aidants ;
- ◆ Informer et proposer aux parents et aux personnes en situation de handicap une offre de service en matière d'inclusion et/ou de répit.

Par ailleurs, de nouveaux groupes de travail ont été créés afin d'avancer sur les projets relatifs aux loisirs des jeunes, au numérique pour tous et à la journée des élus et des partenaires.

Une dynamique partenariale efficiente, levier au service du développement des solidarités.



LE CHAMP DE L'ENFANCE ET LA FAMILLE :

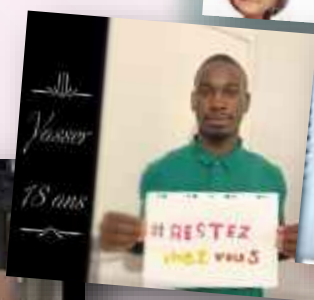
◆ Le service enfance famille (SEF)

Un montage vidéo a été réalisé par le pôle accompagnement en reprenant les dessins et photos réceptionnés par les référents en période de confinement.

L'idée avait pour but de transmettre un message collectif.

Chaque enfant a donc été invité à se faire prendre en photo en tenant une affiche sur laquelle il avait écrit un message ou réalisé un dessin.

La vidéo a ensuite été envoyée aux parents, aux enfants et aux lieux d'accueil.



◆ Le passage du Père Noël :

Le Père Noël, en compagnie de l'équipe du pôle accompagnement, s'est adressé aux enfants via une vidéo qui leur a été envoyée par mail. De même, une photo d'équipe, réalisée dans un décor conçu par les professionnelles, a été envoyée nominativement aux enfants. Cette initiative avait pour but de leur souhaiter, ainsi qu'à leurs lieux d'accueil, de très belles fêtes de fin d'année et d'achever aussi agréablement que possible l'année.



◆ Le service social départemental (SSD)

Le SSD a assuré, durant le confinement, une continuité de réponse à la précarité.

Sur un plan financier et malgré la fermeture des trésoreries, une organisation a été mise en place pour assurer le versement des secours.

Le SSD est resté en lien avec les associations caritatives pour répondre à la précarité alimentaire, par un contact téléphonique et/ou par mail, pour le dépôt et/ou la réception de colis alimentaires.

Le service a été fortement impacté par l'arrêt des permanences partenariales et s'est retrouvé en première ligne pour faire face aux demandes restées sans réponse car sans interlocuteur de proximité.

Le confinement a mis en évidence le poids des dysfonctionnements familiaux par le biais de nombreuses informations préoccupantes sur la problématique des violences intra familiales.



◆ Le service local de protection maternelle et infantile (SLPMI)

Au regard de la crise sanitaire, le service a su s'adapter pour mener à bien ses différentes missions et répondre aux demandes des usagers. Les consultations d'enfants sur rendez-vous ont été rapidement remises en place sur un lieu privilégié au sein de la MDS de Saint-Pol-sur-Ternoise afin de poursuivre les vaccinations des enfants et d'assurer les consultations des nouveaux nés. Elles ont ensuite été étendues progressivement aux différents lieux comme Auxi-le-Château, Frévent et Pernes.

De même, les séances de bilan de 4 ans se sont déroulées en MDS et dans les lieux de consultations, de mai à juillet, ce qui a permis de voir tous les enfants concernés. La collaboration avec les enseignants et les directeurs d'école a aussi été très précieuse pour atteindre cet objectif.

Les enquêtes d'agrément des assistantes maternelles ont pu être réalisées, dans un premier temps par téléphone et finalisées par une visite du domicile, dans un deuxième temps.

◆ La protection maternelle infantile (PMI) :

Le service a maintenu, pendant la crise sanitaire, l'accompagnement des familles.

C'est ainsi que des consultations pré et post natales ont été mises en place au sein des locaux du CPEF. La sage-femme a également eu la possibilité de réaliser des téléconsultations auprès des femmes enceintes suivies.

Le CPEF a poursuivi également ses consultations médicales et ses entretiens de conseil conjugal, en renforçant le protocole sanitaire.

LE CHAMP DE L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du déploiement de la plateforme départementale « Monjob62 », du 12 au 16 octobre, a eu lieu la semaine « Monjob62 », organisée en lien avec Pôle Emploi, avec comme double objectif de déployer la plateforme et d'accompagner les BRSA à un retour à l'emploi.

Cette semaine s'est traduite par 8 ateliers avec des employeurs du territoire, 7 ateliers d'inscription sur la plateforme et 73 personnes reçues malgré des conditions sanitaires strictes.

Deux sessions organisées par le centre de formation Solidarité et Jalons par le Travail (SJT) ont pu avoir lieu, en présentiel dans un premier temps, et en distanciel dans un second temps : 1 session « permis emploi » pour 12 BRSA ayant un projet professionnel validé et 1 session à destination de 12 bénéficiaires en insertion par l'activité économique (IAE), pour lesquels le permis de conduire permettra de compléter leur parcours d'insertion et favorisera leur retour à l'emploi en secteur marchand.



LE CHAMP DU LOGEMENT

Dans la continuité des actions de lutte contre la précarité énergétique, une journée de sensibilisation auprès des travailleurs sociaux intervenant sur le territoire a été organisée le 17 septembre dernier par l'association Eco'Logic. Ainsi, 8 professionnels de la MDS et partenaires ont pu bénéficier d'ateliers de lecture de factures, d'éco-gestes, de visite virtuelle d'un logement et d'une présentation des aides existantes, dans le but de repérer les logements énergivores et d'accompagner au mieux les familles.

♦ **Guide des aidants non professionnels**

La Maison de l'Autonomie du Ternois a participé à l'élaboration du guide des aidants non professionnels. Le CLIC du Ternois (Centre Local d'Information et de Coordination) a répondu à un appel à projets dans le cadre de l'aide aux aidants : la création d'un guide des aidants non professionnels.

Ce projet a été financé par le Département. Plusieurs partenaires ont participé à la création de ce support lors de différentes rencontres dans le domaine du vieillissement et du handicap.

Les groupes de travail ont débuté courant 2019. Si la crise sanitaire a entraîné un retard sur le calendrier prévisionnel prévu pour le déploiement du guide, celui-ci a tout de même vu le jour en décembre 2020.

L'attribution du guide auprès des aidants se fait sous forme de quizz (au sein des structures et partenaires du territoire). En fonction des réponses apportées aux questions, le guide est remis par un professionnel à l'aidant.

Cet outil regroupe différentes informations à destination des aidants dans le cadre du vieillissement, du handicap chez l'adulte et chez l'enfant : coordonnées de structures présentes sur le Ternois, aides existantes... différentes fiches classées par thématique regroupent toutes ces informations.



♦ **La Maison de l'Autonomie à proximité**

La crise sanitaire a engendré un isolement important pour les personnes vulnérables vieillissantes et/ou en situation de handicap.



La maison de l'autonomie a su rester vigilante et disponible auprès des partenaires du territoire en leur apportant son soutien.

Différents moyens ont été mis en place afin de rester en lien avec les partenaires. De nombreux échanges de mails, appels téléphoniques ont eu lieu durant cette période. Les partenaires de la plateforme territoriale de l'aide aux aidants ont su ajuster et développer des dispositifs afin de garder le contact avec ces personnes (appels téléphoniques réguliers, passage à domicile dans le cadre de situation exceptionnelle...).

Les professionnels de la maison de l'autonomie ont dû également réorganiser leurs pratiques professionnelles, dans la priorisation de certaines visites à domicile, la gestion de situations d'urgence liées à l'isolement et la protection des personnes vulnérables mais également des professionnels eux-mêmes.

Le travail de partenariat avec les différentes structures sur le territoire du Ternois ne s'est pas essouffé durant cette période, bien au contraire, il s'est même renforcé.



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
EXERCICE 2020**



RAPPORT FINANCIER 2020

Table des matières

A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.....	4
B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	6
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. Les recettes de fonctionnement	7
a. <i>La fiscalité directe (366 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2019)</i>	7
b. <i>La fiscalité indirecte (625 M€, soit + 26 M€ par rapport à 2019)</i>	7
c. <i>Les dotations et participations de l'Etat (381 M€, soit + 1 M€)</i>	8
d. <i>Les compensations et les attributions de péréquation (214 M€, soit + 13 M€ par rapport à 2019)</i>	8
e. <i>Autres recettes (50 M€ en baisse de 9 M€ par rapport à 2019)</i>	9
2. Les dépenses de fonctionnement	10
D. LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE	12
E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
1. Les dépenses d'investissement	13
2. Les recettes d'investissement	15
F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE.....	16
1. La dette départementale.....	16
a. <i>Répartition de l'encours</i>	17
b. <i>Les frais financiers</i>	18
c. <i>Les ratios d'analyse de la dette</i>	18
2. La dette garantie	19
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €	21
LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE	22

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite dont l'intensité a plongé le pays dans une crise économique d'envergure, plus importante encore que celle de 2008. **Le Département du Pas-de-Calais comme l'ensemble des collectivités a dû s'adapter face à la crise.**

Mobilisé depuis 2015 dans une démarche de restauration de ses équilibres financiers, le Département s'est engagé à compter de 2018 dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat (contrat dit de Cahors) à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement et à réduire son besoin de financement externe.

L'article 12 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 adoptée le 22 mars 2020 prévoit cependant que : « les V et VI de l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne sont pas applicables aux dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2020 des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mentionnés aux trois premiers alinéas du 1 du même article 29 ».

Autrement dit : juridiquement, le dispositif de contractualisation demeure, mais le dispositif de sanction prévu au titre de l'exercice 2020 est abrogé. Dans les faits, **la contractualisation introduite par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est devenue indicative au titre de 2020.**

2020 EN QUELQUES CHIFFRES CLES

Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) : 172 M€

Epargne brute : 118 M€

Epargne nette : 38 M€ utilisés pour l'autofinancement de l'investissement

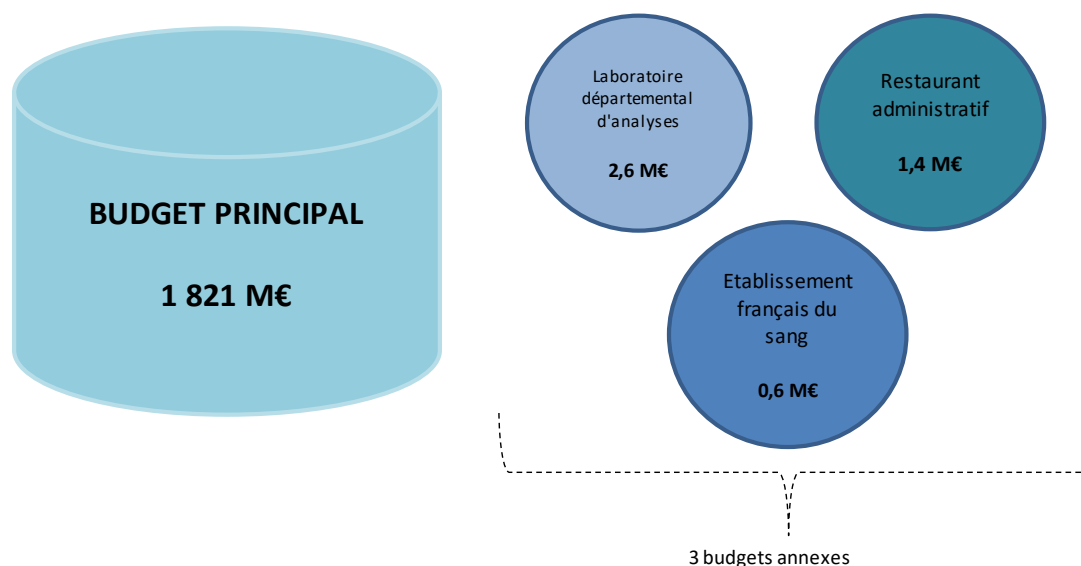
Ratio de capacité de désendettement : 6 ans

Recettes de fonctionnement : 1 636 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 1 518 M€

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.

DEPENSES REELLES 2020



Le présent rapport financier porte sur l'analyse des réalisations du seul budget principal de la collectivité. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

En outre, pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 50,8 M€ pour l'exercice 2020.

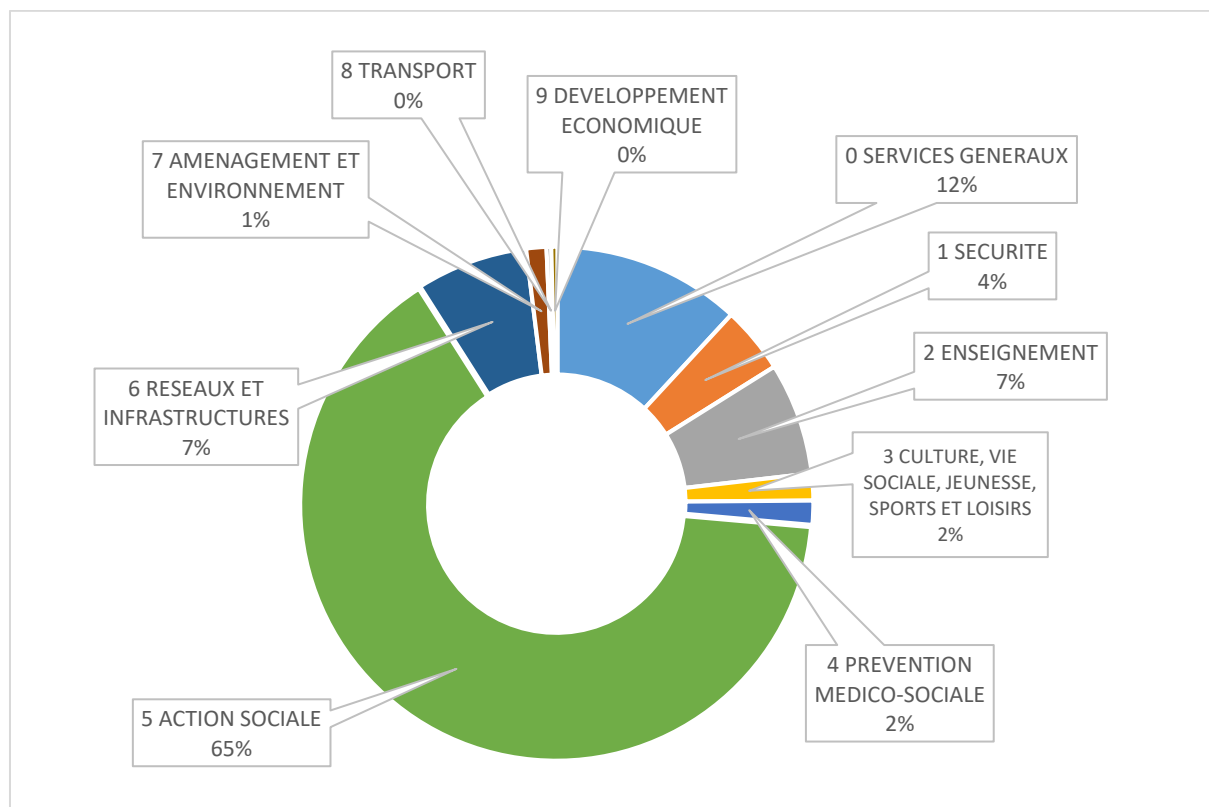
A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT [hors mouvements sur crédits revolving]

Les dépenses totales de l'exercice 2020 ressortent à **1 770 M€**, en augmentation de 41 M€ par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement.

Dépenses	CA 2019	CA 2020	Variation
Fonctionnement	1 461 M€	1 518 M€	+ 57 M€
Investissement	268 M€	252 M€	- 16 M€
TOTAL	1 729 M€	1 770 M€	+ 41 M€

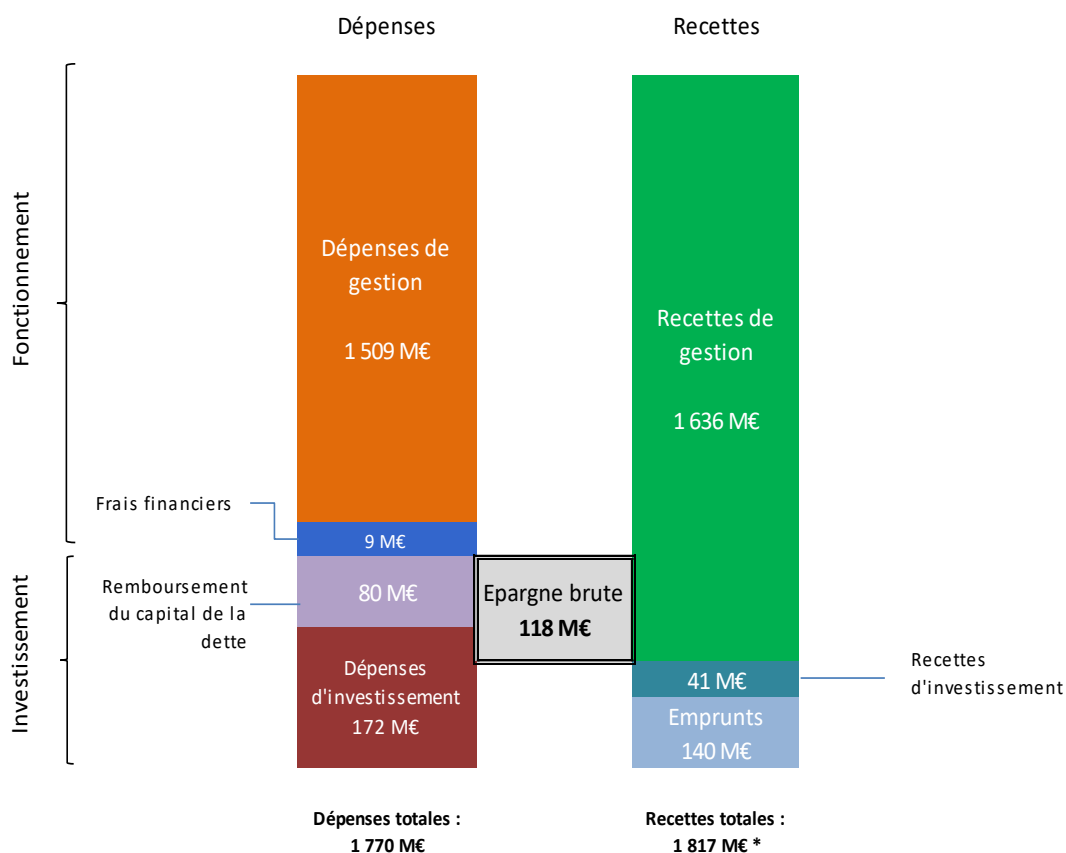
Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 57 M€ d'un exercice à l'autre dont 39 M€ sont imputables à la crise sanitaire. En section d'investissement, le confinement strict du premier semestre 2020 a décalé un grand nombre d'opérations, ce qui a conduit globalement à diminuer de 16 M€ le niveau des dépenses d'investissement.

Le graphique ci-dessous détaille la présentation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'année 2020 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation ci-dessus. Les politiques sociales représentent en 2020 67 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, contre 65 % l'année précédente. En 2020, 1,17 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique par des besoins croissants, notamment en matière d'allocations de RSA, d'APA et de PCH.

B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par l'affectation de 47 M€ au fonds de roulement de la collectivité.

En 2020, en section de fonctionnement, les dépenses constatées au compte administratif s'établissent à 1 518 M€, tandis que les recettes atteignent 1 636 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 118 M€, en baisse de 12 % par rapport à 2019 (134 M€), ainsi qu'une épargne nette de 38 M€, déduction faite des 80 M€ de remboursement du capital de la dette.

Outre la mobilisation de l'épargne nette, le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 140 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 41 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Ce faisant, le fonds de roulement a progressé de 47 M€, ce qui sera naturellement bénéfique à la capacité de financement du programme d'investissement des prochains exercices.

C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En préalable aux développements à venir, il convient de rappeler que différents dispositifs d'aide ont été mis en place courant 2020 par l'Etat pour soutenir les départements, et ont impacté, de fait, la section de fonctionnement. Outre l'autorisation de recourir au mécanisme dérogatoire d'étalement des charges pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, dont il sera fait mention plus loin, il a été procédé à l'abondement du fonds de péréquation des DMTO, majoré avant redistribution des réserves constituées antérieurement.

En 2020, le Département a perçu 1 636 M€ de recettes de fonctionnement, **en augmentation de 41 M€ par rapport à 2019.**

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

a. La fiscalité directe (366 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2019)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (62 M€) augmente de 1 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (299 M€) progresse de 7 M€.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2020. Cette progression des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,2 %, s'est établie à 2,18 % en 2020.

b. La fiscalité indirecte (625 M€, soit + 26 M€ par rapport à 2019)

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 164 M€ en 2020 contre 161 M€ en 2019, soit une hausse inattendue de 3 M€ malgré le contexte de crise sanitaire.

La taxe d'aménagement représente 12 M€, en augmentation de près de 3 M€ par rapport à 2019.

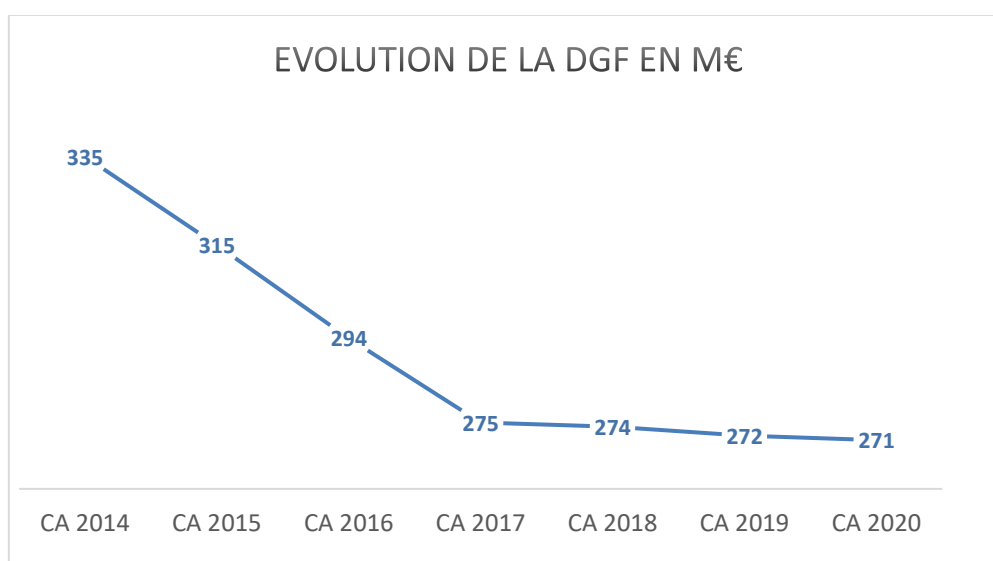
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (239 M€) augmente de 21 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale. La forte progression enregistrée en 2020 n'est pas appelée à se renouveler, dans la mesure où elle résulte pour moitié d'une régularisation exceptionnelle sur exercice antérieur.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 196 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€.

c. Les dotations et participations de l'Etat (381 M€, soit + 1 M€)

Entre 2015 et 2019, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant perçu en 2020 s'établit à 271 M€, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2019. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écrêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2019, d'où cet écrêtement de 1 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 72 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de 1,5 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH. Ces dotations représentent 79 M€ en 2020.

d. Les compensations et les attributions de péréquation (214 M€, soit + 13 M€ par rapport à 2019)

L'article 255 de la loi de finances pour 2020 a créé un nouveau fonds national de péréquation des DMTO (FNPDMTTO) issu de la fusion des 3 anciens fonds :

- fonds de péréquation des DMTO,
- fonds de solidarité,
- fonds de soutien interdépartemental.

Son montant est de 69 M€ en 2020, en progression de 10 M€ par rapport au niveau cumulé des 3 fonds sur 2019.

Devant la gravité de la crise et ses répercussions sur les ressources des départements, le Comité des finances locales (CFL) a souhaité utiliser les résultats de 2019 (78 M€) dès 2020. Cette instance a également décidé de débloquer les 120 M€ mis en réserve antérieurement. Cette double option a conduit à consolider le fonds de péréquation, qui a donc atteint près de 1,8 milliard d'euros en 2020.

Pour 2020, 29 départements apportent une contribution « nette » au fonds de péréquation, tandis que 72 sont des bénéficiaires « nets ».

Le Département du Pas-de-Calais est un **bénéficiaire net** qui a touché un peu plus de **58 M€** en 2020 soit **12 M€ de plus qu'en 2019**.

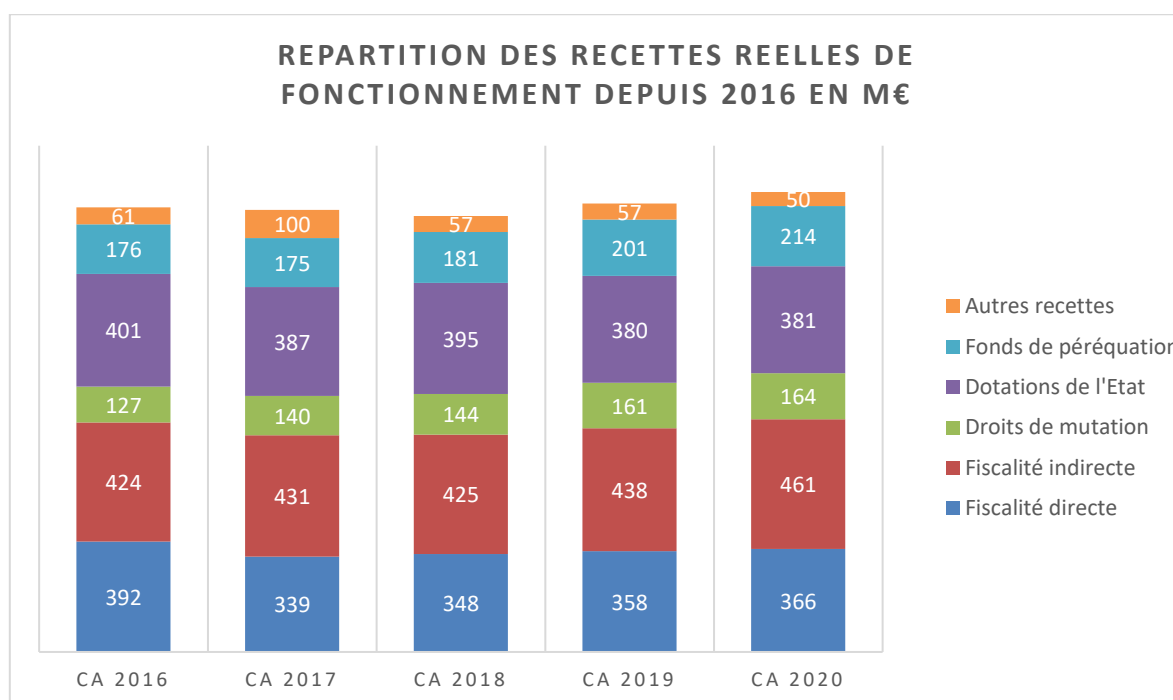
En 2020, il a également perçu de la Région l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ actée depuis le transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont stables pour atteindre les 58 M€ (- 1 M€ par rapport à 2019).

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 28 M€, en légère progression par rapport à 2019.

e. Autres recettes (50 M€ en baisse de 9 M€ par rapport à 2019)

Les autres recettes sont en baisse de 9 M€ dont – 2 M€ identifiés sur les financements FSE et FEDER et – 2,4 M€ au titre des produits exceptionnels.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes de la collectivité, ainsi que sa forte dépendance aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

2. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 518 M€ fin 2020, en augmentation de 57 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2019	CA 2020	variation
0 SERVICES GENERAUX	117 M€	116 M€	-1 M€
1 SECURITE	71 M€	73 M€	1 M€
2 ENSEIGNEMENT	80 M€	86 M€	6 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 M€	19 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	26 M€	27 M€	0 M€
5 ACTION SOCIALE	1 083 M€	1 135 M€	52 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	45 M€	43 M€	-2 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 M€	9 M€	0 M€
8 TRANSPORT	6 M€	5 M€	-1 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	0 M€
TOTAL	1 461 M€	1 518 M€	57 M€

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 52 M€. Les principales variations sur cette fonction s'expliquent par :

- Une augmentation de 28 M€ du poids des allocations individuelles de solidarité (AIS), encore alourdis par le poids de la crise sanitaire. Le RSA progresse de 14 M€ par rapport à 2019, l'APA et la PCH ont respectivement augmenté de 12 et 2 M€ sous le double effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide.

AIS	CA 2019	CA 2020	Variation en M €	Variation en %
APA	193 M€	205 M€	12 M€	6%
PCH	43 M€	45 M€	2 M€	5%
RSA	333 M€	347 M€	14 M€	4%
TOTAL	569 M€	597 M€	28 M€	5%

- Une progression de 5 M€ des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS). A noter, une progression de 1,5 M€ au titre de la rémunération des assistants familiaux.

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- L'évolution de la fonction 2 marquée par une augmentation de 6 M€ dont 5 M€ représentent le **coût du développement de l'équipement informatique** dans les collèges pour les cours à distance, et 0,7 M€ couvrent la gratuité **de la restauration scolaire dans les collèges** de la sortie du confinement à la fin de l'année scolaire 2019/2020 ;

- Une hausse (+ 1,35 %) des dépenses de personnel en 2020 (+ 3,2 M€) enregistrant le double effet lié à la poursuite des efforts de gestion et le coût de la prime « Covid » attribuée aux agents départementaux ;

- Une baisse de 2 M€ enregistrée en fonction 6. A noter, les conséquences d'un ajustement technique pour les travaux en régie.

Les dépenses contraintes et directement liées à la crise sanitaire seront lissées dans le temps afin d'éviter de peser sur l'équilibre du seul budget 2020, conformément aux dispositions de la circulaire du Gouvernement du 24/08/20, et ce après délibération du Conseil départemental en date du 16/11/20. Ce mécanisme dit « d'étalement des charges » permet de retraiter les dépenses de fonctionnement éligibles, exceptionnelles quant à leur nature et à leur montant, en vue d'en lisser les conséquences sur 5 ans, et de les financer par l'emprunt.

Les dépenses COVID sont les dépenses directes et indirectes mises en œuvre pour :

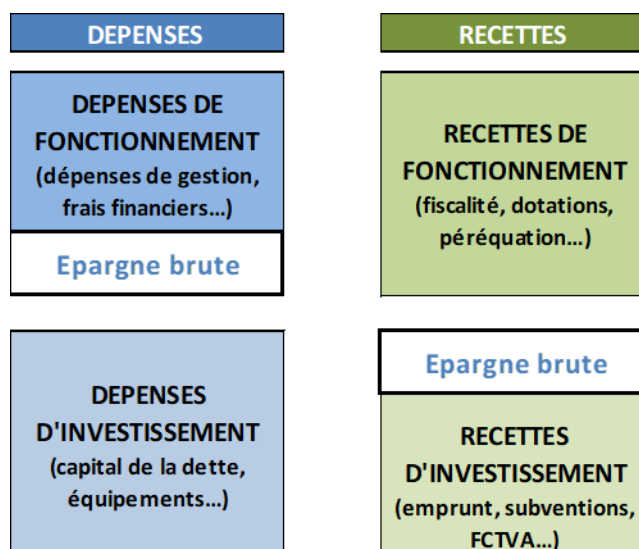
- la gestion de la crise pendant et après la période de confinement ;
- le soutien au tissu économique ;
- le soutien en matière sociale ;
- les surcoûts induits sur les coûts de commande publique.

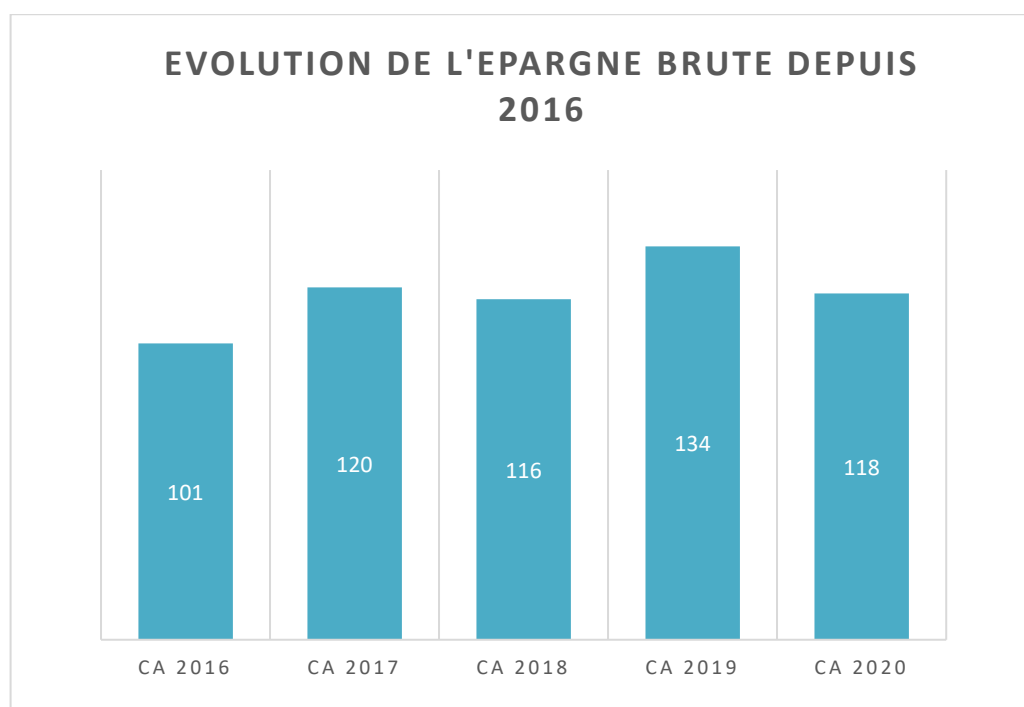
L'état précis des dépenses typées « Covid 19 » fait l'objet d'une annexe au compte administratif 2020. Le montant de ces dépenses éligibles s'établit à **35 M€**, soit un impact de **7 M€ par an sur la période 2020-2024**.

Cependant, dans la mesure où elle se traduit par des écritures d'ordre, la mise en œuvre du mécanisme d'étalement des charges n'a pas pour effet d'améliorer le niveau d'épargne brute de la collectivité, lequel se définit par référence aux seuls mouvements réels.

D. LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2020, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **118 M€**, respectant ainsi la stratégie budgétaire initiée dès 2015 et principalement adossée à la reconstitution de cette épargne, l'objectif affiché étant de tendre vers une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de la politique d'investissement.





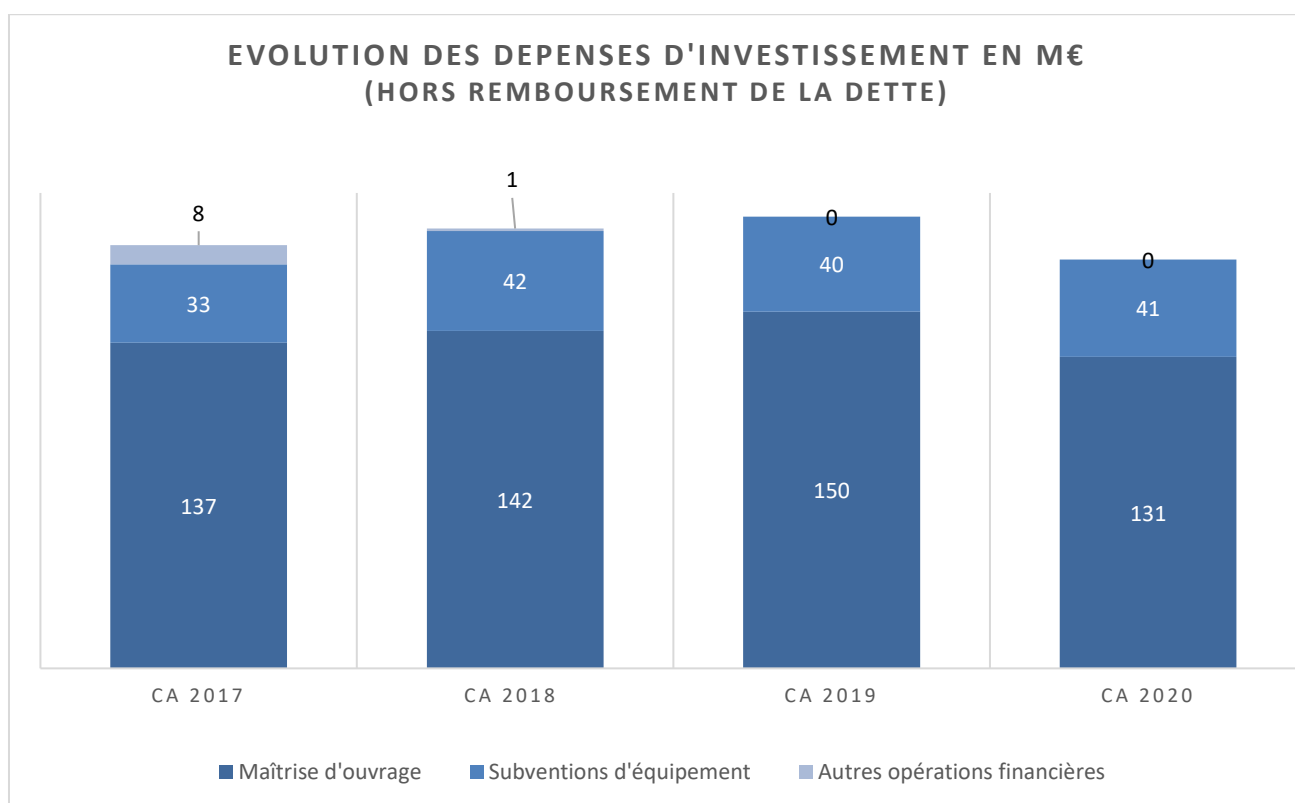
En 2020, l'autofinancement ressort à 118 M€, en baisse de 16 M€ par rapport à 2019. Le taux d'épargne représente alors 7,2 % du total des recettes de fonctionnement.

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2019	CA 2020	Variation
Subventions	40 M€	41 M€	1 M€
Remboursement du capital de la dette	78 M€	80 M€	2 M€
Investissement en maîtrise d'ouvrage	150 M€	131 M€	- 19 M€
TOTAL	268 M€	252 M€	- 16 M€

L'intervention du Département en 2020 repose, comme traditionnellement, sur des opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale (131 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (41 M€). Les dépenses de maîtrise d'ouvrage baissent de 19 M€, tandis que celles des subventions augmentent de 1 M€. Le Département a largement atteint son objectif fixé sur la période 2015-2021, et a ainsi réalisé 1 108 M€ d'investissement. Cette ambition a d'ailleurs été régulièrement révisée à la hausse au regard d'une évolution plus favorable qu'anticipée des équilibres financiers du Département.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2019	CA 2020	Variation
0 SERVICES GENERAUX	9 M€	14 M€	5 M€
1 SECURITE	0 M€	2 M€	1 M€
2 ENSEIGNEMENT	44 M€	40 M€	-4 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	12 M€	11 M€	-1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	0 M€	0 M€	0 M€
5 ACTION SOCIALE	10 M€	8 M€	-2 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	100 M€	81 M€	-18 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	12 M€	14 M€	2 M€
8 TRANSPORT	0 M€	0 M€	0 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 M€	2 M€	0 M€
TOTAL	190 M€	172 M€	-18 M€

Le confinement strict du premier semestre 2020 a décalé la réalisation d'un grand nombre de projets et impacté l'exécution budgétaire dans les proportions suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 6 : - 18 M€ sur le développement des opérations structurantes de voirie.

- En ce qui concerne la fonction 2, les investissements dans les collèges sont en baisse de 4 M€, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations.

- La fonction 5 est marquée par un niveau de réalisation inférieur de 2 M€ par rapport à 2019 dans le champ des subventions d'équipement aux établissements relevant de l'enfance et du handicap. Pour mémoire, depuis 2016, le Département a fait le choix d'intervenir par ce biais auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), préférant en parallèle procéder à la reprise des réserves disponibles destinées à autofinancer les projets d'investissement de ces structures.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont augmenté de 59 M€ entre 2019 et 2020 pour atteindre 181 M€, sous l'effet de deux facteurs essentiels :

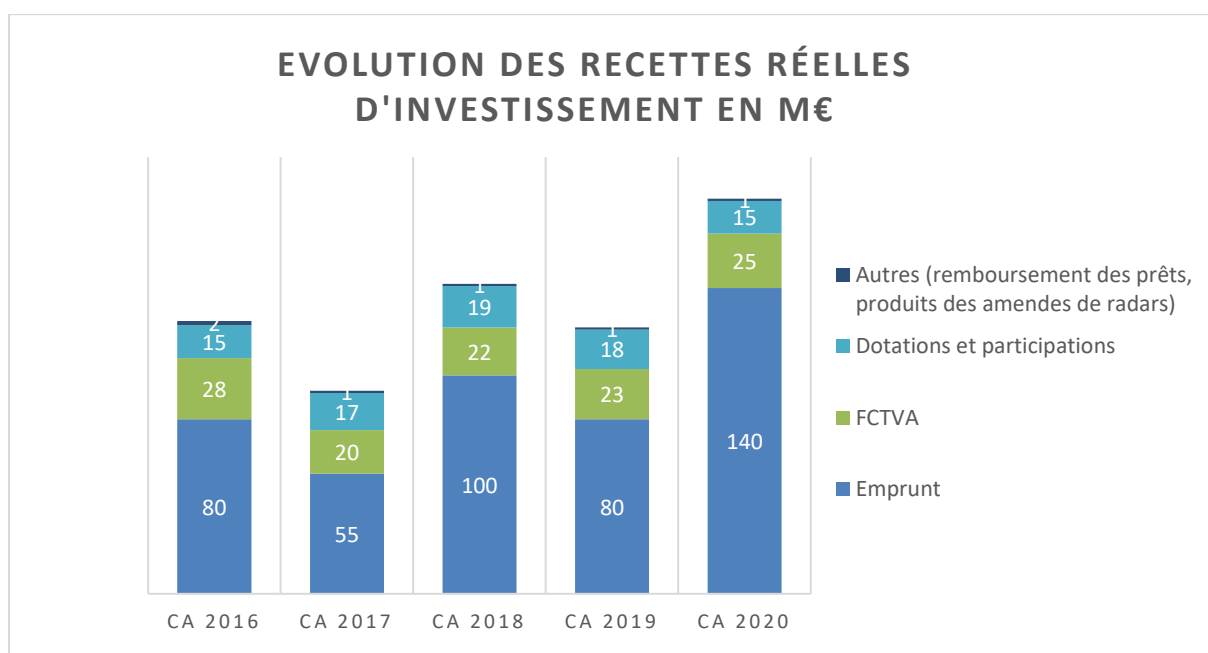
D'une part, le recours à l'emprunt pour un montant de 140 M€, en hausse de 60 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement disponible s'élève à 108 M€ fin 2020.

D'autre part, le Département a enregistré en 2020 :

- 2 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, consécutives au niveau des investissements réalisés en 2019. Pour mémoire, ces ressources s'apprécient avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 25 M€.

- Une baisse de 3 M€ des dotations et participations qui atteignent les 15 M€.

- Le contexte sanitaire a conduit le Département à faire appel au mécanisme précité de l'avance remboursable sur DMTO, créé par la loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020 (article 25), à hauteur de 10 M€. Toutefois, le produit de DMTO constaté au terme de l'exercice 2020 contredit les scénarios les plus pessimistes dans la mesure où il atteint 164 M€, en hausse de 2,5 % par rapport à 2019. L'avance reçue, compte tenu de son caractère remboursable, figure dans les dettes de la collectivité. Elle a cependant été exclue de l'analyse et a été retraitée du fonds de roulement disponible, car elle devra être remboursée intégralement dès 2021.



F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

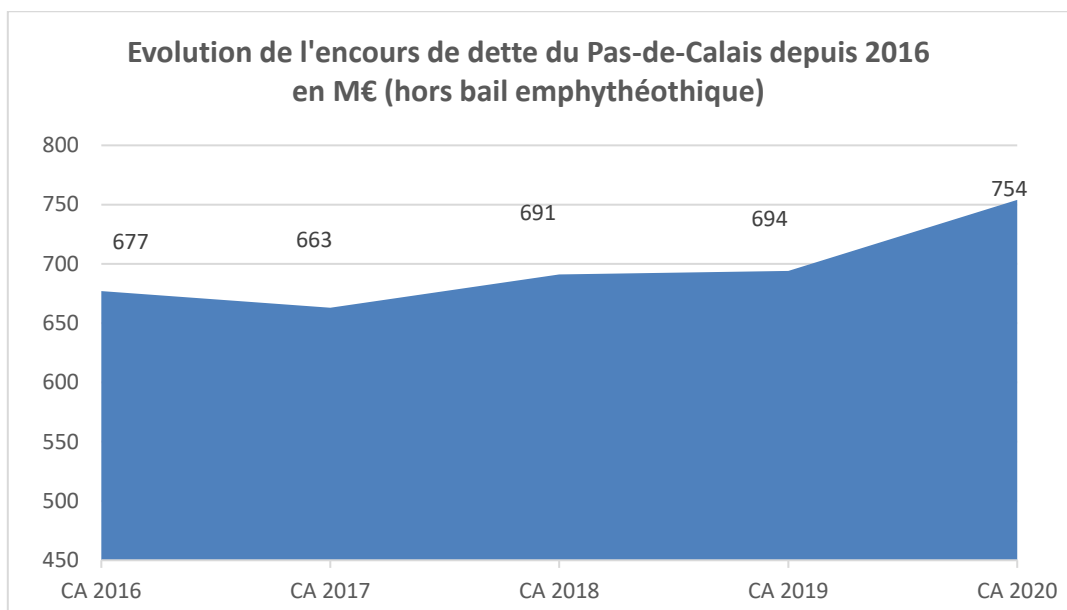
1. La dette départementale

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 50,8 M€ d'emprunts revolving.

Le programme de financement de l'exercice 2020 a conduit à la souscription de **140 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement, selon la répartition suivante : 70 M€ auprès de La Banque postale, 30 M€ auprès du Crédit Agricole, 20 M€ à la Société Générale et 20 M€ à la Caisse d'Epargne)

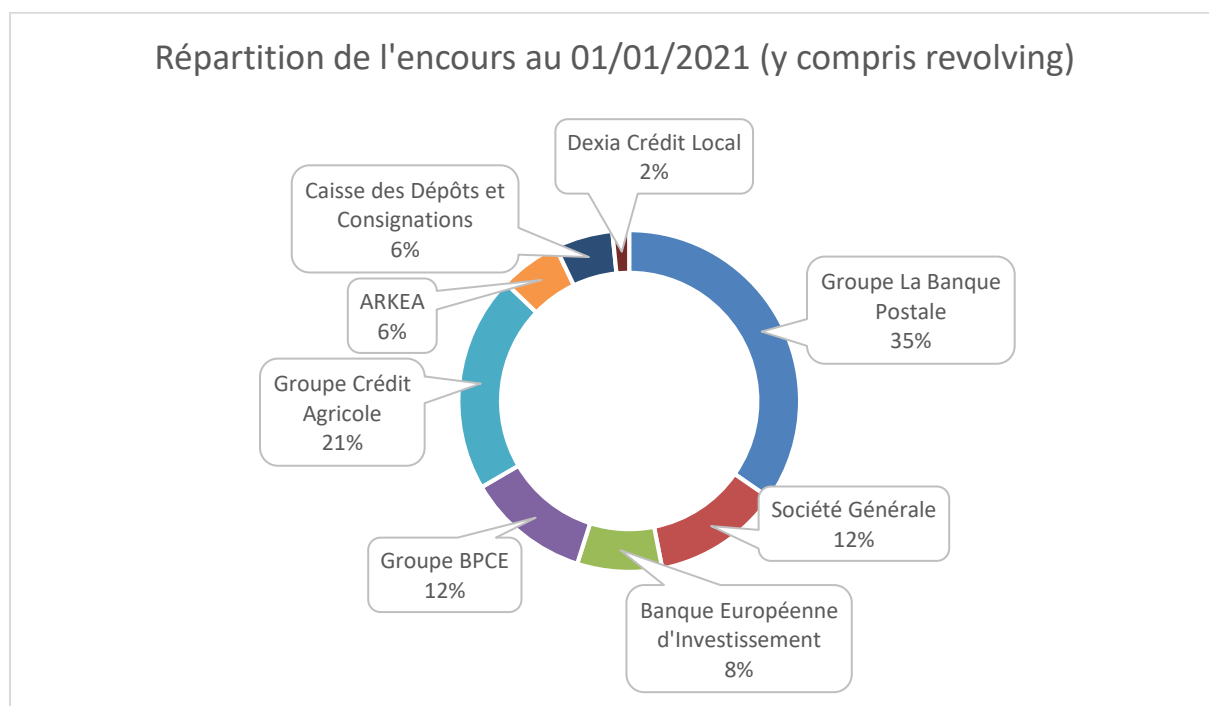
Au 31 décembre 2020, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 60 M€ et ressort à 754 M€.



a. Répartition de l'encours

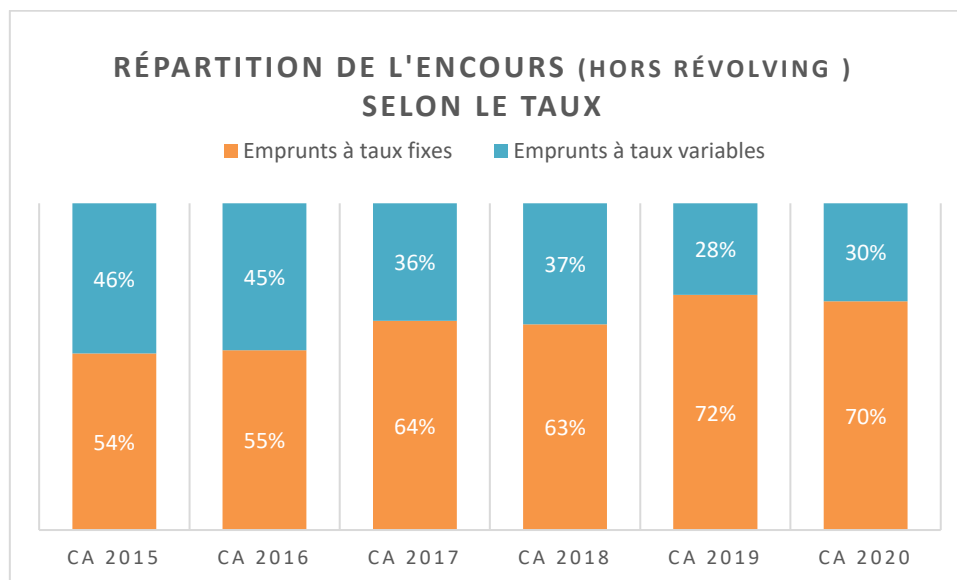
L'accompagnement financier se construit autour de sept acteurs principaux, traditionnels partenaires de la collectivité, selon le graphique ci-dessous.

Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2020, la part de la dette à taux fixe ressort à 66 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 70 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 7 mois à fin 2020.



A noter : Dans ce contexte incertain, le département a souscrit une ligne de trésorerie (100 M€) fin 2020 pour palier, le cas échéant, les besoins ponctuels de trésorerie de 2021 et compléter ainsi l'encours de crédits revolving qui reste mobilisable.

b. Les frais financiers

Le Département a consacré en 2020 un peu plus de 9 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2020) de 1,40 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 1,78 % en 2019, dernière donnée nationale disponible.

Exercices	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais financiers	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €	9 173 412,31 €
Coût moyen	1,57%	1,66%	1,56%	1,43%	1,39%	1,40%

c. Les ratios d'analyse de la dette

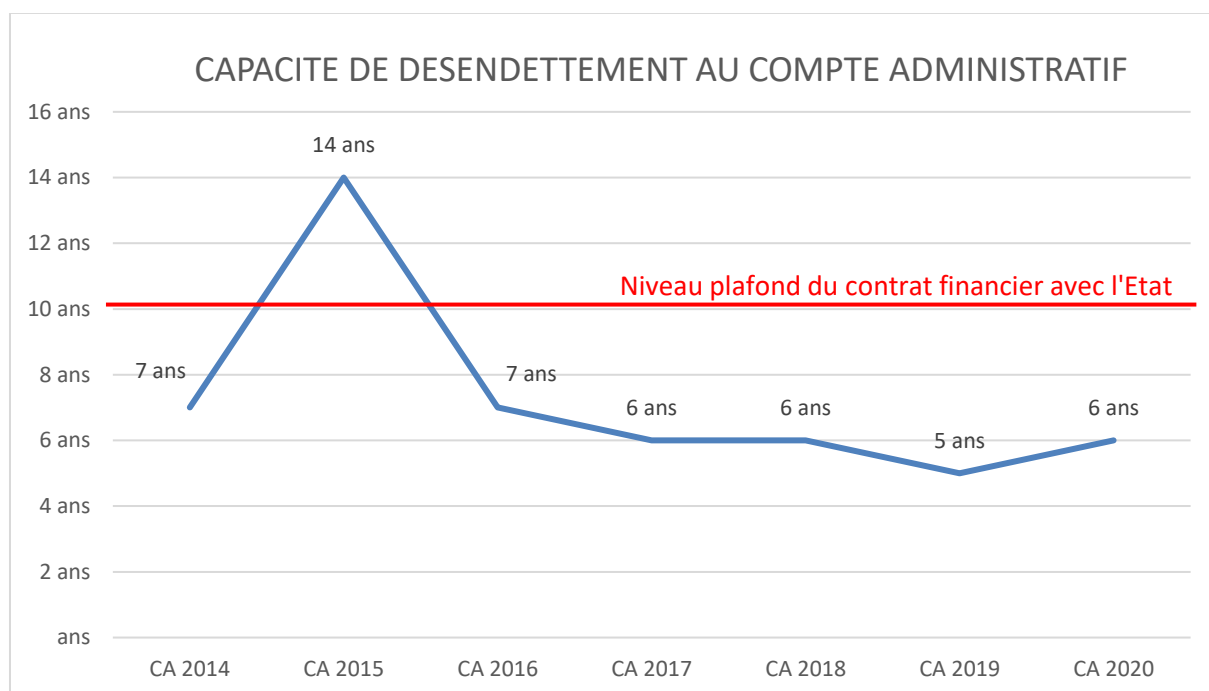
Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas trop importante au regard de ses ressources propres. A fin 2020, ce ratio s'établit à 40 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2020, ce ratio est de 5,45 %. Il est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se en effet caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio.

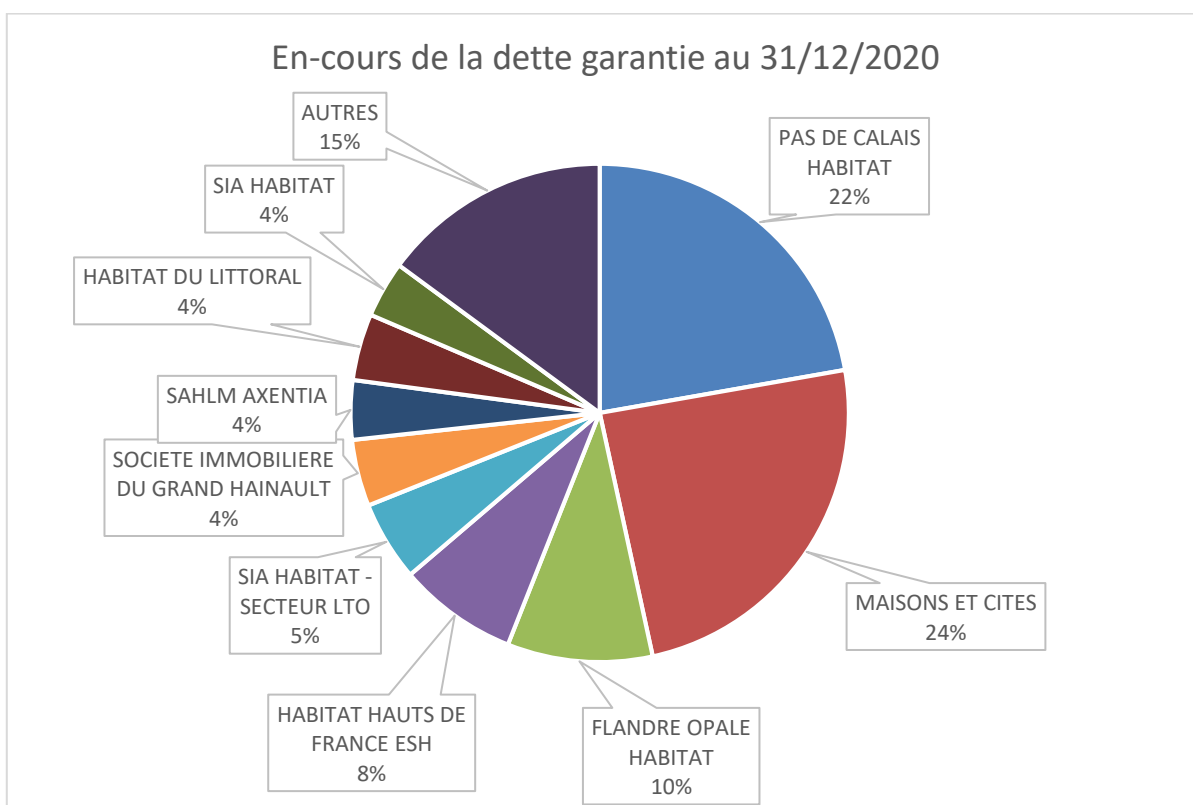
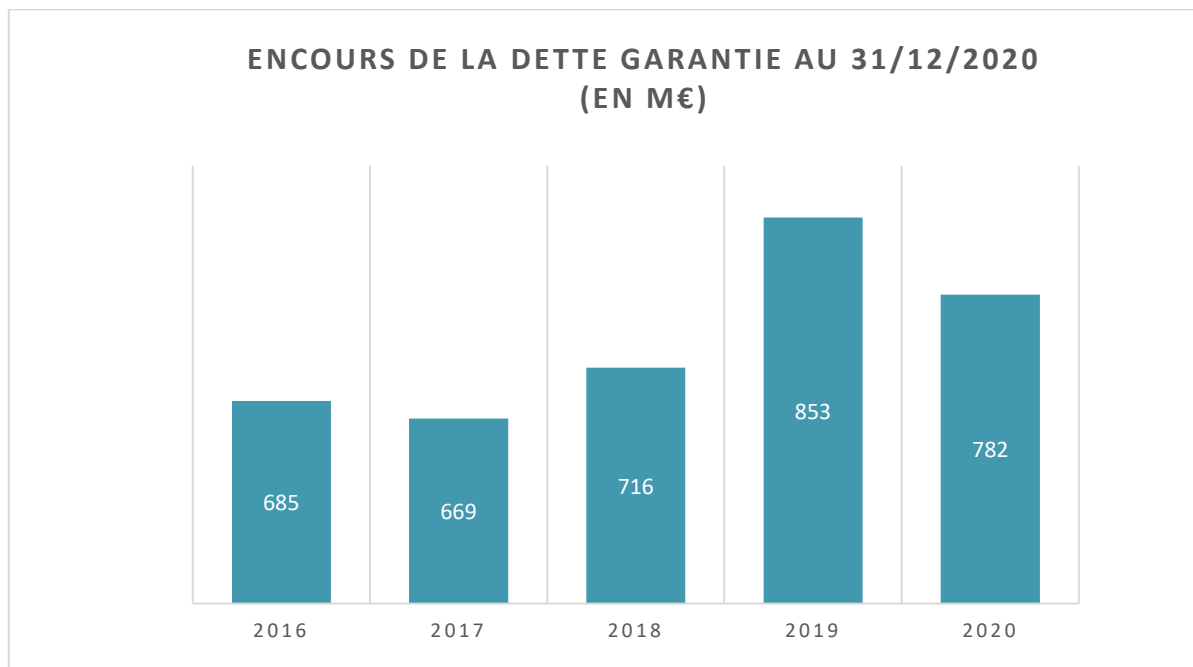
La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2020, ce ratio ressort à 6 années contre 14 en 2015. Le contrat signé avec l'Etat fixe, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.



2. La dette garantie

L'encours de dette garantie s'élève à 782 M€ au 31 décembre 2020, essentiellement orienté vers les bailleurs sociaux. L'encours garanti concerne à 90 % des opérations de logement social et à 10 % des opérations portées par des établissements sociaux et médico-sociaux (voir illustration graphique infra).

Ces engagements ne génèrent pas de charges financières directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et à évaluer dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 20 ans.



ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €

		CA 2017	Evolution	CA 2018	Evolution	CA 2019	Evolution	CA 2020	Evolution	
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	A	1 572	-0,57%	1 550	-1,40%	1 595	2,90%	1 636	2,57%
	Fiscalité directe (1)		339	-13,52%	348	2,65%	358	2,87%	366	2,23%
	Fiscalité indirecte (2)		571	3,63%	569	-0,35%	599	5,27%	625	4,34%
	Dotations de l'Etat (3)		390	-2,74%	395	1,28%	380	-3,80%	381	0,26%
	DGF		275	-6,46%	274	-0,36%	272	-0,73%	271	-0,37%
	dotations CNSA		83	13,70%	85	2,41%	78	-8,24%	78	0,00%
	autres recettes		32	-5,88%	36	12,50%	31	-13,89%	32	3,23%
	Attributions de péréquation et compensations fiscales (4)		175	-0,57%	181	3,43%	201	11,05%	214	6,47%
	Autres recettes		100	63,93%	57	-43,00%	57	0,00%	50	-12,28%
	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	B	1 442	-1,8%	1 424	-1,2%	1 451	1,9%	1 509	4,0%
Epargne de gestion	C= A - B	130	16,1%	126	-3,1%	144	14,3%	127	-11,8%	
Frais Financiers	D	10	-9,09%	10	0,00%	10	0,00%	9	-10,00%	
Epargne brute	E= C - D	120	18,8%	116	-3,3%	134	15,5%	118	-11,9%	
Remboursement du capital de la dette	F	68	1,93%	72	5,88%	78	8,33%	80	2,56%	
Epargne nette	G = E - F	52		44		56		38		
Section d'investissement	Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	38	-15,71%	42	10,53%	42	0,00%	41	-2,38%
	FCTVA		20	-28,57%	22	10,00%	23	4,55%	25	8,70%
	Dotations (DSID, DDEC)		11	10,00%	19	72,73%	18	-5,26%	15	-16,67%
	Autres recettes		7	0,00%	1	-85,71%	1	0,00%	1	0,00%
	Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	I	178	6,14%	185	3,93%	190	2,70%	172	-9,47%
	Besoin de financement	J = I - H	140	14,17%	143	2,14%	148	3,50%	131	-11,49%
	Emprunts mobilisés	K	55	-31,25%	100	81,82%	80	-20,00%	140	75,00%
	Solde de l'exercice	L = G - J + K	-33		1		-12		47	

(1) TFPB, CVAE, IFER

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement et autres impôts locaux

(3) DGF, DGD, FMDI, concours CNSA

(4) Fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO, frais de gestion de la TFPB, FNGIR, DCRTP, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité locale, autres compensations fiscales

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE

Classification Gissler : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : impôt économique créé en remplacement de la taxe professionnelle. Il s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Cependant, seules les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doivent s'acquitter de l'impôt. La CVAE est reversée aux collectivités au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée). Elle est territorialisée en fonction de deux paramètres : la valeur locative des locaux et le nombre de salariés exerçant leur activité. Elle est répartie à 50 % aux régions, 23,5 % aux départements et 26,5 % au bloc communal.

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de compétence d'équipement des collèges.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95 % de son montant, à la DGF de chaque département.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

Dotation globale d'équipement (DGE) : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural.

Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO) : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils départementaux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Les départements perçoivent plus de 82 % des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : ressources versées en compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

de 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : constitue le second impôt économique. Le département perçoit 50 % du montant sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les centrales électriques et 33 % sur les stations radioélectriques.

Recettes réelles, dépenses réelles : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : perçue en 2004 au titre de la

compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient par ailleurs en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences.

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : transférée en partie aux départements en 2005 pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.



RAPPORT FINANCIER 2020

Table des matières

A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.....	4
B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	6
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. Les recettes de fonctionnement	7
a. <i>La fiscalité directe (366 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2019)</i>	7
b. <i>La fiscalité indirecte (625 M€, soit + 26 M€ par rapport à 2019)</i>	7
c. <i>Les dotations et participations de l'Etat (381 M€, soit + 1 M€)</i>	8
d. <i>Les compensations et les attributions de péréquation (214 M€, soit + 13 M€ par rapport à 2019)</i>	8
e. <i>Autres recettes (50 M€ en baisse de 9 M€ par rapport à 2019)</i>	9
2. Les dépenses de fonctionnement	10
D. LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE	12
E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
1. Les dépenses d'investissement	13
2. Les recettes d'investissement	15
F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE.....	16
1. La dette départementale.....	16
a. <i>Répartition de l'encours</i>	17
b. <i>Les frais financiers</i>	18
c. <i>Les ratios d'analyse de la dette</i>	18
2. La dette garantie	19
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €	21
LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE	22

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite dont l'intensité a plongé le pays dans une crise économique d'envergure, plus importante encore que celle de 2008. **Le Département du Pas-de-Calais comme l'ensemble des collectivités a dû s'adapter face à la crise.**

Mobilisé depuis 2015 dans une démarche de restauration de ses équilibres financiers, le Département s'est engagé à compter de 2018 dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat (contrat dit de Cahors) à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement et à réduire son besoin de financement externe.

L'article 12 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 adoptée le 22 mars 2020 prévoit cependant que : « les V et VI de l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ne sont pas applicables aux dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2020 des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mentionnés aux trois premiers alinéas du 1 du même article 29 ».

Autrement dit : juridiquement, le dispositif de contractualisation demeure, mais le dispositif de sanction prévu au titre de l'exercice 2020 est abrogé. Dans les faits, **la contractualisation introduite par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est devenue indicative au titre de 2020.**

2020 EN QUELQUES CHIFFRES CLES

Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) : 172 M€

Epargne brute : 118 M€

Epargne nette : 38 M€ utilisés pour l'autofinancement de l'investissement

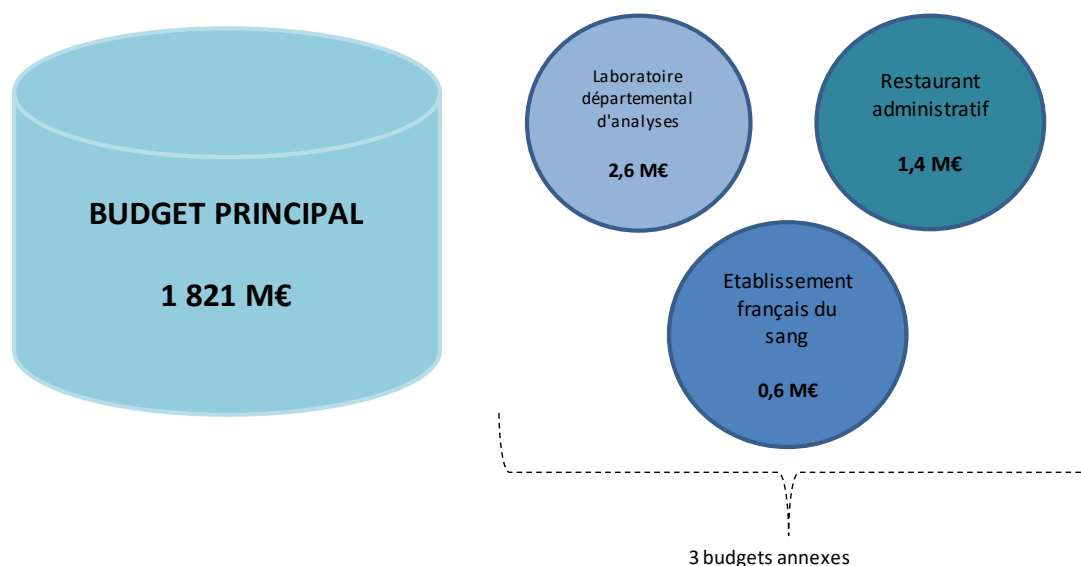
Ratio de capacité de désendettement : 6 ans

Recettes de fonctionnement : 1 636 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 1 518 M€

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.

DEPENSES REELLES 2020



Le présent rapport financier porte sur l'analyse des réalisations du seul budget principal de la collectivité. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

En outre, pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 50,8 M€ pour l'exercice 2020.

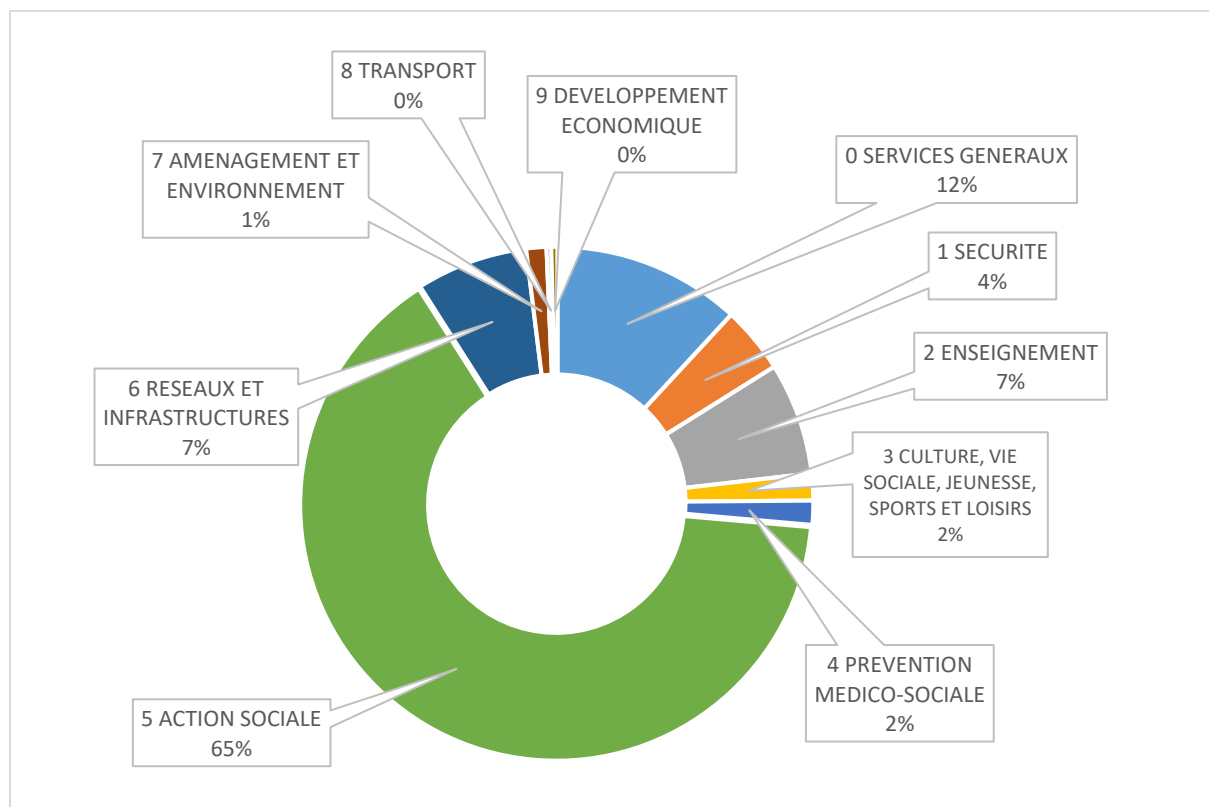
A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT [hors mouvements sur crédits revolving]

Les dépenses totales de l'exercice 2020 ressortent à **1 770 M€**, en augmentation de 41 M€ par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement.

Dépenses	CA 2019	CA 2020	Variation
Fonctionnement	1 461 M€	1 518 M€	+ 57 M€
Investissement	268 M€	252 M€	- 16 M€
TOTAL	1 729 M€	1 770 M€	+ 41 M€

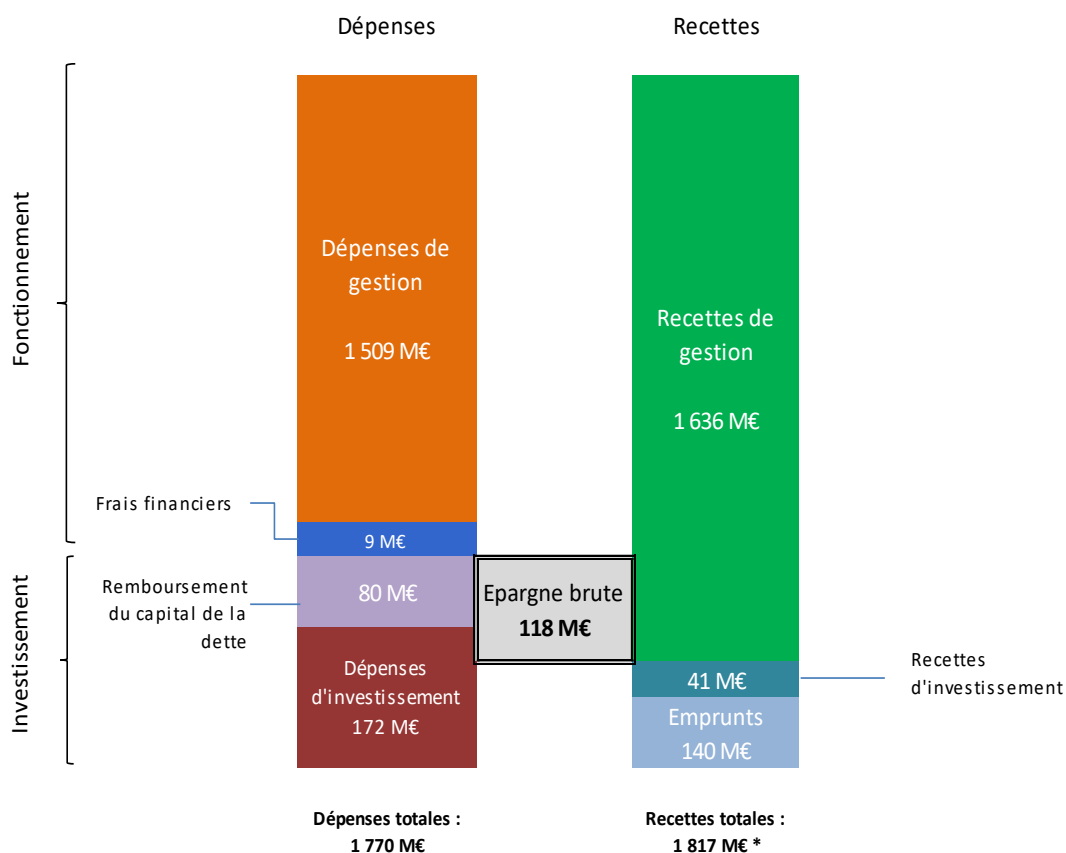
Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 57 M€ d'un exercice à l'autre dont 39 M€ sont imputables à la crise sanitaire. En section d'investissement, le confinement strict du premier semestre 2020 a décalé un grand nombre d'opérations, ce qui a conduit globalement à diminuer de 16 M€ le niveau des dépenses d'investissement.

Le graphique ci-dessous détaille la présentation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'année 2020 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation ci-dessus. Les politiques sociales représentent en 2020 67 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, contre 65 % l'année précédente. En 2020, 1,17 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique par des besoins croissants, notamment en matière d'allocations de RSA, d'APA et de PCH.

B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par l'affectation de 47 M€ au fonds de roulement de la collectivité.

En 2020, en section de fonctionnement, les dépenses constatées au compte administratif s'établissent à 1 518 M€, tandis que les recettes atteignent 1 636 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 118 M€, en baisse de 12 % par rapport à 2019 (134 M€), ainsi qu'une épargne nette de 38 M€, déduction faite des 80 M€ de remboursement du capital de la dette.

Outre la mobilisation de l'épargne nette, le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 140 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 41 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Ce faisant, le fonds de roulement a progressé de 47 M€, ce qui sera naturellement bénéfique à la capacité de financement du programme d'investissement des prochains exercices.

C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En préalable aux développements à venir, il convient de rappeler que différents dispositifs d'aide ont été mis en place courant 2020 par l'Etat pour soutenir les départements, et ont impacté, de fait, la section de fonctionnement. Outre l'autorisation de recourir au mécanisme dérogatoire d'étalement des charges pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, dont il sera fait mention plus loin, il a été procédé à l'abondement du fonds de péréquation des DMTO, majoré avant redistribution des réserves constituées antérieurement.

En 2020, le Département a perçu 1 636 M€ de recettes de fonctionnement, **en augmentation de 41 M€ par rapport à 2019.**

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

a. La fiscalité directe (366 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2019)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (62 M€) augmente de 1 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (299 M€) progresse de 7 M€.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2020. Cette progression des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 1,2 %, s'est établie à 2,18 % en 2020.

b. La fiscalité indirecte (625 M€, soit + 26 M€ par rapport à 2019)

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 164 M€ en 2020 contre 161 M€ en 2019, soit une hausse inattendue de 3 M€ malgré le contexte de crise sanitaire.

La taxe d'aménagement représente 12 M€, en augmentation de près de 3 M€ par rapport à 2019.

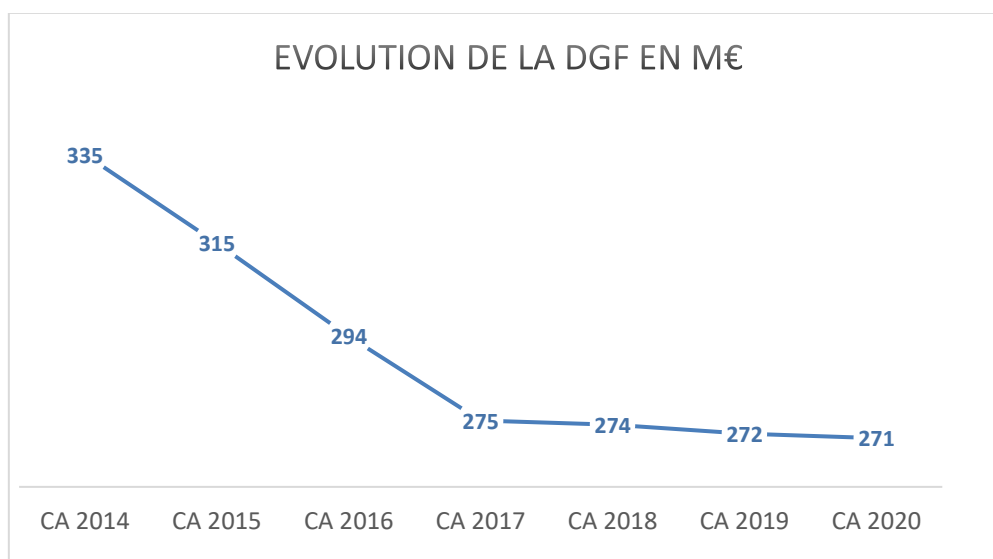
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (239 M€) augmente de 21 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale. La forte progression enregistrée en 2020 n'est pas appelée à se renouveler, dans la mesure où elle résulte pour moitié d'une régularisation exceptionnelle sur exercice antérieur.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 196 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€.

c. Les dotations et participations de l'Etat (381 M€, soit + 1 M€)

Entre 2015 et 2019, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant perçu en 2020 s'établit à 271 M€, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2019. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écrêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2019, d'où cet écrêtement de 1 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 72 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de 1,5 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH. Ces dotations représentent 79 M€ en 2020.

d. Les compensations et les attributions de péréquation (214 M€, soit + 13 M€ par rapport à 2019)

L'article 255 de la loi de finances pour 2020 a créé un nouveau fonds national de péréquation des DMTO (FNPDMTTO) issu de la fusion des 3 anciens fonds :

- fonds de péréquation des DMTO,
- fonds de solidarité,
- fonds de soutien interdépartemental.

Son montant est de 69 M€ en 2020, en progression de 10 M€ par rapport au niveau cumulé des 3 fonds sur 2019.

Devant la gravité de la crise et ses répercussions sur les ressources des départements, le Comité des finances locales (CFL) a souhaité utiliser les résultats de 2019 (78 M€) dès 2020. Cette instance a également décidé de débloquer les 120 M€ mis en réserve antérieurement. Cette double option a conduit à consolider le fonds de péréquation, qui a donc atteint près de 1,8 milliard d'euros en 2020.

Pour 2020, 29 départements apportent une contribution « nette » au fonds de péréquation, tandis que 72 sont des bénéficiaires « nets ».

Le Département du Pas-de-Calais est un **bénéficiaire net** qui a touché un peu plus de **58 M€** en 2020 soit **12 M€ de plus qu'en 2019**.

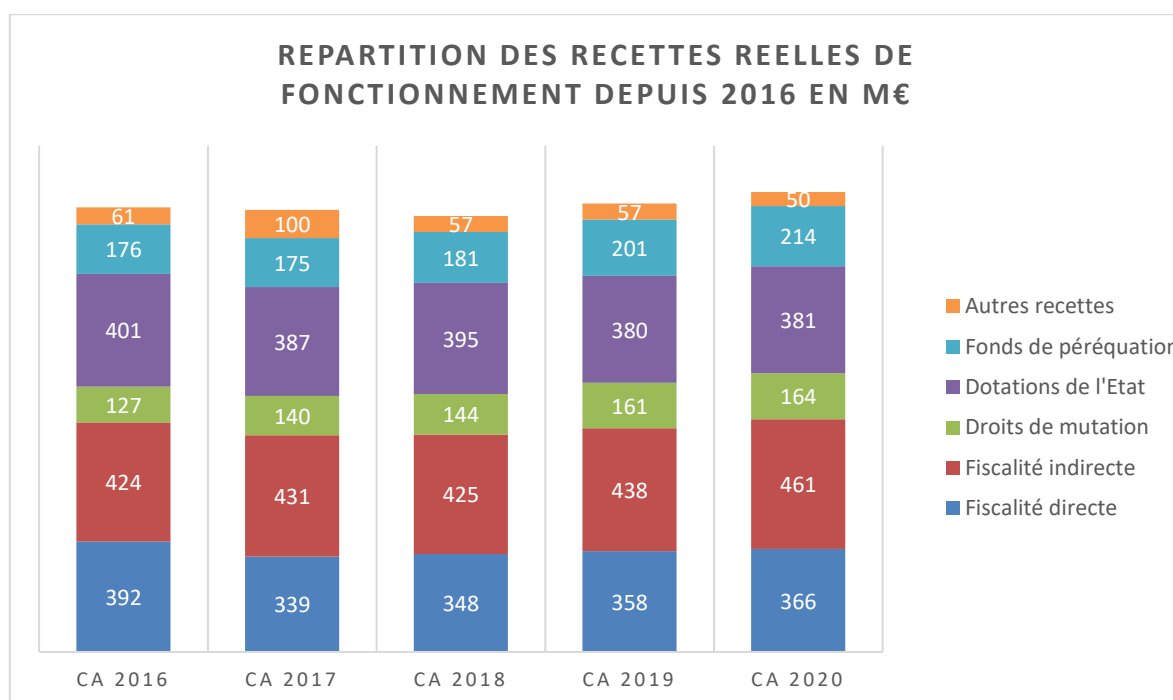
En 2020, il a également perçu de la Région l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ actée depuis le transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont stables pour atteindre les 58 M€ (- 1 M€ par rapport à 2019).

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 28 M€, en légère progression par rapport à 2019.

e. Autres recettes (50 M€ en baisse de 9 M€ par rapport à 2019)

Les autres recettes sont en baisse de 9 M€ dont – 2 M€ identifiés sur les financements FSE et FEDER et – 2,4 M€ au titre des produits exceptionnels.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes de la collectivité, ainsi que sa forte dépendance aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

2. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 518 M€ fin 2020, en augmentation de 57 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2019	CA 2020	variation
0 SERVICES GENERAUX	117 M€	116 M€	-1 M€
1 SECURITE	71 M€	73 M€	1 M€
2 ENSEIGNEMENT	80 M€	86 M€	6 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 M€	19 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	26 M€	27 M€	0 M€
5 ACTION SOCIALE	1 083 M€	1 135 M€	52 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	45 M€	43 M€	-2 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 M€	9 M€	0 M€
8 TRANSPORT	6 M€	5 M€	-1 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	0 M€
TOTAL	1 461 M€	1 518 M€	57 M€

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 52 M€. Les principales variations sur cette fonction s'expliquent par :

- Une augmentation de 28 M€ du poids des allocations individuelles de solidarité (AIS), encore alourdis par le poids de la crise sanitaire. Le RSA progresse de 14 M€ par rapport à 2019, l'APA et la PCH ont respectivement augmenté de 12 et 2 M€ sous le double effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide.

AIS	CA 2019	CA 2020	Variation en M €	Variation en %
APA	193 M€	205 M€	12 M€	6%
PCH	43 M€	45 M€	2 M€	5%
RSA	333 M€	347 M€	14 M€	4%
TOTAL	569 M€	597 M€	28 M€	5%

- Une progression de 5 M€ des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS). A noter, une progression de 1,5 M€ au titre de la rémunération des assistants familiaux.

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- L'évolution de la fonction 2 marquée par une augmentation de 6 M€ dont 5 M€ représentent le **coût du développement de l'équipement informatique** dans les collèges pour les cours à distance, et 0,7 M€ couvrent la gratuité **de la restauration scolaire dans les collèges** de la sortie du confinement à la fin de l'année scolaire 2019/2020 ;

- Une hausse (+ 1,35 %) des dépenses de personnel en 2020 (+ 3,2 M€) enregistrant le double effet lié à la poursuite des efforts de gestion et le coût de la prime « Covid » attribuée aux agents départementaux ;

- Une baisse de 2 M€ enregistrée en fonction 6. A noter, les conséquences d'un ajustement technique pour les travaux en régie.

Les dépenses contraintes et directement liées à la crise sanitaire seront lissées dans le temps afin d'éviter de peser sur l'équilibre du seul budget 2020, conformément aux dispositions de la circulaire du Gouvernement du 24/08/20, et ce après délibération du Conseil départemental en date du 16/11/20. Ce mécanisme dit « d'étalement des charges » permet de retraiter les dépenses de fonctionnement éligibles, exceptionnelles quant à leur nature et à leur montant, en vue d'en lisser les conséquences sur 5 ans, et de les financer par l'emprunt.

Les dépenses COVID sont les dépenses directes et indirectes mises en œuvre pour :

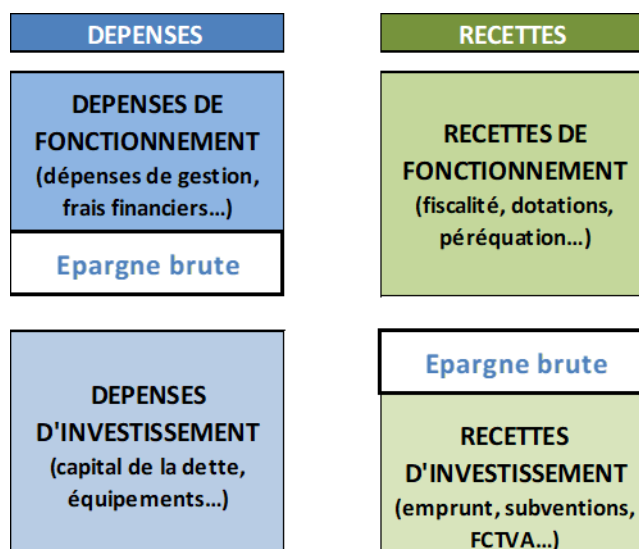
- la gestion de la crise pendant et après la période de confinement ;
- le soutien au tissu économique ;
- le soutien en matière sociale ;
- les surcoûts induits sur les coûts de commande publique.

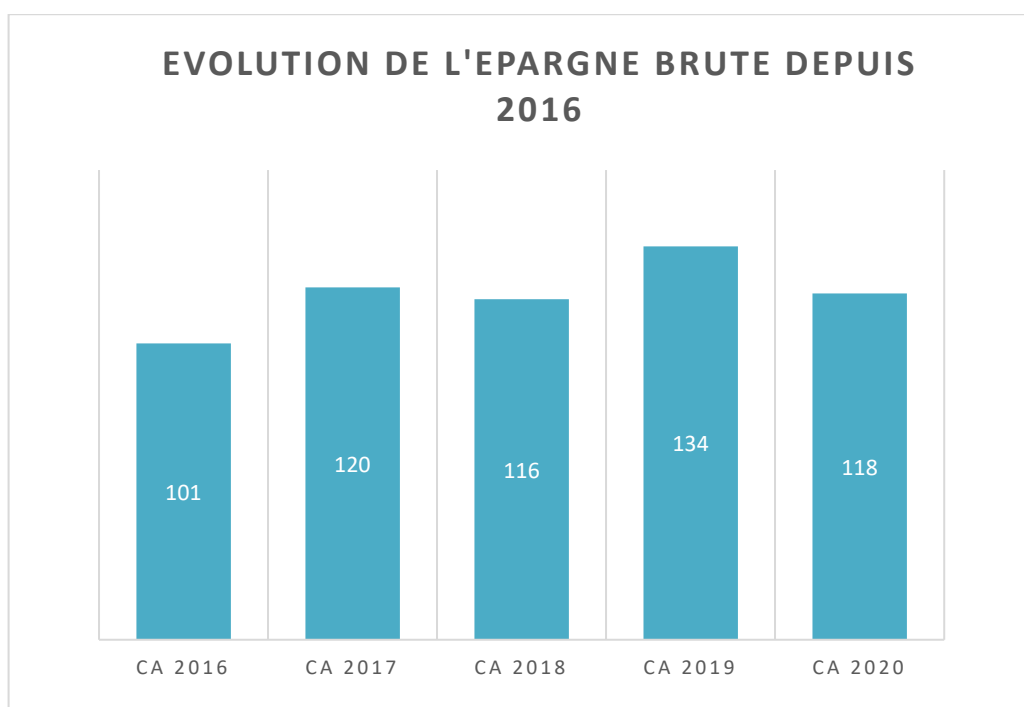
L'état précis des dépenses typées « Covid 19 » fait l'objet d'une annexe au compte administratif 2020. Le montant de ces dépenses éligibles s'établit à **35 M€**, soit un impact de **7 M€ par an sur la période 2020-2024**.

Cependant, dans la mesure où elle se traduit par des écritures d'ordre, la mise en œuvre du mécanisme d'étalement des charges n'a pas pour effet d'améliorer le niveau d'épargne brute de la collectivité, lequel se définit par référence aux seuls mouvements réels.

D. LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2020, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **118 M€**, respectant ainsi la stratégie budgétaire initiée dès 2015 et principalement adossée à la reconstitution de cette épargne, l'objectif affiché étant de tendre vers une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de la politique d'investissement.





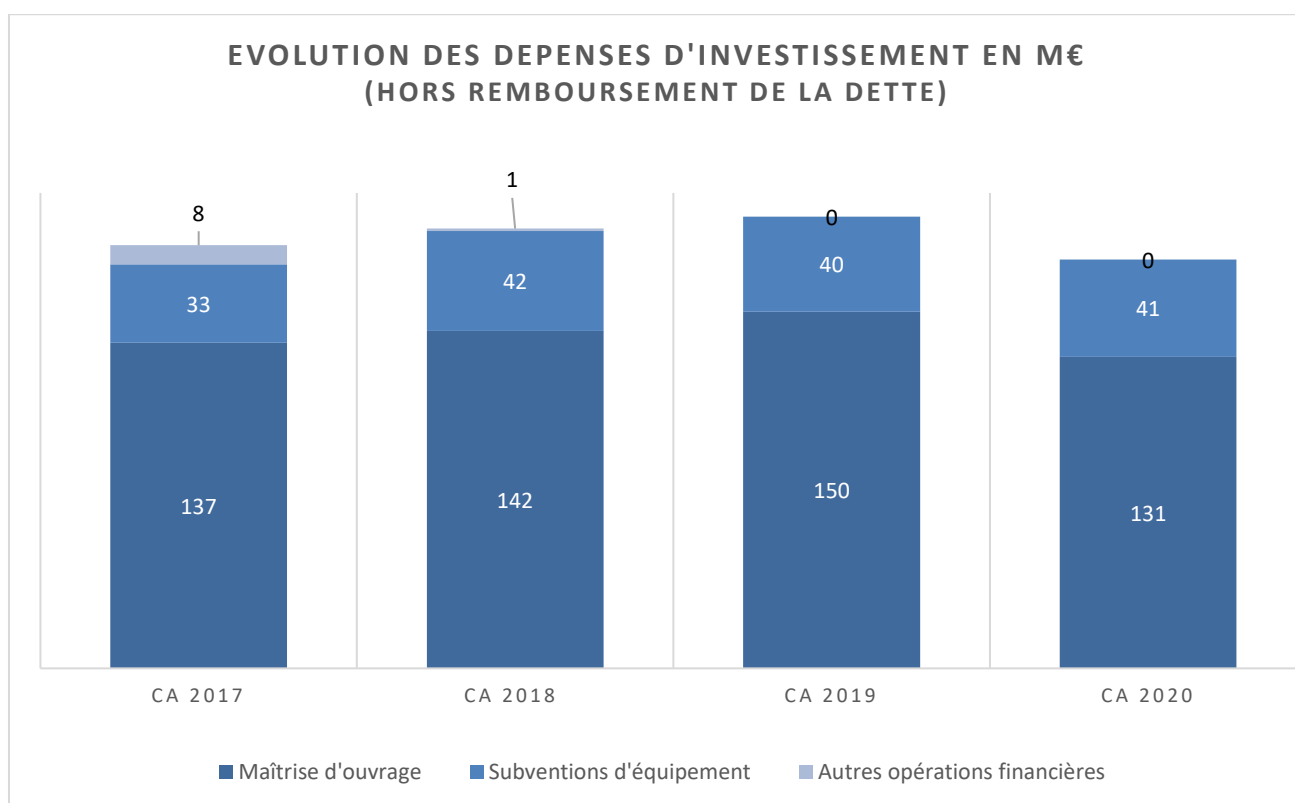
En 2020, l'autofinancement ressort à 118 M€, en baisse de 16 M€ par rapport à 2019. Le taux d'épargne représente alors 7,2 % du total des recettes de fonctionnement.

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2019	CA 2020	Variation
Subventions	40 M€	41 M€	1 M€
Remboursement du capital de la dette	78 M€	80 M€	2 M€
Investissement en maîtrise d'ouvrage	150 M€	131 M€	- 19 M€
TOTAL	268 M€	252 M€	- 16 M€

L'intervention du Département en 2020 repose, comme traditionnellement, sur des opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale (131 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (41 M€). Les dépenses de maîtrise d'ouvrage baissent de 19 M€, tandis que celles des subventions augmentent de 1 M€. Le Département a largement atteint son objectif fixé sur la période 2015-2021, et a ainsi réalisé 1 108 M€ d'investissement. Cette ambition a d'ailleurs été régulièrement révisée à la hausse au regard d'une évolution plus favorable qu'anticipée des équilibres financiers du Département.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2019	CA 2020	Variation
0 SERVICES GENERAUX	9 M€	14 M€	5 M€
1 SECURITE	0 M€	2 M€	1 M€
2 ENSEIGNEMENT	44 M€	40 M€	-4 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	12 M€	11 M€	-1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	0 M€	0 M€	0 M€
5 ACTION SOCIALE	10 M€	8 M€	-2 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	100 M€	81 M€	-18 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	12 M€	14 M€	2 M€
8 TRANSPORT	0 M€	0 M€	0 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 M€	2 M€	0 M€
TOTAL	190 M€	172 M€	-18 M€

Le confinement strict du premier semestre 2020 a décalé la réalisation d'un grand nombre de projets et impacté l'exécution budgétaire dans les proportions suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 6 : - 18 M€ sur le développement des opérations structurantes de voirie.

- En ce qui concerne la fonction 2, les investissements dans les collèges sont en baisse de 4 M€, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations.

- La fonction 5 est marquée par un niveau de réalisation inférieur de 2 M€ par rapport à 2019 dans le champ des subventions d'équipement aux établissements relevant de l'enfance et du handicap. Pour mémoire, depuis 2016, le Département a fait le choix d'intervenir par ce biais auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), préférant en parallèle procéder à la reprise des réserves disponibles destinées à autofinancer les projets d'investissement de ces structures.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont augmenté de 59 M€ entre 2019 et 2020 pour atteindre 181 M€, sous l'effet de deux facteurs essentiels :

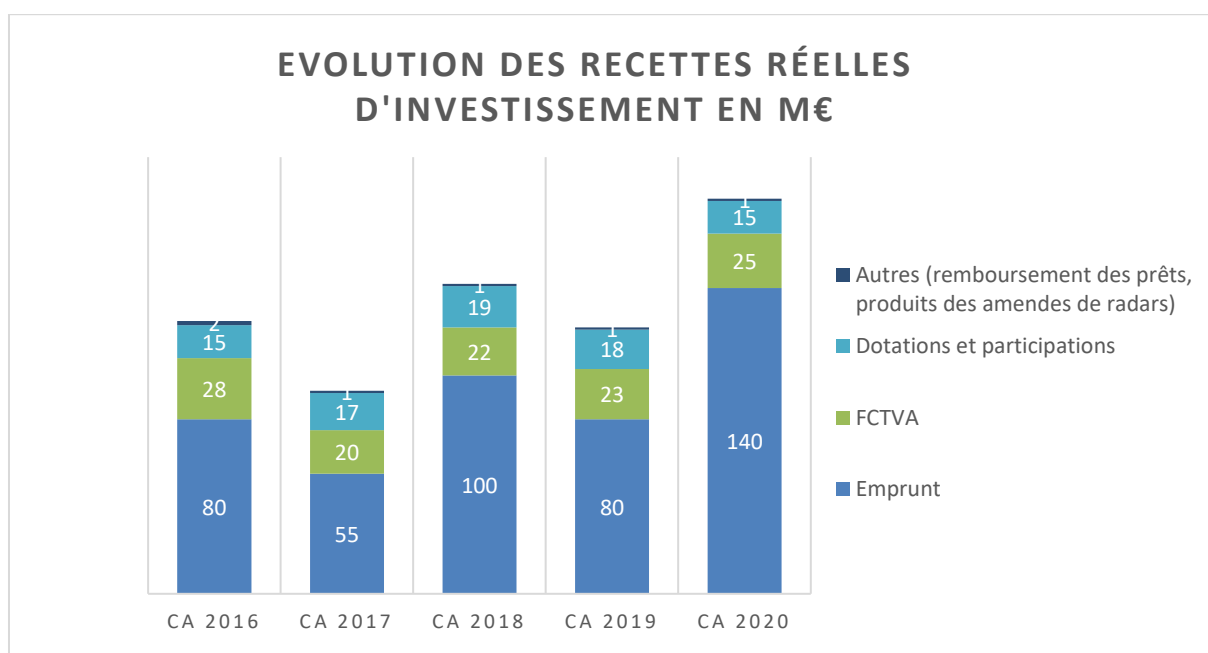
D'une part, le recours à l'emprunt pour un montant de 140 M€, en hausse de 60 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement disponible s'élève à 108 M€ fin 2020.

D'autre part, le Département a enregistré en 2020 :

- 2 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, consécutives au niveau des investissements réalisés en 2019. Pour mémoire, ces ressources s'apprécient avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 25 M€.

- Une baisse de 3 M€ des dotations et participations qui atteignent les 15 M€.

- Le contexte sanitaire a conduit le Département à faire appel au mécanisme précité de l'avance remboursable sur DMTO, créé par la loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020 (article 25), à hauteur de 10 M€. Toutefois, le produit de DMTO constaté au terme de l'exercice 2020 contredit les scénarios les plus pessimistes dans la mesure où il atteint 164 M€, en hausse de 2,5 % par rapport à 2019. L'avance reçue, compte tenu de son caractère remboursable, figure dans les dettes de la collectivité. Elle a cependant été exclue de l'analyse et a été retraitée du fonds de roulement disponible, car elle devra être remboursée intégralement dès 2021.



F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

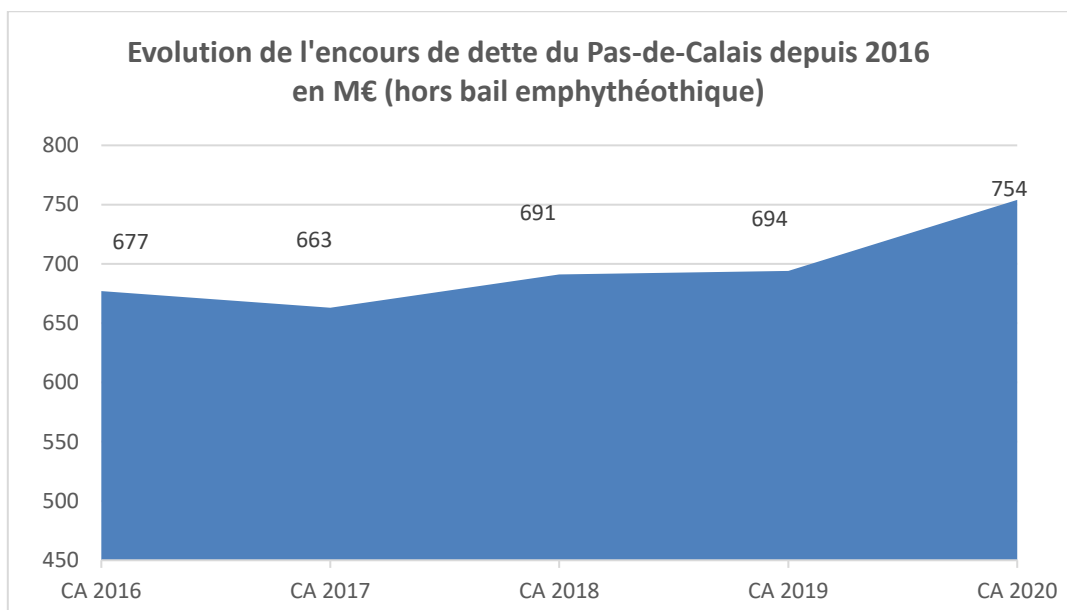
1. La dette départementale

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 50,8 M€ d'emprunts revolving.

Le programme de financement de l'exercice 2020 a conduit à la souscription de **140 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement, selon la répartition suivante : 70 M€ auprès de La Banque postale, 30 M€ auprès du Crédit Agricole, 20 M€ à la Société Générale et 20 M€ à la Caisse d'Epargne)

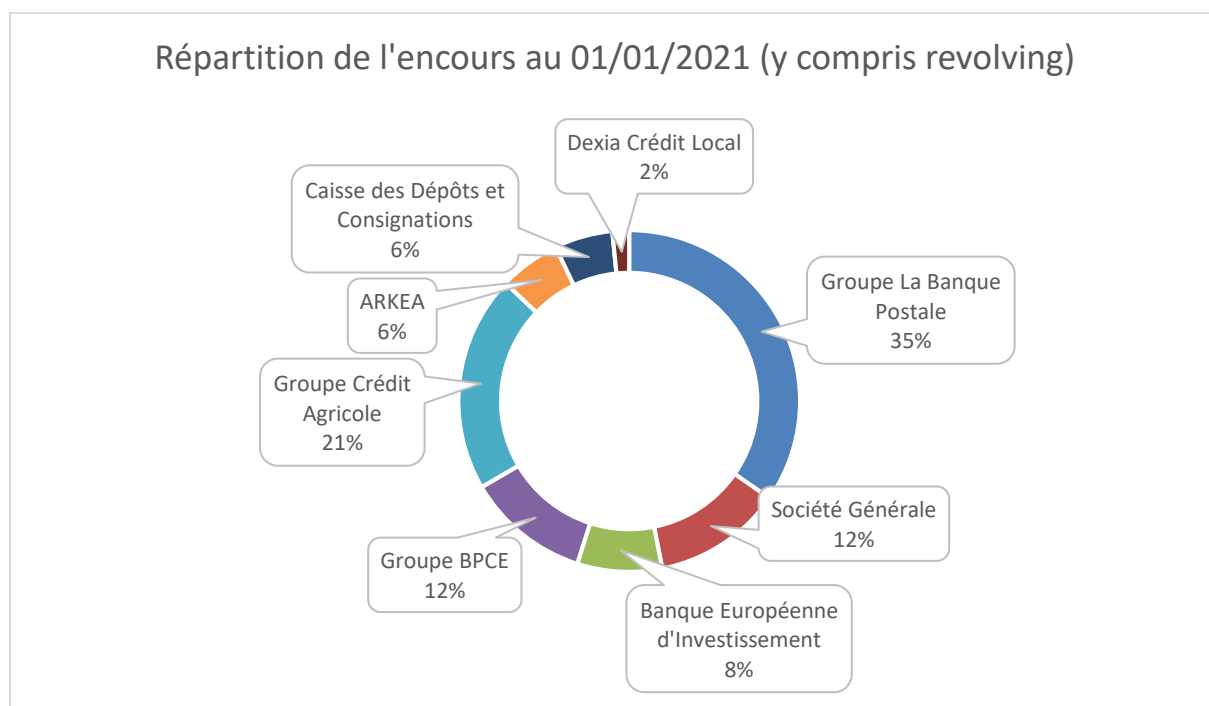
Au 31 décembre 2020, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 60 M€ et ressort à 754 M€.



a. Répartition de l'encours

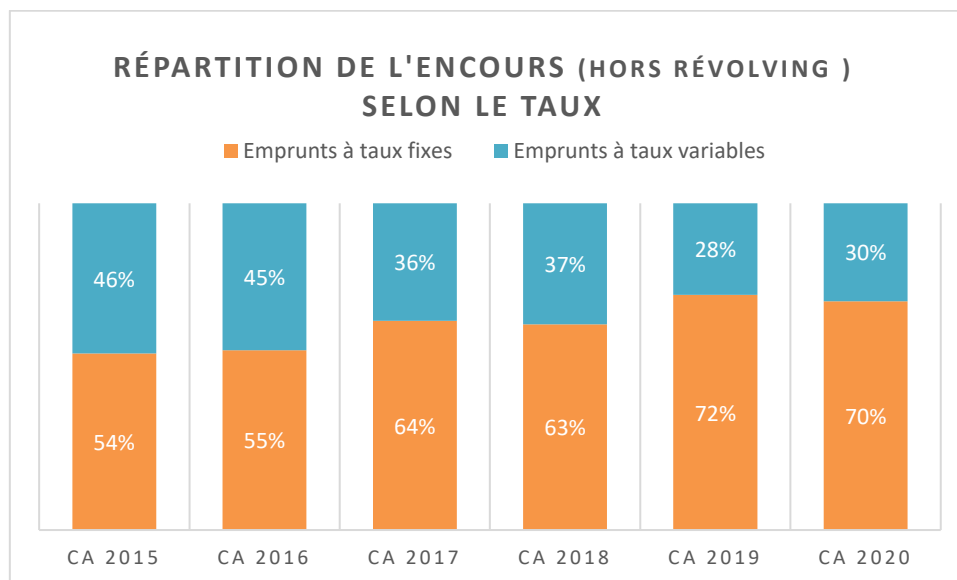
L'accompagnement financier se construit autour de sept acteurs principaux, traditionnels partenaires de la collectivité, selon le graphique ci-dessous.

Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2020, la part de la dette à taux fixe ressort à 66 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 70 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 7 mois à fin 2020.



A noter : Dans ce contexte incertain, le département a souscrit une ligne de trésorerie (100 M€) fin 2020 pour palier, le cas échéant, les besoins ponctuels de trésorerie de 2021 et compléter ainsi l'encours de crédits revolvings qui reste mobilisable.

b. Les frais financiers

Le Département a consacré en 2020 un peu plus de 9 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2020) de 1,40 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 1,78 % en 2019, dernière donnée nationale disponible.

Exercices	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais financiers	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €	9 173 412,31 €
Coût moyen	1,57%	1,66%	1,56%	1,43%	1,39%	1,40%

c. Les ratios d'analyse de la dette

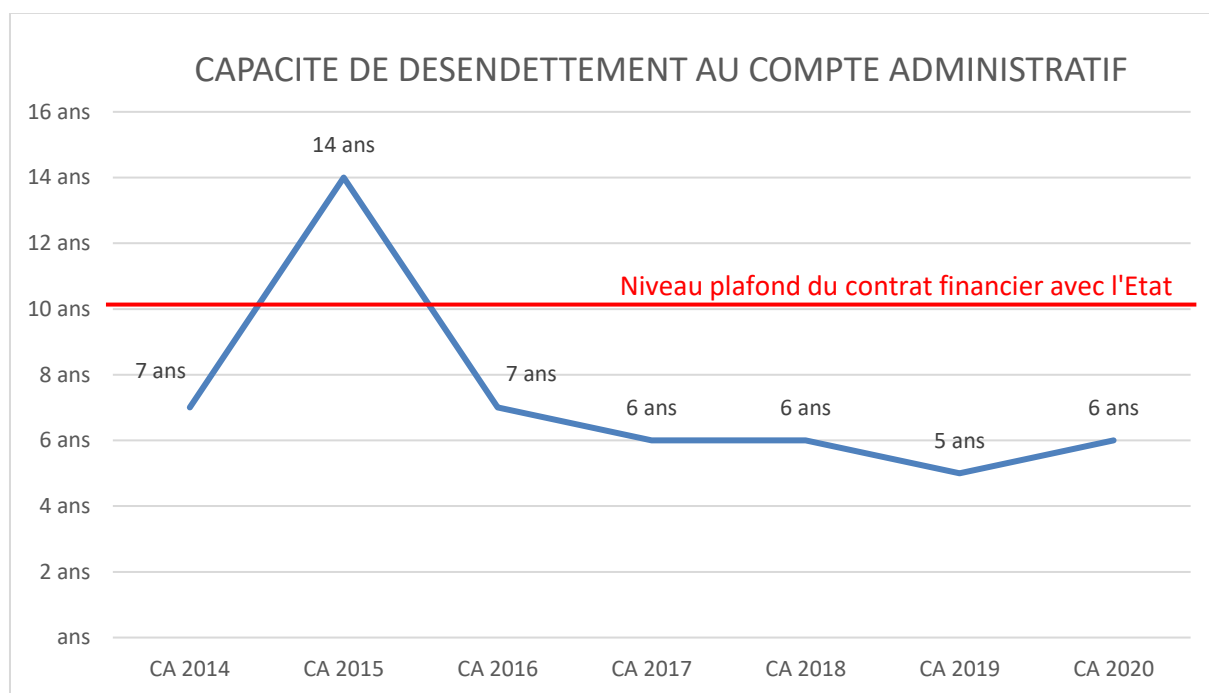
Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas trop importante au regard de ses ressources propres. A fin 2020, ce ratio s'établit à 40 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2020, ce ratio est de 5,45 %. Il est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se en effet caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio.

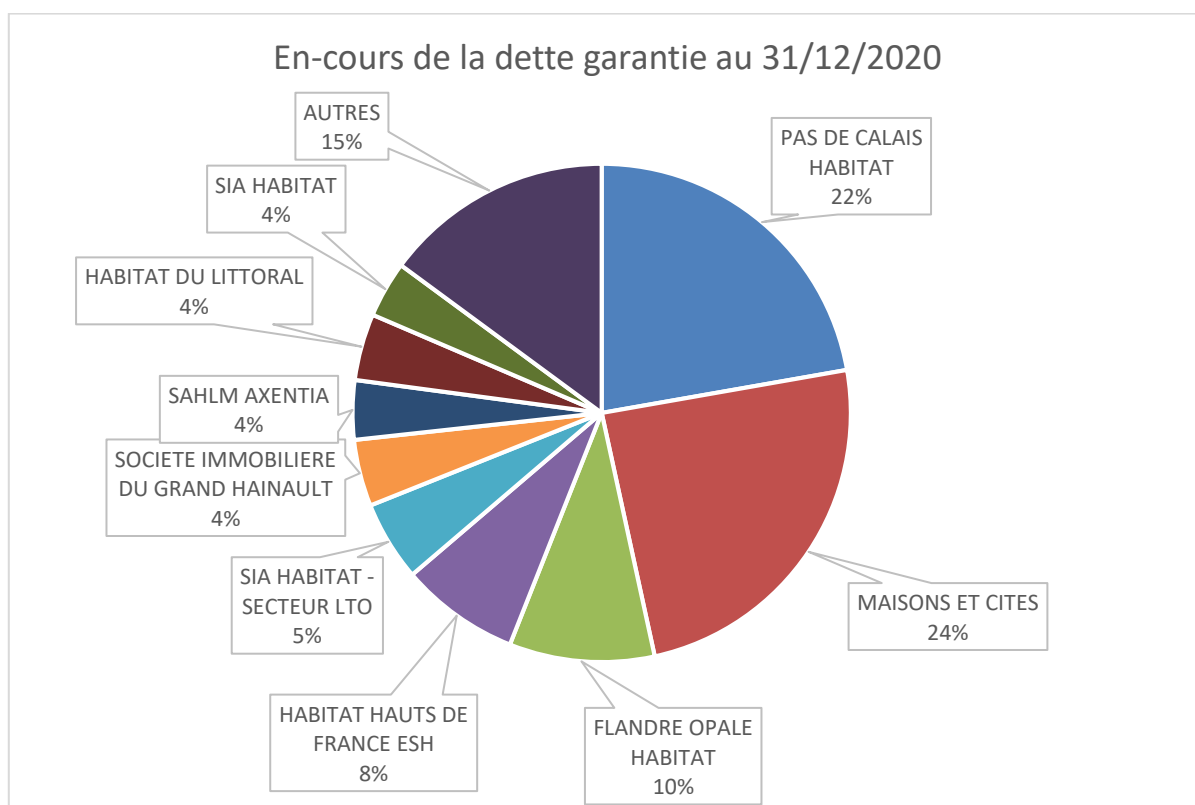
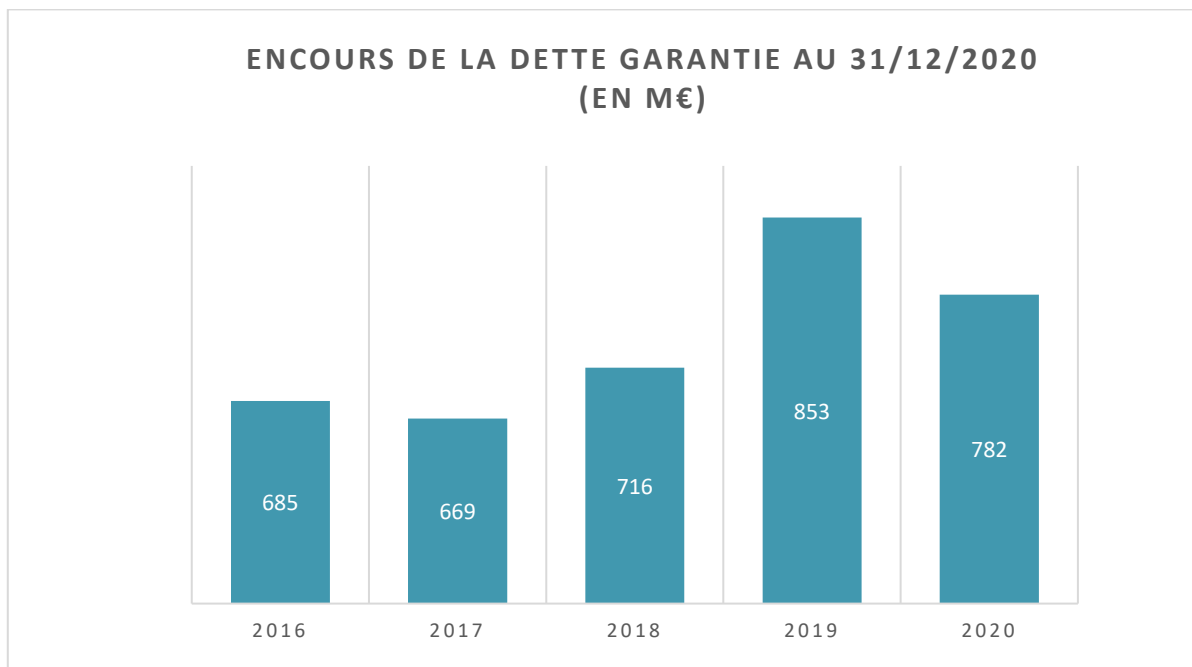
La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2020, ce ratio ressort à 6 années contre 14 en 2015. Le contrat signé avec l'Etat fixe, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.



2. La dette garantie

L'encours de dette garantie s'élève à 782 M€ au 31 décembre 2020, essentiellement orienté vers les bailleurs sociaux. L'encours garanti concerne à 90 % des opérations de logement social et à 10 % des opérations portées par des établissements sociaux et médico-sociaux (voir illustration graphique infra).

Ces engagements ne génèrent pas de charges financières directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et à évaluer dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 20 ans.



ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €

		CA 2017	Evolution	CA 2018	Evolution	CA 2019	Evolution	CA 2020	Evolution	
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	A	1 572	-0,57%	1 550	-1,40%	1 595	2,90%	1 636	2,57%
	Fiscalité directe (1)		339	-13,52%	348	2,65%	358	2,87%	366	2,23%
	Fiscalité indirecte (2)		571	3,63%	569	-0,35%	599	5,27%	625	4,34%
	Dotations de l'Etat (3)		390	-2,74%	395	1,28%	380	-3,80%	381	0,26%
	DGF		275	-6,46%	274	-0,36%	272	-0,73%	271	-0,37%
	dotations CNSA		83	13,70%	85	2,41%	78	-8,24%	78	0,00%
	autres recettes		32	-5,88%	36	12,50%	31	-13,89%	32	3,23%
	Attributions de péréquation et compensations fiscales (4)		175	-0,57%	181	3,43%	201	11,05%	214	6,47%
	Autres recettes		100	63,93%	57	-43,00%	57	0,00%	50	-12,28%
	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	B	1 442	-1,8%	1 424	-1,2%	1 451	1,9%	1 509	4,0%
Epargne de gestion	C= A - B	130	16,1%	126	-3,1%	144	14,3%	127	-11,8%	
Frais Financiers	D	10	-9,09%	10	0,00%	10	0,00%	9	-10,00%	
Epargne brute	E= C - D	120	18,8%	116	-3,3%	134	15,5%	118	-11,9%	
Remboursement du capital de la dette	F	68	1,93%	72	5,88%	78	8,33%	80	2,56%	
Epargne nette	G = E - F	52		44		56		38		
Section d'investissement	Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	38	-15,71%	42	10,53%	42	0,00%	41	-2,38%
	FCTVA		20	-28,57%	22	10,00%	23	4,55%	25	8,70%
	Dotations (DSID, DDEC)		11	10,00%	19	72,73%	18	-5,26%	15	-16,67%
	Autres recettes		7	0,00%	1	-85,71%	1	0,00%	1	0,00%
	Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	I	178	6,14%	185	3,93%	190	2,70%	172	-9,47%
	Besoin de financement	J = I - H	140	14,17%	143	2,14%	148	3,50%	131	-11,49%
	Emprunts mobilisés	K	55	-31,25%	100	81,82%	80	-20,00%	140	75,00%
	Solde de l'exercice	L = G - J + K	-33		1		-12		47	

(1) TFPB, CVAE, IFER

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement et autres impôts locaux

(3) DGF, DGD, FMDI, concours CNSA

(4) Fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO, frais de gestion de la TFPB, FNGIR, DCRTP, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité locale, autres compensations fiscales

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE

Classification Gissler : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : impôt économique créé en remplacement de la taxe professionnelle. Il s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Cependant, seules les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doivent s'acquitter de l'impôt. La CVAE est reversée aux collectivités au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée). Elle est territorialisée en fonction de deux paramètres : la valeur locative des locaux et le nombre de salariés exerçant leur activité. Elle est répartie à 50 % aux régions, 23,5 % aux départements et 26,5 % au bloc communal.

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de compétence d'équipement des collèges.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95 % de son montant, à la DGF de chaque département.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

Dotation globale d'équipement (DGE) : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural.

Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO) : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils départementaux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Les départements perçoivent plus de 82 % des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : ressources versées en compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

de 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : constitue le second impôt économique. Le département perçoit 50 % du montant sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les centrales électriques et 33 % sur les stations radioélectriques.

Recettes réelles, dépenses réelles : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : perçue en 2004 au titre de la

compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient par ailleurs en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences.

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : transférée en partie aux départements en 2005 pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Secrétariat Général
Mission Pilotage et Suivi des Interventions

RAPPORT N°20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2020

Le rapport d'activité, présenté annuellement par le président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier dispose que « chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département ».

Le rapport d'activité annexé présente ainsi les missions et les actions principales mise en œuvre par les services départementaux durant l'année 2020.

Ce rapport d'activité est accompagné du rapport financier correspondant à cet exercice.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2020, ainsi que du rapport financier, et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS (EPOA) - EXERCICE 2020**

(N°2021-368)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du rapport d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département, au titre de l'année 2020 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- PAS-DE-CALAIS TOURISME -
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

PAS-DE-CALAIS
TOURISME



Nouveau Tourisme – Nouveaux Horizons

ANNEE 2020





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL

DE LA PRESIDENTE DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

La flambée mondiale de la COVID-19 a provoqué une paralysie à l'échelle planétaire, et de tous les principaux secteurs de l'économie, c'est le tourisme qui est le plus durement touché. Dans un contexte de plus grande incertitude, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme fera preuve d'agilité et de créativité afin d'assurer le soutien du Département aux professionnels du tourisme, du secteur public comme du secteur privé.

120 millions d'emplois directs sont menacés dans le monde, essentiellement dans les PME qui emploient une forte proportion de femmes et de jeunes.

Le nouveau tourisme que souhaite développer Pas-de-Calais Tourisme sera résolument solidaire et responsable agissant toujours plus pour l'épanouissement économique et social de nos entreprises et de notre population ; agissant en faveur de la protection des sites emblématiques de nos territoires pour assurer la pérennité de l'attractivité départementale.

Les clés de réussite de la sortie de cette crise seront l'entretien et la construction de réseaux de professionnels, la montée en compétences, l'innovation, la veille et l'évaluation. La communication qui donnera le ton de la destination sera empreinte des valeurs de nos territoires représentés par les acteurs du tourisme, institutionnels et professionnels publics et privés.

Le tourisme se réinvente.

Proximité, bien-être, partage, expériences uniques et inoubliables, e-réputation irréprochable, qualité du parcours-client... sont les mots-clés de toute stratégie touristique territoriale et les nouveaux concepts à additionner pour toute action d'attractivité.

MISSIONS

Créée dès 1965 à l'initiative du Conseil départemental, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais développe l'attractivité touristique dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal, au regard de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Basée à Wimille sur la côte d'Opale, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Conseil départemental, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais prépare et met en œuvre les politiques d'aménagement, de développement et de promotion touristiques du Département. L'Agence Pas-de-Calais Tourisme est organisée sous forme d'association loi 1901 depuis sa création en 1965.

Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement des territoires en aidant à leur organisation touristique, en apportant assistance aux porteurs de projets touristiques, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement, en préparant et en mettant en œuvre le plan de formation des personnels des offices de tourisme. L'agence mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en

Belgique et aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise ses 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale
- ◆ Campagne & Marais
- ◆ Autour du Louvre-Lens

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables.
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs publics et privés du tourisme.
- ◆ Apporter aux territoires de destination des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité départementale et contribue positivement à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS PRINCIPALES :

- ◆ Mise en réseau des acteurs touristiques : les équipements, les Offices de Tourisme, les hébergements.
- ◆ Mise en œuvre de projets européens dans le cadre du dispositif Interreg.
- ◆ Promotion de la destination via les éditions (guide et carte

touristique du Pas-de-Calais, etc.) et le web (réseaux sociaux, sites web).

- ◆ Relations presse multi-marchés.
- ◆ Commercialisation de produits groupes via la centrale de réservation Résa 62.
- ◆ Développement des filières randonnée, cyclotourisme, golf, tourisme de mémoire.
- ◆ Accompagnement des porteurs de projets
- ◆ Animation du réseau des « Greeters »

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT :

Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2017 – 2021 » signée avec le Département. Cette convention renvoie à la délibération du Conseil départemental en date du 27 septembre 2016 : « Politique Tourisme du Département ». La délibération précise l'objectif que le Département entend donner à l'activité du tourisme, « facteur d'attractivité du Pas-de-Calais ». Le tourisme ainsi développé et promu par Pas-de-Calais Tourisme est « un tourisme durable de qualité ».

En 2020, outre l'avenant financier annuel pour le fonctionnement et la mise en œuvre des actions de l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, l'assemblée départementale a souhaité attribuer une subvention exceptionnelle à Pas-de-Calais Tourisme au titre d'un plan de relance de l'activité touristique départementale très affectée par 2 périodes de confinement liées à la crise sanitaire COVID-19.



Grande côte d'Opale



Campagne & marais



Autour du Louvre-Lens

ORGANISATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS TOURISME

Le conseil d'administration, composé d'un maximum de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais :
13 conseillers départementaux sont désignés, dont la présidente, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE et M. Bertrand PETIT, vice-président en charge du tourisme.

- ◆ Un collège des membres représentant les professionnels du tourisme :
Composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant au moins parmi les CCI territoriales du Département, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air, les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre et du Cyclotourisme. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.

- ◆ Un collège des territoires :
Composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le Président du Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France, 5 offices du tourisme désignés au sein de la Commission d'Animation des Offices du Tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2020, le Département subventionne le fonctionnement et les actions de Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 424 700 €. Pas-de-Calais Tourisme optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices du tourisme et intercommunalités du Département.
- ◆ A l'échelle régionale, par la définition de convergences entre les Agences de Développement et de

Réservation Touristiques de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Nord et le Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France

- ◆ Par des appels à projets européens à l'échelle de la Belgique, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne.
- ◆ Avec l'Etat, par le renouvellement en juillet 2018 du contrat de destination « Autour du Louvre-Lens ».

UNE EQUIPE DYNAMIQUE DE 25 SALARIES ET ORGANISEE EN 4 POLES

Direction

- ◆ Diana HOUNSLOW, directrice
- ◆ Céline TRIPLET, assistante de direction
- ◆ Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier

Pôle ingénierie & développement

- ◆ Jean-Marie JUTS, directeur adjoint
- ◆ 5 collaborateurs : 1 responsable de projets, 2 chargées de développement de l'hébergement et classement de meublés de tourisme, 1 technicienne pour les projets européens, 1 animatrice du réseau des offices de tourisme.

Pôle marketing

- ◆ Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing
- ◆ 11 collaborateurs : 2 chargés d'accueil, 2 chargés de réservation, 5 chargés de marchés (français, Benelux, Grande-Bretagne, groupes), 1 web master, 1 community manager.

Mission Louvre-Lens Tourisme

- ◆ Norbert CROZIER, chef de projet
- ◆ 3 collaboratrices : 1 assistante du chef de projet, 1 chargée de communication, 1 manager du programme créatif et innovation touristique

Comité de direction

Composé de 5 personnes:

- ◆ Diana HOUNSLOW
- ◆ Jean-Marie JUTS
- ◆ Valérie SOBIERAJSKI
- ◆ Norbert CROZIER
- ◆ Sébastien TRUQUET



PAS-DE-CALAIS
TOURISME

Nouveau Tourisme – Nouveaux Horizons

BILAN DES ACTIONS

Actions marketing transversales : la crise sanitaire accélère et amplifie les tendances observées antérieurement et le plan de relance départemental sauve l'essentiel de l'été 2020

Durant le premier confinement, Pas-de-Calais Tourisme et la direction de la communication du Département ont développé un plan de relance pour le tourisme ayant pour objectif d'inciter les habitants du département et les marchés de proximité à 2 heures du Pas-de-Calais à faire du tourisme près de chez eux. Les tendances des clientèles à la sortie du confinement du printemps, et les résultats produits par le dispositif TRAVELSAT@ PAS-DE-CALAIS sur le sentiment et la satisfaction des visiteurs à la fin du printemps confirment ces nouveaux comportements :

- ◆ L'envie du court séjour de proximité.
- ◆ Se retrouver en famille et entre amis.
- ◆ Se reconnecter à la nature, profiter des grands espaces.
- ◆ Redécouvrir des sites et équipements culturels.
- ◆ Donner du sens à ses déplacements d'agrément vers du plaisir.
- ◆ Consommer mieux et en toute connaissance de cause.
- ◆ Le département fait plutôt partie des bons élèves en matière de sécurité sanitaire.

La population souhaite être rassurée :

- ◆ Un dispositif sanitaire clair et visible dans les lieux publics. Pas-de-Calais Tourisme a développé la signature « Pure et Sure » qui met en exergue les équipements engagés dans les dispositifs sanitaires professionnels.
- ◆ Une information claire sur les horaires et conditions de visites des équipements.
- ◆ Des tarifs inchangés ou réduits dans les hébergements et restaurants.
- ◆ Des conditions d'annulation sans contraintes financières, ainsi RESA62 a mis en place une médiation entre les loueurs de meublés et sites de voyages groupes, les clients et les assureurs pour simplifier les conditions de réservation et le remboursement des annulations.

COTE D'OPALE :

Les projets INTERREG participent au programme de développement du tourisme en campagne engagé par l'Agence, et tous sont orientés « tourisme durable ».

◆ GRAND SITE DE FRANCE - LES DEUX-CAPS

Pas-de-Calais Tourisme anime l'axe 2 du label Grand Site de France - Les Deux-Caps : « Travailler autour d'une nouvelle offre d'expérience à vivre » sur la période 2018 – 2024.

En raison de la période de confinement, les actions liées à la mise en œuvre du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) seront définies au premier semestre 2021. Rappelons que ce schéma sera réalisé à une échelle large, prenant résolument en compte l'offre et le parcours-client des trois intercommunalités rurales : Terre des 2 Caps, Pays d'Opale, Desvres-Samer.

◆ PAS-DE-CALAIS TOURISME, PARTENAIRE D'EURATOURISME

Le format du Week-End Innovation Tourisme (WIT) qui s'est déroulé les 23 et 24 novembre 2020 a été transformé, passant préalablement par une série d'entretiens avec une trentaine de prestataires touristiques et de loisirs. L'objectif de ces entretiens a été de faire ressortir 4 enjeux qui ont été travaillés par les participants du WIT 2020 : l'attractivité du territoire hors saison estivale, l'alimentation, les mobilités, la médiation des patrimoines.



VALLEES ET MARAIS :

Plusieurs projets européens Interreg participent à une nouvelle attractivité et d'expériences à donner à vivre aux visiteurs de la campagne du Pas-de-Calais :

◆ RURALITE

Deux opérations majeures ont été mises en œuvre en 2020 :

- ◇ Les dîners insolites : il s'agit d'associer un chef avec un lieu dans lequel le client n'a pas l'habitude de manger en privilégiant l'utilisation de produits locaux.
- ◇ L'opération « Chef, nous vous défions » qui a pour objectif de sensibiliser les chefs sur trois thématiques : le positionnement marketing du restaurant, le rapport qualité/prix de l'assiette et le design culinaire.

◆ BCHT : BIO CULTURAL HERITAGE TOURISM

Deux actions majeures ont été réalisées en 2020 :

- ◇ La première concerne un travail de développement de produits touristiques en lien avec les valeurs d'une réserve de biosphère. Une quinzaine de prestataires touristiques de la réserve se sont mobilisés pour travailler ensemble un programme d'activités durant l'été 2020.
- ◇ Pas-de-Calais Tourisme a par ailleurs travaillé sur un guide de conseils à destination des professionnels du tourisme pour créer et développer son entreprise touristique située dans une réserve de biosphère.

◆ EXPERIENCE

Le premier semestre 2020 a permis aux partenaires du projet de mieux se connaître et de mieux appréhender les projets et expériences des uns et des autres grâce à plusieurs réunions de travail en visioconférence sur chacun des axes. Pas-de-Calais Tourisme en tant que pilote de l'axe de travail : « Mobiliser et former les entreprises touristiques », a collecté les objectifs, savoir-faire et questions de l'ensemble des partenaires pour animer en octobre 2020 un atelier sur le sujet.

En août 2020, Pas-de-Calais Tourisme a recruté une agence en capacité d'accompagner l'équipe dans le développement d'une offre de produits touristiques expérientiels en cohérence avec la nouvelle stratégie.

AUTOUR DU LOUVRE-LENS

L'équipe dédiée « Autour du Louvre-Lens » accompagne les acteurs de la filière du tourisme à son adaptation aux tendances sociétales. Pour ce faire, 4 axes ont été particulièrement explorés :

◆ LE VOLET EVENEMENTIEL

L'évènement UPERNOIR prévu au mois de juin 2020 a été reporté en juin 2021. Cette opération co-construite avec de nombreux partenaires publics et privés se traduira par des propositions de virées et d'expériences touristiques mettant en avant toute la créativité et les projets accompagnés.

Pas-de-Calais Tourisme a poursuivi son rôle d'accompagnement sur l'évènementiel en partenariat avec la Ville de Béthune autour de l'évènement à venir : « La tour sans fin », et l'organisation des « Fêtes de la Sainte-Barbe », dont la maîtrise d'ouvrage est désormais assurée par l'office de tourisme de Lens-Liévin.



◆ L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET PAR LA DEMARCHE DESIGN

Cette démarche synthétisée dans le process Design Tourisme Lab consiste à placer l'utilisateur au centre de la définition du projet concerné. En 2020, 9 projets ont été accompagnés, dont le plus emblématique est peut-être le recensement des établissements et équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en partenariat avec l'Association des Paralysés de France et la start-up PICTO ACCESS.

◆ LES OBJETS ALL ET LE PROJET DE CREATION D'UNE COOPERATIVE

Avec le soutien de Pas-de-Calais Actif, le projet consiste à étudier la faisabilité de création d'une coopérative en charge de déployer la commercialisation des produits et objets ALL, cherchant avant tout à valoriser les savoir-faire locaux.

◆ L'ACTION DE DEVELOPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES

L'essentiel de cette action est de permettre aux salariés des entreprises en contact avec les visiteurs de la destination d'être formés afin d'assurer le meilleur accueil possible sur l'ensemble du territoire, et de proposer un parcours de découverte adapté à chacun de ces visiteurs. Ce sont surtout les formes innovantes de formation que ce projet soutient : action de formation en situation de travail, réalisation d'un serious-game « Autour du Louvre-Lens »...

INGENIERIE TOURISTIQUE AUPRES DU DEPARTEMENT

La plupart des collaborations habituelles avec les services du Département ont pu être maintenues :

- ◆ La contribution de Pas-de-Calais Tourisme aux travaux du comité technique du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.
- ◆ La poursuite du partenariat entre les politiques Jeunesse et Tourisme.
- ◆ La collaboration avec la mission attractivité des territoires pour les avis sur les projets touristiques.
- ◆ La sollicitation par la plateforme Ingénierie62.

INGENIERIE AUPRES DES PORTEURS DE PROJETS : UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A LA PERIODE DE CONFINEMENT

Pendant la période du confinement et de l'immédiate sortie, L'équipe de Pas-de-Calais Tourisme s'est organisée en télétravail afin de proposer ses services aux prestataires en arrêt complet d'activité et la reprise progressive des mois de mai et juin. Relais des CCI territoriales, pour le montage des dossiers d'aides gouvernementales, Pas-de-Calais Tourisme a organisé avec les représentants de ces CCI plusieurs rencontres pour une coordination parfaite de cette cellule d'assistance. Dès la sortie du confinement, Pas-de-Calais Tourisme a pu proposer une toute première version d'un « Guide de mise en place d'un protocole sanitaire à l'usage des propriétaires de meublés de tourisme et chambres d'hôtes ». Au cours de l'année 2020, Pas-de-Calais Tourisme a accompagné 20 nouveaux porteurs de projets privés. Parallèlement dans la sphère publique, auprès des communes qui exploitent ou souhaitent créer des hébergements de type terrains de camping, gîtes, aires d'accueil pour camping-caristes et soutenus par le Département, Pas-de-Calais Tourisme a rendu 3 avis.

Durant cette même année bien particulière, 196 meublés de tourisme supplémentaires ont été classés dans le département du Pas-de-Calais, dont 139 par Pas-de-Calais Tourisme.

La première commission d'attribution de la marque Tourisme & Handicap selon les nouvelles modalités de gestion de la marque a eu lieu le 17 décembre. Cette commission qui rassemble les 4 Départements des Hauts-de-France soutenant la marque, est présidée par Pas-de-Calais Tourisme.

INGENIERIE AUPRES DES TERRITOIRES

Trois Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) ont été initiés :

- ◆ Lens-Liévin avec la problématique : « Identifier les points de friction dans le parcours client avant, pendant et après le séjour »
- ◆ Arras - Pays d'Artois avec la problématique : « Impliquer l'équipe en vue du classement en catégorie I de l'office de tourisme ».
- ◆ Autour du Grand Site de France - Les Deux-Caps sur la problématique : « Organiser le pilotage de la destination dans le respect des principes du tourisme durable »

ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU DES OFFICES DE TOURISME

◆ PILOTAGE DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES OFFICES DE TOURISME AUTOUR DU LOUVRE-LENS

Un recentrage sur les actions marketing de la plateforme avait été engagé depuis 2019. En 2020, il y a une continuité dans l'accompagnement de la plateforme sur le volet marketing-digital aboutissant au recrutement d'une agence de communication pour définir le concept de « surprise brute ».

◆ PARTICIPATION A LA PLATEFORME DES ORGANISMES DE TOURISME HAUTS-DE-FRANCE

Plusieurs actions ont été mises en place, comme :

- ◇ La publication de la radioscopie 2019 des offices de tourisme.
- ◇ La plateforme des restaurateurs : « Du potager à la table »
- ◇ La mise en place de webinars, notamment sur les volets : relations-clients, des sujets relatifs aux ressources humaines.



◆ MISE EN ŒUVRE D'UNE FONCTION « OBSERVATION DU TOURISME », COORDONNÉE ENTRE LES ORGANISMES DE TOURISME

Pas-de-Calais Tourisme construit son observatoire départemental, et s'est doté pour cela, des outils suivants :

- ◇ Les données de l'INSEE sur la fréquentation des hôtels et terrains de camping
- ◇ TCI RESEARCH : cet outil a permis de mesurer le niveau de satisfaction des clientèles accueillies dans les hébergements, sites et attractions au sortir du premier confinement du printemps
- ◇ Le suivi mensuel à différentes échelles territoriales de l'offre et de la fréquentation des hébergements locaux.

PARTICIPATION A LA POLITIQUE REGIONALE DU TOURISME

Au cours de l'année 2020, la cellule régionale a été réunie 1 fois et consultée 4 fois, afin de donner un avis pour un total de 28 projets, en majorité des projets d'hébergement privés, en sollicitation d'une aide régionale, au titre des Priorités Régionales d'Intervention Touristique.

ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES

◆ LE CYCLOTOURISME

Pas-de-Calais Tourisme a conseillé et attribué la marque Accueil Vélo à 7 équipements : 5 sur l'itinéraire de l'EV4 – LA VELOMARITIME, dont la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen ; 2 sur les itinéraires de l'EV5 Bassin minier et du réseau point-nœuds vélo Vallée de la Lys & Monts de Flandre.

Le comité d'itinéraire de LA VELOMARITIME a organisé ses premières rencontres professionnelles. Cet événement programmé au mois d'octobre 2020 s'est déroulé dans les 3 régions françaises traversées par l'EV4 : Hauts-de-France, Normandie, Bretagne. Pour la Région Hauts-de-France, ce rendez-vous a eu lieu le 8 octobre. Initialement prévu en présentiel à Etaples-sur-Mer, il a finalement eu lieu en visio-conférence, rassemblant 50 acteurs touristiques.



◆ LE GOLF

La clientèle britannique ayant annulé tous ses séjours golffiques sur la Côte d'Opale en 2020 (ce qui représente au moins 50 % de la clientèle), les actions de promotion ont été priorisées sur les marchés français et belge pour attirer une nouvelle clientèle.



◆ LA RANDONNEE PEDESTRE

Au cours de l'année 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- ◆ Promotion et diffusion du « Guide rando » avec le soutien du Département auprès des habitants.
- ◆ Insertions publicitaires et reportages dans la presse spécialisée.
- ◆ Réalisation et présentation sur le web de nouveaux reportages de la série « Sacados en rando ».
- ◆ Mise en ligne du parcours détaillé et élaboration d'une liste d'hébergements sur le GR 120.



◆ LE TOURISME DE MEMOIRE

Les principales opérations en 2020, ont été :

- ◆ La participation au Club France World Wars Heritage avec les Agences de Développement Touristique de l'Aisne, de la Meuse et de la Somme.
- ◆ La participation, le 17 septembre sous la forme d'un webinaire en direct du Louvre-Lens, avec le tour-opérateur Experiences à destination de 65 agents de voyages américains.
- ◆ La participation à un workshop en ligne, du 18 au 21 octobre, permettant de rencontrer 360 tour-opérateur américains et canadiens.

◆ FLEURIR LE PAS-DE-CALAIS

La crise sanitaire a contraint à repenser l'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » 2020. Après plusieurs échanges avec les niveaux régional et national, la tournée a été annulée. Report de la tournée, ne veut pas dire que les communes labellisées n'ont pas été suivies. Il a donc été décidé de réaliser une vidéothèque des bonnes pratiques en lien avec la grille d'évaluation du label. Les communes de Berck-sur-Mer et Tilques ont été sélectionnées sur le thème de la promotion de la démarche auprès des visiteurs. L'idée étant que ces vidéos puissent donner envie aux communes qui ne sont pas encore bien en phase avec certaines gestions ou démarches, de « sauter le pas ».

TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2021

L'émergence soudaine de la crise sanitaire a conduit Pas-de-Calais Tourisme à réfléchir à un nouveau positionnement stratégique : **PAS-DE-CALAIS TOURISME : nouveau tourisme – nouveaux horizons**. Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs publics et privés du tourisme
- ◆ Apporter aux territoires de destination des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

La nouvelle stratégie de Pas-de-Calais Tourisme présentée lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2020 est venue conforter et enrichir l'architecture de valeurs des trois destinations, et c'est ainsi que :

- ◆ Côte d'Opale devient : « Sélection Grande Côte d'Opale »
- ◆ Vallées & Marais devient : « Sélection Campagne et Marais »
- ◆ Autour du Louvre-Lens devient : « Sélection Autour du Louvre-Lens ».

PROMOTION TOURISTIQUE DECLINEE SOUS LES TROIS UNIVERS DE DESTINATION : des actions mieux ciblées pour un tourisme plus durable

Les actions marketing auront pour grands objectifs de fidéliser et capter de nouvelles clientèles de courts séjours, toujours plus sensibles à la qualité du parcours-client :

- ◆ Grande Côte d'Opale, par le développement des opérations « Un chef, un terroir », « Les dîners insolites ». La poursuite de la promotion et l'émergence des services aux cyclotouristes, sur l'axe structurant de LA VELOMARITIME. La diffusion des bonnes pratiques contenues dans le guide : « Vers une hôtellerie de plein-air durable et de qualité ».
- ◆ Campagne & Marais, par la poursuite des actions contenues dans le projet INTERREG EXPERIENCE : ateliers de formation des entreprises au tourisme expérientiel, hors-saison à la campagne, la mise en tourisme d'itinéraires de randonnée pédestre et cyclo-touristiques (expériences d'écomobilités touristiques), l'évaluation du programme selon les critères du tourisme durable.
- ◆ Autour du Louvre-Lens, par la mise en place de process d'accompagnement des projets touristiques dans le cadre du Design Tourisme Lab. La poursuite de la stratégie événementielle, comme levier d'attractivité territoriale. Le déploiement des actions de formation en situation de travail d'approfondissement de la connaissance du territoire.

INGENIERIE AUPRES DU DEPARTEMENT : un partenariat renforcé

Cette fonction d'accompagnement et de partenariat avec les services du Département sera particulièrement accentuée dans les domaines de la communication avec les actions de relance de l'activité du tourisme, et les projets partenariaux contenus dans le projet INTERREG EXPERIENCE, autour de la mise en tourisme d'itinéraires pédestres et cyclo-touristiques, la mise en œuvre de l'application « Pas-de-Calais, sports de nature ».

Des actions seront, par ailleurs, très ciblées sur la marque Tourisme & Handicap, avec pour objectif d'agir en faveur d'un tourisme davantage inclusif, dans le cadre du soutien du Département à l'Association des Paralysés de France – France Handicap.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS : un process d'accompagnement plus efficient

Le tout nouveau site dédié aux professionnels du tourisme du département permettra d'offrir une plus grande visibilité des services d'accompagnement de Pas-de-Calais Tourisme.

Pour les porteurs de projets comme pour les prestataires installés désirant travailler à un repositionnement de leur entreprise, le site www.pro-tourisme62.com permet d'utiliser des fonctions autour de données économiques, de données sur la réglementation, du positionnement marketing (connaissance-client et émergence des nouveaux comportements de consommation), de la mise en marché...

Ce site est organisé, selon plusieurs entrées opérationnelles :

- ◆ « Grandir ensemble », permettant de s'inscrire pleinement dans la stratégie « Nouveau tourisme – Nouveaux horizons »
- ◆ « Créer & développer », permettant de qualifier son offre par un label ou une marque nationale reconnue, comme de positionner son entreprise en terme de rentabilité économique ;
- ◆ « Innover & se former », est une entrée très opérationnelle sur la façon de s'inscrire dans les projets INTERREG autour des notions d'innovation et de performance des offres mises en réseau (tourisme expérientiel) et d'obtenir de nouvelles opportunités de formation
- ◆ « Promouvoir » permet à chaque prestataire d'appréhender de manière optimale l'ensemble des outils de promotion et de communication de Pas-de-Calais Tourisme, du numérique comme de l'animation des filières touristiques stratégiques pour le département, notamment l'itinérance, les sports de nature, l'événementiel culturel.

ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LE DOMAINE DU TOURISME : de nouvelles façons de faire en cours de définition

L'objectif sera de proposer aux territoires un accompagnement complet allant de la connaissance des forces, faiblesses, opportunités, menaces, jusqu'à la définition partagée de la stratégie territoriale de développement touristique. La stratégie touristique de Pas-de-Calais tourisme « Grandir ensemble » sera proposée comme prérequis à la mise en œuvre de l'accompagnement des EPCI volontaires.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Association ◆ Siège social : 26 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE ◆ Fonds propres : 737 123 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 325 920 080 00042 ◆ Effectif moyen : 25 salariés ◆ Présidente : Sophie WAROT-LEMAIRE (Conseillère départementale) ◆ Directrice : Diana HOUNSLOW 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département.</p> <p>De manière plus précise, elle promeut et assure la mise en marché des destinations en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Elle contribue à assurer le développement harmonieux et qualitatif des territoires, et contribue à la mise en réseau et à la coordination des acteurs du tourisme.</p>
---	---

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50%)</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>13 titulaires : Claude BACHELET, Sébastien CHOCHOIS, Bruno COUSEIN, Evelyne DROMART, Karine GAUTHIER, Aimé HERDUIN, Pascale LEBON, Emmanuelle LEVEUGLE, Alexandre MALFAIT, Caroline MATRAT, Etienne PERIN, Bertrand PETIT, Sophie WAROT-LEMAIRE.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2021 : 2 424 700 €.</p> <p>2020 : 2 424 700 € + aide exceptionnelle de 300 000 € dans le cadre du plan de relance départemental pour le soutien à la promotion touristique</p> <p>Conventions : Convention de mise à disposition d'un agent, convention d'objectifs et de partenariat 2017-2021, avenants de versement de la subvention annuelle.</p>
--	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Données générales : Emplois touristiques 12 980, 26% des emplois touristiques en Hauts-de-France. 95 000 lits marchands soit 37% de l'offre régionale. TOP 5 des sites culturels et de loisirs les plus visités dans le département (données 2019) - en nombre de visiteurs : Nausicaä (846 885), Parc de loisirs d'Olhain (700 000), Musée du Louvre-Lens (530 000), Bagatelle (333 194), Notre Dame de Lorette (275 000). ◆ Données de l'ADRT : Fleurissement : Compte tenu du contexte sanitaire, l'édition 2020 de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » n'a pas pu se tenir. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Visites et conseils aux nouveaux porteurs de projets : 23 ◆ Réseaux sociaux : 133 000 fans. ◆ Demandes de documentation : 1 780, 1 349 contacts via le site internet, 431 contacts téléphoniques ◆ 236 811 visites sur le site internet ◆ Relations presse : 13 accueils de presse réalisés en 2020 contre une moyenne annuelle de 150 journalistes et influenceurs rencontrés ou informés. ◆ Meublés classés : 196 meublés classés dans le département en 2020 dont 139 classés par l'agence ◆ Téléchargements des brochures à partir des sites internet 2020/2019 : 12158/15260
---	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ La Côte d'Opale : affirmation de l'image maritime du Pas-de-Calais, accompagner les entreprises pour développer des séjours à haut niveau de services, mettre en œuvre le plan de gestion du label Grand Site de France Les Deux Caps. ◆ Vallées et marais : renforcement de la visibilité de la destination campagne, slow tourisme en Pas-de-Calais. ◆ Autour du Louvre-Lens : appui aux infrastructures et à la structuration de l'offre, développement des produits dérivés...

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<p>L'émergence soudaine de la crise sanitaire a conduit l'Agence Pas-de-Calais Tourisme à réfléchir à un nouveau positionnement stratégique. Ce positionnement sert 3 ambitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables - Parfaire l'accompagnement des acteurs publics et privés du tourisme - Apporter aux territoires de destination des compétences qui complètent utilement celles existantes localement. <p>La stratégie consiste à créer un réseau de partenaires identifiés par leur engagement, un enrichissement de leur offre rendue possible par des actions coordonnées et complémentaires entre les opérateurs de territoires voisins (Sélections Grande Côte d'Opale, Campagne et Marais et Autour du Louvre-Lens).</p>

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020		COMPTE DE RESULTAT 2020
Actif immobilisé : 43 862 €	Capitaux propres : 634 613 €	Chiffre d'affaires : 19 323 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 470 711 €	Total des dettes : 659 337 €	Valeur ajoutée : -1 294 548 €
Trésorerie : 1 400 178 €	Total du bilan : 1 848 383 €	Excédent brut d'exploitation : 107 814 €
RATIOS 2020		Résultat d'exploitation : 96 637 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %		Résultat financier : 5431 €
Durée apparente de la dette : 0 année		Résultat exceptionnel : 440 €
Rentabilité des capitaux propres : 13,9 %		Résultat de l'exercice : 102 508 €
Taux de rentabilité net : 530,5 %		Capacité d'autofinancement : 117 543 €
Ratio d'activité : -65 %		Total des produits : 3 221 285 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 162 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 724 700 € soit 94,17 %
Fonds de roulement : 1 426 061 €		
Besoin en fonds de roulement : 28 502 €		

Date de mise à jour des données : 29/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- ARENA STADE COUVERT -



**ANNEE
2020**





EDITORIAL

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DE L'ARENA STADE COUVERT

Comme vous le savez, nous avons traversé une période de crise qui a été difficile pour tout le monde.

Je tenais dans un premier temps à remercier toutes les équipes pour leur grande implication au quotidien durant cette période.

L'Aréna Stade Couvert de Liévin est un équipement de grande qualité de renommée internationale, offrant des possibilités dans de nombreux domaines.

Ce stade est redevenu un vrai lieu de vie, avec l'aide de nos partenaires institutionnels, le milieu sportif, sans oublier l'Education Nationale et les nombreuses autres entités, qui participent au développement de ce bel équipement. Le projet d'établissement fixant les grandes lignes des différents secteurs d'activité est suivi et la perspective de Jeux Olympiques de 2024 va nous permettre d'aller encore plus loin dans nos objectifs.

La ligue d'Athlétisme, la ligue des Hauts-de-France de Football, le cluster Vivalley avec ses startups innovantes liées à l'économie du sport et du sport-santé participent à son développement et à son rayonnement.

Le meeting d'Athlétisme, un des événements phares, a marqué les esprits. Il en est de même pour le triathlon en salle, première mondiale, qui permet de montrer les nombreuses capacités de l'Aréna à créer de grands événements.

L'ambition partagée est simple, proposer une actualité événementielle forte, multidisciplinaires et multi-activités, en investissant au mieux les deniers publics, et en développant au quotidien l'activité de l'équipement, au-delà des grands événements sportifs ou de spectacle.

Je tiens à ajouter que, malgré la pandémie, les activités très diversifiées de l'Aréna Stade Couvert ont permis de pouvoir traverser la crise en minimisant les conséquences.

Florence BARISEAU

Présidente du Syndicat Mixte



MISSIONS ET ORGANISATION :

L'année 2020 a été particulière comme chacun le sait en raison de la Covid.

Cependant, de grands événements ont pu avoir lieu en début d'année avant le confinement.

C'est ainsi que nous avons accueilli les championnats d'Europe de badminton et les organisateurs ont été très satisfaits.

Trois jours après, c'est le meeting qui a pris place et il est redevenu le plus grand meeting Indoor de tous les

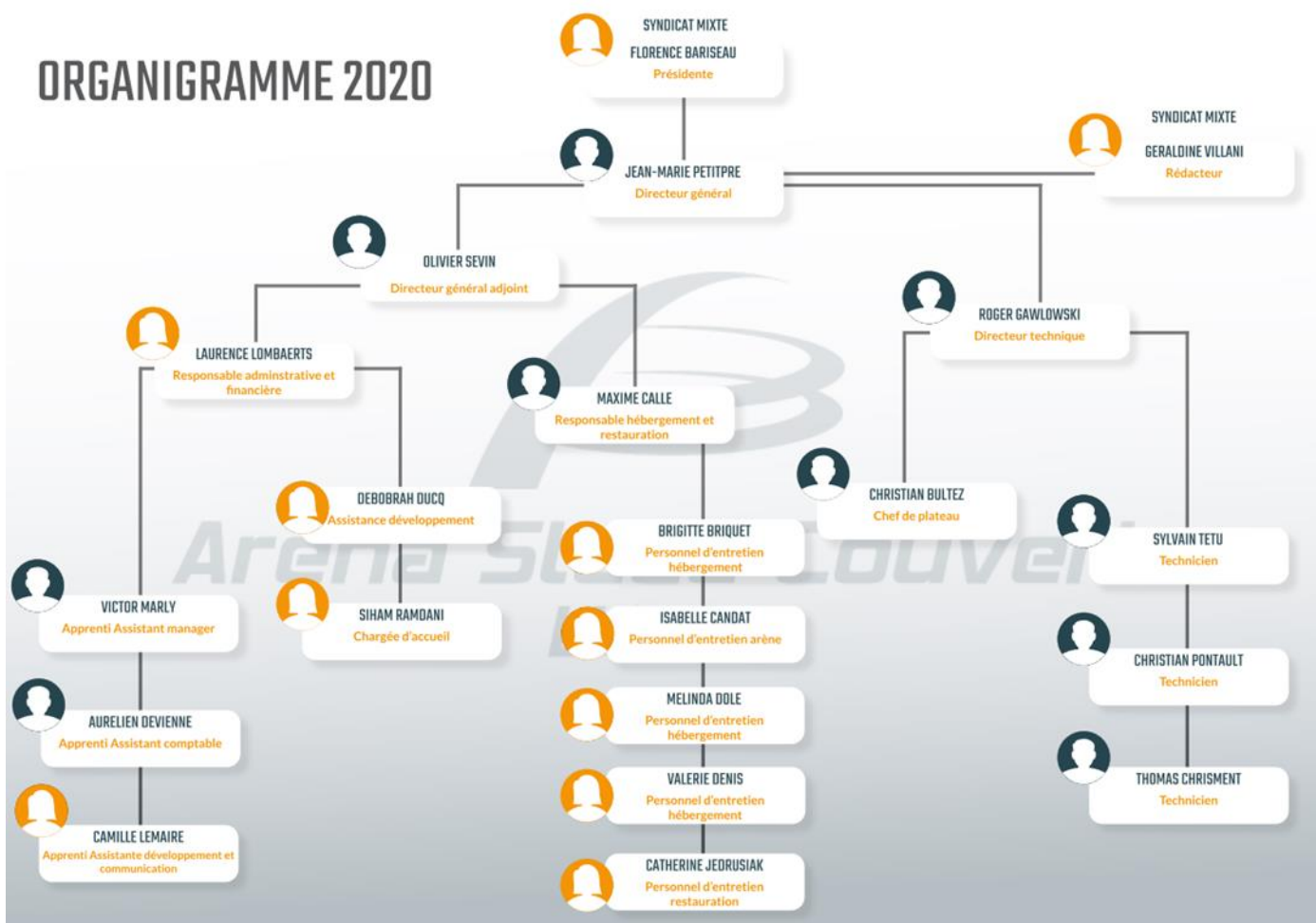
temps. Une performance pour les organisateurs. Ensuite, un job dating en compagnie de la ministre du Travail s'est déroulé avec la ligue d'athlétisme.

Enfin, après de nombreuses compétitions en janvier, février s'est clôturé avec les championnats de France Elite d'athlétisme.

Par la suite et en raison des différentes vagues de Covid, nous avons accueilli des migrants dans le cadre de nos missions de service public.

ORGANIGRAMME

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de la structure au 31 décembre 2020



BILAN DES ACTIONS :

LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2020 représente 508 K€ contre 666 K€ pour 2019. 542 K€ pour 2018 contre 516 K€ pour 2017.

Nous constatons une hausse progressive de 2017 à 2019 en raison d'une activité de plus en plus importante.

En 2020, celle-ci a été impactée par la crise sanitaire, par conséquent, le coût des prestations de restauration a été moins important sur cette période.



LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE REUNION ET DE L'AMPHITHEATRE.

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

Néanmoins, nous constatons une baisse de chiffres d'affaires de 50 K€ par rapport à 2019 en raison des restrictions gouvernementales liées à la Covid.



CA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Salles de cours	14 384 €	22 547 €	28 630 €	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34 717,50 €	10 010 €
Amphithéâtre	6 296 €	9 432 €	25 550 €	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22 680 €	19 500 €
Salles de réception	2 265 €	2 650 €	300 €	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	48 99,67 €	960 €

L'HEBERGEMENT

Malgré cette crise, nous avons pu réaliser 13 552 nuitées, 89 156 repas, 30 événements sportifs et 11 salons et séminaires. Le manque d'activité au niveau Arène a été compensé par celle du secteur hébergement, restauration et formation. Certains salariés ont pu bénéficier du dispositif de chômage partiel avec maintien de salaire afin de ne pas souffrir sur le plan social de cette crise.



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Standard	0	226	0	0	0	0	0	0	0	21	221	144	612
Pension Complète Confort	82	1467	6	1470	1473	1470	3	227	223	208	26	1460	8115
Total Pension Complète	82	1693	6	1470	1473	1470	3	227	223	229	247	1604	8727
Demi-pension Standard	0	7	0	0	0	0	0	1	0	0	127	60	195
Demi-pension Confort	659	378	329	0	0	0	3	67	884	390	695	407	3812
Total Demi-pension	659	385	329	0	0	0	3	68	884	390	822	467	4007
Nuitée Standard	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Nuitée Confort	17	83	3	0	0	0	66	35	451	133	9	17	814
Total nuitée seule	17	87	3	0	0	0	66	35	451	133	9	17	818

BILAN FINANCIER 2020 :

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA REGIE ASC

LE MONTANT DES DEPENSES DE LA REGIE ASC

Pour l'exercice 2020, **2 930 198.95 €** répartis de la façon suivante :

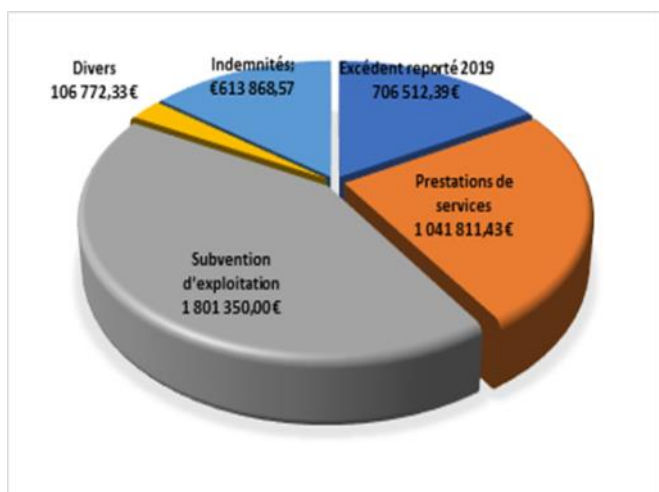
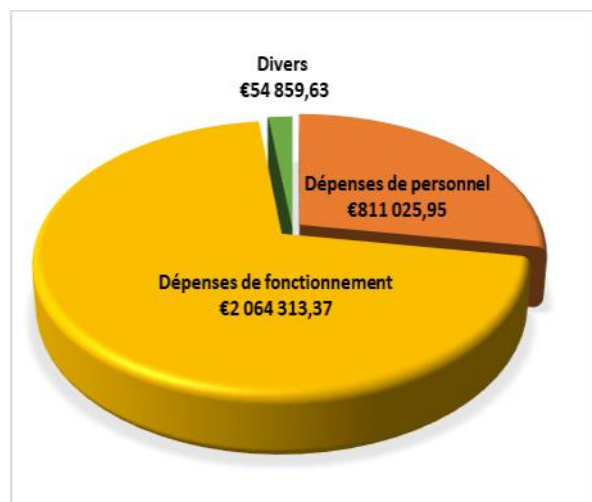
- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 064 313,37 €.
- ◆ Dépenses de personnel : 811 025,95 €.
- ◆ Divers (formation, titres annulés..) : 54 859,63 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 758 413,04 €.
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 52 612,91 €.

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- ◆ La sous-traitance : 893 470,30 €.
- ◆ Les fluides : 364 352,13 €.
- ◆ La maintenance et l'entretien : 525 512,29 €.
- ◆ Les dépenses courantes : 280 978,65 €.



LE MONTANT DES RECETTES DE LA REGIE ASC

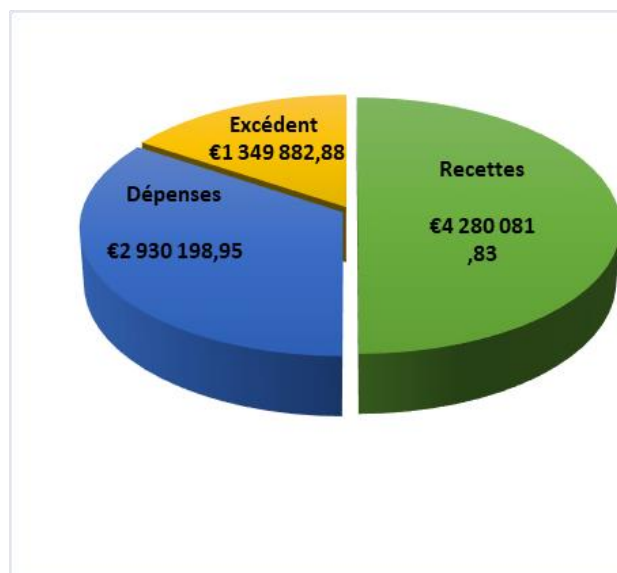
Pour l'exercice 2020 est de **4 280 081,83 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Prestations de services : 1 041 811,43 €.
- ◆ Subvention d'exploitation : 1 801 350,00 €.
- ◆ Divers (Chèques déjeuner – IJSS- chômage partiel) : 106 772,33 €.
- ◆ Indemnités perte d'exploitation : 613 868,57 €.
- ◆ Excédent reporté 2019 : 706 512,39 €.

Nous constatons sur l'année 2020 une baisse du chiffre d'affaires de 208 534,99 euros.

RESULTAT DE LA REGIE ASC POUR L'EXERCICE 2020

Avec un total de recettes de 4 280 081,83 € et de dépenses de 2 930 198,95 €, l'excédent de l'année 2020 de la régie ASC s'élève à **1 349 882,88 €**.

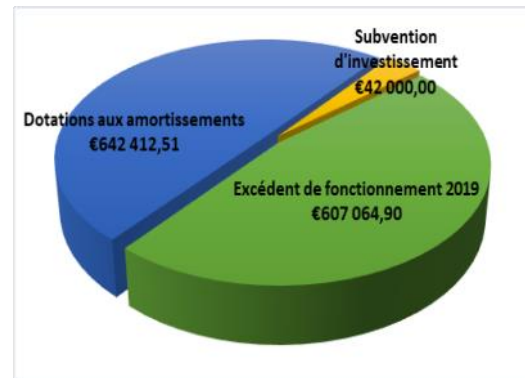


LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SYNDICAT MIXTE - PARTIE INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2020 est de **1 360 963,95 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement : 607 064,90 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 642 412,51 €.
- ◆ Subvention d'investissement : 42 000,00 €.

A noter qu'il existe un reste à recevoir de 188 000 €.

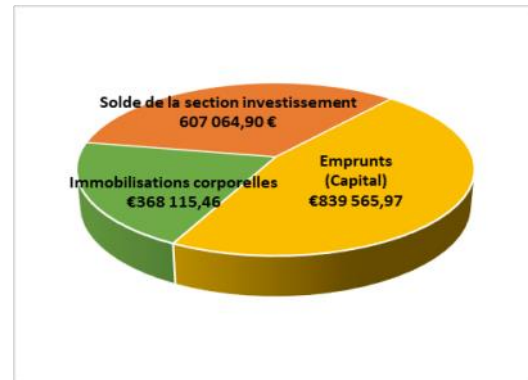


Le montant des dépenses de l'exercice 2020 est de **1 840 868,38 €**, réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Solde de la section investissement 2019 : 607 064,90 €
- ◆ Rbst des emprunts (capital) : 839 565,97 €.
- ◆ Les immobilisations corporelles : 368 115,46 €.

Hors déficit, le montant des dépenses s'élève à 1 233 803,48 €.

Avec un total de recettes de 1 360 963,95 € et de dépenses de 1 840 868,38 €, le déficit de l'année 2020 de la section investissement s'élève à 479 904,43 €.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SYNDICAT MIXTE - PARTIE FONCTIONNEMENT

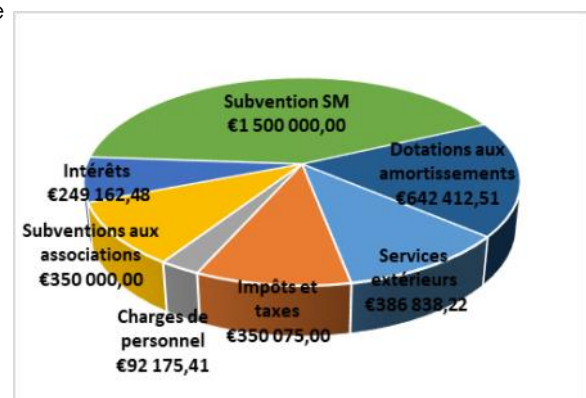
Le montant des recettes de l'exercice 2020 est de **4 670 028,25 €**, Répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2019 : 821 535,09 €.
- ◆ Participation des collectivités : 3 793 439,98 €.
- ◆ Produits exceptionnels : 55 040,00 €.

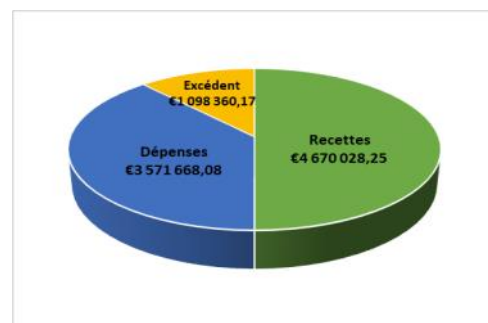


Le montant des dépenses de l'exercice 2020 est de **3 571 668,08 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Services extérieurs (locations, maintenance, honoraires, contrat de prestations...) : 736 913,22 €.
- ◆ Impôts et taxes (Foncier, CFE) : 350 075,00 €.
- ◆ Charges de personnel : 92 175,41 €.
- ◆ Remboursement emprunts (intérêts) : 249 162,48 €.
- ◆ Subventions aux associations : 350 000 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 642 412,51 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 1 500 000 €.



Un total de recettes de 4 670 028,25 € et de dépenses de 3 571 668,08 €, l'excédent de l'année 2020 de la section fonctionnement s'élève à 1 098 360,17 €.



BILAN DES EVENEMENTS 2020 :

Après un gros début d'année 2020 avec plusieurs événements majeurs, l'activité et la fréquentation de l'Aréna s'est vue bouleversée en raison de la pandémie liée à la Covid-19, à partir de la mi-mars.

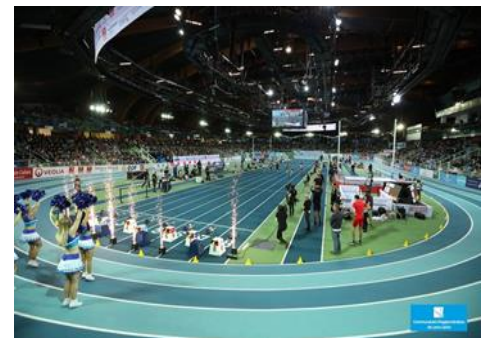
DANS LE DOMAINE DU SPORT

- ◆ Meeting International d'Athlétisme
- ◆ Championnats d'Europe de badminton par équipes féminines et masculines
- ◆ Championnats de France Elite d'athlétisme
- ◆ La Route du Louvre
- ◆ Plusieurs compétitions départementales et régionales d'athlétisme
- ◆ Stages habituels de football et d'athlétisme.



DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- ◆ Speed Dating / LHDFa – Pôle Emploi
- ◆ Cérémonies diverses



EVENEMENTS REPORTES :

- ◆ Années 80
- ◆ TATOO (sous réserve du prolongement du vaccinodrome)
- ◆ Trial
- ◆ Triathlon
- ◆ Championnat de France de gym
- ◆ La Cimade



PERSPECTIVES 2021 :



DANS LE DOMAINE DU SPORT

- ◆ Le Meeting international d'Athlétisme a eu lieu le 09/02/2021 à huis clos
- ◆ La Route du Louvre
- ◆ Stages habituels de football et d'athlétisme

Eventuellement, sous réserve :

- ◆ Des départs de Trails : Arena Trail et GTN
- ◆ Championnat du monde de TRIAL Indoor Liévin Triathlon Indoor Festival
- ◆ Plusieurs compétitions départementales et régionales d'athlétisme



DANS LE DOMAINE CULTUREL :

Eventuellement, sous réserve :

- ◆ Concert les Années 80
- ◆ Miss Artois Hainaut
- ◆ TATOO annulé

DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

Eventuellement, sous réserve :

- ◆ SPADIS
- ◆ CFDT
- ◆ LA CIMADE
- ◆ Assise nationale de la gestion des eaux pluviales
- ◆ Vaccinodrome



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN

FICHE D'IDENTITE

◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte, mode de gestion, régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade

◆ **Siège social** : Chemin des Manufactures 62800 LIEVIN

◆ **Dotations** : Pas d'apport

◆ **Date de clôture** : 31/12

◆ **Siret** : 256 202 722

◆ **Effectif moyen** : 20 ETP

◆ **Présidente** : Florence BARISEAU (Conseillère Régionale des Hauts-de-France)

◆ **Directeur** : Jean-Marie PETITPRE

◆ **% Détention** : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)

Mission / Cœur de métier :

Complexe à vocation sportive et événementielle situé à Liévin, l'ARENA dispose d'une salle de spectacle / concert (14 000 spectateurs ou 6 000 places assises lors de manifestations sportives ou économiques) un amphithéâtre de près de 300 places, des espaces de réception et des salles de réunion.

Pôle restauration - hébergement doté d'une capacité de 181 lits. Accueil de pôles de haut niveau, de stages sportifs et autres. Location de salles de formation.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil syndical : 25% de Conseillers départementaux.

Représentants du Département dans la structure :

5 Titulaires : Bernard CAILLIAU, Karine GAUTHIER, Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET et Michel PETIT.

5 suppléants : Isabelle LEVENT, Nicole GRUSON, Frédéric WALLET, Evelyne NACHEL, et Antoine IBBA.

Contribution financière du Département :

BP 2021 : 985 743 euros dont 815 743 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.

2020 : 1 005 860 euros dont 775 860 € en fonctionnement et 230 000€ en investissement.

Convention :

Mise en place en 2020 d'une convention au titre de la participation financière.

Convention de location pour la formation des assistants familiaux.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration.

L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs (Meeting international d'athlétisme, coupe du monde lutte, Fed Cup de tennis, championnat de France de judo, match de préparation aux JO de basketball, équipe de France de handball, championnats de France de gymnastique, championnat du monde d'agility, tournoi international de hockey, championnat d'Europe de hockey, volleyball, tennis de table, boxe, football, escrime, karaté, badminton.

Activités 2020 :

13 552 nuitées réalisées (-29%) / 89 156 repas servis (-7%).

30 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 93 jours.

2 concerts (-60%) - spectacles (2 jours).

11 foires, salons, congrès (18 jours / -78%).

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Le stadium est resté fermé durant une partie de l'année 2020 à cause de la situation sanitaire (COVID-19). Durant cette période des travaux d'amélioration (peinture / chambres) et de sécurité (accessibilité / PMR) ont été réalisés. Les activités et l'accueil du public ont été réduits à un faible volume. Au cours de cette période, l'effectif en présentiel a été limité à quelques agents, avec un recours au télétravail (fonctions support direction générale, financière technique et réservation hébergement) et au chômage partiel ou arrêt maladie pour garde d'enfant (secteur technique et entretien).

Le nombre de manifestations s'est réduit avec une 40^{aine} d'événements qui ont mobilisé près de 8 000 participants et 25 000 spectateurs. Nous avons eu la chance de réaliser nos principaux événements au cours du premier trimestre (championnats d'Europe de badminton, le meeting qui devenu le plus grand meeting de tous les temps en 2020 et les championnats de France Elite. Les autres événements culturels et sportifs ont été reportés.

Une partie de l'hébergement a été réquisitionnée par décision du préfet pour permettre l'accueil de « mineurs non accompagnés ». Ils sont hébergés en pension complète, sous la gestion de l'association La Vie Active pendant les mois d'avril à juin, et novembre - décembre, ce qui permet de disposer de recettes sur cette période.

A partir de 2021, le stade accueille un vaccinodrome dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En 2021, le syndicat mixte va de nouveau subir les conséquences de la crise de la Covid-19. Le planning de la structure a été modifié suite à l'annulation ou au report de certains événements.

Au cours du premier semestre, l'effectif en présentiel a été diminué, avec un recours au télétravail (fonctions support communication et administration) et au chômage partiel pour la partie technique et l'accueil.

Par ailleurs, la résidence d'hébergement a été réquisitionnée à la demande du préfet pour accueillir des migrants en pension complète, sous la gestion de l'association La Vie Active sur la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2021, ce qui permet de disposer de recettes sur cette période.

En 2021, le nombre de manifestations prévisionnelles devraient être d'une 50^{aine} incluant 40 événements sportifs (meeting, stages, compétitions, trail) et une dizaine de foires et de salons. A compter de début mai, une mise à disposition de l'Aréna a été demandée par la préfecture et le SDIS afin d'y implanter un vaccinodrome XXL et ainsi lutter contre la crise sanitaire actuelle. Cette mesure devrait prendre fin en septembre. Certains événements de grande ampleur, comme la coupe d'Europe de triathlon, devraient être maintenus pour le second semestre 2021, si d'autres directives gouvernementales ne nous imposent pas un éventuel report.

COMPTES COMBINES EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA REGIE)

BILAN 2020

Actif immobilisé : 17 076 972 €

Capitaux propres : 11 955 134 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 355 406 €

Total des dettes : 7 929 598 €

Trésorerie : 2 494 354 €

Total du bilan : 19 926 732 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 37 %

Durée apparente de la dette : 5 ans

Trésorerie en jours d'exploitation : 206 jours

Fonds de roulement : 1 968 339 €

Besoin en fonds de roulement : - 526 015 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Produits d'exploitation : 5 177 511 €

dont subventions et participations : 4 094 790 €

Charges d'exploitation : 4 645 867 €

Résultat d'exploitation : 531 644 €

Résultat financier : - 294 162 €

Résultat exceptionnel : 637 714 €

Résultat de l'exercice : 920 196 €

Epargne brute : 1 562 608 €

Epargne nette : 723 042 €

Total des produits : 5 922 063 €

Financement du Département (€ et %) : 1 105 860 euros ; 25%

Date de mise à jour des données : 04/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**





Pas-de-Calais

Le Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- CAUE 62 -
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62 Pas-de-Calais

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ANNÉE

2020





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL

DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Année 2020, une année singulière...

Elle a bouleversé nos pratiques, nécessité une adaptation rapide, affecté nos missions aussi. Mais elle a également été l'occasion de faire place à l'inventivité, à l'expérimentation, à l'agilité !

De cette année ont émergé des stratégies nouvelles pour nos missions de conseil, d'accompagnement, de sensibilisation et de formation : comment adapter l'accompagnement des porteurs de projets aux enjeux du bien-vivre ensemble, enjeux apparus pendant cette crise sanitaire ? Comment partager les expériences, les démarches, pour co-construire des projets durables et soutenables ? Comment, enfin, faire profiter au mieux des différentes ingénieries présentes sur le territoire pour favoriser l'aboutissement des projets ?

En cette année de renouvellement des équipes municipales, les envies étaient là, les besoins d'accompagnement aussi. Le CAUE a poursuivi ses missions en lien avec de nombreux partenaires publics et privés. Il est membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62 et participe au réseau des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) du Pas-de-Calais.

2020 a été aussi l'année d'un changement de gouvernance pour le CAUE. Après 7 ans d'investissement, avec le conseil d'administration, pour que le CAUE prenne toute sa place aux côtés des acteurs du cadre de vie, Claude PRUDHOMME a quitté ses fonctions de Président. Elue en novembre 2020, je compte poursuivre l'action de Claude, en portant avec conviction les missions du CAUE, le développement de ses partenariats et sa présence sur le territoire !

Le CAUE favorise les échanges d'expériences, la mutualisation des outils et des ressources, de l'échelle locale à l'échelle nationale. Membre fondateur de l'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France et adhérent à la Fédération Nationale des CAUE, il fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

Emmanuelle LEVEUGLE,

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

MISSIONS

Selon l'Article 7 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977, le CAUE, poursuit sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

« Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le CAUE peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des Parcs Naturels Régionaux.

Les interventions du CAUE sont gratuites. »

PROMOUVOIR LA QUALITE DE L'ARCHITECTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE du Pas-de-Calais a en charge des missions publiques et indépendantes de toute maîtrise d'œuvre auprès de tous les publics :

CONSEILLER LES MAIRES, LES PRESIDENTS

D'INTERCOMMUNALITES, LES MAITRES

D'OUVRAGE PUBLICS ET LES PARTICULIERS

dans la préparation de leurs opérations de construction, d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie, en amont et à l'exclusion de toute maîtrise d'œuvre.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS

INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

pour une architecture moderne, un urbanisme à l'échelle de l'homme, dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'environnement, dans un objectif de développement durable.

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en offrant une assistance aux enseignants pour qu'ils intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique, aux professionnels par des journées thématiques de réflexion et de travail, et à la population, adulte et jeune, en déclinant à l'échelle locale les événements culturels nationaux.

FORMER LES ACTEURS DU CADRE DE VIE

élus, professionnels, maîtres d'ouvrage, en leur apprenant à poser un regard sur leur environnement quotidien, à l'analyser et à le comprendre.

Le réseau des CAUE, c'est ...

- ◆ 93 CAUE,
- ◆ 3/4 des CAUE agissants dans une Union régionale,
- ◆ 1 205 professionnels au service des territoires,
- ◆ 2116 administrateurs.

Le CAUE inscrit sa stratégie dans une démarche permanente de complémentarité et de mise en réseau des différentes ingénieries présentes sur le territoire départemental. Il est membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62 et participe au réseau des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) du Pas-de-Calais.

caue
Fédération nationale
UR
caue
Hauts-de-France



ORGANISATION

Le CAUE est une association. En 2020, son Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis à 3 reprises. L'Assemblée Générale s'est tenue le 22 septembre 2020 à l'Hôtel du Département du Pas-de-Calais.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2020

Rachel KIRZEWSKI
et Alexis DRAPIER
Stéphane PILON
Joël SÜRIG

Claude BACHELET

Aimé HERDUIN
Emmanuelle LEVEUGLE

Evelyne NACHEL

Hugues SION
Véronique THIÉBAUT

Gérard BARBIER

Mickaël DELMOTTE,

Sébastien HANOTIN
Céline LEBLANC
Blandine MENAGER
Bertrand MORCHAIN

Marie-José DUBOIS

René HOCQ
Christian PIERARD
Michel TILLIE

Franck TILLIER
Sophie WAROT-LEMAIRE

Jean-Pierre LEGRAND

Membres de droit, représentants de l'Etat :

Représentant Denis DELCOUR, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),

Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).
Inspecteur d'académie, Directeur Académique de l'Education Nationale,

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette,

Vice-Président du CAUE,

Conseiller départemental, Maire de Carly,

Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry,

Présidente du CAUE,

Conseillère départementale (Liévin), Adjointe au Maire de Vimy,

Trésorière du CAUE,

Conseiller départemental (Lens),

Maire de Biefvillers-les-Bapaume,

Personnes désignées par le Préfet :

Association « UFC Que Choisir » de l'Artois, Personne qualifiée,

Secrétaire du CAUE,

Artisan, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat

et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Personne qualifiée,

Architecte, représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),

Paysagiste, représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),

Urbaniste, représentant l'Association des Urbanistes des Haut-de-France (ARUNPP),

Architecte, représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Maire de Buire-au-Bois, représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,

Membre du Bureau du CAUE,

Maire de Burbure, représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,

Expert en Immobilier, Consultant Formation en Urbanisme,

Association « Campagnes Vivantes »,

Membre du Bureau du CAUE,

Géomètre-Expert DPLG,

Conseillère départementale (Saint-Omer), Présidente de l'ADRT - Pas-de-Calais Tourisme,

Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :

Architecte, Salarié du CAUE.

L'EQUIPE DU CAUE

Le CAUE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire.



Architectes, urbanistes, paysagistes croisent leur regard et leurs compétences, afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une approche globale.

Il est également doté d'une équipe support pour sa partie administrative et financière, communication, documentation et réseaux sociaux.

EN 2020 L'EQUIPE ETAIT COMPOSEE DE :

- ◆ 1 directrice : Laurence MORICE, architecte-urbaniste,
 - ◆ 1 responsable administrative et financière : Réjane ARTOIS,
 - ◆ 1 responsable de la communication : Clotilde PETITPREZ,
 - ◆ 1 responsable du Centre de Ressources et Community manager : Daniela BANICA,
 - ◆ 3 architectes : Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre LEGRAND, Marie-Cécile LOMBART,
 - ◆ 3 paysagistes : Antoine BAGUENIER DESORMEAUX, Gaëlle NEVEU, Sylvane RAVA.
 - ◆ 1 salarié en contrat d'apprentissage, chargé des projets numériques et audiovisuels : Nathan PILON,
- Le CAUE a accueilli, en 2020, 4 stagiaires.

ELEMENTS FINANCIERS ET BILAN DES ACTIONS

LE FINANCEMENT DU CAUE

Le CAUE finance son personnel et ses actions, essentiellement grâce à la perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement Départementale (TA).

L'accompagnement de territoires fait l'objet de conventions avec contribution financière. Les missions de conseil réalisées par le CAUE sont gratuites pour les porteurs de projets.

PRODUITS 2020 : 727 378 €

Part de la Taxe Départementale d'Aménagement	684 100 €
Subventions	4 923 €
Conventions	14 500 €
Autres produits	6 623 €
Transferts de charges	17 232 €



Part de la Taxe Départementale d'Aménagement	94%
Subventions	1%
Conventions	2%
Autres produits	1%
Transferts de charges	2%

CHARGES 2020 : 701 852 €

Charges de personnel	551 832 €
Achats et charges externes	104 233 €
Autres charges	2 286 €
Amortissement et provisions	13 666 €
Impôts et taxes	29 835 €



Charges de personnel	78,62%
Achats et charges externes	14,85%
Autres charges	0,33%
Amortissements et provisions	1,95%
Impôts et taxes	4,25%

LE BILAN DES ACTIONS DU CAUE

Conseiller



199 CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS
215 CONSEILS AUX PARTICULIERS

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal.

Il favorise le débat public, pour un cadre de vie adapté aux besoins locaux.

Il conseille les particuliers et les porteurs de projets en amont de toute maîtrise d'œuvre.

Le CAUE fournit un appui technique aux politiques départementales.

Accompagner



7 COLLECTIVITÉS
7 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
17 ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le CAUE accompagne les collectivités, les administrations, ainsi que les acteurs du développement et du cadre de vie, dans les projets de territoires et la mise en place de politiques publiques.

Il apporte son expertise pluridisciplinaire et sa connaissance du territoire, dans un souci permanent de transversalité avec l'ingénierie existante.

Sensibiliser



1 ACTION SCOLAIRE ET ENFANTS
2 ACTIONS TOUT PUBLIC

Le CAUE développe des actions de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, et de préservation de l'environnement.

Il sensibilise le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage.

Avec ses partenaires territoriaux, le CAUE organise et anime des débats, participe à des journées de sensibilisation et décline localement les grands événements culturels nationaux.

Il met à disposition des ressources documentaires.

Il produit des fiches références, des ouvrages et des expositions à destination de tous les publics.

Former



2 LIVRETS POUR ENSEIGNANTS
1 MODULE TECHNICIENS

Le CAUE forme tous les publics en apportant les outils nécessaires à la compréhension du cadre de vie. Il intervient dans différents modules de formation avec ses partenaires.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dote les CAUE de l'agrément du Conseil National de la Formation des Elus Locaux (CNFEL).

TRAVAUX ET CHANTIERS 2020

CONSEILLER LES COLLECTIVITES

199 communes ont sollicité le CAUE en 2020,

Cette année 2020, marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, a limité les contacts directs de l'équipe du CAUE avec les élus et techniciens des collectivités, ainsi qu'avec ses partenaires. Néanmoins, les échanges ont perduré, facilités par les outils numériques !

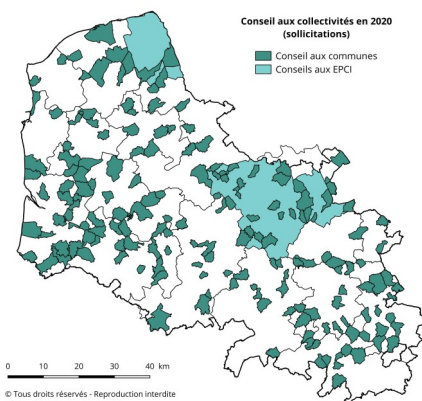
Le CAUE a aussi adapté l'accompagnement des collectivités à la diversité des situations et aux besoins de soutien vers l'opérationnel : évolution du mode d'accompagnement et du contenu du conseil, dans un souci constant de mutualisation des approches.



Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, le CAUE a été sollicité, via cette plateforme, à 80 reprises en 2020 ! L'accompagnement des collectivités est alors mené dans une approche globale de la problématique, de la réflexion en amont, jusqu'au passage à l'opérationnel.

Les conseils paysagers représentent une part importante de l'activité. Les sollicitations, même si elles pointent des sujets/projets précis, sont toujours l'occasion d'élargir le regard sur des enjeux spatiaux plus globaux. L'approche urbaine est ainsi très présente dans le conseil CAUE !

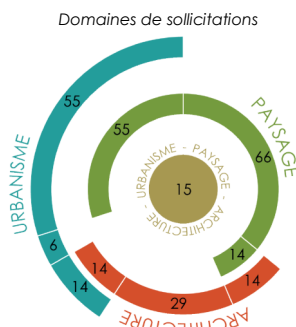
L'apparition de la crise sanitaire Covid-19 en 2020 a eu, tout autant que le calendrier électoral des municipales, un impact direct sur les sollicitations de conseils : la plupart a été adressée au CAUE au second semestre.



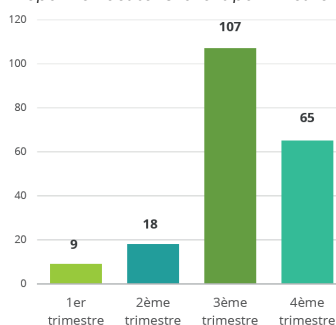
CONSEILLER LES PARTICULIERS

215 particuliers ont sollicité individuellement les conseils du CAUE en 2020.

La crise sanitaire a conduit à une augmentation du nombre de sollicitations, les porteurs de projets ayant sans doute eu le temps de mûrir leurs besoins durant les périodes de restrictions.



Répartition des sollicitations par trimestre



ACCOMPAGNER

Le CAUE est sollicité dans le cadre de conventions partenariales, de comités techniques, de jurys de concours et de groupes de travail ou de métiers.

En 2020, malgré la crise sanitaire, il a ainsi apporté son expertise et sa connaissance du territoire aux collectivités, administrations et acteurs du développement et du cadre de vie. Les rencontres ont souvent été organisées en visio-conférence.

Les actions principales sont :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

◆ Aménagement du parking des Chais d'Artois

Accompagnement du Département pour la valorisation paysagère du site. Démarche participative auprès des usagers.

◆ Grand Site de France Les 2 Caps

- Guide et fiches de recommandations «Hôtellerie de plein air»
- Guide « Signalétique et publicité »
- Dossiers de conseil
- Participation aux temps de rencontres et d'échanges

DDTM (DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER)

- Participation au club PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- Vademecum «Urba commercial»
- Conseils en faveur de l'insertion des unités de méthanisation
- Réseau ACV 62 (Action Coeur de Ville)
- Club départemental des acteurs de l'ingénierie territoriale

CRT (COMITE REGIONAL DU TOURISME ET CONGRES DES HAUTS-DE-FRANCE)

La crise sanitaire a nécessité une adaptation des modes de faire... C'est le cas de la tournée Villes et Villages Fleuris 2020 ! Les paysagistes des CAUE et les différents membres du jury sont mobilisés pour rencontrer les communes qui auraient dû être visitées cette année et qui souhaitent avoir des conseils.

PNRCMO (PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE)

- Participation aux rencontres et temps d'échanges sur les complémentarités d'actions à toutes les échelles de travail, l'évolution des paysages,

l'actualisation de la charte signalétique, l'élaboration du Plan paysage du Boulonnais, la présentation du guide pédagogique pour l'insertion des antennes relais...

- Concours « Maisons économes », Participation au jury de concours.
- Participation à la conférence territoriale.



Atelier de la Conférence territoriale du PNRCMO



DREAL—Réseau des paysagistes Hauts-de-France

TRAVAUX ET CHANTIERS 2020



SENSIBILISER

Le CAUE promeut la qualité du cadre de vie. Pour cela, il met en place des actions auprès de tous les publics : élus, techniciens, professionnels, étudiants ou publics jeunes.

FNCAUE (Fédération Nationale des CAUE) LES ENFANTS DU PATRIMOINE Vendredi 18 septembre 2020

A l'occasion des Enfants du Patrimoine, les enfants de deux classes de l'école

d'Auxi-le-Château ont été invités à découvrir le patrimoine de leur commune à travers un jeu de piste.

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE Les 19 et 20 septembre 2020

Découvrir le patrimoine architectural et paysager de la ville d'Auxi-le-Château, tel fut l'objectif de la visite commentée par une paysagiste et une architecte du CAUE.

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE Du 16 au 18 octobre 2020

Avec la commune de Bonningues-lès-Calais, le CAUE a organisé cette année, une visite architecturale de la médiathèque.

Les architectes du CAUE étaient à disposition des particuliers, afin de leur apporter des conseils.

Les Enfants du Patrimoine



Les Journées Européennes du Patrimoine



Les Journées Nationales de l'Architecture



FORMER

Les architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE apportent leur concours lors de modules de formation, à destination de différents publics.

LES ENSEIGNANTS :

Co-organisation et animation, avec le CAUE 59, de deux stages pour enseignants volontaires, dans le cadre du Plan Académique de Formation du Rectorat de l'Académie de Lille.

Les deux formations proposées n'ont pas pu être maintenues dans leur format habituel, du fait de la crise sanitaire. Elles ont néanmoins fait l'objet de livrets numériques, mis à disposition des enseignants inscrits ou non initialement aux sessions de formation.



Livrets numériques mis à disposition des enseignants

LES TECHNICIENS :

Participation, en partenariat avec le CVRH (Centre de Valorisation des Ressources Humaines) à la formation intitulée « Appuyer le renouvellement durable des centres-bourgs et des centres-villes et sa traduction dans une opération de revitalisation de territoire ».

LE RESEAU CAUE

EXPOSITION « UNE REGION DES PAYSAGES »

L'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France a souhaité exprimer, par cette exposition, la diversité des paysages qui composent la région et apporter un regard sur leurs caractéristiques et leurs évolutions.



CONFERENCE « PAYSAGES : UNE REGION EN TRANSITION »

Elle a été proposée, en visio-conférence, le 20 octobre 2020, dans le cadre des 20 ans de la Convention européenne du paysage, célébrant la journée internationale du paysage.

Conférence animée par **Frédéric Denhez**, écrivain et journaliste. Avec **Bertrand Folléa**, paysagiste-concepteur et urbaniste, Grand Prix national du paysage en 2016, auteur de « L'archipel des métamorphoses ; la transition par le paysage », et **Francis Meilliez**, professeur émérite de l'Université Lille 1 et directeur de la Société Géologique du Nord.



PERSPECTIVES 2021

UNE STRATEGIE BASEE SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SENSIBILISATION

Le programme stratégique du CAUE 2021 met en évidence les objectifs fixés pour l'année, afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées par la loi. Ces objectifs sont transversaux à double titre : ils impactent tous les métiers et toutes les missions du CAUE.

➡ Adapter l'accompagnement des collectivités à la diversité des situations et aux besoins de soutien vers l'opérationnel : évolution du mode d'accompagnement et du contenu du conseil, conseils mutualisés... dans un souci constant de mutualisation des approches.

Renforcement des pratiques collaboratives avec les partenaires locaux (agences d'urbanisme, PNRMO, MBM, ADOPTA...) et poursuite de la coopération étroite avec la plateforme Ingénierie 62 et les Maisons du Département.

➡ Accompagner les démarches de développement durable des territoires, en complémentarité avec nos partenaires, par la création d'outils et de supports de sensibilisation : guides de recommandations, vidéos...

Ex : renouvellement des centres-villes / centres-bourgs, urbanisme commercial, méthanisation, etc...

➡ Mettre en place des actions de sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale, à destination des élus et autres acteurs des territoires : ateliers participatifs, visites, supports numériques et audiovisuels...

Ex : déploiement des expositions liées au Paysage, conventions avec les territoires, participation au guide de bonnes pratiques de la démarche de projet, ateliers thématiques (pour les élus, les techniciens « voirie », les habitants...), etc.



Atelier organisé dans le cadre de conseils aux collectivités



Concours photo initié par l'URCAUE dans la continuité des expositions

UNE ACTIVITE IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise liée à la COVID-19 a perturbé l'activité de l'année 2020 et continue aujourd'hui d'impacter le travail du CAUE...

Les circonstances sanitaires nécessitent le prolongement du télétravail, maintenu depuis le début de la crise. Il est organisé de manière à permettre la poursuite de l'activité du CAUE : alternance de présences dans les locaux, maintien des visites sur site dans le cadre des missions de conseil, organisation de réunions et d'échanges à distance...



L'équipe du CAUE s'est complètement familiarisée avec les outils numériques permettant les visioconférences, échanges dématérialisés, partages de documents...

La mission de conseil n'est pas impactée par la crise sanitaire, bien au contraire ! La mise en place des nouvelles équipes municipales et les plans de relance dont peuvent bénéficier les collectivités amènent les élus à engager des réflexions sur le devenir de leur territoire. Seule la forme de ce conseil a évolué, avec le maintien d'une 1ère visite sur site et le reste des temps d'échange privilégié en visioconférence.

Les orientations stratégiques pour l'année 2021 prévoient également la reprise des actions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation, amenant des contacts avec le public. Aujourd'hui, ces actions sont maintenues ; elles seront à adapter à l'évolution du contexte sanitaire.

ZOOM : DES VIDEOS POUR BIEN COMMUNIQUER

Le CAUE se lance dans la réalisation d'une collection de vidéos pour les élus et techniciens ! Deux séries distinctes sont proposées :

– « **Gros plan** » présente les missions du CAUE

Déjà sorti : La mission de conseil aux collectivités, met l'accent sur l'accompagnement transversal et adapté à la démarche de projets.



– « **Regard sur** » aborde différentes thématiques

Déjà sorti : Le fleurissement communal, présente la commune de Ruitz, qui vise à sensibiliser à la qualité du fleurissement communal, en lien avec « Villes et Villages Fleuris », label national de la qualité de vie.



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Association ◆ Siège social : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9 ◆ Fonds associatifs : Aucun ◆ Siret : 329 414 296 00031 ◆ Effectif moyen : 10 ETP ◆ Président : Emmanuelle LEVEUGLE, depuis novembre 2020 ◆ Directrice : Laurence MORICE 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il développe une ingénierie en matière d'urbanisme durable au service des territoires.</p> <p>Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.</p>
--	---

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 5 Conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentante des collectivités territoriales désignée par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du Conseil d'Administration.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires :</p> <p>Claude BACHELET, Aimé HERDUIN, Emmanuelle LEVEUGLE, Evelyne NACHEL, Hugues SION.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.</p> <p>BP 2021 : 692 309 €</p> <p>2020 : 710 100 € :</p> <p>684 100 € conventionnement Département 2019-2021 ,</p> <p>14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps »,</p> <p>12 000 € : partenariat « Expositions Paysages ».</p> <p>Convention : Convention cadre 2019-2021, convention d'occupation 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps 2017-2023.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Conseiller : 414 conseils apportés : 199 aux collectivités, 215 aux particuliers. ◆ Accompagner : interventions auprès de 7 collectivités, 7 administrations publiques et 17 associations et organismes. ◆ Informier, sensibiliser : 1 action auprès des scolaires et enfants et 2 pour le grand public. ◆ Former : animation d'1 module de formation pour techniciens et mise à disposition de 2 livrets numériques à destination des enseignants. 	<p>Dans le cadre de la mission de conseil provenant des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33 % de demandes de conseils relatifs au paysage, - 28 % de demandes de conseils relatifs au paysage et à l'urbanisme, - 15 % de demandes de conseils concernant l'architecture, - 8 % de demandes concernant les 3 aspects. <p>Les villages de moins de 2000 habitants représentent 4/5 des collectivités accompagnées par le CAUE en 2020.</p> <p>583 abonnés à la Newsletters, 825 à Facebook, 977 sur Instagram et 6007 utilisateurs du site internet.</p>
--	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ 22/09/2020 : Annonce du départ de Claude PRUDHOMME du Conseil départemental après 7 années de présidence du CAUE.
- ◆ 11/2020 : Election d'Emmanuelle LEVEUGLE en tant que nouvelle présidente du CAUE.
- ◆ Depuis 02/2020 : mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail suite au contexte sanitaire (télétravail, visioconférences...).
- ◆ Montée en puissance des sollicitations de conseils aux collectivités, dont 40 % via Ingénierie 62 : implication forte au sein de la plateforme, dans le cadre de l'accompagnement des communes.
- ◆ Déclinaison locale des grands événements culturels nationaux : Journées Européennes du Patrimoine, Enfants du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale dans le cadre du déploiement des expositions « 40 ans - 40 lieux » et « Une région - des paysages », sur la thématique du paysage.
- ◆ Développement et adaptation du conseil aux collectivités, communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunal) en lien avec la plateforme d'ingénierie départementale 62 et en collaboration étroite avec les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) : mise en place notamment d'actions de sensibilisation des nouveaux élus.
- ◆ Renforcement du conseil aux particuliers, notamment sur le volet énergétique, en lien avec les EIE et l'ADIL.
- ◆ Promotion des démarches de développement durable des territoires sur les thématiques de l'urbanisme commercial, la revitalisation des centre-bourgs, des zones d'activités ou encore de la méthanisation.
- ◆ Renouvellement et suivi des conventions de partenariat avec les EPCI : Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, Syndicat Mixte SIZIAF et mise en place de nouveaux partenariats avec les territoires.
- ◆ Poursuite de l'accompagnement du Grand Site de France Les Deux-Caps, avec le renouvellement de la convention.

COMPTE EN EUROS

BILAN 2020		COMPTE DE RESULTAT 2020
Actif immobilisé : 6 430 €	Capitaux propres : 392 074 €	Chiffre d'affaires : 16 426 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 41 768 €	Total des dettes : 134 746 €	Valeur ajoutée : - 87 821 €
Trésorerie : 518 325 €	Total bilan : 566 523 €	Excédent brut d'exploitation : 19 729 €
RATIOS 2020		Résultat d'exploitation : 26 157 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 1 232 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : - 1671 €
Rentabilité des capitaux propres : 6,5 %		Résultat de l'exercice : 25 526 €
Taux de rentabilité net : 155,4 %		Capacité d'autofinancement : 36 299 €
Ratio d'activité : - 39,2 %		Total des produits : 727 378 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 267 jours		Financement du Département (€ et %) : 710 100 € soit 98 %
Fonds de roulement : 427 209 €		
Besoin en fonds de roulement : - 91 115 €		Date de mise à jour des données : 12/07/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- ESPACES DEPARTEMENTAUX NATURELS DU PAS-DE-CALAIS -



**ANNEE
2020**



EDITORIAL

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE D'EDEN 62

2020, une année de renouveau...

En ces temps si particuliers de crise sanitaire, nous présentons ce bilan d'activité sous le signe de l'adaptation et de la nouveauté. Comme bon nombre d'entre nous, il a fallu pour certaines actions, renoncer, reporter, annuler mais dans le même temps, nous nous sommes questionnés, réorientés, avons réinventé notre quotidien. Par ailleurs, nous avons pu maintenir les grands travaux sur le terrain comme les engagements pris pour l'aménagement des terrils grâce aux fonds européens. Nous avons maintenu le cap des opérations phares votées au budget. Le renouvellement de la signalétique de nos espaces protégés s'est mis en œuvre et vous observerez le changement sur le terrain. L'ambition de nous rapprocher toujours davantage de la population locale près des sites s'est poursuivie, notamment par le programme européen BIOOSS.

Sur les sites, les agents de terrain se sont adaptés à la situation ; les fameux mots «présentiel» et «distanciel» sont apparus et ont invité à une organisation disons «protéiforme». Une respiration dans la nature nécessaire pour les habitants mais aussi, de regrettables comportements ont multiplié les déchets sur les sites. Nous nous sommes adaptés. Les guides nature n'ont pu mener à bien l'ensemble de leurs actions habituelles de sensibilisation mais ont imaginé de nouvelles animations, ont proposé par exemple la «minute nature» sur le web. Il nous fallait rester en contact avec les habitants. Le confinement a conduit à une forme de retour à l'essentiel et nous avons en effet constaté une affluence inhabituelle sur les espaces protégés.

Plus que jamais ces temps de crise montrent à quel point notre mission est essentielle.

La devise fraîchement adoptée dans le cadre du nouveau plan de communication est plus vraie que jamais. Il est indispensable aujourd'hui de suivre ce conseil : « connectez-vous à la nature ».

Emmanuelle LEVEUGLE

Présidente d'EDEN 62



MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE :

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Pas-de-Calais sont des havres de paix pour la biodiversité et offrent une superbe mosaïque de paysages aux habitants du département. C'est la raison pour laquelle le Département du Pas-de-Calais a engagé une politique volontariste de protection des milieux naturels et de leur biodiversité. Le Syndicat mixte Eden 62 est chargé de la gestion des ENS que lui confie le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du littoral ainsi que certaines communes.

Surface totale des espaces gérés par Eden 62 en 2020 : 6.224 ha.

9 types de milieux préservés : dunes, marais, bois, polders, terrils, coteaux, landes, carrières et falaises.

PROTEGER

La protection de ces ENS se traduit par la mise en place de suivis. Un plan de gestion est réalisé sur chacun de ces espaces ; il permet une approche cohérente de notre travail en se basant sur un état des lieux et une évaluation du patrimoine naturel. Fort de ces connaissances, nous proposons alors des objectifs de conservation et d'accueil du public qui se traduiront concrètement par des actions précises sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux sont donc réalisés chaque année afin de préserver la biodiversité de ces espaces naturels. L'entretien des sites est nécessaire à la fois pour la conservation des milieux mais également pour le confort et la propreté des sites. Les gardes nature assurent aujourd'hui l'entretien de 248 km de sentiers, les fauches, l'entretien des mares et des fossés, la coupe des arbres, l'ouverture de milieux...

Le pâturage est également un outil de gestion des plus importants qui vise à conserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Pour cela, Eden 62 dispose d'un cheptel de 555 bêtes (chèvres, moutons, vaches et chevaux de race locale le plus souvent) et de 1 000 bêtes, appartenant à des éleveurs locaux, qui paissent gratuitement sur les espaces naturels.

Enfin, la protection de ces espaces passe aussi par de l'information et de la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. La sécurité des promeneurs comme le respect de la réglementation sont leur préoccupation quotidienne.



AMENAGER

Une des volontés du Département est d'ouvrir ces ENS aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte aménage les ENS afin d'offrir et garantir de bonnes conditions d'accès et de découverte pour tous les usagers.

Une équipe dédiée à cette mission a été mise en place, encadrant des personnes en insertion, qui par ce biais, retrouvent la possibilité de se former à d'autres métiers en adéquation avec leur projet professionnel. Ainsi, l'ensemble des aménagements (observatoires, belvédères, platelages, barrières...) installés sur les espaces naturels sont réalisés en interne par cette équipe, dans une approche de développement durable, en respectant l'équilibre entre protection et valorisation.

SENSIBILISER

Les notions de protection de l'environnement et de développement durable ne peuvent se faire qu'avec la sensibilisation des générations actuelles et futures. C'est pourquoi, Eden 62, s'est aussi entouré d'une équipe d'animateurs nature chargés de faire vivre l'expérience de nature au grand public et aux plus jeunes pour mieux la comprendre.

Pour s'adapter au mieux à ces différentes cibles, de nombreux dispositifs ont été développés :

◆ malgré les restrictions liées au covid, nous avons pu organiser près de 126 animations (sur plus de 200 prévues initialement) et accueillir plus de 1880 visiteurs dans cette mission de service public.

◆ des projets collèges, anciennement club Eden, ont été instaurés à destination des élèves de collège pour une découverte active de la nature proche de l'établissement. Ces projets visent à découvrir une espèce ou milieu, comprendre le mode de vie d'une espèce ou l'évolution d'un milieu et enfin agir pour leur préservation.

◆ des projets écoles à destination des élèves des écoles primaires (quel que soit leur cycle) et des CLIS (CLasses pour l'Inclusion Scolaire) qui se situent à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Construits en lien avec le programme scolaire, ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux.

◆ depuis 2012, Eden 62 s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à grande échelle dans le développement des événementiels. L'objectif est de toucher davantage de publics pour un rayonnement d'actions plus important. Pour ce faire, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines villes ou collèges ou en participant à diverses manifestations sur l'ensemble du département.



ORGANISATION :

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE.

Il est ensuite décomposé en trois services :

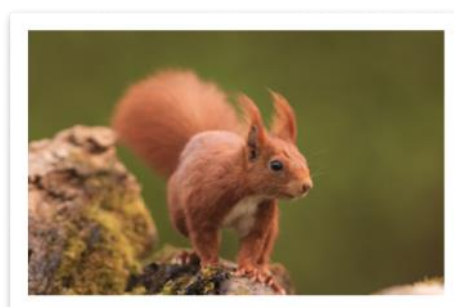
- administration générale (sous la direction d'Anthony PERON),
- gestion (sous la direction de Dominique DEROUT),
- communication et animation (sous la direction de Christian RINGOT).

Le service administratif est composé de 6 agents qui traitent des volets administratifs, financiers et budgétaires ainsi que des ressources humaines.

Le service gestion est lui-même subdivisé en 9 secteurs (chargés de mission, chefs de secteurs, gardes nature départementaux) et une équipe aménagement qui est en charge de la réalisation des mobiliers et aménagements des sites sur la totalité du département. Il s'agit du principal des effectifs du Syndicat mixte avec environ 80 agents présents sur le terrain.

Le service communication et animation est réparti en un pôle animation comptant 9 animateurs nature et un responsable de l'animation. Le service comprend aussi un pôle communication composé de 3 agents en charge de la communication, la création des documents, la création et maintenance du site internet... Le choix a été effectué depuis quelques années maintenant de privilégier le travail en interne et en régie pour la réalisation de tous les supports de communication et d'animation.

Au total, les effectifs techniques et administratifs du Syndicat mixte sont stabilisés à environ 115 personnes avec un souci du maintien de la masse salariale.



BILAN DES ACTIONS :

LA GESTION

Opérations de gestion

Les travaux de gestion représentent une grande partie des activités d'Eden 62. L'année 2020 a été marquée par plusieurs actions exceptionnelles :

- Terrils du Pays à Part : réouverture de la roselière du bac à schlamm et d'un hectare de boulaie.
- Bassin de l'ancienne sucrerie d'Ardres : reconversion de 2 ha de terrain labourable en prairie humide.
- RNR du Plateau des Landes : restauration de plus de 4 ha de lande atlantique réalisée par l'association d'insertion « Campagne services » dans le cadre du contrat Natura 2000.
- Cap Blanc-Nez : restauration de pelouses calcicoles.

De nombreuses études

En 2020, grâce à l'accueil de nombreux stagiaires, plusieurs études ont pu être menées afin d'obtenir des données intéressantes sur nos sites. Ainsi, la qualité de l'eau a pu être analysée sur plusieurs sites. Des études naturalistes ont également été réalisées afin de déterminer la présence ou non de certaines espèces. Enfin, une étude de fréquentation a été menée pour connaître l'avis des visiteurs sur les Terrils du Pays à Part. Les résultats de ce travail ont ensuite pu être comparés à la même étude qui avait déjà été réalisée en 2015. Grâce à cela, nous avons donc pu mesurer l'impact des aménagements réalisés entre ces deux périodes sur le public.

Le drone, un outil au service de la gestion des ENS

C'est un outil également très précieux dans la mise en œuvre des suivis de gestion. Il facilite les prises de vue pour les suivis avant et après travaux, les évolutions du trait de côte, ou même le comptage d'oiseaux en nidification.

Le cheptel : une collaboration grandissante avec les éleveurs

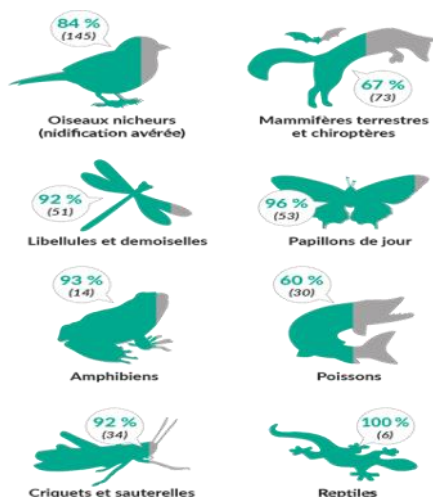
En 2020, notre cheptel bovin s'est vu réduit à 46 animaux. Cette baisse traduit l'accroissement des partenariats que nous entretenons avec les éleveurs en laissant leurs animaux paître sur nos sites. Le reste du cheptel propre à Eden 62 est composé de 555 animaux (bovins, ovins et caprins) répartis sur 16 espaces naturels.

Observations naturalistes

Dans le cadre du Programme REFORME, 3 espèces végétales avec un niveau de rareté très rare (RR) ou exceptionnel (E) avaient été réintroduites sur la Réserve Naturelle Régionale du Plateau des Landes : leur présence a été confirmée sur le site cette année, ce qui montre la réussite de ce projet mené avec le CBNBL.

Ainsi, en ce qui concerne le dossier SAPOLL, 3336 données ont été encodées dans la base de données GENS, depuis le début du projet : 160 espèces d'abeilles, soit 56 % de la biodiversité des abeilles sauvages présente dans l'ex région 59/62 et 124 espèces de syrphes, soit 65 % de la biodiversité des syrphes.

Découvertes 2020 : le pic noir en nidification à Roquelaure, la musaraigne aquatique à Guïnes, le leste vert et l'agrion joli au Fort Vert, ou encore le sténobothre nain sur le site du Bois de l'Offlarde.



FEDER : Les terrils font peau neuve !

En 2020, Eden 62 et le Département ont souhaité aménager certains terrils de l'ex-Bassin Minier afin de « mettre en valeur le formidable patrimoine hérité du passé ». Un vaste chantier a donc été lancé grâce au soutien financier de l'Union Européenne via des fonds FEDER. Le budget global du projet sur les 5 sites s'élève à 2 260 964 euros hors taxes (financé à 70 % par le fonds européen FEDER et 30 % par le Syndicat mixte Eden 62). L'ensemble des travaux est le fruit d'un travail en collaboration avec l'agence Odile Guerrier, un cabinet paysagiste régional qui a accompagné les équipes d'Eden 62 pour la mise en valeur du patrimoine historique et

naturel présent sur les sites. Eden 62 a travaillé en étroite collaboration avec les associations locales comme «mémoire d'Haillicourt», ou encore grâce à des collectionneurs afin d'être le plus fidèle possible à l'esprit des lieux concernant le passé minier des sites.



Insertion

Dans le cadre de la gestion des sites, le syndicat mixte sollicite plusieurs associations d'insertion dans les différents secteurs. L'intervention de ces associations concerne essentiellement l'entretien des chemins (nettoyage, entretien des bas-côtés). Il s'agit de 130 jours d'interventions qui sont financés par Eden 62 pour des équipes de 6 à 8 personnes. Ce sont ainsi une dizaine d'associations qui interviennent sur les ENS comme (Environnement et solidarité, Rivages Propres, Impulsion, Opur, Cipres, Noeux environnement...).

SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET ANIMATION

Les animations nature

Malgré le contexte sanitaire, sur les 200 animations prévues, 126 ont été maintenues et ont réuni 1883 participants. Les animations sont passées sur réservation afin de contrôler le nombre de participants et ainsi continuer à faire découvrir nos ENS dans le respect des réglementations sanitaires.

Les projets en partenariat

Comme chaque année, nous continuons à mener des projets en partenariat avec diverses structures scolaires et sociales. En 2020, Eden 62 a accompagné 48 collèges (dont 6 pour l'obtention du label «Eco collège») et 28 écoles (dont 2 dans le cadre du projet AME). Evidemment, le contexte sanitaire a impacté le nombre d'activités prévues. 68 interventions se sont également tenues dans des organismes sociaux et hospitaliers.

Sentiers d'interprétation et récompense

Dans le cadre du dossier FEDER « mise en valeur des terrils », l'équipe animation a travaillé en lien avec le service communication sur la conception de plus d'une vingtaine de panneaux qui seront disposés sur les 5 espaces naturels.

Le sentier d'interprétation Marais Ouest (Audomarois) a été réalisé avec le collège de l'Esplanade de Saint-Omer. Il s'est vu décerner le Trophée des Réserves de Biosphère décerné par l'UNESCO.

Un travail de concertation et de réflexion a également été entamé avec de nombreux partenaires pour définir les principaux objectifs du nouveau sentier d'interprétation sur la RNN de la Baie de Canche.

Les médias



9 passages télé



10 509 abonnés sur Facebook



1 072 abonnés sur Instagram



42 articles dans la presse



100 259 visiteurs sur notre site web

Une nouvelle signalétique plus responsable

En 2020, la nouvelle signalétique des espaces naturels a été déployée sur plusieurs sites. Ces mobiliers « nouvelle génération » se veulent durables et écologiques et proposent la meilleure intégration paysagère possible. Ce déploiement sera progressivement généralisé à l'ensemble des espaces naturels du département.

Des sculptures pour la sensibilisation

Suite à un appel à projet du Parc marin, nous avons proposé la construction de 5 sculptures d'animaux marins remplies des déchets qui causent leur mort. Les 5 sculptures étaient visibles, respectivement à Groffliers, Merlimont, Etaples, Camiers et Wimereux.

Le permis engagement citoyen

En juillet 2020, Eden 62 a été sollicité par le Département afin de pouvoir accueillir des jeunes bénévoles dans le cadre du permis engagement citoyen. Cette mesure consiste à verser une aide de 400€ aux jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent passer leur permis de conduire, en contrepartie d'un engagement de 35 heures auprès d'une association du Pas-de-Calais. Entre août

et octobre 2020, 25 bénévoles ont été accueillis par la structure.

La nouvelle exposition de la Grange nature « une biodiversité protégée, une humanité préservée »

En octobre 2020, une nouvelle exposition a vu le jour à la Grange nature. Fruit de la collaboration entre Eden 62 et l'agence scénographique « Présence », elle s'étale sur plus de 130 m². La première partie est consacrée à la présentation de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaëre, son histoire, ses espèces emblématiques... Le second espace présente les liens entre l'Homme et la nature. Tout au long de la visite, le public est accompagné par le personnage de Madame Biodiversité. De nombreuses technologies innovantes composent cette exposition et permettent d'immerger les visiteurs dans un univers unique.

Un nouveau jardin pédagogique a été inauguré à la Grange nature en septembre. Ce dernier a été totalement réaménagé afin d'en faire un exemple de jardin idéal pour favoriser la biodiversité. De nouveaux agencements et une nouvelle panneautique ont donc été mis en place afin de permettre aux visiteurs d'apprendre de façon ludique.

La Maison du Bois de Maroeuil en 2020

◆ 14 ateliers > 166 participants.
◆ 7 prestations d'animation et un total de 176 participants.
L'année 2020 fut aussi consacrée à la création du futur jardin pédagogique qui ouvrira ses portes en 2021.

Zoom sur BIOOSS : sensibiliser et valoriser les bienfaits de la nature

BIOOSS (La BIOdiversité, une Offre de Service Social) est un micro-projet INTERREG réalisé par Eden 62 en partenariat avec le service environnement de la ville de Mons, en Belgique. Il est financé à 100 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Il se traduit par un programme d'actions visant à sensibiliser et valoriser les bienfaits de la nature. Le projet devait initialement se terminer en juin 2021, mais en raison des différents confinements et des restrictions sanitaires, il a été exceptionnellement prolongé. Il se terminera donc à la fin de l'année 2021. En 2020, dans le cadre du micro-projet BIOOSS, Eden 62 a mené plusieurs actions : 11 animations et un chantier nature, 5 ateliers rencontres et échanges ont été organisés dans différents lieux culturels de l'ex Bassin

Minier (médiathèque de Lapugnoy, cité nature d'Arras...) et 4 projets ont également été menés avec des organismes médico-sociaux.

Nous nous sommes associés avec la sophrologue Florence Pécriaux pour créer un parcours bien-être qui sera installé en 2021.

Un livret comportant des exemples de bienfaits de la nature et des idées pour agir et favoriser la biodiversité au quotidien a été imprimé à 20 000 exemplaires. Il a été diffusé auprès des partenaires du projet, aux collectivités territoriales, aux établissements scolaires...



PERSPECTIVES 2021 :

- ◆ Mener à bien nos missions de protection, de gestion et d'aménagement de nos espaces naturels (aménagement du terril de Fouquières-les-Lens, réfection des aménagements du marais de Condette...).
- ◆ Poursuivre notre action de sensibilisation de la population aux enjeux nécessaires de protection de la biodiversité (grange nature, vidéos, partenariats, réseaux sociaux...).
- ◆ Mise en place de nouveaux dispositifs comme le pâturage itinérant sur les terrils, le jardin pédagogique du Bois de Maroeuil, développement du dispositif de médiateurs...
- ◆ Une gestion budgétaire à l'écoute permanente et dans le respect rigoureux des règles du PPI - PPF du Département ; mais aussi, dans un esprit de développement et de recherche de financements extérieurs.



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique :** Syndicat mixte ouvert
- ◆ **Siège social :** 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres
- ◆ **Dotations :** 48 471 €
- ◆ **Date de clôture :** 31/12
- ◆ **Siret :** 256 203 365 00018
- ◆ **Effectif moyen :** 125 agents
- ◆ **Présidente :** Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur :** Philippe MINNE

Mission / Cœur de métier :

Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (61%), le Pas-de-Calais (29%) ou les communes et intercommunalités (10%).

Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer accueillir et sensibiliser le public.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 45, soit 18%.

Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires (1 par territoire) : Pascale BURET (Boulonnais); Maryse CAUWET (Arrageois); Philippe FAIT (Montreuillois); Emmanuelle LEVEUGLE (Artois); Caroline MATRAT (Calaisis); Evelyne NACHEL (Lens-Liévin); Patricia ROUSSEAU (Hénin-Carvin); Sophie WAROT-LEMAIRE (Audomarois). Les membres titulaires disposent chacun de deux membres suppléants.

Contribution financière du Département :

BP 2021: 5 973 125€, dont fonctionnement 5 546 351 €, investissement 426 774 €

2020: 6 808 630 €, dont fonctionnement 5 949 755 €, investissement 858 375 €

Conventions :

Convention d'objectif 2014-2023.

Convention encadrement du RSA (annuelle 01/03/N au 31/03/N+1).

Conventions de partenariat tripartite CD62-EDEN 62 et CEN / CPIE Artois, Authie,

Chaîne des Terrils / CRP / CRRG / FDAPPMA / LPA du Calaisis

ACTIVITES

CHIFFRES CLES 2020

◆ Sites gérés :

64 sites naturels au total dont 55 ouverts au public, répartis sur 6 224 ha (environ 2/3 Conservatoire du littoral, 1/3 Département et plusieurs terrains appartenant aux communes).

◆ **Communication :** 9 passages télé, 100 259 visiteurs du site internet, 42 articles dans la presse, 10 509 abonnés Facebook et 1072 sur Instagram.

◆ Activités :

La gestion au quotidien, de nombreux aménagements de sites, des animations pour les habitants, les collégiens, les scolaires, les organismes sociaux et hospitaliers, des inventaires naturalistes, une implication dans la vie locale.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

◆ Un entretien et une présence quotidienne sur les sites : les gardes nature départementaux effectuent de nombreux travaux quotidiens et récurrents sur les sites : fauche, débroussaillage indispensable au maintien de la biodiversité...

◆ Actualité des plans de gestion : plusieurs actions exceptionnelles menées (Terrils du Pays à Part, reconversion du Bassin de l'ancienne sucrerie d'Ardres, restauration des pelouses du Cap Blanc Nez,...)

◆ Eden 62 met en œuvre une véritable politique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, avec chaque année de nombreux projets réalisés : malgré le contexte sanitaire, 126 animations menées rassemblant 1 883 participants, projet de partenariat avec les structures scolaires et sociales, poursuite du projet FEDER "mise en valeur de nos terrils",...

◆ La Grange nature en 2020 : 19 000 visiteurs, 32 ateliers avec 368 participants, 1 club nature 24 enfants et 26 animations, 23 prestations d'animations avec près de 500 participants (baisse de la fréquentation en 2020 en raison du contexte sanitaire)

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Poursuivre et valoriser les partenaires avec les actions de l'environnement mais également le monde du sport et des activités de loisir afin d'ouvrir au mieux les sites au public tout en assurant leur préservation.

◆ Permettre d'atteindre les objectifs définis dans le cadre du SDEN.

◆ Assurer une programmation budgétaire stabilisée, au moyen du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement et ouvrir au mieux les recherches de partenariats et de financements (Agence de l'eau, Fonds Européens...).

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 8 493 801 €

Capitaux propres : 10 288 485 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 340 154 €

Total des dettes : 857 314 €

Trésorerie : 3 836 528 €

Total bilan : 12 670 484 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 0%

Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Trésorerie en jours d'exploitation : 228 jours

Fonds de roulement : 3 311 040 €

Besoin en fonds de roulement : - 525 489 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Produits d'exploitation : 7 161 828 €

dont subventions et participations : 6 918 638 €

Charges d'exploitation : 6 728 859 €

Résultat d'exploitation : 432 969 €

Résultat financier : 0 €

Résultat exceptionnel : 56 765 €

Résultat de l'exercice : 489 733 €

Epargne brute : 1 152 567 €

Epargne nette : 1 152 567 €

Total des produits : 7 304 882 €

Financement du Département (€ et %) : 5 949 755€ soit 81%

Date de mise à jour des données : 30/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**





Pas-de-Calais

Le Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- EPDAHAA -
ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



ANNEE

2020





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DU PRESIDENT DE L'EPDAHAA

L'Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie accompagne depuis 1978, les parcours de vie des personnes en perte d'autonomie ou en difficulté sociale.

L'année 2020 fut une année marquée par la crise sanitaire qui a nécessité une souplesse dans les organisations et une réactivité face aux imprévus : cluster, confinement, contraintes sanitaires. Pendant cette période, l'EPDAHAA a su montrer sa capacité d'adaptation : les agents sont venus, naturellement, renforcer les équipes des établissements d'hébergement, le suivi à domicile des usagers s'est rapidement mis en place, permettant de poursuivre les accompagnements individuels et venir en soutien des usagers et des familles les plus en difficulté. Sur le site de l'IME de Bouvigny-Boyeffles, une coopération s'est également mise en place avec l'EPDEF afin de créer une MECS temporaire. Le pôle social des 2 Caps a mis en place un hébergement pour des personnes sans abri et migrantes atteintes du Covid-19.

Cette période a été éprouvante physiquement et psychologiquement pour les usagers et les équipes, mais elle a permis également de renforcer les liens grâce à la solidarité, la bienveillance et l'investissement de tous pour faire face. Les familles ont été présentes, les partenaires également, même les plus imprévus : les commerçants venant offrir du matériel de protection, des gourmandises, ou des fleurs pour soutenir le moral des usagers et des équipes, la confection de masques en tissu par des familles, des usagers et des communes, ou encore des entreprises locales venant régulièrement déposer dans les structures, des bidons de gel hydroalcoolique.

Les établissements et services vivent désormais avec le virus et travaillent chaque jour pour offrir à nouveau aux usagers accompagnés par l'EPDAHAA, une vie la plus normale possible. Dans ce contexte, beaucoup de projets ont été mis en attente et l'année 2021 sera une année de reprise d'activité afin de rattraper le retard.

Ce rapport annuel synthétise le fonctionnement de l'ensemble des structures et vous présente les projets qui seront mis en place en 2021. L'EPDAHAA poursuit son développement, sa modernisation, et sa structuration, afin de répondre aux besoins des publics en situation de handicap et en difficulté sociale, tout en veillant à la mise en œuvre des politiques publiques, et à l'optimisation budgétaire de ses établissements et services.



Alain LEFEBVRE

Président de l'EPDAHAA

MISSIONS :

L'Etablissement Public pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé le 1^{er} janvier 2015, de la fusion de l'Etablissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Etablissement Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/ fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil général du Pas-de-Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Etablissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

Son Président est M. Alain LEFEBVRE, Conseiller départemental du canton de Bully-les-Mines, Maire d'Aix-Noulette. Son directeur était M. François-Xavier DEBRABANT.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique, l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Educatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- ◆ IME « Les longs champs » à Arras.
- ◆ IME « Les Marmousets » à Brebières.
- ◆ IME « Bois de Malannoy » à Bouvigny-Boyeffles (avec internat).
- ◆ IME « Jean Mermoz » à Bully-les-Mines.
- ◆ IME « Eolia » à Calais.
- ◆ IME « La Petite Montagne » à Isbergues.
- ◆ IME « La Passerelle » à Lens.
- ◆ IME « Marc-Henri Darras » à Liévin.
- ◆ IME « Mont Soleil » à Outreau.
- ◆ IME « Les Saules » à Rang-du-Fliers.
- ◆ IME « Les Verts Tilleuls » à Riencourt-lès-Bapaume.
- ◆ IME « Raymond Dufay » de Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Education Spéciale et de Soins A

Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- ◆ SESSAD « Com l'Atrébate » à Arras.
- ◆ SESSAD d'Isbergues.
- ◆ SESSAD « L'Elan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont.
- ◆ SESSAD du Littoral de Rang-du-Fliers avec 2 antennes à Outreau et à Etaples.



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- ◆ 3 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex-CAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- ◆ 3 services d'accueil de jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- ◆ 3 foyers d'hébergement :
 - ◇ Foyer « Jean Moulin » à Isbergues.
 - ◇ Foyer « Le Grand Large » à Outreau.
 - ◇ Foyer « La Résidence » à Sains-en-Gohelle
- ◆ Le Foyer de Vie : « Les Iris » à Sains-en-Gohelle.
- ◆ Le Foyer d'Accueil Médicalisé : FAM de Sains-en-Gohelle.
- ◆ 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : Isbergues et Sains-en-Gohelle.
- ◆ Le Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) : le SAMO « Côte d'Opale » à

Outreau.

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : CHRS « Le Moulin Blanc » à Calais, CHRS « les 2 Caps » de Marquise, CHRS « du Denacre » à Wimille.
- ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL) à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...)
- ◆ Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF), qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie) à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

ORGANISATION :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 5 fois en 2020. Au cours de ces réunions, il a pris 53 délibérations.

En décembre 2020, il était composé de :

3 représentants du Département	Alain LEFEBVRE	Président de l'EPDAHAA Conseiller départemental
	Odette DURIEZ	Conseillère départementale
	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
3 représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Maïté MASSART	Conseillère départementale
	Maryse CAUWET	Conseillère départementale
	Patricia ROUSSEAU	Conseillère départementale
1 représentant de la ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	Christine PAYEN	Représentante du Conseil de Vie Sociale
	Chantal DELCOURT	Représentante du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental pour leurs compétences dans le champ social/médico-social	Marie-Andrée PAU	
	Patrick PENEL	
2 représentants des personnels des ESMS :	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel
	Nathalie LEFEBVRE	Représentante du personnel

LE COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le directeur général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2020, il s'est réuni 5 fois.

LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés

ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. A l'EPDAHAA, il existe 9 CHSCT locaux pour chaque pôle et un CHSCT central. Chaque CHSCT local se réunit au minimum 1 fois/trimestre.

Les personnes qui siègent au CHSCT sont :

- le directeur de pôle (CHSCT local) ou son représentant assumant la présidence,
- 3 représentants du personnel, à titre consultatif, le médecin du travail, l'inspecteur du travail et, occasionnellement, toute personne qualifiée de l'établissement désignée par le comité.

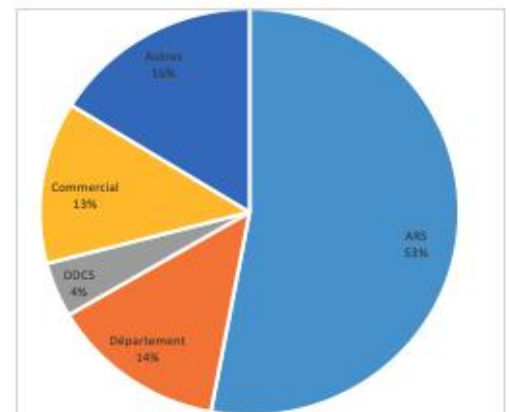
MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2020, l'EPDAHAA compte 823 agents soit 740,30 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 63 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège de l'EPDAHAA.

Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de plus de

54 429 916,49 € réparti comme suit :

NB : le commercial regroupe le



CODEF (entreprise d'insertion) et la partie commerciale du budget des ESAT (ex-CAT).

*Les autres produits sont composés des produits d'exploitation relatifs à la gestion courante, et des produits financiers (subventions dont celle de fonctionnement du pôle social, quote-part, participation des usagers, etc.).

L'EPDAHAA s'est réorganisé en 2020, passant de 9 à 8 pôles, et développant la direction générale avec l'arrivée de 2 chargés de projet : inclusion scolaire et dossier informatisé de l'utilisateur, arrivés en fin d'année.

La direction générale de l'EPDAHAA, outre le directeur général, comprend une direction des ressources humaines qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...

Le siège comprend également une direction des finances, du budget et des affaires patrimoniales, qui est également compétente pour l'ensemble des marchés publics et la gestion du patrimoine.

On y trouve aussi une direction communication, qualité et modernisation, qui est chargée de la promotion de l'EPDAHAA en interne (création d'une culture commune) et en externe afin de valoriser l'action des usagers et celle des établissements et services. Ce service est aussi chargé d'initier, piloter et animer la démarche qualité au niveau de l'EPDAHAA et de développer de nouveaux projets.

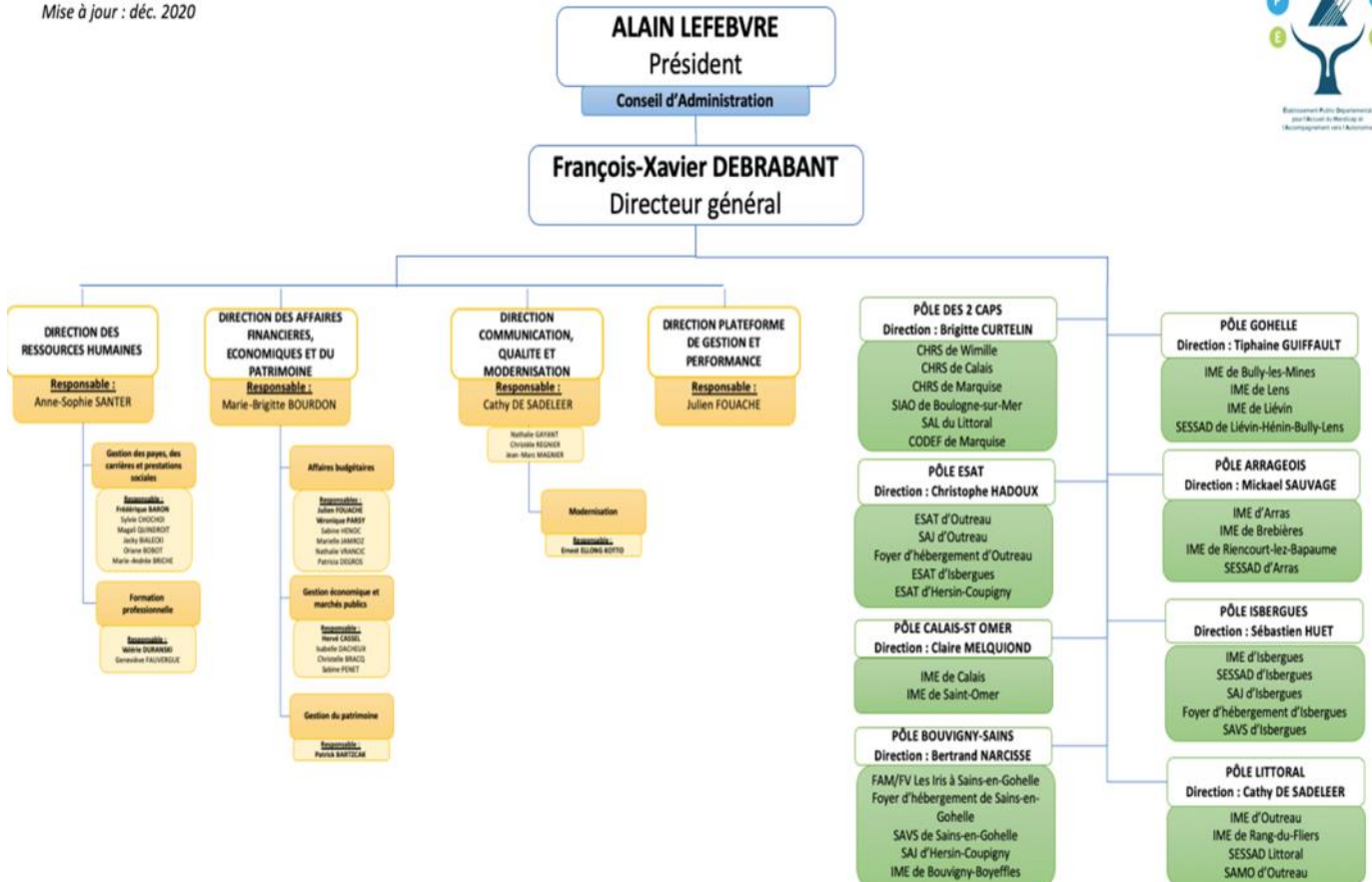
Cette année a été marquée par le développement de la direction plateforme de gestion et de la performance chargée de décliner les CPOM en contrat de pôle, de piloter les indicateurs de suivi des CPOM et les indicateurs financiers.

Les 8 pôles sont regroupés par secteur géographique et/ou compétences et englobent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



Organigramme général

Mise à jour : déc. 2020



BILAN DES ACTIONS 2020 :

ACTIVITES 2020

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé ou accompagné 3 066 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale. A ce chiffre, il convient d'ajouter 4 829 mesures d'accompagnement social, sans compter le nombre de nuits dans le cadre des places Covid ou de la mise à l'abri des migrants.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

♦ Enfants en situation de handicap : 1 096 enfants ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (908 enfants) ou de suivi par un des SESSAD (188 enfants). Cette activité représente 122 766 jours d'accompagnement et 21 620 actes de suivi. À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 55 enfants soit 9 606 jours.

♦ Adultes en situation de handicap : 549 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements et 171 en SAVS ou SAMSAH représentant 105 994 journées réalisées et 67 036 actes.

♦ Personnes en difficulté sociale : Le Pôle des 2 caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a hébergé plus de 1 250 personnes, dont :

- 269 hébergées en CHRS.
- 194 hébergées au titre des urgences non pérennes.
- 18 hébergées en maison relais.
- 50 hébergées pour un total de 329 nuitées d'hôtels au titre de la mise à l'abri.
- 283 nuitées au titre de l'urgence hivernale soit 39 personnes.
- 115 mises à l'abri, victimes de violences conjugales et 272 personnes reçues en accueil de jour.
- 209 journées réalisées soit 23 personnes migrantes, isolées dans le cadre du dispositif Covid.
- 700 nuitées pour la mise à l'abri des migrants cet hiver.

Il a également accompagné plus de 4 829 personnes à travers ses nombreuses missions : (71 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 223 enquêtes-assignations dans le cadre de

mesures d'expulsion, 155 mesures FSL, plus de 1 140 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 3 240 appels reçus au 115.

ACTIONS REALISEES EN 2020

En 2020, l'EPDAHAA a poursuivi la modernisation de son organisation et le développement de nouveaux services, à travers :

♦ la poursuite du travail sur la reconfiguration de l'offre enfant dans le département dans une logique plus inclusive;

♦ le développement de places en SESSAD pour permettre l'accompagnement des plus jeunes;

♦ le suivi du chantier de reconstruction de l'IME de St-Omer dans la commune d'Arques;

♦ le lancement des marchés pour le projet de reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny dans la commune d'Aix-Noulette et la diversification des activités de la structure;

♦ la mise en œuvre de la nouvelle organisation de pôle;

♦ la mise en œuvre du chantier de modernisation informatique : matériel, internet, outils bureautiques et le lancement du dossier informatisé de l'usager.

Mais l'essentiel de l'année a été consacré au maintien des activités supports pour permettre aux structures de gérer les effets de la crise Covid, adapter les postes de travail au télétravail lorsque c'était possible, et répondre aux besoins d'équipement de protection.

AU NIVEAU OPERATIONNEL :

♦ Poursuite de l'inclusion en milieu ordinaire de scolarisation : poursuite du développement des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) qui permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier d'inclusion scolaire en milieu ordinaire à temps partiel. Il s'agit de délocaliser une classe d'enseignement d'IME au sein d'un établissement scolaire avec un accompagnement adapté (éducateur et enseignant).

Au sein de l'EPDAHAA, les IME d'Arras, de Lens, de Liévin, de Rang, d'Outreau et de Calais ont déjà ouvert des Unités d'Enseignement Externalisées. L'inclusion correspond à une volonté de l'ARS et des

politiques publiques, ainsi qu'à un réel besoin des enfants. D'autres IME de l'EPDAHAA ont travaillé à l'ouverture d'unités en 2019 et des unités ont été ouvertes en collège et en lycée, notamment sur le littoral.

♦ Poursuite de la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous, visant particulièrement des personnes en situations complexes, critiques ou orientées en Belgique. L'EPDAHAA participe à toutes les réunions de pilotage en lien avec la MDPH, le Département, l'ARS et l'Education Nationale, ainsi qu'à la recherche de solutions pour ces personnes en difficulté.

♦ Poursuite de l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants (hébergement et accueil de jour dédiés) et renforcement de l'offre.

♦ Poursuite de l'accueil des migrants dans le cadre du plan grand froid et de la crise sanitaire.

EVOLUTION DES PUBLICS ACCUEILLIS AU SEIN DES IME ET DES SESSAD :

Les besoins des enfants en IME sont de plus en plus complexes, conjuguant :

- des problématiques sociales à celles liées à l'autonomie,

- des troubles du comportement de plus en plus fréquents et importants.

Les familles sont également difficilement mobilisables sur les besoins médicaux et paramédicaux de leurs enfants et se reposent essentiellement sur les IME et les SESSAD.

La carence dans le recrutement de certains professionnels est aussi un frein. Les orthophonistes, les médecins, et autres professionnels paramédicaux ne sont pas attirés par une carrière dans la fonction publique hospitalière et préfèrent le secteur libéral. Beaucoup de postes sont donc vacants. Les structures conventionnent de fait avec les libéraux volontaires (qui sont peu nombreux) et pour un coût plus important qu'un recrutement interne.

L'EPDAHAA développe également son offre d'unités d'enseignement externalisées afin de proposer aux enfants une dynamique de parcours pour se rapprocher du milieu ordinaire de vie et pouvoir être scolarisés dans leur école de référence. Néanmoins ces projets reposent trop souvent sur la bonne volonté des municipalités et des directeurs d'établissements scolaires même si l'Inspection Académique de Lille est toujours très aidante dans ce type de projet.

L'ensemble des pôles et la direction générale ont travaillé en 2020 sur la reconfiguration de l'offre enfant pour développer :

- des places de SESSAD par redéploiement de places d'IME,
- des places pour des jeunes atteints de troubles autistiques.

La répartition de la dotation globale de fonctionnement a fait l'objet d'ajustements en conséquence.

AU SEIN DES ESAT ET DES FOYERS D'HEBERGEMENT :

La crise sanitaire a impacté l'activité de ces structures et de nouveaux marchés ont dû être trouvés pour pallier la baisse d'activité, mais certains usagers n'ont pas pu revenir travailler tout de suite, étant « à risque » ou « cas contact » ou « positif au Covid ». Il a fallu répondre aux exigences de production tout en prenant en compte les absences.

Par ailleurs, les ESAT, tout comme les foyers d'hébergement, font toujours face, à un public vieillissant qu'il faut accompagner vers un nouveau projet de vie, et à l'arrivée d'une population plus jeune n'ayant pas les mêmes attentes ni les mêmes besoins, nécessitant une souplesse dans les organisations de la part des professionnels encadrants et accompagnants.

Quant aux foyers d'hébergement, ils sont actuellement dans des locaux vieillissants et qui ne sont plus adaptés aux choix de vie des usa-

gers (vie de couple, plus grande autonomie, habitat plus ou moins accompagné en fonction de l'évolution de leur handicap).

A Outreau, la démolition prochaine du bâtiment par Pas-de-Calais habitat oblige l'EPDAHAA à trouver une solution temporaire dans l'attente d'un projet plus pérenne dans la commune de St-Etienne-au-Mont. Concernant les 2 autres foyers gérés également par Pas-de-Calais habitat, des travaux sont prévus pour améliorer le cadre de vie, certains sanitaires et certaines chambres étant devenus insalubres.

L'AVENIR DES ESAT...

Avec la réforme récente de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, le quota de 6 % ne pourra être désormais atteint que par de l'emploi dans des entreprises classiques. Le devenir des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) est donc questionné à l'heure du « tout inclusif », il faudra donc que nos ESAT s'adaptent pour prendre en compte ces nouvelles orientations et que l'EPDAHAA reste vigilant au regard des nouvelles orientations politiques à venir pour permettre de travailler avec bienveillance les parcours des travailleurs en situation de handicap.

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE AFIN DE REpondre AUX BESOINS DES PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIALE :

Le pôle des 2 caps ne cesse de diversifier son offre pour répondre aux besoins d'hébergement des personnes sans logement. Il protège les plus vulnérables et s'adapte aux besoins, faisant preuve de réactivité et de bienveillance dans chaque dispositif d'accueil. Son travail est reconnu par la DDCS, la préfecture, les partenaires et les usagers.

EVOLUTION DES LISTES D'ATTENTE EN SAVS/SAMSAH :

La demande d'accompagnement est de plus en plus prégnante. Le nombre de bénéficiaires d'une orientation en service (SAMSAH, SAVS, SAMO) a augmenté de plus de 12% dans chaque catégorie.

Il convient donc d'avoir une gestion dynamique des entrées et des sorties et de réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement pour continuer à développer le passage d'une logique de places, à une logique de réponses.

PERSPECTIVES 2021 :

TRAVAUX & CHANTIERS EN COURS

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'EPDAHAA poursuit sa réorganisation et la modernisation de son fonctionnement.

En 2020, le parc informatique a été renouvelé, la fibre installée et l'année 2021 verra la mise en œuvre opérationnelle sur tous les ESMS de l'EPDAHAA du dossier informatisé de l'usager qui permettra une centralisation des informations, un croisement de données entre plusieurs services intervenant pour un même usager, une sécurisation des données administratives, médicales et paramédicales conformément au RGPD et la mise à disposition pour tous les agents d'une boîte mail professionnelle afin de faciliter les échanges d'information.

Les directions du siège poursuivront la mise en œuvre des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, et le développement du pilotage des structures en lien avec les CPOM.

AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS

Concernant les établissements de l'EPDAHAA, de nombreux chantiers vont se poursuivre :

◆ Le Foyer d'Hébergement d'Isbergues, actuellement composé de plusieurs habitations individuelles devra être reconstruit et prévoir des places dédiées afin de tenir compte du vieillissement de la population. Ce projet, déjà ancien, doit être revu pour s'adapter aux besoins territoriaux.

◆ L'IME de Saint-Omer poursuivra sa reconstruction sur le site d'Arques.

◆ Le projet de reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny à Aix-Noulette se poursuivra avec la programmation du chantier.

◆ Le Foyer d'Hébergement d'Outreau, accueillant plus de 30 usagers et occupant actuellement une entrée d'un des immeubles de la Tour du Renard, va être confronté à la destruction de cet ensemble immobilier. Il sera

reconstruit sur un nouveau site, à Saint-Etienne-au-Mont.

◆ La poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dans tous les bâtiments de l'EPDAHAA.

◆ Les partenariats et évolutions de l'offre des SAVS-SAMSAH :

Partenariat avec l'association le Cheval Bleu : le SAVS de Sains-en-Gohelle travaille actuellement à la création d'un SAMO avec le SAMSAH du Cheval Bleu. Ce nouveau partenariat permettra d'accompagner plus efficacement les usagers de ces deux structures, en permettant des passerelles entre les deux services.

◆ La poursuite du projet d'hébergement et de plateforme d'accompagnement avec l'association Sourires d'Autistes à Vieille-Chapelle. Ce projet vise à accompagner de jeunes adultes atteints d'autismes avec ou sans déficience visuelle associée. Il s'agit d'une plateforme non médico-sociale comportant un pôle culturel, un pôle hébergement (avec des gîtes pour les parents), un pôle pour l'évaluation de l'autonomie en habitat accompagné et un pôle pour l'aide aux aidants et la formation.

Cette plateforme se situera à Vieille-Chapelle où la commune a reçu une ferme à rénover pour réaliser le projet. Une chargée de mission a été recrutée en 2018 pour animer et accompagner la structuration de ce projet.

PERSPECTIVES 2021

◆ Mettre en œuvre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

◆ Poursuivre la déclinaison opérationnelle du projet stratégique 2017-2021, en faire le bilan et prévoir le renouvellement.

◆ Une fois validée, mettre en œuvre l'évolution de l'offre des établissements et des services de l'EPDAHAA afin de répondre aux nouveaux besoins des publics et aux politiques publiques, notamment l'offre concernant les

enfants en lien avec les CPOM.

◆ Réécrire les projets d'établissement et de service de l'ensemble des établissements et services.

◆ Poursuivre la démarche Qualité de Vie au Travail sur les établissements et services.

◆ Poursuivre le développement de la mission pilotage du siège (contrats de pôle, dialogue de gestion, indicateurs, ...).

◆ Préparer la mise en œuvre de l'EPRD.

◆ Continuer les travaux de reconstruction et de modernisation prévus dans les établissements et services qui le nécessitent, en lien avec la réorganisation de l'offre.

◆ Travailler à l'écriture du CPOM avec la DDCS.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1, rue l'Abbé Halluin, BP 20737, 62031 Arras Cedex
- ◆ **Dotations** : 3 923 421 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 047 165 00010
- ◆ **Effectif moyen** : 823 agents soit 740,30 ETP + 63 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF
- ◆ **Président** : Alain LEFEBVRE (conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : François-Xavier DEBRABANT

Mission / Cœur de métier :

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%
Représentants du Département dans la structure : Maryse CAUWET, Odette DURIEZ, Alain LEFEBVRE, Maïté MASSART, Evelyne NACHEL, Patricia ROUSSEAU

Contribution financière du Département :
BP 2021 : arrêtés de tarification en cours de rédaction
2020 : 7 435 341€ (dont 78 750 € de prime Covid)
Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2020 : 1 877 954 €
Conventions : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le CD62 et l'EPDAHAA

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ Etablissements
- 12 Instituts Médico-Educatifs (IME)
- 4 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
- 3 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT)
- 3 Services d'Accueil de Jour (SAJ)
- 3 Foyers d'Hébergement (FH)
- 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 1 Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO)
- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL)
- 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF)
- ◆ Hébergement
- Hébergement ou accompagnement de 3 066 personnes au total
- Accompagnement ou scolarisation de 1 096 enfants en situation de handicap
- Accompagnement ou suivi de 549 adultes en situation de handicap
- Accompagnement social de plus de 4 829 personnes
- Hébergement de plus de 1 250 personnes par le pôle des 2 caps centralisant toute l'activité sociale

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Lancement de la construction de l'IME de Saint-Omer à Arques
- ◆ Lancement du projet de reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny à Aix-Noulette
- ◆ Mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais
- ◆ Poursuite de l'inclusion en milieu ordinaire de scolarisation
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous, visant particulièrement des personnes en situation complexe, critique ou orientées en Belgique
- ◆ Poursuite et renforcement de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants
- ◆ Poursuite du dispositif de mise à l'abri de la population migrante du Calais dans le cadre du plan grand froid
- ◆ Travaux de reconfiguration de l'offre enfant sur l'ensemble des ESMS du département en lien avec le CPOM ARS
- ◆ Gestion de la crise sanitaire COVID-19

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Mettre en œuvre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite à son rapport du 17/03/2020 comportant les observations définitives
- ◆ Poursuivre la déclinaison opérationnelle du projet stratégique 2017-2021
- ◆ Mettre en œuvre l'évolution de l'offre des établissements et des services de l'EPDAHAA afin de répondre aux nouveaux besoins des publics et aux politiques publiques, notamment l'offre concernant les enfants
- ◆ Réécrire les projets d'établissement et de service de l'ensemble des établissements et services
- ◆ Poursuivre la démarche Qualité de Vie au Travail des établissements et services
- ◆ Poursuivre le développement de la mission pilotage du siège (contrats de pôle, dialogue de gestion, indicateurs, ...)
- ◆ Préparer la mise en œuvre de l'EPRD
- ◆ Continuer les travaux de reconstruction et de modernisation prévus dans les établissements et services qui le nécessitent, en lien avec la réorganisation de l'offre
- ◆ Organisation de l'hébergement temporaire du foyer d'hébergement d'Outreau suite à la destruction de l'immeuble actuel prévu début 2022

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 36 283 107 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 2 807 608 €
Trésorerie : 33 464 674 €

Capitaux propres : 64 320 524 €
Total des dettes : 7 171 758 €
Total bilan : 72 554 334 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Produits d'exploitation : 55 518 724 €
dont dotations et produits de tarification : 38 606 971 €
dont subventions et participations : 5 273 935 €
Charges d'exploitation : 54 674 166 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 4,49 %
Durée apparente de la dette : 1,5 ans
Trésorerie en jours d'exploitation : 228 jours
Fonds de roulement : 32 008 552 €
Besoin en fonds de roulement : - 1 456 122 €

Résultat d'exploitation : 844 558 €
Résultat financier : - 97 559 €
Résultat exceptionnel : 600 684 €
Résultat de l'exercice : 1 347 683 €
Epargne brute : 2 051 315 €
Epargne nette : 1 738 765 €
Total des produits : 56 184 452 €
Financement du Département (€ et %) : 7 435 341 € soit 13 %

Date de mise à jour des données : 28/07/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- EPDEF -
ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



ANNEE

2020





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DE L'EPDEF

Le bilan de l'année 2020 conduit, malheureusement, à évoquer en premier lieu la crise sanitaire. Au sein d'un établissement dont les activités sont tournées vers l'accueil du public, l'hébergement collectif et l'intervention à domicile, l'impact de la crise a bien sûr été majeur.

Pour autant, en dépit des différentes phases de confinement, les missions les plus essentielles exercées par l'EPDEF ne pouvaient souffrir d'une quelconque interruption. Tout au contraire, le contexte qu'a connu la protection de l'enfance pendant cette période a nécessité d'assurer un fonctionnement optimal de l'établissement. Toutes les reconfigurations organisationnelles induites par les nombreuses directives nationales et locales ont nécessité une forte réactivité de la part des équipes. Une instance interne spécifique a été créée pour sécuriser la capacité d'action de l'EPDEF pendant toute la période (toujours en cours).

Le bilan de cette gestion de crise est globalement positif, l'organisation mise en place a permis, malgré la tension ambiante, de garantir la continuité et l'adaptation des missions de service public. La solidarité générale qui s'est mise en œuvre pendant le confinement est à nouveau venue illustrer l'état d'esprit et les valeurs qui animent l'EPDEF (exemple : environ 70 agents des services fermés ou en télétravail sont allés combler l'absentéisme au sein des services d'internat, malgré le risque).

Par ailleurs, afin d'apporter davantage de solutions d'accueil en cette période à risque au plan des maltraitances intrafamiliales, et de faire baisser la pression sur les services existants, **la création en urgence et de façon temporaire d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) a été envisagée conjointement entre le Département et l'EPDEF.**

Ce projet s'est monté en un temps très rapide lors de la première période de confinement. L'EPDEF a pu compter sur ses équipes et sur son réseau pour y parvenir. Constituer une équipe d'une trentaine de professionnels, trouver des locaux, organiser l'approvisionnement et la logistique, régler les conditions d'accueil, assurer la sécurité... autant de challenges délicats en plein confinement.

Initialement, il avait été envisagé de l'installer dans un internat scolaire à Hénin-Beaumont, mais la configuration des lieux est apparue inadaptée pour y établir une MECS. Avec l'EPDAHAA, nous avons donc travaillé l'hypothèse d'implanter cette structure provisoire au sein de leur seul IME qui était encore en activité, à Bouvigny Boyeffles. Cette option s'est révélée très concluante : locaux spacieux, en bon état, infrastructure bien adaptée et espaces verts conséquents et agréables...

C'est donc en ces lieux que la MECS temporaire a été créée : les premiers enfants y ont été accueillis le 3 avril 2020.

Il s'agit d'un projet qui a incarné la solidarité du secteur social et médico-social et dans un même élan, celle de nos équipes et de nos partenaires.

En effet, auprès de nous, l'EPDAHAA a beaucoup aidé : locaux mis à disposition gratuitement, médecin et veilleur de nuit de l'IME intervenant aussi pour la nouvelle structure, intégration de la MECS au système de restauration de l'IME ...

Le secteur associatif a lui aussi répondu tout de suite présent pour la mise à disposition de professionnels de leurs structures ou pour nous transmettre des candidatures : la Vie Active, l'ADAE, l'avenir des cités, Accueil et Relais, Cazin-Perrochaud, les Pep 62 ...

Le projet que l'EPDEF a porté s'est érigé sur la base d'un groupement de coopération inédit entre secteurs public-privé, social et médico-social. Il n'avait qu'une finalité, l'intérêt des enfants, en offrant de nouvelles possibilités d'accueil dans les meilleures conditions possibles.

Il a été rendu possible par un travail étroit mené d'emblée avec le Département qui en a assuré le financement et qui a mis à disposition certains de ses agents ainsi que du matériel de protection. Mais également par l'engagement solidaire de l'Agence Régionale de Santé tendant à ce que le secteur médico-social vienne en soutien à la protection de l'enfance.

Je tiens également à mettre en lumière le travail important et efficace mené par nos équipes pour une mise en œuvre opérationnelle particulièrement rapide alors même que le fonctionnement de l'EPDEF, en pleine période de crise, était déjà très sollicitant. Il y a eu à ce niveau-là aussi une belle coopération interne à l'EPDEF, l'ensemble des pôles de l'établissement s'est engagé sans réserve pour ce projet.

Le bilan de ces douze derniers mois est satisfaisant : en dépit de la forte mobilisation requise pour réussir la gestion de crise, le taux d'activité a été soutenu et d'autres projets et actions structurantes ont également pu être menés à bien. Ils seront détaillés dans la suite de ce rapport. Par ailleurs, l'année 2020 marque l'aboutissement du travail entrepris ces dernières années pour restaurer la situation financière de l'établissement.



Evelyne NACHEL

Présidente du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

MISSIONS

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 485 professionnels que compte l'établissement.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe 40 services implantés au sein de 22 sites.

2453 enfants ont été suivis en 2020 dans le cadre de la protection de l'enfance (dont 879 suite à une décision de placement).

2531 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons d'Accompagnement Familial.

101 enfants ont été accueillis dans les crèches gérées par l'EPDEF et 1801 enfants ont fréquenté la ludothèque.

Quelle que soit la nature d'intervention de nos différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique, il est présidé par Evelyne NACHEL depuis avril 2015 ; et un comité de direction qui en assure la conduite générale, il est placé sous la responsabilité de François NOËL, représentant légal de l'EPDEF depuis avril 2016.

Attaché aux valeurs du service public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille, en vigueur au sein du Département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service, apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.



ORGANISATION

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

Article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles 2518

Le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret.

Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles :

Le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◇ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◇ Les programmes d'investissement.
- ◇ Le rapport d'activité.
- ◇ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◇ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◇ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◇ Le tableau des emplois du personnel.
- ◇ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◇ Les acquisitions, aliénations, échanges

d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.

- ◇ Les emprunts.
- ◇ Le règlement de fonctionnement.
- ◇ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◇ Les actions en justice et les transactions.
- ◇ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

Au plan structurel, l'EPDEF a connu une évolution relativement récente en poursuivant les objectifs suivants :

- ◇ Conforter et promouvoir la mise en synergie des services exerçant des missions connexes ;
- ◇ Réduire l'important déséquilibre quantitatif entre les différents pôles opérationnels.

Par suite, une délibération du Conseil d'Administration a acté la dissolution des anciens pôles opérationnels auxquels se sont substitués :

- ◆ **Le Pôle Petite Enfance** qui regroupe la Maison de la Petite Enfance, les micro crèches, multi-accueils, Relais d'Assistants Maternels (RAM) et la ludothèque.
- ◆ **Le Pôle de Soutien à la Parentalité** et d'Intervention à Domicile qui regroupe les Maisons de la Parentalité, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), le Point d'Accès au Droit (PAD) le Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), le Service d'Accueil de Jour (SAJ), le village famille et les services d'AEMO.
- ◆ **Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial** qui regroupe les trois Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service Opti'Mômes, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), l'Accueil Familial Spécialisé (AFS), les Maisons d'Accueil Familial (MAF) ainsi que les deux MECS temporaires de LONGUENESSE et NOEUX les MINES.

Les services fonctionnels sont pour leur part regroupés au sein de l'administration générale, elle-même

actuellement en mutation (centralisation des fonctions supports, renforcement de son rôle d'expertise et de contrôle...).

Y sont intégrés les services de gestion financière, de commande publique, des ressources humaines, de l'informatique-téléphonie, de la communication, de l'évènementiel, de gestion du patrimoine et des travaux.

Enfin, l'EPDEF comporte un pôle, plus difficilement classable, qui regroupe l'ensemble des psychologues et qui est lui-même dirigé par une psychologue. Il se dénomme **Pôle de Psychologie Clinique**.

BILAN DES ACTIONS 2020

LE POLE SPID

L'EPDEF a souhaité maintenir une activité d'accompagnement et de lien avec les familles, à distance via la mise en place de permanences téléphoniques pendant la période du confinement.

Ces permanences téléphoniques ont permis de traiter les situations de « conflits familiaux » et ont favorisé un temps d'écoute et d'information pour toutes les personnes rencontrant des difficultés (conjugales, éducatives, parentales, ex-conjugales, juridiques, administratives, filiales, etc.). Un soutien et une écoute psychologique ont également été proposés par une psychologue intervenant au sein du pôle et ceci dans une période particulièrement anxiogène pour nos usagers et nos professionnels.

En dehors de la permanence téléphonique, une boîte mail « temporaire » a été mise à disposition des familles et des partenaires pour répondre aux différentes sollicitations, dans la journée si possible.

Des outils statistiques ont également été créés pour évaluer l'activité. Cela a permis de recueillir toutes les demandes et d'assurer des réponses coordonnées, de quantifier les appels, le temps de réponse, les mails, les courriers générés, le nombre d'entretiens d'informations et/ou d'entrées en médiations.

Malgré la période de confinement l'activité reste soutenue. Le service parentalité totalise un suivi de 2441 familles pour un total de 7740 séances de travail, hors actions collectives de soutien à la parentalité.

Pour les Espaces de Rencontre, nous terminons l'année avec une liste d'attente de 68 situations, principalement sur les territoires d'Hénin / Carvin, de Lens/Liévin et de l'Artois.

Par ailleurs, le développement de la médiation familiale en milieu carcéral s'est largement poursuivi. L'EPDEF, particulièrement identifié pour son expertise dans ce domaine, initialement sur les territoires de l'Artois et de l'Audomarois, a étendu son activité aux centres de détention d'Arras et Bapaume. Les partenariats avec la justice ont continué de se renforcer. Des visites de magistrats ont été réalisées régulièrement sur le site des maisons de la parentalité et des échanges de pratiques ont été fort constructifs.

Ainsi l'expérimentation des auditions de mineurs s'est avérée fort concluante sur la juridiction arrageoise, la signature de la

convention sur le territoire de Béthune reportée en raison de la crise sanitaire sera réalisée en 2021, celle de St Omer est également initiée.

Enfin un travail d'évaluation interne spécifique aux espaces de rencontre mais aussi du Village Famille a été réalisé permettant d'améliorer la réflexion autour de la pratique et du service rendu aux familles.

La réécriture des projets de service est en cours.

LES MAISONS DE PARENTALITE

12 médiateurs familiaux sont répartis au sein des différentes Maisons de la Parentalité et coordonnés par un cadre sur un 0,5 ETP.

821 familles ont été prises en charge pour un total de 1785 rendez-vous. Les médiateurs se sont adaptés au contexte inédit.

Expérimentation Auditions de mineurs TGI Arras

Cette expérimentation portant sur les auditions de mineurs s'est révélée très positive suite au bilan réalisé fin 2019 avec le TGI d'ARRAS. 90 mineurs ont été auditionnés en 81 rendez-vous intervenant dans l'aide à la décision du magistrat. Cette expérimentation va s'étendre à Béthune et St Omer.

La Tentative de Médiation Préalable à l'Audience (TMFPA)

Expérimentée auprès du TGI d'Arras. Elle doit permettre aux parties de fixer ou de modifier en commun accord les modalités d'exercice de l'autorité parentale dans les procédures « hors et après divorce ». Cette expérimentation a concerné 106 familles pour 143 rendez-vous.

LA MEDIATION FAMILIALE EN MILIEU CARCERAL

En 2020, malgré l'activité réduite, on dénombre :140 personnes reçues lors de 18 permanences en établissements pénitentiaires. 77 personnes ont été suivies individuellement représentant 116 entretiens.

LA MEDIATION FAMILIALE PARENT(S)-ADOLESCENT

Suite à la formation de médiation familiale parent(s)-adolescent dispensée en 2019 à l'équipe de médiateurs, l'activité s'est partiellement développée en raison de la crise sanitaire.

LES ESPACES DE RENCONTRE

En 2020, 527 familles ont bénéficié de rencontres au sein de l'une de nos structures, ce qui représente plus de 4257 rendez-vous.

Globalement cela représente 61% d'activité hors MDS (JAF/CA) contre 39% d'activité MDS.

LA PRESTATION D'ACCES AU DROIT DES FAMILLES

La prestation d'écoute, d'orientation et d'accès aux droits permet aux parents de solliciter le service sur des questions relatives au droit des familles. Ce service existe dans l'Artois, l'Audomarois, le Ternois et le Liévin. En 2020, les juristes ont rencontré 503 familles et réalisé 540 rendez-vous.

LA THERAPIE FAMILIALE

L'année 2020 s'est achevée avec un bilan de 105 familles (pour un total de 468 rendez-vous). Les besoins en thérapie familiale sont en augmentation (liste d'attente sur tous les territoires).

LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Pour le territoire de l'Audomarois, 187 personnes dont 62 enfants (contre 302 en 2019).

LE POINT D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ) / ANTENNE DE PROXIMITE DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DE L'ARTOIS

Pour l'année 2020, le PAEJ a pris en charge 72 jeunes (dont une majorité sont âgés de 15 à 18 ans) pour un total de 332 rendez-vous réalisés (téléphoniques et permanences).

LE POINT D'ACCES AU DROIT (PAD)

Le PAD est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs.

On enregistre 97 permanences (pour 578 rendez-vous fixés, 463 honorés).

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le LAEP accompagne les familles à prendre toute leur place dans l'éducation et le bien-être de leur enfant. En 2020, la structure a été fermée de mi-mars à septembre. Seules 20 séances ont été proposées pour 67 enfants accueillis et 62 familles différentes.

LE VILLAGE FAMILLE DE LIEVIN

Le Village Famille est une résidence sociale sise à Liévin, composée de logements temporaires pouvant accueillir six familles avec un ou plusieurs enfants, sous conditions, durant une période limitée. Elles bénéficient d'une prise en charge étroite, permanente et individualisée assurée par une équipe de professionnels.

Délai moyen d'attribution du logement : 8 mois. 100 % des familles bénéficient de revenus de transfert (RSA, prestations familiales, AAH etc.).

En 2020, 9 familles originaires de la CALL, de la CAHC, de l'Arrageois ou l'Artois ont été accueillies représentant :

13 adultes, jeunes parents, ou jeunes mères isolées, 17 enfants, 58.8% d'enfants < 6 ans (dont 35.2% < 3 ans, 41.2% d'enfants de plus de 6 ans.

L'AXE INTERVENTION A DOMICILE

L'axe intervention à domicile s'articule autour des services : AEMO, DAF, SAJ.

LE SERVICE ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Le service AEMO de l'EPDEF bénéficie d'une habilitation pour la prise en charge de 1100 mineurs pour un financement de 1075 places. Il a déménagé boulevard Schumann depuis octobre 2020.

Le service AEMO de l'EPDEF met en œuvre :

◇ de l'AEMO judiciaire ordonnée par le juge des enfants lorsqu'il existe une situation de danger mais que la situation du mineur n'impose pas la mesure de placement ou d'éloignement,

◇ de l'AED (Aide Educative à Domicile) : il s'agit d'une mesure proposée par le Conseil départemental dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, acceptée par les 2 parents de l'enfant concerné. Il en résulte un contrat tripartite entre la famille, l'ASE, et le service AEMO.

En 2020, l'activité a de nouveau progressé principalement sur le territoire de Lens/Liévin (+5.4%), où elle représente près de 10% d'augmentation ces 2 dernières années. L'activité est relativement stable ailleurs, même si elle baisse légèrement dans l'Artois.

Les motifs de prise en charge sont principalement la maltraitance : 33 % (+2 %), les difficultés socio-économiques et familiales : 28 % (-5 %), les problèmes de dépendance alcoolique ou toxicologique : 12 % et les troubles du comportement : 11%.

En 2020, l'admission des enfants de moins de 6 ans en AEMO est restée stable.

Sur 554 mesures terminées au 31 décembre 2020 :

14.8 % < 6 mois stable avec 2019

19.8 % entre 6 mois et 1 an en 2019 contre 23.4 % en 2019,

35.4 % entre 1 et 2 ans contre 34 % en 2019

16.2 % entre 2 et 3 ans contre 18.5 % en 2019

13.7% > 3 ans contre 9.5 % en 2019

Nous constatons une augmentation des mesures de plus de 3 ans expliquées par la situation exceptionnelle qui a occasionné de nombreuses prorogations réalisées par les magistrats.

Pour 16% des situations, la mesure n'a pas permis d'enrayer le processus de danger et a conduit au placement du mineur. Pour rappel ce taux était à 17% en 2019.

Sur les 361 jeunes en famille à l'issue de la mesure, 75 n'ont plus bénéficié de l'AEMO du fait de leur majorité.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL (DMAD / DARF)

Le Dispositif d'Accompagnement Familial met en œuvre sur les territoires judiciaires d'Arras, Béthune et de St Omer des mesures de placement à domicile judiciaires ou administratives dans le cadre du maintien à domicile (DMAD) ou du retour en famille (DARF).

Sur 210 enfants accueillis en 2020 (241 en 2019) 132 mesures sont des DMAD et 78 mesures DARF (97 en 2019).

LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

Le service d'accueil de jour de l'EPDEF est habilité pour 20 places sur un fonctionnement de 215 jours par an,

Il accueille des jeunes, âgés de 13 à 17 ans et demi, en mixité, dont la résidence se situe au maximum à 3/4 d'heure de trajet en véhicule.

Le SAJ a vocation à accueillir des adolescents en situation de rupture scolaire (totale ou partielle) ou en difficulté d'insertion professionnelle, souvent complexifiée par un parcours chaotique, des ruptures et/ou difficultés familiales, personnelles ou sociales.

34 jeunes ont été accueillis en 2020 pour une habilitation de 20 places. 17 étaient encore accueillis au 31/12/2020.

LE POLE HAF

La situation sanitaire a fortement impacté la dynamique institutionnelle en terme de réflexion et d'évolution de projets de service.

La réflexion s'est orientée vers :

La sécurisation des usagers et des professionnels devant accompagner les usagers au quotidien, la garantie d'un nombre suffisant de professionnels pour les différentes prises en charge, l'approvisionnement des usagers et des professionnels en protection dans un contexte de pénurie générale, le maintien de la mission et l'astreinte liée à l'accueil d'urgence départemental, l'adaptation du contexte en raison de la situation par l'élaboration de l'ensemble

des protocoles liés à l'hygiène des locaux, la désinfection des mains, ..., le maintien des liens entre les enfants et leurs familles au regard de la suspension des droits de visite et d'hébergement, la poursuite de l'école à la maison, l'organisation des séjours de vacances pour les enfants dans le département.

MAISON DE L'ENFANCE D'ARRAS

la suspension des droits de visite et d'hébergement. a demandé beaucoup d'énergie aux professionnels pour contenir la souffrance des enfants dans ce contexte singulier.

L'EPDEF a déployé des moyens informatiques par l'équipement d'ordinateurs dotés de caméras permettant ainsi de maintenir un lien en « visio » avec l'environnement familial.

L'équipe du service Autonomie a contribué à la gestion des accueils d'urgence sur le site « Bergaigne ».

Des « camps » à l'interne ont été organisés sur certains services au cours des vacances de Pâques 2020, afin de dissocier temps de vacances et temps d'école.

MAISON DE L'ENFANCE DE LIEVIN

Pour faire face aux difficultés d'inclusion scolaire des enfants accueillis, la MEA a développé un plateau technique interne : aide aux devoirs, activités avec l'éducateur technique, travail d'accompagnement personnalisé pour la formation et les entretiens professionnels...

MAISON DE L'ENFANCE DE BLENDQCUES

L'établissement a poursuivi sa dynamique d'étayage des adolescents en réponse à leurs projet d'accès à l'autonomie.

OPTI'MOMES

- ◆ 747 séances d'ateliers éducatifs : sport, jardinage, arts créatifs, piscine, bibliothèque, informatique, -soins aux animaux, construction de maquettes
- ◆ 54 interventions psychologiques à domicile.
- ◆ 26 réunions cliniques, 26 réunions de service, 3 groupes de réflexion.
- ◆ 84 entretiens individuels enfants/psychologues.
- ◆ 58 séances d'art thérapie ou jeux psycho éducatifs.
- ◆ 86 séances de classe intra-muros.
- ◆ 59 concertations partenariales.
- ◆ 16 interventions psycho éducatives au domicile des assistantes familiales.
- ◆ 18 ateliers parentalité.
- ◆ 8 ateliers psycho éducatifs.
- ◆ 21 interventions psycho éducatives à domicile.
- ◆ 12 interventions éducatives à domicile.
- ◆ 71 étayages éducatifs et psychologiques auprès de familles naturelles et des familles d'accueil.
- ◆ 8 thérapies familiales.
- ◆ 9 commissions d'admission.

MEYABAT et MYOSOTIS

Ces maisons permettent aux parents ou à une fratrie de préserver le lieu de vie de l'enfant et de le mettre à l'écart des conflits parentaux ou des conflits de loyauté. Les Maisons d'Accueil Familial répondent à de nombreuses sollicitations pour des situations lourdes et complexes. Elles ont observé une hausse importante des droits de visite en tiers constant.

Les objectifs des Maisons d'Accueil Familial se sont articulés autour de l'aide dans la prise de décision pour les partenaires et les magistrats, la mise en place de relais avec les TISF pour les hébergements de journée, la mise en place d'hébergements au domicile sans tiers.

APPARTEMENTS DE LIEVIN

Le service appartements a été davantage sollicité en 2020 qu'en 2019. Public fragile, les adolescents accueillis dans le service souffrent de la perspective d'une sortie de l'ASE à leur majorité. Ils doivent intégrer plus vite que les adolescents « communs » des bases d'autonomie indispensables. Leur parcours fait apparaître des notions insuffisamment travaillées par les structures d'accueil en internat et en famille d'accueil où ils ont été davantage protégés des exigences de la vie. Les professionnels doivent donc leur transmettre des bases d'autonomie rapidement, engendrant parfois incompréhension et conflits.

Leur sortie du service appartements a souvent été compliquée faute pour eux d'accéder à un logement dans le parc locatif social. Certains ont dû accepter des locations proches de l'insalubrité pour poursuivre leur autonomisation.

Ces sujets sont aussi une préoccupation de l'équipe éducative qui construit des partenariats et des réseaux locaux pour participer à l'intégration des jeunes dans la vie citoyenne.

SERVICE D'ACCES A LA VIE ADULTE

Le service a privilégié une plus grande participation des jeunes à l'écriture des avenants au contrat de séjour. Le Conseil de vie Sociale déjà installé en 2019 au SAVA, a favorisé la participation citoyenne des jeunes. La quasi-totalité des mineurs non accompagnés jusqu'à par le SAVA a fait l'objet d'une sortie ou d'une orientation vers les dispositifs d'accueil dédiés à ces jeunes.

Le taux d'activité 2020 pour l'ensemble des services du Pôle Hébergement et Accompagnement Familial s'élève à 97,86 %.

LE POLE PETITE ENFANCE

LE MULTI ACCUEIL MADELEINE BRES

Les temps de loisirs et d'échange ont permis aux parents et enfants de se retrouver avec plaisir, les familles ont pointé le rôle important de la structure favorisant le développement de leurs enfants. Le partenariat continue de se développer, ludothèque, intervention d'une psychomotricienne du CAMPS de Liévin, extension des conseils donnés aux parents, consultation d'une pédiatre 4 fois par an, rencontres avec les puéricultrices de PMI pour échanger sur les difficultés et progrès.

Le Relais Petite Enfance a élargi ses missions depuis 2019, il est devenu un lieu d'observation de l'accueil du jeune enfant sur un territoire.

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Consultations de médecins de PMI en complémentarité avec les deux médecins libéraux. Le programme de santé standardisé et informatisé PEGASE a débuté par une journée commune de formation suivie par deux journées complémentaires jusqu'en

avril regroupant les professionnels de la Maison de la Petite Enfance, la direction du pôle, les représentants des services supports et les médecins de PMI désignés pour ce projet. Le but étant de garantir ensemble la continuité des prises en charge sociales, médicales, psychologiques... et surtout de limiter la discontinuité des parcours.

Le dispositif interne d'accompagnement de jour, accueille des jeunes enfants âgés de 2 à 6 ans qui présentent des fragilités d'ordre médical, psychologique associées à une difficulté de scolarisation ou en scolarité partielle.

Les groupes de travail concernant le jardin d'enfants et le lien parents enfants ont débuté, essentiellement par visio conférence.

Nous avons fait le choix de reprendre les Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles en distanciel afin de garantir le fil conducteur piklérien à la MPE et d'apporter un soutien aux agents.

Enfin, la MPE s'est dotée d'un dossier informatisé de l'usager : NEMOWEB. Les professionnels ont bénéficié de séances de formation. Cet outil permet une centralisation des documents et une aide à l'organisation générale des différentes prises en charge.

LA COURTE ECHELLE DE MERICOURT

En 2020, 17 enfants méricourtois ont été accueillis. 8 familles bénéficient d'un tarif en dessous de 1€. Durant le confinement les échanges ont été maintenus (appels

téléphoniques, activités par facebook ou vidéos...)

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Fin 2020, le territoire méricourtois ne compte plus que 54 assistantes maternelles agréées (60 en 2019).

Des ateliers d'éveils ont été mis en place dès le mois de septembre 2020 à la micro-crèche dans le cadre d'ateliers parents/enfants et au RPE pour les AMA

et les enfants. Des ateliers d'éveil musical, du baby Yoga, « raconte en signes », de la sophrologie : destinée aux enfants, aux professionnelles et aux parents, un spectacle de Noël, un festival jeunes enfants « Tiot Loupio », intervention de la lectrice de la médiathèque, "la Gare" située en face de la Courte Echelle qui vient faire la lecture aux enfants.

Projet pédagogique année 2020 :

- ◆ Projet partenarial autour de l'enfant et de la famille. Différents lieux de la ville ont été investis pour permettre aux parents/ professionnels de découvrir les lieux : Atelier Relais Petite Enfance, à la micro-crèche, conférence, ateliers au Centre Social parents/enfants, psychomotricité, école maternelle.

- ◆ Participation à l'Observatoire de l'école Maternelle dans le but de développer la scolarisation des enfants de trois ans.

- ◆ Participation à la "Grande semaine de la petite enfance" (semaine nationale) du 23 au 28 Mars 2020

Projet éducatif « Le Langage » :

Face au constat de difficultés de certains enfants à communiquer avec les autres enfants ou adultes, à s'exprimer ou encore à verbaliser leurs émotions, l'équipe de la Courte Echelle a décidé de se lancer dans un projet langage en direction du jeune enfant.

Nous avons également renforcé les formes d'expressions au sein de la Courte Echelle avec un atelier pour enfants sous forme d'un théâtre Kamishibai, nous avons mis en place des temps de comptines quotidiens avec des supports de marionnettes à doigt et des ateliers de baby-signe sous forme de comptines pour apprendre certains signes.

Le maintien des liens avec les familles et les AMA ont permis, lors du déconfinement, un retour facilité des enfants et des parents dans la structure.

PERSPECTIVES 2021

LE POLE SPID

L'AXE PARENTALITE

- ◆ Externalisation des droits de visites médiatisés du Département : enjeu crucial pour le pôle qui exerce 40% de son activité DVM pour le Département au sein des Maisons de la Parentalité sans que cette activité soit totalement financée.
- ◆ Maison de la Parentalité à Montigny-en-Gohelle.
- ◆ Poursuite du partenariat avec la justice avec un poste supplémentaire pour Arras, où les demandes en médiation familiale ne cessent de croître.
- ◆ Développement de projets référents parentalité avec la CAF.
- ◆ L'équipe de la Maison de la Parentalité de St-Omer emménagera en janvier 2021 dans ses nouveaux locaux à Longuenesse.
- ◆ Mise en œuvre d'un nouveau logiciel destiné à la gestion administrative des Espaces de Rencontre et de la médiation familiale.

L'AXE INTERVENTION A DOMICILE :

- ◆ Le projet d'AEMO et d'AED a été validé par le Département, il devrait être opérationnel au premier semestre 2021.
- ◆ L'actualisation du projet de service,
- ◆ La préparation de l'évaluation interne et la mise à jour des outils de la loi 2002-2.
- ◆ La Territorialisation et la recherche immobilière : au regard de l'augmentation de nos effectifs et à la mise en œuvre de l'AEMO Renforcée, notre réflexion devra évoluer vers un projet de territorialisation des services. Une réflexion sera menée durant l'année 2021 sur ce sujet.
- ◆ La participation du service aux travaux départementaux

LE SERVICE DAF

- ◆ la diversification de l'offre en protection de l'enfance impulsée par la loi du 5 mars 2007, le contexte départemental et la planification de l'offre d'accueil et d'accompagnement de l'enfant dans le cadre de l'ASE, opéré par le Département sur la période 2019-2022 repositionnant les dispositifs alternatifs au placement ont amené une réflexion quant à la refonte des interventions à domicile avec notamment le renforcement du DARF et la création d'une offre d'AED et d'AEMO Renforcée.
- ◆ Le déménagement du service, site Europe, au siège de l'EPDEF à Arras.
- ◇ Réflexion sur l'offre de service territoriale, notamment dans l'Audomarois.

LE SERVICE SAJ

- ◆ Finalisation du diagnostic de besoin dans le Ternois et le Bassin Minier et dépôt du projet auprès du Département.
- ◆ Demandes de subventions dans le cadre des appels à projet FIPD, MILDECA et Politique de la Ville.
- ◆ Demande de subvention auprès du REAAP afin de créer un café des parents et mettre en place des activités parents/ados.
- ◆ Reprise du groupe d'analyse des pratiques professionnelles, des formations et des réunions cliniques.

LE POLE HAF

MAISON DE L'ENFANCE D'ARRAS

- ◆ Entretiens psycho éducatifs, aider les jeunes à mettre des mots sur leur mal être.
- ◆ Médiation animale : l'Atelier des Z'Animos, pour des enfants présentant des comportements inhibés, angoissés ou agités.
- ◆ Fusion des services semi-collectif et semi-autonomie en service autonomie.

MAISON DE L'ENFANCE DE LIEVIN

- ◆ Poursuite de la réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles.

MAISON DE L'ENFANCE DE BLENEDECQUES

- ◆ L'accès à l'autonomie pour ces jeunes reste un axe essentiel de travail.

ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE

- ◆ Réécriture du projet de service et réflexion avec le SEF.
- ◆ Elaboration d'une offre d'accueil de type « place d'évaluation » pour contourner le « tout collectif » ou « tout famille d'accueil ».
- ◆ Poursuite de l'étayage par le service AFS de certains assistants familiaux salariés du Département.

OPTI'MOMES

- ◆ Poursuite de l'axe parentalité.
- ◆ Groupes de travail thématiques.
- ◆ Réflexion sur les ateliers éducatifs à visée thérapeutique.
- ◆ Participation au comité en Sol Mineur Parents 62.
- ◆ Immersion des professionnels aux MAF et au DAF.
- ◆ Développement d'un groupe de parents.
- ◆ Ateliers thérapeutique sur le développement durable.
- ◆ Réseau partenarial avec le service jeunesse et politique de la ville de Bully-les-Mines.

- ◆ Renforcement partenarial avec l'Education Nationale.

APPARTEMENTS DE LIEVIN

- ◆ Accentuer l'inscription du service Appartements dans le territoire et poursuivre les accueils de proximité.
- ◆ Créer un Copil transversal des acteurs du logement, les bailleurs sociaux... pour accompagner la sortie des jeunes.

LE PROJET TIERS DIGNE DE CONFIANCE - TIERS BENEVOLE

- ◆ Projet visant à développer de nouvelles modalités d'accueil, peu usitées en protection de l'enfance, chez des particuliers non professionnels, issus ou non de l'environnement des enfants placés.

PROJET DE CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ET D'EVALUATION DE TYPE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

- ◆ Nouvelle structure d'accueil de 20 places dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

LE POLE PETITE ENFANCE

Le Pôle Petite Enfance est guidé par la volonté constante de placer l'enfant au cœur de son évolution et souhaite s'inscrire pleinement dans les évolutions en cours :

- ◇ Garantir aux jeunes enfants, aux parents un accès à des offres de service répondant à leurs besoins en favorisant la mixité sociale, l'emploi et l'inclusion (multi-accueil).
 - ◇ Mettre en place le programme d'expérimentation PEGASE (MPE) ;
 - ◇ Évaluation globale de l'équipement (ludothèque).
 - ◇ Répondre à la mission d'observatoire lancée par la lettre circulaire CNAF (Relais Petite Enfance).
 - ◇ Engagement dans la démarche de réalisation du CPOM (pôle).
- Le fil conducteur de la dynamique du pôle petite enfance est le respect de l'intérêt supérieur du jeune enfant.

LA COURTE ECHELLE DE MERICOURT

- ◆ La communication par la gestuelle ! Regards, toucher, interactions ... communiquer avec les parents.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

- ◆ Promouvoir la profession d'assistante maternelle agréée (AMA) et développer l'activité des AMA.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1 rond point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- ◆ **Dotations** : 5 605 901 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12/2020
- ◆ **Siret** : 26620965900017
- ◆ **Effectif moyen** : 466 salariés soit 453,60 ETP
- ◆ **Présidente du Conseil d'Administration** : Evelyne NACHEL
- ◆ **Directeur Général** : François NOEL

Mission / Cœur de métier :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose de services où s'exercent, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu. Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sûr et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités. Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du Département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département
Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%.

Représentants du Département dans la structure : 6 Titulaires : Annie BRUNET, Denise BOCQUILLET, Maryse CAUWET, Alain LEFEBVRE, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN

Contribution financière du Département :

- ◆ BP 2021 : 24 486 563 € (chiffre à confirmer avec les arrêtés 2021 en cours) dont 899 100 € de subvention d'investissement
 - ◆ 2020 : 20 100 287 € dont 630 000 € de subvention d'investissement
- Garantie d'emprunts** : capital restant dû au 31/12/2020 : 1 592 874 €
Convention : Convention annuelle signée entre le Département et le Point accueil écoute jeune géré par l'EPDEF.
Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 avec le CD62 en cours.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ Quarante services implantés au sein de 22 sites.
- ◆ Environ 2 453 enfants suivis par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance (dont près de 879 suite à une décision de placement)
- ◆ Accompagnement de plus de 2 531 familles au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons d'Accompagnement Familial
- ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
 - 792 jeunes suivis dans l'année
 - 67 918 journées réalisées

- ◆ Le pôle Petite Enfance (PE) :
 - Suivi de 95 enfants à la Maison de la Petite Enfance
 - Accueil de 84 enfants au Multi accueil de Liévin
 - Inscription de 375 enfants à la ludothèque
 - Accueil de 17 enfants méricourtois à la Micro crèche de Méricourt
- ◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :
 - Prise en charge de 2 441 familles
 - 7 740 rendez-vous et séances de travail assurés
 - Dispositif d'accueil familial (DAF) : 210 jeunes concernés
 - Service d'accueil de jour (SAJ) : 34 jeunes concernés
 - AEMO : 1 540 jeunes suivis sur l'année, dont 1 322 en AEMO J

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Dans le contexte de la crise sanitaire, les missions les plus essentielles exercées par l'EPDEF ne pouvaient souffrir d'une quelconque interruption. Tout au contraire, le contexte qu'a connu la protection de l'enfance pendant cette période a nécessité d'assurer un fonctionnement optimal de l'établissement. Une gouvernance spécifique de la gestion de crise s'est mise en place pour assurer toutes les reconfigurations organisationnelles rendues nécessaires afin de sécuriser la capacité d'action de l'établissement.

Les équipes de l'EPDEF se sont fortement mobilisées pour faire face aux nombreux défis de cette période, ce qui se traduit notamment par la réalisation du taux d'activité le plus élevé de l'histoire de l'établissement (97,5 %). De même, le développement de l'offre de service ne s'est pas interrompu en 2020. Tout au contraire, il a connu des avancées significatives avec notamment d'importantes évolutions concernant l'AEMO.

Dans le même sens, et afin d'apporter davantage de solutions d'accueil en cette période à risque au plan des maltraitances intrafamiliales, et de faire baisser la pression sur les services existants, une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) a été créée en urgence par l'EPDEF au sein d'un IME de l'EPDAHAA (Bouigny-Boyeffles). Ce projet s'est réalisé dans le cadre d'une coopération inédite secteur public/privé, social/médo-social.

L'utilité et la réussite de ce dispositif éphémère a conduit à renouveler l'opération au 2nd semestre 2020 : deux autres MECS temporaires ont été installées, respectivement à Longuenesse et Nœux-les-Mines.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idée et de recherche, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

En 2021, l'EPDEF poursuit sa dynamique de développement de son offre de service et de modernisation de son fonctionnement :

- Création des 140 « places » d'AEMO renforcé (en partie sur la base de la transformation du DMAD).
- Pérennisation de la MECS « temporaire » de Longuenesse (acquisition de l'ancienne clinique).
- Création projet tiers digne de confiance – tiers bénévole : ce projet vise à développer de nouvelles modalités d'accueil, peu usitées en protection de l'enfance, chez des particuliers non professionnels, issus ou non de l'environnement des enfants placés. Dans le cadre judiciaire, ces accueillants sont nommés « tiers digne de confiance », dans le cadre de la protection administrative, ils sont qualifiés de « tiers bénévoles ».
- Mise en place du dossier dématérialisé de l'usager.
- Installation de la Maison de la Parentalité de la CHAC à Montigny-en-Gohelle.
- Projet de création d'une structure d'accueil et d'évaluation pluridisciplinaire à St Nicolas-lez-Arras dans le cadre du contrat Etat-Département.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 12 719 777 €	Capitaux propres : 11 795 975 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 1 811 301 €	Total des dettes : 5 019 133 €
Trésorerie : 2 548 794 €	Total bilan : 17 079 872 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Produits d'exploitation : 22 991 952 €
dont dotations et produits de tarification : 19 877 363 €
dont subventions et participations : 1 159 285 €
Charges d'exploitation : 22 627 156 €
Résultat d'exploitation : 364 797 €
Résultat financier : - 99 749 €
Résultat exceptionnel : 24 256 €
Résultat de l'exercice : 289 304 €
Epargne brute : 980 895 €
Epargne nette : 828 970 €
Total des produits : 23 064 030 €
Financement du Département (€ et %) : 20 100 287 € soit 87,15 %

Date de mise à jour des données : 15/07/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- LA COUPOLE -

CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

LA COUPOLE
CENTRE D'HISTOIRE
PLANETARIUM 3D

**ANNEE
2020**





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans **les périodes** d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL

DU PRESIDENT DE LA COUPOLE

CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM

Quelques grands principes guident le plan d'action de *La Coupole*. En premier lieu, celui de toujours rappeler, inlassablement, que cet édifice, avant d'être un équipement à vocation historique, scientifique et touristique, est le témoin militaire d'une idéologie politique totalitaire et criminelle.

Depuis plus de 20 ans maintenant, selon le souhait des fondateurs de l'Etablissement public, *La Coupole* est un Centre d'Histoire et de Mémoire, et non pas uniquement un musée au sens propre du terme. C'est un site-mémorial agissant comme un centre d'interprétation, un lieu d'éveil ou de réveil à l'esprit critique. Son objet fondamental est de proposer une narration pour expliquer l'ouvrage militaire dans ses dimensions historique et scientifique, son continuum culturel et pédagogique.

Moins que ses collections ou ses thèmes, *La Coupole* se caractérise par sa démarche qui vise d'abord à adresser un discours adapté à ses différents publics, des messages aussi de paix et de tolérance.

Avec le temps, en résonance avec l'histoire des lieux et ce qui a amené au fol espoir de partir à la découverte de l'espace, l'établissement s'est vu doté d'un Planétarium 3D faisant de cet équipement l'un des fleurons dans sa catégorie à l'échelle nationale.

Les particularités de ce projet d'équipe consistent à élargir le champ du travail scientifique lié à l'histoire de *La Coupole* à d'autres sciences humaines et sociales, à renforcer sa personnalité pour interroger cet empilement de mémoires de manière plus sensible, à développer l'éducation à la citoyenneté et à le faire résonner avec le monde d'aujourd'hui.

Ce projet nourrit aussi d'autres ambitions, celle d'inscrire dans le temps *La Coupole* dans le réseau national, européen et international des lieux de mémoire, celle de lui donner un rayonnement digne de son histoire, celle d'en faire un lieu original de sensibilisation à l'astronomie, celle d'en faire un facteur important du développement économique et touristique du département du Pas-de-Calais et du Pays de Saint-Omer et, enfin, celle de faire du travail d'action culturelle, scientifique et éducative en direction de la jeunesse une priorité absolue.

Sébastien CHOCHOIS

Président de l'EPCC de La Coupole



MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de La Coupole, comparativement à d'autres sites. En effet, il ne faut pas oublier que La Coupole n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération (Lille, Arras ou Boulogne-sur-Mer) et n'est pas desservie par les trains (gare SNCF la plus proche à 8 km).

LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ◆ Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- ◆ Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers.
- ◆ Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service

pédagogique, d'organiser de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement. Il est présidé, depuis le 24 juin 2015, par

M. Sébastien Chochois. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1^{er} septembre 2020.

La réflexion sur le projet scientifique et culturel de l'équipement a été initiée le 10 décembre par une journée d'étude réunissant les membres du Conseil d'Administration.

L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2020

- ◆ 33 personnes en CDI.
- ◆ 7 personnes en CDD (dont 2 en apprentissage).
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille.
- ◆ 5 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun ».

Budget principal : vue d'ensemble				Budget commercial : vue d'ensemble	
Recettes de fonctionnement	2 385 876,07 €	Recettes d'investissement :	207 326,35 €	Recettes de fonctionnement :	306 428,09 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 022 916,44 €	Dépenses d'investissement :	140 223,42 €	Dépenses de fonctionnement	320 902,39 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice :	362 959,63 €	Excédent d'investissement :	67 102,93 €	Résultat de l'exercice :	- 14 474,30 €
+		+		+	
Report du résultat 2019 :	186 396,66 €	Report de l'excédent cumulé 2019 :	168 905,62 €	Report du résultat 2019 :	133 319,08 €
=		=		=	
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau) :	549 356,29 €	Excédent cumulé de la section d'investissement :	236 008,55 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau) :	118 844,78 €



BILAN DES ACTIONS

FREQUENTATION 2020

En 2020, l'établissement a fermé ses portes du 6 au 26 janvier 2020 inclus, pour effectuer toutes les opérations de maintenance technique. D'ordinaire, le reste du temps, il est ouvert 7j/7 mais, en 2020, du fait des confinements liés à la crise sanitaire de la Covid-19, il a dû fermer à nouveau du 15/03 au 30/06/2020 inclus puis du 29/10/2020 au 31/12/2020 inclus, ce qui représente 6 mois de fermeture. Le parc informatique, obsolète, a été renouvelé en octobre pour permettre le télétravail, les visioconférences et sécuriser les données et ressources (serveur).

Les chiffres (hors évènementiels) :

- ◆ 58 307 visiteurs « uniques ».
- ◆ 73 477 « activités ».
- ◆ 44 279 billets « Centre d'histoire ».
- ◆ 32 586 billets « Planétarium ».

La provenance des visiteurs :

- ◆ France : 82 %.
- ◆ Belgique : 10 %.
- ◆ Royaume-Uni : 3 %.
- ◆ Autres : 5 %.

SERVICE PEDAGOGIQUE

Dans le prolongement de l'activité quotidienne de gestion et d'organisation des visites de scolaires et d'animation des ateliers (en synergie avec l'équipe d'accueil et l'équipe du Planétarium), le service pédagogique de *La Coupole* organise, tous les ans, des animations culturelles et pédagogiques à destination des scolaires, des professeurs mais également pour des jeunes hors cadre scolaire.

La fréquentation globale des scolaires :

En raison de la pandémie de la Covid-19 et des fermetures successives des équipements (6 mois au total), les chiffres 2020 ne pourront être comparés à ceux des autres années.

Sur les 6 106 élèves accueillis, 2 448 ont visité le centre d'histoire, 1 381 ont assisté à une séance de Planétarium et 2 277 ont opté pour le billet jumelé.

Les ateliers :

- ◆ En 2020, 1 378 élèves ont assisté à un atelier pédagogique (67 ateliers au total).
- ◆ 2 ateliers « Réminiscence » ont été animés à destination de l'EHPAD d'Esquerdes.

- ◆ 125 enfants ont participé à un atelier historique ou scientifique durant les vacances scolaires.
- ◆ 2 ateliers « hors les murs » ont été animés durant l'été au magasin « PicWic » de Longuenesse.

Les accueils et formations d'élèves :

- ◆ Accueil de plusieurs groupes de lycéens (1) et de collégiens (2), en travail interdégradés, dans le cadre de la préparation du CNRD (4 ateliers pour 94 élèves).

Les stages de formation pour les enseignants (gratuits) :

- ◆ 1 formation pour des professeurs de mathématiques/physique-chimie : math-science et art du secret (cryptologie, fabrication d'une « Pringles-Enigma », escape game).
- ◆ 1 formation pluridisciplinaire en histoire, sciences physiques et SVT, sur « La lune dans tous ses états », dans le cadre de l'exposition temporaire consacrée aux 50 ans de l'homme sur la lune.

Les salons :

En octobre, salon « Les rendez-vous de l'Histoire » à Blois.

La brochure pédagogique :

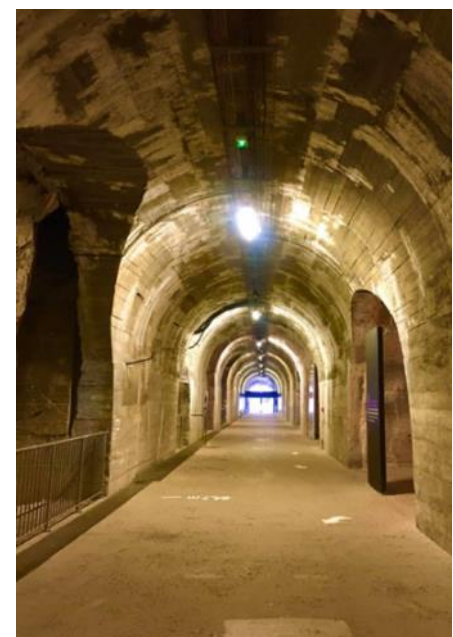
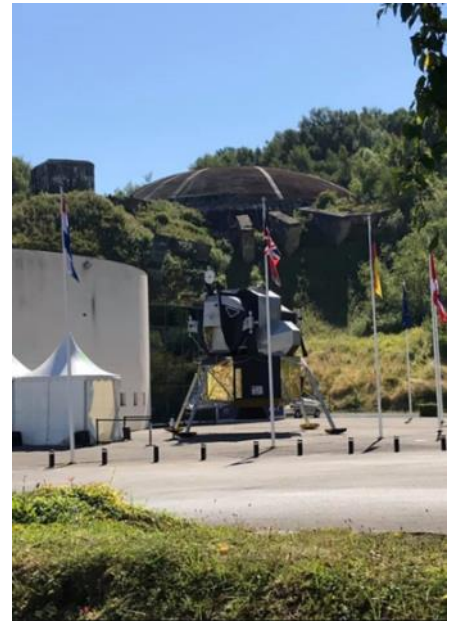
Après une mise à jour annuelle, la brochure a été envoyée uniquement aux collèges et lycées des Hauts-de-France en version numérique.

La valorisation « hors les murs » :

Location d'expositions : 1 collège a emprunté l'exposition itinérante « Hommes et femmes de l'espace ».

Les évènements culturels et pédagogiques :

- ◆ Le 07/02 : « Mission secrète » sous le dôme de *La Coupole* : enquête destinée aux enfants de 8 à 12 ans.
- ◆ Suivi (création graphique, relectures, impression des panneaux, etc.) de la nouvelle exposition temporaire « De Gaulle, la résistance en Nord-Pas-de-Calais » écrite par Laurent Seillier, professeur d'Histoire missionné au service pédagogique.
- ◆ « Défi collège », en partenariat avec Eden 62 : énigme pédagogique histoire-sciences mise en ligne sur l'ENT du Conseil départemental du Pas-de-Calais.
- ◆ 19 et 20/09 : participation aux « Journées européennes du Patrimoine » sur la thématique « une soirée dans les étoiles » (diffusion des films « Polaris » et « Lucia », énigme « Sur les traces de Harry Smith » et atelier plurigénérationnel).



- ◆ Pièce de théâtre sur Charlotte Delbo (résistante et déportée à Auschwitz et Ravensbrück) « Ceux qui avaient choisi » : au total, 276 scolaires (dont leurs accompagnateurs) ont assisté aux différentes représentations données les 15 et 16 octobre.
- ◆ Participation au CLEA avec la compagnie « Les Mains Sales » et en partenariat avec 1 classe du collège René Cassin de Wizernes.

La location de matériel d'optique :

Le LP « Professeur Clerc » d'Outreau, du 2 novembre 2020 au 17 janvier 2021.

CENTRE DE RESSOURCES « JACQUES BRUN »

Le rôle du centre est de porter les travaux de recherche menés à La Coupole et de mettre en valeur les ressources qui y sont conservées. Les nombreux dons effectués par les familles constituent une des richesses principales de ce centre. Au-delà de la volonté de conservation et de transmission de ces archives, le lieu participe directement aux projets initiés et dirigés par La Coupole (publications, expositions, dictionnaire biographique de Dora, etc.).

Le contrat à durée déterminée de Mme Velut, assistante documentaire, a été pérennisé en CDI au 1^{er} octobre 2020.

Parution et diffusion du « Livre des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora » :

- ◆ De janvier à mai : finalisation des notices, compilation des fichiers et photos, corrections avec les éditions du Cherche Midi, signature des BAT pour une livraison de 1 000 exemplaires le 20 mai.
- ◆ De juillet à octobre, 7 cérémonies de présentation et de remise aux familles ont pu être organisées (Groix, Caen, Paris, Compiègne, Blois, Angoulême et Nancy). Beaucoup d'autres ont dû être annulées.
- ◆ Le 11/12 (en visioconférence) : journée d'étude axée sur la présentation de l'ouvrage à l'Université catholique de Lille.

Participation de Laurent Thiery, Dr en Histoire et responsable du Centre de ressources, à des comités scientifiques :

- ◆ Comité scientifique de la Fondation de la Résistance (Paris).
- ◆ Comité scientifique pour le renouvellement muséographique du musée de la Résistance de Bondues (Nord).
- ◆ Comité scientifique de renouvellement scientifique du Mémorial de Compiègne.

Organisation de formations :

- ◆ Les 9 et 10/01 : formation webradio

« Résistance, déportation et récit radiophonique » à la DAVCC de Caen, en partenariat avec la Fondation de la Résistance et le Rectorat de l'académie de Normandie.

- ◆ Le 07/12 : intervention au Rectorat de l'académie de Lille, dans le cadre du PAF, sur « La répression des premières résistances dans le Nord-Pas-de-Calais ».

Collecte de nouvelles ressources :

- ◆ Enregistrements de 6 témoignages (2 travailleurs forcés italiens à La Coupole ; 4 déportés de Dora) sur le territoire national.
- ◆ Dons de tenues, d'archives et d'objets.

Autres actions menées :

- ◆ Aménagement du Centre de ressources.
- ◆ Inventorisation des fonds d'archives.
- ◆ Recherches pour des documentaires (France 3, France TV).

PLANETARIUM

La fréquentation :

32 586 spectateurs, hors événementiels. Malgré le contexte Covid, la fréquentation en juillet/août reste comparable à la moyenne des années précédentes : 18 284 spectateurs, toujours hors événementiels. Il est à noter une dynamique très forte sur les 12 jours des vacances de la Toussaint : 3 071 spectateurs (soit +12 % par rapport à la moyenne des années précédentes).

La programmation :

- ◆ « Les ailes d'un rêve ».
- ◆ « Dynamic Earth ».
- ◆ « Lucia ».
- ◆ « D-Day, Normandie 1944 ».
- ◆ « Space Next ».
- ◆ « Séance en direct ».

Les nouveautés :

Afin de conserver son attractivité, le Planétarium propose au moins 2 nouveautés par an. L'une pour la haute saison, l'autre pour les vacances de fin d'année. En 2020, en raison du contexte sanitaire et de la fermeture du site d'octobre à décembre inclus, seul « Explore » (qui explique des lois de Kepler et leurs applications) a intégré la programmation, en remplacement de « Space Next », dont la licence était arrivée à échéance.



Le projet « Vigie-Ciel » :

En 2018, le service a intégré ce projet de science participative d'envergure nationale, porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN). Il permet de former le grand public à la reconnaissance et à la recherche de météorites.

3 des 4 sessions de formation prévues en 2020 ont dû être annulées en raison de la Covid-19. La séance qui a pu se tenir a réuni 10 participants.

Événementiels (ayant pu être maintenus) accueillis au Planétarium :

- ◆ La « fête de la science » (1 conférence, 1 séance spéciale, développée en interne, sur les grands télescopes).
- ◆ 3 ateliers « grand public ».
- ◆ Les « Nuits des Etoiles » (3 soirées) avec une couverture médiatique importante (France 3, M6, etc.).
- ◆ 3 randonnées astronomiques.
- ◆ Diverses privatisations du Planétarium (Département du Pas-de-Calais, Dalkia et Enedis).
- ◆ La participation aux « Journées européennes du patrimoine » (visite des coulisses et des galeries techniques du Planétarium).

Les ateliers :

En raison des fermetures successives, l'équipe du Planétarium n'a pu animer que 3 ateliers « grand public ».

Nouveauté : l'atelier « Infiniment grand, infiniment petit » (niveau collège). Il traite des échelles de taille dans l'Univers (de l'atome à des structures gigantesques telles que les amas de galaxies).

L'école d'astronomie :

- ◆ Sous l'égide de l'AFA (Association Française d'Astronomie), l'école d'astronomie a délivré 41 diplômes « Petite Ourse », sanctionnant ainsi le même nombre d'enfants, de 9 à 14 ans, dans leurs premiers pas en astronomie.
- ◆ Devant l'engouement de ces formations, *La Coupole* a créé 2 niveaux supplémentaires : l'« Ourson » (pour les 6-8 ans) et la « Grande Ourse ». 20 enfants ont reçu leur « Ourson » au cours de 3 sessions différentes. 11 enfants ont entamé la « Grande Ourse » mais devront achever la formation en 2021, le confinement ayant interrompu le planning réparti initialement sur 6 demi-journées. 5 personnes ont reçu leur « Première étoile », les autres sessions prévues n'ayant pu avoir lieu.

Les stages de découverte en entreprise :

Le Planétarium a accueilli 20 stagiaires issus de différents établissements

scolaires afin de leur faire découvrir le monde du travail et/ou un métier qui les intéressent.

Modernisation du Planétarium :

La technologie vieillissante du Planétarium nécessitant une modernisation importante, l'équipe, en concertation constante avec les services départementaux, a élaboré le CCTP du marché de renouvellement et a participé, à différents niveaux, aux étapes de la consultation des entreprises (accueil pour la visite technique, réponses aux questions, évaluations techniques des offres). La société « RSA Cosmos » ayant été retenue, la période de novembre-décembre a été consacrée à la préparation et au démarrage des travaux.

BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE « RELATIONS PUBLIQUES COMMUNICATION »

La crise de la Covid-19 a fortement impacté la stratégie de communication puisque le site, fermé le 15/03/2020, n'a rouvert qu'au 1^{er} juillet pour refermer le 29 octobre.

Le plan de communication estival a donc bien pu être mis en place alors que le lancement de saison, qui a lieu traditionnellement en avril, a dû être fortement amputé.

Malgré ce contexte, la communication est restée très active sur les réseaux sociaux.

Les insertions publicitaires :

Plan de la ville de Saint-Omer, différents guides (OT de Saint-Omer, « Booster », « Musées 39-45 »), journaux (« L'Indépendant », « L'Écho du Pas-de-Calais »), magazines (« Sortir » Hauts-de-France et « Sortir » Wallonie, « Kika », « City Magazine », « 100 % Bons Plans », « Toutazimut », « Oukankoi »), magazines touristiques de l'été (« L'Indépendant », « Tendances », « Côté Terre »).

La publicité digitale :

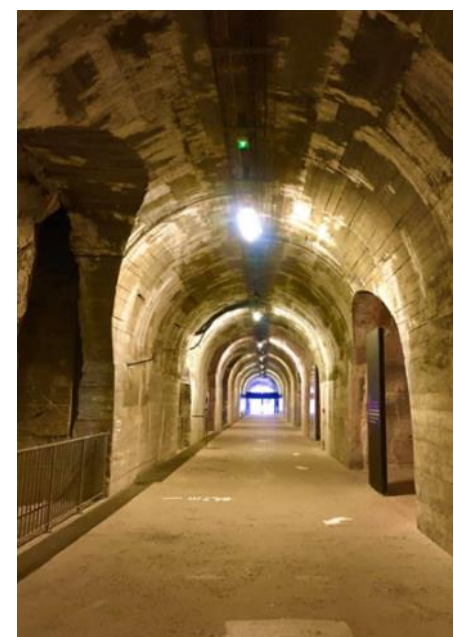
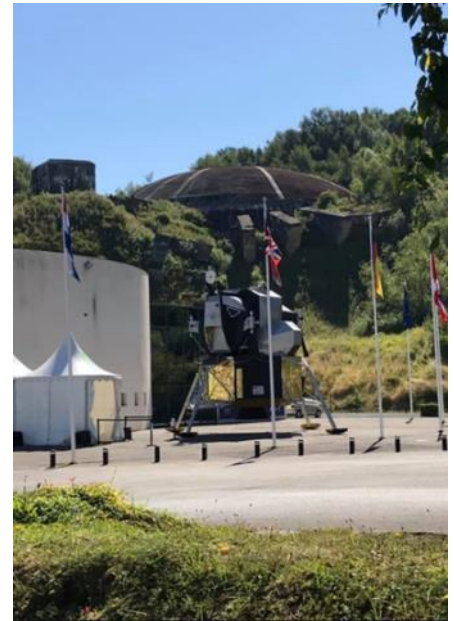
Campagne digitale avec « La Voix Médias » sur le site de « La Voix du Nord » (web communiqués), bannière digitale sur le site web de « Delta FM » et bannière web sur le site de « Sortir ».

Les campagnes d'affichage :

- ◆ Une semaine en juillet sur Lille, Saint-Omer, Hazebrouck, Béthune, Lens, Dunkerque et Boulogne.

- ◆ Une semaine en août sur Lille, Saint-Omer, Hazebrouck, Béthune, Lens, Dunkerque et Boulogne.

- ◆ Campagne d'affichage digital sur Calais et Lens en juillet et août ainsi qu'à l'aéroport de Lille.



◆ Campagne sur Amiens, périphérie et centre, en mutualisation avec l'Office de Tourisme de la région de Saint-Omer.

Les campagnes radio :

RDL (réseaux de Saint-Omer et de Béthune, à chaque période de vacances scolaires), NRJ (réseaux de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, en juillet et en août), Delta FM (réseaux de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, à chaque période de vacances scolaires, Radio 6 (antenne de Calais, en juillet et en août), RFM (réseaux de Lille et de Boulogne-sur-Mer, en juillet et en août), Virgin Radio (réseaux d'Hazebrouck et du Touquet, en juillet et en août), Contact FM (réseau du Touquet, en juillet et en août), Radio Nostalgie (Arras), Horizon Béthune ainsi que le réseau des radios associatives via le Conseil départemental.

La campagne cinéma :

3 semaines en demi-parc dans les 17 salles de la Côte d'Opale pendant la période estivale.

La campagne digitale sur les réseaux sociaux :

Mise en place au cours de l'année 2019, la communication digitale monte en puissance et apparaît de plus en plus incontournable afin de s'adapter aux nouvelles façons de « consommer » du public. La société « Digital Safari » assure le Community Management de notre page Facebook.

L'engagement de nos fans a augmenté de manière significative notamment grâce à un gros travail fourni par Matthieu Dubois sur le contenu afin d'avoir une ligne éditoriale cohérente. Chaque post est boosté de façon quasi systématique.

Quant aux réseaux Twitter et Instagram, ceux-ci sont gérés en interne.

Le dépôt de documentation :

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 600 points en France et sur la côte belge. Présence sur les frontons : 50 répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque – carte « Visite passion » sur 250 emplacements – frontons sur les présents.

Présence dans la presse locale et nationale :

Une quarantaine d'articles de presse sont parus sur 2020 ainsi qu'une quarantaine sur la parution du « Livre des 9 000 déportés à Dora » (*Le Monde, Libération, Ouest-France, L'Humanité*, etc.)

La programmation culturelle :

Le service communication-relations publiques participe à l'élaboration de la programmation de la saison culturelle

« printemps-été » et « automne-hiver », tant sur l'élaboration, la centralisation des informations que sur la mise en forme de la brochure finale.

L'activité « séminaires/incentives » :

3 séminaires ont été accueillis en début d'année 2020, avant le démarrage de la crise sanitaire liée à la Covid-19, pour un total de 226 personnes (Enedis, Dalkia et le Département du Pas-de-Calais).

Les réservations groupes adultes/scolaires :

◆ 501 dossiers « groupes » traités pour un total de 12 446 personnes.

◆ 20 dossiers groupes « réceptifs » traités (ayant réservé une activité annexe chez un de nos partenaires), pour un total de 610 personnes.

La baisse significative des chiffres est bien sûr liée aux conséquences de la pandémie (qui a par ailleurs généré la fermeture définitive de certains de nos partenaires).

BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE COMMERCIAL

Depuis août 2020 et le départ du responsable, le service n'est plus composé que d'une personne.

Les salons et workshops :

Octobre 2020 : « Les rendez-vous de l'Histoire », à Blois. Arrêt des salons de l'étranger en raison de la pandémie.

Le démarchage :

Malgré la pandémie, une cinquantaine de rendez-vous « physiques » ont néanmoins pu être assurés cette année.

L'essentiel des actions commerciales ciblant les groupes, associations, professionnels du tourisme, etc. a été effectué par téléphone ou par mail avec des retours positifs pour la période estivale 2020. Le nombre de contrats est passé de 45 en 2019 à 20 en 2020 avec la pandémie.

Les autres opérations :

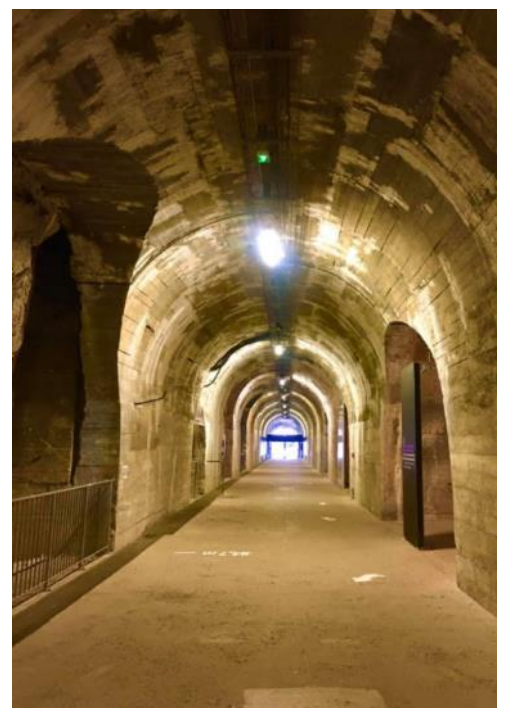
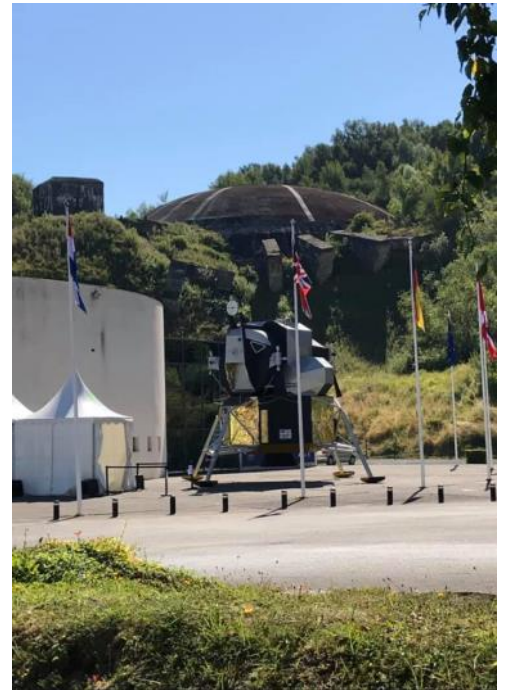
◆ Mise à jour approfondie du fichier regroupant les 500 plus importants CE de la région Nord-Pas-de-Calais et démarchage (mail et téléphone) de l'intégralité des contacts de ce fichier.

◆ Mise à jour et résiliation des conventions de partenariat les moins pertinentes pour simplifier la gestion de la billetterie.

◆ Logotage des véhicules afin d'assurer une meilleure visibilité sur les routes.

Les salons :

Cette activité a été mise entre parenthèses en 2020 et les actions ont été concentrées sur le marketing numérique.



PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 risque d'être encore fortement perturbée par l'épidémie de Covid. Elle sera marquée par le saut technologique au Planétarium dont les travaux sont prévus de janvier à avril et par la poursuite de la diffusion du « Livre des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora ».

Lancé fin 2020, le travail sur le projet scientifique et culturel, mené collectivement (équipes, partenaires, public) se poursuivra sous la forme de séminaires et d'ateliers thématiques. Sa publication est envisagée pour l'automne.

Il orientera le développement de *La Coupole* pour les 5 prochaines années.

LE SERVICE PEDAGOGIQUE

- ◆ Les 20 et 21 mai : projection du film « Le fantôme de Theresienstadt » et lecture-spectacle « Le cœur est un feu » de Claire Audhuy, dans le cadre du CLEA.
- ◆ Mise en place de 2 nouvelles énigmes pédagogiques et ludiques destinées aux écoles primaires et aux centres de loisirs.
- ◆ Formation pour la mise en place de médiations autour de la nouvelle exposition temporaire sur le général De Gaulle : parcours, visites, ateliers, etc.
- ◆ Formation au nouvel atelier « Histoire d'un déporté à Dora ».
- ◆ Installation de l'exposition « Les enfants de la Résistance » : création de 2 livrets destinés aux enfants (entre 8 et 11 ans).
- ◆ Installation d'un panneau d'exposition sur le thème de la chauve-souris en lien avec le collège de Wizernes et Eden 62.
- ◆ Suivi du réaménagement muséographique du hall d'accueil.
- ◆ Préparation, avec les autres services, de la programmation culturelle estivale, des journées du patrimoine, de la fête de la science, etc.

LE CENTRE DE RESSOURCES « JACQUES BRUN »

Au travers de la présentation du « Livre des 9 000 déportés de Dora » et des cérémonies de remise aux familles organisées un peu partout en France à partir de janvier 2021 (Argentan, Mayenne, Le Mans, Thouars, Grenoble, Lyon, Besançon, Clermont-Ferrand, Caen, Toulouse, etc.), il s'agira de donner davantage de visibilité au site de *La Coupole* et d'attirer un public éloigné.

En outre, les recherches menées sur les déportés de Dora et les développements pédagogiques mis en œuvre contribueront à faire intervenir *La Coupole* dans des colloques universitaires (Caen, Blois, Clermont-Ferrand, Saint-Gaudens) et inscrire le site dans une démarche de recherche, de formation et de transmission.

Enfin, la collecte de nouvelles ressources (notamment les archives de l'Amicale du Train de Loos) et le développement de projets centrés sur les collections et les entrées récentes (objets de Dora), donneront une nouvelle dynamique au centre de ressources et de recherche « Jacques Brun ».

LE SERVICE PLANETARIUM

2021 sera l'année du nouveau Planétarium, le seul 10K-3D du monde, avec un impact fort attendu sur le public. Le boîtier de vote sera aussi l'occasion de donner une nouvelle dimension à nos séances en rendant certaines d'entre elles interactives (plus-value pédagogique et expérientielle). Nous espérons également pouvoir augmenter l'attractivité du Planétarium vers les événements privés (incentives).

LE SERVICE « RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION »

La totalité des campagnes prévues en 2020 a pu bénéficier d'un report sur 2021, à savoir l'affichage, la radio et le cinéma. Pour l'affichage, les zones où nous communiquerons resteront les mêmes, à savoir, les grandes villes intérieures du département ainsi que celles du grand littoral.

Les campagnes radio sur les mêmes antennes que celles de 2020 seront renouvelées.

La campagne cinéma reportée en 2020, sera reprogrammée sur l'été et sur les vacances de Toussaint et de Noël.

Nous continuerons de faire progresser la communication digitale, notamment sur les réseaux sociaux, seul lien avec notre public pendant la période de fermeture (la cadence des publications est soutenue), tout en essayant d'équilibrer nos champs d'action : histoire, mémoire et sciences et en nous adressant à différents types de public (adultes, enfants, scolaires, etc.). Nous travaillerons avec les équipes sur du contenu vidéo, plus impactant en termes d'engagement sur la page.

La modernisation du Planétarium nous amènera à changer nos spots radio et vidéo (campagne cinéma et replay) mais également à mettre à jour l'ensemble de nos documents de communication (présentoirs et frontons, dépliants, SAS d'entrée, etc.).

Enfin, le nouveau site Internet devrait voir le jour à l'été 2021 ainsi que la billetterie en ligne.

LE SERVICE COMMERCIAL

En plus des opérations habituelles :

- ◆ Rédaction d'une mini-série promotionnelle pour la réouverture du Planétarium.
- ◆ Participation au PSC.
- ◆ Développement du démarchage des entreprises susceptibles d'organiser des séminaires à *La Coupole*, prises de contact et démarchage des établissements d'enseignement supérieur de la région.
- ◆ Actions promotionnelles à destination des seniors (automne 2021) afin de pallier la baisse de fréquentation traditionnelle observée après la haute saison.
- ◆ Reconstitution de l'opération « sets de table ».

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

□ **Besoin en fonds de roulement (BFR) :** Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Coupole

Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- ◆ **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- ◆ **Dotations** : pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 002 137 00012
- ◆ **Effectif moyen** : 45 salariés soit 37,56 ETP
- ◆ **Président** : Sébastien CHOCHOIS (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Philippe QUESTE, nomination lors du CA du 22/10/2020

Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'Histoire et Planétarium 3D).
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.

Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires : Sébastien CHOCHOIS, Laurence DELAVAL, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Maité MASSART, Michèle JACQUET, Sophie WAROT-LEMAIRE

8 suppléants : Pascale BURET-CHAUSOY, Alain DELANNOY, Odette DURIEZ, Nicole GRUSON, Michel HAMY, Jean-Marie LUBRET, Caroline MATRAT, Bertrand PETIT.

Contribution financière du Département :

BP 2021 : 791 000 € dont 75 000 € en investissement et 716 000 € en fonctionnement

2020 : 1 475 784 € en fonctionnement dont 700 000 € de participation d'urgence

Garantie d'emprunts : non applicable.

Convention :

Convention 2013-2021 d'occupation du domaine public.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- ◆ En 2020, le nombre de billets vendus est de :
 - 32 586 pour le planétarium ;
 - 44 279 pour le centre de mémoire de la Coupole.
- ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.

- ◆ Une vingtaine d'expositions temporaires mises en places depuis l'ouverture.
- ◆ 2 circuits de visite proposés.
- ◆ 782 portraits et 8 000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2020, la Coupole a subi les conséquences de la crise de la Covid-19. L'établissement a été fermé du 16 mars au 30 juin 2020 puis du 29 octobre au 31 décembre 2020.

Au cours de cette période, l'effectif en présentiel a été limité, avec un recours au télétravail et une intensification de la mise au chômage partiel à partir de novembre 2020.

Le nombre de manifestations fut réduit. Toutefois, malgré le contexte, l'année 2020 fut riche en événements :

- ◆ Avril 2020 : arrivée de Monsieur Freddy WYLLEMAN en tant que nouveau responsable financier
- ◆ Septembre 2020 : parution du livre des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora
- ◆ Octobre 2020 : nomination de Monsieur Philippe QUESTE en tant que nouveau directeur
- ◆ Novembre 2020 : démarrage des travaux du planétarium avec une modernisation de la technologie et des équipements

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Définir le projet scientifique et culturel sur la base des travaux du cabinet CGI Consulting
- ◆ Préparer le renouvellement de la scénographie et la muséographie du Centre d'histoire
- ◆ Proposer une visite en réalité augmentée à 360 degrés via une tablette tactile
- ◆ Réaliser une bande dessinée sur la Coupole avec les Editions du Signe
- ◆ Refondre le site internet et mettre en place une billetterie en ligne
- ◆ Maintenir des événementiels et une communication forte pour l'attractivité de la structure
- ◆ Faire du planétarium un équipement de découverte de l'espace mais également un lieu de sensibilisation aux richesses naturelles remarquables de la Terre

COMPTES EN EUROS COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2020

Actif immobilisé : 1 329 789 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 193 654 €

Trésorerie : 786 020 €

Capitaux propres : 2 233 999 €

Total des dettes : 73 530 €

Total bilan : 2 308 980 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Produits d'exploitation : 2 312 516 €

dont subventions et participations : 1 667 284 €

Charges d'exploitation : 2 059 935 €

Résultat d'exploitation : 252 581 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %

Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Trésorerie en jours d'exploitation : 132 jours

Fonds de roulement : 904 210 €

Besoin en fonds de roulement : 118 190 €

Résultat financier : 0 €

Résultat exceptionnel : 95 904 €

Résultat de l'exercice : 348 485 €

Epargne brute : 500 969 €

Epargne nette : 500 969 €

Total des produits : 2 408 482 €

Financement du Département (€ et %) : 1 475 784 € soit 61,3 %

Date de mise à jour des données : 28/07/2021

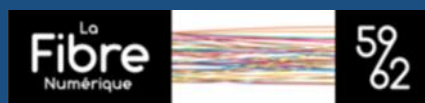


Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



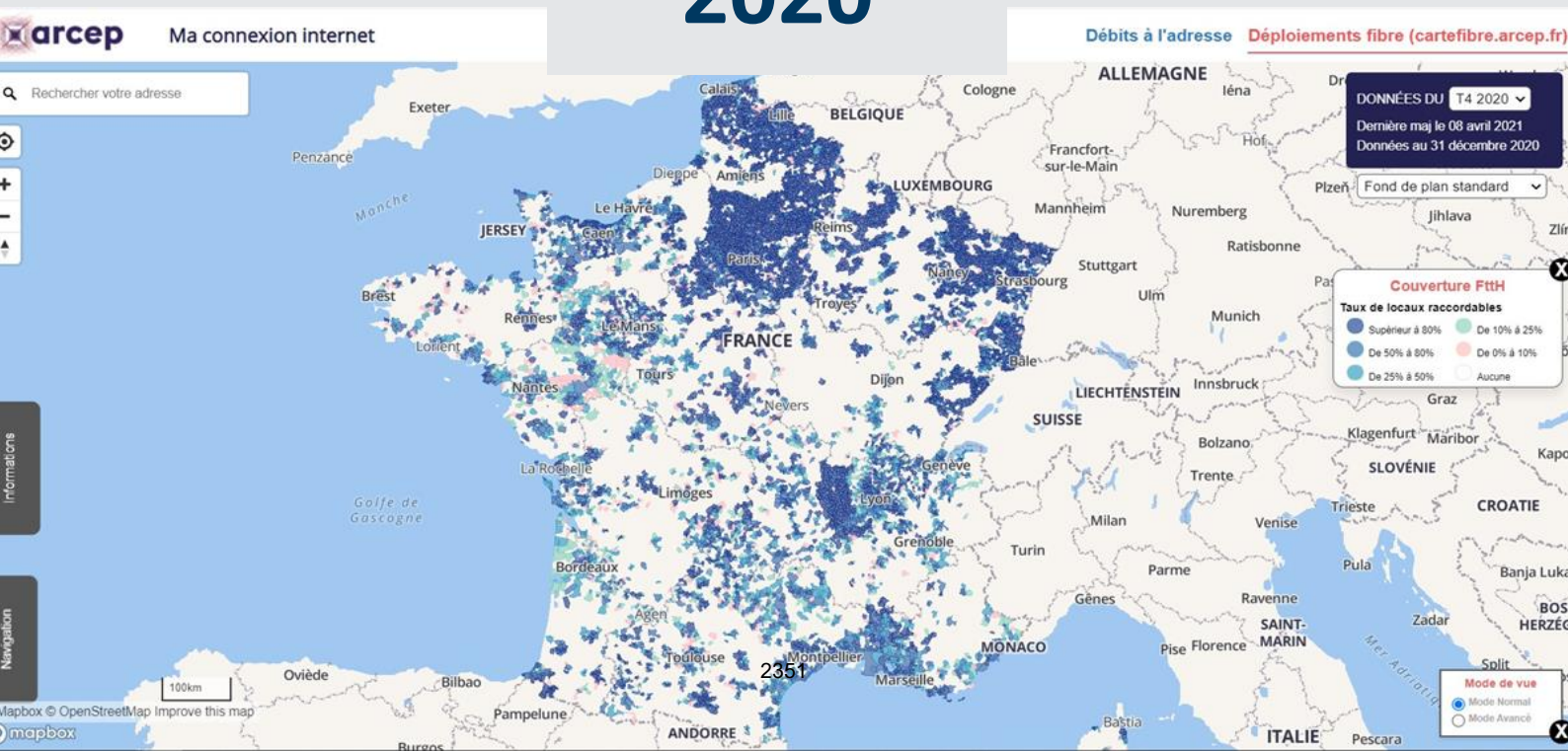
RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- LA FIBRE NUMERIQUE 59/62 -



ANNEE

2020





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans **les périodes** d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DU PRESIDENT DE LA FIBRE NUMERIQUE 59-62

Le réseau public de fibre optique du Nord-Pas-de-Calais a traversé l'année 2020 sans difficultés majeures, malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Cela a été possible grâce à la mobilisation de toutes les équipes, qui ont fait au mieux pour respecter les nouvelles contraintes de distanciation imposées sur les chantiers, dans les véhicules, sur les différents sites de La Sentinelle, Feuchy, La Chapelle d'Armentières, Arras, Lille et Paris.

A la sortie du premier confinement en mai 2020, le retard généré était évalué à environ 2 mois. En septembre 2020, nous étions revenus à un mois de retard sur le programme. A la fin de l'année 2020, ce retard avait été rattrapé, ce en quoi je tiens à féliciter toutes les équipes, celles du délégataire, celle du Syndicat et l'ensemble des collectivités qui ont été concernées cette année.

Dans le Pas-de-Calais, 202 632 prises sont déployées au 31 décembre 2020.

En 2020, CAP FIBRE, notre délégataire, n'a pu organiser autant de réunions publiques que prévu. Toutefois, 12 d'entre elles ont pu avoir lieu en présentiel entre février et octobre, grâce à la collaboration efficace des élus qui ont aménagé leur salle des fêtes de manière à accueillir les habitants dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte particulier, les besoins en connectivité des habitants et des entreprises ont été fortement augmentés. La présence ou l'arrivée imminente de notre réseau public de fibre optique dans les territoires a constitué une véritable bouée de sauvetage pour nos concitoyens, pour rester connectés malgré l'isolement. Car la fibre optique reste en effet la technologie la plus performante à ce jour pour naviguer sur Internet en toute facilité, sans contrainte de distance au point de raccordement le plus proche.

Les débits permis par la fibre optique sont bien supérieurs à ceux proposés par le cuivre. Ce confort est d'autant plus apprécié que les relations professionnelles ou de l'ordre de la sphère privée se font en distanciel. En matière de continuité pédagogique, des milliers d'élèves, de collégiens, de lycéens ont pu se connecter à leur Espace Numérique de Travail—ENT, grâce à l'action des collectivités (dont le Syndicat mixte pour les élèves des écoles).

Cette appétence pour le très haut débit est accentuée par le fait que les territoires desservis en 2020 bénéficient, contrairement aux premiers, d'un bon débit sur le réseau cuivre. L'exigence des abonnés est donc plus forte et c'est avec plaisir que nous y répondons.

Le cap reste inchangé : terminer la construction du réseau d'initiative publique d'ici la fin 2021, en ayant 4 ans d'avance sur le programme gouvernemental. A nous de maintenir cette avance et de nous préparer dès maintenant aux usages numériques de demain.



Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59

MISSIONS ET GOUVERNANCE :

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir, et suivre les déploiements dans les 386 communes où Orange, SFR et Covage ont déclaré une intention d'investir.

La Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont voté en 2013 leur Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN), pour déployer le Très Haut Débit (THD) par la fibre optique, dans le cadre d'une politique volontariste :

- ◆ Vote du même Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) lors du 1er trimestre 2013. Ce schéma s'inscrit pleinement dans le cadre du plan France THD qui promeut la fibre optique comme support égalitaire (le même débit pour tous) et pérenne (un investissement pour 30-50 ans), avec une séparation du territoire en une zone d'investissement privé (2/3 des prises), sur laquelle le Syndicat mixte a une vigilance très forte et la zone dite publique qui le concerne plus directement (1/3 des prises). Ce projet régional est le plus structurant de la décennie en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire, de population visée et de développement économique.
- ◆ Investissement et rythme envisagé les plus ambitieux de France, sur la zone publique.

- ◆ Observation vigilante de la zone « Privée », dans laquelle les opérateurs privés financent et mettent en œuvre le THD (2/3 des prises).

La maîtrise d'ouvrage de ce projet ambitieux est unique dans la zone publique. Elle a été confiée au Syndicat mixte Nord—Pas-de-Calais Numérique (ou « La Fibre Numérique 59 62 »), créé en juillet 2013, pour proposer une offre de services THD aux territoires. Le Syndicat mixte est l'interlocuteur des collectivités fondatrices, des intercommunalités et des prestataires choisis dans le cadre de la délégation de service public (DSP).

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de ses actions auprès des décideurs, financeurs, partenaires publics ou privés, qui œuvrent pour connecter davantage nos territoires et les intégrer dans la dimension numérique qu'ils ont déjà commencé à construire.



LE SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE

Un comité syndical composé de 20 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais.
- ◆ 5 représentants du Département du Nord.
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2020 :

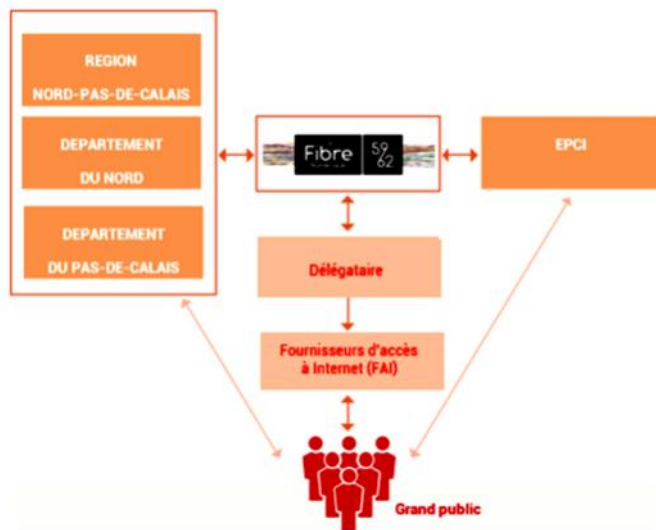
PAS-DE-CALAIS	NORD	HAUTS DE FRANCE	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY – Vice-présidente -	Luc MONNET – Vice-président -	Christophe COULON - Président -	Salvatore CASTIGLIONE
Aimé HERDUIN	Jean-Marc GOSSET	Jacques PETIT	Gérard PHILIPPE
Maïté MULOT-FRISCOURT	Martine FILLEUL	Anthony JOUVENEL	Nicolas BERTIN
Alain DELANNOY	Mickaël HIRAUX	André FIGOUREUX	Annie DEFOSSE
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Charles BAREGE	Christine ENGRAND-DELOISON

ORGANISATION :

UNE EQUIPE DE 9 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

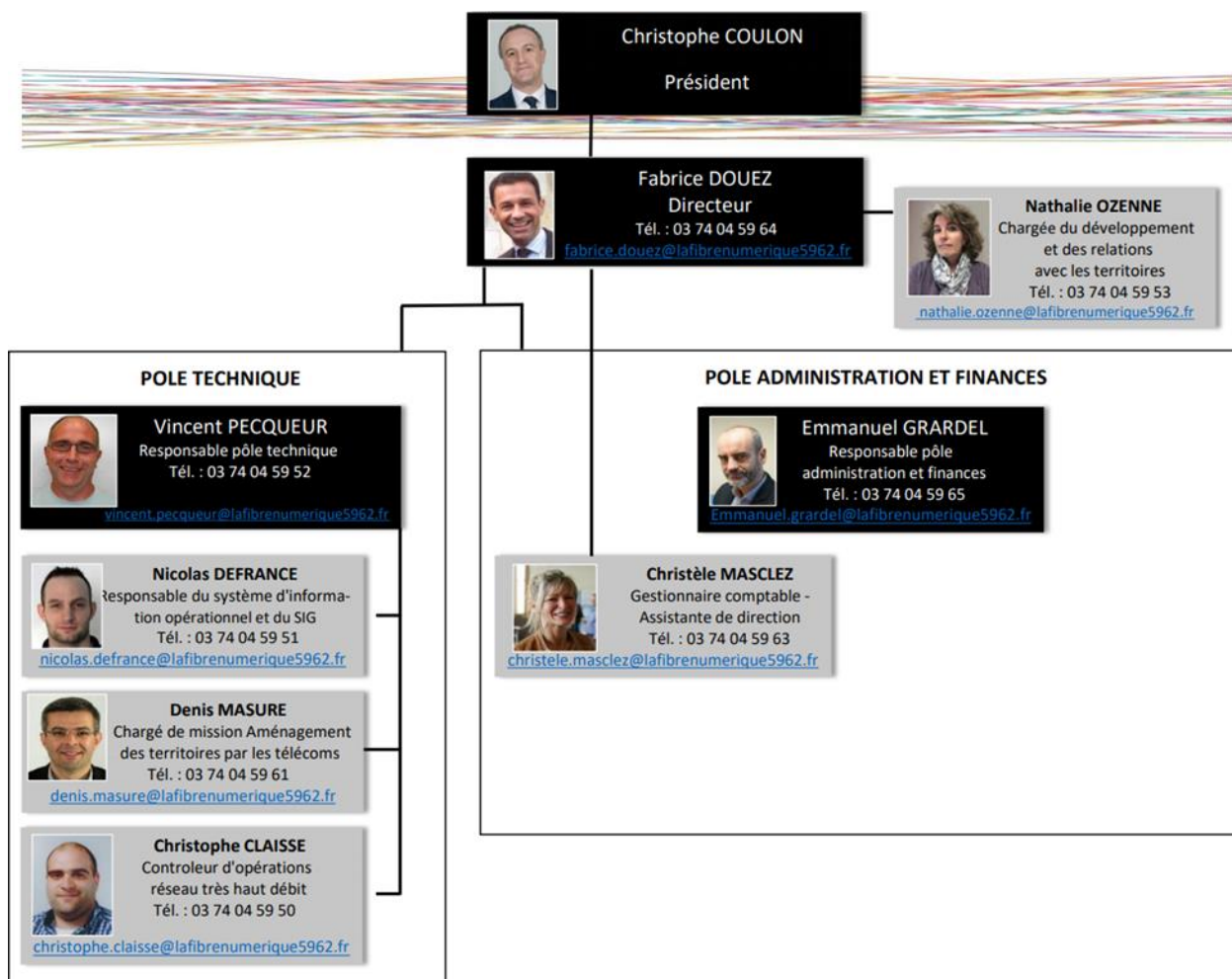
- ◆ La stratégie et la direction du Syndicat,
- ◆ L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat,
- ◆ Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développement possibles pour les activités du Syndicat,
- ◆ La mise en œuvre du projet public, le contrôle de la délégation de service public et le suivi de la zone privée.

ORGANISATION - SCHEMA DE PRINCIPE



En 2020, Mme Justine BACHELET a quitté le Syndicat.

ORGANIGRAMME du SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62



BILAN DES ACTIONS 2020 :

Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre, les études et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ces travaux.

Ainsi, suivant le principe de la délégation de service public, le Syndicat verse des subventions d'équilibre à son délégataire pour l'établissement du réseau de fibres optiques, dont le raccordement des usagers.



LE BUDGET 2020 (nomenclature M14)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 22 janvier 2020 et le compte administratif le 18 mai 2021. Il était prévu à 51 326 536 €. L'approbation du budget primitif fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2019.

Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2020.

Notamment :

- ◆ Les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte.
- ◆ L'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux.
- ◆ Les opérations de contrôle de la DSP.

- ◆ Le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles du 1er degré.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2020, le montant des dépenses de fonctionnement s'est fixé à 1 134 727 €, dont 710 214 € de dépenses de gestion courante (montant en baisse par rapport aux exercices 2016, 2017, 2018 et 2019).

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que de redevances versées par le délégataire de service public :

Région Hauts-de-France	692 097 €
Département du Nord	346 048 €
Département du Pas-de-Calais	346 048 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	227 074 €
Redevance d'affermage	45 860 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2020, le montant des dépenses de la section d'investissement s'est fixé à 25 594 903 €.

Les deux postes majeurs de dépenses sont les frais d'études, de contrôle et d'accompagnement, réalisés à hauteur de 588 528 €, ainsi que les subventions versées au délégataire, qui augmentent en raison de l'intensification du déploiement de la fibre à un niveau de 22 644 953 €.

Les sources du financement de cette section sont l'emprunt et les participations publiques.

L'Etat et les EPCI participent au financement de l'établissement du réseau et des raccordements au fur et à mesure de leurs déploiements.

La Région et les Départements participent de la même manière au financement des raccordements. Leur participation au financement de

l'établissement du réseau se fait en revanche via un emprunt souscrit par le Syndicat :

Etat : subvention FSN	13 031 145 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	2 145 620 €
Département du Nord : fonds de concours	1 319 390 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	1 025 310 €
EPCI : subventions	3 764 642 €
Emprunt	2 839 676 €
FCTVA	374 530 €

LE COUT FINANCIER DES DEPLOIEMENTS

Depuis les 1^{ères} études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % concessive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'Etat, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

FAITS MARQUANTS :

RAPPEL DU CONTEXTE FIN 2019

- ◆ Le 26 juin 2019 puis le 19 décembre 2019, le comité syndical approuve les adhésions des Communautés de Communes des Hauts de Flandre, de Pévèle-Carembault et du Sud Avesnois ainsi que celle de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut au titre de la compétence Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif.
- ◆ Le Syndicat autorise ses agents à télétravailler, dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.
- ◆ 282 481 prises sont réalisées / 668 222.

RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES POUR 2020

- ◆ **Travaux** : Poursuite de l'industrialisation de l'ensemble du dispositif afin de respecter les objectifs fixés dans le cadre de la DSP : 178 000 prises à construire.
- ◆ **Services Télécom** : mutualisation des services télécoms tels que les abonnements fixe, mobile ou Internet, ... mutualisation des coûts, expertise technique. Les collectivités ont manifesté le souhait d'être accompagnées en la matière.
- ◆ **Education numérique** : Accompagnement des territoires du Nord pour qu'ils bénéficient d'un Espace Numérique de Travail pour leurs écoles (ENT). Il s'agit d'organiser les informations entre la communauté éducative, les parents et les collectivités afin de palier d'éventuelles nouvelles crises sanitaires et de garantir la continuité pédagogique et celle des services publics liés à la scolarité.
- ◆ **Emploi-Formation-Insertion** :



Vigilance quant à la démarche d'insertion durable souhaitée par le Syndicat, avec l'utilisation d'un carnet de compétences pour chaque personne en contrat d'insertion.

- ◆ **Inclusion Numérique** : Ecriture de la feuille de route du Syndicat sur l'inclusion numérique : quelles actions en faveur des familles isolées au travers de leur utilisation de l'ENT ? Confirmer les partenariats avec les assembleurs (Hub inclusif régional), le pôle solidarité du Département du Nord et les EPCI parties prenantes.

DELIBERATIONS PRINCIPALES : 2020-01

Approbation de l'avenant 5 à la DSP :

- ◆ faire évoluer le catalogue de service du délégataire : la grille tarifaire et les contrats de services associés afin de répondre aux attentes des usagers du réseau, en particulier les OCEN (Opérateur commercial d'envergure nationale) ;
- ◆ adapter les règles de réalisation des raccordements finaux, notamment pour intégrer des modalités et des délais de traitement des incidents ;
- ◆ étendre le périmètre de la DSP à la commune de Vitz-sur-Authie.

2020-06

Approbation de l'avenant 6 à la DSP :

- ◆ faire évoluer l'outil de modèle financier afin de permettre le recalage annuel des prévisions du modèle par l'intégration du réalisé ;
- ◆ fournir au délégant le contrat de type STOC proposé par le délégataire aux opérateurs en annexe du rapport annuel ;
- ◆ préciser les conditions de prise en charge des droits de restitution tels que prévus dans la convention de délégation de service public.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

06 février 2020 : Réunion d'information à l'attention des sous-traitants, organisée par Axione, sur les thèmes sécurité-qualité-insertion, salle de l'ordinaire à la citadelle d'Arras, en présence des deux guichets uniques insertion Nord et Pas-de-Calais. Les

règles en matière de sécurité des chantiers et de mise en œuvre de la clause insertion ont été rappelées.

13 février 2020 : A Avelin, RDV des référents numériques des intercommunalités.

Information générale sur les déploiements et les conditions et délais de raccordements.

12 mars et 8 octobre :

Comités Emploi-Formation-Insertion en présence de Mme Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Vice-présidente du Syndicat, conseillère départementale du Pas-de-Calais.

23 janvier et 29 octobre 2020 :

Comités de suivi FTTH.

09 avril, 13 mai et 10 septembre 2020 : Réunions du Bureau du Syndicat.

22 janvier, 9 septembre, 16 novembre et 16 décembre : Comités syndicaux.

Du 22 juin au 15 août : accueil d'une étudiante en 3ème année à l'Institut technologique européen d'entrepreneuriat et de management de l'école Centrale de Lille, pour travailler sur la sécurisation des SRO/NRO, la vidéo protection et les ateliers de cocréation à l'attention des collectivités sur l'Internet des objets.

23 septembre 2020 :

Visite du secrétaire d'Etat en charge de la transition numérique et des communications électroniques, M. Cédric O. Témoignages de 2 salariés d'Axione, ex. RSA et ex DELD, sur leur parcours en insertion, et de 4 entreprises ayant bénéficié de l'arrivée de la fibre (2 informatiques/ 1 médicale/ 1 agriculture).

**12 réunions publiques
et 2 forums opérateurs
organisés**



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

LA FIBRE A L'HABITANT (FTTH)

Etat des compteurs pour l'année 2020 :

- ◆ NRO (local technique principal) : 125 / 127. Un des NRO a été mutualisé ce qui porte à 127 le nombre total à déployer au lieu de 128.
- ◆ SRO (armoire technique secondaire) : 1 396 / 2 031.
- ◆ Nombre de prises réalisées : 468 823 / 668 222.
- ◆ Nombre de prises raccordées : près de 200 000 prises raccordées, soit un taux de 42,45 %.

Les différents confinements ont perturbé le déroulement des chantiers. A partir du mois de février et jusqu'à la fin mai, les raccordements n'ont pu être effectués faute de routes optiques. Dès lors, avec la libération de ces routes optiques, le rythme des raccordements s'est considérablement accéléré en passant de 40 000 à 90 000 par semestre ! Une belle performance réalisée à la fois par le délégataire mais aussi par les opérateurs.

INTERNET FIXE : LE NORD-PAS-DE-CALAIS TOUJOURS EN TÊTE !

Pour se rendre compte de la progression du très haut débit en France et notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, RDV à cette adresse et visionnez l'animation : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/progression-des-deploiements-fftth-depuis-2015.html>.

LE NEW DEAL - INTERNET MOBILE

Le Plan France mobile consiste à mettre en œuvre les engagements pris par les opérateurs privés en janvier 2018 en faveur d'un investissement massif dans l'amélioration et l'extension de leur réseau mobile. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le Syndicat est missionné pour faire un relevé et une cartographie qualitative des réseaux mobiles.

Suite à ces études, en 2020, 7 pylônes ont été construits : 2 dans le Nord et 5 dans le Pas-de-Calais (Seninghem, Marenla, Saint-Denoëux, Bonningues-les-Ardres, Bouvelinghem, Herly-Avesnes, Coullemont (62) - Humbercourt(80).

COMMUNICATION

Comme chaque année, chaque intercommunalité peut consulter le tableau d'avancement des travaux sur son espace Extranet.

Tout habitant du Nord et du Pas-de-Calais (hors zone privée) peut connaître l'année de déploiement du réseau de fibre optique public sur sa commune. Si les travaux sont en cours, l'éligibilité de son adresse au très haut débit est consultable sur le site www.capfibre.fr

En matière de documents d'accompagnement des collectivités, le Syndicat diffuse la **fiche FLASH INFO** à destination des **EPCI**, mise à jour chaque semaine, détaillant la cartographie des déploiements passés, en cours et à venir, le nombre de prises construites et raccordées ainsi que les chiffres relatifs au financement passé et à venir de ces travaux.



Une trentaine de RDV en présentiel a été organisée dans les territoires par le Syndicat en 2020 dans le cadre de **l'EPCI TOUR**. Ils ont permis aux collectivités, intercommunales et communales, de disposer d'informations claires et précises sur les déploiements ainsi que sur les nouvelles offres de services proposées par le Syndicat.

ENT : ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Le Syndicat fait partie du groupement de commandes régional ayant pour objectif de doter les écoles d'un ENT. Le titulaire du marché est Open Digital Education (ODE) avec son ENT ONE-NEO

one.opendigitaleducation.com



Le Syndicat est en charge des déploiements pour le Nord.

Déjà, à fin décembre 2020, le comité syndical a approuvé l'adhésion de 6 EPCI au titre de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif - ENT ». Elles ont ainsi accès au bordereau des prix de l'éditeur et peuvent financer pour leurs écoles l'accès à l'ENT ONE et à son application mobile ONE POCKET.

Le Syndicat les accompagne afin que cet ENT arrive dans les meilleures conditions sur l'ensemble de leur territoire. Il a pour cela conventionné avec l'Académie de Lille.

Collectivités (maires, élus en charge des affaires scolaires et agents), ERUN, DANE, DSDEN (pour l'Académie) et éditeur sont tous mobilisés par le Syndicat pour permettre à un maximum d'élèves de bénéficier de l'ENT, financé par les collectivités.



Synthèse des coûts pour les collectivités :

- ◆ Investissement estimé à 846 M€ (initialement : 1,15 Md€).
- ◆ 1 051 M€ en coûts d'exploitation (initialement : 600 M€).
- ◆ Recettes évaluées à 2,1 Md€ (initialement : 1,2 Md€).
- ◆ Participation publique estimée à 147 M€ (initialement : 634 M€).

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

EMPLOI – FORMATION – INSERTION

Le comité Emploi-Formation-Insertion s'est réuni à 2 reprises les 12 mars et 8 octobre 2020. Les comités insertion et formation se sont réunis les 3 juillet et 2 octobre.

Cumulées, **438 069 heures d'insertion** ont été effectuées toutes entreprises confondues. **Soit 116 % de l'objectif final !**

Près de **80 853 heures de formation** ont pu être comptabilisées. **Soit 108 % de l'objectif final !**

Des efforts importants ont été fournis en matière de formation pour atteindre cet objectif.

Depuis le début des travaux, 261 contrats ont été signés par des personnes éligibles à la clause d'insertion,

dont 63 bénéficiaires du RSA, 103 jeunes de moins de 26 ans, 6 travailleurs handicapés et 90 demandeurs d'emploi de longue durée.

Un **carnet de compétences** est désormais utilisé pour consigner les compétences acquises par chacun, en fonction du poste occupé. Ce document, signé par le salarié et son responsable, permet de valoriser régulièrement les heures d'insertion effectuées. De plus, il constitue un outil essentiel en faveur de l'insertion durable.

En 2020, le sujet de la comptabilisation des heures d'insertion en phase d'exploitation a été traité afin de préparer les équipes à cette nouvelle phase post construction du ré-

seau d'initiative publique.

MUTUALISATION DES SERVICES NUMERIQUES

Concernant la mutualisation des services télécom, les besoins peuvent porter sur l'informatique locale ou distante, l'hébergement, l'interconnexion de bâtiments, les abonnements à la téléphonie fixe, mobile, ou à internet.

Cette mutualisation des achats télécom viserait à bénéficier de tarifs plus optimisés que les tarifs des fournisseurs d'accès habituels, via les services de CAP FIBRE (FttH Pro, FttB, IXEN).

Il s'agit pour le Syndicat de proposer un service de connectivité techniquement adapté et financièrement accessible à ses membres.

PERSPECTIVES 2021 :

TRAVAUX

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite des travaux de fibre à l'habitant, toujours en étroite relation avec les territoires via les référents numériques et les élus, toujours de manière participative avec le délégataire.

Le rythme des déploiements atteindra les 176 000 prises, pour cette dernière année de construction du réseau.

LE SYNDICAT OPSN

Le Syndicat se positionnera en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'un groupement de commandes pour permettre la mutualisation d'actions telles que l'achat de services télécom, la réalisation d'un PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), l'équipement en SIG (Systèmes d'Information Géographique), en vidéo protection, en objets connectés, ... La gestion des données, leur sécurisation et leur ouverture seront

de nouveaux sujets à traiter.

EDUCATION NUMERIQUE

Le Syndicat accompagnera les territoires du Nord pour qu'ils accèdent à l'Espace Numérique de Travail pour leurs écoles (ENT). Il s'agira d'ouvrir l'ENT aux collectivités (création de comptes et de briques de services public au sein de l'ENT). Objectif : pallier d'éventuelles nouvelles crises sanitaires et garantir la continuité pédagogique et celle des services publics liés à la scolarité, développer les relations écoles-familles-collectivités au sein de l'ENT et garantir des conditions techniques optimum d'arrivée de l'ENT (tous réseaux, filaire ou autres).

EMPLOI-FORMATION-INSERTION

La clause sociale présente dans la délégation de service public poursuivra sa décline en matière de recrutements, en prévision de la fin des déploiements fin 2021. Les carnets de compétences, pour chaque per-

sonne en contrat d'insertion, seront valorisables à long terme.

INCLUSION NUMERIQUE

Le Syndicat participera aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique - Les Assembleurs. Il identifiera avec lui les actions à mettre en œuvre en faveur des familles isolées du numérique.

AUTRES PROJETS

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- ♦ l'évolution du catalogue de services de CAP FIBRE ;
- ♦ la sensibilisation des territoires aux opportunités offertes par la fibre optique publique : innovation, internet des objets, relation collectivité-citoyen, ... Notamment, l'organisation d'ateliers de cocréation pour faire émerger des problématiques auxquelles apporter des solutions utilisant l'internet des objets.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre Numérique 59/62

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte
- ◆ **Siège social** : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
- ◆ **Dotations** : Pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 039 386 00038
- ◆ **Effectif moyen** : 9 agents
- ◆ **Président** : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
- ◆ **Directeur** : Fabrice DOUEZ

Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 20 , soit 25%.

Représentants du Département dans la structure :

5 titulaires : Alain DELANNOY, Jean-Claude DISSAUX, Aimé HERDUIN, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Maïté MULOT-FRISCOURT

Contribution financière du Département :

BP 2021 : 1 571 818 € , dont fonctionnement: : 271 818 € et investissement : 1 300 000 €

2020 : 1 371 399 € , dont fonctionnement : 346 049 € et investissement: : 1 025 350 €

Convention :

Convention de cofinancement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ Comités syndicaux : 4
- ◆ Réunions publiques : 15
- ◆ Forums opérateurs : 2
- ◆ Objectif : 100 % du territoire de la zone publique couvert par la fibre en 2021
- ◆ Etat des compteurs pour 2020 :
 - NRO (local technique principal) : 125/127
 - SRO (armoire technique secondaire) : 1 396/2 031
 - Nombre de prises réalisées : 468 823 / 668 222 (dont 202 632 dans le Pas-de-Calais)
 - Clients raccordés au 31/12/2020 : 206 375 (dont 84 988 dans le Pas-de-Calais)

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Délibération 2020-01 du Conseil syndical : Approbation de l'avenant 5 à la DSP pour faire évoluer le catalogue de services du délégataire.
- ◆ Délibération 2020-06 du Conseil syndical : Approbation de l'avenant 6 à la DSP pour faire évoluer le modèle financier de la DSP.
- ◆ Septembre 2020 : Visite du secrétaire d'Etat en charge de la transition électronique et des communications électroniques, M. Cédric O.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les déploiements s'achèveront en 2021 avec près de 200 000 prises à réaliser.
 Pour le Pas-de-Calais, département rural s'il en est, l'arrivée de la fibre optique pour tous fait forcément écho au projet politique du Conseil départemental : celui de l'égalité entre les habitants et les territoires (égalité face au numérique).
 Ce chantier est aussi un formidable levier pour l'emploi et l'insertion des publics en difficulté via le développement économique.

COMPTE EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 63 967 105 €

Capitaux propres : 56 318 644 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 823 717 €

Total des dettes : 24 313 039 €

Trésorerie : 15 864 342 €

Total du bilan : 80 655 164 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Produits d'exploitation : 1 682 785 €

dont subventions et participations : 1 384 195 €

Charges d'exploitation : 716 847 €

RATIOS 2020

Résultat d'exploitation : 960 283 €

Indépendance financière (poids de la dette) : 30 %

Résultat financier : - 412 480 €

Durée apparente de la dette : 43,41 ans

Résultat exceptionnel : 254 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 5 087 jours

Résultat de l'exercice : 548 057 €

Fonds de roulement : 16 664 577 €

Epargne brute : 560 090 €

Besoin en fonds de roulement : 800 235 €

Epargne nette : - 1 225 273 €

Total des produits : 1 677 385 €

Financement du Département (€ et %) : 346 049 € soit 20,6%

Date de mise à jour des données : 30/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**





Pas-de-Calais

Le Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- MAISONS & CITES -**



**ANNEE
2020**





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DU PRESIDENT DE MAISONS & CITES

Dès le début de cette crise, Maisons & Cités a pris le parti de s'engager dans une démarche solidaire envers ses clients et ses entreprises partenaires. Auprès de ses clients pour que le contact soit maintenu et renforcé, auprès des entreprises partenaires pour maintenir un niveau d'activité le plus élevé possible en fonction de la situation; et aussi auprès des partenaires institutionnels afin que se poursuivent les chantiers de renouvellement urbain engagés et que débutent ceux en projet.

Maisons & Cités est aujourd'hui un des principaux aménageurs de la région. L'ERBM, les opérations Cœur de ville, les aménagements urbains, les réalisations spécifiques menées dans ou en dehors du Bassin minier, rappellent combien le rôle d'un bailleur social est important pour la société et ne se borne pas à la seule gestion de logements à loyers modérés. À plus forte raison quand il est question de l'un des bailleurs les plus importants du pays tel Maisons & Cités.

Pour aujourd'hui et pour demain, à l'ensemble de ses clients et partenaires, Maisons & Cités renouvelle ses engagements d'écoute, de proximité et de disponibilité.

Frédéric CHEREAU

Président de Maisons & Cités



MISSIONS :

NOTRE SOCLE STRATEGIQUE

NOTRE IDENTITE

Nous sommes une entreprise d'habitat social responsable, façonnée par l'histoire et la culture minière de son territoire de naissance, toujours inspirée par le caractère solidaire de la vie dans les cités minières.

NOTRE MISSION

Offrir à tous le « bien vivre chez soi » et le « bien vivre ensemble ».

NOTRE CŒUR DE METIER

Aménager, construire, gérer et accompagner un « habitat - produits et services » pour tous, pour toutes les

étapes de la vie.

NOTRE AMBITION

Dans une entreprise où il fait bon travailler, nous voulons être, à 10 ans, le bailleur social n°1 des Hauts-de-France et un acteur reconnu de l'échelle nationale pour :

- ◆ l'exemplarité de sa relation clientèle ;
- ◆ la requalification remarquable de cités-jardins ;
- ◆ ses opérations innovantes en habitat social individuel.

AVANCEE DES CHANTIERS

Le projet stratégique a continué à se déployer au cours de l'année 2020. Après une actualisation menée en décembre 2019, la feuille de route 2020 était constituée de 18 chantiers dont 4 nouveaux chantiers :

- ◆ Améliorer l'image de marque et la perception de Maisons & Cités.
- ◆ Développer l'agriculture urbaine et les lieux d'initiatives collectives dans les cités.
- ◆ Développer une compétence d'aménageur.
- ◆ Définir notre politique environnementale.

3 livrables structurants ont été produits qui méritent d'être soulignés :

- ◆ Dans le cadre du chantier relatif à la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de Maisons & Cités, l'entreprise s'est dotée d'un label maison permettant de mesurer la performance de nos activités, en lien avec notre ambition et les axes de transformations définis au démarrage du projet. Ce label étant bien évidemment en

résonnance avec l'ensemble des livrables produits par les chantiers.

- ◆ Par ailleurs, 4 engagements de service ont également été validés, permettant une communication envers nos partenaires et nos clients sur la qualité de service mise en œuvre dans l'entreprise.
- ◆ Une nouvelle organisation territoriale regroupant les métiers de la proximité en une seule entité s'est mise en place suite aux travaux menés par l'un des chantiers Créacités.



Une entreprise orientée clients, habitants et collectivités, animée par une haute qualité de service

50 %



Taux d'avancement*



Un territoire d'intervention étendu et choisi

60 %

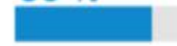


Taux d'avancement*



Une entreprise épanouissante

83 %



Taux d'avancement*



Une stratégie produits et services en faveur du bien vivre chez soi et du bien vivre ensemble

87,5 %



Taux d'avancement*



Une nouvelle vie pour nos cités jardin

80 %



Taux d'avancement*



Une organisation et un fonctionnement performants et responsables

72 %



Taux d'avancement*

ORGANISATION :

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements.

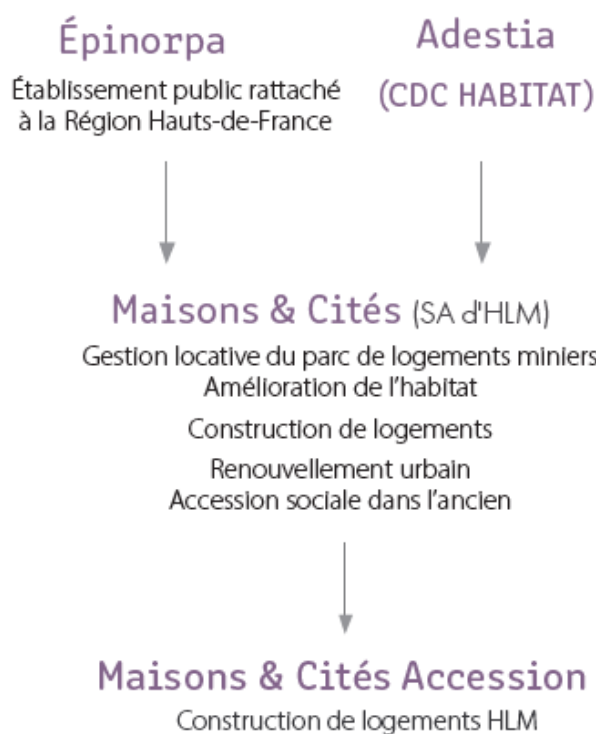
L'établissement public Épinorpa est rattaché à la Région Hauts-de-France, et il est l'actionnaire de référence de Maisons & Cités (SA d'HLM).

Depuis juillet 2018, CDC Habitat est devenu actionnaire de Maisons & Cités à hauteur de 34%.

Pour préparer les travaux des réunions des conseils d'administration de Maisons & Cités, et assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques décidées, les administrateurs se réunissent régulièrement en commissions.

Ces commissions thématiques concernent les finances et l'évaluation, l'immobilier, la gestion locative et les relations avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).

Maisons & Cités Accession, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.



L'ensemble des collaborateurs du Groupe est rassemblé au sein de Maisons & Cités (SA d'HLM).

Une convention de gestion a en effet été conclue entre l'Épinorpa et Maisons & Cités, ainsi qu'entre M&C Accession et Maisons & Cités. Sous la direction générale de Dominique Soyer, les activités de Maisons & Cités sont organisées autour de trois directions générales adjointes (Clientèle et territoires, Immobilier, Ressources).



La relation clientèle est organisée autour de cinq territoires et quatorze antennes de proximité sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais

ELEMENTS FINANCIERS :

LES RESULTATS FINANCIERS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINE

Le chiffre d'affaires combiné est de 309,5 M€ contre 307,4 M€ en 2019. Soit une augmentation de 0,68 %. Le chiffre d'affaires locatif est stable

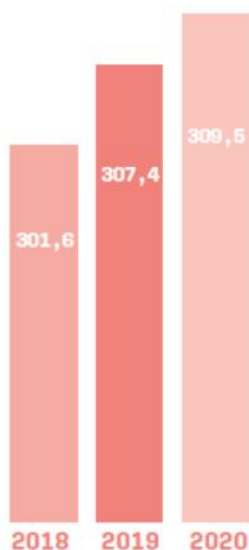
(variation de 0,2 M€). Le chiffre d'affaires accession a augmenté de 1,9 M€.

LE BENEFICE COMBINE

Sous l'effet de la crise sanitaire et de résultats exceptionnels importants, le

bénéfice combiné affiche un résultat de 34,9 M€ contre 13,3 M€ en 2019. En 2020, le groupe a continué ses actions de mises aux normes thermiques de ses logements, d'adaptation et de sécurisation de son parc locatif.

Le chiffre d'affaires combiné en millions d'euros



Le compte de résultat combiné de Maisons & Cités et Maisons & Cités Accession

En millions d'euros	2018	2019	2020
Excédent brut d'exploitation	143,7	150	150
Résultat d'exploitation	16,1	14,9	27,5
Résultat financier	- 20,7	- 24,7	- 22,3
Résultat exceptionnel	17,3	23,1	29,6
Impôts	- 0,2	-	-
Résultat net de l'exercice	12,5	13,3	34,9
Autofinancement net HLM	33,4	38,2	61,9

L'INVESTISSEMENT CONSOLIDE EN 2020

En 2020, les investissements ont été de 168,3 M€ contre 189,4 M€ en 2019. Même si Maisons & Cités a mis en place une organisation pour assurer la continuité d'activité pendant les périodes de confinement, des retards dans la

délivrance des ordres de services ont été constatés.

L'ENDETTEMENT DU GROUPE AU 31/12/2020

La dette de Maisons & Cités est de 1,594 milliards d'euros contre 1,538 milliards au 31/12/2019. En 2020,

Maisons & Cités a mobilisé 161 M€ dont 98 % de prêts réglementés. Les remboursements ont représenté 91 M€. La dette est indexée à 50 % sur le livret A, 4 % à taux variables et 46 % sur des taux fixes.



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

Une visite ministérielle sur le thème de la santé

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, est venue en septembre découvrir la politique sociale et l'engagement de Maisons & Cités en matière de santé et d'accompagnement des publics fragilisés. La visite s'est déroulée à Oignies, dans la résidence Camille-Delabre et dans la cité Declercq à Leforest, pour une présentation du programme de résidence adaptée et du bégui-nage du Planty.



L'agriculture urbaine : faire de nos espaces verts des moteurs de la biodiversité et du vivre ensemble

Depuis deux ans, Maisons & Cités a engagé une réflexion autour de la gestion de ses parcelles vides, au cœur de ses cités. En collaboration avec le Département du Pas-de-Calais, avec lequel elle a signé un accord cadre, elle a ainsi mené une étude visant à adopter une gestion différenciée de ces espaces vacants. L'objectif : cultiver autrement, développer une alimentation durable, en faisant de ces espaces verts des moteurs de la biodiversité et du vivre ensemble.

Une trentaine de parcelles ont été identifiées et un travail a été mené avec 6 étudiants d'Yncrea : 18 idées, réparties dans 7 catégories, ont émergé de leurs réflexions, notamment la création de labyrinthes nature, de vergers, de fermes urbaines, d'aquaponie ou de champignonnières. Un appel à manifestation d'intérêt est aujourd'hui en cours de préparation par Maisons & Cités, afin de collaborer avec des structures qui pourront développer ces projets et permettre aux habitants de s'approprier ces lieux : de quoi les rendre acteurs de leur cadre de vie, de leur alimentation et de leur santé, en occupant intelligemment les espaces verts de nos cités.

Une convention avec le « Cheval Bleu » pour la prise en compte du handicap mental

En juillet 2020, une convention a été signée entre Maisons & Cités et l'association « le Cheval Bleu » pour la mise à disposition de 2 bâtiments, au sein du bégui-nage Camille-Delabre de Oignies. L'objectif de ce projet est d'accueillir 10 personnes en souffrance psychique, afin de leur permettre de vivre dans un espace semi-collectif (logements individuels et espace collectif), accompagnés par les professionnels du Cheval Bleu.

Première projection de béton de chanvre à Pecquencourt

Le 21 avril 2021 a eu lieu la première projection de béton de Chanvre sur le chantier de la cité Barrois, à Pecquencourt. Parmi les 50 logements de l'opération, 30 sont isolés en béton de chanvre projeté, les 20 autres sont traités en blocs de béton de chanvre. L'objectif est de pouvoir comparer les performances énergétiques résultant de chacune des deux méthodes et déterminer laquelle est la mieux adaptée aux spécificités du patrimoine de Maisons & Cités.



5 contrats de travail dans un chantier d'insertion à Harnes

5 personnes issues du quartier prioritaire de la cité Bellevue Ancienne, à Harnes, ont signé officiellement leur contrat de travail pour participer à un chantier d'insertion. Leur mission était de réhabiliter des logements de Maisons & Cités en étant accompagné par des professionnels leur prodiguant les conseils nécessaires à leur insertion et à l'obtention d'un emploi durable.

Un partenariat pour favoriser la création d'une politique départementale de l'habitat dans le Pas-de-Calais

Le 20 octobre 2020, M&C a signé un protocole de partenariat avec Pas-de-Calais habitat et CDC Habitat dont les objectifs sont de favoriser la création d'une politique départementale de l'habitat, de répondre du mieux possible aux attentes des habitants et aux évolutions démographiques et sociales du territoire. Ensemble, Pas-de-Calais habitat et Maisons & Cités totalisent 80 000 logements dans le département du Pas-de-Calais.



L'insertion au cœur de l'ERBM : l'exemple de la cité Barrois à Pecquencourt

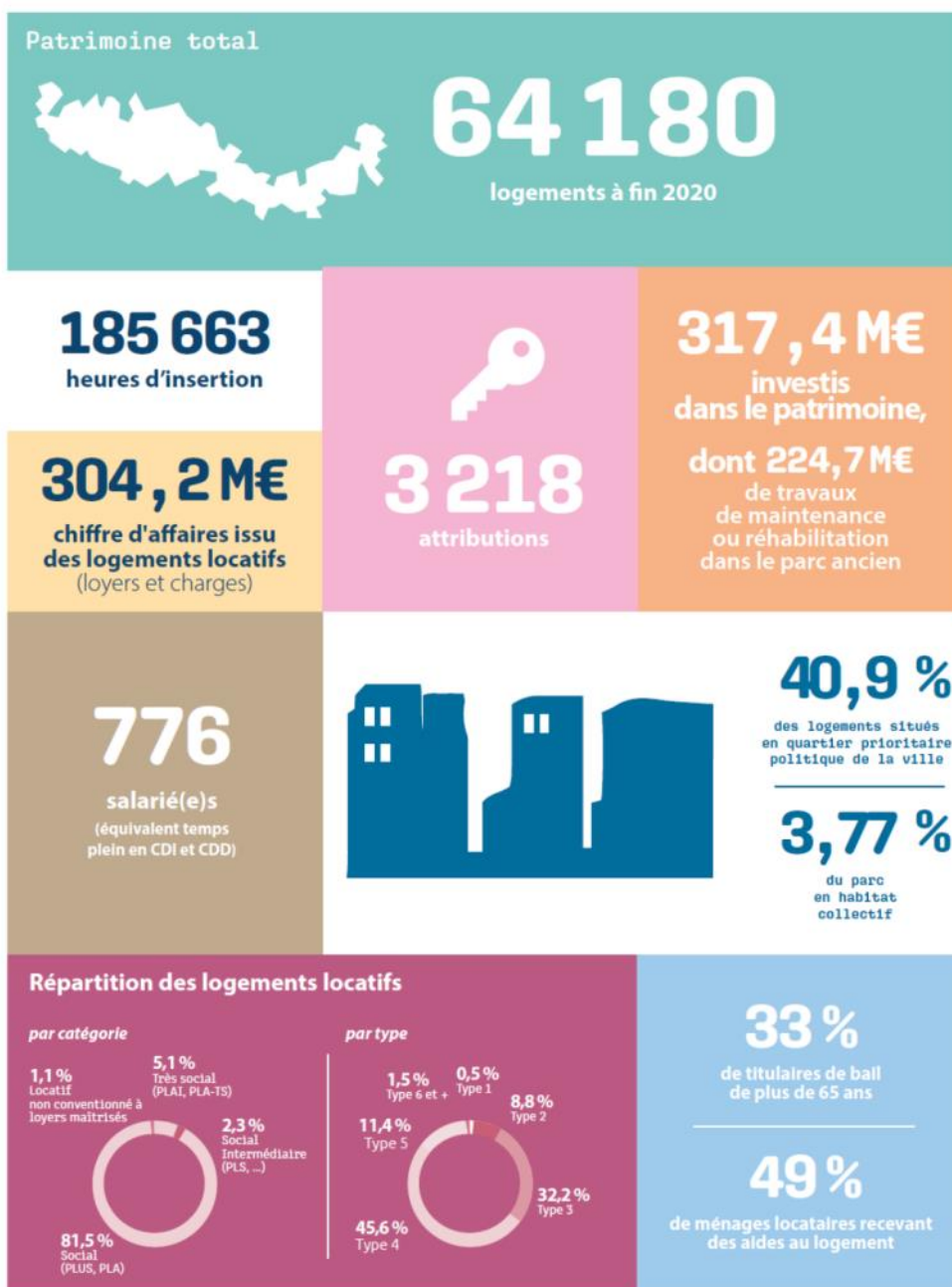
Le plan d'investissement de Maisons & Cités programmé dans le cadre de l'ERBM va générer plus de 2 millions d'heures d'insertion sur 10 ans. Le lancement des premiers programmes illustre l'impact positif sur l'emploi notamment au profit des personnes qui sont très éloignées de l'emploi.

A ce titre, la première tranche des travaux de la cité Barrois à Pecquencourt génère à elle seule 11 900 heures d'insertion ventilées sur l'ensemble des lots. Le 17 décembre 2020, les entreprises attributaires ont été invitées à participer avec leurs sous-traitants à un job dating organisé par le service emploi de Cœur d'Ostrevent au sein du quartier Barrois. L'objectif consistait à trouver des profils de personnes pour des postes de carreleurs, de plombiers chauffagistes, de manœuvres peintres, sol souple, de plaquistes, d'aides plaquistes, d'électriciens ou encore de manœuvres pour la démolition. Sur les 33 candidats pecquencourtois invités, 13 d'entre eux se sont vus proposer un contrat de 6 à 18 mois. 90 % des personnes positionnées sont locataires de Maisons & Cités.

Par ailleurs, la démarche mise en place dans le cadre de cette opération a permis de favoriser une dynamique globale pour l'emploi grâce à la complémentarité des acteurs de l'emploi. Une très grande majorité des personnes reçues ont ainsi été orientées vers un emploi ou une formation.



Chiffres clés



PERSPECTIVES 2021:



Dominique Soyer,
Directeur général



Quel bilan tirer de cette année 2020 si particulière ?

Il faut tout d'abord souligner la capacité d'adaptation de nos équipes. Elles ont su faire face collectivement à la crise en se montrant exemplaires et solidaires, faisant souvent preuve d'agilité et d'ingéniosité. Au niveau de l'entreprise et au plus fort de la crise, nous avons su nous organiser pour tout d'abord sécuriser nos activités vitales, poursuivre notre activité en mode dégradé et enfin faire preuve de solidarité et de générosité dès que nous en avons eu l'occasion. Cela fait écho à nos valeurs et nous pouvons être fiers collectivement de ce que nous avons accompli.

Nous avons poursuivi notre activité sans jamais rompre le lien avec nos parties prenantes. Nous sommes allés au-delà, en organisant ou en soutenant des actions à destination des publics fragilisés, des entreprises ou encore des soignants. Nous avons dépassé notre mission naturelle. Nous savons toutefois que nous n'avons pas encore mesuré l'impact de cette crise sur l'ensemble de nos parties prenantes. Pour certaines d'entre elles, notamment nos clients qui auront souffert de la crise, nous devons être présents au maximum pour les accompagner et leur permettre de reprendre pied. De manière générale, cet épisode souligne la nécessité de penser notre entreprise et notre modèle économique de manière à le rendre encore plus durable et de le positionner au cœur de notre écosystème. Nous avons intégré cela depuis plusieurs années, mais nous accentuerons encore cette dynamique.

Comment comptez-vous faire ?

Nous arrivons au terme de notre projet stratégique Créacités engagé en 2017. Un nouveau projet sera lancé dès janvier 2022. Pour cela, nous ferons de 2021 une année de transition durant laquelle nous réaliserons collectivement un bilan de ce que nous avons réalisé ces dernières années, puis nous réfléchirons et bâtirons un nouveau projet stratégique. Les impacts de la crise que nous traversons feront naturellement partie de notre

réflexion. Je souhaite que nous pensions notre rôle et notre mission au-delà du seul fait de louer un logement. Nous devons travailler sur notre capacité à innover et proposer des solutions qui vont transformer le cadre de vie des habitants. Je veux également que nous puissions travailler sur notre performance vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes. Nous avons lancé notre label « maison » intitulé Créalabel. Il va mesurer notre performance et la satisfaction de nos parties prenantes au sens large. Il revient à organiser une évaluation à 360° avec elles, puis à bâtir des plans d'action en conséquence. C'est une petite révolution mais nous y sommes prêts, nous avons un système de management suffisamment mature et l'entreprise a considérablement évolué ces dernières années sous l'impulsion conjuguée de nos actionnaires et de notre projet stratégique.

Quelles sont les orientations sur lesquelles vous souhaitez vous appuyer pour bâtir le nouveau projet stratégique de Maisons & Cités ?

Tout d'abord, nous serons fidèles à notre manière de faire depuis maintenant plusieurs années : le bilan sera collectif et notre projet sera co-construit avec nos parties prenantes. Il m'est difficile de dire aujourd'hui à quoi il ressemblera dans le détail. Je suis enthousiaste à l'idée d'entamer cette démarche car beaucoup de choses ont changé depuis 2017. CDC Habitat est devenu actionnaire de Maisons & Cités ; Le Groupe nous apporte son expérience et son expertise, et cela nous amène à nous positionner sur des sujets nouveaux, tels que la mission d'aménageur. L'Epinorpa quant à lui continue de formaliser sa feuille de route. Elle guidera notre action sur notre territoire de naissance qu'est le Bassin Minier. Comme vous le savez, nous sommes pleinement engagés dans le renouveau du Bassin Minier (ERBM) avec l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs de ce grand programme.

Nous sommes aujourd'hui plus que jamais prêts à accompagner nos partenaires institutionnels dans leur volonté de créer une nouvelle dynamique de territoire.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

MAISONS & CITES

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Société Anonyme HLM, détenue à 64,34% par EPINOR-PA, 34% par Adestia, 1,66% autres
- ◆ **Siège social** : 167 rue des Foulons 59500 Douai
- ◆ **Capital social** : 679 668 661 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 334 654 035
- ◆ **Effectif moyen** : 776 ETP (838 collaborateurs)
- ◆ **Président** : Frédéric Chéreau
- ◆ **Directeur général** : Dominique SOYER

Mission / Cœur de métier :

M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles. La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif. L'accompagnement social de ses locataires.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Aucune participation au capital de M&C

Représentants du Département dans la structure :

Pas de représentant au Conseil d'administration de M&C

Représentation au Conseil d'administration de l'EPINORPA (actionnaire de référence de M&C) : Audrey DAUTRICHE, Laurent DUPORGE, Christiane DUYME et Daniel MACIEJASZ

Contribution financière du Département :

Aucune contribution directe

Garantie d'emprunts : 198 509 272 € (M&C) et 4 902 216 € (M&C accession) au 31/12/2020.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ **Patrimoine géré** : 64 180 logements dont 18% occupé par des ayants droits 41,2% des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 523 logements livrés ou acquis / 1 039 logements réhabilités (hors ERBM) et 1 190 ordres de services lancés (ERBM)
- ◆ **Cession** : 236 logements — **Démolition** : 153 logements
- ◆ **Interventions** :
 - 3 218 attributions de logements
 - 28 671 ménages locataires recevant des aides au logement
- ◆ **Implantation** : 5 agences territoriales et 14 antennes de proximité

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ La crise sanitaire mondiale du COVID 19 a eu des impacts sur l'activité de Maisons et Cités sans toutefois remettre en cause sa continuité d'exploitation. Maisons et Cités est parvenue à maîtriser ses indicateurs et sa production de logements.
- ◆ Conclusion le 20 octobre 2020, d'un protocole de partenariat entre Pas-de-Calais habitat, M&C et CDC Habitat visant à développer des coopérations opérationnelles sur des programmes de construction de logements et en contribuant au travers des opérations d'aménagement du territoire à valoriser les espaces extérieurs des logements.
- ◆ Participation de l'Epinorpa à des projets du territoire en lien avec les opérations patrimoniales de Maisons & Cités, par la mobilisation d'une enveloppement financière de 1,2M€.
- ◆ L'insertion au cœur des chantiers de l'ERBM en lien avec le Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Plusieurs expérimentations avec le Département du Pas-de-Calais : le logement d'abord (AMI 1) initié sur le territoire de l'ex bassin minier où MC intervient dans le relogement de ménages / et en 2021 le logement de jeunes majeurs issus d'un parcours à l'ASE initié dans le cadre de la stratégie pauvreté.
- ◆ Engagement de M&C sur son plan à moyen terme 2021-2030

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 14 juin 2018, la société Adestia (du Groupe CDC Habitat) a souscrit 34% du capital de Maisons et Cités pour 150 millions d'euros, incluant une option d'achat complémentaire de 26% du capital qui devrait s'exercer au cours du 2nd trimestre 2022.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 2 540 178 627 €	Capitaux propres : 1 218 409 552 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 70 485 166 €	Total des dettes : 1 827 476 101 €
Trésorerie nette : 290 857 376 €	Total bilan : 3 054 064 793 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Chiffre d'affaires : 296 978 979 €
Valeur ajoutée : 65 524 631 €
Excédent brut d'exploitation : 10 267 439 €
Résultat d'exploitation : 18 279 778 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 57 %	Résultat financier : - 1 189 829 €
Durée apparente de la dette : 10,2 ans	Résultat exceptionnel : 17 796 499 €
Rentabilité des capitaux propres : 2,9%	Résultat de l'exercice : 34 886 449 €
Taux de rentabilité net : 11,7%	Autofinancement net HLM : 69 307 656 €
Ratio d'activité : +0,8%	Total des produits : 381 474 709 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 343 jours	Financement du Département (€ & %) : 0 euros
Fonds de roulement : 318 894 066 €	
Besoin en fonds de roulement : 28 036 690 €	

Date de mise à jour des données : 02/07/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

- MDPH -

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

ANNEE

2020





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DE LA MDPH

2020 en quelques mots.

Créée en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation ou un accompagnement : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les conditions nouvelles créées par la crise sanitaire en 2020 n'ont pas empêché la MDPH de maintenir l'exercice de l'essentiel de ses missions. Ceci a été rendu possible par la forte adaptation des personnels et de l'organisation au nouveau contexte. Mais aussi par une gestion des dossiers intégralement numérisée qui a permis un basculement rapide et généralisé en télétravail sans dégradation de la performance,

Afin d'assurer pleinement ses missions dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Malgré les contraintes liées au contexte sanitaire, elle a poursuivi ses efforts en ce sens. Elle a continué d'améliorer le délai de traitement des demandes qui lui sont adressées ainsi que le taux de réponses aux sollicitations téléphoniques ou électroniques. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue maintenant un rôle de pilote au plan national. Elle a lancé une « démarche qualité » dont le déploiement se traduira en 2021.

Le rapport d'activité 2020 reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (État, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des usagers. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.

Karine Gauthier

Présidente de la MDPH

MISSIONS ET ORGANISATION :

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ◆ L'accès aux droits et aux prestations.
- ◆ L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés.
- ◆ Faciliter les démarches des personnes.

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ◆ L'information.
- ◆ L'accueil et l'écoute.
- ◆ L'aide à la formulation du projet de vie.
- ◆ L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement.
- ◆ L'élaboration du plan personnalisé de compensation.
- ◆ Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles.
- ◆ L'aide à la mise en œuvre des décisions.
- ◆ La conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.
- ◆ La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services

de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS...

- ◆ Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail...
- ◆ La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics. La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun pré-existants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- ◆ De l'Education Nationale pour la scolarisation.
- ◆ De l'Agence Régionale de Santé pour

le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.

- ◆ De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière

LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département.
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 3 représentants de l'Etat.
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- ◆ 4 représentants du Département.
- ◆ 4 représentants de l'Etat et de l'ARS.
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale.
- ◆ 2 représentants des organisations syndicales.
- ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- ◆ 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en

œuvre (Etat, assurance-maladie, Département).

Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION :

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE À LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : UNE ANTENNE PAR TERRITOIRE

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, le Département a souhaité que la MDPH soit à la fois clairement identifiée autour d'un site central et accessible sur l'ensemble du territoire départemental.

Outre la création de locaux indépendants à ARRAS, le choix a été fait de créer une antenne de la MDPH dans chacune des 9 Maisons du Département Solidarité du département.

Ce choix vise à démultiplier les possibilités d'accueil, pour favoriser des réponses de proximité et pour une meilleure capacité de traitement des situations.

L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du

handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire) pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

- ◆ EPE scolarisation.
- ◆ EPE insertion professionnelle.
- ◆ EPE vie quotidienne.
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

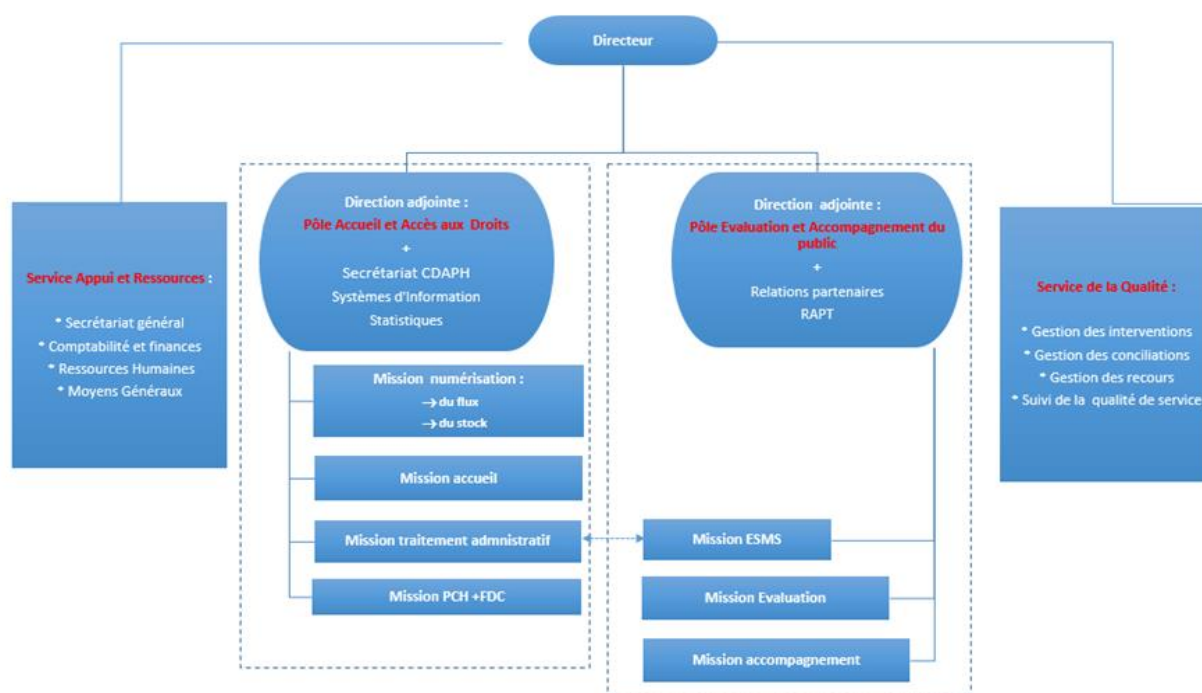
Il est cependant utile de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises.

Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'utilisateur dans de bonnes conditions.

ORGANIGRAMME MDPH 62



BILAN DES ACTIONS 2020 :

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS STABLES

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes). La MDPH est également représentée sur les territoires par la présence d'un conseiller handicap au sein de chacune des 9 Maisons du Département Solidarité.

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 106,9 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2020.

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ Agents mis à disposition par les membres du GIP : 20,9 ETP.
- ◆ Agents contractuels : 78 ETP.
- ◆ Contrats aidés : 8 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 4,7 M€ en 2020.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (41,7 % du Département et 25,6 % de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 31 %.

UNE LEGERE DIMINUTION DES DEMANDES LIEE A LA CRISE SANITAIRE

La MDPH a réceptionné 40 753 dossiers en 2020 marquant une diminution de 5 % par rapport à 2019. Cette diminution est

très directement liée aux difficultés rencontrées par les usagers pour constituer leurs dossiers de demandes durant le premier confinement et aux prolongations automatiques de droits opérées par la réglementation durant la crise sanitaire.

UN NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2020, 136 066 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 9,2 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 67 % depuis 2010.

Si le nombre de dossiers à renouveler est relativement stable (20 602), le nombre de nouvelles demandes est en légère baisse avec 11 151 primo demandeurs. Chaque personne sollicite en moyenne 2,5 demandes par dossier.

Le taux d'accord s'établit à 74 % pour les demandes adultes et à 83 % pour les enfants.

LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer un avis sur le service qu'elle rend. Cette possibilité est garantie par un formulaire

d'enquête accessible en ligne. Celui-ci a été élaboré par la CNSA avec la participation active des associations nationales représentatives des personnes handicapées ou de leurs proches.

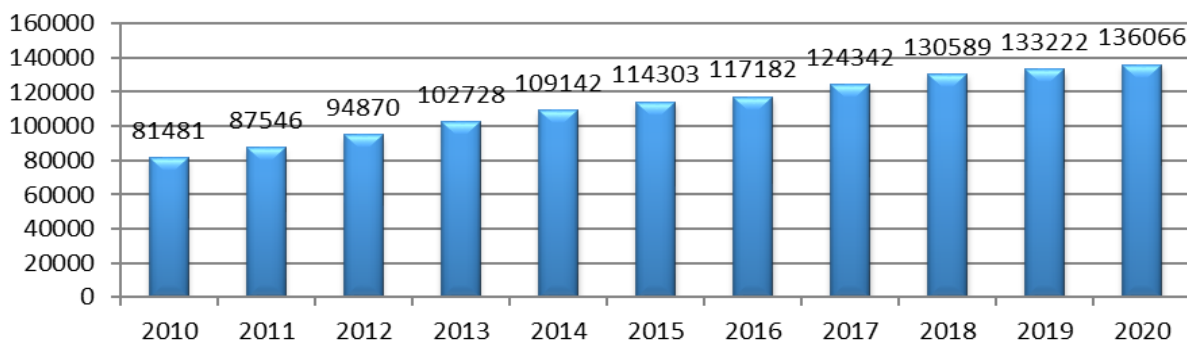
Les résultats de cette mesure permanente et standardisée au plan national sont accessibles à la CNSA et à chaque MDPH pour ce qui la concerne.

En 2020, 347 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais :

Le taux de satisfaction global exprimé est de 66%:

- ◆ 52% sont satisfaits.
- ◆ 28% moyennement satisfaits.
- ◆ 20% pas satisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombres de bénéficiaires d'un droit actif



La MDPH en quelques chiffres

- ◆ 136 066 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (9,2% de la population).
- ◆ 40 753 dossiers de demandes reçus (dont 25 % concernant des enfants).
- ◆ 3,8 mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2020.
- ◆ 148 373 décisions prononcées par la CDAPH en 2020.
- ◆ 64 000 appels téléphoniques répondus et 43 832 mails traités sous 48 heures en 2020.
- ◆ 106,9 Equivalent Temps Plein dont 12 situés au sein des Maisons de l'Autonomie.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISE NATIONAL

UN CHANTIER NATIONAL QUI REpond A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE A L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ◆ Améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH.
- ◆ Harmoniser les pratiques.
- ◆ Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

La première étape a consisté, pour la CNSA en lien avec les MDPH, à rédiger un référentiel appelé tronc commun qui décrit les processus « cœur de métier » cibles (instruction, évaluation, décision et notification) des MDPH. Cette étape garantit que les données produites correspondent à des définitions communes.

Le déploiement du processus d'harmonisation est réalisé par paliers successifs. Le premier palier, le plus important, concerne :

- ◆ La définition et l'appropriation par chaque MDPH du « tronc commun » cœur de métier.
- ◆ L'automatisation des échanges de données avec les CAF.
- ◆ La mise en place d'un dispositif régional de suivi des orientations (déployé sous la responsabilité des ARS).
- ◆ La mise en place de la CMI à compter de juillet 2017.

La MDPH du Pas-de-Calais a été l'une des premières à le mettre en œuvre en 2019.

En 2020, forte de son expérience sur le palier 1, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du palier 2 actuellement en cours.

LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ETAPE DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a acté une ambition forte pour 2021 à travers l'objectif de constitution de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles « sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la dynamique des Territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».

La crise sanitaire a amené la secrétaire d'Etat au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux.

Dès l'été 2020, une plateforme départementale d'écoute est constituée par la MDPH et les associations pour prendre les appels relayés par le numéro vert national. Parallèlement est installé, sur chacun des 8 territoires du Pas-de-Calais, un « staff territorial » réunissant les acteurs médico-sociaux (mais aussi sociaux et sanitaires) à même d'analyser et proposer des réponses adaptées aux situations de détresse sur leur territoire.

Cette dynamique a vocation à être confortée et pérennisée au-delà de la période de crise sanitaire.

LA MISE EN ŒUVRE DE « VIA TRAJECTOIRE PH »

La MDPH du Pas-de-Calais a été une des premières à mettre en place, il y a plusieurs années, un outil de suivi des orientations vers les établissements médicaux sociaux (ESMS), (outil OSMOSE). Celui-ci permet de savoir, en temps réel, si les personnes orientées vers un ESMS y ont effectivement été admises. Il permet donc de connaître le nombre des personnes orientées et maintenues en liste d'attente. Cet outil est aujourd'hui remplacé par un outil national qui présente des potentialités supérieures : « Via Trajectoire PH—VT PH ». Le déploiement de VT PH a fortement mobilisé la MDPH et les établissements et services médico-sociaux du Pas-de-Calais en 2020. Le nouvel outil présentera notamment l'avantage de pouvoir consolider les données au niveau régional et ainsi retracer les admissions réalisées hors département.

**LANCEMENT D'UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE
DE LA QUALITE A LA MDPH**

Longtemps différé du fait d'un trop grand nombre de chantiers ouverts, le lancement de la « démarche qualité » s'imposait dans un contexte de stabilisation de l'activité et de l'organisation de la MDPH :

Alors que nous sommes à même de garantir une réponse à nos usagers dans des délais réduits, nos efforts doivent maintenant se concentrer sur la qualité du service rendu. Non que celui-ci n'ait pas été jusque-là une préoccupation constante de la MDPH et de ses agents : tous les chantiers engagés ces dernières années concouraient, directement ou indirectement, à l'amélioration de la qualité de service. Mais force est de constater que celle-ci ne s'inscrivait pas dans une démarche globale, dynamique et formalisée, au cœur de la stratégie de l'institution.

La « démarche qualité » vise à faire de la satisfaction des besoins des usagers l'objectif et la mesure permanente de l'action de la MDPH. Et ce, à tous les niveaux : stratégiques et opérationnels, collectifs et individuels. Elle est donc à la fois l'affaire de la commission exécutive, de la direction, des cadres et de chacun des agents de la MDPH.

Elle se construit et se décline au sein des collectifs de travail (pôles et services) mais ne s'y cantonne pas : la qualité relève dans bien des cas d'actions coopératives, de modification de processus, voire d'évolutions de l'organisation. Elle nécessite donc que la démarche soit transversale, mobilise tous les métiers, tous les niveaux hiérarchiques et fasse l'objet d'un portage unique.

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité sera chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Une démarche participative et pérenne, portée par la direction et qui fait l'objet d'un pilotage spécifique : le lancement de la démarche, après délibération de la commission exécutive, a été effectué fin 2020. Le portage de la « démarche qualité » est assuré par le directeur et son pilotage confié au responsable du service qualité. Des instances de pilotage pérennes sont mises en place : responsable devant le comité de direction, un comité opérationnel pose les diagnostics et élabore les plans d'action. Des groupes de travail temporaires peuvent être constitués en tant que de besoin.

Au-delà des professionnels de la MDPH, des représentants des usagers composent le comité opérationnel.

La phase de diagnostic doit se dérouler sur le premier semestre 2021 et un plan d'action pour une amélioration continue de la qualité de service validé à l'automne.

PERSPECTIVES 2021 :

Lors de la conférence nationale du handicap du 11 février 2020, la secrétaire d'Etat a annoncé des mesures visant l'amélioration, la simplification et l'équité d'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, l'évolution des MDPH représente un enjeu majeur pour faciliter, simplifier et améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées.

En complément de ces mesures, la maîtrise des délais de traitement, de la qualité de service des MDPH, et de l'équité territoriale, trois enjeux majeurs permettant à chaque usager d'obtenir un accès aux droits de qualité, simple, rapide et équitable. Le suivi de cette feuille de route nationale incombe à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et à la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale).

La **feuille de route MDPH 2022** sera la traduction opérationnelle et transversale de ces mesures. Elle décline de manière opérationnelle l'atteinte de ces objectifs par chaque MDPH. Elle est structurée autour de **cinq grands axes de transforma-**

Structuration de la feuille de route

4 ENGAGEMENTS ISSUS DE L'ACCORD DE METHODE ENTRE L'ETAT ET L'ADF POUR LES « MDPH DE DEMAIN »

« Faire des MDPH les garantes de l'accès aux droits et de sa simplification dans tous les départements de la République »

« Faire des MDPH les garantes d'une haute qualité de service »

« Faire des MDPH un lieu de participation effectif des personnes en situation de handicap, des aidants et des associations »

« Faire des MDPH un maillon fort de territoires 100% inclusifs »



5 AXES DE TRANSFORMATION POUR CONCRETISER CES ENGAGEMENTS



Elle comprend 4 engagements, 5 axes de travail et 38 actions.

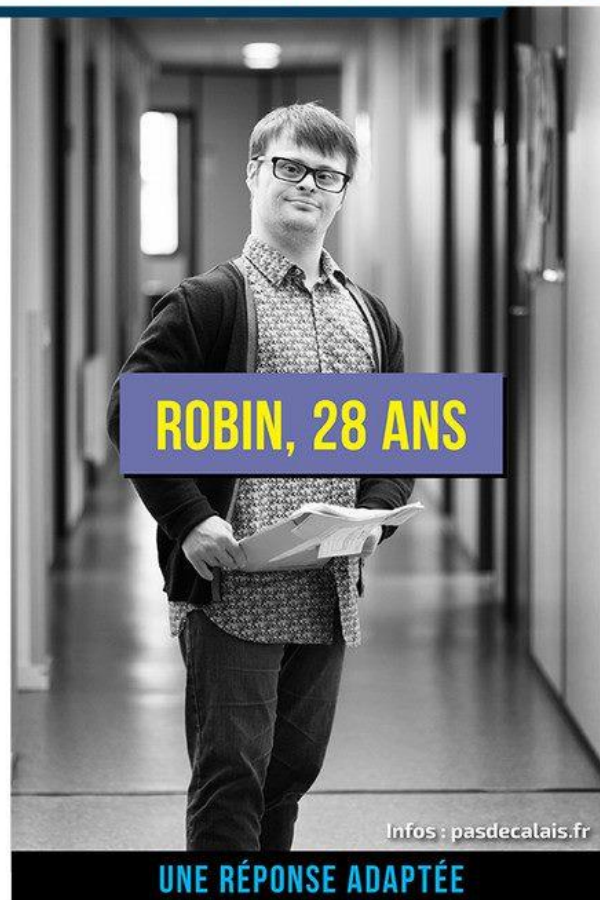
Il s'agira pour la MDPH du Pas-de-Calais de prioriser au moins 3 actions à réaliser en 2021 et d'échelonner les autres actions sur la durée de la convention. Celles-ci contribueront à l'élaboration de la feuille de route stratégique et opérationnelle départementale

LANCEMENT EN 2021 DU PORTAIL USAGER

Au second semestre 2021, la MDPH déploiera un véritable Portail Usager. Par rapport à l'actuel télé-service, mis en ligne dans le Pas-de-Calais depuis février 2019, cet outil permettra de délivrer plusieurs services nouveaux essentiels.

En effet, au-delà du dépôt en ligne du dossier de demande et des pièces complémentaires (administratives et médicales), il offrira :

- ◆ La possibilité pour l'utilisateur de suivre l'état d'avancement du traitement de son dossier.
- ◆ La possibilité pour l'utilisateur de consulter ses droits en cours.
- ◆ L'incrémentation automatique des données renseignées par le demandeur dans le système d'information départemental GENESIS.



Maison Départementale des Personnes Handicapées



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP) ◆ Siège social : Parc d'activités des Bonnettes 9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 130 001 399 00018 ◆ Effectif moyen : 106,92 ETP et 22,5 ETP du Département ◆ Présidente : Karine Gauthier (Conseillère départementale) ◆ Directeur général : Luc GINDREY 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.</p> <p>Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.</p> <p>Le GIP est sous la tutelle administrative et financière du Département.</p>
---	---

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département</p> <p>50% de la commission exécutive (12 membres sur 24), 17 % de la commission des droits et de l'autonomie des personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23)</p> <p>Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :</p> <p>Membres titulaires : Ariane BLOMME, Maryse CAUWET, Blandine DRAIN, Odette DURIEZ, Maryse JUMEZ, Pascale LEBON, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, Isabelle LEVENT, Maité MASSART, Patricia ROUSSEAU, Florence WOZNY</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>Budget 2021 (BP) : 1 850 000 € (subvention équilibre) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).</p> <p>Participation 2020 : 1 657 748 € (subvention équilibre) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).</p> <p>Conventions :</p> <p>Convention constitutive de la MDPH et ses avenants.</p> <p>Convention d'appui 2018-2021 sur les prestations techniques, et les prestations d'assistance et de conseil apportées par le Département.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 136 066 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (9,2% de la population). ◆ 40 753 dossiers de demandes reçus (dont 25 % concernant des enfants). ◆ 3,8 mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2020. ◆ 148 373 décisions prononcées par la CDAPH en 2020. ◆ 64 000 appels téléphoniques répondus et 43 832 mails traités sous 48 heures en 2020. ◆ 106,9 Equivalent Temps Plein dont 12 situés au sein des Maisons de l'Autonomie. 	<p>La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 22 fois en formation plénière et 35 fois en formation locale. Son fonctionnement, perturbé par la crise sanitaire, a été assuré à distance sur une grande partie de l'année.</p>
---	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ En milieu d'année, la MDPH a ouvert en tant que pilote, le chantier pour le déploiement du Pallier 2 du système d'information harmonisé et du formulaire IMPACT dont la vocation est d'offrir aux usagers la possibilité de suivre le traitement de leur dossier et de réaliser des gains de productivité.
- ◆ Constitution d'une communauté d'accompagnement dans le Pas-de-Calais reposant sur la méthode inclusive dans le cadre du projet de développement des « communautés 360 gestion de crise Covid-19 ».
- ◆ Gestion du contexte sanitaire lié au Covid-19.
- ◆ Mise en place d'un intranet.
- ◆ Projet de réorganisation de la MDPH avec la constitution d'un Pôle Accueil et Accès aux Droits, d'une Cellule ESMS, d'un Service Qualité. Et lancement d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.
- ◆ Adoption d'un budget annexe pour la gestion du Fonds départemental de Compensation du Handicap.
- ◆ Reconstitution en 2020 du dispositif « employabilité travailleurs en situation de handicap » avec l'intervention de trois chargés d'insertion professionnelle.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'introduction du portail usagers au second semestre 2021 permettra à la MDPH d'offrir aux usagers la possibilité de suivre le traitement de leur dossier et de réaliser des gains de productivité.

La mise en œuvre de la feuille de route MDPH 2022 permettra de contractualiser avec la CNSA certains objectifs d'amélioration de la qualité de service.

La détermination d'un diagnostic et d'un plan d'action pour l'amélioration continue de la qualité de service sera réalisée.

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2020		COMPTE DE RESULTAT 2020
Actif immobilisé : 215 669 €	Capitaux propres : 935 278 €	Produits d'exploitation : 4 753 328 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 447 485 €	Total des dettes : 578 596 €	dont subventions et participations : 4 751 895 €
Trésorerie : 850 720 €	Total bilan : 1 513 874 €	Charges d'exploitation : 4 651 638 €
RATIOS 2020		Résultat d'exploitation : 101 690 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : - 1 662 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 66 jours		Résultat de l'exercice : 100 028 €
Fonds de roulement : 719 608 €		Epargne brute : 152 058 €
Besoin en fonds de roulement : - 131 111 €		Epargne nette : 152 058 €
Financement du Département (€ et %) : 1 757 748 € soit 37%		Total des produits : 4 801 922 €

Date de mise à jour des données : 01/07/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN -



**ANNEE
2020**





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DU PRÉSIDENT DU PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN

L'année 2020 demeurera une année des plus particulières pour le Parc départemental d'Olhain.

La crise sanitaire qui a sévi dans notre pays a impacté l'ensemble de l'économie du pays, et chacun d'entre nous a dû s'adapter à ce contexte dans sa quotidienneté, qu'elle soit personnelle ou professionnelle.

Le secteur d'activité du Parc, à savoir les loisirs, l'animation, l'hébergement, la restauration, a été particulièrement touché et la succession de périodes de confinement entrecoupées de périodes d'activité plus ou moins intenses a nécessité de gros efforts d'adaptation des équipes. Celles-ci ont su être présentes et ont fait preuve d'un engagement significatif afin de répondre aux attentes de notre clientèle qui a massivement pu apprécier les nouveaux services de restauration au cours de la saison estivale 2020.

N'oublions pas notre collectivité départementale qui par son soutien financier, complété par les dispositifs gouvernementaux ont permis à notre établissement de sortir de cette première crise sans préjudices notoires quant à son avenir.

2020 est aussi l'année de la continuité dans le cadre de l'exécution du Contrat de Développement Partagé. Après la mise en œuvre des activités de loisirs, le Parc bénéficie désormais d'un nouvel établissement en termes de restauration et d'hébergement.

Enfin 2020 c'est aussi l'année d'un signal fort en termes d'accueil de sportifs sur notre Parc, avec l'obtention du label « Centre de Préparation des Jeux olympiques 2024 ».

A ce jour le projet du Belvédère est validé par notre institution et débutera en 2021.

De bon augure pour notre avenir.

Bernard CAILLIAU

Président du Parc départemental d'Olhain



MISSIONS :

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le Parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de nombreux visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration ! En cohérence avec sa vocation initiale, le Parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services optimisés.

Dans le cadre de l'exécution des missions de service public, le Conseil départemental octroie annuellement une participation financière au Parc, afin d'en assurer la mise en œuvre. Ainsi, la préservation de la forêt, l'entretien du domaine public, l'action sportive, culturelle et environnementale, le tourisme et l'action sociale sont des axes prioritaires de développement, au cœur d'une réflexion et d'une évolution permanentes.

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PARTAGE

Fil conducteur du développement, le Contrat de Développement Partagé est réalisé et mis en œuvre par le Conseil départemental du Pas-de-Calais financeur des investissements, et le Parc d'Olhain, gestionnaire du site.

LES GRANDS ENJEUX

Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, d'activités de pleine nature, d'accompagnement du développement du sport et du tourisme. Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales. Renforcer le partenariat Parc d'Olhain / Conseil départemental du Pas-de-Calais sur la base de ce contrat qui met en valeur l'évolution du Parc et qui définit les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Augmenter l'attractivité du Parc auprès des clientèles de proximité

pour les loisirs de plein air. Créer une offre d'activité autour de 2 pôles « immersion » et « sensation » (golf, belvédère, village enchanté, piste de luge 4 saisons, parcours de filets suspendus, golf miniature...). Développer et diversifier l'offre de service d'hébergement et de restauration par une montée en gamme (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant). Requalifier et aménager l'espace (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).

MISSIONS ACCOMPLIES

- ◆ Golf miniature - mai 2015
- ◆ Parcours filets - juin 2015
- ◆ Village enchanté - août 2015
- ◆ Luge 4 saisons - juin 2016
- ◆ Camping - septembre 2016
- ◆ Nouveau restaurant - juin 2020

PROJETS EN COURS

Pôle service hébergement touristique :

- ◆ Construction d'un nouvel hébergement, réhabilitation de l'hébergement actuel.
- ◆ Création d'un espace fitness et bien-être.



SENSATIONS A VENIR

Prochaine attraction :

- ◆ Le belvédère et la tyrolienne.

ORGANISATION :

GOVERNANCE

Dirigeants

Président : Bernard CAILLIAU, Conseiller départemental

Directeur général : Yannick AUDINEAU

Conseil d'administration

7 Conseillers départementaux : Bernard CAILLIAU, Alain DELANNOY 1er vice-président, Karine GAUTHIER 2ème vice-présidente, Ludovic GUYOT, Karine HAVERLANT, Caroline MATRAT, Etienne PERIN.

6 personnalités qualifiées, désignées par l'Assemblée départementale, issues du monde du sport, du tourisme, de l'entreprise et de l'environnement, Lise LEGRAND, Philippe CARPENTIER, Norbert CROZIER, Daniel DEWALLE, Philippe MINNE, Claudine TOMOLKA.

BILAN DES ACTIONS 2020 :

2020 L'ANNEE COVID

La crise sanitaire survenue en 2020 et ses conséquences ont permis de mettre en évidence la capacité du Parc à trouver des solutions alternatives, innovantes et durables, notamment grâce à la mobilisation et l'implication de ses équipes et des instances de gouvernances.

Réagir et s'adapter

La crise sanitaire qui nous a frappés a eu de nombreuses conséquences sur la vie du Parc d'Olhain, tant pour les visiteurs que pour le personnel. Le Parc a ainsi connu 160 jours de fermeture et un fonctionnement réduit le reste de l'année. Dans ce contexte difficile, il est à souligner que nous avons connu une saison relativement satisfaisante, malgré une fréquentation en forte diminution à l'instar de la piscine dont les entrées ont été divisées par 4 pour respecter les jauges sanitaires en vigueur.

L'innovation en action

De la difficulté naît l'opportunité. En effet, le Parc d'Olhain a développé l'application mobile MyOlhain, qui permet de gérer les jauges de fréquentation et les flux sur les activités de loisirs notamment pour le parcours de filets, la luge 4 saisons, les terrains de tennis et la piscine. Ce nouvel outil va perdurer car il a fait la preuve de sa facilité d'utilisation et de son efficacité.



Une information plurielle

Afin d'informer au mieux sur les gestes barrières et mesures en vi-

gueur sur les différents sites (restaurant, bar, hébergement, golf, activités de loisirs), le Parc d'Olhain a installé une signalétique spécifique, a optimisé son site internet et a également communiqué de manière régulière via des emailings ciblés. Des protocoles sanitaires ont été mis en place en interne, afin d'échanger avec les services de l'Etat sur notre fonctionnement en « mode Covid », et de pouvoir rouvrir au grand public, ainsi qu'aux groupes. Cette réflexion est le fruit d'un travail d'équipe, une équipe qui a su se réorganiser rapidement pour répondre à l'urgence.

LA POLITIQUE SOCIALE

L'humain avant tout

L'atout majeur du Parc d'Olhain est son climat social, très favorable, dont les effets se traduisent par la grande efficacité de ses collaborateurs et leur confiance dans l'avenir. Le Parc a pu placer ses salariés en position d'activité partielle, lorsqu'il était contraint de réduire ou de suspendre temporairement ses activités suite aux décisions préfectorales liées à la crise sanitaire. Pendant les périodes de confinement, le directeur et le président du Conseil d'Administration ont proposé de maintenir les salaires pour l'ensemble des salariés en situation de chômage partiel. Un geste qui a reçu une appréciation très positive des salariés, reconnaissant l'effort financier et se rendant de fait très disponibles

Former et accompagner

Mixte de par son ADN (service public et activité commerciale), le Parc d'Olhain attache une grande importance aux valeurs sociales. En termes de ressources humaines, tous les leviers ont été activés pour former, accompagner et faire progresser les collaborateurs. Le Parc d'Olhain est très sensible aux développements des compétences par l'alternance. Cette politique active visant les jeunes, en partenariat avec les établissements scolaires, constitue une force évidente. Accueillir des jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat de pro-

fessionnalisation a un impact pour le Parc d'Olhain. La transmission du savoir-faire grâce au tutorat n'est pas négligeable, et permet non seulement de disposer d'un personnel adaptable, mais aussi d'un formidable noyau de compétences formé. La majorité des salariés en CDI et CDD du Parc ont pu bénéficier en fin d'année 2020 de formations pendant la période de fermeture du Parc. Ces formations émanent du dispositif FNE (Fonds National de l'Emploi) du ministère du travail : les salariés en chômage partiel ou longue durée peuvent bénéficier de formations prises en charge à 100% (70 à 80% par la DIRECCTE, et le restant par Uniformation, l'organisme collecteur de la formation professionnelle). Quelques exemples de formations que nous avons pu proposer via une équipe de formateurs expérimentés, dans une optique de développement de compétences, d'obtention de certification ou simplement pour le plaisir : Initiation Word - Maîtrise Excel - Reconnaissance et taille végétaux - Les fondamentaux du manager : accompagner au quotidien ses collaborateurs - Lancement carte pâtisserie - Organisation chantier des espaces verts - Sécurité et Santé au Travail (SST)...Le Parc a aussi sollicité la médecine du travail (AST) pour la mise en place de formations autour du dispositif PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Physiques) : 4 sessions de formation ont été dispensées entre les services pour 8 collaborateurs par session.



DES GESTES NOUVEAUX, DES RESULTATS DURABLES

Vers une prise de conscience de nos engagements

L'environnement notre raison d'être

De par son enracinement au sein du territoire et de sa vocation sociale, le Parc d'Olhain attache une attention particulière à la notion de durabilité. Notre politique environnementale, renforcée par l'adhésion au Réseau Ethic Etapes depuis de nombreuses années, inscrit une démarche de développement durable dans nos pratiques au quotidien, ainsi que dans chaque nouvel investissement, comme le nouvel espace bar et restauration et l'extension de la résidence d'hébergement. Nous avons également entrepris des opérations de sensibilisation des usagers et partenaires. Notre domaine d'activité reposant particulièrement sur notre environnement, il s'agit de maîtriser le développement des sports de pleine nature par une prise en compte systématique de leur impact. C'est dans ce contexte que le Parc départemental d'Olhain souhaite perpétuer son engagement dans une démarche de certification par l'écolabel européen de service d'hébergement touristique, suite à l'obtention en 2011 de la certification initiale.

L'environnement, par et pour l'humain

Le Parc d'Olhain a souhaité placer l'humain au centre de son dispositif par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation, auprès de ses collaborateurs et des différents publics accueillis. Nos activités intègrent de façon systématique la prise en compte de l'accessibilité aux personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale : parcours d'orientation, golf miniature, parcours de filets, village enchanté... Enfin, notre volonté est de renforcer l'insertion économique et sociale des publics en difficulté, au travers de contrats aidés, de chantiers d'insertion, de l'accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation pénale...L'Ethic Etapes est labellisé « Tourisme et Handicap » pour son

service de restauration et d'hébergement.

Notre plan d'actions environnementales au quotidien

Voici les actions mises en place afin de limiter notre empreinte écologique, dans le cadre de notre certification écolabel européen des services d'hébergement touristique de la résidence d'accueil et de séjour de l'Ethic-Etapes du Parc d'Olhain

Energies

Limiter nos consommations énergétiques.

Eau

Limiter nos consommations en eau.

Air

Garantir un environnement sain à nos hôtes et au personnel.

Espaces verts

Limiter l'utilisation de produits chimiques et favoriser la biodiversité.

Déchets

Réduire notre production de déchets et améliorer leur élimination.

Produits d'entretien

Limiter au maximum l'utilisation de produits toxiques.

Achats responsables

Limiter l'impact des achats liés à notre activité et stimuler la production responsable.

Suivi des consommations et des productions locales

Mettre en place et suivre des indicateurs qui permettront de témoigner de l'efficacité des actions préventives, de détecter d'éventuelles anomalies et de définir de nouveaux objectifs à moyen terme.

Intégration des hôtes dans la démarche

Inciter nos hôtes au respect des bonnes pratiques environnementales.

Formation du personnel

Former et sensibiliser nos équipes.

Des actions et réalisations concrètes

La STEP

La station d'épuration des eaux usées à lits plantés de roseaux, une solution écologique et performante.

Construite en 2018 en

remplacement d'une ancienne station traditionnelle, sa dimension est prévue pour absorber un équivalent de 500 habitants.

Les avantages de ce traitement :

♦ un procédé innovant qui optimise le cycle naturel d'épuration de l'eau.

♦ un entretien réduit, pas de chimie et une installation économe en énergie.

♦ sans nuisance visuelle, sonore ou olfactive pour les riverains.

Très adaptée au fonctionnement saisonnier du Parc, la STEP offre également un volet pédagogique intéressant pour les visites scolaires et la familiarisation sur le cycle de l'eau.



La gestion sylvicole

Préserver et valoriser notre patrimoine boisé.

Depuis près d'une quinzaine d'années, le Parc départemental d'Olhain exécute un plan de gestion sur l'ensemble de son patrimoine boisé, soit environ 80 ha sur les 150 ha qui composent le Parc.

Initialement sécuritaire, la vocation de ce plan de gestion s'oriente également vers la valorisation de ce patrimoine, dans un souci de préservation et de diversification des essences et dans le respect des habitats de la faune et la flore.

L'essentiel du travail sylvicole s'effectue en phase hivernale, avec la production et la commercialisation de bois de chauffage.

L'arrivée sur notre territoire de la Chalarose (maladie du frêne) a conduit à l'intensification des coupes sur certaines parcelles, amenant même le Parc à déplacer certaines infrastructures comme le Parcours de Filets. Une campagne de plantation est envisagée dans plusieurs clairières.

Notre action vise avant tout à transmettre aux générations futures un lieu de promenade préservé, magnifié et sécurisé.

Le bilan carbone de la cantine scolaire

La municipalité de Fresnicourt-le-Dolmen s'est engagée dans une démarche de transition écologique qui a été initiée en réalisant le Bilan Carbone® de son patrimoine est de ses services. Il permet de comprendre à quelle hauteur les activités d'une organisation conduisent à des émissions de gaz à effet de serre et comment elles se répartissent.

La commune a donc identifié les poids de ses compétences (exercées et déléguées) et en particulier la contribution de la restauration scolaire assurée par le Parc d'Olhain qui a fait un plan de réduction.

Les véhicules sur le Parc

50% de véhicules électriques

50% de véhicules thermiques

Le label biodiversité pour le golf d'Olhain

Un écrin de nature et de vie.

Ce programme, porté par la Fédération Française de Golf et le Musée d'Histoire Naturelle, a pour objectif d'évaluer à l'échelle nationale les enjeux de biodiversité des golfs et d'améliorer la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité au sein des espaces golfs.

Nos objectifs

- ◆ Mieux connaître son patrimoine naturel pour mieux le valoriser.
- ◆ Etudier les relations entre la gestion du golf et l'expression de la biodiversité.

- ◆ Mener une démarche intégrée qui vise l'optimisation des coûts de gestion tout en préservant la biodiversité.
- ◆ Mieux communiquer sur les choix de gestion effectués, notamment auprès des usagers du site.

Deux années de travail mené avec le Parc et un bureau d'étude d'ingénierie et de développement durable ont permis d'effectuer un inventaire et des missions de repérage de la faune et de la flore présentes sur le terrain.

Le golf d'Olhain est le quatrième golf en Hauts de France à avoir obtenu le label Argent, mettant en évidence nos connaissances et nos engagements dans les actions de valorisation du domaine -fauche tardive, forage pour l'arrosage, gestion et préservation de certains habitats).

Plus de 200 espèces animales et végétales ont été répertoriées.

Pôle loisirs/animations

Le label accueil vélo 5

L'EuroVélo 5, qui relie Londres à Rome, passe par le Parc d'Olhain, labellisé pour ses services d'hébergement, de restauration et de réparation.

Ce label Accueil Vélo, attribué par France Vélo Tourisme avec l'expertise de l'ADRT 62 et l'Office de Tourisme de Béthune Bruay, offre l'opportunité d'être identifié sur les outils de communication de ces derniers et de développer des produits touristiques (courts séjours alliant tourisme de mémoire et pratique du cyclotourisme). Peu d'aménagements et de services sont actuellement proposés, cependant le Contrat de Développement Partagé va permettre de nouveaux investissements tels que des bornes de recharge électrique et des abris à vélo sécurisés.

L'ACTIVITE EN CHIFFRES

Une activité fortement réduite mais toujours attractive

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du Parc d'Olhain. Globalement les fréquentations sont en baisse de 50% pour l'ensemble des services voire 70% pour l'hébergement et la piscine.

Pôle hébergement, restauration, réunion

Hébergement en résidence d'accueil et de séjour

La résidence Ethic Etapes, a été particulièrement impactée et a enregistré 2 874 nuitées en 2020, soit une baisse de 8412 nuitées par rapport à 2019.

Hôtellerie de plein air

Fréquentation du camping en 2020 : 4 050 nuitées soit 907 jeunes accueillis.

Fréquentation des nid'îles en 2020 : augmentation de l'hébergement insolite 220 nuitées.

Les activités en toute liberté

	2019	2020
Tennis	876	408
Golf	17 859	10 440
miniature		
Parcours de filets	86 328	35 527
Luge 4 saisons	80 264	49 466

Les chiffres du golf

288 licenciés

144 créneaux d'enseignement.

568 green-fees vendus.



ELEMENTS FINANCIERS :

Une année particulière mais satisfaisante pour les nouveaux services.

L'année 2020 restera une année très particulière suite à la crise sanitaire, dont l'impact économique a été planétaire et inédit. Il serait donc illusoire de vouloir comparer les exercices comptables. Le Parc est resté fermé plus de 160 jours en 2020 soit environ 42% sur l'année, alors que le chiffre d'affaires commercial dégagé est environ de 50% par rapport à 2019. En résumé, l'activité commerciale sur la période d'ouverture a été satisfaisante. Les aides directes liées à la Covid-19 correspondent à environ 20% du budget total de l'année 2020, essentiellement en provenance du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour environ 14%, et 6% pour le chômage partiel, les exonérations des charges sociales et le fonds de solidarité. Les dépenses courantes liées aux activités ont chuté (denrées alimentaires, les consommations...) et les embauches prévues ont été gelées. L'ensemble de ces points ainsi que certains ajustements, comme le report de certaines dépenses, ont permis de réduire le déficit à hauteur de -118 094 €.



Participation du Département : 1 250 000 € dans le cadre des missions de service public

Aide Covid exceptionnelle du Département : 500 000 €

Budget de fonctionnement 2020 : 3 623 950 €

Recettes hors CD62 : 1 873 950 €

Comparaison des exercices 2019 à 2020 en euros

	2019	2020
Résultat de l'exercice	-80 210	- 118 094
Missions de service public	1 250 000	1 250 000
Recettes d'activités	2 816 798	1 432 002
Aides COVID-19 Département	/	500 000
Aides COVID-19 Etat	/	283 506
Autres recettes	286 545	158 442
Global	4 353 343	3 623 950

PERSPECTIVES 2021 :

Le Parc départemental d'Olhain continuera les projets programmés dans le cadre du Contrat de Développement Partagé avec les réalisations suivantes en 2021 :

- √ Nouvelle résidence de type hôtelier avec 19 chambres supplémentaires.
- √ Ouverture du pôle bien être et récupération sportive annexé à la salle de sport polyvalente.
- √ Début de la construction du Belvédère après les vacances d'été.
- √ Refonte des aménagements extérieurs et des accès (piétons et véhicules).

Les années suivantes devraient voir l'aboutissement des études du réaménagement du parcours du golf 9 trous et de son club house.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

□ Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéficiaire. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- ◆ **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
- ◆ **Dotations** : 1 203 441 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 784 000 085 00034
- ◆ **Effectif moyen** : 72 salariés soit 68 ETP
- ◆ **Président** : Bernard CAILLIAU (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

Mission / Cœur de métier :

Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique sur le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46%.

Représentants du Département dans la structure :

7 titulaires : Bernard CAILLIAU, Alain DELANNOY, Karine HAVERLANT, Karine GAUTHIER, Ludovic GUYOT, Caroline MATRAT, Etienne PERIN

Contribution financière du Département :

2020 : 1 750 000 €, dont 500 000 € de subventions exceptionnelles
BP 2021 : 1 250 000 € + BS : 320 000 €

Garantie d'emprunts : aucune.

Convention : Contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ 2014-2020 : 19,4 millions d'euros investis au service des politiques publiques du Conseil départemental.
- ◆ 160 jours de fermeture du parc sur 2020 à cause de la crise sanitaire
- ◆ **Fréquentation** :
 - 35 527 entrées au parcours filets;
 - environ 6000 entrées à la piscine : fréquentation divisée par 4 dans le cadre du respect des jauges sanitaires en vigueur;
 - 49 466 luges;
 - 2 874 nuitées à la résidence Ethic étape ;
 - 10 306 repas servis ;
 - 4 050 nuitées au camping ;
 - 220 nuitées en nid'île (hébergement insolite) ;
 - 10 440 entrées au golf miniature ;
 - 408 heures de locations de court de tennis.
- ◆ 170 hectares de forêt et de plaine

◆ Les chiffres du golf :

- 288 licenciés
- 144 créneaux d'enseignement
- 568 green-fees vendus

◆ Formations

- 1 260 heures de formations dispensées au personnel dans le cadre du Fonds National pour l'Emploi
- dispense de 4 sessions de formation Prévention des Risques liées aux Activités Physiques par la médecine du travail entre les services pour 8 collaborateurs par session.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Le secteur d'activité du parc a été particulièrement touché par la crise sanitaire. La succession de périodes de confinement entrecoupées de périodes d'activité plus ou moins intenses a nécessité de gros efforts d'adaptation des équipes (télétravail, chômage partiel). L'année Covid fut l'occasion pour les équipes de bénéficier de formations émanant du dispositif FNE (Fonds National de l'Emploi) du ministère du Travail.

Sur le plan financier, le soutien du Département et les dispositifs gouvernementaux ont permis au parc de sortir de cette première crise sans préjudices notables quant à son avenir.

2020 est aussi l'année de la continuité dans le cadre de l'exécution du Contrat de Développement Partagé. Après la mise en œuvre des activités de loisirs, le parc bénéficie désormais d'un nouvel établissement en termes de restauration et d'hébergement.

Le parc a développé aussi, lors de cette année particulière, l'application mobile, MyOlhain, qui permet de gérer les jauges de fréquentation et les flux sur les activités de loisirs notamment pour le parcours de filets, la luge 4 saisons, les terrains de tennis et la piscine.

Enfin, avec l'obtention du label « Centre de Préparation des Jeux olympiques 2024, 2020 fut aussi l'année d'un signal fort en termes d'accueil de sportifs sur le parc.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Début de la construction du belvédère et de la tyrolienne
- ◆ Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme.
- ◆ Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales.
- ◆ Renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain sur la base du contrat de Développement partagé qui met en valeur l'évolution du Parc et qui définit les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 4 397 888 €

Capitaux propres : 4 738 480 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 171 616 €

Total des dettes : 297 634 €

Trésorerie : 468 048 €

Total bilan : 5 037 553 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %

Durée apparente de la dette : inférieure à 1 an

Trésorerie en jours d'exploitation : 47 jours

Fonds de roulement : 355 722 €

Besoin en fonds de roulement : - 112 326 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Produits d'exploitation : 2 698 096 €

dont subventions et participations : 1 250 000 €

Charges d'exploitation : 3 346 504 €

Résultat d'exploitation : - 648 408 €

Résultat financier : - 176 €

Résultat exceptionnel : 530 490 €, dont 500 000 € de subventions exceptionnelles

Résultat de l'exercice : - 118 094 €

Epargne brute : 48 483 €

Epargne nette : - 1 667 €

Total des produits : 3 265 933 €

Financement du Département (€ et %) : 1 750 000 € soit 53,6 %

Date de mise à jour des données : 28/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

PAS-DE-CALAIS  ACTIF

ANNEE

2020



PAS-DE-CALAIS  ACTIF



EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DE PAS-DE-CALAIS ACTIF

Faire face dans la difficulté.

L'année 2020 aura été une année de tempête. La pandémie qui s'est répandue sur le monde nous a tous touchés, à des degrés divers. Mais ce sont évidemment les plus exposés, les très petites entreprises de l'économie sociale et solidaire, tous ces entrepreneurs engagés, dont l'équilibre économique, parfois fragile, repose sur le travail d'équipes réduites, qui ont été le plus durement impactés par les confinements successifs de l'année 2020. La violence du choc a été telle que l'on aurait pu croire que de nombreuses structures ne s'en relèveraient pas.

Et pourtant, grâce à la solidarité déployée dans notre pays, associant l'Etat, les collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs du monde économique, l'effet de la crise, s'il reste sensible, aura été atténué.

Au cœur de cette solidarité, les équipes de Pas-de-Calais Actif ont su, malgré les contraintes d'un travail en distanciel, faire preuve de réactivité et d'inventivité. Elles ont déployé, au plus fort de la crise, des dispositifs pertinents, pour aider efficacement les entreprises de l'économie sociale et solidaire du département : permanences téléphoniques, formations à distance, diagnostic et accompagnement personnalisé, report d'échéances de prêts, aides directes aux structures de moins de 3 ETP en rupture de trésorerie, ...

L'année 2020 marque aussi une évolution forte dans l'activité de Pas-de-Calais Actif qui, à la demande du Département du Pas-de-Calais, renforce son rôle dans l'accompagnement direct des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante, pour leur permettre d'amener leur activité à l'autonomie économique.

Du fait du contexte particulier, les résultats de l'année 2020 en termes d'ETP créés, consolidés ou sauvegardés sont en baisse de 25% par rapport à 2019. Mais l'activité opérationnelle de Pas-de-Calais Actif est en forte croissance, avec une augmentation du tiers du nombre des interventions, et un doublement des projets soutenus.

Si le contexte économique de 2021 reste incertain, une chose est donc sûre : les équipes de Pas-de-Calais Actif sont prêtes à accompagner les entrepreneurs engagés. Elles sauront les aider à faire face, quelles que soient leurs difficultés.

Caroline MATRAT

Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

PAS-DE-CALAIS ACTIF

MISSIONS ET ORGANISATION :

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais :

Permettre aux entrepreneurs de s'engager dans des projets à fort impact positif pour la société.



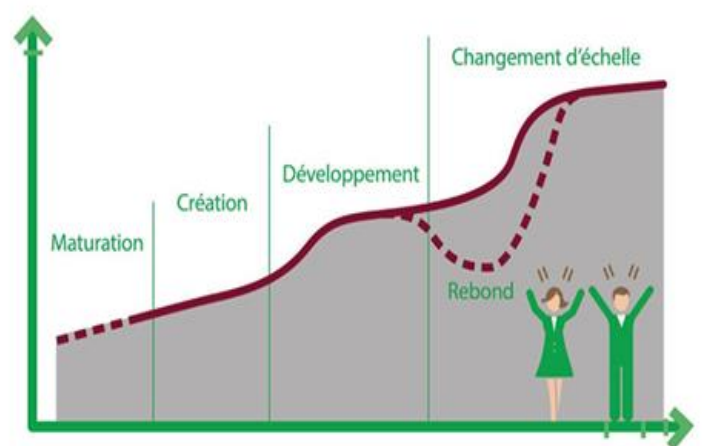
LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- ◆ Les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, d'avances remboursables et de subventions.
 - ◆ Les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts solidaires et de subventions.
 - ◆ Les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action).
 - ◆ Les bénéficiaires du RSA ayant créé une activité indépendante, Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.
- ◆ D'intervenir en fonds quasi-fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 €.
 - ◆ D'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire.
 - ◆ D'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).
 - ◆ D'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS).
 - ◆ D'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS).
 - ◆ D'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie.
 - ◆ D'accompagner et financer les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS.
 - ◆ D'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ De garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %).
- ◆ D'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



ORGANISATION :

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITE PRIVEE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ Le Conseil départemental du Pas-de-Calais.
- ◆ La Région Hauts-de-France.
- ◆ La Caisse d'Epargne Hauts-de-France.
- ◆ La Caisse des Dépôts et Consignations.
- ◆ L'association France Active
- ◆ La MACIF.
- ◆ La Mutuelle AESIO.
- ◆ EDF.
- ◆ L'Union Régionale des SCOP.

LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'Administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'Administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le Président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'Administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRENOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTERIEURE
Mme Caroline MATRAT	Présidente	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Claude ETIENNE	Vice-président	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. Vianney LEVEUGLE	Vice-président	Vice-président de la Mutuelle AESIO
M. Didier RENSY	Secrétaire	Mandataire MACIF
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
Mme Florence BARBRY	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
Mme Ginette BEUGNET	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
Mme Pascale LEBON	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. Philippe BAILLY	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Epargne Hauts-de-France
Mme Judith BERTHAUD	Administrateur	Chargée de Développement Territorial CDC
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Frédéric DESCHAMPS	Administrateur	Directeur Général SA SAFIDI
M. Hakim ELAZOUZI	Administrateur	Conseiller régional des Hauts-de-France
M. Eric FAIDHERBE	Administrateur	Trésorier Union Régionale SCOP Hauts-de-France



Deux grands métiers :
**DE LA GARANTIE
À L'INVESTISSEMENT**

Notre ambition de transformation sociale est soutenue
plus particulièrement par deux structures financières :
France Active Garantie et France Active Investissement.

Chacune d'elles met son expertise et son ingénierie
financière au service de l'ensemble des réseaux
d'accompagnement et des acteurs de l'entrepreneuriat
en France.



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
GARANTIE

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
INVESTISSEMENT

Moteur exemplaire de l'activité de France Active, la société de garantie a démontré l'an dernier toute sa capacité à s'adapter pour accompagner les entrepreneurs au cours de cette période incertaine. France Active Garantie assure la gestion de plus de 100 fonds de garantie, en partenariat avec l'ensemble des acteurs bancaires et anime le majeure partie du volet du microcrédit professionnel du Fonds de Cohésion Sociale pour le compte de l'Etat. Elle accorde des garanties d'emprunt aux entrepreneurs et aux institutions qui favorisent l'emploi et la cohésion sociale. Avec 249 millions d'euros mobilisés en 2020 à travers ces garanties, France Active Garantie a sécurisé plus de 25 000 prêts.

Principale société d'investissement solidaire en France, France Active Investissement permet à France Active de collecter l'épargne solidaire pour l'investir, à des conditions avantageuses, dans des projets de l'économie sociale et solidaire, à fort impact social, territorial ou environnemental. En 2020, France Active Investissement a collecté 16 millions d'euros d'épargne solidaire et investi 22,2 millions d'euros au sein d'entreprises solidaires.



PRESENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidé par Pierre -René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- ◆ Les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi.
- ◆ Les entrepreneurs engagés.
- ◆ Les entreprises sociales et solidaires.

UN METIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- ◆ 42 structures de proximité appelées fonds territoriaux.
- ◆ 650 salariés.
- ◆ Plus de 2 500 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLETE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ Des garanties d'emprunts bancaires.
- ◆ Des prêts solidaires.
- ◆ Des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'Etat, les collectivités territoriales, les banques et le Fonds Social Européen, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 42 fonds territoriaux de dimensions variables :

- ◆ fonds régionaux,
- ◆ fonds départementaux.

Chaque fonds territorial est autonome et juridiquement indépendant de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les fonds territoriaux à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des fonds territoriaux au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'Administration de chaque fonds territorial. Réciproquement cinq présidents de fonds territoriaux siègent au Conseil d'Administration de France Active et les fonds territoriaux participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de

procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Fonds Social Européen, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des fonds territoriaux.

LA FORMATION DES SALARIES ET DES BENEVOLES DU RESEAU :

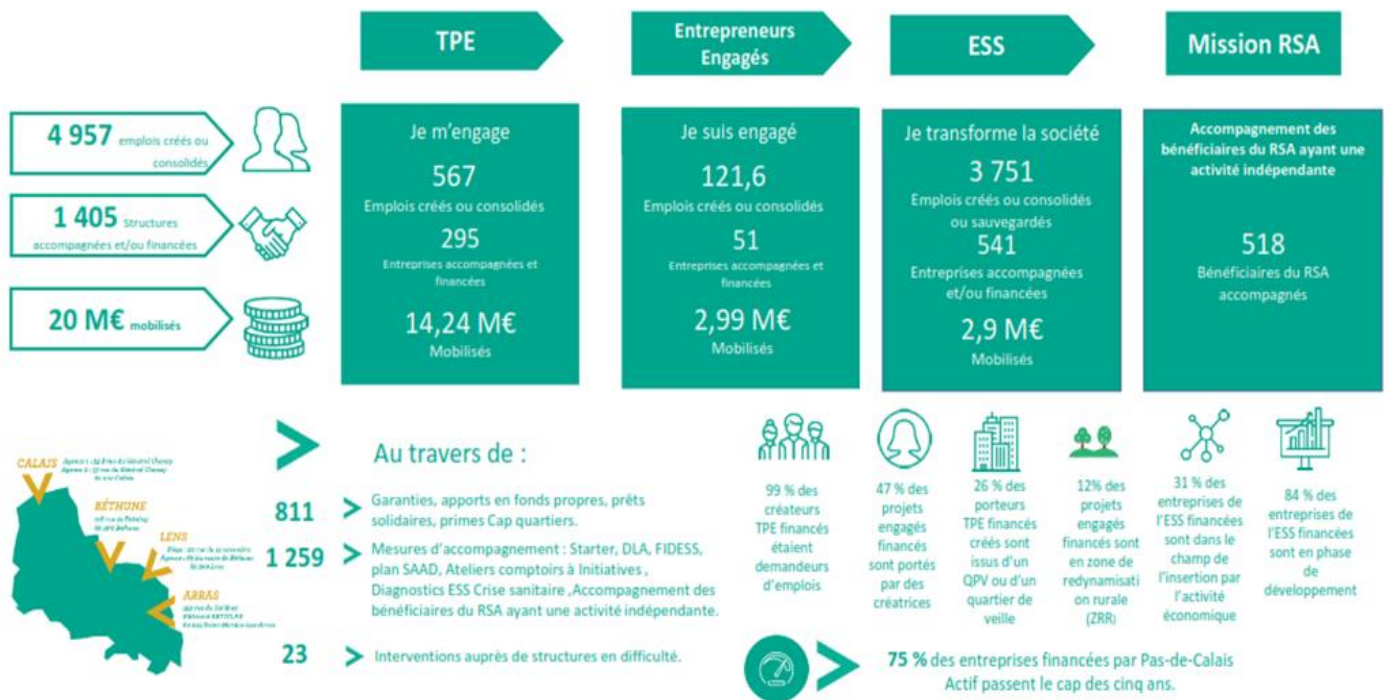
France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.

La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les fonds territoriaux :

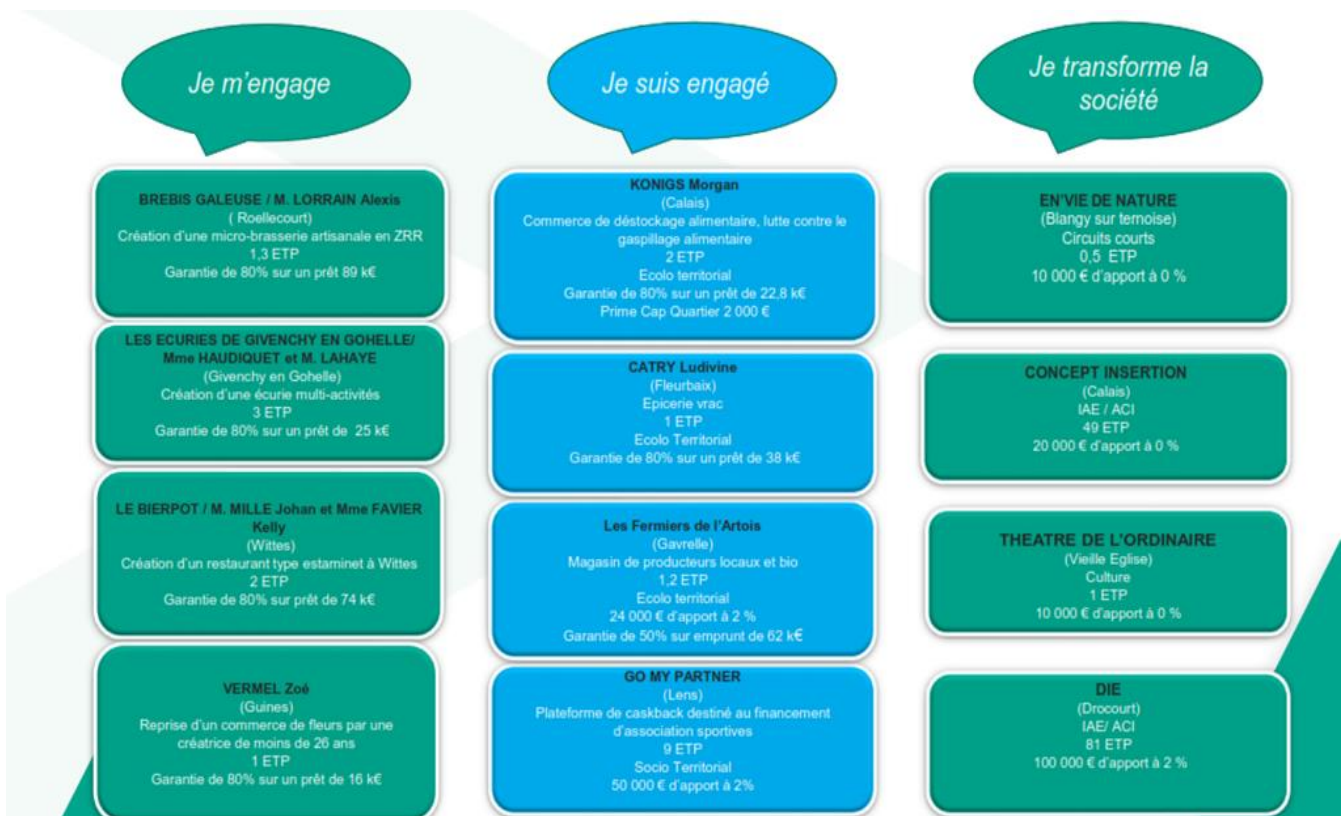
- ◆ 3 réunions des directeurs de fonds territoriaux par an.
- ◆ 3 réunions des présidents des fonds territoriaux par an.
- ◆ Un séminaire annuel réunissant l'ensemble des présidents, directeurs, directeurs adjoints du réseau et les cadres de la tête de réseau. Ce séminaire est co-organisé chaque année par la tête de réseau et un fonds territorial.

BILAN DES ACTIONS 2020 :

PAS-DE-CALAIS ACTIF



FOCUS-Quelques exemples de structures financées par Pas-de-Calais Actif:



FONCTIONNEMENT :

LES MOYENS HUMAINS

En 2020, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 30 salariés.

- ◆ Un directeur: en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat (Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, Conseil d'administration de FINORPA, Conseil d'administration de l'association parcours confiance).
- ◆ Un directeur adjoint: en charge de l'animation du pôle « accompagnement et financement des entreprises solidaires ».
- ◆ Un directeur adjoint délégué: chargé de la prospective, des études et de l'innovation.
- ◆ Un secrétaire général: en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public.
- ◆ Un responsable du pôle TPE: en charge de la coordination et du développement du pôle TPE. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de

50 % de son temps.

- ◆ Un responsable du pôle back office - contrôleur de gestion – responsable de l'audit interne: en charge de la gestion du pôle back office, du contrôle de gestion, de l'audit interne et de l'ensemble du contrôle des objectifs et du reporting auprès de nos partenaires financeurs.
- ◆ Un chef de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
- ◆ 18 chargés de mission :
 - ◇ 4,5 chargés de mission accompagnement et financement des TPE.
 - ◇ 2,5 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
 - ◇ 9 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
 - ◇ 2 chargés de mission dispositif local d'accompagnement.
- ◆ Un chef de projet pour l'animation et la gestion de la plateforme

« Propulsons ! ».

- ◆ 4 gestionnaires de back office en charge de la mise en place des interventions financières.

LES MOYENS MATERIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ◆ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy).
- ◆ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier).
- ◆ 1 à Lens, (71 route de Béthune).
- ◆ 1 à Béthune (218 Rue Fleming).

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

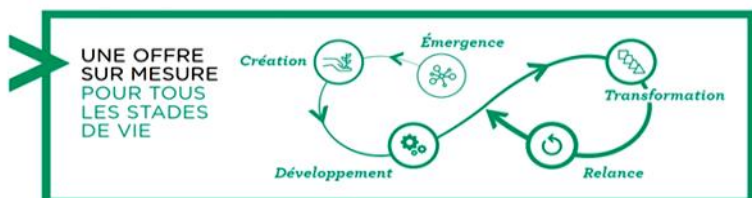
UNE EXPERTISE FINANCIERE :

- ◆ **ACCUEIL** : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.
- ◆ **EXPERTISE** : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ◆ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ◆ **APPUI D'UN RESEAU** : grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.



PERSPECTIVES 2021 :

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2021, nous envisageons d'instruire 570 demandes de financement :

- ◆ 475 demandes de financement de TPE.
- ◆ 65 demandes de financement d'entrepreneurs engagés.
- ◆ 30 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de financer et d'accompagner 30 structures.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 34 structures accompagnées individuellement.
- ◆ 61 structures accompagnées en collectif.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 20 structures accompagnées individuellement.
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

LA CONSOLIDATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de « Propulsons ! », label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 47 campagnes ont été lancées pour 194 017 € collectés et 3 670 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons ! » est devenue la plateforme départementale de financement participatif. Cette transformation s'est accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2020, sur les 8 campagnes lancées, 7 campagnes ont atteint leur objectif pour 32 255 € collectés et 576 citoyens mobilisés. En 2021, nous envisageons de lancer 8 à 10 campagnes.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, de l'innovation sociale, de la coopération ou porteuses de valeurs remarquables de l'ESS, a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de ce dispositif. En 2021, Pas-de-Calais Actif participe aux comptoirs au travers de :

- ◆ l'animation d'un atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ l'animation d'ateliers pour « aller plus loin » après les comptoirs sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ l'animation de séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de la mise en place d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier s'adresse aux projets labellisés en 2020 et 2021 et a pour vocation à donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

Certaines actions ont été menées en visio conférence pendant la période de confinement.

L'ETUDE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES PROJETS SCIC SOLLICITANT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UNE INTERVENTION EN CAPITAL

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a défini une stratégie d'intervention en capital auprès des

SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), stratégie adoptée par les instances départementales en date du 22 mars 2021. La mise en place de cette politique nécessite d'analyser les projets sous plusieurs angles avant la délibération des élus sur ces interventions. Ce processus nécessite notamment une analyse économique et financière des projets qui sera réalisée par Pas-de-Calais Actif. Pour ce faire, nous procéderons à une analyse du projet sous plusieurs angles permettant de rendre auprès du Conseil départemental un avis éclairé sur l'opportunité d'une entrée au capital des SCIC qui sollicitent le Département.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITE INDEPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission a démarré en octobre 2019 et a été renforcée en 2020. Une nouvelle convention a été conclue pour la période d'avril 2021 à fin juin 2022 avec un objectif de 1083 bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante qui feront l'objet d'un accompagnement.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation). représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Actif

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- ◆ **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- ◆ **Siège administratif** : 23 rue du 11 Novembre, 62300 Lens
- ◆ **Capital** : 1 177 218 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 186 200 093 000 83
- ◆ **Effectif moyen** : 30 ETP
- ◆ **Présidente** : Caroline MATRAT (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Ludovic CANON

Mission / Cœur de métier :

Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire.
Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif
4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « je m'engage », les EE « je suis engagé », les entrepreneurs de l'ESS « je transforme la société » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI).
TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16, soit 50 % Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital

Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires : Florence BARBRY, Ginette BEUGNET, Jean-Claude ETIENNE, Pascale LEBON, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Etienne PERIN

Contribution financière du Département :

BP 2021 : 1 323 940 € dont ESS : 534 172 € (dont dotation d'outils: 238,4 K€) et BRSA TI : 789 768€ 2020 : 1 049 054 € , dont fonctionnement: 192 417 € , dotation des outils: 424 355 €, accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants: 432 282 €)

Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%

ACTIVITES 2020

CHIFFRES CLES

- ◆ 1 405 structures accompagnées et/ou financées : 295 TPE, 51 EE, 541 ESS, 518 BRSA TI
- ◆ 20 M€ mobilisés : 14,24 M€ en TPE, 2,99 M€ pour les EE, 2,9 M€ en ESS
- ◆ Action en faveur de l'emploi en 2020 : 4 957 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 567 en TPE, 121,6 chez les EE et 3 751 dans les structures de l'ESS
- ◆ Financer la relance des entreprises de l'ESS affectés par la crise sanitaire lié au COVID 19 : 10 demandes, 8 financements accordés pour 226K€, 60 emplois consolidés.
- ◆ 4ème fonds territorial du réseau France Active sur 42

- ◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 80 % « je m'engage », 12 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique, le projet social, l'environnement, la gouvernance) 8 % « je transforme la société » (champ de l'ESS)
- ◆ Budget citoyen : 85 porteurs de projets, 4 comptoirs à initiative en présentiel et 7 en visio-conférence, 51 projets labellisés
- ◆ Propulsons! : 47 projets propulsés, 194 017 € collectés, 3 670 citoyens impliqués

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Développement de la mission d'accompagnement des bénéficiaires RSA travailleurs indépendant avec le recrutement de 5 ETP complémentaires et le renforcement de 399 876,35 € au capital de Pas-de-Calais Actif afin de préserver le cycle de trésorerie, amenant le montant de participation du Département à 842 743 € sur 1 177 221 €, soit 71,6 %.
- ◆ Sur le champ ESS au cœur de la crise sanitaire: accompagnement et financement d'un collectif de structures d'insertion par l'activité économique pour la mise en place d'une activité de fabrication de masques en tissu, le lancement d'une campagne de financement participatif d'un collectif de cuisiniers pour les soignants, pompiers et forces de l'ordre
- ◆ Budget citoyen du Département du Pas-de-Calais : Animation d'ateliers « découvrir et construire son modèle économique » dans le cadre des comptoirs à Initiatives, coordination du tournage de vidéos pitch pour les projets labellisés, Accompagnement individuels et coaching financier sur l'élaboration des budgets prévisionnels, des plans de financement et de trésorerie des projets labellisés.
- ◆ Mise en œuvre et développement du nouveau fonds « PDC Territoire d'ESS » visant à accompagner et financer les initiatives existantes et les innovations émergentes de l'ESS.
- ◆ Renforcement d'outils financiers et d'ingénierie notamment par le Département (Dispositif d'Appui aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire : DASESS + 88 000 €) afin d'accompagner les structures de l'ESS impactées par la crise de la Covid-19.
- ◆ Mise en œuvre du fonds Urgence ESS permettant d'octroyer des primes de 5 000€ pour les structures de l'ESS de 1 à 3 salariés et des primes de 8 000€ pour les structures de l'ESS de 4 à 10 salariés.
- ◆ Gestion et animation d'un plan départemental d'accompagnement des services d'aides à domicile du Département du Pas-de-Calais.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ ESS : Faire de Pas-de-Calais Actif le garant de la bonne santé des structures de l'Economie Sociale et Solidaire.
- ◆ Etude économique et financière des projets de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) sollicitant le Conseil départemental pour une intervention au capital.
- ◆ La participation aux comptoirs à initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen.
- ◆ Le développement de la plateforme de financement participatif départementale « Propulsons ».
- ◆ Le développement de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020 (RETRAITE HORS DISPOSITIFS)

Actif immobilisé :	83 541 €	Capitaux propres :	1 068 363 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 810 949 €	Total des dettes :	313 228 €
Trésorerie :	688 935 €	Total bilan :	1 944 327 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Chiffre d'affaires :	132 984 €
Valeur ajoutée :	- 266 725 €
Excédent brut d'exploitation :	143 283 €
Résultat d'exploitation :	92 570 €

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) :	0 %	Résultat financier :	3 892 €
Durée apparente de la dette :	0 année (aucun emprunt en cours)	Résultat exceptionnel :	- 45 254 €
Rentabilité des capitaux propres :	4,7 %	Résultat de l'exercice :	50 398 €
Taux de rentabilité net :	37,9 %	Capacité d'autofinancement :	126 910 €
Ratio d'activité :	21,1 %	Total des produits :	2 136 834 €
Trésorerie en jours d'exploitation :	124 jours	Financement du Département (€ et %) :	802 352 € - 38%
Fond de roulement :	1 408 922 €		
Besoin en fonds de roulement :	719 987 €		

Date de mise à jour des données : 30/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA) - PAS-DE-CALAIS HABITAT -



**ANNEE
2020**





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DU PRESIDENT DE PAS-DE-CALAIS HABITAT

2020 aura été une année particulière pour Pas-de-Calais habitat, comme pour tous les habitants et les entreprises. Cette année singulière a aussi été révélatrice de notre résilience, de notre sens du progrès et de la solidarité. Les collaborateurs de l'Office étaient au rendez-vous de l'intérêt général et se sont mobilisés pour répondre aux besoins des locataires.

Il aura fallu protéger la santé des collaborateurs et leur fournir la flexibilité nécessaire afin qu'ils puissent, tout en assurant leur mission, prendre soin d'eux-mêmes comme de leurs proches.

Il me tient à cœur de remercier les équipes qui, par leur mobilisation et leur engagement, ont aidé les locataires pendant cette période. Des liens forts se sont révélés et nous ont motivés dans l'accomplissement de notre mission au service des habitants.

Pour autant, 2020 a aussi été une année de prospective. De nombreux projets ont vu le jour, impulsés par le Conseil d'Administration et portés par la direction générale. Ancrés dans la réalité territoriale, certains accentueront l'action sociale de l'Office. Je pense particulièrement à l'arrêt des expulsions pour motif de grande pauvreté ou encore le travail initié en direction des territoires ruraux.

Parallèlement, la mise en œuvre de notre Plan Stratégique de Patrimoine identifie d'importants chantiers de réhabilitation qui, pour certains, ont démarré et ce malgré la crise sanitaire. Ces chantiers s'intensifieront durant les années à venir, grâce à la subvention de 3M d'euros accordée par le Conseil départemental. Elle permettra de souscrire à de nouveaux emprunts destinés à la rénovation énergétique de nos logements.

Tous ces choix dessinent, au fil de leur concrétisation, ce que sera Pas-de-Calais habitat dans la prochaine décennie. L'Office se réinvente, se renouvelle et réaffirme ses valeurs, à l'aube de souffler ses 90 bougies.



Jean-Louis COTTIGNY
Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS ET ACTIONS MENEES :

REINVENTER NOTRE MISSION SOCIALE

A l'heure où les fragmentations sociales se font de plus en plus prégnantes, Pas-de-Calais habitat imagine des approches nouvelles pour accompagner les publics les plus fragiles. Réinventée, l'action sociale de l'Office dépasse le fait d'offrir un toit à celles et ceux qui en ont besoin. 2020 a vu le renforcement des partenariats permettant un retour à l'emploi des locataires, par l'accompagnement, l'insertion et la formation. Qu'il s'agisse du programme européen Increase rebaptisé Etincelle, les chantiers école, les partenariats avec les lycées professionnels ou encore l'expérimentation "territoire zéro chômeur", la mobilisation des équipes de Pas-de-Calais habitat s'amplifie. D'autres politiques renforcent l'action de l'Office dans le domaine social : la lutte contre les expulsions locatives pour cause de grande pauvreté, l'accueil des jeunes de moins de 25 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore l'adaptation des logements au vieillissement.

AU COEUR DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'HABITAT

Le maintien du locataire dans le logement fait partie de l'ADN de Pas-de-Calais habitat, tout comme l'accueil des publics les plus fragiles. Grâce aux dispositifs de solidarité, les locataires sont accompagnés lorsque des difficultés surgissent. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 26 juin 2020, a souhaité renforcer l'action de l'Office : **"forts de la mission de service public de Pas-de-Calais habitat, ses administrateurs ont décidé d'engager l'Office dans une politique de cessation des expulsions des locataires dont le motif est exclusivement économique."**

Ce soutien intervient dans un contexte où l'augmentation de la pauvreté, de la précarité et des inégalités laissent craindre un accroissement des impayés et donc des expulsions locatives. De nouvelles solidarités seront inventées et des partenariats développés notamment avec le tissu associatif départemental. Les associations d'intermédiation locative, par les baux glissants qu'elles portent et l'accompagnement social qu'elles offrent, auront un rôle premier à jouer, aux côtés des équipes sociales de l'office. En complément et en amont, la mobilisation accrue du Fonds Solidarité Logement dans son volet maintien permettra de faire baisser l'occurrence des situations d'expulsion.

LES BENEFICIAIRES DE L'APL

Le nombre de bénéficiaires de l'APL est de 23 009 en 2020, soit 62 % des locataires de l'Office.

Le taux de couverture des loyers est de 31,6%.

Le montant des APL versé est de 60,44 M€.

LE RELOGEMENT DES FAMILLES LES PLUS EN DIFFICULTES

Cette année encore, l'Office a réalisé une grande part des relogements des publics prioritaires du Fonds de Solidarité Logement du Département. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation constante des équipes et à l'approche de l'Office, qui consiste à travailler à l'échelle des quartiers.

Pas-de-Calais habitat a relogé 563 familles bénéficiaires du FSL en 2020 dont 201 familles prioritaires.

La délégation du Contingent Préfectoral, a permis le relogement de 552 familles prioritaires, dont 134 sortants d'hébergement.

MOBILISE POUR L'EMPLOI DES LOCATAIRES

En parallèle de la simple question du logement, Pas-de-Calais habitat mène depuis plus de 20 ans un travail de fond sur l'emploi, la formation et la mobilité. L'Office a multiplié les partenariats et de nombreuses expériences ont été menées sur les territoires afin de faciliter les rencontres de locataires en recherche d'emploi avec les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), le Département du Pas-de-Calais, les GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) ou les entreprises. Ce rôle de facilitateur s'inscrit pleinement dans le cadre du Pacte des Solidarités et du Développement Social 2017-2022 du Conseil départemental. Suite à la création de la mission déléguée «Emploi - Insertion» au sein de l'Union Régionale pour l'habitat des Hauts-de-France en 2019, Pas-de-Calais habitat échange régulièrement autour des bonnes pratiques. Les résultats et les actions innovantes accumulés au fil des années font de l'Office un acteur référent et reconnu, conscient de ses responsabilités dans ce domaine.

PLUS LOIN POUR L'EMPLOI DES LOCATAIRES

Les chantiers sont des opportunités économiques et sociales pour notre territoire, notamment dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans nos marchés nous amène à intervenir en tant qu'acteur dans la chaîne de la filière IAE (Insertion par l'Activité Economique). A présent, l'Office complète son intervention en s'inspirant du modèle « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) et en s'inscrivant dans un partenariat étroit avec tous les acteurs sociaux économiques. Pour Pas-de-Calais habitat, l'objectif est de transposer ce modèle et de mettre en œuvre une politique d'insertion professionnelle

centrée sur les locataires en recherche d'emploi, intégrée à la réalité des territoires.

Pour commencer, l'Office s'engagera avec les acteurs locaux porteurs de projets émergents issus de la démarche TZCLD dans les communes de Frévent, Lens, Mazingarbe, Saint-Pol-sur-Ternoise, et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane. Le travail conjoint de Pas-de-Calais habitat, des structures actives dans l'insertion et la recherche d'emploi et des entreprises donnera davantage de chance aux locataires en situation de chômage de longue durée de retrouver un emploi.

INCREASE, LA NOUVELLE ETINCELLE

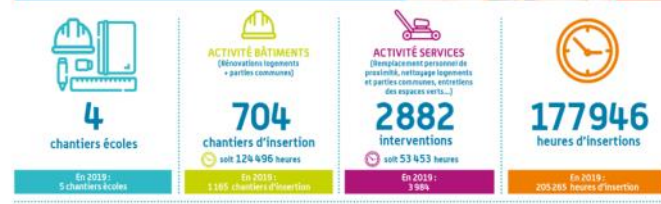
L'innovation sociale tient une place essentielle dans l'organisation de l'Office car elle apporte des réponses à des défis sociétaux complexes. Inscrit depuis 2017 dans le programme européen transmanche INCREASE Valorisation Sociale, nouvellement baptisé Etincelle, Pas-de-Calais habitat lutte contre la précarité et la fragilité sociale des populations. Partagée par 7 bailleurs sociaux, en France et en Angleterre, l'approche consiste à associer les habitants à l'amélioration de leur qualité de vie par la création d'activités et de services à la personne, sur le modèle des approches communautaires en matière de services résidentiels, portés et animés par des collectifs d'habitants.

Entourés par les équipes de proximité de l'Office et des 92 partenaires mobilisés, 740 locataires ont bénéficié de formations et d'ateliers d'accompagnement au retour à l'emploi.

En créant l'étincelle nécessaire au regain de confiance en soi, Pas-de-Calais habitat joue un rôle prépondérant dans le cheminement des habitants vers un emploi durable. Malgré la crise sanitaire, le déploiement du dispositif s'est poursuivi, avec notamment les acteurs de l'emploi du Boulonnais. Face à la difficulté de pourvoir à près de 180 offres d'emploi sur le site de Capécure à Boulogne-sur-Mer, un partenariat solide s'est noué entre Pas-de-Calais habitat et les structures locales afin de créer un véritable "parcours de l'emploi". Il permet aux locataires de la ville d'Outreau de bénéficier d'ateliers avec en point d'orgue, la possibilité de rencontrer, en pied d'immeuble, des recruteurs locaux. C'est ainsi que sont nés les mardis de l'emploi.

Sont au programme de ces journées, des rencontres avec les entreprises, le tournage de CV vidéo, des simulations d'entretien animées par le service des ressources humaines de Pas-de-Calais habitat.

LES CHIFFRES CLÉS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT



Performance Emploi Durable



DES LOGEMENTS ADAPTES AUX SENIORS

En juillet 2020, la CARSAT Hauts-de-France lançait son premier appel à projets (AAP) "Soutien à l'autonomie des locataires du parc social". Il se traduit par un soutien financier des projets d'adaptation des logements des personnes âgées.

Au mois de septembre 2020, Pas-de-Calais habitat candidate officiellement à l'AAP en mettant en avant son expérience et sa politique volontariste d'adaptation de ses logements au vieillissement. Près de 8 000 logements ont déjà profité de travaux d'adaptation. Plus de 2 500 d'entre eux ont bénéficié de plusieurs types de travaux : l'adaptation des toilettes, l'aménagement intérieur et l'accessibilité du logement.

Chaque année, entre 250 et 300 logements connaissent des travaux d'adaptation. Le 3 décembre 2020, l'Office a obtenu un accord de financement par les administrateurs de la CARSAT. Cette candidature a été validée par la mission nationale de contrôle de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Les décisions de financement portent sur la mise en place de volets électriques sur 65 logements pour un montant de 196 625 €. Ces travaux seront réalisés dans des logements de typologie inférieure ou égale à T3, occupés ou destinés à des personnes retraitées, âgées de 55 ans et plus.

Un projet social pour prévenir des risques liés au vieillissement a été proposé dans le cadre de cet appel à projets. Il s'articule autour de 3 axes :

- ◆ L'organisation d'un forum en lien avec Pas-de-Calais habitat, les partenaires de la santé, et les acteurs locaux,
- ◆ Le développement de contacts avec des partenaires "gisements d'emplois" comme les services de maintien à domicile,
- ◆ Une communication sur les services solidaires existants et la possibilité d'être accompagné pour la création de nouveaux services non pourvus au sein de la Résidence.

Rappelons que sur les 82 085 locataires logés par l'Office, un foyer sur quatre se compose d'au moins une personne de 65 ans et plus

DES LOGEMENTS POUR LES JEUNES SORTANT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Chaque année, dans son rapport sur l'état du mal-logement en France, la Fondation Abbé Pierre fait état de la précarité résidentielle des jeunes de moins de 25 ans, une situation accentuée par la crise sanitaire. Pour les jeunes issus de l'ASE, l'âge de la majorité est une étape difficile. Dans le cadre de son Pacte des Solidarités et du Développement Social (2017-2022), le Conseil départemental a souhaité que les jeunes ayant été protégés au titre de l'ASE, puissent bénéficier d'un accompagnement dans leur parcours de vie et plus spécifiquement dans leur accès au logement. Une convention a ainsi été signée le 15 mai 2020, avec Pas-de-Calais habitat. Dans le cadre de sa politique jeunesse et

de sa démarche d'innovation sociale, l'Office développe, depuis 2015, le dispositif «1 Jeune, 1 Logement» qui replace le logement social comme un tremplin dans le parcours résidentiel des jeunes. Cette formule tout compris, intégrant le loyer, les charges locatives et les charges liées à l'énergie et aux fluides est apparue comme adaptée aux jeunes issus de l'ASE. Afin de sécuriser les parcours des jeunes, ceux-ci bénéficieront du bouclier social junior garantissant un plafonnement du taux d'effort (loyer + charges) à 25% des revenus. 10 logements collectifs ont été sélectionnés par l'Office, pour leur proximité avec les services, les entreprises et les transports en commun sur les territoires de



l'Arrageois, du Ternois, du Boulonnais et de l'Audomarois. Ce partenariat est financé à hauteur de 20 000 € par le Conseil départemental.

RE(AGIR)

La pandémie a constitué un véritable test pour notre organisation et ses process. Une cellule de crise, immédiatement constituée, a permis la gestion agile de cette période. Dès le 16 mars, des décisions importantes ont été actées afin de gérer au mieux la crise annoncée avec trois priorités essentielles : la sécurité de notre personnel et de nos locataires, la continuité de service et enfin l'information à l'ensemble des acteurs et partenaires. Des outils dédiés ont été mis à disposition des managers et des équipes.

Le télétravail a été instauré dans le respect du protocole gouvernemental et une cellule d'aide psychologique accompagne encore aujourd'hui les salariés qui en ressentent le besoin. Malgré les contraintes du confinement, les collaborateurs de l'Office ont poursuivi leur mission de service public. Par exemple, ils ont fait face de manière exemplaire à l'incendie criminel de la Tour des Saules à Avion. Près de 50 familles ont été prises en charge et relogées.

UN NOUVEAU SIEGE

Après 50 ans de présence boulevard Faidherbe à Arras, le siège de Pas-de-Calais habitat s'installe 4 avenue des Droits de l'Homme. Ce bâtiment situé en entrée de ville, offre de nouvelles conditions de travail aux collaborateurs de l'Office, et un accueil professionnel à tous ses visiteurs.

DE NOUVELLES COULEURS

Peu avant de souffler ses 90 bougies, Pas-de-Calais habitat a habillé de ses nouvelles couleurs les collaborateurs de la proximité.



Le choix de cette nouvelle collection est le fruit d'un travail concerté entre des agents de proximité, des gardiens, des responsables de site, des représentants du service communication, de la Direction des Ressources Humaines et de la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

RICHE DE DIFFERENCES

En tant qu'institution à vocation sociale, le bien-être des locataires et des collaborateurs participe de la responsabilité sociale de l'Office. L'attention portée à chacun y est particulièrement développée. Ainsi, Pas-de-Calais habitat place la question du handicap au cœur de sa politique de ressources humaines. Des aménagements de poste ont été réalisés pour 8 collaborateurs en lien avec des ergonomes spécialisés dans le domaine du handicap et la médecine du travail. En matière de recrutement, l'ensemble des annonces est diffusé sur le job board de Cap Emploi, spécialisé dans l'accompagnement à l'emploi des travailleurs handicapés.

3 journées Duoday ont été organisées sur les deux dernières années pour 16 duos au total, sur différents métiers : conseiller logement et clientèle, contrôleur de gestion, gardien, responsable secrétariat... En 2020, malgré la Covid 19, 6 personnes ont été accueillies dans le cadre de cette manifestation nationale. Le principe est simple : pendant une journée, un salarié volontaire accueille une personne en situation de handicap. A l'issue de ces découvertes métiers, certains participants ont fait acte de candidature spontanée ou sur des offres d'emploi. Deux ont été recrutés en CDD, un a été pérennisé en CDI. Les journées de découverte ont permis à la plupart de confirmer leur projet professionnel. Les Duoday font partie de l'éventail des actions que l'Office mène en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Les chiffres 2020

- 46 travailleurs handicapés
- 2 recrutements en 2020
- 8 collaborateurs accueillis en stage.

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX TALENTS

L'Office s'est fixé pour objectif de rajeunir sa pyramide des âges et de transmettre les savoir-faire aux nouvelles générations. Au total, 44 contrats de génération sont présents à l'effectif de l'entreprise à fin 2020. 125 stagiaires ont également été accueillis. La Direction des Ressources Humaines est partenaire des écoles, lycées et organismes de formation, ainsi que des associations qui permettent de sensibiliser une large population au logement social. Une convention a été signée avec le Département pour l'accueil en stage des élèves de 3^e afin de leur permettre de découvrir nos métiers.

L'Office collabore avec les Ecoles de la 2^e Chance (E2C) par l'organisation de forums de découverte des métiers de l'immobilier.

ŒUVRER A L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Pas-de-Calais habitat compte parmi ses salariés 55,46 % de femmes et 44,54 % d'hommes. En 2020, 24 femmes et 23 hommes ont été recrutés. 43 salariés ont bénéficié de promotion interne (changement de catégorie/niveau) : 17 hommes et 26 femmes, soit un taux de 5,27%.

On compte parmi le personnel féminin :

- ◆ 96 cadres contre 86 en 2019,
- ◆ 261 agents de maîtrise contre 260 en 2019,
- ◆ 115 personnels d'exécution contre 117 en 2019.

LA FORMATION, UN OUTIL MAJEUR A LA DISPOSITION DE TOUS SES SALARIES

En 2020, 6415 heures de formation collectives et individuelles ont été suivies par 764 stagiaires.

Le montant total consacré à la formation a été de 613 693 € (coûts pédagogiques, frais de mission, salaires et charges, obligations légales), soit 2,6 % de la masse salariale de Pas-de-Calais habitat à comparer avec l'obligation faite en matière de formation professionnelle de 1%.

RE(HABILITER)

Doté d'un Plan Stratégique de Patrimoine, Pas-de-Calais habitat s'engage pour la décennie à venir dans un programme de réhabilitation de 5993 logements et la production de 1611 logements neufs. Cette ambition est soutenue à la fois par la Banque des territoires à travers la souscription à hauteur de 30 M€ de titres participatifs et par le Conseil départemental au travers d'une subvention de 3 M€.

Ces moyens renforcés permettront de poursuivre notre mission de service public, de renforcer notre engagement auprès des habitants et des territoires, en innovant sur les réhabilitations de nos résidences ainsi que sur la construction de logements abordables, écologiques et pensés pour réenchanter les villes.

L'année 2020 a vu le démarrage de nombreux chantiers. Nous vous invitons à découvrir certains d'entre eux, emblématiques pour les territoires et très attendus par les locataires.

Arras - la Résidence Saint-Michel

Le quartier Saint-Michel est sorti de terre en 1973, à quelques centaines de mètres seulement de la Grand Place. Prisé à l'origine, le quartier proposait un cadre agréable où prenait vie la mixité sociale. Les habitants de Saint-Michel ont subi de plein fouet la crise économique et le revenu médian est aujourd'hui de 1000 euros seulement par famille.

Nous assistons à une véritable transformation de la résidence Saint-Michel qui surpasse la simple rénovation énergétique. Il s'agit d'une réhabilitation totale, qui engage les aspects urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux.

La résidence va se connecter aux réalisations actuelles et environnantes d'un quartier en mouvement.

35 logements seront démolis et 377 réhabilités. L'idée est de désenclaver le quartier en créant notamment une place centrale lumineuse et conviviale, de favoriser la circulation à l'intérieur de la résidence par l'ajout de chemins piétons, tout en créant des espaces privatifs autour des îlots de façon à personnaliser les différentes entrées. A l'intérieur du logement, l'opération intègre :

- ◆ La remise en état des installations électriques,
- ◆ Le remplacement de la porte palière et de la chaudière,
- ◆ Des travaux de plomberie et de ventilation,
- ◆ Le remplacement du sol souple dans les pièces humides
- ◆ Le réaménagement de la salle de bain,
- ◆ La remise en blanc des logements vacants.

Les travaux en façade et parties communes

Les travaux de façade de la résidence sont presque achevés. Un remodelage architectural a été opéré par un habillage des façades avec une vêtue de 3,2 cm d'épaisseur (un isolant en polyuréthane revêtu d'un panneau métallique prélaqué qui permet de reproduire le principe constructif du bâtiment), l'isolation des balcons et des terrasses avec la réfection de l'étanchéité. Cela permet un passage d'une étiquette énergétique D à B. Dans les parties communes, un traitement des halls est prévu avec un embellissement des sols, des murs et des plafonds, avec réfection de l'éclairage. Des locaux vélos ont été créés. Les habitants bénéficieront d'un contrôle d'accès par badge et d'une vidéosurveillance.

Coût global de l'opération 17 966 000 €



FEDER : 1 854 000 €
CUA : 842 000 €
Pas-de-Calais habitat : 15 270 000 €

Arras - la tour Cézanne

Inscrit dans le programme de Renouvellement Urbain du territoire, le quartier Baudimont a commencé sa métamorphose avec la réhabilitation de la tour Cézanne, de 17 étages.

Les 103 logements sont concernés par



une réhabilitation innovante qui permet d'agrandir les logements. Ce projet, alliant performance technique et esthétique, se veut exemplaire sur le plan énergétique avec un passage d'une étiquette E à B. Le projet prévoit également sur ces enjeux énergétiques, la mise en place d'une production d'eau chaude mutualisée, alimentée par le réseau de chaleur urbain, la réfection des ventilations avec l'installation d'un système de récupération de calories sur les ventilations, permettant de supprimer de l'abonnement gaz pour les locataires.

Coût de l'opération : 5 659 280 €

FEDER : 618 000 €
Région : 609 000 €
ANRU : 359 212 €
CUA : 309 000 €
Pas-de-Calais habitat : 3 764 068 €

Hénin-Beaumont / Montigny-Gohelle : la ZAC des Deux villes

Le NPNRU de la ZAC des Deux Villes modifiera le quartier en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le développement économique. L'objectif est notamment de créer une nouvelle offre de logement de qualité et diversifiée, conjuguant logement social, logement privé, accession à la propriété. La rénovation urbaine de la ZAC des Deux Villes commence par la réhabilitation et la résidentialisation des résidences de l'Office.



Les résidences Artois, Alsace et Bretagne (94 logements) sont les premières à en bénéficier. Le chantier a débuté le 4 janvier 2020 et doit s'achever début 2022. Cette réhabilitation intègre l'isolation thermique des murs par l'extérieur, des toitures et des terrasses ainsi que le remplacement des menuiseries. À l'intérieur des logements, d'importants travaux sont également programmés : le remplacement de la porte palière, des sanitaires, de la salle de bains. Le système de ventilation (VMC) ainsi que le réseau d'électricité seront revus. Le chantier des résidences les Peupliers, les Platanes, les Oliviers les Ormes et les Saules (144 logements) démarrera en mars 2022. Les entrées et les espaces communs seront complètement remis à neuf.

Recréer des activités en pied d'immeuble

En 2020, les travaux du bâtiment Artois ont commencé afin d'accueillir en rez-de-chaussée une Maison de la Parentalité et un centre de santé Filieris. En effet, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier, l'immeuble Artois est situé stratégiquement sur la future place, côté Montigny-en-Gohelle, avec stationnements, proche du parc Dahomey et de la future maison de quartier/centre social. Pour ce faire, un réaménagement du rez-de-chaussée a été réalisé afin de créer un nouveau hall pour les résidents ainsi que le centre de santé et la Maison de la Parentalité.



Les organismes étaient intéressés par une implantation au sein du quartier NPNRU et par le regroupement des deux structures au sein d'un unique lieu, permettant un partenariat innovant avec le domaine de la parentalité. Cette implantation permettra à terme de créer une transversalité des services entre le centre de santé et la Maison de la Parentalité, mais également

avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Département du Pas-de-Calais participe au projet à hauteur de 148 500€.

Coût global de l'opération : 41,5 M€

Région Hauts-de-France : 0,8 M€

FEDER : 0,6 M€

CAHC : 3,2 M€

ANRU : 4 M€

Pas-de-Calais habitat : 31,7 M€

Action Logement : 1,2 M€

Avion : le Quartier République

Après deux ans d'études, le travail partenarial entre la ville et Pas-de-Calais habitat porte ses fruits. Le NPNRU s'apprête à compléter les aménagements et les rénovations entrepris il y a une douzaine d'années. Les objectifs de ce projet sont :



- ◆ La démolition des bâtiments qui ne correspondent plus aux besoins actuels pour créer de nouveaux logements, notamment des semi-collectifs,

- ◆ L'intervention qualitative sur les bâtiments existants pour améliorer le quotidien des locataires et permettre l'arrivée de nouveaux habitants,

- ◆ Le développement d'une nouvelle offre de services.

Les travaux qui ont démarré le 25 novembre 2020 à la résidence les Glycines, marquent le lancement de la phase 2 du renouvellement urbain du quartier. La déconstruction partielle de la résidence (démolition de 20 logements des entrées 7 et 9) sera suivie par une réhabilitation extérieure et intérieure des 30 logements restants. Elle concerne l'isolation thermique extérieure, le changement des menuiseries, la rénovation des parties communes et des entrées. Dans les logements, les travaux porteront sur le changement des installations de chauffage, d'électricité et de VMC, le changement des équipements sanitaires et des faïences et la remise en peinture des logements.

Le NPNRU d'Avion République c'est :

- ◆ 13 bâtiments démolis d'ici 2024, soit 339 logements.

- ◆ 6 bâtiments réhabilités d'ici 2027, soit 190 logements.

- ◆ 204 logements construits, dont 45 logements sociaux (147 sur le secteur, 57 hors du quartier).

Le coût global du projet s'élève à 46 M€.

En 2020, l'Office poursuit la diversification de son offre de logements abordables et adaptés aux besoins des habitants du département.

26 logements à Tilloy-les-Mofflaines

En septembre, la première pierre d'un programme de 16 appartements et 10 maisons en béguinage, a été posée sur le site

d'un ancien centre équestre, à deux pas du manoir de Tilloy-les-Mofflaines.

Autour d'une placette centrale, offrant un espace d'échanges convivial, les 10 maisons du béguinage seront de type III et adaptées à une clientèle senior (accessibilité Personne à Mobilité Réduite). Les 16 appartements, dotés de balcons, seront composés de :

- ◆ 3 types II de 56 m²

- ◆ 6 types III de 70 à 73 m²

- ◆ 7 type IV de 87 à 91 m².

La résidence, située en centre-bourg, bénéficiera non seulement de la proximité des commerces, mais aussi d'un accès direct au parc du manoir. L'architecture de l'ensemble a été pensée afin de conserver une unité avec ce lieu emblématique de la commune. L'immeuble de deux étages s'intégrera dans son environnement urbain par son architecture qui fait référence au style classique. La mixité sociale et générationnelle de la résidence correspondra également à la volonté de la municipalité. Un local à vocation médicale de 160 m² complètera la construction et proposera ainsi à proximité immédiate médecins et infirmiers. En face de la pharmacie, le cabinet médical renforcera l'intérêt de ce projet et répondra aussi aux besoins des communes environnantes.

La résidence sera en outre dotée d'un jardin partagé, d'une placette paysagère « à la française », d'un local à vélos et d'un point d'apport volontaire pour les déchets.

Ce projet contribue à la fois à économiser du foncier, en densifiant l'habitat et en redonnant une fonction à des terrains délaissés. Il répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine d'Arras, en proposant des logements adaptés au vieillissement de la population.

Ces 26 logements s'ajouteront aux 11 maisons gérées par Pas-de-Calais habitat dans la commune. La livraison de la résidence est prévue en juin 2022.

UN PROJET D'ENTREPRISE POUR LE RENOUVEAU DE L'OFFICE

A l'aube de ses 90 ans, Pas-de-Calais habitat entame de grands chantiers et poursuit ainsi son évolution, en lien avec les enjeux sociétaux et environnementaux du XXI^e siècle. L'Office souhaite répondre avec justesse et innovation aux préoccupations majeures des élus et des habitants du territoire. En s'engageant dans une démarche de responsabilité sociétale, Pas-de-Calais habitat réaffirme ses valeurs et sa raison d'être.

Repenser l'habitat de demain

Les évolutions démographiques et les réalités climatiques questionnent la façon dont nous construirons et vivrons demain dans nos logements. Pas-de-Calais habitat s'engage dans une réflexion globale autour de l'évolution des modes d'habiter, les projets urbains, des services à la personne et de la production durable de logement.

Derrière l'habitat de demain, se cachent 3 chantiers majeurs : le logement durable et économique, le concours international d'urbanisme et d'architecture de la cité jardins du XXI^e siècle, en partenariat avec Maisons & Cités et CDC Habitat, et la reconquête des espaces extérieurs. Ces travaux, menés en co-production avec les locataires, préparent l'avenir de l'Office.

Le bien-vieillir à domicile fait partie des grands thèmes inscrits dans l'habitat de demain



Une fois aménagés, les espaces verts constituent une "pièce verte" complémentaire pour les locataires des résidences collectives.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil d'Administration de Pas-de-Calais habitat a souhaité que les rénovations des immeubles comprennent également la reconquête des espaces extérieurs. De nombreuses initiatives ont déjà vu le jour, portées par des collectifs d'habitants, tels que les jardins partagés. Ces projets continueront à être soutenus et développés. De nouveaux projets compléteront ceux des locataires : des aires de jeux, des jardins collectifs, des vergers pédagogiques...

Des groupes de travail transversaux ont été initiés en 2020 et déploieront leur feuille de route au cours des années 2021 et 2022. Ils portent des sujets structurants pour l'Office et ses parties prenantes.

Le logement durable et économique

L'objectif est de mettre en œuvre un modèle de construction couvrant 100% des usages actuels et futurs des habitants pour 80% du prix habituel. Une démarche de co-production sera engagée avec des locataires. Une expérimentation sera menée sur la résidence les Acacias à Arras, avec une déconstruction-reconstruction.



La cité jardins du XXI^e siècle

Le partenariat entre Pas-de-Calais habitat et Maisons & Cités, scellé le 20 octobre 2020, impulse une étude conjointe sur les nouvelles formes d'habitat, au regard de l'histoire du logement social. Cette coopération permettra de répondre aux enjeux de l'habitat dans le département du Pas-de-Calais. Elle aboutira à la définition de ce que pourrait être une cité-jardin au XXI^e siècle. S'en suivra la création d'un concours international d'urbanisme et d'architecture pour que le Pas-de-Calais propose à ses habitants des cités de renommée internationale. En septembre 2021, des sites auront été choisis et le manifeste servira de cahier des charges pour le lancement du concours international d'urbanisme et d'architecture.

La reconquête des espaces extérieurs

Les bienfaits des espaces verts sont aujourd'hui unanimement reconnus. En atténuant l'effet des îlots de chaleur urbains, ils réduisent les pics de chaleur durant les nuits d'été et limitent les besoins en climatisation. Les végétaux, et surtout les arbres, réunissent bien d'autres avantages : ils réduisent la pollution atmosphérique en piégeant les particules fines, en retenant le CO₂ et en atténuant la concentration d'ozone, assurent un filtrage naturel des eaux pluviales, contribuent à réduire le risque d'inondation et l'érosion des sols et favorisent la biodiversité.

Lutter davantage contre les incivilités et les troubles de voisinage

L'Office va renforcer son action en matière de lutte contre les incivilités et les troubles de voisinage, afin d'assurer la tranquillité résidentielle des locataires.

Des actions ont d'ores et déjà été validées par le Conseil d'Administration :

- ◆ La création d'un observatoire des incivilités permettant d'identifier et de cartographier les phénomènes, afin d'y apporter des réponses graduées et adaptées,
- ◆ Le renforcement des relations avec la Police nationale et la gendarmerie sur des situations complexes, en complément des groupements de partenariat opérationnel (GPO),
- ◆ La formalisation de partenariats avec les autorités judiciaires pour harmoniser la réponse judiciaire sur l'ensemble du département,
- ◆ La mise en place d'un dispositif de recueil de témoignages préservant l'anonymat des témoins,
- ◆ Le renforcement du déploiement de la vidéo-protection et de l'exploitation des données sur les secteurs les plus problématiques.

Faire évoluer les métiers de la proximité

Maillon essentiel de la relation client, les équipes de proximité participent de l'identité de Pas-de-Calais habitat. Le groupe de travail devra répondre à la question suivante : quelles missions confier au personnel de proximité pour pérenniser le modèle économique actuel, répondre aux besoins et attentes des locataires, tout en assurant le plein épanouissement professionnel des collaborateurs concernés ? Plusieurs pistes sont à l'étude tels que l'accompagnement des locataires dans le cadre de la valorisation sociale, la mise en place d'une régie pour les menues réparations, la réalisation des états des lieux ou encore la reconquête des espaces extérieurs.

Définir et mettre en œuvre une politique d'insertion pour l'Office centrée sur nos locataires et territorialement engagée

Pas-de-Calais habitat donne aux locataires la possibilité de retrouver autonomie et dignité par le travail. Pour l'Office, il s'agit de valoriser les savoirs-faire et la capacité d'initiative des locataires éloignés de l'emploi, pour construire avec les partenaires de l'emploi, des parcours d'accès à l'emploi durable et passer ainsi d'une logique d'insertion à une logique d'inclusion.

Conduire l'Office vers la certification Iso 9001

En allant vers la certification ISO 9001, Pas-de-Calais habitat formulera son organisation, tout en augmentant la qualité de ses process. Cette démarche permettra d'améliorer en continu la qualité du service rendu aux locataires, tout en définissant le périmètre de responsabilité de chaque collaborateur.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais habitat

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
- ◆ **Siège social** : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras
- ◆ **Dotation** : 2 259 602 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 344 077 672 00022
- ◆ **Effectif moyen** : 850 ETP
- ◆ **Président** : Jean-Louis COTTIGNY (Vice-président du Département)
- ◆ **Directeur** : Bruno FONTALIRAND

Mission / Cœur de métier :

Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources .
Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'Etat, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).
Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession). (art. L421-1 du CCH).

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 26% de Conseillers départementaux et 30% de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.

Représentants du Département dans la structure :

6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Audrey DAUTRICHE, Jean-Claude ETIENNE, Pascale LEBON, Jean-Claude LEROY, Michel PETIT.

Contribution financière du Département :

2020 : 30 000 € dans le cadre du projet « un jeune un logement »

1er acompte de 750 000 € au titre du soutien à la rénovation thermique des logements (CD du 06 juillet 2020—enveloppe de 3 000 000 €)

16 000 € dans le cadre du projet « solutions de logement pour les jeunes ASE »

Garantie d'emprunts : 172 279 068 € au 31/12/2020.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ **Patrimoine géré** : 40 180 logements dont 12 231 logements individuels et 27 949 collectifs
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 51 logements mis en service
- ◆ **86 logements vendus**
- ◆ **Démolition** : 102 logements

Données sociales :

- 3 210 attributions de logements
- 23 090 locataires percevant l'APL

Relogement dans le cadre du FSL :

- 533 dont 201 familles prioritaires dans le Département

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Changement de siège social

- ◆ Année 2020 marquée par la crise sanitaire COVID19 et ses conséquences :

- Réduction du nombre de mises à disposition de logements neufs et de réhabilitations,
- Augmentation des impayés, charges directes spécifiques liées à la gestion de la crise,
- Renforcement de la réduction du loyer de solidarité (pour PDCH impact de 12,2 M€ en 2020 contre 9 M€ en 2019). En contrepartie, le taux de TVA fut augmenté à 10% en 2018 et ramené à 5,5% pour les opérations PLAI, les opérations d'acquisition-amélioration en PLUS et celles menées dans le cadre du NPNRU,
- Recours au réaménagement partiel de la dette Caisse des Dépôts et Consignations en compensation du RLS (à hauteur de 185 M€ de prêts pour PDCH).

- ◆ Le 26 juin 2020, le Conseil d'Administration de l'Office a adopté une délibération visant à ouvrir de nouvelles perspectives sociales, patrimoniales, économiques et territoriales dans le cadre de la mission de service public de Pas-de-Calais habitat. Cette délibération porte sur les points suivants :

Sortir de l'impasse des expulsions

Impulser une politique volontariste de cessation des expulsions et travailler à la réalisation de ces conditions par le dialogue et la mobilisation des communes, des EPCI, du Département et de l'Etat.

L'accompagnement financier des associations par les collectivités en charge des politiques du logement permettra de ne plus expulser. En complément et en amont, la mobilisation accrue du FSL-maintien permettra de faire baisser l'occurrence des situations d'expulsion.

Contribuer plus activement au développement de l'habitat social dans les bourgs et les villages

Pour atteindre cet objectif l'Office travaille au développement d'une offre de logements sociaux à destination des territoires ruraux en partenariats étroits avec les communes et EPCI. Le développement de cette offre locative en milieu rural s'inscrit dans les réflexions en cours au sein de l'Office sur le modèle d'exploitation à promouvoir dans les territoires ruraux du fait de l'émiettement du parc et des distances géographiques à couvrir.

Accélérer la requalification du patrimoine de l'Office

Le plan de réhabilitation thermique 2020-2030 de l'Office prévoit d'intervenir sur 4 204 logements pour un investissement total de 152 millions d'euros, financés par l'emprunt à hauteur de 86%, par la mobilisation de subventions à hauteur de 7,4% et par nos fonds propres à hauteur de 6,5%. Bien que conséquent, cet effort d'investissement est insuffisant au regard des 21 000 logements qu'il conviendra de réhabiliter thermiquement.

Ainsi, il est opportun d'impulser de manière prioritaire une démarche volontariste de recherche de financements dédiés à la réhabilitation thermique de nos logements, que ce soit auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département ou des EPCI.

Mettre en place une politique active de requalification et de reconquête des espaces extérieurs

Afin d'offrir aux locataires de nouveaux espaces de vie, source de qualité de vie et de concorde. Cette politique passera par le développement de partenariats avec les collectivités dans l'esprit de la politique de la ville et afin de conforter, lorsque cela est nécessaire, l'ouverture des résidences sur la ville.

Cet objectif passera par une mise à jour du Plan Stratégique de Patrimoine de l'Office afin de pouvoir disposer d'un Plan à Moyen Terme actualisé au premier semestre 2021.

- ◆ Plusieurs expérimentations avec le Département du Pas-de-Calais : le logement d'abord (AMI 1) initié sur le territoire de l'ex bassin minier où Pas-de-Calais habitat intervient dans le relogement de ménages et le logement de jeunes majeurs issus d'un parcours à l'ASE initié dans le cadre de la stratégie pauvreté.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Dans un environnement très contraint, lié à la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS), au changement de mode de calcul des APL, et dans un contexte COVID19 impliquant un ralentissement général de l'activité, l'Office, doit à travers sa stratégie, concilier ses missions de service public de l'habitat au profit des plus fragiles, la réhabilitation de son parc et le développement d'une offre nouvelle.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020		COMPTE DE RESULTAT 2020
Actif immobilisé : 1 432 885 927 €	Capitaux propres : 385 677 283 €	Chiffre d'affaires : 164 339 382 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 25 392 751 €	Total des dettes : 1 132 583 825 €	Valeur ajoutée : 31 107 893 €
Trésorerie : 74 251 125 €	Total bilan : 1 534 032 150 €	Excédent brut d'exploitation : 199 553 €
RATIOS 2020		Résultat d'exploitation : 54 016 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 76 %		Résultat financier : - 198 258 €
Durée apparente de la dette : 15 ans		Résultat exceptionnel : 6 409 964 €
Rentabilité des capitaux propres : 1,6 %		Résultat de l'exercice : 6 328 844 €
Taux de rentabilité net : 3,9 %		Autofinancement net HLM : 5 235 386 €
Ratio d'activité : -2,1 %		Total des produits : 232 925 411 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 174 jours		Financement du Département (€ & %) : 796 000 € soit 0,34 %
Fonds de roulement : - 69 274 290 €		
Besoin en fonds de roulement : - 5 157 735 €		

Date de mise à jour des données : 22/07/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**





Pas-de-Calais

Le Département

RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- SDIS 62 -
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS



**ANNEE
2020**





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL

DU PRESIDENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais est un établissement public dont les missions sont définies et codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci relèvent de la lutte contre l'incendie, de la prévention et de la prévision des risques ainsi que de la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais consacre également une grande partie de ses missions au Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP) et participe activement à l'Aide Médicale d'Urgence (AMU).

L'activité opérationnelle du SDIS du Pas-de-Calais est dense, mais aussi imprévisible. Elle a été marquée en 2020 par la crise sanitaire. Les sapeurs-pompiers ont compté parmi les primo-intervenants dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19. Ils se sont révélés comme un recours de proximité toujours plus précieux pour la population du Pas-de-Calais.

Leur engagement au service de nos concitoyens continue de faire sens pour chaque victime et cet engagement mérite toute notre reconnaissance.

Les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les personnels administratifs, techniques et spécialisés servent, au meilleur de son intérêt, la population du Pas-de-Calais qu'ils défendent.

Les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais bénéficient de moyens matériels et d'équipements importants dont les caractéristiques répondent à des exigences technologiques sans cesse améliorées.

Le rôle des élus du Pas-de-Calais, qu'ils siègent au sein des exécutifs communaux, des intercommunalités, du Département et naturellement, au sein du Conseil d'Administration du SDIS du Pas-de-Calais est fondamental pour soutenir l'action des sapeurs-pompiers, appuyer les investissements indispensables à la conduite de leurs missions et projeter l'établissement public dans l'avenir.

Alain DELANNOY

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais



MISSIONS ET BUDGET

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- ◆ L'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels)
- ◆ La préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
- ◆ La lutte contre les incendies de toute nature
- ◆ Le secours d'urgence en général
- ◆ La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ◆ 5 Comités Techniques (CT) ; 29 rapports
- ◆ 8 Commissions Administratives Paritaires (CAP)
- ◆ 5 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 59 avis
- ◆ 4 réunions de dialogue ou de travail avec les partenaires sociaux
- ◆ 5 réunions du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) hors Covid-19
- ◆ 2 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sa-peurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV)
- ◆ 6 Conseils d'Administration (CA) : 66 délibérations
- ◆ 11 bureaux de Conseil d'Administration : 159 délibérations.

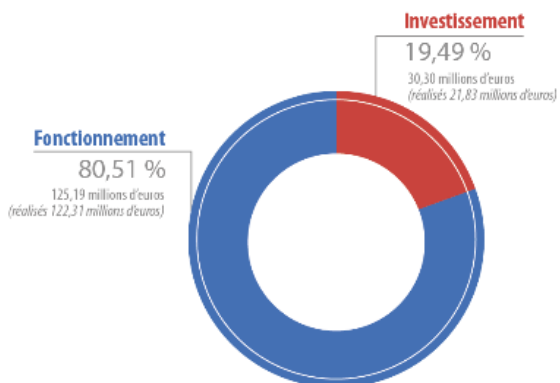


LE BUDGET

POLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

Budget Primitif 2020 de 155,49 millions d'euros

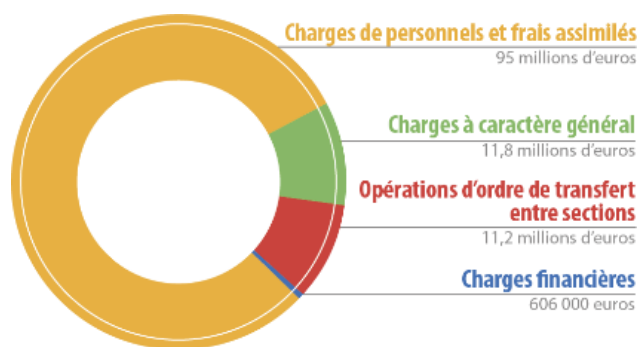
(144,14 millions d'euros réalisés en dépenses)



Une section de fonctionnement réalisée de 122,31 millions d'euros.

Principales dépenses de fonctionnement :

- ◆ 95 millions d'€ pour les charges de personnels et frais assimilés
- ◆ 11,8 millions d'€ pour les charges à caractère général
- ◆ 11,2 millions d'€ pour les opérations d'ordre de transfert entre sections
- ◆ 606 600 € pour les charges financières

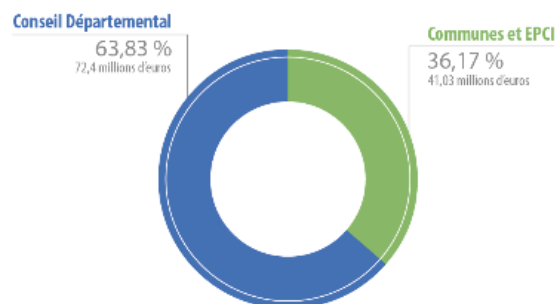


Principales recettes :

Contributions et participations : 113,43 millions d'€ dont :

- ◆ 72,4 millions d'€ par le Conseil départemental.
- ◆ 41,03 millions d'€ par les communes et EPCI

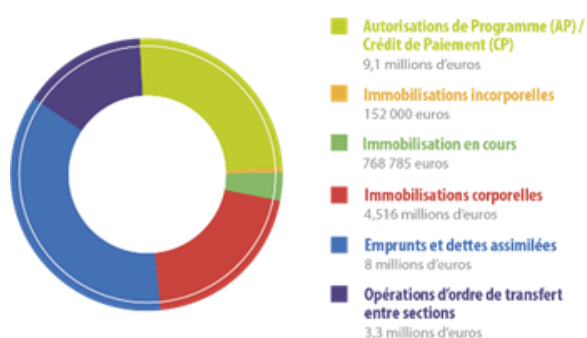
Répartition des participations des collectivités (sur un total de 113,43 millions d'euros)



Une section d'investissement réalisée de 21,83 millions d'€.

Principales dépenses d'investissement :

- ◆ 152 000 € d'immobilisations incorporelles
- ◆ 768 785 € d'immobilisations en cours
- ◆ 4,516 millions d'€ d'immobilisations corporelles
- ◆ 8 millions d'€ d'emprunts et dettes assimilées
- ◆ 3,3 millions d'€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections
- ◆ 9,1 millions d'€ d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)



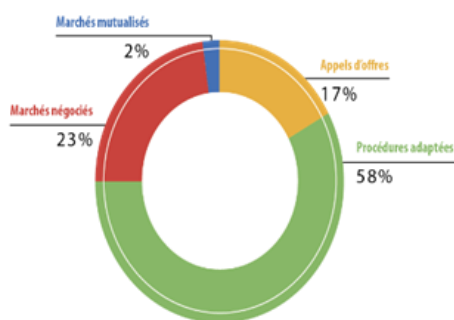
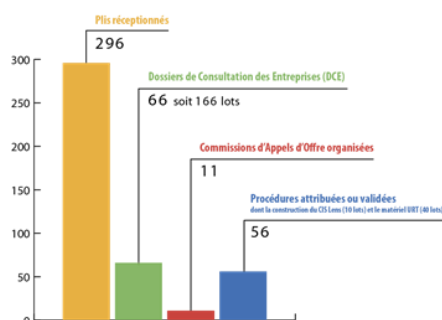
Faits marquants :

- ◆ Obtention d'une subvention de la CAPSO de 180 000 € dans le cadre de la construction du CIS Saint-Omer et de l'aménagement d'une zone humide
- ◆ Poursuite de la dématérialisation : déploiement du parapheur électronique

ORGANISATION ET BILAN DES ACTIONS

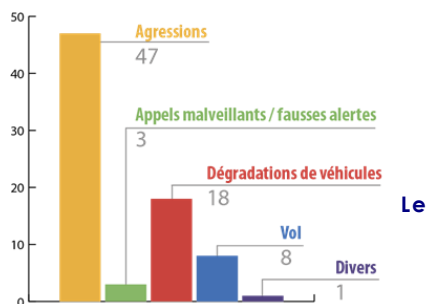
Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote les procédures de passation des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...) et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.



Faits marquants 2020 :

- ◆ Lancement du marché de travaux pour la construction du CIS de Lens.
- ◆ Refonte du guide interne de la commande publique.
- ◆ Mise en place des CAO à distance en visioconférence.
- ◆ Règlement en adaptation permanente pour faire face à la crise sanitaire.



Groupement des Affaires Juridiques

Le service Contentieux :

- ◆ 95 dossiers de dépôts de plainte.
- ◆ 34 constitutions de partie civile.

Le service Conseil Juridique et Veille documentaire a visé :

- ◆ 49 conventions nécessitant une approbation des élus du bureau du Conseil d'Administration.
- ◆ 180 conventions issues de « convention-type ».

Faits marquants EN 2020 :

- ◆ Réalisation des tableaux de gestion des groupements de services.
- ◆ Développement de la GED des conventions, en lien avec le GSIC
- ◆ Formalisation d'un processus de gestion du registre des traitements de données personnelles
- ◆ Relance du contrat responsabilité civile et souscription de deux nouveaux contrats d'assurance (« cyber-risques » et « protection fonctionnelle »)
- ◆ Signature d'une convention de partenariat avec M. le Procureur d'Arras.

POLE PREVENTION, PREVISION, OPERATIONS

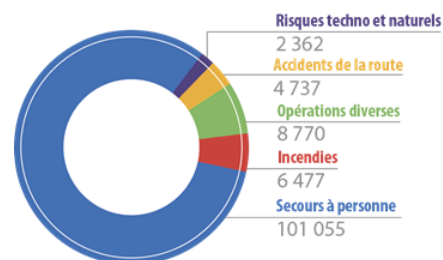
Le site de la direction départementale accueille le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions. Le pôle est composé de trois groupements de services.

Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ◆ 369 185 appels reçus au CTA/CODIS soit 1 011 appels en moyenne par jour
- ◆ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour
- ◆ 420 sapeurs-pompiers disponibles la nuit

- ◆ 24 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).



Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : 123 401 interventions ont été effectuées en 2020 et 107 891 victimes prises en charge par les sapeurs-pompiers.

Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir. L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation.

- ◆ 1 319 plans ETARE dont 200 mises à jour
 - ◇ Installation du Groupe de Projet Plan de Sauvegarde des Biens Culturels
 - ◇ Plan ORSEC stade Bollaert
 - ◇ Prévention industrielle et Urbanismes
 - ◇ 966 ICPE dont 22 SEVESO seuil haut et 12 SEVESO seuil bas
 - ◇ exercices POI
 - ◇ 1 594 études de dossiers (PC, ICPE et certificats d'urbanisme)
 - ◇ 17 parcs éoliens, 4 méthaniseurs, 7 photovoltaïques)
- ◆ DECI
 - ◇ 22 292 poteaux et bouches incendie (PI BI)
 - ◇ 3 072 points d'eau artificiels ou naturels
 - ◇ nouveaux PEI
 - ◇ schémas communaux
 - ◇ 21 demandes de subventions DETR

Faits marquants en 2020 :

- ◆ Ouverture du SIG « GéoConceptWEB »
- ◆ Expérimentation des tablettes Chefs de Groupe
- ◆ Crises sociales des entreprises Bridgestone et Maxan Tan
- ◆ Exercice PSO au Louvre-Lens
- ◆ Pas de Grands Rassemblements à cause de la COVID
- ◆ Dossiers structurants en 2020 :
 - ◆ Ports de Calais 2015
 - ◆ GigaFactory, à Douvrin (ACC)
 - ◆ Travaux canal Seine-Nord

Le Groupement Prévention des Risques

La prévention vise à permettre l'évacuation des personnes en danger (risque de panique), à limiter les risques de déclenchement et de propagation d'incendie et faciliter l'intervention des secours.

- ◆ 2 594 études de dossiers
- ◆ 38 727 établissements recevant du public (ERP)
- ◆ 2 951 visites de commission
- ◆ 171 visites de réception de travaux
- ◆ 1 178 visites périodiques de sécurité

Faits marquants en 2020 :

- ◆ Dématérialisation des procédures d'urbanisme – Projet PLAT'AU – démat'ADS
- ◆ Montée de version progiciel PREVARISC 3.0
- ◆ Réforme du CCH (Code Construction Habitation).

POLE RESSOURCES EMPLOIS ET COMPETENCES

Le pôle se compose de quatre groupements de services : le groupement emplois et gestion des compétences, le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

Le Groupement des Ressources Humaines

4 884 agents composent le SDIS dont 3 425 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), dont 632 femmes, 1 226 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) dont 55 femmes, 233 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) dont 144 femmes.

Faits marquants 2020 :

- ◆ Parmi ces Sapeurs-Pompiers Professionnels, 60 ont été recrutés en 2020 (58 hommes et 2 femmes), dont 40 au titre du plan de recrutement.
- ◆ Parmi ces Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, 7 ont été recrutés en 2020 ; 4 hommes et 3 femmes.
- ◆ On comptabilise 20 départs en retraite (SPP et PATS) et 10 mutations (8 SPP et 2 PATS).
- ◆ Renouvellement des membres du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) par vote électronique.

Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP...

2 023 stagiaires ont été formés hors FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) au total en 2020.
Soit 11 901 journées stagiaires (hors FMPA) au total, dont :

- ◆ 1301 journées stagiaires délocalisées sur le territoire
- ◆ 9 640 journées stagiaires à l'EDIS
- ◆ 960 journées stagiaires en écoles nationales (ENSOSP, ECASC)
- ◆ Ecriture du PFF 2021-2023
- ◆ Poursuite de l'élaboration des RIOFE (Référentiels Internes d'Organisation et d'Evaluation des Formations).

POLE PATRIMOINE-IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le pôle est composé de deux groupements de services.

Le Groupement Patrimoine Immobilier

Ainsi en 2020, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtiminaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :

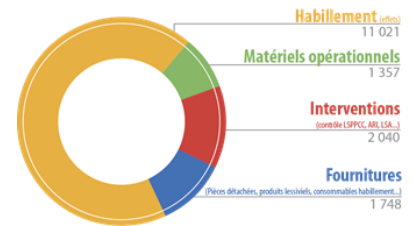
- ◆ Aménagement d'un SAS VSAV au CIS Noeux-les-Mines.
- ◆ Réhabilitation du CIS de Wingles.
- ◆ Sécurisation du site de la direction.
- ◆ Continuité des travaux d'extension sur le CIS d'Auchel (phase 1) pour une réception le 25/11/2020.
- ◆ Démarrage de la construction du CIS de Lens.
- ◆ Poursuite de la construction du CIS de Saint-Omer.
- ◆ Réalisation du programme de construction du CIS de Frévent.
- ◆ Construction de la nouvelle caserne d'Arras : suivi des travaux par le Conseil départemental 62.
- ◆ 1 390 bons d'interventions pour travaux liés à l'entretien cours des CIS.
- ◆ 1 574 249 € dédiés à l'entretien courant et aux grosses réparations.
- ◆ 728 220 € dédiées à l'amélioration des conditions de travail.

Le Groupement Logistique

Il est constitué d'un service équipement ainsi que d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

- ◆ De l'habillement des sapeurs-pompiers professionnels (SPP), volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 4 700 personnes qui sont habillées par le SDIS 62.
 - ◇ 1 735 170 € en investissement
 - ◇ 223 855 € en fonctionnement.
- ◆ Des 852 véhicules répartis dans les 3 groupement territoriaux dont :
 - ◇ 115 véhicules de secours à personne
 - ◇ 82 véhicules de lutte contre les feux
 - ◇ 19 camions citerne feux de forêt

- ◇ 24 élévateurs aériens
- ◇ 37 véhicules de secours routiers
- ◇ 17 véhicules tout-terrain
- ◇ 23 véhicules spécialisés
- ◇ 12 véhicules légers du service de santé et de secours médical
- ◇ 39 bateaux de reconnaissance et de sauvetage.



- ◆ La maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais. En 2020, 3 381 véhicules ont nécessité une réparation, 707 visites techniques (485 VL/VSAV + 222 PL).
 - ◇ 1 888 790 € ont été consacrés à l'acquisition ou au renouvellement de véhicules.
 - ◇ 2 837 943 € affectés aux autres équipements (unités spécialisées comprises).
 - ◇ 753 842 € consacrés au petit matériel dont 624 767 € en investissement et 129 075 € en fonctionnement.

Faits marquants en 2020 :

- ◆ Nombreux aménagements effectués : 2 VLHR, 3 VRID, transformation des VRT du CIS Calais et ex-FRT du CIS Béthune, démontage et réaménagement du véhicule du SMPM du CIS Saint-Pol-sur-Ternoise, réalisation de coffres pour 4 zodiac.
- ◆ Révision des instructions permanentes EPI et Lot de Protection contre les chutes.
- ◆ Gestion en masse sur Atal des gants type B ce qui représente 2 943 gants.
- ◆ Début des inventaires sur site pour intégration des matériels des unités spécialisées dans Atal : identification et intégration du matériel de l'unité nautique, une centaine de matériels URT créée à partir de fichiers fournis, une centaine d'articles pour le SMPM (casques et harnais).
- ◆ Etude du plan d'équipement pour la mise en conformité de l'Unité Nautique suite au procès-verbal du CHSCT du 7 juillet 2020.
- ◆ Paramétrage de e-Atal pour la gestion des demandes des véhicules de prêt.

- ◆ Paramétrage de e-Atal pour la gestion des demandes des véhicules de prêt.

POLE SANTE, SECOURS MEDICAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

APTITUDE MÉDICALE	
Visites médicales	4 385
Consultations de psychologue et suivi	148
Consultations diététiques	143
Total général	4 676

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2020, nous avons recensé 7 764 interventions en VLSSSM dont :

- ◆ 2 034 protocoles infirmiers de soins d'urgences (PISU) ont été réalisés.

140 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées, dont 33 sur interventions et 107 lors d'exercices d'unités spécialisées, épreuves sportives, formations, etc.).

Faits marquants 2020 :

- ◆ Rédaction de la nouvelle fiche bilan VSAV pour les chefs d'agrès par le Comité SUAP
- ◆ Remplacement des DSA amortis sur 15 ans (75% du parc changé)
- ◆ Mise en place des nouveaux COMEN C30 et des aspirateurs nouvelles générations répondant au référentiel SUAP
- ◆ 13 agents ont intégré le réseau des assistants de prévention pour le Groupement Hygiène et Sécurité.

Le Groupement Logistique Pharmacie

- ◆ Nombre de bouteilles O₂ délivrées : 5 345 ;
- ◆ Nombre de commandes VSAV : 1 074 ;
- ◆ Nombre de maintenances préventives réalisées : 653 ;
- ◆ Nombre de maintenances curatives réalisées en interne : 287 ;
- ◆ Nombre de maintenances curatives réalisées par prestataire : 93 ;

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé d'une conseillère de prévention et de 20 assistants de prévention. En 2020, 115 agents ont été formés (formations hygiène et sécurité).

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure la gestion du CHSCT (tenue de 5 CHSCT en 2020) et l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le Groupement Hygiène et Sécurité assure également le suivi des accidents de service : 312 déclarations d'accident toute catégorie confondues transmises via l'Intranet et a mené 3 enquêtes accidents.

CABINET PRESIDENT/DIRECTEUR, ACCUEIL, COMMUNICATION

Le cabinet Président-Directeur, placé sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais est chargé du traitement des affaires réservées, de la correspondance politique et institutionnelle ainsi que de la relation avec les élus et les autorités.

Le service Accueil-courrier assure l'ouverture, l'enregistrement, la répartition du courrier entrant dans les services de la direction et la préparation des courriers et des colis sortant pour le compte de la direction. Il ventile les correspondances émanant des groupements territoriaux et des CIS ou à destination de ceux-ci. Outre les fonctions d'accueil physique et téléphonique, le service gère la réservation et la préparation d'une partie des salles de réunion de la direction départementale. À travers la compétence spécifique de la fonction de chauffeur d'autorité, le service a assuré 150 déplacements pour le compte du Directeur Départemental ou du Président du Conseil d'Administration.

MISSIONS DU SERVICE	
ACCUEIL COURRIER	
Accueil visiteurs	1 263
Gestion des salles de réunion	334
Plis affranchis	11 629
Plis réceptionnés	5 961
Préparation et distribution de colis	110

GROUPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

- ◆ Remplacement de routeurs du cœur de réseau sans coupure de l'ops
- ◆ Mise en place du faisceau hertzien pour le passage en IP d'ANTARES. Cet investissement de 50 000 € va permettre une économie de 30 000 €/an de fonctionnement. Soit un ROI de deux ans.
- ◆ Mise en place du SDWAN sur 15 sites du département. Les 15 sites génèrent une économie de fonctionnement de 50 000 €/an. Par projection, nous pourrions réaliser une économie de 170 000 €/an pour l'ensemble des sites avec une augmentation du débit DATA sur les sites.
- ◆ Mise en place du déchiffrement SSL pour augmenter la qualité des logs et augmenter la sécurité du SI.
- ◆ Sécurisation de la messagerie par Vadesecure (antispam).
- ◆ Mise en place du nouveau contrôle d'accès au site de la direction (écriture du marché, réalisation et déploiement).
- ◆ Mise en place de la vidéo surveillance.
- ◆ Refonte du système multimédia de l'amphithéâtre.
- ◆ Mise en place de moyen Teams fixe dans tous les groupements et les CIS (caméra, micro et enceinte sur un poste fixe pour les CIS en plus de celui du chef CIS).
- ◆ Conception et déploiement d'un système de visionnage et d'enregistrement des images des drones.

LES UNITES SPECIALISEES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels.

L'Unité Risques Technologiques URT compte 147 sapeurs-pompiers, 37 journées de FMPA (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis) ont été organisées

Faits marquants 2020 :

- ◆ Formation à l'emploi du kit de détection des toxiques biologiques
- ◆ Formation à la préparation du CRM (Centre de Ralliement des Moyens) terre, spécifique URT, dans le cadre d'une intervention CAPINAV (Capacité d'Intervention à bord des Navires) et création du lot CAPINAV URT.
- ◆ Prise en compte de nouveaux matériels : lot CAPINAV NRBCe, lot PRV NRBCe
- ◆ 35 spécialistes formés pour intervenir à bord des navires dont 20 sont projetables en mer.

L'Unité de secours en Milieu Périlleux et Montage SMPM compte 60 sapeurs-pompiers, qui suivent 10 entraînements au minimum par an.



Faits marquants 2020 :

- ◆ Des tests annuels ont été réalisés dans les secteurs d'affectation ainsi s'une manœuvre de nuit
- ◆ Des entraînements complémentaires de spécialisation ont également eu lieu. L'ISS concerne 1/3 de l'effectif, 2 fois par an pour les spécialistes titulaires de l'UV ISS, ainsi que 3 exercices d'hélicoptère dont 1 de nuit, pour les titulaires de l'UV HEL.

L'Unité nautique départementale SAV/SAL comprend 4 branches et compte 191 sapeurs-pompiers. Ainsi en 2020, 41 entraînements SAL et 103 SAV ont été organisés.



Faits marquants 2020 :

- ◆ -Demande d'autorisation de ventilation des casques Gecko qui présentent des difficultés de mise en œuvre en raison des mesures COVID-19.

- ◆ -Proposition de refonte de l'organigramme de l'unité pour renforcer l'encadrement.
- ◆ -Travail en cours pour la constitution et la formation sur les lots digue/quai.

L'Unité Sauvetage-Déblaiement (SD) et cynotechnique, est composée de 130 sapeurs-pompiers et de 13 chiens. En 2020, 2 FMPA SD d'une semaine et 35 jours de FMPA Cyno ont eu lieu.



Faits marquants 2020 :

- ◆ Réussite dans l'organisation des FMPA (Formation de Maintien et Perfectionnement des Acquis) durant la crise sanitaire avec protocole strict.

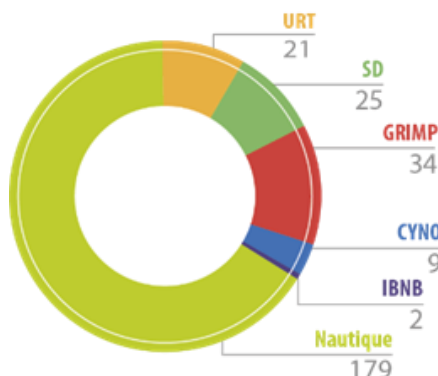
L'Unité d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux, l'IBNB compte 171 sapeurs-pompiers qui ont suivi 28 journées de FMPA en 2020.



Faits marquants 2020 :

- ◆ Mise en place d'un marché mutualisé
- ◆ Signature d'une convention entre la DGSCGC, la Préfecture du 62 et le SDIS 62, en mars 2020 et de conventions entre le DGSCGC et le SDIS 62, relatives à la dotation de moyens « contre le terrorisme ».
- ◆ Partenariat et échanges avec le CROSS Gris Nez, la Base hélico Marine Nationale (GW) à Le Touquet, les compagnies transmanche P10 et DFDS, le CMA CGM à Dunkerque.

En 2020, les unités spécialisées ont réalisé 270 interventions.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ETABLISSEMENT

Le Pilotage de la Performance Globale :

- ◆ 4 nouveaux axes ; 2 COPIIL.
- ◆ Impulser la démarche GPEC au sein du SDIS 62
- ◆ Sécuriser les achats du SDIS 62 en donnant une vision partagée des procédures administratives, techniques et d'exécution dans la temporalité des marchés publics pour tous les cadres et personnels en charges des acquisitions
- ◆ Définir les actions correctives et préventives permettant de réduire la sinistralité et l'accidentologie des véhicules et matériels
- ◆ Donner du sens à une action collective cohérente au travers d'un projet d'établissement du SDIS 62, co-construit avec les différentes parties prenantes.

Le Schéma Département d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) :

Malgré la crise sanitaire et les confinements qui ont impacté lourdement les délais, la dynamique mise en place permet d'assurer la planification pour une signature du préfet dans le dernier trimestre de l'année 2021.

Pour rappel, les groupes de travail portent sur les items suivants :

- ◆ Analyse des risques
- ◆ Maillage territorial
- ◆ Rationalisation des équipements
- ◆ Effectifs emplois et compétences
- ◆ Analyse coûts /gain
- ◆ Pilotage de la rupture capacitaire.

Crise sanitaire :

- ◆ 8 958 interventions liées à la COVID en 2020.
- ◆ 9 185 victimes prises en charge en 2020.
- ◆ 25 procédures opérationnelles rédigées.
- ◆ 6 réunions Hygiène et Sécurité de suivi COVID-19.
- ◆ 14 affiches de sensibilisation
- ◆ 650 000 € de dépense liée à la COVID-19.
- ◆ 25 714 masques barrières commandés pour l'ensemble des personnels.
- ◆ Commande en mai 2020 de 12 613 masques pour 4 272 agents. Une seconde commande en octobre 2020 de 13 101 masques pour 4 421 agents.
- ◆ Livraison oxygène et logistique à tous les CIS pendant 4 mois.
- ◆ Réalisation d'une centaine de panneaux de séparation en plexiglass pour protéger les agents de la direction et des groupements territoriaux dans le cadre de leurs missions.

L'organisation du télétravail a nécessité la préparation au total de 170 ordinateurs ventilés lors du 1^{er} et 2^{ème} confinement.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

SDIS 62

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 674 892 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 ◆ Effectif moyen : 4 882 agents (4 651 Sapeurs-Pompiers dont 1 207 professionnels et 3 444 volontaires, et 231 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS)) ◆ Président : Alain DELANNOY (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Contrôleur général Philippe RIGAUD 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
---	---

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25 , soit 78%.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Florence BARBRY, Ginette BEUGNET, Bernard CAILLIAU, Pascale BURET-CHAUSOY, Sébastien CHOCHOIS, Alain DELANNOY, Daisy DUVEAU, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Mireille HINGREZ-CEREDA, Antoine IBBA, Pascale LEBON, Jean-Claude LEROY, Isabelle LEVENT, Maïté MULOT-FRISCOURT, Evelyne NACHEL, Jean-Marc TELLIER, Frédéric WALLET. Les membres titulaires disposent chacun d'un membre suppléant.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>CA 2020 : 72 400 000 € en fonctionnement versés au budget du SDIS / 1 901 000 € financés directement en investissement</p> <p>BP2021 : 75 800 000 € en fonctionnement versés au budget du SDIS / 4 201 000 € financés directement en investissement</p> <p>Convention : Conventions de groupement de commandes sur les fluides, l'électroménager, la collecte des déchets, les sièges.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 123 401 interventions, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Secours à personnes : 101 055 - Accidents de la circulation : 4 737 - Incendies : 6477 - Opérations diverses : 8 770 - Risques technologiques et naturels : 2 362 	<p>Gestion des interventions / CTA-CODIS : 1 011 appels en moyenne par jour.</p> <p>Périmètre départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 38 727 sites ERP sur le territoire ; 34 sites SEVESO ◆ 890 communes
--	--

PRINCIPAUX EVENEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Activité opérationnelle fortement impactée par la crise sanitaire avec un renforcement des mesures de protection des sapeurs-pompiers et des victimes. ◆ Adaptabilité très rapide des services suite aux confinements : déploiement du télétravail pour l'ensemble des agents (qui n'était pas en vigueur au sein de l'établissement), tenue à distance de l'ensemble des instances délibérantes et consultatives. ◆ Sécurisation de la réponse opérationnelle par le déploiement de postes avancés temporaires sur les territoires sous tension. ◆ Dans le prolongement de la démarche du Pilotage de la Performance Globale, mise en place de groupes de travail en vue de la rédaction du projet d'établissement destiné à définir les projets envisagés par l'établissement sur la période 2022-2026 en matière d'efficacité, d'innovation, de développement durable et de son rôle au sein des territoires ◆ Poursuite de la mission « volontariat, fidélisation et citoyenneté » destinée à promouvoir le volontariat via notamment la signature de conventions avec des employeurs du secteur public (communes et EPCI) et privé. ◆ Poursuite de la révision du SDACR : Schéma D'Analyse et de Couverture des Risques avec constitution de 6 groupes de travail, document structurant fixant les grandes orientations opérationnelles de l'établissement pour les années à venir (détermination des risques, des moyens humains et matériels nécessaires...). ◆ Accueil et encadrement des jeunes dans le cadre du Service National Universel (SNU) ◆ Construction de deux centres de secours d'envergure à Saint Omer/Longuenesse, Lens ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension dans différents centres de secours

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite et finalisation de l'élaboration d'un projet d'établissement. ◆ Poursuite du plan de recrutement de caporaux (sapeurs pompiers professionnels). ◆ Recherche d'économies durables pour contenir l'accroissement des dépenses et notamment l'évolution de la masse salariale. ◆ Poursuite de la politique d'investissement immobilier (réception du centre de secours de Saint-Omer/Longuenesse, poursuite des travaux du CIS Lens, démarrage des travaux du CIS Frévent), et en équipements. ◆ Poursuite des mutualisations d'achats de fournitures et équipements avec le Département et les autres SDIS de la région Hauts de France. ◆ Poursuite des démarches devant le juge administratif pour percevoir les recettes liées aux transports médicalisés réalisés au profit des SMUR et non payées depuis 2016. ◆ Poursuite finalisation de la révision du SDACR.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020		COMPTE DE RESULTAT 2020
Actif immobilisé : 106 825 058 €	Capitaux propres : 71 302 191 €	Produits d'exploitation : 119 011 367 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 15 376 307€	Total des dettes : 47 500 324 €	dont subventions et participations : 114 139 175 €
Trésorerie : 4 320 010 €	Total bilan : 126 534 861 €	Charges d'exploitation : 121 329 608 €
RATIOS 2020		Résultat d'exploitation : - 2 318 241 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 37 %		Résultat financier : - 605 880 €
Durée apparente de la dette : 5 ans		Résultat exceptionnel : 3 308 644 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 14 jours		Résultat de l'exercice : 384 523 €
Fonds de roulement : 13 977 074 €		Epargne brute : 8 292 016 €
Besoin en fonds de roulement : 9 657 064 €		Epargne nette : 3 669 295 €
		Total des produits : 122 693 652 €
		Financement du Département (€ et %) : 72 400 000 € soit 59 %

Date de mise à jour des données : 28/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**





Pas-de-Calais

Le Département

RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -



ANNEE 2020



2435





EDITORIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- ◆ Un budget global d'1,79 milliard en 2020 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.
- ◆ Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- ◆ La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2020, année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont été particulièrement impactés par cette pandémie et n'ont pas été épargnés par ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, l'ensemble des EPOA ont su s'adapter à cette situation hors normes, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

C'est bien dans cet esprit qu'il leur reviendra d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



EDITORIAL DU PRESIDENT DE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Comme pour de nombreuses entreprises, l'activité de la société aura été bousculée cette année. Les différents épisodes de confinement, le décalage des élections municipales puis communautaires et la généralisation du télétravail ont fortement impacté l'avancement opérationnel et le développement de Territoires Soixante-Deux.

Pour autant, l'implication des collaborateurs et les liens qu'ils entretiennent avec les collectivités et partenaires ont contribué à maintenir des volumes d'activité comparables à ceux de 2019.

En effet, Territoires Soixante-Deux a réussi à maintenir d'une part, ses niveaux d'investissements et ainsi, au travers de la réalisation de ses projets, répondre aux attentes de ses donneurs d'ordre, et d'autre part, maintenir l'activité du secteur des travaux publics local, en prolongement de l'action des collectivités.

La sortie de la société du protocole de conciliation engagé depuis 2013 avec ses principaux partenaires bancaires fait partie des événements majeurs de l'année 2020. Cela marque en effet un tournant dans les relations de Territoires Soixante-Deux avec les établissements bancaires, par l'élargissement des perspectives d'accès aux financements de ses opérations en cours et à venir. A cet événement, s'ajoute le remboursement des avances en comptes courant d'associés accordées par la Région et le Département, le remboursement de trois emprunts opérationnels gelés à restructurer et celui du découvert autorisé auprès des partenaires bancaires ; autant d'indicateurs démontrant que la société achève son redressement financier.

Sur le terrain, même si certaines difficultés liées à des projets très anciens demeurent, elle retrouve pleinement son rôle d'outil au service du développement local.

Dans le domaine du développement économique, le cap des 1000 emplois créés sur la ZAC de l'Alouette à Liévin sera par exemple passé avant la fin de l'année, les premières implantations sur la ZAC de la Turquerie à Calais et Marck-en-Calais sont en service, l'attractivité et la qualité du projet ne sont plus à démontrer au regard du taux de pré-commercialisation atteint avant la réalisation des travaux.

Dans le domaine de l'habitat, la capacité de Territoires Soixante-Deux d'offrir une offre globale (aménageur et promoteur tant pour le logement social que pour l'accession à la propriété) est désormais reconnue, sa capacité d'effet de levier y compris dans des territoires plus ruraux s'apprécie.

Puisqu'elle partage les mêmes valeurs que les partenaires bailleurs pour lesquels elle produit des logements en VEFA, des partenariats durables se construisent naturellement, ils se traduisent par des conventions mises en œuvre avec chacun sur des projets ciblés (Maisons et Cités, Pas-de-Calais habitat, Vilogia, Flandres Opale Habitat).

Les plus belles pages de l'histoire de Territoires Soixante-Deux restent à écrire et plus que jamais, je suis convaincu que nos territoires, pour devenir encore plus agiles sur leurs compétences partagées, doivent s'appuyer sur des outils publics mutualisés aux bonnes échelles territoriales.

MISSIONS ET GOUVERNANCE :

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- ◆ **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- ◆ **Délégation de maîtrise d'ouvrage/ mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- ◆ **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- ◆ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- ◆ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- ◆ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPETENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ◆ Sécuriser les modes d'interventions.
- ◆ Acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation.
- ◆ Réaliser les études réglementaires, de constructibilité, d'avant-projet et de projet.
- ◆ Choisir les intervenants après

appels d'offres.

- ◆ Gérer les démarches administratives.
- ◆ Élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements.
- ◆ Coordonner les travaux de construction, de viabilisation.
- ◆ Animer les réseaux d'acteurs.
- ◆ Commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- ◆ **Le Comité de direction**, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.
- ◆ **Le Comité stratégique**, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général.
- ◆ **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- ◆ Jean-Marie ALEXANDRE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- ◆ Sabine BANACH-FINET, représentant le Conseil régional

des Hauts-de-France.

- ◆ Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée Spéciale.
- ◆ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- ◆ Philippe FAIT, représentant le Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale.
- ◆ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.
- ◆ Patricia ROUSSEAU, représentant le Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- ◆ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale.
- ◆ Non désigné, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

- ◆ Philippe BAILLY, représentant la Caisse d'Epargne Hauts-de-France.
- ◆ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI.
- ◆ Sandrine FERRERO, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations.
- ◆ Françoise ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais Habitat.

Représentants du personnel :

- ◆ Sonia FOUKAR, assistante.
- ◆ Sarah GUILLEMANT, assistante.
- ◆ Antoine OPIGEZ, responsable de projets.
- ◆ Valérie PRZYBYL, assistante.

ORGANISATION :

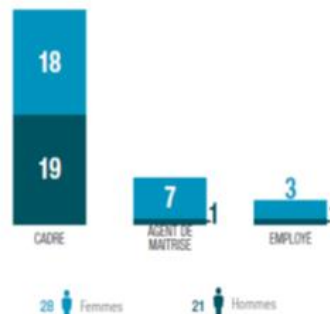
BAISSE SENSIBLE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, Territoires Soixante-Deux emploie 49 salariés. Son effectif est en légère baisse par rapport à 2019. En effet, la société a dû faire face à quelques départs (départ à la retraite, ruptures conventionnelles, démissions) sans avoir eu, par souci de maîtrise de ses charges, systématiquement recours au recrutement sur les postes devenus vacants. Pour autant, bien que quelques recrutements sur des fonctions « stratégiques » aient permis de renforcer certains services, il s'avère que le non remplacement de collaborateurs sur plusieurs postes commence à impacter le bon fonctionnement de la société. Territoires Soixante-Deux a donc décidé d'engager, fin d'année 2020, plusieurs procédures de recrutement inscrites au budget, validées par le Conseil d'Administration en décembre 2020. Quoi qu'il en soit, la société maintiendra son effectif autour d'une cinquantaine de personnes.

48,92 ETP*

*effectif moyen annuel

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 2020



MAINTENIR LES COMPETENCES MALGRE LA SITUATION SANITAIRE

Comme les années précédentes, le recueil des besoins en formation exprimés par les collaborateurs lors des entretiens professionnels et annuels a servi de socle à la constitution du plan de développement des compétences de l'entreprise. Toutefois, certaines formations n'ont pu être mises en place notamment du fait de la pandémie de Covid-19 et des périodes de confinement qui s'en sont suivies. Bien que les organismes de formation se sont rapidement adaptés pour décliner leur offre en distanciel, le service ressources humaines a été confronté cette année à de nombreuses annulations ou demandes de report. Malgré tout, l'année 2020 a pu voir l'organisation de formations externes principalement orientées vers le développement des compétences des collaborateurs et leur maintien dans l'emploi.

L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Territoires Soixante-Deux poursuit une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, afin de garantir à l'ensemble des collaborateurs de la société l'égalité des droits et des chances. La société s'efforce chaque année d'identifier les éventuels déséquilibres afin de mettre en place des actions correctives dans l'objectif de maintenir ce principe d'égalité, vecteur d'une meilleure performance organisationnelle. L'année 2020 a été consacrée à la mise en place d'actions de rééquilibrage, notamment en matière d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale et de rémunération.

INDEX EGAPRO

Cet index est calculé à partir de quatre indicateurs : les écarts de rémunération, les écarts de taux d'augmentation, le rattrapage salarial pour les femmes après un congé maternité, la parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations. Pour 2020, Territoires Soixante-Deux obtient la note de 88/100.

Nombre de salariés aménageant leur semaine sur 4.5 jours

	Homme	Femme	TOTAL
Employé	/	/	/
Agent de maîtrise	/	5	5
Cadre	/	3	3

Nombre de salariés travaillant à temps partiel

	Homme	Femme	TOTAL
Travail à 80%	/	5	5
Travail à 80%	/	1	1

Rapport entre les rémunérations mini et maxi par catégories socio-professionnelles

	Homme	Femme	TOTAL
Employé	1	1,18	1,18
Agent de maîtrise	1	1,21	1,31
Cadre	2,87	2,77	2,87
TOTAL	3,35	3,26	

Salariés ayant bénéficié d'une augmentation par catégories socio-professionnelles

	Homme	Femme	TOTAL
Employé	/	1	1
Agent de maîtrise	/	2	2
Cadre	1	1	2
TOTAL	1	4	5

BILAN DES ACTIONS 2020 :

UNE ACTIVITE OPERATIONNELLE CHARGEE POUR LE SERVICE AMENAGEMENT

Malgré le contexte sanitaire ayant mis à mal les délais d'intervention, l'année 2020 demeure dense : 15 chantiers d'aménagements publics menés chacun à des stades d'avancement différents, des chantiers de démolition menés sur 3 opérations, 6 autorisations réglementaires obtenues (permis d'aménager, autorisations loi sur l'eau).

En foncier : 32 actes d'achat foncier signés pour 54 925 m², 20 promesses de vente signées pour 199 986 m² dans le cadre de négociations foncières, 14 accords d'indemnisation d'exploitants signés pour 377 487 m², 10 actes de vente effectués auprès de prospectes en développement économique, 9 promesses de vente signées en 2020 en sus des 14 promesses de vente en cours de

validité, 7 actes de vente effectués auprès des promoteurs/bailleurs, 4 promesses de vente signées en 2020 en sus des 20 promesses de vente en cours de validité, 117 cessions de terrains effectuées à des particuliers (lots libres), 85 promesses de vente signées en 2020.

ASSURER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET PREPARER LA MISE EN CHANTIER DE NOUVELLES OPERATIONS

Les opérations de VEFA pour les bailleurs sont largement prépondérantes en nombre et en volume de logements par rapport aux opérations de promotion immobilière à destination des particuliers.

En fin d'année, Territoires Soixante-Deux a livré 121 logements (79 à Pas-de-Calais habitat et 42 à Maisons et Cités), 111 logements sont en cours de chantier et la construction de 203 logements

supplémentaires devrait débuter en 2021. L'engagement de 316 logements, dont plus de 50 % sont déjà réservés, met en évidence la poursuite de la montée en puissance de cette activité et la qualité du partenariat mis en place avec les bailleurs.

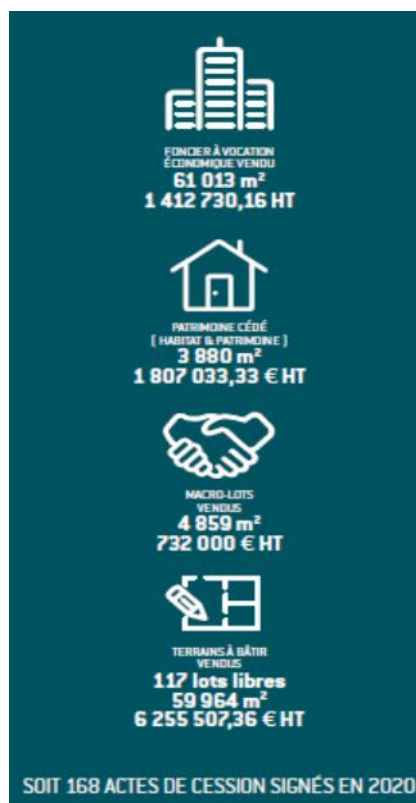
Plus faible en volume mais tout autant stratégique, la construction/vente à destination des particuliers trouve son rythme de croisière et après la livraison du premier programme de 14 logements à Carvin, 3 chantiers pour un total d'une cinquantaine de logements devraient débuter début 2021 (Wingles, Liévin et Libercourt).

Enfin, Territoires Soixante-Deux a renoué avec des opérations publiques en remportant un mandat pour le centre de gestion du Pas-de-Calais et une AMO pour l'AFPA.

ACTIONNARIAT



REPÈRES



FAITS MARQUANTS :

LIMITER LES EFFETS INDUITS PAR LA CRISE SANITAIRE

L'impact de l'épidémie de la Covid-19 s'est traduit par un arrêt brutal des chantiers, le report des décisions de cessions de terrains et l'annulation de rendez-vous de signatures. Pour pallier à cela, la société a mobilisé l'ensemble des mesures offertes par le gouvernement et a engagé des négociations de lignes de trésorerie ou de reports de certaines échéances d'emprunt auprès de ses partenaires bancaires. La mise en place d'un prêt garanti par l'Etat au second semestre et une reprise progressive de l'activité aura ainsi permis de limiter l'impact sur sa trésorerie. Bien qu'un important travail ait été mené pour limiter les effets de la crise sanitaire, son association à d'autres événements marquants (l'enchaînement des périodes pré-électorales, de confinement...) a fortement limité le développement de nouveaux projets et les moyens d'actions de la SEM pour réussir à afficher un résultat positif cette année.

SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE

A l'issue de la mise en place des différentes gouvernances au sein des collectivités et à la désignation des membres délégués de l'Assemblée Spéciale, le Conseil d'Administration du 9 octobre 2020 a pris acte de la désignation des nouveaux représentants des collectivités territoriales au sein des organes sociaux de la SEM. Lors de cette séance, les administrateurs ont confirmé la dissociation des fonctions de président et de directeur général et ont redésigné la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, représentée par Christophe PILCH, à la présidence du Conseil d'Administration. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, représentée par Laurent DUPORGE, a quant à elle été redésignée à la Vice-présidence. Les administrateurs ont également pris acte de la désignation de Sandrine FERRERO nouveau représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations en remplacement de Brigitte LOUIS. Au cours de la séance du 4 décembre 2020, Michel DENEUX a quant à lui été redésigné directeur général pour une durée de 4 ans.

La société s'est dotée en 2013, puis en 2017 d'un Comité d'engagement et d'un Comité stratégique. Le

renouvellement de la gouvernance de la société a amené le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 9 octobre 2020, à procéder à la désignation des nouveaux membres du Comité d'engagement. Ainsi Françoise ROSSIGNOL, Régis DELATTRE, Laurent DUPORGE et Christophe PILCH ont reçu délégation pour siéger au sein de ce comité dans l'attente de l'installation le 9 février 2021 d'un nouveau Comité stratégique issu de la fusion de ces deux instances.

SUR LE PLAN JURIDIQUE

Poursuite des actions contentieuses

Le 6 mars 2020, le Conseil d'Administration a été informé de la décision de la Chambre Régionale des Comptes de ne pas prescrire l'inscription d'office au budget de la ville d'Hénin-Beaumont, les participations non honorées au titre de la CPA « Macé Darcy ». La société a donc saisi le tribunal administratif pour faire valoir ses droits. Elle a également déposé un recours contre la décision de la collectivité de refuser l'octroi d'un permis de construire sur l'opération « Secteur Sud » bien que le commissaire enquêteur ait émis un avis favorable et que le préfet ait déféré l'acte pour illégalité. Lors de cette séance, les administrateurs ont également été informés de l'échec des discussions avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois sur le devenir de l'opération « Opalopolis ». Au regard de l'impact financier et conformément aux dispositions contractuelles, le Conseil d'Administration a autorisé le dépôt d'une requête en référé en vue d'une résiliation de la CPA. Lors du Conseil d'Administration du 4 décembre 2020, les administrateurs ont été informés de l'évolution des contentieux « Fouquières-lès-Lens ». En ce qui concerne le contentieux qui oppose la société aux expropriés sur la valeur des terrains, les juges ont rendu leur décision le 16 novembre 2020 et ont confirmé, à 100 000 € près, le jugement précédent, ramenant le risque initial de près de 10 M€ à 3,5 M€. Du fait de l'échéance du contrat de concession au 31 décembre 2020 stipulant que le risque de l'opération est porté par le concédant, la SEM et la ville de Fouquières-lès-Lens ont signé le 18 décembre 2020 un protocole d'accord transactionnel. Ce protocole dont l'objectif est de réduire

les conséquences d'une conclusion brutale du contrat sur les parties a néanmoins contraint la SEM, à inscrire dans ses comptes 2020 une provision de 400 000 euros impactant de ce fait son résultat 2020. En parallèle, dans le cadre de l'action contentieuse menée par la société contre l'Etat, le tribunal administratif de Lille a reconnu le 25 février 2020 la faute de l'Etat et l'a condamné à verser une somme que la société et la ville ont jugé disproportionnée par rapport au préjudice subi.

Sortie de la conciliation

Le 4 décembre 2020, les membres du Conseil d'Administration ont pris acte de la sortie de la société du protocole de conciliation engagé avec ses principaux partenaires bancaires et homologué par jugement du tribunal de commerce d'Arras le 19 juillet 2013.

ETUDE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Lors de la séance du 4 décembre, les administrateurs ont approuvé à l'unanimité les orientations stratégiques présentées par la direction générale. Ces dernières proposent d'engager une réflexion sur un modèle économique plus compatible avec les objectifs de développement durable et de réaffirmer les valeurs que porte l'économie mixte. Lors du Conseil d'Administration du 19 février 2021, les administrateurs ont adopté le cahier des charges d'une étude stratégique de développement, basée sur un état des lieux de la société et prenant en compte les besoins et attentes de partenaires et donneurs d'ordres potentiels. Cette dernière a pour objectifs de permettre, d'une part, l'élaboration d'un plan d'affaires à partir de la définition de nouveaux axes de développement et, d'autre part, de conforter ou de faire évoluer son positionnement stratégique dans son environnement économique.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

Arras – Site Diderot : L'année 2020 a été largement mise à profit pour avancer avec la commune et les partenaires de ce projet. La SEM a mené des études plus précises telles que faune-flore, pollution, sondages de sols, circulation, et a défini plus précisément le plan masse du futur quartier tout en avançant sur les procédures réglementaires. C'est ainsi que 3 opérations de construction redessineront la façade du futur quartier, entrée principale du site. La première concerne l'extension du CESI où une livraison est prévue en avril 2021. La deuxième, un programme de 34 collectifs en locatif qui a été finalisé et démarrera mi 2021. Territoires Soixante-Deux le réalisera en VEFA pour le compte du bailleur Flandres Opale Habitat. Enfin, le promoteur Fiducim réalisera 40 logements collectifs en accession à partir du 1er semestre 2021.



Avion – ZAC du Pontlerlant : En 2004, la ville d'Avion a confié cette opération à Territoires Soixante-Deux. Une première phase a porté sur la requalification du quartier prioritaire de la République dans le cadre d'une convention ANRU 1. Celle-ci a conduit à des opérations de démolitions / constructions, menées par les bailleurs. L'année 2020 a été consacrée à l'organisation de la quatrième phase et à sa pré-commercialisation, afin de permettre le lancement des travaux d'aménagement dès le début de l'année 2021.



Calais – Marck-en-Calais - ZAC de la Turquerie : Cette opération qui s'étend sur environ 156 ha s'inscrit dans le cadre d'un projet global de développement de la Communauté d'Agglomération. Après une dizaine d'années consacrées aux négociations et procédures foncières, aux autorisations réglementaires et à la commercialisation du site, ce parc d'activités bi-modal route / fer a connu en 2020 un virage opérationnel significatif avec la réalisation de la desserte ferroviaire destinée au projet Cargo Beamer. Autre projet sorti de terre en 2020, celui de la société Calais Truck Stop, qui a achevé

la construction et livré son programme de parking sécurisé et de bâtiment dédiés au transport et à la logistique. La société Calais Log Invest, sous réserve du bon déroulé de ses procédures, envisage le démarrage, au 3ème trimestre 2021, d'un bâtiment logistique de grande taille sur un foncier de 27 ha situé en façade autoroutière de l'opération.

Carvin – Zac de l'ancienne gare : Cette opération porte sur l'aménagement d'environ 7 ha situés en cœur de ville. Une partie du programme d'aménagement est à ce jour réalisée et a permis l'implantation de la médiathèque, la construction de 40 logements collectifs et plus récemment la réalisation de la résidence Arborescence. Ce programme immobilier, porté par Territoires Soixante-Deux en VEFA, compte 14 appartements en accession et 2 cellules commerciales en rez-de-chaussée. Les aménagements paysagers, voiries publiques et BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) sont également achevés. La dernière ligne droite de l'opération s'est dessinée pendant cette année 2020. Elle portait sur les derniers travaux d'aménagement à réaliser et la configuration des 2 derniers immeubles à envisager sur l'opération. Concernant les aménagements, les derniers marchés ont été passés durant l'année écoulée, les travaux lancés pour envisager un achèvement durant le 1er semestre 2021.



Rang-du-Fliers/Verton – ZAC Champ Gretz : Cette concession d'aménagement de 71 ha, porte sur du développement économique, de l'habitat et des espaces de respiration. Elle est située entre la gare TERGV de Rang-du-Fliers et le CHAM (Centre Hospitalier du Montreuillois). Elle développera à terme 315 logements sur les communes de Rang-du-Fliers et Verton et 31 ha de secteur économique. Au Nord de l'opération, l'avancée des phases en habitat s'est poursuivie en 2020. Les constructions de logements ont progressé régulièrement et de nouveaux terrains sont proposés à la commercialisation depuis la fin d'année 2020. Sur les emprises dédiées aux services ainsi qu'aux PME-PMI, les projets des différents prospects ont avancé. A l'entrée sud du site par exemple, le

bâtiment d'unités relais, porté par la CA2BM a été livré fin du 1er trimestre 2020. La SAS la Bergerie a acquis, en avril 2020, un foncier de 5 258 m² afin d'y réaliser un programme de bureaux et de services aux entreprises. Quant à la SCI Les Genets elle est devenue propriétaire, en décembre 2020, d'un terrain de 1 529 m² pour y construire un cabinet paramédical pluridisciplinaire. Enfin, le porteur du projet de serre tropicale « Tropicalia » devait acquérir cette année les 15 ha nécessaires au développement de son opération. Néanmoins, le recours, lancé en octobre 2019 par le GDEAM sur les permis de construire, a gelé cette vente.



VERMELLES - ZAC de la Liberté : elle s'étend sur 25 ha environ. Depuis 2007, Territoires Soixante-Deux intervient afin de réaliser une opération d'habitat qui totalisera près de 430 logements. Ce secteur offrira ainsi à terme, un parcours résidentiel complet où se croiseront lots libres de constructeurs, logements locatifs sociaux, logements en accession aidée, bégainage et équipements, autour d'un vaste espace vert central. Décomposées en plusieurs phases, les 2 premières tranches sont réalisées et permettent de qualifier l'entrée sud du site. En 2020, une nouvelle phase a été lancée. C'est ainsi que les travaux primaires d'aménagement de la phase 3 ont débuté en fin d'année 2020, à la suite d'une pré-commercialisation réussie en quelques mois. 13 nouvelles maisons viendront peu à peu compléter cette partie pavillonnaire de la ZAC.



Promotion immobilière

L'activité de la direction de la construction et de la promotion immobilière s'est inscrite dans la poursuite et la réalisation des nombreux projets initiés en 2019. La complémentarité reste très forte avec l'activité de la direction de l'aménagement. Il est fréquent que la SEM développe plusieurs programmes successifs sur une même opération d'aménagement, ainsi, elle participe à construire la ville dans sa diversité.

PERSPECTIVES 2021 :



La situation de la société s'est améliorée, tant au niveau de son image, que de sa capacité à afficher des résultats positifs (2016-2019). L'optimisation opérationnelle, associée à sa volonté de transparence auprès de son Conseil d'Administration et de ses donneurs d'ordres, lui donne aujourd'hui l'occasion de réaffirmer sa position d'outil indispensable au développement des projets du territoire.

Pour autant, il y a lieu de reconnaître que cet équilibre reste instable. C'est pourquoi, après avoir approuvé à l'unanimité les orientations stratégiques, base d'un plan à moyen terme 2022-2025, le Conseil d'Administration a, sur proposition de la direction générale, décidé d'engager une réflexion sur un modèle économique plus compatible avec les objectifs de développement durable, qui réaffirmera les valeurs que porte la société à l'économie mixte et lui permettra de l'ouvrir à de nouvelles perspectives.

Cette étude, basée sur un état des lieux de la société et prenant en compte les besoins et attentes de partenaires et donneurs d'ordres potentiels, a pour objectifs de permettre d'une part, l'élaboration d'un plan d'affaires à partir de la définition de nouveaux axes de développement et d'autre part, de conforter ou de faire évoluer son positionnement stratégique dans son environnement économique.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Société d'Economie Mixte
- ◆ **Siège social** : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin
- ◆ **Capital** : 33 198 880 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 327 910 634
- ◆ **Effectif moyen** : 49 ETP
- ◆ **Président** : Christophe PILCH (représentant de la CAHC)
- ◆ **Directeur général** : Michel DENEUX
- ◆ **% Détenion** : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)

Mission / Cœur de métier :

- ◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles.
- ◆ Réalisation d'étude.
- ◆ Procéder à la promotion, location, exploitation, gestion immobilière.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau de représentation du Département :
Détenion de 15,89% du capital social. ◆ Représentants du Département dans la structure :
Au Conseil d'Administration : Patricia ROUSSEAU et Philippe FAIT
En Assemblée générale : Evelyne NACHEL. | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution financière du Département :
Détenion au capital : 5 273 920 € ;
Compte courant d'associés : 500 000 €. ◆ Convention :
Convention d'appart en compte courant d'associés. |
|--|---|

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ 168 actes de cession signés (2,5%) : soit 61 013M2 de foncier à vocation économique vendu (74%) ; 4 859M2 de macro-lots (86%) ; 117 lots de terrains à bâtir (12%) et 3 880M2 de patrimoine cédé (x4). ◆ 82 opérations soit 42 concessions d'aménagement, 11 opérations propres de lotissement, 18 opération de VEFA à destination de bailleurs et 11 opérations de VEFA à destination de particuliers. | <ul style="list-style-type: none"> ◆ 3 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement. ◆ 4 réunions du Conseil d'Administration. |
|--|--|

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Ralentissement limité des phases travaux en 2020 (contexte sanitaire—Covid19), arrêt significatif du développement (1 opération engagée en 2020 contre 10 nécessaires à la réalisation du plan d'affaires), report de certaines ventes (terrains, VEFA, CPA), impact trésorerie avec recours aux mesures gouvernementales (prêt garanti par l'Etat), remboursement de lignes de trésorerie, et recalage des prévisions au plus proche du Plan Moyen Terme 2019-2021.
- ◆ Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général (CA du 04 décembre 2020).
- ◆ Aucun nouveau contentieux, et des avancées notables au bénéfice de la SEM sur les contentieux CPA Macé Darcy, CPA Secteur sud Hélin Beaumont, CPA Opalopolis, et CPA Fouquières-lez-Lens ».
- ◆ Réflexion sur un nouveau modèle économique / révision du Plan à Moyen Terme 2022-2025.
- ◆ Sortie de la SEM du protocole de conciliation engagé en 2013 avec les principaux partenaires bancaires suite à la réalisation de l'ensemble des engagements.
- ◆ Un endettement (53M€) proche de l'objectif plancher de 55 M€ (fixé comme nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise).
- ◆ Remboursement des ACCA (5M€) et nouvel engagement d'ACCA (2,5M€) avec le Département du Pas-de-Calais (0,5M€) et la Région des HDF (2M€).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ L'enjeu de 2021 est de rattraper le retard subi en 2020 sur le développement du plan d'affaires en tenant compte du contexte sanitaire complexe (re-confinement) et le lancement de nouveaux projets (période pré-électorale).
- ◆ Installation de la nouvelle gouvernance Territoires Soixante Deux suite aux élections départementale et régionale.
- ◆ Lancement d'une étude stratégique de développement (élaboration d'un Plan d'affaires / positionnement stratégique).

COMPTES EN EUROS

BILAN 2020

Actif immobilisé : 6 012 661 €	Capitaux propres : 21 692 792 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 156 213 394 €	Total des dettes : 137 149 685 €
Trésorerie nette : 2 838 750 €	Total bilan : 165 064 805 €

COMPTE DE RESULTAT 2020

Chiffre d'affaires : 48 243 376 €
Valeur ajoutée : 1 768 168 €
Excédent brut d'exploitation : -2 409 755 €
Résultat d'exploitation : -690 361 €
Résultat financier : 288 334 €
Résultat exceptionnel : -377 258 €
Résultat de l'exercice : -758 556 €
Capacité d'autofinancement : -1 047 933 €
Total des produits : 42 790 529 €
Financement du Département (€ & %) : 0 euro (hors avance en comptes courants)

RATIOS 2020

Indépendance financière (poids de la dette) : 70%
Durée apparente de la dette : (Non déterminable – CAF négative)
Rentabilité des capitaux propres : -3,5%
Taux de rentabilité net : -1,6%
Ratio d'activité : +93%
Trésorerie en jours d'exploitation : 25 jours
Fond de roulement : 98 101 657 €
Besoin en fonds de roulement : 95 262 908 €

Date de mise à jour des données : 29/06/2021



Retrouvez l'actualité du Département
sur **pasdecalais.fr**



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Secrétariat Général
Mission Pilotage et Suivi des Interventions

RAPPORT N°21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - EXERCICE 2020

Les rapports d'activité des Etablissements et Organismes dépendant du Département (EPOA), présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvres par les Etablissements et Organismes dépendant du Département durant l'année 2020.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département pour l'exercice 2020 et de l'organisation, du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Raymond GAQUERE, Mme Sandra MILLE.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES CONCERNANT LE CONTRÔLE DES
COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION RIVAGES PROPRES CÔTE
D'OPALE**

(N°2021-369)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-1 et suivants, L.243-6 et R.243-10 à R.243-15 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 06/09/2021 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association « Rivages Propres Côte d'Opale » portant sur les exercices 2015 à 2019.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Le président

Arras, le 26 février 2021

Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier

Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2020-0061
Greffe/N° 2021-396

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association « Rivages Propres Côte d'Opale ».

Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(article R. 241-9 du code des juridictions financières)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'Association « Rivages Propres Côte d'Opale » concernant les exercices 2015 à 2019 et la réponse qui a été apportée.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis aux ordonnateurs des autres collectivités et organismes qui lui ont apporté un concours financier ainsi qu'au représentant légal de l'association qui respectivement le présenteront à la prochaine réunion de leur assemblée délibérante.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être rendu public, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais
Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson
62018 – ARRAS CEDEX

Pour le Président et par délégation,
le vice-président,

Philippe Sire



**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
ET SA RÉPONSE**

ASSOCIATION « RIVAGES PROPRES »
*dont enquête régionale sur la propreté
urbaine*
(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2015 à 2019

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 16 décembre 2020.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4
1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION	5
1.1 Le public de l'association	6
1.1.1 Le parcours de formation des salariés en insertion.....	6
1.1.2 Les droits ouverts par les contrats de travail à prendre en compte	7
1.2 Le modèle économique de l'association	8
1.3 Le positionnement particulier de Cycleco	9
2 LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION.....	11
2.1 Des dispositions statutaires à préciser.....	11
2.2 La composition des instances.....	11
2.3 Des délégations du conseil d'administration et du président à définir et clarifier	11
2.3.1 Un bureau sans délégation précise.....	11
2.3.2 Une délégation par défaut au trésorier.....	12
3 UNE SITUATION FINANCIÈRE ÉQUILIBRÉE	13
3.1 Le compte de résultat	13
3.2 Le bilan	14
4 LES RÈGLES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES À RESPECTER.....	15
5 LES ACTIONS DE PROPRETÉ URBAINE.....	18

SYNTHÈSE

Depuis 1991, l'association « Rivages Propres » de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) réalise des opérations de protection, de nettoyage et de mise en valeur de l'environnement et du patrimoine bâti. Elle développe, à ce titre, une activité tenant à la fois à l'insertion des chômeurs par l'économie et à la protection de l'environnement. Elle est agréée comme « atelier – chantier d'insertion », ce qui correspond à l'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi en CDDI¹, et donne lieu au subventionnement le plus élevé de la part de l'État.

Ces salariés sont le plus souvent affectés à des chantiers leur permettant, par une activité en extérieur, de reprendre contact avec des habitudes de travail régulières. L'encadrement est double : par des chefs d'équipe, forts de leur compétence professionnelle, et par des chargés de mission en insertion. Le contenu de ces chantiers ne préjuge pas du choix professionnel des salariés en insertion, qui reste à construire au sein de Rivages Propres, dans la perspective de l'employabilité. Une meilleure articulation entre premier retour au travail, sur chantier, et démarches plus tournées vers l'extérieur, pourrait s'inspirer de l'activité de réparation et de location de vélos, Cycleco.

À l'occasion des élections au comité économique et social, la représentation des différentes catégories de personnel (techniciens, cadres et assimilés, ouvriers et employés) n'a pas été assurée de manière conforme à la loi. Ce constat pourrait avoir des conséquences en matière de classification et de niveau de rémunération minimale et de retraite pour les personnels concernés, auxquelles l'association se doit d'être attentive.

L'association ne respecte pas complètement la réglementation relative à la protection des données personnelles, notamment en ce qui concerne les appréciations qu'elle porte sur ses salariés en insertion. Avec plus d'un an de retard, elle a mis en œuvre le règlement général sur la protection des données (RGPD), et c'est seulement à la suite du contrôle de la chambre qu'elle a appliqué à ces appréciations les procédures requises par celui-ci.

Les ressources de l'association sont, pour l'essentiel, des subventions et des produits tirés des différents chantiers réalisés. Rivages Propres les obtient en répondant à des mises en concurrence réservées aux organismes œuvrant dans le champ de l'insertion, ce qui met les prix à l'abri d'une pure logique de marché. Elle est souvent la seule candidate.

Au 31 décembre 2019, la situation financière de la structure était saine.

¹ Contrats à durée déterminée d'insertion.

RECOMMANDATIONS²

Rappels au droit (régularité)

	<i>Totalement mis en œuvre³</i>	<i>Mise en œuvre en cours⁴</i>	<i>Mise en œuvre incomplète⁵</i>	<i>Non mis en œuvre⁶</i>	<i>Page</i>
Rappel au droit n° 1 : se conformer aux dispositions de l'article L. 1222-2 du code du travail en collectant les seules données en lien avec l'appréciation de la valeur professionnelle.				X	15
Rappel au droit n° 2 : se conformer au règlement général sur la protection des données, notamment ses articles 7, 12 et 30 relatifs au recueil du consentement des salariés ainsi qu'à la tenue du registre des traitements de données personnelles, en veillant à bien couvrir l'ensemble des problématiques liées à la confidentialité des informations personnelles concernant les salariés en insertion.	X				17

Recommandation (performance)

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation unique : veiller au bon fonctionnement de l'association, s'agissant notamment des instances statutaires et des délégations.		X			12

² Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.

³ L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions permettant de répondre à la recommandation.

⁴ L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et fait part d'un commencement d'exécution. Il affirme avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.

⁵ L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.

⁶ L'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir la volonté de le faire. Aucun commencement d'exécution n'est mis en avant.

L'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires, ou précise ne pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ou ne fait pas référence dans sa réponse à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Rivages Propres » de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), sur les exercices 2015 à 2019, a été ouvert le 5 mars 2020 par lettre du président de la chambre, adressée à M. Olivier Delbecq, président de l'association sur toute la période.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 9 juillet 2020 avec M. Delbecq.

Le contrôle a porté sur les publics pris en charge par l'association, sur sa gouvernance, sur sa situation financière, sur l'application du règlement général sur la protection des données et, enfin, sur la propreté urbaine dans le cadre d'une enquête régionale menée par la chambre.

Dans sa séance du 26 août 2020, la chambre a décidé de l'envoi d'un rapport d'observations provisoires au président de l'association, ainsi que d'extraits à des tiers concernés.

M. Delbecq a répondu par courrier enregistré au greffe de la chambre le 30 novembre 2020. Quatre tiers concernés ont aussi répondu.

Après avoir examiné ces réponses, la chambre, dans sa séance du 16 décembre 2020, a arrêté les observations définitives suivantes.

AVERTISSEMENT

Le contrôle de la chambre régionale des comptes s'est déroulé durant l'entrée en vigueur des mesures prescrites par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, complété par le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 et n° 2020-1257 du 14 octobre 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

De telles mesures sont susceptibles d'affecter la situation financière de l'association pour les exercices 2020 et suivants. Les projections financières, lorsqu'elles ont été examinées par la chambre, ne tiennent pas compte de leur éventuel impact.

1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif de lutte contre l'exclusion et le chômage de longue durée. Dans cet objectif, l'État confie à des entités privées, dont la majorité est à statut associatif, une mission d'accompagnement socioprofessionnel de chômeurs très éloignés de l'emploi. Le financement est assuré par des subventions de l'État, du Fonds social européen (FSE) et des collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale.

Les organismes sont classés en fonction du degré d'éloignement de l'emploi des chômeurs qu'ils accueillent. Les « ateliers et chantiers d'insertion », comme l'association « Rivages Propres », emploient ceux qui présentent le plus de handicaps. Les autres publics le sont dans des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires et des entreprises de travail temporaire d'insertion.

Selon un rapport récent de la Cour des comptes⁷, le taux d'accès à un emploi non aidé six mois après la sortie d'un « atelier et chantier d'insertion » est de 16 %, contre 37 % dans les AI et les ETTI, ce qui illustre les difficultés de ces publics très éloignés de l'emploi.

L'association « Rivages Propres » a pour objet social « *la réalisation des opérations de protection, de conservation, d'amélioration, de nettoyage et de mise en valeur de l'environnement* » et du patrimoine bâti. Elle favorise « *l'insertion par l'activité économique en permettant à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier d'un contrat de travail en vue de faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle* ». Elle sensibilise « *aux préoccupations de l'environnement ...* ».

Elle est reconnue comme « *atelier et chantier d'insertion* ». Elle accueille, pour une durée de deux ans maximum, les publics les plus éloignés de l'emploi, auxquels elle accorde un contrat de travail particulier à durée déterminée de 24h d'insertion (CDDI).

Dans plusieurs documents internes, Rivages Propres classe en trois catégories les « sorties dynamiques » des salariés : « *emploi durable* »⁸, « *emploi de transition* »⁹ et « *sorties positives* »¹⁰. En moyenne sur les années 2015 à 2018, elles représentent respectivement 10 %, 18 % et 31 % du total des sorties de salariés en insertion dans l'association.

⁷ Cour des comptes, « L'insertion des chômeurs par l'activité économique », rapport public thématique, janvier 2019.

⁸ CDI, création d'emploi, CDD ou intérim de plus de 6 mois.

⁹ CDD ou intérim de moins de 6 mois, contrats aidés.

¹⁰ Formation, suite de parcours en structures d'insertion par l'activité économique.

1.1 Le public de l'association

1.1.1 Le parcours de formation des salariés en insertion

Du fait du profil des salariés en insertion, le travail sur l'employabilité proprement dite, conduit par l'association, n'intervient qu'après des phases préalables, visant à réduire des difficultés plus fondamentales.

La première étape est l'« adaptation au poste de travail », c'est-à-dire une mise en situation de travail professionnel, avec une attention aux prérequis¹¹ tels que la ponctualité, le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'obéissance aux consignes.... Ces actions sont regroupées sous le terme générique de « savoir-être ».

La montée en compétence sur un métier précis n'est alors pas encore une priorité. À ce stade, les situations de travail proposées ne font pas appel aux qualités d'intériorisation de contraintes de productivité, ou d'aptitude au contact avec une clientèle¹². En revanche, elles sont physiquement exigeantes. Elles consistent principalement en des chantiers en extérieur, notamment dans le domaine de l'environnement (nettoyage des plages et des rivières, entretien d'espaces naturels et de sentiers de randonnée).

L'image positive que renvoie la protection de l'environnement ou la restauration du patrimoine, permet la reconstruction d'une estime de soi, qui constitue également un des préalables au parcours d'insertion.

Les chantiers sont organisés en dix équipes de huit salariés au plus ayant chacune un « encadrant technique ». De manière transversale, deux « chargés de mission insertion » et une « médiatrice sociale » complètent l'effectif permanent en charge des relations au quotidien avec les salariés en CDDI.

Le temps de travail sur les chantiers est de 24h par semaine. Le temps libre doit permettre aux salariés de construire leur projet professionnel. La 2^{ème} phase de leur parcours est consacrée à cet objectif et implique fortement les chargés de mission en insertion.

La troisième phase, orientée vers l'employabilité, inclut une « période de mise en situation en milieu professionnel » à obtenir puis à effectuer dans une entreprise. Le simple fait de prendre des contacts avec des sociétés est un obstacle pour certains salariés en CDDI, en dépit des relations que l'association entretient avec le tissu économique.

Les trois phases évoquées ne concernent pas l'activité professionnelle support réalisée sur les chantiers, laquelle reste *a priori* inchangée du début à la fin des deux ans du contrat. Une telle stabilité peut être en décalage avec les situations que rencontreront les salariés s'ils trouvent un emploi dans l'économie réelle. L'introduction progressive d'une plus grande flexibilité pourrait être utile afin de mieux les préparer à leur vie professionnelle future. Cependant, comme l'association l'a indiqué, cette rigidité résulte de la réglementation des chantiers-écoles.

¹¹ À titre d'exemple, en 2018, seuls 30 % des 77 salariés avaient le permis de conduire.

¹² À l'exception de l'activité « Cycleco », qui inclut notamment la location de vélos. Celle-ci sera l'objet de développements au point 1.3 ci-dessous.

Les résultats de Rivages Propres sont mesurés par le « taux de sorties dynamiques » (voir *supra*). Il regroupe les sorties vers un emploi durable (CDI ou création d'entreprise), vers un emploi pas trop précaire (CDD ou intérim d'au moins 6 mois), ou vers une véritable formation professionnelle. L'association indique que ses taux de sorties dynamiques « atteignent 50 à 60 %, ce qui est un des deux ou trois meilleurs résultats du département. Cela tient d'une part au dynamisme économique du Boulonnais, dont le taux de chômage était revenu de 14,6 % à 9,9 % début 2020, et d'autre part à la forte structuration interne de Rivages Propres autour du travail sur le retour à l'employabilité ».

1.1.2 Les droits ouverts par les contrats de travail à prendre en compte

En dépit de leurs spécificités, les CDDI sont des contrats de travail de plein exercice. À ce titre, les salariés en insertion sont électeurs et, au bout d'un an de présence, éligibles aux élections professionnelles telles que celle, récemment organisée, du comité social et économique (CSE). L'association indique avoir encouragé leur participation à ce scrutin, tant dans une logique de citoyenneté qu'au vu de son impact sur la vie concrète de Rivages Propres. L'élection d'un salarié au CSE lui ouvre d'ailleurs des droits spécifiques à formation, destinés à lui faciliter l'exercice de son mandat.

Cependant, du fait de leurs difficultés sociales et de leur temps de présence limité, et en dépit des possibilités de dérogations prévues aux articles L. 2314-25 et L. 2314-34 du code du travail, aucun n'a fait acte de candidature. Aussi, seule la vingtaine de salariés permanents étaient susceptibles de se présenter, alors que le corps électoral de l'« entreprise » était de près d'une centaine de salariés, ouvrant droit à 4 élus.

Un tel déséquilibre aurait pu affecter très fortement les relations entre les deux collèges qui pouvaient être constitués, l'un regroupant les ouvriers et employés et l'autre incluant notamment les agents de maîtrise et assimilés et les techniciens¹³, ce qui, selon la chambre, s'applique aux encadrants techniques et aux chargés de mission en insertion.

Or, à Rivages Propres, les élections se sont tenues avec un collège électoral unique, au motif que le directeur, seul cadre de l'association, ne pouvait participer ni comme électeur, ni comme candidat.

Certes, cela a permis de résoudre le dilemme de la répartition de l'ensemble des salariés en deux collèges dont l'un aurait été largement le plus nombreux mais aussi celui au sein duquel le moins de candidatures se seraient manifestées.

Cependant, pour la chambre, certains salariés, bien que considérés comme employés et ouvriers, exercent dans les faits des missions, comme la supervision des travaux techniques, qui devraient les amener à relever d'un autre collège, celui des agents de maîtrise et techniciens, voire celui des cadres. L'association aurait donc dû *a minima* disposer de deux collèges : celui des « ouvriers et employés » et celui regroupant les agents de maîtrise et assimilés et les techniciens.

¹³ Référence : article L. 2314-11 du code du travail.

En réponse aux observations provisoires, le président précise que suite à leur lecture, une consultation a été menée auprès d'un avocat spécialisé et que « son analyse confirme que les salariés suivants relèvent du statut de technicien : le responsable technique, le responsable technique adjoint, les encadrants techniques d'insertion et les chargés de mission insertion. Les autres salariés relèvent du collège ouvriers-employés. » Le président a également indiqué que, lors des prochaines élections, il serait attentif à la composition des collèges électoraux.

Ce constat peut avoir des conséquences en matière de classification et de niveau de rémunération minimale et de retraite pour les personnels concernés, auxquelles l'association se doit d'être attentive.

1.2 Le modèle économique de l'association

L'association « Rivages Propres » supporte principalement des charges de personnel. Elles s'élèvent, primes de panier (prévues par la convention collective) comprises, à environ 1,1 M€ pour les CDDI, qui sont rémunérés au SMIC et représentent environ une cinquantaine d'équivalents temps plein, et à 0,7 M€ pour les salariés permanents.

La principale ressource de l'association est une subvention, dénommée « ASP »¹⁴, provenant à 85 % de l'État et à 15 % du département du Pas-de-Calais. Calculée en fonction du nombre d'équivalents temps plein agréés par convention, elle est presque équivalente à la masse salariale des salariés en CDDI, prime de panier incluse.

D'autres subventions sont explicitement dédiées au financement des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique. Leur montant est de l'ordre de 0,3 M€ par an. Elles sont, pour leur plus grande part, versées par le département, à hauteur de 60 % pour son propre compte et de 40 % pour celui du FSE (fonds social européen).

L'équilibre économique de l'association repose sur l'adéquation entre ses autres ressources et, principalement, les 0,4 M€ de charges des salariés permanents qui restent à couvrir. Les versements des différents maîtres d'ouvrage pour les chantiers assurent cet équilibre, l'association dégagant environ 0,5 M€ par an de valeur ajoutée.

Les ressources de l'association sont, pour l'essentiel, des subventions (voir *infra*) et des produits tirés des différents chantiers réalisés. Rivages Propres les obtient en répondant à des mises en concurrence réservées aux organismes œuvrant dans le champ de l'insertion, ce qui met les prix à l'abri d'une pure logique de marché. Elle est souvent la seule candidate.

La chambre relève que l'enregistrement comptable des sommes perçues au titre de la réalisation des chantiers n'est pas constant d'une année sur l'autre¹⁵. Or, les paiements des maîtres d'ouvrage ne peuvent pas être inscrits comme étant des subventions, dans la mesure où ils sont la contrepartie directe de la prestation rendue par la réalisation du chantier. Toutefois,

¹⁴ Agence de services et de paiements.

¹⁵ Au-delà de l'absence de permanence des méthodes comptables, la chambre n'a pas d'observation particulière à formuler quant à la répartition des recettes de l'association entre produit (contrepartie d'une prestation) et subvention d'exploitation au titre de ses missions d'insertion.

si le financeur considère ces travaux comme une activité d'insertion et non comme un prix payé pour une prestation, l'association peut répartir les montants encaissés en produits et en subvention.

Par ailleurs, il est difficile de distinguer, dans la valeur ajoutée des chantiers, ce qui relève du travail des salariés en CDDI ou de celui des chefs d'équipe.

1.3 Le positionnement particulier de Cycleco

À la création de Rivages Propres, la conjugaison des objectifs d'insertion des chômeurs par l'économique et de protection de l'environnement passait par l'entretien des plages, des rivières, des sites naturels et des sentiers de randonnée. Quelques contrats de propreté urbaine *stricto sensu* les complétaient. Par la suite, l'association a souhaité développer une nouvelle activité de location, puis d'entretien et de remise en état de vélos d'occasion, pour certains récupérés dans les déchèteries, d'animation sur la pratique du vélo, d'ateliers d'« autoréparation », et enfin de location de vélos électriques au public puis aux entreprises.

Cette activité, dénommée Cycleco, détient une place à part au sein de Rivages Propres. Elle a, par exemple, son propre site internet. Les salariés cible sont les jeunes en difficulté sociale relative et, auparavant, les emplois aidés. Enfin, elle se distingue des chantiers en milieu naturel ou particulier, comme les remparts à Boulogne-sur-Mer, par le fait qu'elle n'exclut pas la relation avec le public et ne se caractérise pas par une forte exigence d'endurance physique.

Du fait de la disparition du dispositif des emplois-jeunes, le modèle économique de Cycleco a été menacé, mais l'association a fait le choix de maintenir cette activité, considérant que le choix des mobilités douces était conforme à sa vocation et serait conforté par les évolutions sociétales en cours.

Cycleco offre, il est vrai, un exemple intéressant de complémentarité entre les activités manuelles que sont l'entretien et la réparation des vélos et celles de l'animation et de la location, davantage tournées vers le public.

Cela permet de contribuer au renouvellement des activités¹⁶ de Rivages Propres, mais aussi à l'approche traditionnelle de l'insertion par le travail manuel, qui convient à un grand nombre de salariés en CDDI à leur arrivée dans la structure. De plus, l'interaction avec une clientèle et l'ouverture sur la société sont de nature à favoriser l'employabilité des salariés.

D'autres activités de l'association vont d'ailleurs dans ce sens. Ainsi, une opération « archéologie », qui s'est, un temps, substituée à la maçonnerie sur le chantier des remparts de Boulogne-sur-Mer, a été très appréciée des salariés en insertion. Autre exemple, le nettoyage des plages donne à la fois lieu à des travaux d'intérêt général pour le compte du ministère de la justice, et à des actions pédagogiques en direction des scolaires. Enfin, Rivages Propres a mené des opérations de communication autour de l'activité de construction en murs de torchis, qui a permis à des salariés en CDDI d'être en relation avec le public.

¹⁶ Voire à leur complémentarité, car le développement des VTT électriques pourrait créer une synergie entre l'entretien de sentiers de randonnée et l'activité cycliste que promeut Cycleco.

Rivages Propres pourrait adopter cette approche à d'autres occasions. Ainsi, dans le cadre de l'entretien des sites relevant du parc naturel régional des caps et marais d'Opale, les salariés en insertion, notamment ceux en phase d'employabilité, pourraient être engagés dans des démarches en direction du grand public, s'inspirant ainsi de l'exemple de Cycleco. À titre d'exemple, le développement des VTT électriques au sein du parc pourrait créer des synergies entre l'entretien de sentiers de randonnée et l'activité cycliste que promeut Cycleco.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Rivages Propres est un « atelier / chantier d'insertion », habilité à recruter des personnes très éloignées de l'emploi pour leur offrir un CDDI, fortement subventionné, pour une durée de deux ans maximum. L'association s'est positionnée, depuis son origine, sur le domaine de l'environnement, permettant tout à la fois d'offrir à ces salariés une activité principalement physique, bon support pour une reprise de contact avec le monde du travail, et de les faire bénéficier de l'image positive liée à la protection de l'environnement. Cette stratégie s'est étendue aux travaux sur le patrimoine bâti, ainsi qu'aux mobilités douces avec Cycleco, dont le positionnement a connu quelques incertitudes, avant d'être récemment conforté.

La taille suffisante de l'association permet un accompagnement des intéressés à la fois par des spécialistes de l'insertion et par des chefs d'équipe professionnels.

La chambre relève qu'à l'occasion des élections au comité économique et social, la représentation des différentes catégories de personnel n'a pas été assurée de manière conforme à la loi. Ce constat pourrait avoir des conséquences en matière de classification et de niveau de rémunération minimale et de retraite pour les personnels concernés, auxquelles l'association se doit d'être attentive.

2 LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

2.1 Des dispositions statutaires à préciser

Les statuts de Rivages Propres ont peu évolué. Pourtant, certaines de leurs dispositions mériteraient d'être clarifiées.

En réponse sur ce point, le président de l'association indique que le conseil d'administration a, le 17 novembre 2020, décidé de proposer pour une prochaine assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra en 2021, la révision de plusieurs articles, correspondant aux principales suggestions de la chambre.

2.2 La composition des instances

Un nombre important de maires des communes sur le territoire desquelles intervient Rivages Propres, sont adhérents à titre individuel de l'association.

Par ailleurs, tout en étant consciente de l'intérêt d'associer au mieux ses divers partenaires, notamment ceux issus des milieux économiques, la structure n'a pas de politique particulière de recrutement de membres de son assemblée générale.

Au cours de la période, le conseil d'administration s'est ouvert à deux nouveaux membres. Le remplacement du trésorier-adjoint du bureau n'a pas été assuré.

2.3 Des délégations du conseil d'administration et du président à définir et clarifier

2.3.1 Un bureau sans délégation précise

L'article 12 des statuts prévoit que « *le conseil d'administration prend toutes décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale* », mais qu'« *il peut déléguer tout ou partie de ses attributions au bureau ou à certains de ses membres* ». Aucune décision en ce sens n'a été prise.

Le bureau est donc censé ne disposer, en propre, d'aucun pouvoir, alors qu'en pratique, il prend bien des décisions, comme celle d'avoir engagé l'association dans l'accueil de jeunes relevant d'un suivi judiciaire, en contrepartie de subventions du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, en 2016 et 2017.

La chambre considère qu'une telle décision, à l'importance significative, relevait du conseil d'administration, et ce d'autant plus qu'il n'avait pas formellement délégué ce pouvoir au bureau.

2.3.2 Une délégation par défaut au trésorier

Le rôle précis du trésorier de Rivages Propres n'est pas défini par les statuts. Aucune délégation n'a été formellement prise à son profit en application de leurs articles 12 et 13, qui prévoient pourtant cette possibilité. L'association considère que son rôle dans le règlement des dépenses résulte implicitement de sa simple qualité de trésorier.

Par ailleurs, suite au contrôle de la chambre, Rivages Propres a précisé, à l'occasion d'une délibération du conseil d'administration définissant les opérations financières qui peuvent être effectuées par le directeur et la comptable, que « toute autre opération bancaire reste à la charge du président ou du trésorier de l'association ». Antérieurement, la référence au trésorier était absente de telles délibérations, ce qui témoignait d'une information insuffisante du conseil d'administration.

Recommandation unique : veiller au bon fonctionnement de l'association, notamment s'agissant des instances statutaires et des délégations.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Depuis la création de l'association, les statuts ont peu évolué. Certaines dispositions sont mal appliquées, notamment en matière de délégations du conseil d'administration au bureau et au trésorier.

3 UNE SITUATION FINANCIÈRE ÉQUILIBRÉE

3.1 Le compte de résultat

Le compte de résultat a évolué comme suit :

Tableau n° 1 : Comptes de résultat synthétique de l'association

(en M€)	(2014)	2015	2016	2017	2018	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue (biens et services)	0,45	0,51	0,47	0,60	0,64	0,46
Subventions d'exploitation	1,92	1,91	1,90	1,73	1,80	1,96
Autres produits	0,05	0,05	0,03	0,03	0,02	0,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,03	0,01	0,00	0,01	0,03	0,00
TOTAL DES PRODUITS	2,45	2,47	2,40	2,38	2,50	2,44
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres charges externes	0,29	0,36	0,33	0,40	0,47	0,39
Impôts, taxes et versements assimilés	0,02	0,02	0,02	0,03	0,03	0,04
Rémunération du personnel	1,65	1,59	1,62	1,50	1,61	1,63
Charges sociales	0,42	0,36	0,36	0,31	0,34	0,23
Dotations aux amortissements	0,03	0,04	0,03	0,04	0,05	0,04
Dotations aux provisions	0,01	0,00	0,01	0,02	0,00	0,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,03	0,03	0,01	0,02	0,02	0,04
TOTAL DES CHARGES	2,45	2,39	2,39	2,31	2,51	2,39
Résultat	0,01	0,08	0,02	0,07	-0,02	0,05

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de l'association (exercices 2014 à 2019).

À l'exception de 2018, où il est négatif, l'association présente un résultat légèrement positif. Comme cela a déjà été indiqué au point 1.2, le financement des charges principales est garanti par les versements contractuels de ses partenaires (État, département, collectivités territoriales et FSE).

Dans les comptes, des variations significatives de soldes entre subventions d'exploitation et production vendue interviennent en 2017, dont la cause provient d'un changement d'imputations comptables pour les recettes (voir § 1.2). Les données ont été rétablies sur la base de 2018 pour appréhender l'évolution réelle. En 2019, la diminution de la production vendue trouve son origine dans la comptabilisation, en subventions, des versements des deux plus importants maîtres d'ouvrage des chantiers de Rivages Propres, à savoir le Symsageb¹⁷ et le syndicat du parc naturel régional des caps et marais d'Opale.

Les résultats de l'association n'appellent pas d'observation particulière, son équilibre économique étant stable.

¹⁷ Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Boulonnais.

3.2 Le bilan

Avec 193 000 € de résultat net cumulé sur les exercices de la période, la situation patrimoniale de l'association apparaît saine. Le total des capitaux propres est passé de 567 000 € début 2015 à 760 000 € fin 2019.

Les dettes ont été plus que divisées par deux, passant de 452 000 € à 200 000 €. La trésorerie a progressé de 364 000 € fin 2015 à 493 000 € fin 2019.

Les immobilisations corporelles ont augmenté régulièrement, passant de 297 000 € bruts en début de période à 423 000 € bruts fin 2019.

L'activité de l'association ne nécessite pas de disposer d'un patrimoine élevé, ce qui se traduit dans la faiblesse des montants inscrits au bilan.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La situation financière de Rivages Propres ne connaît pas de tensions particulières.

Ses charges, principalement de personnel, sont, en effet, financées en grande partie par des subventions publiques, compte tenu de son statut d'atelier et chantier d'insertion, mais aussi par des recettes liées aux travaux effectués pour le compte de maîtres d'ouvrage.

4 LES RÈGLES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES À RESPECTER

Dans le cadre de son activité, Rivages Propres détient des données à caractère personnel qu'elle ne doit traiter que dans la seule mesure où cela est nécessaire, et dans le respect des droits des personnes concernées, notamment ses salariés en insertion.

Ces obligations issues de la loi de 2004¹⁸ ont été renforcées par l'adoption du règlement général sur la protection des données (RGPD)¹⁹, entré en vigueur le 24 mai 2018. L'association ne l'a officiellement mis en place qu'en juin 2019, soit avec plus d'un an de retard.

Les données personnelles les plus sensibles que traite l'association sont, pour certaines, de nature financière ou concernent, pour d'autres, les difficultés sociales ou sanitaires de ses salariés en CDDI. Il peut s'agir d'informations que ceux-ci communiquent à Rivages Propres, ou dont elle peut avoir connaissance de la part de tiers, mais aussi des appréciations qu'elle porte sur leur comportement dans le cadre des chantiers où ils travaillent. Ces appréciations peuvent être objectives, comme le fait d'avoir effectué ou non la période de mise en situation en milieu professionnel mais, au vu des fichiers communiqués à la chambre, elles ont parfois un caractère nettement plus subjectif, portant sur le « savoir-être ».

Elles posent tout d'abord difficulté au regard de l'article L. 1222-2 du code du travail, relatif aux informations demandées, sous quelque forme que ce soit, à un salarié, mais qui, par extension²⁰, concerne aussi les données générées en interne par l'entreprise sur ses employés. Cet article précise qu'elles « ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier ses aptitudes professionnelles » et qu'elles « doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'évaluation de ses aptitudes ».

Rappel au droit n° 1 : se conformer aux dispositions de l'article L. 1222-2 du code du travail en ne collectant que des données en lien direct avec l'appréciation de la valeur professionnelle.

Le président de Rivages Propres, en réponse, fait valoir que la collecte de données sensibles fait partie de ses obligations légales, dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel et des conventionnements et agréments avec l'État et le département. La chambre maintient, cependant, que la reconnaissance du plein statut de salarié aux personnes en CDDI interdit, pour leur employeur, toute détention de données ayant un autre objet que celui de la stricte appréciation de leurs aptitudes professionnelles. Aussi, l'association doit respecter scrupuleusement cette règle de droit.

¹⁸ Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

¹⁹ Règlement de l'Union Européenne n° 2016/679.

²⁰ La jurisprudence montre que cet article donne lieu, de la part des juges, à une interprétation parfois sévère pour les entreprises concernées.

L'entrée en vigueur récente du RGPD nécessite de bien appréhender la notion de « traitement d'information ». L'association utilise, par exemple, certaines données disponibles pour en tirer des décisions, telles que le passage de la phase d'adaptation au poste de travail à la phase de construction du projet professionnel et enfin à celle de l'employabilité. Mais la notion de « traitement », au sens du RGPD, couvre également d'autres opérations plus usuelles, comme le fait de rassembler de telles informations dans un fichier, d'éditer celui-ci, et d'en communiquer tout ou partie à des tiers.

Les fichiers communiqués à la chambre, concernant souvent les mêmes salariés en CDDI, se présentent sous deux formes. L'une correspond à la finalité qui leur a été conférée, à savoir permettre une évaluation de leur parcours par des personnes habilitées en tant que professionnels du secteur, ou travaillant pour des partenaires de l'association, tels que Pôle Emploi ou le département du Pas-de-Calais.

A contrario, d'autres fichiers étaient transmis aux maîtres d'ouvrage, leur rendant compte, sous forme de rapports d'activité, des prestations réalisées. Cependant, ils portent très peu sur ces dernières, et regroupent, dans les faits, les mêmes données personnelles sur les salariés en CDDI.

Dès lors, cette communication externe pose question quant au respect de la confidentialité des informations personnelles. Dans la plupart de ces documents, les noms des salariés n'étaient pas anonymisés. Certaines informations, relatives à leurs difficultés sociales (situation familiale, aléas financiers, suivi judiciaire), médicales (addictions, psychiatrie) ou d'adaptation au travail n'ont pas à figurer dans des documents communiqués aux maîtres d'ouvrage. En effet, pouvant être considérés comme des rapports d'activité, ils présentent, de ce fait, le risque de ne pas être l'objet des mesures de confidentialité qu'ils mériteraient.

En réponse, le président de l'association présente un certain nombre de mesures qu'il se propose de prendre pour mieux respecter la confidentialité des données concernées. Il mentionne, notamment, le fait de limiter les informations présentes dans les bilans transmis aux maîtres d'ouvrage, de les anonymiser quand ce n'est pas encore le cas, ou encore d'alerter les maîtres d'ouvrage sur la rédaction des futures consultations de leurs appels d'offres.

Du fait de l'entrée en vigueur du RGPD, de nouvelles obligations sont apparues.

La première est que l'ensemble des données à caractère personnel soient bien répertoriées dans un document intitulé « registre de traitement ». Lors du contrôle de la chambre, les appréciations objectives ou subjectives mentionnées plus haut n'y figuraient pas, et les maîtres d'ouvrage destinataires de rapports d'activité constitués de fiches relatives aux salariés en CDDI, n'y étaient pas répertoriés comme tiers ayant communication de certaines données.

Rivages Propres a également l'obligation de prendre des mesures pour s'assurer de leur sécurité. Or, celles mentionnées dans le registre étaient relatives seulement au risque de destruction. Aucune ne concernait l'éventuelle consultation illicite de ces données : ni contrôle d'accès des utilisateurs, ni traçabilité, ni chiffrement, ni « autres mesures ».

La chambre constate que le registre mis à jour, transmis en réponse à ses observations, comble ces lacunes.

Le RGPD prévoit également un droit à l'information, ainsi qu'un droit d'opposition, de rectification ou de limitation. Rivages Propres s'y conforme, notamment, en faisant signer à ses salariés en CDDI une « lettre d'acceptation exprès de collecte de données sensibles ». Sur ce point aussi, l'association a, à la suite du contrôle de la chambre, nettement amélioré la qualité du consentement recueilli à cette occasion.

Rappel au droit n° 2 : se conformer au règlement général sur la protection des données, notamment ses articles 7, 12 et 30 relatifs au recueil du consentement des salariés ainsi qu'à la tenue du registre des traitements de données personnelles, en veillant à bien couvrir l'ensemble des problématiques liées à la confidentialité des informations personnelles faisant l'objet de traitements de données.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Entré en vigueur en 2018, le RGPD a renforcé les obligations en matière de collecte et de traitement des données individuelles sensibles, en matière d'information à l'égard des personnes, et de préservation de leur confidentialité. Avec retard, l'association avait pris une partie des mesures attendues.

Celles-ci restaient toutefois, à la date du contrôle de la chambre, insuffisantes. Ainsi, les informations d'une base de données relatives à l'appréciation de l'attitude des salariés en CDDI face à leurs situations de travail, n'étaient ni reprises dans le registre de traitements, ni signalées dans la « Lettre d'acceptation exprès de collecte de données sensibles » que Rivages Propres leur fait signer. Il en était de même en ce qui concerne le fait que des supports de réunions et des comptes rendus d'activité communiqués aux partenaires et financeurs contiennent de telles informations.

Les mesures nécessaires ont été prises à la suite du contrôle de la chambre. Cependant, Rivages Propres doit encore se conformer aux dispositions de l'article L. 1222-2 du code du travail en ne collectant que des données en lien direct avec l'appréciation de la valeur professionnelle des salariés en insertion.

5 LES ACTIONS DE PROPRETÉ URBAINE

Le contrôle de la chambre s'inscrit dans le cadre d'une enquête régionale sur la propreté urbaine. Son périmètre ne concerne pas les actions d'entretien de milieux naturels, fondées sur le contrôle de l'érosion des sols ou de la croissance de la végétation, de même que ce qui a trait au patrimoine bâti.

Trois autres actions de l'association rentrent, par contre, dans le champ de l'enquête : le nettoyage des plages, inscrit dans l'objet social depuis sa création, ainsi que l'entretien des berges viabilisées de la Liane et des voiries du port de Boulogne. L'approche de Rivages Propres est de faire réaliser, par ses salariés en insertion, une tâche simple de propreté, valorisée par sa contribution à la protection de l'environnement.

Le nettoyage des plages est une activité assurée environ une dizaine de jours par an. L'association s'y est investie, concurremment avec d'autres acteurs de l'insertion. En 2007, ses salariés ont fabriqué, en partenariat avec la maison familiale rurale de Campagne-lès-Boulonnais, une charrette tirée par des chevaux boulonnais, et toujours utilisée à ce jour. Une subvention annuelle de 7 000 €, versée par le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, finance cette action.

Le recours à ce mode de transport permet d'évacuer des volumes beaucoup plus importants. Ce chantier s'accompagne d'actions en direction de publics particuliers, tels que les scolaires pour une sensibilisation à l'environnement, ou les jeunes suivis par la justice et redevables de travaux d'intérêt général.

Les tâches que les équipes de l'association réalisent sont complémentaires de celles des collectivités, opérant un nettoyage manuel des plages alors que les agents municipaux effectuent un travail mécanisé.

En 2018, le chantier du nettoiement des berges de la Liane a généré 3 424 heures de travail, avec une présence régulière de l'équipe trois jours par semaine, et un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 000 €. En 2019, il a été renouvelé pour un montant équivalent.

Du point de vue de l'insertion, ces tâches sont souvent réalisées avec une certaine autonomie.

L'association effectue également, pour le compte de la chambre de commerce et d'industrie, une prestation de nettoiement des voiries du port de Boulogne, permettant un référencement positif dans les milieux économiques. Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 44 000 € en 2019, pour une présence de l'équipe d'environ deux jours par semaine.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Rivages Propres contribue à la propreté urbaine dans le cadre de missions de nettoyage de berges viabilisées, de voiries de la zone du port de Boulogne et de collecte non mécanisée de déchets marins sur les plages. Ces activités, comme d'autres dans les domaines du bâtiment ou de l'environnement, contribuent à l'évolution de ses salariés en CDDI vers l'employabilité, à travers des habitudes de travail régulières. Le chantier des berges de la Liane est celui qui permet le plus d'autonomie.

*
* *



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

ASSOCIATION « RIVAGES PROPRES » *dont enquête régionale sur la propreté urbaine*

(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2015 à 2019

Ordonnateur en fonctions pour la période examinée :

- M. Olivier Delbecq : réponse de 2 pages.

Collectivités et organisme ayant apporté un concours financier :

- Département du Pas-de-Calais : pas de réponse.

- Commune de Boulogne-sur-Mer : pas de réponse.

- Communauté d'agglomération du Boulonnais : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs » (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001).

Courrier arrivé
Greffe CRC Hauts-de-France
N° 168 du 23-02-2021

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre régionale des Comptes
Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fossex
14, rue du Marché du Filé
62012 ARRAS CEDEX

Boulogne-sur-mer, le 22 février 2021

Nos réf : OD/DV/2021-125
Réf. : ROP 2020-0061
Greffe/N° 2021-79

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle de l'association Rivages Propres. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour le regard très positif que vous portez, dans votre analyse, sur notre structure, en particulier sur la qualité des résultats d'insertion, ce qui est notre objectif associatif premier, sur la pertinence du modèle économique ainsi que le bon équilibre financier de l'association.

J'ai bien pris note de vos remarques et, comme vous l'indiquez dans ce rapport, nous en avons tenu compte et avons déjà apporté les actions correctives nécessaires.

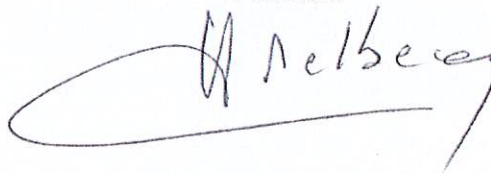
Suite à nos échanges concernant le règlement général sur la protection des données, nous avons mis à jour le registre des activités de traitement et amélioré la « lettre d'acceptation expresse de collecte de données sensibles ». Nous avons également informé par courrier les donneurs d'ordre concernés que les bilans et les comptes-rendus transmis seraient anonymisés et ne présenteraient plus de données sensibles ; nous avons envoyé les premiers comptes-rendus ainsi modifiés.

Concernant votre demande de mettre notre structure en conformité sur les dispositions de l'article L.1222-2 du code du travail en ne collectant que des données en lien direct avec l'appréciation de la valeur professionnelle, je souhaite vous faire part de notre interrogation suivante. La nature de notre activité nécessite, pour accompagner les salariés en contrat à durée déterminée d'insertion de connaître leurs difficultés sociales. C'est en ce sens que la collecte de données sensibles est essentielle et fait partie de nos obligations légales dans le cadre de notre accompagnement socioprofessionnel, mais également nos conventionnements et agréments avec la DIRECCTE et le Conseil Départemental.

Ainsi, il apparaît difficile d'appliquer l'article L.1222-2 du code du travail aux salariés en parcours d'insertion alors que nous sommes conventionnés pour les accompagner sur le plan social et professionnel. Nous souhaitons travailler avec les partenaires de l'insertion socioprofessionnelle (Etat, Département, réseaux professionnels nationaux) et restons à votre disposition pour échanger sur cette problématique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président en l'expression de mes salutations respectueuses,

Olivier DELBECQ
Président





Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-France

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France

14, rue du Marché au Filé - 62012 – Arras cedex

Adresse mél. : hautsdefrance@ccomptes.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Remobilisation vers l'emploi et gestion des dispositifs

RAPPORT N°22

Territoire(s): Boulonnais

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES CONCERNANT LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION RIVAGES PROPRES CÔTE D'OPALE

Par courrier en date du 26 février 2021, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de l'Association « Rivages Propres Côte d'Opale », portant sur les exercices 2015 à 2019.

En application de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport a été examiné par le conseil d'Administration de l'association le 25 mars 2021. Depuis cette date, il peut être communiqué par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France, sur la gestion de l'Association « Rivages Propres Côte d'Opale », portant sur les exercices 2015 à 2019.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/09/2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Raymond GAQUERE, Mme Sandra MILLE.

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES
AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION POUR
LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE
SAINT-ANTOINE À DESVRES CONCERNANT LES EXERCICES 2016 À 2019.**

(N°2021-370)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-1 et suivants, L.243-6 et R.243-10 à R.243-15 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 06/09/2021 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association pour la gestion et le développement de la maison de retraite Saint-Antoine à DESVRES portant sur les exercices 2016 à 2019.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Le président

Arras, le 1^{er} septembre 2021

Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier
T. [REDACTED]
Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2020-0042
Greffe-N° 2021-1665

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ».

Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(article R. 241-9 du code des juridictions financières)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » concernant les exercices 2016 à 2019 et les réponses qui ont été apportées.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis aux ordonnateurs des autres collectivités et organismes qui lui ont apporté un concours financier ainsi qu'à la représentante légale de l'association qui respectivement le présenteront à la prochaine réunion de leur assemblée délibérante et de leur organe collégial de décision.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être rendu public, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

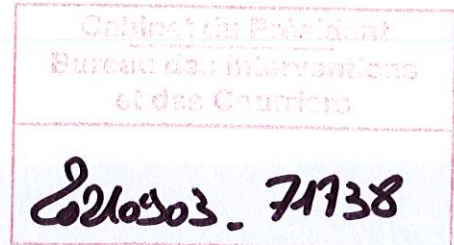
Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais

Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson

62018 – ARRAS CEDEX

Mél. : presidence.secretariat@pasdecals.fr

Hôtel Dubois de Fossex - 14, rue du Marché au Filé - 62012 Arras Cedex - www.ccomptes.fr



Frédéric Advielle



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

ASSOCIATION « MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS »

(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2016 à 2019

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 29 juin 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS*	3
INTRODUCTION.....	4
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
1.1 L'association	5
1.2 Les instances dirigeantes.....	6
1.3 Les moyens humains.....	7
2 LA STRATÉGIE	8
2.1 Les documents stratégiques	8
2.2 Les objectifs	9
3 L'ACTIVITÉ.....	11
3.1 Un rôle d'appui technique.....	11
3.2 Un rôle de coordination des acteurs.....	13
3.3 Un centre de ressources d'information	13
3.4 L'impact de la crise sanitaire sur l'activité	14
3.5 Un dispositif d'évaluation à construire	14
4 INFORMATION ET SITUATION FINANCIÈRES	17
4.1 L'information restituée aux financeurs	17
4.2 L'équilibre financier	18
4.3 L'investissement	19
4.4 Les conséquences financières de la crise sanitaire	20

SYNTHÈSE

Créée en 2000, l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » regroupe l'ensemble des collectivités territoriales établies sur le bassin minier, marqué par l'histoire de l'exploitation du charbon. Conçue à l'origine comme une structure provisoire, elle a été pérennisée en 2006. Elle est presque exclusivement financée par les subventions versées par les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale qui en sont membres.

Statutairement, l'association est conçue comme une instance d'études et d'appui technique intervenant à l'occasion de projets de conversion et de développement menés par l'État et les collectivités territoriales. Elle exerce aussi une fonction de coordination des initiatives locales. Au fil des temps, elle s'est imposée comme l'instance de dialogue des différents partenaires. Elle constitue ainsi un cadre d'expression régulier où les institutions publiques qui en sont membres échangent sur l'ensemble des préoccupations liées au bassin minier.

Suite à l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, elle est également chargée de sensibiliser les acteurs à la gestion de ce label et d'en assurer la promotion.

L'association est devenue un interlocuteur reconnu. Toutefois, elle gagnerait à développer l'évaluation des actions entreprises. Ses résultats obtenus en seraient davantage mis en exergue et mieux valorisés vis-à-vis de ses financeurs.

Cette démarche, rendue encore plus nécessaire avec l'émergence de nouveaux acteurs dans le paysage institutionnel, contribuerait à mieux identifier son action spécifique. La prochaine convention d'objectifs et de moyens devrait aller en ce sens, en comportant des dispositions renforçant le suivi des actions menées et l'évaluation des résultats obtenus, au travers d'un nouveau comité technique.

L'information qualitative sur l'emploi des fonds alloués pourrait, par ailleurs, être améliorée. L'association s'y est engagée.

L'équilibre financier, qui a été maintenu entre 2016 et 2019, n'est pas remis en cause en 2020 par la crise sanitaire, les principaux contributeurs ayant manifesté leur volonté de maintenir leur soutien. L'association dispose, par ailleurs, de réserves qui lui assurent une relative sécurité financière à moyen terme.

RECOMMANDATIONS**(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)***Recommandation (performance)**

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation unique : mettre en place un dispositif d'évaluation des actions menées.		X			15

* Voir notice de lecture en bas de page.

NOTICE DE LECTURE**SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RAPPELS AU DROIT ET DES RECOMMANDATIONS**

Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.

Totalement mise en œuvre	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions ou un ensemble complet d'actions permettant de répondre à la recommandation, même si les résultats escomptés n'ont pas encore été constatés.
Mise en œuvre en cours	L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et indique un commencement d'exécution. L'organisme affirme, de plus, avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.
Mise en œuvre incomplète	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.
Non mise en œuvre	Trois cas de figure : - l'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir l'intention de le faire ; - ou il ne précise pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ; - ou il ne fait pas référence, dans sa réponse, à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » pour les exercices 2016 à 2019 a été ouvert par lettre du président de la chambre du 23 octobre 2020, adressée à Mme Cathy Apourceau-Poly, présidente depuis le 26 juin 2014.

L'entretien de fin de contrôle, facultatif en l'espèce, prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, a eu lieu le 15 février 2021 avec cette dernière.

Le contrôle de la chambre a porté, principalement, sur la gouvernance de la structure, son activité, ainsi que sur sa situation comptable et financière.

Lors de sa séance du 9 mars 2021, la chambre a arrêté ses observations provisoires notifiées à la présidente de l'association ainsi qu'aux présidents de la région Hauts-de-France et du département du Nord, en tant que tiers concernés.

Après avoir examiné leurs réponses, la chambre, dans sa séance du 29 juin 2021, a arrêté les observations définitives suivantes.

AVERTISSEMENT

Le contrôle de la chambre régionale des comptes a été ouvert après l'entrée en vigueur des mesures prescrites au plan national pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (en particulier par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, complété par le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020, et le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020). De telles mesures sont susceptibles d'affecter la situation financière de l'association pour les exercices 2020 et suivants.

Dans le cadre du présent contrôle, la chambre a cherché à en mesurer l'impact sur ses recettes et ses dépenses, en prenant en compte les éléments provisoires portés à sa connaissance.

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le bassin minier¹

Sans disposer d'une reconnaissance administrative, ni d'une définition parfaitement homogène, le bassin minier est une zone géographique étirée qui comprend 251 communes et 120 km de long, d'Enquin-lez-Guinegatte (Pas-de-Calais) jusqu'à Condé-sur-l'Escaut (Nord), avec une largeur de 4 à 20 km.

Modelé par l'histoire de l'exploitation minière, il doit s'entendre comme un ensemble d'éléments matériels mais aussi d'aspects plus immatériels.

En 2012, la « valeur universelle exceptionnelle » de ce « paysage culturel évolutif vivant » a été reconnue par l'UNESCO². À ce titre, 353 éléments patrimoniaux, pour certains déjà restaurés et valorisés, pour d'autres en friche ou en devenir, figurent sur la liste du patrimoine mondial. Parmi les éléments retenus figurent, notamment, 17 fosses, 21 chevalements³, 51 terrils, 3 gares, 124 cités minières, 26 équipements religieux, 21 équipements de santé et 3 « grands bureaux de compagnies minières ».

Il s'inscrit, ainsi, dans un enjeu de valorisation culturelle devant notamment servir des objectifs d'attractivité économique et de bien-être social.

1.1 L'association

L'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » a été créée le 25 mai 2000 dans le cadre du contrat de plan État-Région Nord-Pas-de-Calais 2000-2006.

Ce contrat prévoyait la création d'une instance locale d'ingénierie permettant d'appuyer les acteurs publics locaux dans la mise en œuvre de projets ayant trait à la reconversion et au développement du bassin minier.

Conçue à l'origine comme une instance provisoire devant disparaître en 2006, elle a été pérennisée depuis cette même année.

Selon ses statuts, l'association a pour objet « *la réalisation ou le suivi d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement cohérents des territoires du bassin minier* ».

Elle est amenée à intervenir dans les projets qui s'inscrivent dans le périmètre géographique du bassin minier, tout en poursuivant une finalité de reconversion, de développement ou d'aménagement du territoire.

¹ Source : documents de présentation de l'association, notamment « *Portrait socio-économique du bassin minier* », novembre 2018.

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

³ Le chevalement est une structure qui servait à descendre et remonter les mineurs, ainsi que le minerai, via une cage d'ascenseur.

Son objet statutaire a été étendu, en 2012, à la gestion du patrimoine mondial classé à l'UNESCO. Après avoir activement contribué à la constitution du dossier de candidature⁴, l'association a, ensuite, été désignée animateur du plan de gestion UNESCO⁵, en coordination avec les services de l'État.

1.2 Les instances dirigeantes

Selon les statuts en vigueur et classiquement, l'association dispose d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un bureau. Elle est dirigée par une présidente.

L'assemblée générale comprend les membres fondateurs, que sont l'État, la région Hauts-de-France⁶, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que l'association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais. Le collège des membres adhérents regroupe les représentants des sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres⁷. La Caisse des dépôts et consignations et le Parc naturel régional Scarpe Escaut forment, à eux deux, le collège des membres associés.

Le conseil d'administration compte 23 membres, les cinq membres fondateurs⁸ occupant 16 sièges.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'assemblée générale. Il définit, notamment, la politique et les orientations stratégiques, ainsi que les programmes d'actions.

Le bureau, composé de neuf membres, est chargé d'assurer la préparation et la mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration.

De manière générale, le fonctionnement général des instances dirigeantes n'appelle pas d'observation particulière.

La présidente représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investie de tous pouvoirs à cet effet.

L'association dispose d'une directrice dont les conditions de nomination sont prévues par les statuts.

⁴ En lien avec l'association « bassin minier uni pour la candidature au patrimoine mondial », depuis dissoute, qui a porté la candidature.

⁵ La préservation d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial se traduit par l'établissement impératif d'un plan de gestion, comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur du bien. La mise en œuvre de ces mesures permet le maintien de l'inscription UNESCO.

⁶ En application des dispositions contenues dans la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, la région Hauts-de-France a succédé à la région Nord-Pas-de-Calais dans tous ses droits et obligations.

⁷ Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, du Douaisis, de la Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole et la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

⁸ État, région Nord-Pas-de-Calais, départements du Nord et du Pas-de-Calais, association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais.

Toutefois, ces derniers ne comportent aucune mention relative à ses attributions, qui figurent uniquement dans un courrier de la présidente, en date du 8 juillet 2014, précisant qu'elles s'exercent sous son contrôle et son autorité.

Par conséquent, la chambre invite l'association à formaliser le régime de délégation dont bénéficie la directrice aux fins de transparence dans l'articulation des pouvoirs entre les instances.

Dans sa réponse, la présidente indique que cette question avait été abordée par le bureau de l'association le 25 janvier 2021, sans qu'une décision soit toutefois intervenue à ce jour.

1.3 Les moyens humains

L'association comptait 17 salariés fin 2019, tous employés en contrat à durée indéterminée, à l'exception d'une fonctionnaire mise à disposition par la région Hauts-de-France. En raison du caractère large de l'activité exercée, aucune convention collective ne leur est applicable.

Hormis le personnel administratif et celui dédié à la communication, l'équipe opérationnelle, consacrée à la réalisation du programme d'actions, comporte 11 agents. Chaque salarié dispose d'une fiche de poste décrivant son positionnement et précisant ses missions générales et spécifiques. Le programme de travail annuel de l'association est réparti entre les agents pour identifier et suivre leur action. L'organigramme reflète la diversité des thématiques abordées.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Créée en 2000 dans le cadre du contrat de plan État-Région, l'association « Mission Bassin Minier » a pour l'objet « la réalisation ou le suivi d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement cohérents des territoires du bassin minier ».

Son objet et périmètre d'intervention est le bassin minier, territoire modelé par l'histoire de l'extraction du charbon.

Conçue à l'origine comme une structure provisoire, elle a été pérennisée en 2006.

En 2012, suite à son inscription UNESCO, son objet est étendu à la gestion de ce label, en tant qu'animateur du plan de gestion.

Le fonctionnement institutionnel de l'association n'appelle pas d'observation particulière, hormis les conditions de délégation à la directrice qui mériteraient d'être précisées.

2 LA STRATÉGIE

2.1 Les documents stratégiques

Le conseil d'administration adopte un programme annuel de travail qui s'inscrit dans des orientations stratégiques proposées par l'association, conjointement arrêtées avec ses partenaires puis formalisées au travers de conventions d'objectifs.

Le cadre stratégique est complété par le plan de gestion du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. De surcroît, le livre blanc⁹, élaboré en 2013, comporte 110 propositions stratégiques, qui orientent sa stratégie et ses actions. Dans ce cadre, elle a installé en juin 2015 une commission « santé », afin de présenter des études sur les caractéristiques sanitaires et l'accessibilité des établissements de santé.

L'association est historiquement liée à l'État et à la région Hauts-de-France, par une convention pluriannuelle dénommée « convention d'objectifs et de moyens » (COM). La version pour 2018-2020 intègre le département du Pas-de-Calais, celui du Nord ayant souhaité maintenir une convention bilatérale particulière (cf. *infra*).

Il existe, par ailleurs, une convention conclue avec chaque établissement public de coopération intercommunale membre, dont le contenu reprend, pour la plupart, les objectifs déclinés dans ces COM.

Des conventions règlent, également, les interactions et les modalités de coordination entre l'association et ses partenaires. Tel est le cas de la délégation interministérielle pour le renouveau du bassin minier¹⁰. Les relations entre la délégation et l'association sont intégrées au travers du troisième objectif stratégique de la convention pluriannuelle 2018-2020, par lequel la mission se voit reconnaître un rôle d'assistance technique, déjà évoqué. Au niveau institutionnel, le délégué interministériel siège au conseil d'administration de l'association.

⁹ Livre blanc issu des travaux de la conférence permanente du bassin minier, instance de concertation initiée par la région Nord-Pas-de-Calais en 1997 pour alimenter le contrat de plan État-Région 2000-2006, dont l'animation a ensuite été confiée à l'association. Cette instance de concertation ne s'est pas réunie durant la période 2016-2019.

¹⁰ L'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) est une convention signée le 7 mars 2017 entre l'État et onze collectivités locales visant à transformer et développer le bassin minier. Plan d'actions sur dix ans, il comporte notamment un programme de réhabilitation de 23 000 logements, la création de zones franches et le développement de l'emploi et de filières d'excellence. Il s'accompagne de la mise en place d'un nouvel acteur, la délégation interministérielle, chargée de piloter et de suivre la mise en œuvre d'un programme interministériel prévu pour une durée de dix ans.

Les relations avec l'association Euralens¹¹, qui se présente comme un « forum » de territoire, certes plus restreint que le bassin minier, procédaient d'un objectif contenu dans la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017. Le partenariat avec le Pôle métropolitain de l'Artois¹² est défini par la convention stratégique 2018-2020 et précisé par des conventions spécifiques bilatérales. L'appui de la mission se concentre sur la mise en œuvre de la Chaîne des parcs¹³.

2.2 Les objectifs

L'élaboration des programmes annuels d'actions est guidée et encadrée par les objectifs fixés par le conseil d'administration et qui sont repris dans les conventions négociées et conclues avec les partenaires de l'association.

Les objectifs de l'association tels que repris dans la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 conclue entre l'association, l'État, la région Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais [extrait]

« Objectif stratégique 1 : Assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion, comme vecteur de résilience du Bassin minier :

1. *Objectif opérationnel 1 : Renforcer la protection du Bien*
2. *Objectif opérationnel 2 : Assurer une gestion du Bien respectueuse de sa valeur universelle exceptionnelle et des engagements de l'État auprès de l'UNESCO*
3. *Objectif opérationnel 3 : Assurer une dynamique d'appropriation et de valorisation ambitieuse du "Bassin minier-Patrimoine mondial".*

Objectif stratégique 2 : Contribuer au développement de l'attractivité du territoire en faisant du Bassin minier une destination touristique et de loisirs et favoriser l'appropriation de l'inscription "UNESCO" par la culture :

4. *Objectif opérationnel 1 : Co-élaborer avec les opérateurs touristiques et partenaires compétents une stratégie coordonnée de développement touristique et de loisirs à l'échelle du Bassin minier*
5. *Objectif opérationnel 2 : Faire du "Bassin minier fête le Patrimoine mondial" un outil de création et d'animation culturelle et d'appropriation de l'inscription par les habitants*

Objectif stratégique 3 : Participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement et de logement en lien avec la programmation de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) :

6. *Objectif opérationnel 1 : Accompagner les collectivités, leurs groupements et les bailleurs dans la mutation du parc minier et poursuivre le programme des cités pilotes*
7. *Objectif opérationnel 2 : Aider à la mise en œuvre de projets urbains illustrateurs de la transition écologique et énergétique et de la Troisième révolution industrielle*
8. *Objectif opérationnel 3 : Contribuer à la préservation et au développement de la richesse paysagère et écologique et des projets de continuités écologiques dans le Bassin ainsi qu'à l'appui technique à la mise en œuvre de la Chaîne des parcs. »*

¹¹ Association créée en janvier 2009 pour accompagner les transformations urbaines, économiques et culturelles du territoire, consécutives à l'installation du musée du Louvre-Lens.

¹² Syndicat mixte dont le champ d'intervention correspond aux trois communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

¹³ Ce projet vise à aménager et à relier entre eux les terrils du bassin minier (environ 260) ainsi que des espaces de nature et de loisirs.

La convention d'objectifs et de moyens, citée plus haut, comporte trois objectifs stratégiques, déclinés en huit objectifs opérationnels.

La gestion de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO et l'application de son plan de gestion constituent un objectif stratégique constant.

Le deuxième objectif stratégique concerne la contribution « au développement de l'attractivité du territoire en faisant du Bassin minier une destination touristique et de loisirs et favoriser l'appropriation de l'inscription UNESCO par la culture ».

Bien que n'étant pas opérateur dédié, la mission s'associe aux acteurs et partenaires compétents pour élaborer une stratégie coordonnée de développement touristique et de loisirs.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du contrat de destination touristique « Autour du Louvre-Lens », correspondant aux territoires du bassin minier et d'Arras.

Initié en 2012, suite à l'ouverture du musée du Louvre-Lens et à l'inscription UNESCO, ce contrat, signé en 2015, regroupe l'État et 70 partenaires.

Dans le domaine de la culture, l'association poursuit l'objectif de développer des projets sur la base d'une stratégie de saison culturelle, remplaçant l'organisation d'une seule manifestation annuelle. Le recrutement d'une cheffe de projet de développement culturel, intervenu en 2019, s'inscrit dans ce projet.

Enfin, le troisième objectif stratégique consiste à participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement et de logement, en lien avec la programmation de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier.

Les objectifs opérationnels précisent qu'il s'agit d'accompagner les collectivités, leurs groupements et les bailleurs pour la mise en œuvre de ces projets.

L'association a entamé, en juillet 2020, la phase de négociation de la prochaine convention d'objectifs et de moyens 2021-2023. Celle-ci comporte cinq parties prenantes puisque le département du Nord a rejoint les trois partenaires « historiques »¹⁴. Approuvée par le conseil d'administration de l'association le 16 avril 2021 ainsi que par la région Hauts-de-France et le département du Nord, elle est en cours de signature par les parties contractantes.

Le champ d'intervention de la mission recouvre les sept EPCI membres, qui sont également liés à l'association par des conventions de financement ou d'objectifs et de moyens, reprenant les objectifs des conventions susmentionnées.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'activité de l'association est organisée autour du programme de travail arrêté annuellement par le conseil d'administration et conformément au plan de gestion du bien inscrit.

Elle relève d'orientations stratégiques négociées et arrêtées conjointement avec ses membres, puis formalisées au travers de conventions d'objectifs.

¹⁴ État, région Hauts-de-France et département du Pas-de-Calais.

3 L'ACTIVITÉ

Conformément à son objet statutaire, la vocation de l'association est de réaliser ou suivre des études, et de mettre en place des dispositifs de coordination, dans une finalité générale de reconversion et de développement du bassin minier. Elle est appelée, par conséquent, à intervenir dans une grande diversité de thématiques, à l'exemple de l'urbanisme, du tourisme, de la culture, de l'économie, de la formation, des transports et mobilités, ou encore des sports de nature.

En tant que gestionnaire de l'inscription UNESCO aux côtés de l'État, elle mène des actions de sensibilisation des exigences de l'inscription auprès des acteurs publics, mais aussi des propriétaires de sites, des citoyens et de toute institution susceptible d'intervenir sur les sites miniers.

Dans le cadre de cette attribution, l'association participe aux instances de pilotage associées au plan de gestion et exerce l'activité d'études et de coordination dévolue par les statuts.

Plus spécifiquement, elle conduit une activité de promotion du bassin et de son inscription UNESCO, en direction des citoyens, au travers des différents événements festifs qu'elle organise. Ces manifestations visent à développer l'attractivité culturelle du territoire et à favoriser l'appropriation de l'inscription par les habitants.

Des animations sont organisées annuellement pour fêter l'inscription au patrimoine mondial. En 2018, s'étendant sur quinze jours, du 23 juin au 8 juillet, elles ont rassemblé 23 885 participants à travers 63 rencontres. L'édition 2019 s'est concentrée sur un seul week-end avec, comme point d'orgue, un bal rassemblant 400 participants dans l'enceinte du musée du Louvre-Lens, en partenariat avec le Centre chorégraphique national de Roubaix-le Ballet du Nord.

En matière sportive, l'association a organisé quatre *trails* des pyramides noires¹⁵ depuis 2016 pour affirmer la destination « sport et nature » des terrils. L'édition 2019 a rassemblé 1 112 coureurs.

L'association a également accueilli l'assemblée générale de l'association des biens français du patrimoine mondial, en 2018.

3.1 Un rôle d'appui technique

L'association apporte un appui aux collectivités territoriales à l'occasion d'opérations d'entretien ou de mise en valeur du patrimoine minier, ainsi que dans le cadre de projets structurants déployés à l'échelle du bassin.

¹⁵ Épreuve de course à pied se déroulant en milieu naturel, sur des terrils, avec des distances comprises entre 22 km et 100 km.

Il s'agit de réaliser des études et de formaliser des préconisations techniques. Elle n'effectue pas directement de travaux d'entretien ou de valorisation, n'étant pas propriétaire des sites et ne disposant d'aucun pouvoir de gestion.

L'association intervient, notamment, dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement, telles que la réhabilitation des cités minières et la résorption des friches industrielles. Son action s'effectue dans le cadre d'une « rénovation intégrée », dépassant le niveau du seul logement minier pour s'inscrire dans un schéma d'ensemble, associant la qualité des équipements et des espaces publics.

À titre d'exemple, la mission a participé, en 2016, au projet de reconversion du site 4/5 sud de Méricourt pour mobiliser les partenaires et rechercher des solutions de financement. Elle a lancé, en 2017, une consultation pour une étude de faisabilité concernant la rénovation d'un groupe de 6 logements de type « camus »¹⁶. Cette même année, elle a participé au projet de restructuration de l'îlot Parmentier (cité 9 de Lens), qui s'inscrit dans une ambition de transformation écologique et sociale.

Elle a, aussi, conduit, en 2018, une étude « évolutions urbaines et protection de la valeur universelle exceptionnelle » concernant trois typologies de patrimoine, pour formuler des orientations à encourager ou à proscrire: les cités minières, les anciennes fosses et bâtiments techniques et les équipements collectifs. Ce travail a été mené avec les collectivités, les services de l'État, les bailleurs et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

La mission accompagne, également, les collectivités dans la réalisation et la révision de leurs documents stratégiques ou de planification, tels que les plans locaux et intercommunaux d'urbanisme afin, notamment, d'y intégrer les enjeux de l'inscription UNESCO. Elle a élaboré un « schéma stratégique » en 2017 « Autour du Louvre-Lens, expérience sport et nature », visant à cartographier les lieux de pratiques et itinéraires (pédestres, cyclistes et fluviaux).

Les études menées par l'association sont exécutées en interne ou, lorsqu'elle ne dispose pas des ressources adéquates, confiées à des prestataires privés. Elles sont conduites, soit à son initiative, soit sur sollicitation de la région Hauts-de-France ou des services de l'État.

Sur la période 2016-2020, six études ont été commanditées et sous traitées. Hormis celle relevant du champ du tourisme, toutes sont en lien avec le label UNESCO. En 2020, il s'est agi de réaliser un « diagnostic territorial approfondi » autour d'une vision prospective des métiers et des qualifications dans les sports de nature.

Entre 2016 et 2018, trois analyses ont été réalisées en interne, dont l'une porte sur l'urbanisme commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille en 2018, à savoir le développement de *drive*. Deux autres portent sur le suivi socio-économique à l'échelle du bassin minier, la dernière s'intitulant « Portrait socio-économique du Bassin minier » en 2018.

Au regard des contrôles menés par la chambre, le recours à ces prestataires extérieurs s'effectue dans le respect des règles régissant la commande publique.

¹⁶ Le camus, du nom de l'ingénieur qui l'a conçu, est un procédé de construction de logements miniers, utilisant des panneaux de béton préfabriqué, apparu en 1954.

3.2 Un rôle de coordination des acteurs

Les statuts confient à l'association un rôle de coordination, en tant qu'elle est le seul acteur dont la compétence géographique embrasse l'intégralité du bassin minier. En effet, aux termes de ses statuts, il appartient à la mission d'apporter son « *soutien aux plates-formes d'échanges et de débats existantes ou à créer* ».

Au fil des temps, elle s'est imposée comme l'instance de dialogue des partenaires locaux. Elle constitue ainsi un cadre d'expression régulier où les institutions publiques qui en sont membres échangent sur l'ensemble des préoccupations liées au bassin minier. Les comptes-rendus des assemblées générales et des conseils d'administration restituent bien la nature de ces débats.

Ces échanges ont lieu, aussi, au sein des instances en charge du Patrimoine mondial et qui sont animées par l'association, telles que la « *Conférence des territoires du bassin minier* » ou les « *Rencontres du bassin minier patrimoine mondial* ».

La mission a développé un partenariat institutionnel avec l'association « Euralens », créée en janvier 2009 pour accompagner les transformations urbaines, économiques et culturelles du territoire, consécutives à l'installation du musée du Louvre-Lens. Elle est, ainsi, co-animatrice de la « *plate-forme d'intelligence collective* », mise en place par « Euralens », pour évaluer les impacts de l'implantation du musée et des politiques d'accompagnement mises en œuvre sur le territoire.

3.3 Un centre de ressources d'information

L'association dispose de ressources d'information, au service de ses missions d'appui et de coordination. Elle apporte sa connaissance approfondie de l'héritage minier, bâti et naturel, et du territoire, issue des études et enquêtes menées.

Elle fait office de centre de ressources du bassin minier en réalisant des cartes, études et bases de données destinées aux collectivités et bailleurs sociaux. Dans le cadre du plan de gestion, elle a procédé à l'indexation et à la cartographie des 353 éléments inscrits au Patrimoine pour constituer « un tableau de veille patrimoniale ».

Elle indique avoir déployé plusieurs outils visant à mesurer la perception et l'appropriation du bassin minier, ainsi que de son label, auprès des citoyens.

Cette démarche prend notamment la forme d'une enquête de satisfaction auprès des participants aux festivités organisées annuellement sous la dénomination « Bassin minier fête le patrimoine mondial ». Elle permet de recenser leur profil et leur degré de connaissance de l'inscription au Patrimoine mondial, celui-ci s'établissant à 82,1 % en 2019.

Par ailleurs, un baromètre relève la présence des articles liés au bassin minier et à son inscription UNESCO, dans l'espace médiatique. L'association recense les parutions dans la presse-papier et numérique, ainsi que les reportages télévisés et émissions de radios. Elle assure un suivi chiffré de l'audience sur internet¹⁷, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Enfin, la mission réalise et diffuse, depuis 2018, des plaquettes sur les « chiffres clés et faits marquants du patrimoine mondial de l'UNESCO ». À titre d'exemple, en 2019, 3 300 logements miniers avaient été réhabilités ou étaient sur le point de l'être et 15 000 visiteurs avaient été accueillis à la cité des électriciens¹⁸, inaugurée le 17 mai de la même année.

Elle a, également, assuré la réalisation de trois guides techniques pour la sensibilisation et la protection des paysages en lien avec l'inscription UNESCO. Les productions de l'association sont accessibles sur son site internet, ainsi que sur celui du site Bassin minier Patrimoine mondial.

3.4 L'impact de la crise sanitaire sur l'activité

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures édictées pour y faire face ont entraîné, selon l'association, un impact limité sur son fonctionnement.

Les salariés de la mission ont été placés en télétravail du 17 mars au 11 mai 2020 puis, à nouveau, à compter du 1^{er} novembre 2020. Les instances ont continué à se réunir par visioconférence. Suite aux élections municipales, la composition de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau ont été renouvelées.

L'édition 2020 de la manifestation festive annuelle s'est réduite à une chorégraphie exécutée par le Ballet du Nord le 4 juillet 2020 sur un terril, filmée et diffusée sur les réseaux sociaux. Quatre projets spécifiques, prévus au programme d'actions 2020, ont été annulés. Il s'agit, en premier lieu, de l'organisation du *trail* des pyramides noires. Trois autres projets culturels, concernant des bals chorégraphiques et une résidence-mission d'artistes, ont été ajournés.

3.5 Un dispositif d'évaluation à construire

Les orientations stratégiques de l'association sont déclinées, chaque année, dans un programme de travail, arrêtant les objectifs à atteindre.

Ceux-ci, en dépit de leur intitulé, ne revêtent pas un caractère opérationnel et ne sont pas systématiquement assortis d'indicateurs de résultats, permettant leur évaluation.

¹⁷ 23 000 sessions d'utilisation par 18 000 utilisateurs en 2019.

¹⁸ Située à Bruay-la-Buissière, la cité des électriciens, construite en 1856, a fait l'objet d'une rénovation combinée à la création d'un pôle culturel et touristique.

À titre d'exemple, la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 comportait 17 objectifs « opérationnels » pour lesquels 10 d'entre eux empruntaient des termes généraux consistant à « accompagner », « appuyer », « alimenter », « contribuer » ou « relayer ».

Un rapport annuel d'activité est présenté au conseil d'administration.

Il recense les actions réalisées et identifie les productions de l'association, notamment en termes de rapports et d'études, ce qui fait dire à la présidente, dans sa réponse, que « si les objectifs de sa convention sont rédigés de façon trop générale, ses résultats n'en sont pas moins opérationnels ».

Si l'opinion des financeurs à l'égard de la mission est globalement positive – sa capacité à fédérer et son expertise étant unanimement reconnues –, l'association gagnerait à développer l'évaluation de son action au regard des objectifs initiaux.

Cette démarche serait d'autant plus utile que de nouveaux acteurs, au champ d'action susceptible de recouper celui de l'association, ont émergé. Elle permettrait de mieux identifier les résultats directement imputables à l'association.

En effet, alors qu'à sa création, la mission répondait à un déficit de structure d'ingénierie sur le territoire, des organismes dotés d'une capacité d'ingénierie propre sont progressivement apparus. Ainsi, les intercommunalités se sont développées, trois pôles métropolitains se sont constitués et l'association « Euralens », visant à accompagner les transformations du territoire autour du musée du Louvre-Lens, a été créée. De plus, une agence d'urbanisme œuvre désormais dans le département du Pas-de-Calais. Outil d'ingénierie territoriale, cette agence développe des fonctions d'observation, de planification stratégique et d'appui à la définition de projets.

Dans ces conditions, la chambre recommande à l'association de définir un dispositif d'évaluation des actions menées afin de mieux identifier leur résultat.

Recommandation unique : mettre en place un dispositif d'évaluation des actions menées.

L'association, la région Hauts-de-France et le département du Nord indiquent, dans leurs réponses respectives, que les dispositions de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens, pour la période 2021-2023, comporteront des modalités renforcées de suivi des actions menées et d'évaluation des résultats obtenus, par la création d'une instance « qui s'attachera à proposer une méthodologie d'évaluation des résultats au regard des objectifs et s'assurera de sa mise en œuvre ».

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association est conçue comme une instance d'études et d'ingénierie apportant aux acteurs publics locaux, son expertise ainsi que sa fine connaissance du territoire et de l'héritage minier.

Elle intervient à l'occasion de projets structurants d'aménagement, qui ont pour but de reconvertir et développer le territoire du bassin minier.

Dans ce cadre, la mission a pour objet de réaliser ou de suivre des études qui portent sur toutes les thématiques intéressant le développement territorial. Ces études sont réalisées en interne ou sous-traitées à des tiers.

La mission, qui rassemble tous les acteurs publics du territoire, exerce également un rôle de coordination des acteurs établis sur le bassin.

En outre, en tant que structure responsable du plan de gestion du patrimoine UNESCO, elle a pour but de sensibiliser les acteurs aux exigences de préservation et de mise en valeur imposées par ce classement, et de les faire respecter. Elle assure aussi la promotion du bassin et de son label, auprès des citoyens, au travers de campagnes d'information et d'événements festifs.

L'association est devenue un interlocuteur reconnu. Toutefois, elle gagnerait à mettre en place un dispositif d'évaluation permettant de mieux identifier son action, dans un paysage institutionnel marqué par des acteurs nouveaux.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens, portant sur la période 2021-2023, comportera des dispositions favorisant une telle évaluation des résultats.

4 INFORMATION ET SITUATION FINANCIÈRES

4.1 L'information restituée aux financeurs

Le financement de l'association repose presque intégralement sur des subventions publiques. À ce titre, elle est soumise à diverses obligations juridiques qui garantissent un emploi conforme et transparent des fonds reçus, ainsi qu'un suivi rigoureux des finances. Cette information permet aux financeurs d'apprécier l'utilité réelle des subventions versées.

Tableau n° 1 : Subventions d'exploitation publiques reçues

(en €)	2016	2017	2018	2019	Cumul
Subventions d'exploitation reçues	1 762 890	2 006 804	1 864 460	1 860 547	7 494 700
dont collectivités territoriales	1 376 769	1 461 692	1 449 065	1 473 351	5 760 877
<i>Région Hauts-de-France</i>	744 739	769 662	757 035	811 312	3 082 748
<i>Département du Pas-de-Calais (62)</i>	182 828	182 828	182 828	182 828	731 312
<i>Département du Nord (59)</i>	110 000	110 000	110 000	110 000	440 000
<i>Communauté d'agglomération de Lens-Liévin</i>	65 500	65 500	65 500	65 500	262 000
<i>Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin</i>	0	46 552	46 552	46 552	139 656
<i>Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut</i>	47 674	47 674	47 674	47 674	190 696
<i>Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane</i>	67 375	67 375	67 375	67 375	269 500
<i>Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole</i>	35 596	35 596	35 596	35 596	142 384
<i>Communauté de communes Cœur d'Ostrevent</i>	26 191	26 191	26 191	26 200	104 773
<i>Communauté d'agglomération du Douaisis</i>	50 314	50 314	50 314	50 314	201 256
<i>Pôle métropolitain de l'Artois</i>	46 552	60 000	60 000	30 000	196 552
dont État	336 031	306 800	250 000	272 444	1 165 275
<i>Fonds national d'aménagement et de développement du territoire</i>	250 000	250 000	250 000	272 444	1 022 444
<i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</i>	86 031	56 800	0	0	142 831
dont subventions dites « spécifiques »	50 090	238 311	165 395	114 752	568 548
<i>Subventions spécifiques diverses</i>	50 090	99 577	144 395	91 052	385 114
<i>Subventions pour l'organisation d'événements liés au 5^{ème} anniversaire de l'inscription UNESCO</i>	0	123 234	0	0	123 234
<i>Subventions pour l'organisation du trail des pyramides noires</i>	0	15 500	21 000	23 700	60 200

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

Comme l'impose la réglementation, la mission tient une comptabilité qui donne lieu, en fin d'exercice, à la production de comptes annuels. Ceux-ci ont été, de 2016 à 2019, certifiés sans réserves¹⁹ par le commissaire aux comptes. Ils ont fait l'objet de la publication obligatoire²⁰.

¹⁹ La certification des comptes est un ensemble de vérifications, menées par un commissaire aux comptes dûment habilité, permettant d'établir que les comptes sont suffisamment fiables.

²⁰ Les associations ayant reçu annuellement d'une ou plusieurs autorités administratives ou établissements publics à caractère industriel ou commercial, une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 €, doivent assurer la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels (article L. 612-4 du code de commerce).

En outre, conformément à l'article 10, alinéa 6, de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les associations recevant des subventions affectées à une dépense déterminée ont l'obligation de produire un compte rendu financier contenant les mentions exigées par l'arrêté du 11 octobre 2006²¹.

Pour les subventions affectées dont la mission bénéficie²², le compte-rendu financier est produit et contient systématiquement l'écart entre les dépenses prévues et réalisées. Son contenu gagnerait toutefois à être enrichi dans la mesure où l'annexe qualitative, devant faire état des objectifs initiaux et des résultats obtenus, n'est pas toujours produite ou complète. Dans sa réponse, la présidente de l'association s'est engagée en ce sens.

Par ailleurs, les précédentes conventions d'objectifs et de moyens prévoyaient un comité de suivi rassemblant les partenaires financeurs.

Il ne s'est pas réuni, l'association indiquant que les conseils d'administration ainsi que les rapports annuels d'activité en tenaient lieu.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 mettra cependant en œuvre un dispositif de suivi renforcé des fonds alloués, au travers d'un comité technique.

La chambre recommande donc à l'association d'améliorer l'information délivrée à ses financeurs, tant pour les comptes rendus financiers que dans le cadre des comités de suivi à venir.

4.2 L'équilibre financier

Tableau n° 2 : L'équilibre financier

(en €)	2016	2017	2018	2019	Variation	2020
Produits d'exploitation	1 812 062	2 059 099	1 923 288	1 942 263	7 %	1 837 411
Dont subventions reçues	1 762 890	2 006 804	1 864 460	1 860 547	6 %	1 826 671
- Charges d'exploitation	1 799 866	2 088 712	1 917 016	1 940 062	8 %	1 821 477
Dont charges de personnel	1 120 646	1 114 832	1 119 951	1 157 358	3 %	1 085 785
Dont consommations intermédiaires	664 532	953 199	789 040	764 988	15 %	NC
= Résultat d'exploitation	12 196	- 29 613	6 272	2 201	- 82 %	15 934
+ Résultat financier	1 432	1 027	536	350	- 76 %	158
= Résultat courant	13 627	- 28 586	6 809	2 551	- 81 %	16 092
+ Résultat exceptionnel	0	- 450	0	6 970	/	- 694
= Résultat	13 627	- 29 036	6 809	9 521	- 30 %	15 398

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

NC : non communiqué.

²¹ Arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

²² Notamment la subvention versée par la région Hauts-de-France et les subventions qualifiées par l'association comme « spécifiques », c'est-à-dire affectées à une action précisément identifiée, telle que l'organisation des événements liés au 5^{ème} anniversaire de l'inscription UNESCO ou l'organisation du *trail* des pyramides noires.

L'association est quasi intégralement financée par des subventions publiques récurrentes. Celles-ci sont versées principalement par les collectivités territoriales membres, parmi lesquelles la région Hauts-de-France, qui a apporté 811 312 € en 2019. L'État, au travers notamment du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), apporte aussi son concours, de l'ordre de 250 000 € annuels.

Les charges de l'association sont principalement constituées par des dépenses de personnel. Le deuxième poste de charges correspond aux consommations intermédiaires, c'est-à-dire aux achats effectués pour la réalisation d'études.

Entre 2016 et 2019, le résultat global affiche plutôt une tendance à la baisse, compte tenu d'une augmentation des charges (+ 8 %), supérieure à celle des produits (+ 7 %). La progression des dépenses est principalement imputable à celle des consommations intermédiaires (+ 15 %), et des charges de personnel (+ 3 %), sous l'effet notamment d'un recrutement en 2019.

En 2017, le résultat est inhabituellement négatif, les subventions reçues pour organiser le 5^{ème} anniversaire du patrimoine mondial de l'UNESCO du bassin minier ayant été insuffisantes pour couvrir le surcroît des dépenses supportées à cette occasion²³.

En 2020, le résultat a dégagé un excédent de l'ordre de 15 400 €.

4.3 L'investissement

Tableau n° 3 : L'investissement et son financement

(en €)	2016	2017	2018	2019	Cumul	2020
Capacité d'autofinancement (CAF)	17 731	- 20 916	10 175	10 873	17 863	149 922
- Effort annuel d'investissement	3 819	- 1 374	- 547	13 783	15 681	4 049
Dont logiciels	3 819	0	0	0	3 819	4 049
Dont achats de matériel	0	0	0	14 108	14 108	0
Dont variation des dépôts/cautionnements	0	- 1 373	- 547	- 326	- 2 246	0
= Variation annuelle du fonds de roulement	13 911	- 19 542	10 722	- 2 910	2 181	145 873

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

NC : non communiqué.

Les dépenses d'investissement se limitent principalement à des acquisitions de logiciel (3 820 € en 2016 et 4 049 € en 2020), ainsi qu'à l'achat de petit matériel²⁴ (14 108 € en 2019).

²³ 5^{ème} anniversaire du patrimoine mondial de l'UNESCO du bassin minier. Les comptes annuels indiquent que cet évènement a été financé par les partenaires pour 123 000 € et par l'association pour 60 000 €.

²⁴ Tentes de réception et signalétique d'arrivée, utilisées notamment pour l'organisation de son *trail* et d'autres évènements.

À la clôture de chaque exercice, le fonds de roulement affiche systématiquement un niveau élevé, supérieur à 120 jours de charges courantes, sous l'effet d'un report à nouveau²⁵ conséquent. Ce niveau permet de couvrir les éventuels résultats négatifs, comme ce fut le cas en 2017.

Compte tenu, au surplus, de l'absence de besoin en fonds de roulement²⁶, la trésorerie, est, elle aussi, abondante. Elle correspond, chaque fin d'exercice, à plus de 100 jours de charges courantes.

Ainsi, l'association dispose de disponibilités financières suffisantes pour couvrir son besoin de fonctionnement courant.

En 2020, le report de certaines actions, en raison de la crise sanitaire, a conduit à la mise en réserves provisoire des financements reçus, expliquant le niveau inhabituel de la capacité d'autofinancement (149 922 €) et l'augmentation du fonds de roulement (864 951 €).

Tableau n° 4 : Fonds de roulement et trésorerie

(en €)	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement	731 071	711 528	722 250	719 340	864 951
En jours de charges courantes	149	125	138	135	184
Dont report à nouveau	684 707	698 334	669 298	676 106	685 627
Dont provisions	13 627	- 29 036	6 809	9 521	38 370
- Besoin en fonds de roulement (BFR)	- 22 820	- 100 299	- 99 081	- 11 383	368 305
= Trésorerie nette (TN)	753 890	811 827	821 331	730 723	496 646
En jours de charges courantes	153	142	157	138	106

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

4.4 Les conséquences financières de la crise sanitaire

L'estimation des conséquences financières de la crise sanitaire a été établie au cours du contrôle puis actualisée en juin 2021.

La crise sanitaire a engendré pour la mission des dépenses supplémentaires (2 200 €), telles que l'achat de licences pour des logiciels de visioconférence ou encore des équipements de protection sanitaire.

L'association a cependant bénéficié de recettes (8 700 €) au titre du chômage partiel et des indemnités pour gardes d'enfants. L'annulation de projets spécifiques, notamment le *trail* des pyramides noires, a évité certaines dépenses, alors que des recettes, sous forme de subventions, avaient déjà été versées.

²⁵ Le report à nouveau représente l'accumulation des résultats passés.

²⁶ Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le niveau de trésorerie requis pour faire face aux décalages entre les entrées et sorties de trésorerie (encaissements et décaissements courants).

En conclusion, la crise sanitaire a eu un impact positif sur les finances de l'association en 2020, le résultat s'élevant à 15 400 € cette année-là, soit près de 6 000 € supplémentaires par rapport à 2019.

L'équilibre financier ne semble pas non plus menacé à moyen terme puisqu'à ce jour, les principaux financeurs entendent maintenir leurs subventions.

Le budget 2021 a été fixé à 1 731 500 € en fonctionnement, auquel se rajoutent les actions spécifiques d'un montant prévisionnel de 430 704 € pour lesquelles un financement dédié à hauteur de 345 204 € est attendu.

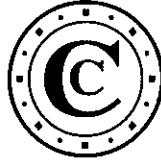
CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association est quasi exclusivement financée par les subventions publiques, reconduites d'année en année par les collectivités territoriales qui la composent. À cet égard, l'information restituée à ses financeurs sur l'emploi précis des fonds alloués doit être améliorée. L'association s'est engagée à enrichir le contenu des comptes rendus financiers qui leur sont destinés. Elle indique que la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 mettra en place des mécanismes de suivi renforcé des fonds alloués.

L'équilibre financier a globalement été maintenu sur la période. Malgré la crise sanitaire, cet équilibre ne semble pas menacé à moyen terme, compte tenu de la volonté des membres de préserver leurs subventions à leur niveau habituel.

L'association dispose, par ailleurs, de réserves qui lui assurent une relative sécurité financière à moyen terme.

*
* *



RÉPONSES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

ASSOCIATION « MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS »

(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2016 à 2019

Représentante légale en fonctions pour la période examinée :

- Mme Cathy Apourceau-Poly : réponse de 2 pages.

Collectivités et organismes ayant apporté un concours financier :

- Région Hauts-de-France : réponse d'1 page.

- Département du Nord : pas de réponse.

- Département du Pas-de-Calais : pas de réponse.

- Communautés d'agglomération Béthune-Bruay
Artois Lys Romane, du Douaisis, d'Hénin-Carvin,
de Lens-Liévin, de la Porte du Hainaut,
Valenciennes Métropole

- Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

- Pôle métropolitain de l'Artois : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001).

Monsieur Frédéric Advielle
Président de la Chambre Régionale des
Comptes Hauts-de-France
14, rue du Marché au Filé
62012 Arras cedex

Oignies, le 26 Juillet 2021

N/réf : CB/CF/2107

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du rapport d'observations définitives concernant la Mission Bassin Minier que vous avez bien voulu nous communiquer le 9 juillet dernier.

Nous prenons acte de celui-ci et n'apporterons pas de réponses supplémentaires sur le fond aux observations de la Chambre.

Nous nous permettons de vous signaler qu'une erreur - qui n'affecte pas le résultat global - semble s'être glissée dans la deuxième colonne du tableau n°1 : subventions d'exploitation publiques reçues, p. 17 du rapport (cf. détail en annexe du présent courrier).

En conclusion, nous nous appliquerons à améliorer notre gestion suite au contrôle de la Chambre et aux recommandations du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,



Cathy APOURCEAU-POLY

PJ : 1

Annexe

Page 17 du rapport, dans la deuxième colonne du *tableau n°1 : subventions d'exploitation publiques reçues*, deux cases se sont substituées.

En 2016, la subvention reçue de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin est de 46 552 € (et non de 0 €) à l'instar des 3 autres années.
Ceci modifie le montant du cumul en dernière colonne : il serait de 186 208 € (et non 139 656 €).

En 2016, la subvention reçue du Pôle métropolitain de l'Artois est de 0 € (et non de 46 552 €). Ceci modifie par conséquent le montant du cumul en dernière colonne : il serait de 150 000 € (et non 196 552 €).



CRC HAUTS-de-FRANCE
06/08/2021
Enregistrement n° 700

Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DAU-2021-021405

Dossier suivi par : [REDACTED]

Tél : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Lille, le **04 AOUT 2021**

Objet : ROD 2020-0042 Greffe n°2021-1393. Notification des observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission Bassin minier Nord/Pas-de-Calais ».

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 9 juillet dernier, notifiée à la Région par envoi dématérialisé avec accusé de réception, vous m'avez fait parvenir le rapport concernant l'affaire visée en objet et vous m'invitez à vous transmettre les remarques que je souhaite formuler sur les observations.

Après examen des termes du rapport, je vous informe que ceux-ci n'appellent pas de remarques particulières de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse méI : hautsdefrance@ccomptes.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités

RAPPORT N°23

Territoire(s): Boulonnais

Canton(s): DESVRES

EPCI(s): C. de Com. Desvres Samer

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE SAINT-ANTOINE À DESVRES CONCERNANT LES EXERCICES 2016 À 2019.

Par courrier en date du 4 août 2021, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de l'Association pour la gestion et le développement de la maison de retraite Saint-Antoine à Desvres concernant les exercices 2016 à 2019.

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué par le Président du Conseil à l'assemblée délibérante lors de sa réunion la plus proche, soit le 27 septembre.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'Association pour la gestion et le développement de la maison de retraite Saint-Antoine à Desvres, concernant les exercices 2016 à 2019.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/09/2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Raymond GAQUERE, Mme Sandra MILLE.

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION
PLAN SÉQUENCE SUR LES EXERCICES 2015-2019**

(N°2021-371)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-1 et suivants, L.243-6 et R.243-10 à R.243-15 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 06/09/2021 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association Plan Séquence portant sur les exercices 2015 à 2019.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Le président

Arras, le 20 mai 2021

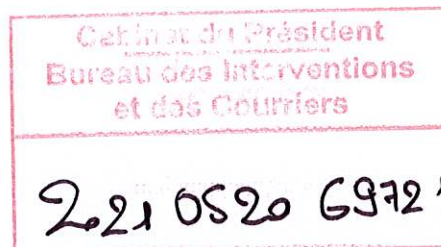
Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier

Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2020-0059
Greffes/N° 2021-1061

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives au contrôle
des comptes et de la gestion de l'Association
« Plan Séquence ».



Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(article R. 241-9 du code des juridictions financières)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'Association « Plan Séquence » concernant les exercices 2015 à 2019 et les réponses qui ont été apportées.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis aux ordonnateurs des autres collectivités et organisme qui lui ont apporté un concours financier ainsi qu'au représentant légal de l'association qui respectivement le présenteront à la prochaine réunion de leur assemblée délibérante.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être rendu public, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais

Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson
62018 – ARRAS CEDEX

Mél. : presidence.secretariat@pasdecalais.fr

Pour le Président et par délégation,
le vice-président,

Philippe Sire



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

ASSOCIATION « PLAN SÉQUENCE » (Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2015 à 2019

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 16 mars 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS*	3
INTRODUCTION.....	4
1 UNE ASSOCIATION DÉDIÉE À L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE.....	5
1.1 Le succès croissant d'« Arras Film Festival »	6
1.1.1 Une offre cinématographique variée.....	7
1.1.2 La fréquentation du festival soutenue par ses animations périphériques et la participation du public scolaire.....	8
1.1.3 Un festival à forte dimension régionale	11
1.2 Un festival dont le financement est assuré très majoritairement par les subventions publiques	12
1.2.1 Une situation financière dépendante du niveau des subventions.....	13
1.2.2 La contribution relative des festivaliers au financement d'Arras Film Festival	16
1.2.3 Le rôle prépondérant du financement public	18
2 UN FONCTIONNEMENT ACTUEL SOURCE DE RISQUES	21
2.1 Les dysfonctionnements actuels de la gouvernance	21
2.1.1 Le contrôle limité de l'assemblée générale sur les instances associatives.....	21
2.1.2 Un conseil d'administration dont le rôle est à conforter.....	22
2.1.3 Le bureau, une instance peu mobilisée	24
2.2 Une directrice et un délégué général aux larges prérogatives.....	24
2.3 Une situation porteuse de risques	26
ANNEXES	29

SYNTHÈSE

L'association « Plan Séquence », dont le siège est à Arras (Pas-de-Calais), a pour objet la promotion et la diffusion du cinéma d'art et d'essai, ainsi que l'éducation à l'image de différents publics.

De fait, son activité se concentre quasi exclusivement sur l'organisation d'un festival cinématographique qui assure principalement la promotion de films européens, notamment de l'Europe de l'Est. Il est également un lieu d'animations et de rencontres entre le public et les professionnels.

En 2019, « Arras Film Festival » a attiré 52 000 spectateurs dont 41 400 entrées payantes. Sa fréquentation, en hausse d'environ 25 % depuis 2015, est soutenue par la croissance des publics scolaires et des participants aux animations périphériques. Toutefois, après 20 éditions, ce festival demeure, avec 88 % des festivaliers originaires des Hauts-de-France (58 % des communes de l'agglomération d'Arras), un événement à rayonnement essentiellement régional.

L'ensemble des données disponibles demeurent, par ailleurs, trop partielles pour évaluer l'impact économique local de la manifestation. Aussi, la chambre invite l'association à poursuivre ses efforts pour mieux valoriser ses retombées, en lien avec les institutions locales, dont la société publique locale « office du tourisme, des loisirs et des congrès du Grand Arras ».

En 2019, son budget est de l'ordre d'1 M€, financé au 2/3 par des subventions publiques. Ses recettes de billetterie sont modestes et couvrent à peine 15 % des charges. Le festival est donc davantage financé par le contribuable local que par l'utilisateur.

Enfin, la chambre relève que le conseil d'administration et le bureau n'exercent pas pleinement leurs missions. La direction salariée bénéficie de prérogatives étendues accordées par les statuts et les présidents successifs de l'association. Les instances de gouvernance doivent se réapproprier son pilotage.

RECOMMANDATIONS**(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)***Rappel au droit (régularité)**

	<i>Totalement mis en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Page</i>
Rappel au droit unique : faire fonctionner les instances de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration, bureau) conformément aux statuts de l'association.		X			24

Recommandations (performance)

	<i>Totalement mis en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation n° 1 : définir, au sein du conseil d'administration, la stratégie de partenariat et de mécénat de l'association		X			15
Recommandation n° 2 : définir le projet associatif, ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation.				X	27

* Voir notice de lecture en bas de page.

NOTICE DE LECTURE	
SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RAPPELS AU DROIT ET DES RECOMMANDATIONS	
<i>Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.</i>	
Totalement mise en œuvre	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions ou un ensemble complet d'actions permettant de répondre à la recommandation, même si les résultats escomptés n'ont pas encore été constatés.
Mise en œuvre en cours	L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et indique un commencement d'exécution. L'organisme affirme, de plus, avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.
Mise en œuvre incomplète	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.
Non mise en œuvre	Trois cas de figure : - l'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir l'intention de le faire ; - ou il ne précise pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ; - ou il ne fait pas référence, dans sa réponse, à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Plan Séquence », dont le siège est à Arras (Pas-de-Calais), sur les exercices 2015 à 2019, a été ouvert le 3 juin 2020 par lettre du président de la chambre adressée à M. Jean-Marie Prestaux, président et représentant légal entre le 15 juin 2019 et le 30 juin 2020. Ses prédécesseurs, M. Anthony Jouvenel et M. Sylvain Crapez, en ont également été avisés par lettres du 6 juillet 2020. M. Sébastien Doco, président depuis le 1^{er} juillet 2020, a été informé du contrôle par lettre du 2 juillet 2020.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 19 octobre 2020 avec M. Doco et, individuellement, le 20 octobre 2020 avec chacun de ses prédécesseurs.

Le contrôle a porté sur l'activité de l'association, sa gouvernance et sa situation financière.

La chambre, dans sa séance du 23 novembre 2020, a arrêté ses observations provisoires. Celles-ci ont été communiquées au président en fonctions et à ses prédécesseurs, et sous forme d'extraits, en tant que tiers concerné, au maire d'Arras. M. Doco, en son nom et celui de deux de ses prédécesseurs, MM. Jouvenel et Crapez, a répondu le 11 février 2021. M. Prestaux a, quant à lui, répondu le 16 février 2021.

Après avoir examiné les réponses apportées, la chambre, dans sa séance du 16 mars 2021, a arrêté les observations définitives suivantes.

AVERTISSEMENT

Le contrôle de la chambre régionale des comptes se déroule depuis mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021.

Ces mesures ont fortement affecté le fonctionnement de l'association en 2020, empêchant la tenue du festival du film. Les mentions relatives à cet exercice, qui n'a pas été contrôlé par la chambre, reposent sur les seules informations transmises par l'association.

1 UNE ASSOCIATION DÉDIÉE À L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE

Présentation de « Plan Séquence »

L'association a été constituée le 6 octobre 1990 pour créer un événement consacré au cinéma européen. Tout en poursuivant ce projet, elle a assuré la programmation de plusieurs salles de cinéma à Dunkerque, puis à Lille. Elle s'est implantée à Arras en 2003.

Elle a pour objet de « *défendre et de promouvoir le cinéma et ses auteurs en diffusant des films recommandés Art et Essai¹, des films du répertoire et du patrimoine, des films issus de cinématographies peu diffusées et des films pour le jeune public ; en organisant des rétrospectives et des manifestations à caractère cinématographique, d'envergure régionale, nationale et internationale* ». Le modèle associatif est communément retenu pour l'organisation de festivals cinématographiques².

L'organisation annuelle, sur une dizaine de jours, du festival « Arras Film Festival » est sa principale activité. En 2019, il a réuni 92 % des spectateurs des représentations cinématographiques de l'association. Ses diffusions d'œuvres hors cette manifestation³ sont en net recul, avec un nombre d'entrées passant de 18 600 à 4 378 de 2015 à 2019.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le président a fait valoir que cette baisse « correspond à l'arrêt de la programmation d'une salle au cinéma Majestic de Lille (1999-2015) et de l'action ciné-goûter à Roubaix, décision prise à l'unanimité par le conseil d'administration en 2015 ».

Plan Séquence a également pour mission « *de favoriser la formation des publics en développant ou coordonnant des actions d'éducation à l'image, ainsi qu'en éditant des ouvrages ou en réalisant des documents et outils pédagogiques* ».

L'association conduit des actions de formation du public enseignant et des élèves en milieu scolaire. Elle s'appuie sur les dispositifs nationaux « école et cinéma » et « collèges et cinéma ». Elle initie aussi des projets spécifiques et des partenariats avec des lycées proposant l'option cinéma. Ses interventions à ce titre ont progressé de 22 % entre 2015 et 2019. Ainsi, 218 heures d'interventions en milieu scolaire, concernant 2 200 élèves, ont été réalisées cette dernière année.

¹ La liste des œuvres est établie par le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) qui confie la procédure de recommandation à l'Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE). L'œuvre cinématographique d'art et d'essai est celle répondant à au moins l'une des caractéristiques suivantes : œuvre de recherche ou de nouveauté ; œuvre présentant d'incontestables qualités mais n'ayant pas obtenu l'audience qu'elle méritait ; œuvre reflétant la vie de pays dont la production cinématographique est peu diffusée en France ; œuvre de reprise présentant un intérêt artistique ou historique, et notamment considérée comme « classique de l'écran » ; œuvre de courte durée tendant à renouveler, par sa qualité et son choix, le spectacle cinématographique (source : notice du classement « art et essai » produit par le CNC).

² Dans la région Hauts-de-France, le festival international du film d'Amiens est organisé par l'association les journées cinématographiques d'Amiens ; le festival 2 Valenciennes est organisé par l'association Atmosphères ; le festival *série mania* est organisé par l'association du festival international des séries de Lille Hauts-de-France.

³ En 2019, 41 429 entrées payantes pour le festival et 3 837 entrées pour les œuvres diffusées tout au long de l'année (dont 1 398 à Arras, 1 202 pour le ciné junior, 690 à Douai, 299 à Lille, 220 à Saint-Pol-sur-Ternoise et 28 à Berck-sur-Mer) – Source : rapports d'activité 2019 de l'association.

Enfin, même si le président actuel indique, dans sa réponse, que « les professionnels de la structure sont très régulièrement sollicités pour apporter leur expertise à d'importantes instances nationales », l'association n'a pas, comme le prévoit ses statuts, « effectuer des études et des expertises », entre 2015 à 2019.

1.1 Le succès croissant d'« Arras Film Festival »

En 2019, la 20^{ème} édition d'Arras Film Festival s'est tenue dans la salle de spectacle « le casino », mise à disposition par la commune, et dans les salles de l'exploitant privé « Mégarama ». À cette occasion, un village temporaire est aussi implanté sur la Grand'Place.

Au cours du mois suivant la manifestation arrageoise, des films sont également projetés dans plusieurs villes des Hauts-de-France, en Normandie et à Paris, dans le cadre d'un « festival off » (cf. *infra*).

De nombreuses actions de promotion cinématographique et d'animation, accompagnent Arras Film Festival, comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 1 : Nombre de spectateurs et de représentations entre 2015 et 2019

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	Évolution 2015-2019
Nb d'œuvres diffusées	120	123	114	126	117	120	- 2,5 %
Nb de pays représentés	35	36	34	40	35	36	0,0 %
Nb de projections à Arras	287	287	295	316	310	299	8,0 %
dont séances scolaires	27	27	37	37	33	32	22,2 %
dont presse et professionnels	29	30	29	29	31	30	6,9 %
Nb de projections décentralisées	38	83	57	97	90	73	136,8 %
Invités venus présenter un film	70	81	84	80	94	82	34,3 %
Nb de spectateurs à Arras (1) = A	36 851	35 948	38 621	40 520	44 648	39 318	21,2 %
dont aux « avant-premières »	10 931	11 604	11 267	14 341	15 724	12 773	43,8 %
dont aux films en compétition européenne	3 123	3 385	3 470	3 272	3 059	3 262	- 2,0 %
dont aux films « découvertes européennes »	4 403	3 542	3 940	5 084	4 878	4 369	10,8 %
dont aux films « visions de l'Est »	1 741	2 038	2 186	2 299	3 084	2 270	77,1 %
dont « Cinéma du monde »	2 090	2 019	1 963	2 346	4 209	2 525	101,4 %
dont « festival des enfants »	3 782	3 550	3 765	4 577	5 530	4 241	46,2 %
dont films hommage aux invités d'honneur	2 335	2 119	1 744	2 102	2 051	2 070	- 12,2 %
dont rétrospectives	5 221	5 180	6 971	5 737	4 972	5 616	- 4,8 %
Nb de spectateurs festival Off (2) = B	1 406	1 853	1 139	2 229	2 807	1 887	99,6 %
Spectateurs aux autres animations = C	3 813	4 613	5 568	4 668	4 461	4 625	17,0 %
Nb de rencontres et débats	43	49	48	51	55	49	27,9 %
Nb d'ateliers d'initiation et découverte	58	49	69	60	56	58	- 3,4 %
Nb de participants aux ateliers découvertes	1 197	1 041	1 597	1 390	1 371	1 319	14,5 %
Nb de participants aux « after musicaux »	1 418	2 131	2 132	2 238	2 215	2 027	56,2 %
Nb de participants aux rencontres professionnelles	185	174	181	187	210	187	13,5 %
Nb de sociétés de distributions présentes	28	28	32	32	31	30	10,7 %
Total spectateurs A + B + C	42 070	42 414	45 328	47 417	51 916	45 829	23,4 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports d'activités.

(1) Y compris accrédités (professionnels et presse) et invités.

(2) Diffusion des œuvres du festival de manière décentralisée dans plusieurs villes de la région Hauts-de-France, Normandie et Paris.

1.1.1 Une offre cinématographique variée

Entre 2015 et 2019, 120 longs métrages en provenance de 36 pays, représentant 300 projections, ont été, en moyenne, proposés à Arras et 73 dans le cadre du « festival off ».

Le festival est, d'après ses organisateurs, devenu une référence en France du cinéma européen et en particulier de l'Europe de l'Est, ce qui conduit notamment aux choix de programmation suivants :

- la présentation de neuf œuvres inédites non distribuées en France⁴. Celles-ci sont en compétition, leur permettant de bénéficier de prix de 12 000 € et 5 000 € décernés par les professionnels, la presse et le vote du public⁵, dans le but de permettre à des distributeurs d'acquérir les droits de diffusion. Certains films ont, ainsi, connu après le festival une sortie en salle⁶. En moyenne, près de 3 300 spectateurs assistent à ces projections ;
- la découverte de films européens⁷ peu connus du public. En moyenne, cela concerne 13 œuvres et 4 369 spectateurs ;
- la diffusion d'œuvres classiques du cinéma de l'Est⁸. Ces dernières attirent en moyenne 2 270 spectateurs ;
- la projection de films du « cinéma du monde ». En moyenne, 2 525 spectateurs assistent aux 7 films présentés.

Ces quatre axes de la programmation concernent près d'un tiers des entrées à Arras. Leur nombre progresse sensiblement au même rythme que la fréquentation globale du festival. La stagnation des entrées des films européens est, d'après le président en fonctions, « due principalement à la jauge limitée des salles du cinéma Mégarama [...] aujourd'hui les seules qui permettent le sur titrage des films ».

L'évolution est aussi liée au nombre de spectateurs assistant « en avant-première » aux films diffusés pour la première fois en France, aux rétrospectives ou au festival des enfants.

Les chiffres qui suivent concernent les projections à Arras, excluant donc ceux du « festival off ».

⁴ Depuis 2013, le festival a fait le choix éditorial d'être la référence en France des films des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'exportent difficilement. En 2019, les neuf films en compétition étaient belge, roumain, italien, norvégien, britannique, allemand, polonais, slovaque et géorgien.

⁵ En 2019, le 1^{er} prix de 12 000 € a été décerné par la communauté urbaine d'Arras au distributeur du film bulgare « *The father* » ; le prix du public de 5 000 € l'a été par le département du Pas-de-Calais au film italien « *Dafne* ».

⁶ En 2019, « *Jumpam* » ; en 2018, « *Une part d'ombre* » ; en 2017, « *Arythmie* », « *Paula* », « *Glory* », « *Roues libres* ».

⁷ Pour exemples en 2019 : Allemagne, Finlande, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, Espagne, Hongrie.

⁸ Pour exemples en 2019 : Roumanie, Pologne.

En moyenne, un tiers des spectateurs (près de 12 800) assistent aux films en avant-première, dont la dimension internationale est moins marquée. Plus de 80 invités (producteurs, réalisateurs ou acteurs) viennent gracieusement présenter leurs œuvres⁹.

En 2019, 29 films ont été diffusés dans ce cadre, attirant 15 700 spectateurs, soit 44 % de plus qu'en 2015, ce qui explique en partie la hausse globale de fréquentation du festival, dont plus des ¾ de celle-ci correspondant, depuis 2017, aux avant-premières à Arras (+ 6 027).

14,3 % des spectateurs (soit 5 616 en moyenne) assistent aux rétrospectives¹⁰, à visée historique ou thématique. La fréquentation est variable, sensible aux choix de programmation. En 2019, ils étaient moins de 5 000 contre près de 7 000 en 2017. Cette année-là, leur progression expliquait au 2/3 celle du festival

Le festival des enfants assure, quant à lui, la diffusion d'œuvres adaptées au jeune public, parfois étrangères. En 2019, il a attiré 5 530 enfants et parents, soit 46 % de plus depuis 2015. Ceux-ci représentent désormais 12,4 % du public du festival, contre 10,2 % en début de période. Ce festival est accessible aux familles et aux scolaires. En 2019, ces derniers représentaient la moitié des participants.

Arras Film Festival diffuse aussi des œuvres de ses invités d'honneur, comme Noémie Lvovsky, Michèle Mercier et Nicole Garcia. Ces séances sont suivies, en moyenne, par 2 070 spectateurs, soit 5 % du public du festival.

En fonction des éditions, des courts métrage d'animation, des ciné concerts et des documentaires sont proposés¹¹.

En conclusion, l'association, en assurant la promotion de films d'art et d'essai et figurant au patrimoine cinématographique, répond à son objet statutaire et propose à son public, dans le cadre d'Arras Film Festival, une offre culturelle diversifiée et de qualité, à 90 % dédiée au cinéma européen.

1.1.2 La fréquentation du festival soutenue par ses animations périphériques et la participation du public scolaire

Le tableau n° 2 rend compte de l'évolution de la fréquentation, laquelle se mesure par le nombre d'entrées ou de participations aux divers temps du festival.

⁹ Pour exemples en 2019, et pour les seuls invités français : Valérie Donzelli, Elsa Zylberstein, Hippolyte Girardot, Laura Smet, Chantal Lauby, Michel Blanc, Manu Payet, Jean-Paul Rouve...

¹⁰ Thèmes des rétrospectives : en 2017 : Les révolutions russes ; Napoléon et la campagne de Russie ; « Whodunit : qui a commis le crime ? » ; en 2018 : En route vers la paix ; Conflits dans les Balkans ; « Good Cop, Bad Cop » ; en 2019 : L'Italie de Mussolini, Peur sur les Sixties.

¹¹ Le nombre total de spectateurs de ces autres manifestations n'est pas suivi de façon continue sur la période, ne permettant leur reprise au tableau n° 1. Ils sont toutefois repris dans le nombre total de spectateurs.

Tableau n° 2 : Évolution de la fréquentation du festival

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	Évolution 2015-2019
Entrées grand public	27 259	26 572	27 080	28 816	32 141	28 374	17,9 %
Entrées scolaires	4 495	3 864	6 137	6 139	6 481	5 423	44,2 %
Entrées payantes à Arras = a	31 754	30 436	33 217	34 955	38 622	33 797	21,6 %
Entrées gratuites (invitations, accrédités)	5 097	5 512	5 404	5 565	6 026	5 521	18,2 %
Total entrées à Arras (A)	36 851	35 948	38 621	40 520	44 648	39 318	21,2 %
Entrées décentralisées (festival off) = b (B)	1 406	1 853	1 139	2 229	2 807	1 887	99,6 %
Total des spectateurs payants = a + b	33 160	32 289	34 356	37 184	41 429	35 684	24,9 %
% entrées payantes	86,2 %	84,7 %	86,0 %	86,3 %	86,5 %	86,0 %	
Animations périphériques (C)	3 813	4 613	5 568	4 668	4 461	4 625	17,0 %
Fréquentation totale = A + B + C	42 070	42 414	45 328	47 417	51 916	45 829	23,4 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports d'activité.

En 2019, les projections ont accueilli près de 52 000 spectateurs, d'après les rapports d'activité, soit 9 846 de plus qu'en 2015 (+ 23,4 %), dont la moitié concerne le « grand public accueilli » à Arras. La fréquentation de cette dernière catégorie a toutefois augmenté moins rapidement (+ 17,90 %), que celle des spectateurs payants (+ 8 269, soit + 24,9 %). Les gratuites, qui s'élèvent en moyenne à 5 500 entrées, sont en hausse de 18,2 %. Elles représentent 14 % de la fréquentation des salles arrageoises.

Depuis 2015, l'augmentation du nombre des spectateurs du festival est imputable à hauteur de 30,2 %, au public scolaire (+ 9,4 %), aux animations périphériques (+ 6,6 %) et aux participants du « festival off » (+ 14,2 %).

1.1.2.1 L'essor du « festival off »

En 2019, 25 % des projections ont été faites dans le cadre du « festival off », et donc hors Arras, soit dans 27 communes de la région Hauts-de-France (dont dix dans le département du Pas-de-Calais), dans trois communes de Normandie et dans deux cinémas parisiens.

Ce festival a attiré 2 807 spectateurs cette année-là, soit 5 % de la fréquentation globale d'Arras Film Festival et 7 % des spectateurs payants, contre respectivement 3 % et 4 % en 2015.

La chambre observe que, depuis 2016, le « off » (+ 1 400 entrées) ne compense que très partiellement la baisse des activités hors festival (- 14 800) (cf. *supra*). En réponse à ce constat, le président fait valoir que « le redéploiement se voulait avant tout qualitatif que quantitatif » afin de « mieux accompagner sur le territoire les films du festival dans le cadre de la reprise ou de leur sortie en salle ».

1.1.2.2 Des animations périphériques qui concourent à l'attractivité du festival

En marge de la diffusion des films, Arras Film Festival propose différentes animations et des rencontres professionnelles. Depuis 2015, la participation à ces manifestations a augmenté de 17 %. D'après les organisateurs, elles représentent en moyenne 10 % du nombre total de spectateurs.

Parmi celles-ci, des concerts sont organisés quotidiennement sous le chapiteau de la Grand'Place et soutiennent la fréquentation globale. En 2019, 2 215 spectateurs les ont suivis, soit une augmentation de 56 % par rapport à 2015.

Des ateliers d'initiation et de découverte abordant la production cinématographique (court métrage, *story board*, maquillages et effets spéciaux, doublage...) connaissent un succès croissant auprès des établissements scolaires et des particuliers. En 2019, 1 371 personnes y ont participé, soit une hausse de 14,5 % depuis 2015.

Le festival propose en moyenne, une cinquantaine de rencontres entre spectateurs et équipes de réalisation des films (leçons de cinéma, tables rondes), après les projections.

Il facilite également les rencontres de coproduction (*Arras Days*), destinées à soutenir les jeunes auteurs en leur accordant une bourse de l'ordre de 5 000 € à 7 500 €, délivrée par un jury grand public et un autre composé de professionnels. Sur trois jours, et en partenariat avec la chambre syndicale des cinémas, elles accueillent également en moyenne 200 professionnels (exploitants de cinéma, distributeurs, acteurs institutionnels et journalistes).

1.1.2.3 Une part toujours plus importante de scolaires

En 2019, 6 500 scolaires ont assisté au festival, soit 16 % des spectateurs payants. Depuis 2015, c'est 2 000 entrées de plus (+ 44 %), lesquelles représentent près d'un quart des spectateurs payants supplémentaires du festival (+ 8 269).

1.1.2.4 Une évolution du nombre de festivaliers

Les statistiques tenues par l'association, à travers la notion de « spectateur », ne reflètent pas le nombre de personnes assistant à l'évènement quel que soit le nombre de films visionnés, autrement dit ne permettent pas d'appréhender la notion de « festivalier ». Cette donnée est pourtant susceptible d'intéresser les collectivités partenaires et permettrait de mesurer l'attractivité réelle de la manifestation.

La chambre et Plan Séquence l'ont estimée sur la base d'hypothèses partagées¹².

¹² Un titulaire du « pass festival » assiste à 20 projections, un abonnement 10 places est partagé par deux personnes, un abonnement 5 places est utilisé nominativement, et enfin, il a été considéré qu'un spectateur achète en moyenne 2 billets à l'unité.

En 2019, l'évènement aurait ainsi attiré environ 21 400 festivaliers, soit 30 % de plus qu'en 2015. Parmi eux, 18 700 sont venus à Arras, dont le quart sont des scolaires.

Tableau n° 3 : Estimation de l'évolution du nombre de festivaliers

	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2015-2019
Festivaliers avec Pass festival (a)	355	344	352	370	397	11,8 %
Festivaliers avec abonnement 10 places (b)	1 330	1 416	1 436	1 552	1 982	49,0 %
Festivaliers avec abonnement 5 places (c)	373	407	420	413	532	42,6 %
Festivaliers entrée individuelle (d)	7 485	7 059	7 175	7 736	8 293	10,8 %
Festivalier « grand public » A = (a) + (b) + (c) + (d)	9 543	9 226	9 383	10 071	11 204	17,4 %
Festivaliers scolaires = B	2 984	2 436	4 352	3 937	4 819	61,5 %
Total des festivaliers payants C = A + B	12 527	11 662	13 735	14 008	16 023	27,9 %
Festivaliers exonérés (hors professionnels et accrédités) D	2 548	2 756	2 702	2 782	2 621	2,9 %
Total des festivaliers à Arras E = C + D	15 075	14 418	16 437	16 790	18 644	23,7 %
Festivaliers « hors les murs » F	1 406	1 853	1 139	2 229	2 807	99,6 %
Total des festivaliers G = E + F	16 481	16 271	17 576	19 019	21 451	30,2 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des données transmises par Plan Séquence.

1.1.3 Un festival à forte dimension régionale

D'après les données 2019 de l'association, 88 % des festivaliers sont issus de la région Hauts-de-France, et en majorité des communes de l'agglomération d'Arras (58 %), les 12 % restants provenant d'autres régions ou de pays européens.

En réponse, le président actuel indique que « l'ancrage dans le paysage local et régional est conforme à la stratégie voulue par Plan Séquence dès l'origine », laquelle a permis progressivement d'étendre son influence. Selon ses données, « le nombre de festivaliers hors Région Hauts-de-France était de 8,2 % en 2015 ».

85 % des participants n'assistent à aucune autre manifestation comparable. Par ailleurs, 2/3 d'entre eux ont déjà suivi plus de quatre éditions d'Arras Film Festival, ce qui démontre une certaine fidélisation du public, son ancrage dans le paysage local et régional, mais *a contrario* une retombée limitée sur le plan touristique.

À ce sujet, en 2017, 48 % des participants déclaraient avoir fréquenté des restaurants locaux. Parmi ceux-ci, 59 % indiquent avoir pris les menus au tarif de 12 € négocié par l'association. Le panier de dépenses moyen n'a toutefois pas été évalué.

En 2018, 44,5 % des festivaliers indiquaient, certes, avoir visité la ville mais aucune donnée ne permet d'évaluer la fréquentation des autres sites.

Le président actuel rappelle, dans sa réponse, « que des actions ont déjà été initiées avec l'Office du tourisme d'Arras dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre (de 2014 à 2018) et divers établissements culturels de la ville pour promouvoir des expositions, [...] et qu'un pass patrimoine-cinéma, associant projections et visites culturelles, a été proposé de 2016 à 2018 ».

En 2019, le festival a employé 66 personnes, dont une moitié habite dans l'agglomération arrageoise et un quart en région Hauts-de-France. Ces emplois sont, pour l'essentiel, de courte durée. L'association est contrainte de recruter hors région pour des compétences techniques spécifiques. Pour ces raisons, la contribution de Plan Séquence au développement de l'emploi local est également limitée.

Selon le président actuel de l'association, ce constat doit être complété par « l'existence de nombreux emplois indirects [...] et emplois induits [...] que génère le Festival et qui concerne la population locale ». La chambre en convient, mais précise que faute d'étude approfondie, ces retombées ne sont pas objectivées.

D'après l'association, 82 % des dépenses du festival, soit environ 0,8 M€ en 2019, profiteraient à l'économie régionale, dont 64 % plus précisément à celle de la communauté urbaine. Elle recourt à 131 fournisseurs régionaux, dont 90 proviennent de la communauté urbaine d'Arras.

Toutes ces données demeurent, cependant, trop partielles pour évaluer l'impact économique local de la manifestation.

En réponse, le président actuel convient de l'intérêt d'une meilleure évaluation, mais précise qu'une telle analyse « suppose une enquête auprès du public et des commerçants dont le coût a toujours freiné la volonté de la structure faute de moyens financiers adéquats ». C'est pourquoi la chambre invite l'association à poursuivre ses efforts pour valoriser ses retombées, en lien avec les institutions locales, dont la société publique locale « office du tourisme, des loisirs et des congrès du Grand Arras ».

En 2019 et après 20 éditions, Arras Film Festival reste avant tout une manifestation à rayonnement régional.

En réponse, le président de Plan Séquence fait valoir que le festival accueille aussi des professionnels (exploitants, distributeurs, fournisseurs) et journalistes de toute la France et de l'étranger, ce qui participe à sa renommée nationale et internationale.

1.2 Un festival dont le financement est assuré très majoritairement par les subventions publiques

Les comptes de l'association sont présentés à l'assemblée générale et validés par un commissaire aux comptes. Ils ne sont toutefois pas publiés chaque année comme le prévoient les dispositions du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 et lorsqu'ils le sont, ils ne sont pas accompagnés des rapports de ce dernier.

Dans sa réponse, le président actuel indique que « la publication des comptes a été mise à jour le 10 juillet 2020 en même temps que le dépôt des comptes 2019. Des documents complémentaires ont été ajoutés le 26 janvier 2021 », ce dont prend acte la chambre.

1.2.1 Une situation financière dépendante du niveau des subventions

Entre 2015 et 2019, les produits d'exploitation ont cru plus rapidement que les charges. À l'exception de l'exercice 2017, déficitaire à hauteur de 42 300 €, les résultats annuels sont positifs. Au terme de cette période, leur cumul est déficitaire de 20 000 €, en raison de l'année 2017.

Tableau n° 4 : Formation du résultat comptable entre 2015 et 2019

(en €)	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2015-2019
Total des produits d'exploitation	855 683	823 139	835 642	974 518	1 019 465	19,1 %
dont subventions d'exploitation	615 595	588 987	558 396	654 130	620 076	0,7 %
dont production et ventes de services	145 702	130 467	154 395	156 636	178 382	22,4 %
Total des charges d'exploitation	861 866	804 509	883 055	961 158	1 016 731	18,0 %
dont salaires et traitements (1)	221 502	216 827	226 510	240 607	237 242	7,1 %
dont autres achats et charges externes	621 287	568 804	633 838	693 390	759 938	22,3 %
Résultat d'exploitation	- 6 183	18 630	- 47 413	13 360	2 734	
Résultat financier	684	471	528	344	347	- 49,3 %
Résultat exceptionnel	0	- 85	- 90	454	- 111	
Résultat de l'exercice	3 378	4 899	- 42 341	6 828	7 164	112,1 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports du commissaire aux comptes.

(1) Y compris charges sociales.

Plan Séquence assure son financement en percevant un niveau élevé de subventions publiques, qui s'élèvent en moyenne à 607 000 € par an, soit environ 67 % des produits d'exploitation.

Cette situation n'est, pour autant, pas singulière. En effet, le secteur associatif culturel, notamment celui de la diffusion de spectacles, est étroitement dépendant des subventions publiques.

1.2.1.1 Une augmentation des charges destinée à accroître la notoriété du festival

En 2019, les charges d'exploitation sont d'1,02 M€, supérieures de 18 % à 2015 (voir annexe n° 1).

Les dépenses de personnel en représentent en moyenne 25 %. Elles sont en progression de 7 % depuis 2015, en raison du recrutement d'un emploi aidé. En 2019, elles s'élèvent à 237 000 € pour les 4 permanents de la structure et les 39 vacataires et intermittents recrutés pour le festival. À ces charges, s'ajoutent des prestations de sous-traitance (environ 25 personnes).

Les charges externes représentent, en effet, en moyenne 72,5 % des dépenses d'exploitation. En 2019, elles s'élèvent à 760 000 €, en hausse de 22 % depuis 2015. D'après l'association, cette progression découle de la volonté d'accroître la notoriété du festival, conformément aux termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 signée avec les financeurs publics :

- les honoraires audiovisuels ont été multipliés par 5 depuis 2015 (+ 21 200 €), en raison de l'utilisation des nouvelles techniques de communication (blog, émissions en podcast...) ;
- les dépenses concernant les relations publiques, presse, communication ont crû de 42 % (+ 11 560 €), celles relatives au conseil et assistance ont été multipliées par 4 (+ 10 100 €), celles du photographe par 2,5 (+ 2 700 €). Depuis 2018, l'association recourt à une agence spécialisée dans les relations médias, à quatre attachés de presse, et procède au recrutement d'un second photographe professionnel ;
- les frais d'hébergement et de déplacement s'élèvent respectivement, en 2019, à 44 500 € (+ 33 %) et 17 400 € (+ 17 %). L'association prend, en effet, en charge ces dépenses pour certains de ses prestataires, qu'elle considère comme des « invités », au même titre que les réalisateurs ou acteurs accueillis.

Cette orientation a eu un effet limité sur la baisse (- 9 %) des autres dépenses de communication (affiches, cartes postales, programmes). En 2019, celles-ci sont de 31 500 €, dont 70 % pour la seule confection du livre-programme (23 900 €). En réponse, le président indique que « le conseil d'administration est très attaché au format papier ».

Trois autres postes connaissent des évolutions significatives, mais n'appellent pas de remarques :

- les « location mobilières », qui s'élèvent en 2019 à 169 500 €, soit une augmentation de 26 % depuis 2015 en raison notamment de l'agrandissement du village du festival sur la Grand'Place ;
- les « achats d'études et de prestations de services », qui s'élèvent en 2019 à 90 900 €, soit une hausse de 13 % depuis 2015. Ce poste comprend notamment l'achat de billets pour les scolaires refacturés aux établissements, les « coréalizations-coproductions » correspondant aux locations de films auprès des distributeurs (cf. *infra*) ;
- les frais de réception, qui s'élèvent en 2019 à 45 000 €, en augmentation de 32 % depuis 2015, notamment pour accueillir les mécènes et sponsors (cf. *infra*).

Les charges de « voyages et déplacements » et celles de « mission » des personnels permanents de l'association augmentent également. En 2019, les premières, liées aux déplacements régionaux, s'élèvent à 9 700 €, en progression de 10 %. Les secondes, correspondant aux déplacements de la directrice et du directeur artistique pour sélectionner des films et se rendre à divers salons professionnels, s'élèvent à 8 400 €.

1.2.1.2 Des ressources propres en hausse

En 2019, les produits d'exploitation sont d'1,02 M€, supérieurs de 19 % à 2015. Leur évolution est présentée en annexe n° 2.

Les subventions publiques représentent 61 % des recettes en 2019. Leur montant a varié au cours de la période, en fonction de l'obtention de la subvention européenne.

Les ressources propres de 400 000 € constituent 39 % des produits d'exploitation en 2019, contre 28 % en 2015. Leur hausse de 66 % s'explique pour trois raisons.

D'une part, elles comprennent les prestations vendues, qui représentent en moyenne 17 % de ses produits. Celles-ci sont composées pour l'essentiel des recettes de billetterie, qui s'élèvent à 155 500 € en 2019. Or, l'association n'en conserve que 27,4 %, soit en moyenne 37 000 € sur la période (cf. *infra*).

D'autre part, elles enregistrent les cotisations des membres. Celles-ci sont de 5 200 € par an, ce qui est marginal (0,6 % des produits).

Enfin, elles intègrent les dons de mécénat et de sponsoring. En 2019, ils ont apporté 213 000 €, soit 2,5 fois plus qu'en 2015.

En 2019, l'association compte sept mécènes. Leurs dons s'échelonnent de 4 500 € à 20 000 €. Elle s'appuie aussi sur neuf sponsors, dont les versements vont jusqu'à 45 000 €. Dans les deux cas, Plan Séquence leur offre des contreparties quasi similaires.

Les mécènes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt correspondant à 60 % du montant de leur don, versé à une association d'intérêt général œuvrant de manière désintéressée, notamment dans le domaine culturel. Tel est *a priori* le cas de Plan Séquence (cf. point 2.3). Un rapport de 1 à 4 (25 %) est communément admis entre la valeur des contreparties et le montant du don. L'examen des quatre principales conventions de mécénat révèle, pour deux d'entre elles, des contreparties estimées à 34 % et 60 %, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 238 bis du code des impôts.

Afin de sécuriser ses partenariats, la chambre recommande à l'association de faire définir, par son conseil d'administration, sa stratégie de partenariat et de mécénat et de distinguer les prestations offertes.

Recommandation n° 1 : définir, au sein du conseil d'administration, la stratégie de partenariat et de mécénat de l'association.

En réponse, le président actuel précise que fin 2019, un atelier composé d'administrateurs volontaires a initié une réflexion en ce sens. Il indique que « cette réforme a été engagée et se poursuivra ».

En conclusion, l'augmentation des charges externes (communication, voyages et déplacements, frais d'hébergement et de restauration...) entre 2015 et 2019 a permis de renforcer la notoriété du festival et, par conséquent, d'accroître les produits de mécénat. Ceux-ci sont toutefois sensibles aux évolutions de la conjoncture économique, comme l'a révélé l'évolution des financements en 2020 (cf. *infra*).

Plan Séquence n'a pas, par ailleurs, cherché à développer une nouvelle offre culturelle ou des services. Elle a maintenu entière sa forte dépendance aux financements publics.

En 2019, le bilan de la structure s'élève à 259 000 €, en recul de 3 % par rapport à 2015. Sa présentation est reprise en annexe n° 3.

L'association bénéficie de la mise à disposition gracieuse des équipements dont elle a besoin, ce qui explique le montant modeste de l'actif immobilisé. Compte-tenu de son mode de financement au moyen de subventions publiques, son actif circulant enregistre des créances, correspondant aux soldes à percevoir de celles-ci. Fin 2019, il s'élève à 161 500 €. Enfin, à cette date les disponibilités sont de 97 000 €.

L'annulation de la 21^{ème} édition du festival en 2020

Les mesures de confinement et de fermeture des salles de cinéma et d'accueil du public prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire à compter du 30 octobre 2020 jusqu'au 15 décembre ont entraîné l'annulation de la 21^{ème} édition du festival.

Auparavant, l'association avait envisagé divers scénarii pour son maintien en mode dégradé à Arras puis dans différentes salles de cinéma de la région, suite à l'arrêté de fermeture des salles de spectacle pris le 17 octobre 2020 par le maire.

Dans ses hypothèses, elle projetait une baisse des produits de 30 % et des charges de 50 %. En conséquence, un excédent d'environ 150 000 € aurait été constaté fin 2020.

Ses prévisions reposaient sur le soutien confirmé des financeurs publics. L'association avait aussi considéré que ses produits de mécénat et sponsoring diminueraient de 2,5 fois par rapport à ceux de 2019.

Avec le maintien des subventions et le peu d'engagements pris alors que le festival est annulé, ses comptes devraient être plus largement excédentaires fin 2020.

1.2.2 La contribution relative des festivaliers au financement d'Arras Film Festival

Les prestations vendues ne représentent qu'environ 17 % des produits de l'association. Parmi celles-ci, les produits de billetterie ont évolué depuis 2015 comme suit :

Tableau n° 5 : Évolution des produits de billetterie entre 2015 et 2019

(en €)	2015	2016	2018	2018	2019	Moyenne 2015-2019	Évolution 201-2019
Produits de billetterie	130 882	116 328	135 328	135 179	155 524	134 648	18,8 %
Produits d'exploitation	855 683	823 139	835 642	974 518	1 019 465	901 689	19,1 %
% Billetterie/produits	15,3 %	14,1 %	16,2 %	13,9 %	15,3 %	14,9 %	- 0,3 %
Charges d'exploitation	861 866	804 509	883 055	961 158	1 016 731	905 464	18,0 %
Taux de couverture des charges par la billetterie	15,2 %	14,5 %	15,3 %	14,1 %	15,3 %	14,9 %	0,7 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes de résultat.

Si entre 2015 et 2019, la billetterie a augmenté de 18,8 %, ces recettes n'ont pas permis une meilleure couverture des charges d'exploitation. Celle-ci est restée stable à hauteur de 14,9 %.

1.2.2.1 L'organisation de la billetterie, frein à la croissance des recettes de l'association

Plan Séquence valorise, dans ses comptes, les produits perçus par l'exploitant et, en charge, les parts reversées aux distributeurs et à l'exploitant. Elle respecte ainsi les principes comptables et s'assure que ses comptes retracent une image fidèle de son activité.

L'association utilise le système de billetterie des exploitants de salles de cinéma, lequel permet de comptabiliser de manière fiable les entrées et d'en informer le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

En pratique, le public, à l'exception des scolaires pour lesquels Plan Séquence achète les entrées et les refacture aux établissements scolaires, règle les entrées directement auprès de la société Leca, gestionnaire des salles du cinéma Mégarama. Sur les produits perçus, celle-ci reverse à l'État la taxe sur la valeur ajoutée, dont le taux est de 5,5 %, et au CNC la taxe spéciale additionnelle de 10,72 %¹³. Le solde correspondant à la « base film », minoré des droits de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), est réparti entre le distributeur et l'exploitant (société Leca). Au cas d'espèce, la part de ce dernier est partagée pour moitié avec Plan Séquence, après déduction d'un plancher de 7 000 € pour la mise à disposition des salles de projection et l'utilisation de la billetterie.

En réponse, le président actuel soutient que ces modalités sont plus favorables à l'association que l'organisation de séances non commerciales qui lui permettraient, certes, de disposer de l'intégralité des recettes de billetterie, mais *a contrario* de supporter des charges élevées de locations de salles et de films.

La chambre en prend acte, mais observe qu'en 2019, sur les 132 600 € de produits de billetterie enregistrés par Plan Séquence, près de 53 000 € ont été reversés aux distributeurs et 43 300 € à la société Leca (dont 7 000 € au titre du minimum garanti). L'association a perçu *in fine* seulement 36 300 €, soit environ 27,4 % des produits de billetterie.

Or, cette année-là, 38 622 entrées payantes étaient comptabilisées à Arras, si bien que Plan Séquence a perçu moins d'1 € par place vendue.

1.2.2.2 Une politique tarifaire favorable à l'accès du public

La politique commerciale de l'association est de favoriser l'accès du festival au plus grand nombre. Les tarifs, présentés en annexe n° 4, sont ainsi restés stables depuis 2015 (7 € pour un tarif plein et 5 € pour un tarif réduit), à l'exception de la formule d'abonnement. Ils se situent dans la moyenne de ceux de festivals comparables¹⁴.

L'organisation de la billetterie décrite *supra* ne favorise guère une augmentation des tarifs, car l'association n'en tirerait que peu de ressources supplémentaires.

¹³ La taxe spéciale additionnelle constitue environ 40 % du budget cinéma du CNC.

¹⁴ Festival international du film d'Amiens, Festival 2 à Valenciennes, Premier Plan à Angers, Festival du film francophone d'Angoulême, Festival international du film indépendant à Bordeaux, Festival international de La Roche-sur-Yon.

1.2.3 Le rôle prépondérant du financement public

L'évolution de l'aide apportée par les financeurs publics se présente comme suit :

Tableau n° 6 : Évolution des subventions entre 2015 et 2019

(en €)	2015(*)	2016	2017	2018	2019	Evolution 2015-2019
Région	210 000	222 000	210 000	230 000	230 000	9,5 %
Commune d'Arras	95 000	107 000	100 000	110 000	115 000	21,1 %
Département du Pas-de-Calais	101 000	114 500	102 000	102 000	110 000	8,9 %
Centre national de la cinématographie	69 000	67 000	67 000	59 000	59 000	- 14,5 %
Communauté urbaine d'Arras	31 000	42 500	30 000	50 000	50 000	61,3 %
Ministère de la Culture	18 200	18 200	25 700	35 700	35 700	96,2 %
Autres	24 521	17 787	23 696	21 430	20 376	- 16,9 %
Europe programme Média	41 000	0	0	46 000	0	- 100,0 %
Total des subventions	589 721	588 987	558 396	654 130	620 076	5,1 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports du commissaire aux comptes.

(*) Retraité de 25 874 € comptabilisés à compter de 2016 au compte 7894 « Report de subventions attribuées » conformément au plan comptable associatif.

1.2.3.1 Les contributions régionale, départementale et intercommunale en hausse

En 2019, avec 230 000 €, soit 37 % des subventions, la région Hauts-de-France est le premier financeur de l'association. Cette aide destinée à son fonctionnement global est en hausse de 9,5 % depuis 2015. Plan Séquence transmet régulièrement à la collectivité un état de ses dépenses engagées. L'association a toutefois cessé, depuis 2018, de fournir à la région le compte rendu financier prévu par la convention passée avec elle, ce que la chambre l'invite à faire, même si, d'après le président de l'association, la collectivité ne le demanderait plus.

La collectivité régionale ne fixe pas d'objectifs et d'indicateurs d'activités à Plan Séquence, son soutien étant destiné à son fonctionnement.

Avec 110 000 €, soit 17,7 % des subventions, le département du Pas-de-Calais est le 3^{ème} financeur. L'aide qu'il apporte est en hausse de 9 % depuis 2015. Elle est destinée à la mise en œuvre du programme d'activités de l'association et à l'organisation du festival. La collectivité lui attribue également une aide indirecte en participant à la communication de l'évènement. La nature exacte des prestations, leurs modalités de prise en charge et leur valorisation ne sont toutefois pas formalisées dans un document contractuel.

La communauté urbaine d'Arras apporte une aide financière de 50 000 €, en hausse de 61 % depuis 2015. La convention, pourtant dénommée « d'objectifs et de moyens », n'en définit pas, et précise que la subvention est destinée au fonctionnement.

1.2.3.2 Les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens avec la commune d'Arras à davantage respecter

La ville d'Arras est le deuxième contributeur public. En 2019, elle a versé 115 000 €, soit 18,7 % des subventions publiques perçues par l'association. Son soutien est en hausse de 21 % depuis 2015. La collectivité met également à disposition des locaux (bureaux permanents et la salle « le casino » pour le festival), dont la valorisation est estimée à 51 790 € par an. Contrairement aux termes de la convention, l'association ne reprend pas ce montant dans ses comptes.

Le président actuel indique, en réponse, que cela sera fait lors du prochain compte financier et que l'association reverse à la ville 9 000 € par an pour la mise à disposition du casino.

La commune lui assure également une aide technique et logistique pour l'organisation du festival. Celle-ci n'est pas, non plus, valorisée dans les comptes et ne fait pas l'objet d'un document contractuel, contrairement aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens signée annuellement.

Cette dernière comporte des objectifs et des indicateurs d'activités. Ils ne sont pas demandés par le financeur et renseignés partiellement par l'association dans son rapport d'activité présenté à l'assemblée générale, ce qui ne facilite pas « *l'examen de la réalisation des objectifs* » prévus par la convention.

Pour la chambre, les dispositions de la convention ne sont pas pleinement respectées. Elle invite donc l'association à tenir à jour les indicateurs prévus et à les transmettre à son financeur, ainsi que le compte rendu financier prévu par la réglementation.

1.2.3.3 Des aides plus modestes de l'État et de son établissement public

En 2019, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a octroyé une subvention de 59 000 € pour l'organisation du festival. La direction régionale des affaires culturelles apporte, de son côté, un concours financier de 35 700 €, dont 25 000 € pour la diffusion des œuvres de manière décentralisée, et 10 700 € pour le soutien apporté à l'enseignement du cinéma au lycée de Liévin (62).

1.2.3.4 L'opportunité d'une convention pluriannuelle partenariale

Jusqu'en 2016, le soutien apporté par les collectivités et le CNC et leurs relations avec Plan Séquence étaient formalisés dans une « *convention pluriannuelle multi partenariale* ». Celle-ci comportait des objectifs stratégiques, opérationnels et des indicateurs, lesquels rendaient parfaitement compte de l'activité de l'association, de sa participation à la mise en œuvre d'une politique publique, justifiant ainsi le recours aux subventions.

Depuis, l'association n'a pas entrepris de démarches pour renouveler cette convention. Elle envisagerait toutefois de le faire, ce à quoi la chambre l'encourage.

En effet, la convention pluriannuelle d'objectifs est un moyen de définir une relation partenariale équilibrée, dans le respect du projet associatif et des orientations du financeur. La définition des objectifs et des indicateurs constitue, pour l'association, une opportunité pour définir son projet et rendre compte de sa contribution à la mise en œuvre de politiques publiques.

Elle offre, également, une meilleure lisibilité sur la pérennité des financements publics, ce qui constitue un enjeu important pour Plan Séquence, eu égard à la part prépondérante des subventions dans son modèle économique.

Elle est, enfin, un moyen de simplification des relations avec les administrations, dont l'association pourrait tirer profit, compte tenu de la composition de sa structure administrative permanente.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association Plan Séquence a pour objet de promouvoir le cinéma d'art et d'essai et de favoriser l'éducation à l'image de différents publics. Pour cela, elle organise depuis 20 ans un festival cinématographique.

Cet évènement assure la diffusion de films européens à Arras, et dans une moindre mesure de manière décentralisée dans plusieurs villes de la région Hauts-de-France. Il apporte son soutien à la création et la diffusion d'œuvres. Il est un lieu de rencontres des professionnels du secteur et d'animations prisées du grand public autour de l'activité cinématographique.

Son succès est grandissant. En 2019, 52 000 spectateurs, correspondant à 38 600 entrées payantes, y ont participé, soit un quart de plus qu'en 2015. Cette évolution est notamment liée à la hausse toujours plus importante des scolaires (6 500 en 2019), des participants aux animations périphériques, et des spectateurs des diffusions décentralisées.

En 2019, il a attiré 21 500 festivaliers (dont 18 600 à Arras). Le festival a un rayonnement surtout régional. En effet, 88 % de spectateurs sont originaires des Hauts-de-France, et plus précisément 58 % de la communauté urbaine d'Arras.

L'équilibre de son modèle économique repose sur les subventions publiques, qui représentent en moyenne les 2/3 de ses produits d'exploitation (1 M€ en 2019).

Aussi, la part des recettes de billetterie dans le budget de cette manifestation est marginale. Celles-ci sont réparties entre l'association, les distributeurs de films et l'exploitant des salles de cinéma, si bien que Plan Séquence ne perçoit en réalité qu'1 € par place vendue. Ainsi, le financement du festival repose pour l'essentiel sur le contribuable local, plus que sur l'utilisateur.

Depuis 2015, les recettes de mécénat et sponsoring ont progressé. Elles sont toutefois sensibles à la conjoncture économique, comme l'illustre la crise sanitaire et l'annulation en conséquence de l'édition 2020.

2 UN FONCTIONNEMENT ACTUEL SOURCE DE RISQUES

Les statuts, adoptés le 6 octobre 1990 et modifiés le 29 mai 2015, définissent la gouvernance et ses principes de fonctionnement. Ils prévoient la possibilité de « fixer les points non prévus notamment concernant l'administration interne » dans un règlement intérieur. Cette faculté n'a pas été utilisée à ce stade.

Le président actuel indique, en réponse, que le conseil d'administration « se prononcera sur la nécessité de se doter d'un règlement intérieur et sur son contenu après la refonte des statuts ». Pour la chambre, cet outil permettrait de clarifier les attributions des différentes instances associatives.

Le cadre statutaire définit la qualité de membres de l'association :

- les membres associés sont « *des représentants des personnes morales partenaires de l'association ou des personnes physiques choisies en fonction de leur compétence particulière. Leur admission est prononcée par le conseil d'administration* ». Les statuts ne prévoient pas leur nombre et les critères de désignation. Actuellement, ils sont huit mais aucun ne représente les partenaires de Plan Séquence. Ils ont été régulièrement admis par le conseil d'administration, après consultation des professionnels de la structure ;
- les membres adhérents sont « *des représentants du public à jour de leur cotisation annuelle* ». Entre 2015 et 2019, leur nombre est demeuré voisin de 330. Ils s'acquittent d'une cotisation de 18 € et 4 € pour les moins de 25 ans. Ils bénéficient de tarifs réduits dans les cinémas partenaires et lors du festival du film ;
- les membres d'honneur sont « *des personnes physiques qui ont rendu d'important services à l'association* », désignées par le conseil d'administration.

Les membres sont représentés au sein des « *organes dirigeant de l'association* », constitués de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du bureau et de la direction.

2.1 Les dysfonctionnements actuels de la gouvernance

2.1.1 Le contrôle limité de l'assemblée générale sur les instances associatives

L'assemblée générale se réunit annuellement, en session ordinaire. Ses décisions sont consignées dans des procès-verbaux. Sur la période sous contrôle, une seule assemblée générale extraordinaire s'est tenue.

Les statuts ne fixent pas de quorum, ce que n'oblige pas la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. Cette faculté est destinée à garantir la représentativité et l'autorité des assemblées. Au cas d'espèce, entre 2015 et 2019, 43 membres en moyenne étaient présents¹⁵, soit 79 votants¹⁶, ce qui représente environ ¼ des adhérents.

¹⁵ Les procès-verbaux des assemblées générales ne distinguent pas la qualité des membres.

¹⁶ Selon les statuts, chaque membre présent peut détenir jusqu'à trois procurations.

L'assemblée délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le conseil d'administration. Les adhérents peuvent faire des propositions, ce qui est rare. Les statuts rendent peu aisée cette possibilité. En effet, leurs questions doivent concerner $\frac{1}{4}$ des membres et être communiquées un mois avant la réunion. Ce délai paraît incompatible avec celui de huit jours, prévu par les statuts, pour la convocation de l'assemblée générale et l'envoi de l'ordre du jour. En pratique, cependant, entre 2015 et 2019, les adhérents sont convoqués en moyenne 21 jours avant la date de réunion de l'instance.

Dans les faits, l'assemblée approuve le rapport moral, les comptes et le rapport du commissaire aux comptes, vote le montant des cotisations et procède à l'élection des membres au conseil d'administration.

Selon les statuts, elle entend « *les rapports sur la gestion du conseil d'administration* », ce qui n'a jamais été le cas au cours de la période sous revue, à l'exception du rapport annuel d'activité.

Ce dernier consacre une large place au festival (chiffres clefs de fréquentation, nombre de séances et d'entrées par film, palmarès, établissements scolaires, rencontres des professionnels). Il ne propose pas une analyse qualitative permettant, d'une part, d'apprécier les évolutions statistiques présentées et, d'autre part, de faire le bilan des actions menées. Il ne fait pas également état des contributions des financeurs, des partenaires et des mécènes et n'évoque pas, non plus, le profil des adhérents et la contribution des bénévoles.

En réponse, le président indique que « l'analyse qualitative se fait oralement, mais elle sera dorénavant incluse dans le rapport d'activité ». Il évoque le fait que « toutes les pièces sont ensuite transmises aux collectivités publiques qui subventionnent Plan Séquence ».

La chambre invite l'association à compléter le rapport d'activité afin de mieux apprécier les résultats de ses manifestations et assurer une meilleure information de ses adhérents et des financeurs publics.

2.1.2 Un conseil d'administration dont le rôle est à conforter

Le conseil d'administration est composé de 16 membres représentant paritairement les membres associés, experts du domaine, et les membres adhérents. Les premiers sont ceux qu'il a désignés sans limitation de durée, alors que les seconds sont élus par l'assemblée générale pour une période de deux ans. Les administrateurs sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité.

Le conseil est réuni régulièrement, entre 3 et 5 fois par an. Des procès-verbaux sont systématiquement rédigés, mais les décisions prises ne sont pas formellement consignées.

En réponse, le président convient « qu'il existe effectivement un problème de formalisme dans la rédaction des procès-verbaux [...] et que cette anomalie a été prise en compte par la nouvelle présidence et rectifiée dès le conseil d'administration de septembre 2020 », ce dont la chambre prend acte.

Le conseil d'administration dispose « des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale ».

Il arrête « le projet de budget annuel », à partir de documents budgétaires que le président a préparés avec la direction et qui sont adressés en amont des réunions. La chambre constate que les mentions reprises au procès-verbal font état de présentations succinctes et peu détaillées. Les hypothèses de dépenses et de recettes sont, au surplus, systématiquement sous-évaluées. Le renforcement de la participation des administrateurs à la construction et au suivi budgétaire est donc encouragé.

Le conseil d'administration « approuve les orientations générales et le programme d'action proposé par le président et directeur ». Dans les faits, son information se limite quasi exclusivement au festival et, selon les procès-verbaux, ces présentations font l'objet de peu de débats. Au surplus, il ne délibère pas sur les rapports d'activité.

En réponse, le président fait valoir que « les procès-verbaux ne reprennent pas toujours le formalisme mais ceux-ci permettent de retracer les orientations stratégiques approuvées par cet organe de gouvernance ».

D'après les statuts, le conseil d'administration « arrête les conditions de recrutement et de rémunération du personnel ». Sur la période sous contrôle, son rôle dans ce domaine n'est pas clairement établi.

En 2017, il a, ainsi, appris *a posteriori* le recrutement d'un emploi aidé puis son renouvellement en 2018. Or, ces décisions avaient un impact budgétaire important, dans la mesure où ses modalités de financement par l'État changeaient et que l'augmentation du volume horaire de l'agent aggravait les charges de l'association.

En réponse, le président convient que les procès-verbaux ne retracent pas fidèlement l'accord donné par l'instance. Il précise que lorsque celle-ci n'a pu être consultée, le recrutement a été pris en accord avec le président, ce que la chambre n'a pu vérifier.

L'organisation du festival constitue un autre exemple du pouvoir restreint du conseil d'administration. En effet, ce dernier ne valide pas les besoins et les modalités de recrutement de l'équipe temporaire de cette manifestation. Pour exemple, en 2015, il a été informé du remplacement du régisseur et la création d'un poste en charge du protocole, mais il n'a pas décidé de leur recrutement ou de leur rémunération. Cette pratique s'est renouvelée en 2018 lors de la réorganisation du pôle « presse communication », et le recours à un second photographe professionnel.

Dans sa réponse, le président rappelle que la définition des besoins et les modalités de recrutement de l'équipe temporaire du festival relèvent de la délégation de pouvoir accordée à la directrice, et que le conseil d'administration en est régulièrement informé. Cependant, pour la chambre, une clarification des délégations de pouvoirs accordées aux permanents et un meilleur rendu compte des décisions prises permettrait de lever les incertitudes sur le rôle réellement exercé par le conseil d'administration.

Celui-ci, enfin, se prononce en principe « *sur les exclusions de membres, les emprunts éventuels, les baux, prises de participation dans d'autres entités* », ce qui ne s'est pas produit entre 2015 et 2019.

2.1.3 Le bureau, une instance peu mobilisée

D'après les statuts, cette instance a une fonction opérationnelle puisqu'« elle assure le suivi des tâches définies par le conseil d'administration » et se réunit mensuellement.

Sur la période sous revue, il s'est réuni à trois reprises seulement en 2016 et une fois en 2017 et 2018. Dans ces conditions, le bureau ne peut exercer ses prérogatives et son rôle de contrôle sur le fonctionnement administratif de l'association reste théorique.

Son nouveau président, élu en juin 2020, indique vouloir relancer cette instance. Il précise, dans sa réponse, que « la modification du rythme des réunions et de l'étendue des prérogatives du bureau sera examinée lors de la modification des statuts ». La chambre considère que, conformément aux statuts, la réunion régulière du bureau et le maintien de ses compétences sont des conditions nécessaires au fonctionnement normal d'une association.

En conclusion, la chambre constate que les organes de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration et bureau) n'exercent pas pleinement leurs rôles respectifs. Elle rappelle à l'association l'obligation de respecter les termes de son contrat associatif fixés par ses statuts.

Rappel au droit unique : faire fonctionner les instances de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration, bureau) conformément aux statuts de l'association.

Dans sa réponse, le président admet « que les statuts sont imprécis et nécessitent une révision urgente ». Il indique que « l'évolution et la transformation des statuts de l'association » sont l'une des priorités de la nouvelle présidence [...]. Il nous faudra également revoir en priorité : la définition des membres associés ; les modalités d'organisation du bureau ; la mise en place d'un règlement intérieur, la définition du rôle des salariés dans ce même règlement intérieur. L'objectif est de présenter les nouveaux statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire qui pourra se dérouler au second trimestre 2021 », ce dont la chambre en prend acte.

2.2 Une directrice et un délégué général aux larges prérogatives

La structure permanente de l'association est composée de quatre agents. La « direction » de Plan Séquence comprend un délégué général et une directrice. Le premier a participé au sein d'un collectif à la création de l'association en 1990, et la seconde l'a rejoint en 1993. Les deux autres salariés exercent, respectivement, les missions de « responsable bureau des films¹⁷ » et « responsable développement des publics et actions éducatives ».

¹⁷ L'agent est particulièrement en charge de l'organisation du « festival off », de la communication des actions à l'année, et diverses missions administratives.

Les conditions de leur recrutement et leurs rémunérations, conformes à la convention collective des métiers de l'animation, n'appellent pas d'observation. Leur engagement professionnel et leur investissement personnel sont soulignés et salués par les présidents de l'association.

Les statuts ne reconnaissent que la fonction de directeur, mais n'évoquent pas celle de délégué général qui, au surplus, ne fait pas l'objet de fiche de poste. Ils lui accordent des attributions étendues et parfois définies dans des termes peu précis¹⁸.

La directrice recrute et gère le personnel, prépare les dossiers soumis au conseil d'administration et assure l'exécution des délibérations. Elle exerce une influence certaine sur les orientations de l'association puisque qu'elle « *prépare en collaboration avec le président, le programme d'activité de l'association, le projet de budget, ainsi que les projets de contrats et conventions* ».

Le délégué général exerce, pour sa part, un rôle de directeur artistique, fréquemment rencontré dans le cadre des organisations de festivals cinématographiques. Il définit, arrête le choix et la programmation des œuvres. Il construit et coordonne l'offre culturelle¹⁹.

En pratique, les fonctions de la directrice et du délégué général se confondent. Pour exemple, la première accompagne le second dans ses déplacements aux festivals et salons en vue de sélectionner des œuvres et arrêter la programmation artistique. Le délégué général signe, comme l'y autorise sa délégation de pouvoirs accordée par les différents présidents de l'association, certaines conventions avec les financeurs publics, mission qui échoit en principe au président ou à la directrice.

En réponse, le président considère que cette organisation traduit « une complémentarité nécessaire dans une structure qui compte seulement quatre salariés permanents ».

Tous deux bénéficient d'une large délégation de pouvoirs²⁰, accordée par le président et rédigée dans des termes quasi identiques, ce qui renforce la confusion relevée précédemment.

Ils peuvent, l'un comme l'autre, représenter l'association auprès des partenaires privés et publics, procéder à l'accomplissement des formalités administratives, signer tout acte administratif courant engageant l'association, et réaliser toutes les transactions sur les comptes courants.

La rédaction des délégations ne participe pas d'une gestion financière optimisée et sécurisée de Plan Séquence. Pour exemple, aucun seuil en matière d'engagement de dépenses ne prévoit, préalablement, le visa du président, du bureau ou du conseil d'administration. La directrice et le délégué général n'ont pas, dans les faits, d'obligation à rendre compte de leurs décisions.

¹⁸ « Le directeur est chargé de mettre en place l'organisation, les procédures de gestion et plus généralement toute mesure en vue de permettre à l'association d'atteindre ses objectifs tout en préservant l'intérêt de ses membres » [...] « Il administre l'association et ses moyens ».

¹⁹ Pour le festival, il bénéficie de l'appui d'une conseillère artistique, dont le coût s'est élevé à 9 000 € TTC en 2019 hors frais de transports et d'hébergement.

²⁰ Les délégations n'ont fait l'objet d'aucune modification depuis 2015, alors que quatre présidents se sont succédé.

Pour la chambre, la directrice et le délégué général disposent donc, sans réel contrôle des instances de gouvernance, d'une large autonomie.

En réponse, le président fait valoir que « la directrice et le délégué général disposent en effet d'une large autonomie mais tous leurs actes ont été accomplis dans le cadre de leurs missions et leurs délégations de pouvoirs, donc en toute légalité et sans jamais contrevenir aux décisions du conseil d'administration, au projet, au budget et à la stratégie de la structure. De surcroît ils rendent compte régulièrement aux administrateurs ».

La chambre confirme, sur la base des pièces communiquées, qu'aucune atteinte à la probité n'a été relevée dans l'exercice des fonctions de direction. Elle note cependant l'absence de compte rendu formalisé des décisions prises par les deux professionnels devant les instances de l'association. Elle rappelle que son bon fonctionnement est subordonné, d'une part, à une mention des fonctions du délégué général dans les statuts et, d'autre part, à la clarification des attributions respectives des membres de la direction dans un règlement intérieur validé par le conseil d'administration.

2.3 Une situation porteuse de risques

Le fonctionnement actuel de la gouvernance pourrait exposer l'association à des risques.

En effet, les statuts prévoient que la « direction » fait partie intégrante des organes dirigeants, ce que n'interdit toutefois pas la loi.

Dans les faits, cependant, celle-ci exerce un rôle prépondérant dans la définition des orientations de Plan Séquence et bénéficie de larges prérogatives, dont elle rend insuffisamment compte aux instances de gouvernance qui, parallèlement, n'exercent pas pleinement leurs attributions, dont leur nécessaire rôle de contrôle.

Ce fonctionnement actuel crée une confusion entre les rôles respectifs impartis, d'une part, à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au bureau et, d'autre part, aux deux dirigeants salariés. Une gestion autant personnalisée peut fragiliser la gestion désintéressée de l'association. La domiciliation du siège social au domicile de ces derniers entretient, à cet égard, l'ambiguïté.

En réponse, le président en fonctions indique « qu'il est prévu dans la refonte des statuts de changer la domiciliation du siège social ».

Cette situation comporte le risque pour ces salariés d'être considérés comme des dirigeants de fait²¹, à côté du dirigeant de droit que constitue le président de l'association, en sa qualité de représentant légal de la structure.

²¹ Bulletin officiel des finances publiques – impôts CHAMP-10-50-10-20, paragraphe 380 : « Les dirigeants de fait s'entendent des personnes qui remplissent des fonctions normalement dévolues aux dirigeants de droit, qui exercent un contrôle effectif et constant de l'association et qui en définissent les orientations ».

La jurisprudence a précisé la définition du dirigeant de fait « celui qui en toute indépendance et liberté exerce une activité positive de gestion et de direction et se comporte, sans partage, comme "maître de l'affaire" » (Cass., Com., 10 octobre 1995, n° 93-15553). Il agit, ainsi, comme un dirigeant de droit sans en avoir la qualité.

En effet, dans une situation proche, la jurisprudence administrative²² a reconnu dirigeante de fait la fondatrice d'une association culturelle dont le siège social est à son domicile, devenue permanente salariée, participant aux conseils d'administration et disposant d'une procuration sur les comptes bancaires.

Dans une telle situation, la directrice et le délégué général de Plan Séquence pourraient être tenus pour responsables sur le plan civil et pénal. De plus, la remise en cause de la gestion intéressée de l'association ne lui permettrait plus de recourir au mécénat, et ses activités seraient soumises à la TVA et aux impôts commerciaux.

Pour la chambre, ce risque pourrait être écarté. En effet, la jurisprudence administrative²³ a considéré qu'un dirigeant bénéficiant de larges pouvoirs et d'une autonomie certaine, mais qui ne décidait pas de l'embauche du personnel et rendait compte, devant le conseil d'administration, de la délégation de signature qui lui était accordée, n'était pas dirigeant de fait. Ces modalités de fonctionnement pourraient, par exemple, servir d'exemple à Plan Séquence.

Aussi, la chambre invite la direction à rendre compte de son action et le conseil d'administration à se réappropriier le pilotage de l'association.

Dans sa réponse, le président admet que cette « hypothèse du risque appelle à la plus grande vigilance pour la protection des salariés ». Il liste les précautions prises dans le fonctionnement de l'association : « réunion périodique et en nombre suffisant des organes de direction de l'association [...], une information adéquate et objective du conseil d'administration, remise en temps utile pour permettre aux administrateurs d'étudier les dossiers qui leur sont soumis, l'établissement d'un contrat de travail et d'une fiche des missions définissant les missions confiées aux salariés, la mise à jour périodique des délégations de pouvoirs et de signatures [...], un contrôle effectif et régulier de la façon dont les salariés exécutent leur mission ». La chambre prend acte de ces dispositions qui permettront effectivement de prévenir le risque d'une requalification en direction de fait.

Elle invite l'association à actualiser et à prévoir ses modalités de suivi et d'évaluation de son projet artistique et culturel échu en 2019, lequel constitue pour le président le projet associatif. En effet, même si ce n'est pas prévu par la réglementation et par les statuts, une telle mesure garantirait l'effectivité des attributions respectives des instances de gouvernance.

Recommandation n° 2 : définir le projet associatif, ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation.

Dans sa réponse, le président indique « qu'un nouveau projet, ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation, seront élaborés au cours du premier semestre 2021. Ce travail s'effectuera en lien avec la relance de la convention pluriannuelle partenariale signée avec les collectivités publiques partenaires ».

²² Cour administrative d'appel de Paris, 11 juin 1998, n° 96-1322 et 96-1688, RJF 11/98, n° 1271.

²³ Cour d'appel de Versailles, 14 octobre 1999.

De manière générale, le président de Plan Séquence entre juin 2019 et juin 2020 relève, pour sa part, dans sa réponse, que les constats de la chambre ont « su souligner les atouts et points forts de l'association et identifier les faiblesses qu'il y aura lieu de corriger, pour que fort du soutien des structures publiques, l'association puisse se développer et pérenniser ses actions ».

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le fonctionnement actuel de la gouvernance de Plan Séquence soulève des interrogations.

D'une part, les organes dirigeants (assemblée générale, conseil d'administration et bureau) n'exercent pas pleinement les missions fixées par les statuts. Ils assurent un contrôle insuffisant sur l'administration de l'association.

D'autre part, la direction, composée de professionnels salariés, bénéficie de prérogatives élargies. Elle exerce une influence déterminante sur les orientations politiques. Elle agit en pleine autonomie en rendant insuffisamment compte de son action.

Une telle situation génère des risques juridiques. L'association peut y parer en permettant aux instances de gouvernance précitées de se réappropriier le pilotage de la structure.

*
* *

ANNEXES

Annexe n° 1. La structure des charges entre 2015 et 2019	30
Annexe n° 2. Évolution des produits d'exploitation entre 2015 et 2019	32
Annexe n° 3. Évolution du bilan entre 2015 et 2019	33
Annexe n° 4. Évolution des tarifs dans le cadre du festival	34

Annexe n° 1. La structure des charges entre 2015 et 2019**Tableau n° 7 : Évolution des charges entre 2015 et 2019**

(en €)	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2015/2019
Achats de marchandises	3 168,00	4 685,00	4 798,00	6 395,06	8 057,36	154 %
Autres achats non stockés et charges externes	621 287,00	568 804,00	633 838,00	693 389,99	759 938,35	22 %
Impôts et taxes	2 534,00	2 532,00	2 539,00	2 542,00	2 935,00	16 %
Salaires et traitements	160 948,00	153 792,00	161 881,00	171 322,64	175 091,73	9 %
Charges sociales	60 554,00	63 035,00	64 629,00	69 285,15	62 150,23	3 %
Autres charges	12 888,00	10 107,00	10 967,00	15 004,32	8 447,29	- 34 %
Dotations aux amortissements et provisions	487,00	1 554,00	4 403,00	3 218,83	111,33	- 77 %
Total des charges d'exploitation	861 866,00	804 509,00	883 055,00	961 157,99	1 016 731,29	18 %
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges exceptionnelles	0,00	158,00	90,00	542,90	111,39	
Engagements à réaliser	0,00	25 000,00	22 950,00	15 000,00	9 000,00	
Total général	861 866,00	829 509,00	906 005,00	976 157,99	1 025 731,29	19 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports du commissaire aux comptes.

Tableau n° 8 : Évolution des achats non stockés et charges externes entre 2015 et 2019

(en €)	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2015/2019
Total autres achats non stockés et charges externes	621 287,00	568 804,00	633 838,00	693 389,99	759 938,35	22 %
dont c/604 « achats d'études et prestations de services »	80 544,49	66 083,93	79 893,64	81 080,79	90 932,59	13 %
Achats de places	24 008,90	18 407,00	27 049,00	27 629,00	31 703,00	32 %
Achats de spectacle	8 492,50	4 950,00	4 950,00	4 990,00	5 949,02	- 30 %
Coréalizations, coproductions	48 043,09	42 726,93	47 894,64	48 461,79	53 280,57	11 %
dont c/6135 « locations mobilières »	134 867,52	135 349,18	131 707,75	142 268,36	169 461,53	26 %
Locations téléphone	4 240,00	5 569,94	6 474,97	8 624,70	11 354,36	168 %
Locations matériel projection	16 800,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00	18 600,00	11 %
Locations films	55 415,67	54 129,13	53 618,05	56 358,50	61 159,77	10 %
Locations instruments musique	2 460,00	2 496,00	1 788,00	1 788,00	1 854,00	- 25 %
Locations matériel technique	55 803,26	56 193,36	52 865,40	58 457,85	76 086,38	36 %
Locations véhicules	148,59	160,75	161,33	239,31	407,02	174 %
dont c/6226 « honoraires »	69 104,19	68 375,43	86 482,05	103 252,93	122 472,06	77 %
Honoraires comptables	3 205,20	2 580,00	2 580,00	2 580,00	2 580,00	- 20 %
Honoraires commissaire aux comptes	3 025,40	2 976,00	3 000,00	3 000,00	3 036,00	0 %
Honoraires intervenants	14 644,27	10 771,89	14 441,92	13 443,86	16 320,20	11 %
Honoraires artistiques	3 243,50	2 359,56	3 484,50	2 909,50	2 634,50	- 19 %
Honoraires techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	
Honoraires attaché de presse	27 639,76	29 400,00	35 070,00	39 420,00	39 200,00	42 %
Honoraires bureau de contrôle	838,80	444,00	444,00	456,00	456,00	- 46 %
Honoraires traducteurs interprètes	6 538,26	6 782,21	5 917,55	8 258,19	12 882,60	97 %
Honoraires conseil et assistance	3 000,00	6 770,00	11 808,00	8 940,00	13 112,00	337 %
Honoraires audiovisuel	5 169,00	4 186,40	6 960,08	19 795,38	26 400,76	411 %
Honoraires photographe et rep	1 800,00	2 105,37	2 776,00	4 450,00	4 450,00	147 %
dont c/6232 « fêtes et cérémonies »	34 486,80	27 451,40	27 460,80	30 663,47	31 479,60	- 9 %
Affiches	1 570,80	1 411,40	1 420,80	1 599,47	1 856,40	18 %
Cartes postales	1 488,00	1 620,00	1 620,00	1 548,00	1 944,00	31 %
Programme cinémathèque	10 752,00	3 744,00	3 744,00	3 744,00	3 744,00	- 65 %
Programme festival	20 676,00	20 676,00	20 676,00	23 772,00	23 935,20	16 %
dont c/6251 « voyages et déplacements »	23 627,99	21 922,41	25 523,42	27 476,56	27 061,55	15 %
Voyages et déplacements activités	8 800,32	8 085,36	9 776,46	10 443,07	9 675,61	10 %
Voyages et déplacements invités	14 827,67	13 837,05	15 746,96	17 033,49	17 385,94	17 %
dont c/6256 « missions »	5 889,61	6 373,11	681,17	6 383,83	8 434,74	43 %
dont c/6257 « réceptions »	79 894,64	81 347,87	90 222,81	92 365,07	105 641,80	32 %
Réceptions	46 069,52	49 610,49	50 397,42	53 184,73	60 642,19	32 %
Hébergements des invités	33 825,12	31 737,38	39 825,39	39 180,34	44 999,61	33 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports du commissaire aux comptes

Annexe n° 2. Évolution des produits d'exploitation entre 2015 et 2019

(en €)	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2015 - 2019
Subventions d'exploitation	615 595	588 987	558 396	654 130	620 076	1 %
dont Europe programme Média	41 000	0	0	46 000	0	- 100 %
dont CNC	69 000	67 000	67 000	59 000	59 000	- 14 %
dont Ministère de la Culture	18 200	18 200	25 700	35 700	35 700	96 %
dont académie de Lille	0	0	3 000	3 000	3 000	
dont département du Pas-de-Calais	101 000	114 500	102 000	102 000	110 000	9 %
dont Région	210 000	222 000	210 000	230 000	230 000	10 %
dont commune de Lille	5 500	0	0	0	0	- 100 %
dont commune de Douai	5 510	5 510	5 510	5 510	5 510	0 %
dont commune d'Arras	95 000	107 000	100 000	110 000	115 000	21 %
dont CUA	31 000	42 500	30 000	50 000	50 000	61 %
dont Goethe Institut	4 972	4 128	6 441	5 600	4 546	- 9 %
dont ambassades et consulats	1 119	1 829	0	0	0	- 100 %
dont université d'Artois	7 420	6 320	8 745	7 320	7 320	- 1 %
dont variation engagements à réaliser	25 874	0	0	0	0	- 100 %
Production vendue	145 702	130 467	154 395	156 636	178 382	22 %
Autres produits	92 800	103 658	118 881	158 831	218 808	136 %
dont cotisations	4 760	4 873	4 583	5 921	5 891	24 %
dont produits de gestion courante	0	0	0	3	1	
dont dons manuels non affectés	0	15	70	5	0	
dont mécénat	28 500	33 100	29 000	52 500	87 200	206 %
dont partenariats	59 540	65 670	85 228	100 403	125 716	111 %
Reprises et transferts de charges	1 586	27	3 970	4 921	2 130	34 %
Reprises s/provisions dépréciations créances	0	0	0	0	70	
Total des produits d'exploitation	855 683	823 139	835 642	974 518	1 019 465	19 %
Produits financiers	684	471	528	344	347	- 49 %
Produits exceptionnels	0	73	0	997	0	- 100 %
Report des ressources non utilisées	8 877	10 883	27 584	7 669	13 194	49 %
Total général	865 244	834 493	863 754	982 532	1 033 007	19 %
Part subventions/total recettes	71 %	71 %	65 %	67 %	60 %	- 16 %

Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports du commissaire aux comptes.

Annexe n° 3. Évolution du bilan entre 2015 et 2019

(en €)	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2015-2019
Immobilisations incorporelles nettes	0	7 088	3 038	0	0	
Immobilisations corporelles nettes	1 170	629	277	165	54	- 95 %
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	
Actif immobilisé (a)	1 170	7 717	3 314	165	54	- 95 %
Stocks	0	0	0	0	0	
Créances	187 576	101 563	94 359	138 483	161 503	- 14 %
Actif circulant (b)	187 576	101 563	94 359	138 483	161 503	- 14 %
Disponibilités	78 785	145 368	118 296	74 253	97 451	24 %
Charges constatées d'avances (c)	486	372	247	247	247	- 49 %
Total actif	268 016	255 020	216 215	213 147	259 255	- 3 %
Capitaux propres (d)	81 787	86 686	44 345	51 173	58 338	- 29 %
dont réserves	77 134	77 134	77 134	44 345	44 345	- 43 %
dont report à nouveau	1 276	4 654	9 553	0	6 828	435 %
dont résultat de l'exercice	3 378	4 899	- 42 341	6 828	7 164	112 %
Provisions pour risques et charges (e)	0	0	0	0	0	
Fonds dédiés (f)	0	51 113	46 479	53 810	49 615	
Dettes (g)	149 233	117 220	125 391	108 164	151 302	1 %
dont fournisseurs	103 072	81 346	89 126	75 500	121 306	18 %
dont fiscales et sociales	46 161	35 875	36 265	32 665	29 996	- 35 %
Produits constatés d'avances (h)	36 996	0	0	0	0	- 100 %
Total passif	268 017	255 020	216 215	213 147	259 255	- 3 %
Fonds de roulement (i = (d + e + f) - a)	80 617	130 083	87 510	104 818	107 899	34 %
Besoin en fonds de roulement (j = (b + c) - (g + h))	1 832	- 15 285	- 30 786	30 565	10 447	470 %
Trésorerie (i - j)	78 785	145 368	118 296	74 253	97 451	24 %

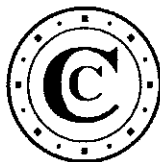
Source : chambre régionale des comptes à partir des rapports du commissaire aux comptes.

Annexe n° 4. Évolution des tarifs dans le cadre du festival

	2015	2016	2017	2018	2019
Tarif plein	7 €	7 €	7 €	7 €	7 €
Tarif réduit	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Pass festival	60 €	60 €	65 €	67 €	67 €
Abonnement 10 films	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €
Abonnement 5 films	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €
Groupes scolaires	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Soirée d'ouverture	8 €	8 € et 7 €	8 € et 7 €	8 € et 7 €	8 € et 7 €

Source : chambre régionale des comptes à partir des données de l'association.

Le tarif réduit est proposé aux moins de 18 ans, aux étudiants et demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux adhérents de Plan Séquence et de certaines associations partenaires. Les classes et les centres sociaux bénéficient d'un tarif de 3,50 € par personne. Des abonnements sont proposés pour 5 films pour 27,50 €, ou 10 films pour 45 €. Le « pass festival », qui permet de visionner l'ensemble des films, est passé de 60 € en 2015 à 67 € en 2019. La soirée d'ouverture fait l'objet d'une tarification spécifique, de 8 € en tarif plein et 7 € en tarif réduit. L'accès aux animations est gratuit.



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

ASSOCIATION « PLAN SÉQUENCE »

(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2015 à 2019

Représentants légaux en fonctions pour la période examinée :

- | | | |
|----------------------------|---|------------------------------|
| - M. Sébastien Doco : | } | réponse commune de 15 pages. |
| - M. Anthony Jouvenel : | | |
| - M. Sylvain Crapez : | | |
| - M. Jean-Marie Prestaux : | | pas de réponse. |

Collectivités et organisme ayant apporté un concours financier :

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| - Région Hauts-de-France : | réponse d'une page. |
| - Département du Pas-de-Calais : | réponse d'une page. |
| - Communauté urbaine d'Arras : | pas de réponse. |
| - Commune d'Arras : | réponse d'une page. |

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001).*

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France des comptes et de la gestion de l'association Plan-Séquence (Département du Pas-de-Calais)

Rapport définitif – Mémoire en réponse de Plan-Séquence

PRÉAMBULE

Plan-Séquence a rencontré la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France (CRC) la première fois le 29 juin 2020. Il nous a été expliqué la démarche, exposé le déroulement (3 demi journées de travail thématique : la gouvernance, les finances et l'activité) et annoncé le calendrier.

Nous avons reçu le 18 décembre 2020 le rapport d'observations provisoires établi par la CRC auquel nous avons répondu le 11 février 2021.

Par courrier en date du 31 mars 2021, vous avez porté à notre connaissance le rapport d'observations définitives que la CRC a arrêté au terme du contrôle des comptes et de la gestion de l'association Plan-Séquence pour les années 2015 à 2019.

Plan-Séquence, représentée par son Président actuel et deux de ses prédécesseurs (Anthony Jouvenel et Sylvain Crapez) pour la période du contrôle, souhaite formuler des éléments de réponses à ce rapport d'observations définitives conformément à l'article L243-5 du code des juridictions financières.

Avant toute chose, nous souhaitons remercier le travail mené par la CRC dans un contexte sanitaire particulièrement compliqué, ainsi que pour la pertinence des remarques et des conseils, malgré les réserves sur lesquelles nous reviendrons ci-après.

Comme indiqué dans notre réponse aux observations provisoires, adressée à la CRC le 11 février 2021, nous regrettons que la réunion de travail concernant l'activité de Plan-Séquence n'ait pas eu lieu. L'absence d'échanges autour de ce qui constitue le socle de notre projet associatif, artistique et culturel, et qui justifie le soutien financier de nos partenaires publics, a sans doute été source de certaines incompréhensions que nous avons pu relever.

Si nous considérons ce contrôle comme une opportunité pour l'association de repenser et d'améliorer certaines de ses pratiques, ainsi que son organisation, il n'en demeure pas moins que certains aspects ont pu être occultés ou, et c'est plus souvent le cas, interprétés un peu rapidement et hors de leur contexte.

L'association Plan-Séquence a su grâce à l'engagement de mes prédécesseurs, des membres du Conseil d'administration et des salariés, permanents ou non, dont je salue le dévouement à notre projet, développer nos activités, et obtenir la reconnaissance du secteur professionnel.

Nous sommes conscients que les missions de Plan-Séquence, comme tous les acteurs de ce secteur, recouvre une multiplicité d'actions sur un périmètre très étendu, ce qui ne facilite pas une fine appréhension de sa diversité et de ses spécificités internationales, nationales, régionales et locales.

Nous sommes convaincus que la seule analyse de l'activité en termes de rentabilité et de résultats écarte un certain nombre d'éléments qui permettraient de mieux apprécier les actions culturelles de l'association mais aussi son rôle dans l'éducation populaire, la formation artistique et la lutte contre les exclusions. Jamais la dimension humaine n'est ici prise en compte, et sans doute parce qu'elle est difficilement quantifiable.

Il est ainsi dommage que la CRC dans son rapport ne signale jamais la politique volontariste que mène l'association pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, soit en terme d'emploi, soit en terme d'engagement bénévole et d'apprentissage. Ce sont en effet environ 150 jeunes concernés chaque année par notre action.

De même, quand il est question de l'impact économique du festival, rien n'est dit sur le rôle joué par Plan-Séquence dans l'accord passé entre la Communauté Urbaine d'Arras et Pictanovo, dans le cadre du réseau des villes « Film Friendly », et dans la multiplication des tournages sur le territoire, ce qui induit à chaque fois d'importantes retombées économiques.

Telles sont les précisions et explications que je tenais à porter à votre connaissance. Notre réponse ci-après suit le plan du rapport d'observations définitives.

Sylvain Crapez
Président de Plan-Séquence (octobre 2015-Juin 2019)

Anthony Jouvenel
Président de Plan-Séquence (février 2013-octobre 2015)

Sébastien Doco
Président de Plan-Séquence



Signature
numérique de
SEBASTIEN
DOCO
Date :
2021.04.30
10:51:44 +02'00'

Synthèse

Dans notre réponse du 11 février 2021 concernant la synthèse, nous vous avons demandé de changer dans le deuxième paragraphe le terme « quasi exclusivement » par « en grande partie » afin d'être au plus proche de la réalité de notre activité. En effet, les actions permanentes et territoriales, menées tout au long de l'année par notre structure sont loin d'être anecdotiques. Comme déjà précisé, cela représente 112 jours d'activités destinées au public (sachant que plusieurs actions peuvent se dérouler le même jour dans des cinémas et des villes différentes) pour la seule année 2019, auxquels il convient d'ajouter les 10 jours du festival à Arras, les 28 jours du festival off à Paris et en région Hauts-de-France ainsi que toutes les interventions dans les établissements scolaires. Ces actions, rappelons-le aussi, font partie intégrante du projet de la structure et sont en totale adéquation avec les conventions d'objectifs signées avec nos partenaires publics financeurs.

Par ailleurs, il nous paraît réducteur de considérer le rayonnement du Festival uniquement sous l'angle de la provenance des publics. Il convient d'ajouter d'autres critères : le travail du festival en réseau, le relationnel à l'international qui nous permet de faire venir des films importants de toute l'Europe ainsi que leurs réalisateurs et producteurs, les retombées presse, la participation des professionnels.

Recommandations

Dire que nos instances de gouvernance ne fonctionnent pas nous semble être un rappel au droit très dur. Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse du 11 février 2021, les instances de gouvernance de Plan-Séquence fonctionnent et sont conduites en toute transparence mais les procès-verbaux manquaient jusqu'alors de formalisme, ne faisant pas toujours apparaître les débats et les votes des décisions. Il nous semblerait plus juste de signaler que seul le Bureau a peu fonctionné, et tout particulièrement sur les années 2018 et 2019.

Nous sommes très sensibles au fonctionnement démocratique de notre structure et nous souhaitons répondre pleinement aux recommandations de la CRC. Ainsi entre le 30 juin 2020 et le 15 avril 2021, 6 Bureaux et 4 Conseils d'administration se sont tenus, de nouveaux statuts ainsi qu'un règlement intérieur ont été rédigés et examinés au Conseil d'administration du 16 mars 2021. Ces documents qui proposent un rôle renforcé du Bureau et des modalités d'organisation régies par le règlement intérieur seront soumis au vote de l'Assemblée générale extraordinaire datée au 18 juin 2021. Ce nouveau cadre statutaire répond à une attente du Conseil d'administration formulée dans le projet de mandat du président lors du Conseil d'administration du 30 juin 2020.

Concernant la **Recommandation 2**, nous souhaitons rappeler en préambule que la définition d'un projet associatif n'est pas une obligation découlant de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de nos statuts.

Néanmoins, l'association Plan-Séquence s'est dotée depuis 2003 d'un projet associatif culturel et artistique dont les enjeux et les objectifs s'inscrivent dans les conventions partenariales signées avec les collectivités publiques partenaires.

Or il nous est ici demandé de « définir le projet associatif, ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation ». Il est aussi précisé que cette recommandation est « Non mise en œuvre ». La CRC semble ne pas tenir compte des réponses apportées et documents annexés le 11 février 2021 et vouloir dire que le projet associatif n'existe pas. Cependant, en page 27 du même rapport, il est écrit « Elle (la CRC) invite l'association à **actualiser** et à prévoir ses modalités de suivi et d'évaluation de son projet artistique et culturel échu en 2019, lequel constitue pour le président le projet associatif » et plus bas il est fait référence à une partie de notre réponse à savoir « Dans sa réponse, le président indique « qu'un **nouveau projet** ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation seront élaborés au cours du premier semestre 2021 ». Les termes « actualiser » et « nouveau » font donc bien référence

à un projet existant. Nous rappelons ici que nous avons transmis à la CRC le projet culturel et artistique 2017-2019 qui constitue en effet ce que la CRC appelle le projet associatif. Celui-ci a fait l'objet d'une réflexion collective au sein du Conseil d'administration qui a déterminé les grands objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir. Le projet a été prorogé en attendant sa réactualisation par décision du Conseil d'administration en date du 4 septembre 2020.

Nous sommes entièrement d'accord que ce projet associatif aurait dû être réécrit pour la période 2020-2022. Cela n'avait pas encore été entrepris au moment du contrôle de la CRC qui porte, faut-il le préciser, sur les années 2015-2019, en raison des changements successifs de présidents en 2019 et 2020, et de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le projet réactualisé, ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation, sont en cours de discussion et d'écriture. Cette question est à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 27 mai 2021. Ils devraient pouvoir être présentés à nos partenaires publics financeurs d'ici la fin d'année 2021. Il serait donc plus exact d'indiquer « redéfinir » le projet associatif » et que la recommandation n°2 est « en cours de mise en œuvre ».

1. UNE ASSOCIATION DEDIEE A L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE

Présentation de « Plan-Séquence »

Il est important pour nous de réaffirmer notre explication du 11 février 2021 concernant ce que la CRC appelle « un net recul » du nombre de films diffusés et du nombre d'entrées hors festival. Ce recul correspond en effet à l'arrêt de deux partenariats sur la métropole lilloise : l'un avec le cinéma Majestic (qui a duré de 1999 à 2015) et qui se traduisait par la programmation à l'année, soit 5 séances par jour, d'une salle de cinéma, l'autre avec la ville de Roubaix pour des actions ciné-goûter au cinéma Le Duplexe. Cette décision a été prise à l'unanimité par le Conseil d'administration lors de sa réunion du vendredi 28 août 2015. Voici un extrait du procès-verbal : *« Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques et privées et d'augmentation constante des charges, il a été décidé que l'objectif prioritaire de Plan-Séquence était de consolider et de poursuivre le développement de l'Arras Film Festival (38 352 spectateurs en 2014). Nos réflexions communes lors des différentes réunions nous ont amenés à devoir interrompre un certain nombre de nos actions permanentes, difficiles à équilibrer financièrement et particulièrement chronophages. Dans cette optique, nous sommes contraints de devoir arrêter le programme « Ciné-classics » que nous proposons avec le cinéma Majestic depuis janvier 1999. L'arrêt du soutien de la ville de Lille il y a trois ans, nous avait déjà contraints à revoir notre mode de fonctionnement (programme trimestriel, réduction de l'offre). Cet effort n'a pas été suffisant pour rendre pérenne notre initiative qui manquait cruellement de soutien. »*

Comme cela est rappelé, ce sujet avait été longuement débattu au sein du Conseil d'administration qui jugeait ce segment d'activité trop coûteux suite au désengagement de la ville de Lille. La question fut soulevée pour la première fois le jeudi 20 décembre 2012 lors d'un groupe de travail sur l'évolution du projet de Plan-Séquence. Il a ensuite été discuté lors de plusieurs réunions du Conseil d'administration à savoir les vendredi 1^{er} février 2013, vendredi 22 mars 2013, vendredi 16 janvier 2015 et vendredi 20 mars 2015.

Il s'agit donc bien là de choix et d'orientations stratégiques du Conseil d'administration qui a souhaité par ailleurs pérenniser les actions menées notamment en milieu rural et prioriser le qualitatif sur le quantitatif. Donc, en effet, nous réalisons 4.378 entrées en 2019 ce qui amène à rectifier la note 3 en bas de la page 5 qui ne comptabilise pas les 541 entrées des projections hors les murs (actions menées à l'année avec différents partenaires à Arras, en Région et à l'étranger).

Par ailleurs, il est important de préciser que les actions de formation du public scolaire s'inscrivent en complément de toutes celles menées dans le cadre du festival qui ont comptabilisé 7.852 élèves en

2019. A noter aussi, que les partenariats avec les lycées ne se limitent pas aux seuls établissements ayant une option cinéma – nous indiquerions plutôt « proposant notamment l’option cinéma » et que des lycéens, peuvent également participer à des séances publiques. C’est tout particulièrement le cas pour le Ciné-littérature à Arras.

1.1 Le succès croissant d’ « Arras Film Festival »

L’association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.1.1 Une offre cinématographique variée

L’association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.1.2 La fréquentation du festival soutenue par ses animations périphériques et la participation du public scolaire

Dans les commentaires du tableau n°2, nous souhaitons apporter une rectification : il y a confusion entre les entrées scolaires et les entrées gratuites.

Entre 2015 et 2019, l’augmentation du nombre de spectateurs du festival est de 9.846 entrées.

En réalité, ces entrées se décomposent de la manière suivante :

4.882 entrées payantes grand public à Arras soit 49,6%

1.986 entrées scolaires soit 20,2%

929 entrées gratuites incluant journalistes et professionnels accrédités soit 9,4%

1.401 entrées décentralisées Festival off soit 14,2%

648 participants aux animations périphériques soit 6,6%

Les entrées scolaires et les entrées décentralisées, en effet, ont eu un impact sur le total des entrées des spectateurs payants. Rappelons ici que le développement de la fréquentation scolaire et du festival off sont inscrits dans les priorités du projet associatif 2017-2019 (Enjeu 2 et objectif 1 pour le scolaire, Enjeu 3 et objectif 1 pour le festival off).

Il nous paraîtrait pertinent de relever que la progression des entrées payantes grand public (+49,6%) est cinq fois supérieure à celle des entrées gratuites (+9,4%) qui sont donc sérieusement maîtrisées.

1.1.2.1 L’essor du « festival off »

Comme précisé dans notre mémoire de réponse du 11 février 2021, l’arrêt des activités sur la métropole lilloise avait surtout pour but de redistribuer plus efficacement le temps de travail de l’équipe de salariés permanents et d’absorber le surcroît d’activité liée au développement du festival avec un effectif de personnel constant faute de moyens financiers supplémentaires. Il a permis de travailler davantage sur la préparation du Festival, de renforcer les actions territoriales en région dans le cadre du Festival Off et enfin, de mieux accompagner sur le territoire les films du Festival dans le cadre de la reprise des films du Palmarès ou de leur sortie en salles.

Le travail à l’année dans une salle lilloise (située en cœur de ville) n’est en aucun cas comparable avec des actions ponctuelles menées dans différentes villes du territoire, y compris en zone rurale, requérant un travail de fond qui nécessite du temps pour obtenir des résultats et ne peut fonctionner que si l’exploitant local s’empare du projet et s’implique fortement, ce qui n’est malheureusement pas toujours le cas.

1.1.2.2 Des animations périphériques qui concourent à l'attractivité du festival

Les Rencontres professionnelles ne sont en aucun cas des « animations périphériques » mais constituent un volet complet du festival. Il s'agit là d'une activité spécifique et stratégique que l'on retrouve dans tous les festivals d'importance internationale. Ces événements professionnels ont pour but essentiel de signaler la manifestation sur les radars de l'industrie du cinéma tout en renforçant la relation de confiance et l'intégration dans les réseaux de cette industrie.

« Consolider l'assise professionnelle » est d'ailleurs l'un des objectifs prioritaires du projet associatif et celui-ci figurait dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 (Objectif stratégique n°2).

Conformément à cet objectif, deux rendez-vous professionnels bien distincts ont été développés dans le cadre du festival, l'un ayant une visée internationale, l'autre ayant une visée nationale :

- Les ArrasDays sont des rencontres de coproduction qui permettent à des producteurs et des réalisateurs européens de venir présenter devant un jury de 3 professionnels du cinéma (producteurs, sales agents, script doctor...) leur nouveau projet de film et ainsi de concourir pour l'obtention de deux bourses d'aide au développement. Ces séances de pitches sont ouvertes aux professionnels du cinéma.
- Les Rencontres du Nord sont organisées avec la Chambre syndicale des cinémas du Nord-Pas de Calais, en partenariat avec l'Association française des cinémas d'art et essai, à l'intention des exploitants et programmeurs, distributeurs et fournisseurs. Pendant trois jours, ils assistent à des séances privées ou publiques dans lesquelles ils découvrent des films en avant-première, en présence des distributeurs et de certaines équipes de film. C'est aujourd'hui le plus important rendez-vous de ce type au nord de Paris.

1.1.2.3 Une part toujours plus importante de scolaires

Les actions menées en direction de la jeunesse, et tout particulièrement du public scolaire, sont parmi les objectifs prioritaires de notre projet associatif. Cet objectif figurait aussi dans toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs, y compris celle de la période 2014-2016 signée avec l'Etat, la Région, le Département et la ville d'Arras (Objectif stratégique n°4), et dans le projet associatif et culturel 2017-2019 (Enjeu n°2). Pour répondre à cet objectif souhaité par le Conseil d'administration et nos principaux financeurs publics, il a été décidé en 2017 de créer un poste ayant pour mission principale de développer les publics et l'action éducative. L'un des effets du travail accompli par cette personne a été l'augmentation de la fréquentation scolaire lors du festival à compter de cette date.

1.1.2.4 Une évolution du nombre de festivaliers

L'association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.1.3 Un festival à forte dimension régionale

Concernant le public du festival, il nous paraissait essentiel d'être en capacité d'attirer la population locale, ce qui s'est fait avec succès durant les premières années, de manière à constituer un socle solide de spectateurs. Ce public a ensuite été progressivement élargi aux habitants du Département et de la Région. La priorité ensuite, a été d'accroître et développer ce capital en faisant progresser la part de spectateurs issus des autres régions françaises. Pour cela, nous avons initié à partir de 2015 une stratégie de communication élargie grâce aux nouvelles technologies dans l'objectif d'étendre progressivement la zone d'influence du festival.

En définitive sur ce point, le présent rapport ne reprend que partiellement nos remarques concernant l'origine du public visant à démontrer que le festival a un rayonnement national et international, comme en témoigne la liste des professionnels et journalistes accrédités qui vous a été communiquée en annexe 3 le 11 février 2021. Les Rencontres du Nord attirent chaque année durant trois jours des participants venus de toute la France ainsi que quelques belges. Ils étaient 210 participants en 2019. Il est aussi important de signaler que la majorité des sociétés de distribution de films sont représentées lors du festival y compris parfois par leur direction européenne comme pour Fox Searchlight Pictures ou The Walt Disney Company. Les journalistes représentant la presse nationale sont également en augmentation : ils étaient 30 à s'être déplacés à Arras en 2019.

Enfin, l'Arras Film Festival accueille de nombreux professionnels étrangers -18 à 20 pays différents chaque année- ce qui traduit forcément une renommée au plan international, et tout particulièrement à l'échelle européenne. Rappelons qu'il faut une forte attractivité et une image de marque positive pour s'imposer sur le marché international, où les manifestations ne font que croître aux quatre coins de la planète sous l'effet de la mondialisation.

Le rayonnement international se traduit également par de nombreux partenariats avec les plus importantes sociétés de ventes privées, maisons de production, organismes gouvernementaux et autres festivals européens (Duisbourg et Cottbus en Allemagne, Tournai en Belgique, Lisbonne au Portugal, Cluj-Napoca en Roumanie, Göteborg en Suède).

En page 12 de ce rapport, la CRC reprend la répartition des dépenses qui profitent à l'économie locale et régionale transmise par Plan-Séquence mais conclut que les données sont « trop partielles pour évaluer l'impact économique local de la manifestation », « que ces retombées ne sont pas objectivées ». Cette conclusion est pour le moins surprenante car les chiffres transmis correspondent aux dépenses réelles directes de Plan-Séquence sur le territoire local et régional, calculées sur la base des factures enregistrées dans les grands livres de comptabilité et affectées aux comptes afférents du plan comptable. Ces chiffres reprennent également comme indiqué dans le tableau ci-dessous les données transmises par la Chambre syndicale des cinémas du Nord-Pas de Calais. Ce que nous ne sommes pas en mesure de quantifier précisément sont les dépenses indirectes : celles des partenaires et celles des festivaliers.

Dépenses repas/hébergements de l'organisation

	2015	2016	2017	2018	2019
Repas Festival	46 069 € 1559 repas	49 610 € 1640 repas	50 397 € 1712 repas	53 184 € 1785 repas	60 642 € 1867 repas
Hébergement Festival	33 825 € 494 nuitées	31 737 € 472 nuitées	39 825 € 436 nuitées	39 180 € 571 nuitées	45 000 € 621 nuitées
Repas Rencontres*	13 272 €	10 289 €	12 680 €	14 074 €	14 938 €
	93 166 €	91 636 €	101 902 €	106 438 €	120 580 €

*Chiffres transmis par la Chambre syndicale des cinémas du Nord-Pas de Calais

1.2 Un festival dont le financement est assuré très majoritairement par les subventions publiques

L'association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.2.1 Une situation financière dépendante du niveau des subventions

Le **tableau n° 4** est particulièrement intéressant car il montre une stabilité des subventions publiques avec +0,7% d'évolution sur 5 ans alors que les fonds propres sont en augmentation de 22,4%. Ce que montre également le tableau de l'Annexe 2. Il est fort regrettable que la CRC ne signale par l'effort accompli par Plan-Séquence pour tenter de réduire sa dépendance aux financements publics, notamment dans un contexte économique compliqué. D'autant que la CRC indique précédemment en page 13 du rapport, que cette situation n'est pas singulière car « le secteur associatif culturel notamment celui de la diffusion de spectacles est étroitement dépendant des subventions publiques ». La part des ressources propres représente aujourd'hui 40% du budget total, et cette diversification des ressources répondait aussi à un objectif de son projet associatif.

Il convient ici d'apporter une nouvelle fois des précisions concernant les charges d'exploitation. Elles ont augmenté en effet depuis 2015. Cette augmentation maîtrisée en fonction de l'augmentation en parallèle des produits d'exploitation s'explique par la nécessité de mieux structurer l'équipe du festival et de développer le recours aux nouvelles technologies, par l'augmentation des coûts des transports, d'hébergement, par l'obligation de mettre en place dès 2016 un service de sécurité pour répondre au plan Vigipirate, et par l'agrandissement nécessaire du Village du Festival pour faire face à un public croissant.

1.2.1.1 Une augmentation des charges destinées à accroître la notoriété du festival

Nous souhaitons apporter ici une précision concernant la communication et les dépenses afférentes.

Plan-Séquence a développé pour le festival, depuis plusieurs années, une communication hybride car le festival s'adresse à tous les publics et se veut accessible à tous. Le numérique est certes signe de progrès et porteur de promesses d'amélioration de la qualité de vie, mais il est aussi source de fracture sociale et générationnelle et donc d'inégalité, et, au final, devient un handicap dans une société toujours plus numérisée. La communication numérique ne peut donc pas se substituer entièrement aux moyens traditionnels de communication.

Par ailleurs, la somme de 23 900€ rappelée par la CRC et imputée au compte 623283 concerne non pas « la seule confection du livre-programme » mais l'ensemble des programmes papier du festival c'est-à-dire 4 documents : le programme officiel, le programme du Festival des enfants, le programme du Festival off et le livret ArrasDays.

A noter par ailleurs que les frais de réception ne se limitent pas à « l'accueil des mécènes et sponsors » mais concernent la prise en charge des frais de repas de tous les invités du festival et notamment les talents (pratique normale des festivals de cinéma).

1.2.1.2 Des ressources propres en hausse

Si Plan-Séquence n'a pas « cherché à développer une nouvelle offre culturelle ou des services », l'association s'est consacrée à développer, conformément à son projet associatif, plusieurs aspects de son activité, comme le Festival Off (Enjeu 3, objectif 1) et des actions à l'international, comme le partenariat avec le Festival Monstra de Lisbonne (Enjeu 1, objectif 3).

Pour rappel, l'équipe professionnelle de Plan-Séquence est composée de 4 permanents déjà fortement sollicités sur les actions permanentes et sur l'organisation du festival. Le développement d'une

nouvelle offre culturelle ou de services suppose d'y affecter des moyens humains supplémentaires non compatibles à ce jour avec la maîtrise budgétaire.

Jusqu'à ce jour, le Conseil d'administration de Plan-Séquence a opté pour un recentrage de l'activité et un développement partenarial (mécénat ou partenariat). Le travail sur les ressources humaines initié fin 2020 par le Bureau et acté en Conseil d'administration devrait permettre à Plan-Séquence de poursuivre le développement des ressources propres.

1.2.2 La contribution relative des festivaliers au financement d'Arras Film Festival

L'association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.2.2.1 L'organisation de la billetterie, frein à la croissance des recettes de l'association

Sur la question de la billetterie, nous souhaitons apporter un complément à notre réponse du 11 février 2021 et dire que l'utilisation d'une billetterie commerciale est d'abord un choix stratégique conforme à notre projet associatif culturel et artistique qui confirme notre attachement à la salle de cinéma en tant que lieu privilégié de diffusion des œuvres cinématographiques et participe à intégrer le festival dans l'économie du cinéma. Les recettes contrôlées par le Centre National du Cinéma concourent au financement du cinéma français et de ses fonds de soutien à la production, à la distribution et à l'exploitation. Ensuite, il convient de réaffirmer que ce choix se révèle être judicieux car il nous apporte un bénéfice financier qui s'élevait à 36.345 euros en 2019.

En utilisant l'autre système, celui d'une billetterie non commerciale qu'adoptent la plupart des festivals de cinéma, nous aurions été déficitaires de 32.308 euros en 2019, après avoir réglé le coût de la location des salles et les droits de diffusion des films comme le démontraient les calculs et tableau transmis dans notre réponse du 11 février 2021.

1.2.2.2 Une politique tarifaire favorable à l'accès du public

L'association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.2.3 Le rôle prépondérant du financement public

L'association Plan-Séquence ne formule aucun commentaire sur ce point.

1.2.3.1 Les contributions régionale, départementale et intercommunale en hausse

Le versement des subventions est conditionné au dépôt de documents financiers sans lesquels la procédure de mise en paiement est bloquée par les services financiers des collectivités. Chaque financeur public a son propre dispositif de suivi de l'utilisation des subventions accordées, et Plan-Séquence établit et transmet en conséquence les documents demandés.

Il convient donc de préciser que le fait de ne pas transmettre à la Région le formulaire spécifique intitulé « compte rendu financier » ne signifie pas pour autant que nous n'avons pas transmis de compte rendu financier à cette collectivité comme le rapport semble vouloir le dire. Nous invitons la CRC à interroger le service concerné à la Région.

1.2.3.2 Les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens avec la commune d'Arras à davantage respecter

La valorisation de mise à disposition des locaux demandée par la CRC apparait clairement dans le compte de résultat 2020 (en contributions volontaires en nature au compte 87100 et en charges au compte 86110) qui sera présenté à l'Assemblée générale du 18 juin 2021. La Ville d'Arras et le Département du Pas de Calais seront sollicités en 2021, le cas échéant, pour nous transmettre le montant des aides indirectes (techniques, logistiques et communication).

Nous souhaitons également revenir sur les affirmations de la CRC concernant le respect partiel des dispositions de la convention avec la Ville d'Arras. En effet, les indicateurs sont régulièrement renseignés. D'ailleurs, ceux de la convention pluriannuelle 2014-2016 ont été étoffés et intégrés en partie au rapport d'activités pour les années 2018 et 2019. Les rapports d'activités et rapports financiers sont adressés chaque année à chaque collectivité partenaire dans le document dénommé « Rapport de l'Assemblée générale ». Ces documents sont également déposés sur un portail (Région et Ville notamment). Pour information, il existe des indicateurs spécifiques destinés au Centre National du Cinéma et au programme EUROPE CREATIVE Media de la Commission européenne.

1.2.3.3 Des aides plus modestes de l'État et de son établissement public

Le recul de 14% de l'aide du Centre National du Cinéma correspond à la suppression du versement d'une bourse du Centre National du Cinéma dans le cadre des ArrasDays. Dans les faits, le Centre National du Cinéma n'a pas appliqué la baisse annuelle de 5% comme pour la plupart des festivals et structures nationales financées, comme l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai ou l'Agence pour le Développement en Région du Cinéma.

1.2.3.4 L'opportunité d'une convention pluriannuelle partenariale

Quand la CRC signale fort justement l'absence de convention pluriannuelle partenariale, à laquelle nous sommes très attachés, il n'est pas approprié d'imputer cela uniquement à notre association. Une réunion bilan de la convention 2014-2016 a été organisée le 29 mai 2016 à l'initiative de Plan-Séquence. L'objectif de cette réunion était également de poser les bases de la convention suivante. Et le Conseil d'administration travaillait en parallèle à la réactualisation du projet associatif 2017-2019. Mais la nouvelle Région Hauts-de-France, dans sa réorganisation, mettait en place un processus de rédaction de nouvelles conventions cadres et nous a demandé d'attendre. Le Département du Pas de Calais, quant à lui, a proposé de retravailler sur les indicateurs.

La direction de Plan-Séquence a échangé régulièrement avec ses interlocuteurs en Région à ce sujet. Le 27 novembre 2018, la Région a communiqué à l'association la convention cadre pluriannuelle d'objectifs qui devait permettre d'établir la convention pluriannuelle de partenariat. L'objectif était alors une signature pour la rentrée 2019.

Deux changements de présidence sur une période de 12 mois et la crise sanitaire qui débute en mars 2020 sont venus retarder la procédure qui devait être engagée. Le Conseil d'administration de Plan-Séquence va débattre le 27 mai 2021 des grandes orientations stratégiques de la structure et définir les grandes lignes du prochain projet associatif. Cela permettra à la structure de réunir ses partenaires et de rédiger ensemble une nouvelle convention pour la fin d'année 2021.

2. UN FONCTIONNEMENT ACTUEL SOURCE DE RISQUES

Les constats concernant les statuts sont partagés avec la CRC. Il était donc important à nos yeux d'engager au plus vite la réforme de nos statuts comme annoncé dans notre réponse du 11 février 2021 : les projets de refonte des statuts et d'un règlement intérieur ont été étudiés par le Conseil d'administration le 16 mars 2021 et seront validés par cette même instance le 27 mai avant qu'ils ne soient soumis au vote de l'Assemblée générale extraordinaire prévue le 18 juin 2021.

Dans la pratique, les membres associés ont toujours été limités à 8 membres pour former l'un des deux collèges du Conseil d'administration. Ils sont donc tous administrateurs (article 10 des statuts 2015). Actuellement 7 membres siègent à ce collège dont 4 représentent des structures partenaires de Plan-Séquence. La qualité de membre et la composition du Conseil d'administration sont redéfinis dans les nouveaux statuts et le règlement intérieur.

En revanche, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, les membres qu'ils soient adhérents ou associés ne sont pas représentés au sein de la direction.

2.1 Les dysfonctionnements actuels de la gouvernance

2.1.1 Le contrôle limité de l'assemblée générale sur les instances associatives

Concernant les contributions des financeurs, des partenaires et des mécènes, nous souhaitons préciser que l'Assemblée générale entend 3 personnes différentes sur la gestion financière de l'association : le trésorier qui fait son rapport financier, l'expert comptable qui présente à l'aide d'un Powerpoint un bilan précis et qui indique les contributions des financeurs, des partenaires et des mécènes (ce document a été transmis à la CRC en annexe 5 de notre réponse du 11 février 2021), le commissaire aux comptes qui fait lecture de son rapport. Jusqu'à aujourd'hui, les rapports sur la gestion du Conseil d'administration se concrétisent par le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le bilan de l'expert comptable, le rapport annuel d'activité présenté par le délégué général.

2.1.2 Un conseil d'administration dont le rôle est à conforter

Les procès-verbaux de la période 2015-2019 manquent en effet de formalisme comme nous l'avons reconnu dans notre réponse précédente, ils ne transcrivent qu'une synthèse de la présentation du budget faite au Conseil d'administration : lecture du document budgétaire qui a fait l'objet au préalable d'échanges entre la Direction et le Président puis a été distribué auparavant à chaque membre. Cette lecture fait l'objet de commentaires, qui peuvent provoquer des questions et des interventions des administrateurs et in fine des modifications. De plus, des points intermédiaires sont faits à chaque Conseil d'administration afin de tenir informés les administrateurs du suivi de ce budget. Sur les hypothèses de dépenses et de recettes, le budget N+1 est préparé, comme souhaité par les financeurs, durant l'été sur la base du N-1 ce qui explique certains décalages.

Le Conseil d'administration exerce pleinement ses missions dévolues dans le cadre de l'article 12 des statuts de Plan-Séquence.

Extrait de l'article 12 des statuts en date du 6 octobre 1990 modifiés le 29 mai 2015 :

« Il délibère sur les points suivants : arrête le projet de budget annuel, approuve les orientations générales d'activités et le programme d'action proposé par le Président et le Directeur, arrête les conditions de recrutement et de rémunération du personnel, se prononce sur les exclusions de

membres, se prononce sur les emprunts éventuels, baux, prises de participation dans d'autres entités juridiques ».

Il convient ainsi de souligner que le Conseil d'administration n'intervient pas sur le contenu des programmes artistiques qui lui sont transmis, mais toujours sur les grandes orientations stratégiques. Comme indiqué ci-dessus, les comptes rendus de réunion ne rendent pas justice à l'intensité et la complexité des débats qui se sont tenus et où le Conseil d'administration a joué tout son rôle.

Il est à noter également que la forme des procès-verbaux retravaillée depuis le 1^{er} juillet 2020 fait désormais apparaître l'état des décisions prises par le Président, le Conseil d'administration ainsi que les décisions prises par la Direction dans le cadre de ses délégations de pouvoir.

Concernant le recrutement du personnel, les créations de postes permanents et la définition de leurs missions ont toutes été débattues et décidées par le Conseil d'administration, ce que n'a pas pu vérifier la CRC puisque cela était antérieur à sa période de contrôle mais qu'elle a pu découvrir avec les annexes 7, 8, 9 et 10 transmises avec le mémoire de réponse du 11 février 2021.

Le recrutement d'une personne en contrat aidé n'a eu la première année aucune incidence financière sur la structure comme indiqué dans le procès-verbal du 31 mars 2017 qui a été transmis à la CRC : *Compte tenu de l'aide, le coût de cette première année ne dépassera pas la masse salariale habituelle du poste sur trois mois. Un deuxième CDD pourra être envisagé la seconde année, pour une durée de 35h, avec la perspective du passage à un CDI la troisième année. Cette information est accueillie très favorablement par l'ensemble des administrateurs.*

La salariée en contrat aidé a mené des actions qui jusqu'alors nécessitaient l'embauche de personnes extérieures, elle a su développer et répondre à de nouvelles demandes ce qui a permis à la structure de trouver progressivement le financement du poste. Quant à son embauche après les deux ans de CUI/PEC, la décision du Conseil d'administration est clairement indiquée lors de sa réunion du vendredi 5 avril 2019 où il décide l'embauche de la salariée dans le cadre d'un contrat d'un an : *« (Elle) arrive à la fin de son contrat CUI le 14 avril. Ces deux dernières années, sa présence a permis de mieux structurer les actions d'éducation à l'image en direction du jeune public et développer le festival des enfants. Le poste est nécessaire à l'association qui souhaite donc poursuivre sa collaboration avec elle. Avec discussion de l'impact financier sur la structure, le conseil d'administration décide de (lui) proposer un CDD de 12 mois à 80% (indice à 280). La proposition est adoptée à 13 voix pour et 2 abstentions. »*

Suite au confinement généralisé décidé par le gouvernement le 16 mars 2020, le Conseil d'administration fixé au vendredi 20 mars 2020 et qui devait statuer sur l'embauche en CDI de cette salariée, est annulé. La décision concernant cette embauche est prise par le président d'alors par texto adressé à la Directrice le 17 mars 2020 : *Il faut dissocier l'activité du contrat de travail. Donc on peut la passer en CDI au 12 avril.*

Si le Conseil d'administration statue toujours sur l'embauche des salariés permanents, s'il prend les décisions concernant les pôles stratégiques à développer (comme par exemple celui de la communication, voir le procès-verbal du CA du 31 mars 2017), il laisse le soin à la Directrice de définir les besoins et les modalités de l'équipe temporaire du festival (cette prérogative se trouve dans les statuts et la délégation de pouvoir de la Directrice). Il s'agit de trouver les personnes adéquates aux missions, sur des contrats allant de 5 jours à 3 mois, pour la plupart ces personnes sont reconduites sur leur poste chaque année. Le Conseil d'administration est régulièrement informé de la composition de l'équipe et des changements de personnes suite à un départ. Par ailleurs, il faut distinguer le personnel salarié des prestataires.

2.1.3 Le bureau, une instance peu mobilisée

Nous souhaitons ici réaffirmer que la réforme des statuts et la rédaction d'un règlement intérieur fixent plus précisément le rôle des instances de gouvernance. Le Bureau aura quant à lui un pouvoir plus étendu et renforcé. Ces documents statutaires seront présentés à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021.

2.2 Une directrice et un délégué général aux larges prérogatives

Pour reprendre une partie de notre réponse du 11 février 2021, nous rappelons que les larges prérogatives de la directrice découlent des statuts de l'association et sont donc conformes à l'engagement qui en découle :

Article 14 - Président

Le Président est doté du pouvoir de représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il arrête l'ordre du jour des séances du conseil d'administration.

Le Président accorde au directeur une large délégation des pouvoirs nécessaires à la gestion courante de l'association.

Article 15 - Direction

L'association est dirigée par un directeur nommé par le conseil d'administration sur proposition du Président. Le directeur est chargé de mettre en place l'organisation, les procédures de gestion et plus généralement toute mesure en vue de permettre à l'association d'atteindre ses objectifs, tout en préservant l'intérêt de ses membres et de ses personnels.

À cet effet :

- il recrute et gère les personnels propres de l'association
- il exerce une autorité fonctionnelle sur les personnels mis à disposition
- il assure la gestion, dans le respect des textes légaux et réglementaires de la fonction publique, des fonctionnaires mis en position de détachement ou de disponibilité auprès de l'association
- il prépare les dossiers qui sont soumis au conseil d'administration
- il assure l'exécution des délibérations du conseil d'administration
- il prépare en collaboration avec le Président le programme d'activité de l'association, le projet de budget ainsi que les projets de contrats et conventions
- il administre l'association et ses moyens.

Cette délégation s'exerce sous la responsabilité du président et du trésorier qui s'appuient sur le contrôle externe de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. La présentation du budget étant, par ailleurs, faite au Conseil d'administration et en Assemblée générale.

Il existe une définition des missions du Délégué général dans le projet associatif 2017-2019 (page 36) ainsi que dans de nombreux dossiers de financement adressés aux partenaires. Il a été défini de la manière suivante dans le procès-verbal du Conseil d'administration du **vendredi 20 octobre 2006** qui a été transmis à la CRC en annexe 11 du mémoire de réponse du 11 février 2021 : « *Poursuivant les objectifs assignés par la convention pluriannuelle, le budget intègre la création d'un poste de directeur artistique. Dans un souci de planification budgétaire sur deux ans, la création de ce poste est envisagée en 2007 à compter du 1^{er} juillet. (...) Le président rappelle le profil du poste tel qu'il a été défini lors d'un précédent conseil d'administration. Le délégué général est chargé de la direction artistique de l'association. Il élabore chaque année le programme culturel en coordination avec le projet pédagogique défini par le directeur. Il est responsable de la politique de communication et des relations extérieures. Dans le cadre du festival, il est chargé de la sélection des films, de la programmation des cycles, hommages et rétrospectives, de la mise en place de projets interdisciplinaires, de l'organisation*

de rencontres et conférences, de la recherche des invités et éventuellement de la constitution d'un jury. Il détermine la ligne éditoriale des publications et coordonne leur réalisation technique. »

Comme nous l'avons expliqué dans notre réponse du 11 février 2021 et son annexe 12, l'implication de la Directrice dans l'artistique se justifie par le travail que représente la sélection des films d'un festival international, avec de nombreux inédits, d'autant que la structure est dépourvue, pour des raisons budgétaires, d'un comité de sélection.

Il convient aussi de rappeler que l'existence d'une direction bicéphale est une pratique très courante dans le domaine culturel et tout particulièrement le cinéma. Le fait d'avoir depuis 2007 un homme et une femme à la direction de Plan-Séquence est à la fois précurseur et un atout dans le cadre de la parité homme/femme.

En ce qui concerne la « Convention d'objectifs et de moyens » mise en place depuis 2008 entre Plan-Séquence et la Ville d'Arras, seule convention signée à ce jour par le Délégué général, agissant en vertu de sa délégation de pouvoirs, il a été demandé expressément à la Ville d'Arras de changer le nom du signataire, ce qui sera fait pour le document 2021.

2.3 Une situation porteuse de risques et conclusion intermédiaire

La CRC relève l'hypothèse d'un risque pour les salariés sur une requalification en dirigeant de fait.

Cette hypothèse du risque nous appelle à la plus grande vigilance pour la protection des salariés.

Les précautions prises dans le mode de fonctionnement de l'association se caractérisent par :

- un fonctionnement statutaire : réunion périodique et en nombre suffisant des organes de direction de l'association (Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale) et à l'établissement des procès-verbaux permettant d'attester de ces réunions, des modalités de convocation, de l'ordre du jour traité. La refonte des procès-verbaux en juillet 2020 permet de mieux matérialiser les décisions prises par le Conseil d'administration et les propositions du Bureau ;
- une information adéquate et objective du Conseil d'administration, remise en temps utile pour permettre aux administrateurs d'étudier les dossiers qui leur sont soumis ;
- l'établissement d'un contrat de travail et d'une fiche de poste définissant les missions confiées aux salariés ;
- la mise à jour périodique des délégations de pouvoirs et de signatures ; les délégations sont définies chaque année par décision du Président sans altérer les compétences de la gouvernance de l'association, du Conseil d'administration et du Bureau de Plan-Séquence ;
- un contrôle effectif et régulier de la façon dont les salariés exécutent leur mission ;
- une participation de la Directrice et du Délégué général à titre consultatif, sans disposer du droit de vote aux Conseils d'administration et aux Bureaux. Leur présence et leurs interventions sont primordiales pour un choix éclairé des instances et de la présidence.

Nous avons prévu de renforcer ces moyens de prévention du risque dans la modification de notre organisation.

Comme la CRC, l'association relève que les délégations importantes peuvent être accordées à la Direction de l'association. Elle peut avoir le pouvoir d'accomplir des actes au nom et pour le compte de l'association (notamment recruter du personnel (cf, BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20-20170607, §400).

La gestion de fait suppose la réunion d'éléments caractérisés absents dans le mode de fonctionnement de l'association :

- Une rémunération excessive, sans rapport avec les fonctions techniques exercées, laisse souvent présumer que le Directeur se l'est lui-même attribuée et révèle également l'existence d'une dirigeance de fait. (12 juillet 1983, Bull. civ. IV, n° 218, Cass. soc. 17 octobre 2001, n° 99-43007 et Cass. soc. 21 février 2006, n° 03-41.487). Tel n'est pas le cas dans la rénumération peu élevée des salariés de Plan-Séquence ;
- l'absence d'orientation du Conseil d'administration. Le projet associatif, comme déjà indiqué en commentaire à la recommandation N°2, existe depuis 2003, mais il est improprement nommé « projet artistique et culturel » (il s'agit d'un amalgame fréquent pour les associations du secteur culturel). Le projet associatif a été rédigé pour servir de base à la première convention pluriannuelle de partenariat. Le document ainsi que les critères d'évaluation ont été validés et amendés par le comité de gestion composé des partenaires institutionnels signataires et du Conseil d'administration. Le projet associatif a ensuite été révisé tous les trois ans en suivant le rythme des conventions pluriannuelles : 2006-2009, 2010-2013, 2014-2016. Il a été validé à chaque fois par le Conseil d'administration. L'actuel projet associatif a été étudié et validé par le Conseil d'administration du vendredi 31 mars 2017 ;
- le fonctionnement non démocratique de l'association. Sur ce point, le bulletin officiel des finances publiques relève que le fonctionnement démocratique se manifeste par :
 - l'élection démocratique régulière et périodique des dirigeants ;
 - un contrôle effectif sur la gestion de l'organisme effectué par les membres de l'association.

Par ailleurs, le fonctionnement de l'organisme sera présumé démocratique lorsque l'association aura passé avec l'État une convention pluriannuelle d'objectifs en cours de validité (ref précitée du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20).

Or, les conventions pluriannuelles de partenariat ont joué un rôle très important dans nos relations avec nos partenaires, y compris avec l'Etat.

2003-2005 convention pluriannuelle avec la Région, le Département et la ville d'Arras

2006-2009 convention pluriannuelle avec la Région et la ville d'Arras (le Département ayant souhaité avoir sa propre convention)

2010-2013 convention pluriannuelle avec la Région, le Département et la ville d'Arras

2014-2016 convention pluriannuelle avec l'Etat, la Région, le Département et la ville d'Arras

Comme nous l'avons déjà précisé plusieurs fois, nous travaillons avec nos partenaires à une nouvelle convention pluriannuelle.

La réforme des statuts ainsi qu'un nouveau projet associatif en cours de rédaction viendront renforcer nos exigences de transparence, de bonne utilisation des deniers publics, ainsi qu'une protection accrue des dirigeants de l'association.



Courrier arrivé
Greffe CRC Hauts-de-France
N° 330 du 26-04-2021

Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DAU-2021-011737

Dossier suivi par : Emmanuel ANCELOT

Tél : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Lille, le **23 AVR. 2021**

Objet : ROD 2020-0059 Greffe 2021-711. Notification du rapport d'observations définitives. Association « Plan Séquence ».

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre lettre en date du 31 mars dernier que vous m'avez adressée par envoi dématérialisé avec accusé de réception, je vous prie de trouver ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la teneur de mes remarques en réponse aux termes du rapport d'observations définitives concernant l'affaire visée en objet.

Comme le souligne le rapport de la Chambre, la Région Hauts-de-France est le premier financeur de l'association. Les pièces administratives nécessaires aux différentes étapes de vie du dossier sont transmises par l'association dès qu'elles lui sont demandées. Le compte rendu financier est une pièce qui reste exigée par la collectivité même si les modalités d'instruction des dossiers via la plateforme d'aide en ligne ont modifié sa visibilité pour les bénéficiaires. Une relance a été transmise à ce sujet à l'association « Plan Séquence » début avril 2021.

La Région Hauts-de-France partage l'avis de la Chambre concernant la nécessité de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs. Des travaux en ce sens qui étaient programmés avant le début de la pandémie seront mis en œuvre dès que possible, en s'appuyant sur le projet artistique et culturel dont le suivi pourra être réalisé sur la base d'objectifs et d'indicateurs partagés entre les partenaires et l'association.

La Région Hauts-de-France n'est pas représentée dans la gouvernance de l'association mais partage le rappel au droit unique de la Chambre. Elle sera notamment vigilante à la mise en œuvre et au respect des nouveaux statuts actuellement travaillés par l'association Plan Séquence. Ceux-ci devront notamment permettre de clarifier les différents points relevés par la Chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Arras, le

52 ✓
- 6 MAI 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Réussites Citoyennes

Direction des Affaires
Culturelles

Dossier suivi par :

Direction adjointe du
développement culturel et
du patrimoine

Nicolas PICHEREAU

Directeur Adjoint



Monsieur Frédéric ADVIELLE

Président

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France

Hôtel Dubois de Fosseux

14, rue du Marché au Filé

62012 ARRAS Cedex

Objet : rapport d'observations définitives de la chambre régionale des
comptes relatives à la gestion de l'association « Plan Séquence »

Monsieur le Président,

Par votre courrier en date du 31 mars 2021 vous avez porté à ma
connaissance le rapport portant examen de la gestion de l'association « Plan
Séquence » sur les exercices de 2015 à 2019.

Le Département soutient régulièrement le fonctionnement de l'association
et suit sa gestion. Fort de cette connaissance, j'ai lu avec attention les
observations définitives que vous avez formulées et portées à mon attention. En
réponse, je n'ai pas de remarque particulière à communiquer sur celles-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY



Courrier arrivé
Greffe CRC Hauts-de-France
N° 333 du 26-04-2021

Arras, le 22 Avril 2021

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre Régionale
des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Frédéric LETURQUE

Maire d'Arras
Président de la Communauté Urbaine d'Arras
Conseiller régional Hauts-de-France

m-le-maire@ville-arras.fr

Direction Générale
des Services

Affaire suivie par :

[REDACTED]

Directeur Général

Objet : Notification des observations définitives relatives
au contrôle des comptes et de la gestion de l'association
Plan Séquence

Référence : JM/LBC/FB/FL

V/Réf. : ROD 2020-0059 - Greffe /n°2021-713

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 31 mars dernier par lequel vous portez à ma connaissance le rapport d'observations définitives concernant l'association « Plan Séquence », et vous en remercie.

À la lecture de ce document, la collectivité prend bonne note de vos préconisations qu'elle intégrera dans le suivi et l'accompagnement de l'association afin de le rendre encore plus performant. Ainsi, afin de veiller à la prise en compte des remarques que vous formulez sur le volet de la gouvernance associative, il sera proposé à l'association la mise en place d'un dialogue de gestion annuel renforcé en lien avec mes services et plus particulièrement le service de « gestion des aides aux associations ».

Par ailleurs, sur la question du rayonnement, nous accompagnerons Plan Séquence afin de l'aider à affiner sa stratégie cible et à la décliner sous forme d'indicateurs quantifiables adaptés. Enfin, je me permettrai d'interpeller le Président de la Région sur la nécessité de pouvoir relancer, en lien avec ses services, la démarche de conventionnement pluriannuel d'objectifs avec l'ensemble des financeurs de « Plan-Séquence ». A mon sens, ce cadre commun défini de concert permettra de retrouver, dans les années à venir, un meilleur suivi des indicateurs qui seront définis.

Il me semble néanmoins important de relever certains éléments issus du travail réalisé par votre institution notamment ceux concernant l'évolution positive de la fréquentation, des publics scolaires et des activités à vocation éducative, en cohérence avec le projet éducatif territorial (PEDT) et le projet culturel de la collectivité; l'augmentation sensible des recettes « hors subventions » intégrant également la dynamique du mécénat et un festival qui se développe en région tant au travers de son « festival off » que de son public non régional lors de l'Arras Film Festival, en légère augmentation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Frédéric LETURQUE,

Mairie d'Arras - 6 Place Cuy Mollet
BP 70913 - 62022 ARRAS cedex

Allo Mairie 0 805 0900 62

m-le-maire@ville-arras.fr

arras.fr





Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :
www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-France

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France

14, rue du Marché au Filé - 62012 – Arras cedex

Adresse mél. : hautsdefrance@ccomptes.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Direction adjointe du développement culturel et du patrimoine

RAPPORT N°24

Territoire(s): Arrageois

EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION PLAN SÉQUENCE SUR LES EXERCICES 2015-2019

Par courrier en date du 20 mai 2021, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de l'association Plan Séquence, portant sur les exercices 2015 à 2019, ainsi que des réponses qui ont été apportées.

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint, comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association Plan Séquence, portant sur les exercices 2015 à 2019.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/09/2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Raymond GAQUERE, Mme Sandra MILLE.

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION
"ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET FEMININ"**

(N°2021-372)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-1 et suivants, L.243-6 et R.243-10 à R.243-15 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 06/09/2021 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » portant sur les exercices 2015 à 2019.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Le président

Arras, le 4 août 2021

Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier
T. [REDACTED]
Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2020-0229
Greffe/N° 2021-1548

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives au contrôle
des comptes et de la gestion de l'Association
« Arras Pays d'Artois Basket Féminin ».

Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(*article R. 241-9 du code des juridictions financières*)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'Association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » concernant les exercices 2015 à 2019 (saisons 2014-2015 à 2019-2020) et les réponses qui ont été apportées.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis aux ordonnateurs des autres collectivités qui lui ont apporté un concours financier ainsi qu'au représentant légal de l'association qui respectivement le présenteront à la prochaine réunion de leur assemblée délibérante.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être rendu public, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais
Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson
62018 – ARRAS CEDEX

Pour le Président et par délégation,
le président de section,

Sylvain Huet

Mél. : presidence.secretariat@pasdecals.fr

Hôtel Dubois de Fosseux - 14, rue du Marché au Filé - 62012 Arras Cedex - www.ccomptes.fr



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

ASSOCIATION « ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET FÉMININ » (Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2014-2015 à 2019-2020

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 9 juin 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS*	3
INTRODUCTION.....	4
1 LE FONCTIONNEMENT STATUTAIRE.....	5
2 UNE RELÉGATION SPORTIVE AUX LOURDES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES	8
2.1 Une moindre information financière.....	8
2.2 Un club dont la pérennité financière repose sur les concours publics	9
2.3 Un club dont le financement réel est assuré essentiellement par des concours publics directs et indirects.....	12
3 LES ACTIVITÉS DU CLUB.....	14
3.1 Des actions d'intérêt général insuffisamment justifiées	14
3.2 Un bilan des effets de la crise sanitaire encore difficilement évaluable	15

SYNTHÈSE

L'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » (Pas-de-Calais) est le support juridique d'un club dont l'équipe première a joué en 1^{ère} division nationale jusqu'à la saison 2015-2016 incluse, puis, pendant deux ans, en 2^{ème} division nationale, avant d'être reléguée en championnat amateur, au sein duquel elle évolue désormais.

Ces relégations successives ont eu pour effet de réduire significativement son envergure financière et de générer des déficits cumulés lors des saisons 2017-2018 et 2018-2019. Cette situation a donné lieu au versement, par la commune d'Arras, d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 180 000 €, accordée sous condition de renoncement au statut professionnel et d'imputation sur les attributions futures. Pour l'exercice 2019-2020, le financement communal représente 62 % des produits d'exploitation du club. Fin 2020, l'association restait dénuée de fonds propres lui permettant de disposer d'une assise financière minimale.

Le contrôle de la chambre a mis en évidence des marges de progrès dans plusieurs domaines de sa gestion : la vie statutaire, la qualité comptable, ou encore la recension des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, impliquant les joueuses professionnelles lorsqu'elles étaient en 1^{ère} division, et qui sont la condition de licéité de certaines des subventions et soutiens financiers reçus par le club.

RECOMMANDATIONS**(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)***Rappel au droit (régularité)**

	<i>Totalement mis en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Page</i>
Rappel au droit unique : respecter les règles statutaires de fixation du tarif des cotisations, de fonctionnement des instances et de consignation de leurs décisions.		X			6

* Voir notice de lecture en bas de page.

NOTICE DE LECTURE	
SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RAPPELS AU DROIT ET DES RECOMMANDATIONS	
<i>Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.</i>	
Totalement mise en œuvre	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions ou un ensemble complet d'actions permettant de répondre à la recommandation, même si les résultats escomptés n'ont pas encore été constatés.
Mise en œuvre en cours	L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et indique un commencement d'exécution. L'organisme affirme, de plus, avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.
Mise en œuvre incomplète	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.
Non mise en œuvre	Trois cas de figure : - l'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir l'intention de le faire ; - ou il ne précise pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ; - ou il ne fait pas référence, dans sa réponse, à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » (Pas-de-Calais), sur les exercices comptables 2014-2015 à 2019-2020, a été ouvert le 15 juillet 2020 par lettre du président de la chambre adressée à M. Bernard Pot, président et représentant légal de l'association depuis 2015. Son prédécesseur, M. Jean-Louis Monneret et M. Jean-Marie Prestaux, son co-président d'octobre à décembre 2015, en ont également été avisés.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, les entretiens de fin de contrôle se sont déroulés le 11 janvier 2021 avec M. Pot ainsi qu'avec M. Monneret, et le 8 janvier 2021 avec M. Prestaux.

Le contrôle a porté principalement sur les finances de l'association, sa vie statutaire et les conditions dans lesquelles elle poursuit son activité, suite à la perte du statut professionnel de son équipe première et, plus récemment, avec les effets de la crise sanitaire.

Dans sa séance du 27 janvier 2021, la chambre a arrêté ses observations provisoires qu'elle a adressées au président de l'association et, sous la forme d'extraits, à ses prédécesseurs et à un tiers, pour ce qui les concernait.

Après avoir examiné les réponses, la chambre, dans sa séance du 9 juin 2021, a arrêté les observations définitives suivantes.

AVERTISSEMENT

Le contrôle de la chambre régionale des comptes s'est déroulé durant l'entrée en vigueur des mesures prescrites par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

De telles mesures affectent la situation financière de l'association depuis l'exercice 2020 et engendrent des incertitudes sur les perspectives à venir.

La chambre, à partir des éléments qui lui ont été communiqués au cours de son contrôle, a toutefois cherché à en apprécier les effets.

L'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » (APABF) est le support juridique d'un club dont l'équipe première a joué en 1^{ère} division nationale jusqu'à la saison 2015-2016 incluse, puis, pendant deux ans, en 2^{ème} division nationale, avant d'être reléguée en championnat amateur.

La participation à des championnats professionnels impliquait l'existence d'un centre de formation, qui fonctionnait notamment en coordination avec les lycées arrageois et leurs internats, et fournissait un vivier de joueuses pour des équipes de jeunes de haut niveau. Ainsi, son équipe de cadettes a remporté la Coupe de France en 2017.

La perte de son statut professionnel n'a pas entraîné de baisse significative des effectifs des équipes amateurs jeunes et seniors.

En 2020, le club était principalement subventionné par la ville d'Arras. Il avait antérieurement bénéficié de financements importants de la région, du département du Pas-de-Calais, de la communauté urbaine d'Arras et divers partenaires privés.

1 LE FONCTIONNEMENT STATUTAIRE

La rédaction et l'application des statuts de l'association ont appelé, de la part de la chambre, un certain nombre d'observations.

Les dispositions statutaires doivent être opérationnelles et garantes du bon fonctionnement de l'association, notamment en période de tensions. À cet égard, le contrôle de la chambre a mis en évidence un certain nombre de points sur lesquels les statuts de l'association étaient perfectibles (pouvoirs en blanc, modalités de choix du commissaire aux comptes, absence de possibilité de reconvoquer le conseil d'administration en cas de quorum non atteint, conflit de compétence générale entre le conseil d'administration et le comité directeur¹, représentation des adhérentes mineures par leurs parents). Le 17 février 2021, l'assemblée générale a adopté de nouveaux statuts, qui résolvent ces difficultés.

Entre les différents échelons décisionnaires, certaines compétences n'étaient pas réparties de manière très claire, ce qui était source de confusion.

Un conflit de compétence, plus ponctuel mais important, pouvait exister également entre le comité directeur et l'assemblée générale. Ils étaient, en effet, tous les deux chargés de fixer le montant des cotisations, qui concerne directement les adhérents de base de l'association, dont l'assemblée générale est l'émanation directe.

De plus, de 2014-2015 à 2020-2021, des décisions de réévaluation des tarifs de cotisation, l'une de 5 € et deux de 10 €, ont été prises sans que le comité directeur soit réuni et sans que l'assemblée générale ait formellement validé ces mesures.

¹ Constitué du président, du vice-président, du secrétaire, du secrétaire-adjoint et du trésorier.

L'association a fait valoir que le calendrier annuel constituait une contrainte pour elle. En effet, une modification des montants de cotisations par l'assemblée générale ne pourrait s'appliquer qu'à la saison suivante, alors que l'augmentation du coût des licences à payer à la Fédération exige une répercussion tarifaire immédiate.

En fin de compte, l'association a modifié ses statuts de telle sorte que ce soit le conseil d'administration, par exemple en juin, qui vote les cotisations. Leur nouvelle version confie à l'assemblée générale le pouvoir de « vote(r) le montant de la cotisation à N+1 », ce qui, en pratique, revient, soit à constater que la décision anticipée du conseil d'administration était justifiée, soit à exprimer un désaccord avec celle-ci. Ce dispositif rejoint les suggestions que la chambre avait faites dans le cadre de son contrôle et de ses observations provisoires.

Les statuts étaient non seulement inadaptés, mais, dans le domaine du vote des cotisations comme dans d'autres, ils n'étaient pas non plus appliqués correctement.

D'après l'article 11, le comité directeur se réunit tous les semestres, et un procès-verbal de ses décisions doit être dressé et consigné dans le registre des délibérations. Dans la pratique, depuis 2014 et jusqu'au contrôle de la chambre, cette instance ne s'est pas réunie².

A contrario, le conseil d'administration a tenu des réunions régulières. Des comptes rendus ont été produits, principalement entre la fin 2016 et le début 2018. Toutefois, contrairement aux dispositions de l'article 10, ceux-ci n'ont pas été collationnés dans un registre officiel. Au cours de cette période, des tensions importantes, ayant débouché jusqu'à des licenciements (cf. *infra*), existaient à propos de la gestion du club, à un moment où les résultats de l'équipe première n'étaient pas à la hauteur des attentes.

Enfin, l'association ne disposait pas des registres des procès-verbaux de ses assemblées générales, prévus à l'article 19 des statuts, bien que des comptes rendus aient été établis pour l'ensemble des exercices examinés. Les documents de l'exercice 2018 étaient incomplets, ne mentionnant pas la date de l'assemblée générale et n'évoquant pas le montant du résultat comptable de l'exercice 2017-2018, qui devait être pourtant approuvé.

À la suite du contrôle de la chambre, l'APABF a régularisé la situation, en se dotant de deux registres numérotés et paraphés, l'un pour le conseil d'administration et le comité directeur, l'autre pour l'assemblée générale.

La chambre rappelle que, même à la suite de la réécriture des statuts, il reste du devoir des dirigeants de veiller à leur application.

Rappel au droit unique : respecter les règles statutaires de fixation du tarif des cotisations, de fonctionnement des instances et de consignation de leurs décisions.

² Inversement, des commissions non statutaires sont réunies sur des questions particulières sans toutefois que des comptes rendus ne soient élaborés.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

À la date du contrôle de la chambre, les statuts de l'association étaient perfectibles, notamment en ce qui concerne l'articulation des différents organes : assemblée générale, conseil d'administration, comité directeur, ainsi que certaines règles de procédure. Le 17 février 2021, l'association en a adopté une nouvelle version, qui a pris en compte les observations de la chambre.

Ces statuts n'étaient, par ailleurs, pas rigoureusement respectés, en particulier en matière de fixation du montant des cotisations.

2 UNE RELÉGATION SPORTIVE AUX LOURDES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Comme l'a indiqué le président de l'association en réponse à la chambre : « Notre travail de ces dernières années a été essentiellement d'une part de continuer notre activité sportive dans les meilleures conditions pour nos joueuses, et de remettre à flot financièrement notre association ».

2.1 Une moindre information financière

Au cours des exercices 2014-2015 et 2015-2016, les comptes incluaient les mises à disposition gratuites de salles par la ville d'Arras, ce qui contribuait à la transparence de l'utilisation des moyens publics, quelle qu'en soit la nature. En 2015-2016, les sommes en cause s'élevaient à 170 674 €.

Cependant, à partir de l'exercice 2016-2017, cette pratique vertueuse a été abandonnée, ce que le président de l'association, dans sa réponse, justifie par le fait qu'elle avait un impact défavorable sur le degré d'exigence financière de la fédération à son égard, en comparaison avec la situation de clubs équivalents. La chambre considère cependant que l'association devrait revenir à ses bonnes pratiques antérieures.

Cela n'a, néanmoins, pas affecté le contexte de négociation des concours attribués par la commune, celle-ci ayant, avant comme après 2016, toujours versé la seule subvention en numéraire. Cette dernière est en baisse sur la période, passant de 278 100 € en 2014-2015 à un montant constant « théorique »³ de 180 000 € par an depuis 2017-2018.

³ Car avant prise en compte d'une subvention exceptionnelle de 180 000 € en 2017-2018, remboursable sur les trois exercices suivants, comme exposé plus loin.

2.2 Un club dont la pérennité financière repose sur les concours publics

Les rubriques « compte de résultat » des comptes sociaux permettent de dégager les données essentielles de l'équilibre économique de l'association, comme suit :

Tableau n° 1 : Analyse du compte de résultat de 2014-2015 à 2019-2020

(en milliers d'€)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	Ligue 1 nationale	Ligue 2 nationale	Championnats amateur			
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 600	1 615	996	919	231	194
Dont : production vendue	650	628	551	340	99	39
<i>dont billetterie, abonnements et buvette</i>	55	26	25	17	2	1
<i>dont partenariat privilèges et échanges de marchandises</i>	416	428	276	199	35	6
<i>dont marraines de cœur</i>	128	139	211	100	43	17
<i>dont licences</i>	10	11	13	13	18	13
Dont : subventions d'exploitation⁴	844	823	406	536	120	129
<i>dont subvention municipale hors mise à disposition de salles</i>	278	250	200	360	120	120
<i>dont subvention communauté urbaine</i>	111	105	55	55	0	0
<i>dont subvention régionale</i>	218	218	110	90	0	4
<i>dont subvention départementale</i>	75	80	40	30	0	0
Dont : reprises et transferts de charges	102	164	39	43	11	25
<i>dont reprises sur provision</i>	17	89	0	2	0	23
CHARGES D'EXPLOITATION	1 492	1 468	945	894	251	167
Dont : achats et charges externes	722	664	426	356	137	77
Dont : salaires et charges sociales	696	761	490	510	49	84
Dont : amortissements et provisions	46	7	9	3	56	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	108	147	50	25	-20	27
Résultat financier	- 12	- 9	- 6	- 5	- 1	0
Résultat exceptionnel	- 84	- 39	- 46	- 11	- 105	- 5
EXCEDENT OU DEFICIT	12	91	- 2	8	- 126	22

Source : chambre régionale des comptes à partir des comptes sociaux de l'APABF.

⁴ La décomposition des subventions d'exploitation montre un décalage important avec leur montant total pour les deux premières saisons, ce qui correspond au fait, déjà relevé, qu'est alors comptabilisée l'aide en nature de mise à disposition des salles. Ces loyers théoriques sont intégrés, alors dans la ligne « achats et charges externes ». Ils ne le sont plus lors des saisons suivantes.

La trajectoire financière du club est corrélée à la relégation, par étapes, de son équipe première de la Ligue 1⁵, lors des deux premières saisons, à la Ligue 2⁶ les deux suivantes, puis, enfin, en championnat amateur, après la perte du statut professionnel, pour les deux dernières.

Elle se traduit par une profonde réduction de son périmètre financier. Les charges d'exploitation passent notamment d'1,5 M€ à moins de 0,2 M€ en six saisons. Ses principaux financeurs (hors la commune d'Arras) se retirent progressivement. La contraction brutale des finances de l'association a placé celle-ci dans de graves difficultés, comme l'illustrent les déficits lors des exercices 2016-2017 et surtout 2018-2019 (- 126 000 €).

Parallèlement à ces relégations, elle a été confrontée à des charges exceptionnelles, suite aux licenciements coûteux d'un entraîneur, d'un entraîneur adjoint et de la directrice générale, consécutifs à des jugements du tribunal des prud'hommes⁷. Certains exercices ont, par ailleurs, été affectés par des charges reportées d'un exercice antérieur, tel est le cas pour plus de 0,1 M€ comptabilisés en 2018-2019 mais imputables à la saison 2017-2018.

Ceci masque aussi la dégradation significative de la situation financière au cours de cette saison 2017-2018. Le club est alors confronté à une grave crise de trésorerie, ce qui conduit la commune d'Arras à lui verser une subvention exceptionnelle de 180 000 €.

Deux types d'observations peuvent être formulées à ce propos.

Tout d'abord, cette subvention d'équilibre a été présentée comme devant être remboursée sur les trois exercices suivants. Dans ce cas, le montant versé par la commune devrait (hors prise en compte de la crise sanitaire) remonter de 120 000 € en 2020-2021 à 180 000 € par an à partir de 2021-2022⁸. Or, ce montant est identique à celui accordé en 2017-2018, dernière année professionnelle⁹.

Ceci résulte du fait que la commune intervient en dernier ressort. En effet, jusqu'à cette saison-là, le club avait bénéficié de subventions de trois autres collectivités (région, département et communauté urbaine d'Arras). Leurs contributions totales ont été réduites de 198 000 € entre 2015-2016 et 2016-2017 et de 174 500 € entre 2017-2018 et 2018-2019, pour être nulles cette dernière saison. Le soutien de la commune a évité que la menace qui pesait sur la pérennité du club ne se concrétise.

⁵ « Ligue féminine de Basketball », LFB.

⁶ « Ligue féminine 2 ».

⁷ Ces charges ont, à juste titre, donné lieu à des écritures de provisionnement puis de reprises de provisions (2015-2016, 2019-2020).

⁸ Puisque le remboursement était de 180 000 € / 3 = 60 000 € par an, et que le club a effectivement perçu 120 000 € par an sur les trois saisons allant de la mi-2018 à la mi-2021, on peut en déduire que ce dernier chiffre est le résultat de la soustraction 180 000 € - 60 000 €, et donc que le subventionnement qui aurait pu être accordé au club en l'absence de remboursement aurait été de 180 000 € par an.

⁹ En 2017-2018, le club aura finalement perçu 180 000 € de subventionnement « normal » et un montant identique de subventionnement « exceptionnel », soit au total 360 000 € de la commune.

En second lieu, cette subvention d'équilibre a été accordée par le conseil municipal lors de sa séance du 2 juillet 2018, soit plus d'un mois après la clôture des comptes de la saison 2017-2018¹⁰. Ceux-ci ont donc été affectés, avec les 0,1 M€ évoqués *supra*, par deux opérations qui ont minoré la dégradation réelle de la situation financière¹¹.

Au bilan, les variables de stocks (dettes et créances, fonds propres, trésorerie...) ont été impactées à due concurrence.

Étant largement tributaires des résultats annuels cumulés, les fonds propres associatifs, qui s'étaient redressés en début de période, se sont établis, au 31 mai 2019, à - 60 377 €, et cette situation aurait pu apparaître plus tôt si des charges n'avaient pas tardé à être comptabilisées.

L'impact sur la trésorerie au 31 mai restait limité car la cause principale de ces fonds propres négatifs était la constitution de provisions pour risques, qui n'impliquent pas de décaissement immédiat. Au 31 mai 2019, le total des provisions s'établissait à 85 555 €.

Cependant, les bilans arrêtés aux 31 mai de chaque année ne traduisaient pas la réalité de la situation financière du club. En effet, l'association a parfois eu recours, dans l'intervalle entre deux arrêtés de comptes, à des emprunts bancaires, qu'elle remboursait au cours des cinq premiers mois des années civiles grâce à une mobilisation rapide de la subvention municipale, laquelle était alors largement consommée, nécessitant une nouvelle souscription de prêt.

L'adaptation de l'APABF à sa nouvelle situation l'a conduit, au cours des dernières années, à faire preuve de plus de rigueur dans ses dépenses et à rechercher de nouvelles ressources en dehors de la sphère publique. De ce fait, l'exercice du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 a connu une légère amélioration. Le résultat annuel est de + 22 000 €, et ce montant devrait d'ailleurs être ramené à + 12 000 € si on se limite aux seuls facteurs intrinsèques de gestion de l'association. Au bilan, la situation nette n'est plus négative que de - 38 000 €. Comme l'année précédente, elle est couverte, et un peu au-delà, par les provisions pour risques et charges (62 000 €).

Dans sa réponse, le président de l'association indique qu'« à ce jour, nous n'avons plus de dettes, et les provisions pour risque ont été totalement comptabilisées ».

¹⁰ Au 31 mai 2018, l'association n'avait plus, en trésorerie, que 138 €. Ses dettes, toutes rapidement exigibles, s'élevaient à près de 160 000 €, dont un crédit fournisseur en hausse notable par rapport à l'exercice précédent. En théorie, ces dettes étaient couvertes par des créances d'échéances comparables, d'un montant de 245 000 €. Cependant, celui-ci incluait les 180 000 € de subvention d'équilibre dont l'adoption par le conseil municipal était loin d'être certain à la date d'arrêté des comptes. Le bilan comptable de l'APABF était donc, à cette date, profondément déséquilibré.

¹¹ Le procès-verbal de l'assemblée générale 2019 confirme ces éléments, voire au-delà, puisque le président indique : « si nous prenons stricto sensu l'activité de l'exercice 2018-2019, nous avons un résultat de 30 000 € positif, au lieu de cela notre résultat est de moins 126 000 € ».

2.3 Un club dont le financement réel est assuré essentiellement par des concours publics directs et indirects

Le financement du club, notamment quand il était professionnel, reposait, d'une part sur les concours des collectivités territoriales (commune d'Arras, département et région) et de la communauté urbaine d'Arras et, de l'autre, sur des partenariats avec le secteur privé.

Ces derniers sont de deux types. D'une part, certains sont constitués de ventes de prestations (places de spectateurs, espaces publicitaires sonores ou visuels, réceptions VIP...), à des prix correspondant à leur valeur économique.

D'autre part, des concours dénommés « marraines de cœur » et relevant du régime juridique du mécénat, sont en réalité pour partie supportés indirectement par l'État, au travers de ce qu'il est convenu d'appeler « les dépenses fiscales ». En effet, les contributions des entreprises donatrices bénéficient d'exonérations de TVA et de crédits d'impôts.

Le mécène récupère en crédit d'impôt de l'ordre de 60 % de son apport, la valeur de la contrepartie qu'il en retire sous forme de prestation ne devant pas excéder 25 % du même total, de sorte qu'un soutien réellement désintéressé de la part de l'entreprise en couvre au moins 15 %. Cet équilibre n'est pas facile à garantir, compte tenu de la nature des prestations en cause et de la difficulté de leur valorisation économique.

Au surplus, l'APABF bénéficie aussi de certaines des contributions des entreprises sans encaissement effectif, en mouvementant un compte « d'échanges de marchandises ».

Le programme fédéral du basket féminin, dénommé « marraines de cœur », permet en principe d'identifier, notamment dans la comptabilité de l'association, ce qui relève du mécénat. Cependant, dans la plaquette la plus récente qui sert de support de communication du club à l'intention de ses partenaires potentiels, n'est cité qu'un « *contrat mécénat : possibilité de don au club, déductible des impôts* », sans référence à ce programme.

La même économie bénéficie à certains parents accompagnant leur(s) fille(s) en déplacement, lesquels établissent un état de frais puis l'abandonnent en le transformant en don à l'égard de l'association et s'en font rembourser une partie en tant que crédit d'impôt. Cette pratique, qui au demeurant ne favorise pas le remplissage optimal des voitures, nécessiterait, pour rester légale, que les tarifs de remboursement soient conformes aux taux admis par l'administration fiscale. Or, lors de l'exercice 2018-2019, les écarts à cette règle ont été suffisamment significatifs pour que les commissaires aux comptes émettent une réserve à ce sujet, dans le cadre de la certification des comptes.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les comptes de l'association ne traduisent pas, au cours des exercices, la réalité des flux financiers et économiques de son activité, notamment en ce qui concerne la mise à disposition gratuite de divers locaux sportifs par la commune d'Arras.

Sa situation financière s'est nettement dégradée au fil des relégations sportives de l'équipe fanion. Les collectivités publiques, avec notamment le versement d'une subvention exceptionnelle de 180 000 € par la commune d'Arras, ont permis au club d'assurer sa pérennité.

En faisant abstraction du remboursement de celle-ci, le concours financier municipal est maintenu au même niveau que celui de la dernière saison au sein d'un championnat professionnel. Les autres soutiens du club, qu'ils soient publics (région, département, communauté urbaine) ou privés, ont par contre disparu.

L'association ne disposait pas, au 31 mai 2020, de fonds propres.

3 LES ACTIVITÉS DU CLUB

3.1 Des actions d'intérêt général insuffisamment justifiées

Le subventionnement du sport professionnel par les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peut s'effectuer sans contreparties, et ces dernières ne peuvent légalement consister en la simple existence d'une équipe dont la notoriété pourrait rejaillir sur les financeurs et sur leurs dirigeants. Elles doivent, comme le prévoit l'article L. 113-2 du code du sport, porter sur des « *missions d'intérêt général* ».

Celles-ci peuvent notamment – et c'est l'option majoritairement retenue en ce qui concerne l'APABF – se concrétiser par des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale. Leur principe est celui d'une complémentarité entre entraînements et compétitions d'une part, et promotion des valeurs sportives auprès de la jeunesse d'autre part.

Il ressort du contrôle de la chambre que l'association assure effectivement de telles missions, à travers une dizaine « d'actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ». Cependant, il lui aurait été très difficile de justifier clairement de l'adéquation entre le volume de ces missions et le montant des subventions reçues à ce titre.

En effet, les documents auxquels la chambre a eu accès ne permettent d'identifier ni les organismes subventionneurs auxquels ils étaient destinés, ni les éventuelles conventions auxquelles ils se référaient, ni le détail précis des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale qui étaient menées.

Dans sa réponse aux observations provisoires, le président de l'association fait valoir que les interventions effectives des joueuses professionnelles, par exemple dans les écoles, pour la santé ou auprès des jeunes joueuses, étaient plus nombreuses que ce dont il était rendu compte. Il ajoute que cette politique se poursuit, alors même que les joueuses de l'équipe première ne sont plus professionnelles.

Par ailleurs, la notion de « contrepartie » devrait être justifiée, en principe, par le fait que le total des contributions d'une collectivité ou d'un organisme privé est bien en rapport avec l'intérêt des actions qu'ils financent. Or, l'association présente, dans le cadre des « marraines de cœur », les mêmes opérations d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale à ces différents partenaires publics et privés. Certaines actions d'éducation à la santé sont même prises en charge directement par une mutuelle partenaire, l'APABF se contentant d'organiser l'intervention de cette dernière auprès des jeunes sportives.

Un des principaux mécènes des « marraines de cœur », avec un versement de 40 000 € en 2019, est le délégataire de la distribution de l'eau de la communauté urbaine d'Arras. L'association a indiqué lui avoir rendu compte au travers d'éléments relatifs à l'activité purement sportive du club. S'ils sont pertinents pour évaluer le bien-fondé d'une politique classique de partenariat, ils ne le sont pas pour une opération de mécénat bénéficiant de crédits d'impôt.

Enfin, l'APABF présente, comme contrepartie au subventionnement de la ville d'Arras, des animations citoyennes, mais également son activité de sport amateur. Sur ce dernier point, des informations sont communiquées quant au nombre de joueuses encadrées, par tranche d'âge et par lieu de résidence (Arras, communauté urbaine ou extérieur), quant au nombre de kilomètres de déplacements effectués, quant au nombre d'équipes engagées dans des championnats de différents niveaux, quant au nombre et aux qualifications des entraîneurs, etc. Diverses incohérences dans l'évolution de ces chiffres d'une année sur l'autre donnent à penser que ces indications ne permettent pas d'apprécier à leur juste valeur les actions éducatives et d'encadrement du club au titre de ses équipes amateurs.

3.2 Un bilan des effets de la crise sanitaire encore difficilement évaluable

Les cinq mois d'absence d'activité consécutifs au premier confinement n'ont pas été défavorables au club sur le plan sportif. En effet, la saison a finalement été validée, au bénéfice de l'APABF dont l'équipe première a pu remonter du championnat régional au niveau supérieur, la Nationale NF3. La saison 2020-2021 pourrait se conclure différemment. En effet, le club n'avait pu, à la date du contrôle de la chambre, jouer que quatre matchs¹² et les a perdus. Il pourrait donc être défavorisé par une formule qui se baserait sur les résultats des matchs ayant pu se jouer, si ceux-ci devaient être très peu nombreux.

Les entraînements préalables au début de la saison avaient eux-mêmes été perturbés par le fait que certaines joueuses avaient été déclarées « cas contact ». Depuis le 29 octobre, date du début du second confinement, tous les championnats, jeunes comme seniors, sont à l'arrêt.

En octobre 2020, le club estimait la diminution de la fréquentation des enfants à 20 %. Il semblerait que le niveau des inscriptions pour la saison 2020-2021 n'ait pas été affecté par la crise sanitaire. L'association attendait une participation active dès la reprise des entraînements, en particulier des licenciés, même si cela devait encore se faire « à huis clos ».

Les mesures prises en prévision de cette reprise étaient les suivantes : entraînements « à huis clos », nettoyage du matériel avant, pendant et après les entraînements, condamnation des vestiaires (les joueuses ayant juste à changer de chaussures), mise à disposition de gel et registre de présence complété par l'entraîneur.

Pour les matchs avant le « huis clos », la jauge de spectateurs avait été limitée, par accord avec la préfecture, à 200 personnes dans la salle Tetelin et 50 au gymnase Blier. Les autres mesures prises, dont certaines génèrent de nouvelles charges pour le club, étaient : un registre de présence à l'entrée, le port du masque obligatoire, des mises à disposition de gel hydro-alcoolique pour les spectateurs, les arbitres et la table de marque, de produits désinfectants pour la table de marque, les douches autorisées par 4, et la possibilité d'avoir une buvette mais avec consommation en places assises, conditionnée par le port du masque pour aller se servir au comptoir.

¹² Les décisions d'autorisation ou d'interdiction de matchs ont été très dépendantes des choix des autorités locales, préfectures comme mairies.

Les derniers matchs ont dû se tenir « à huis clos », avec toujours mise à disposition de gel et produits désinfectants pour la table de marque, les arbitres et les joueuses.

Fin 2020, les entraînements étant interdits en salle, l'équipe NF3 essayait de maintenir sa condition physique par des entraînements extérieurs, en petits groupes. Les internes U15 et U18¹³ étaient prises en charge à raison d'1 heure deux fois par semaine, également pour l'entraînement extérieur.

Le club a recouru au chômage partiel du 31 mars 2020 au 2 juin 2020 pour le secrétariat (64 jours de fermeture), mais pas lors du second confinement.

Diverses recettes s'annonçaient en baisse en raison de la crise, qu'il s'agisse de celles des buvettes, des produits dérivés ou encore de la difficulté à conserver les partenariats, soit du fait des difficultés financières des entreprises, soit du fait de la perspective de l'annulation de la saison. Une aide de l'État (fonds de solidarité) a été obtenue pour un montant de 4 500 €.

Selon l'association, certaines charges ont été minorées, notamment sur les déplacements, les frais d'arbitrage ou de tables et, en novembre et décembre, la ligue n'a pas demandé de règlement de caisse de péréquation pour l'arbitrage. Cependant, en matière d'engagements et de licences, la Fédération française de basket-ball et le comité régional continuent leurs prélèvements.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le soutien des collectivités territoriales à un club sportif professionnel ne peut avoir comme fondement que les actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale impliquant les joueuses professionnelles. Le soutien de l'État, par l'intermédiaire des avantages fiscaux accordés aux mécènes participant au programme « marraines de cœur », correspond en principe à un engagement similaire. Ces principes ont été perdus de vue au sein de l'association, de même que le lien entre la recension des actions effectuées et l'information des financeurs.

Bien que les effectifs de licenciés déclarés à la commune d'Arras, par tranche d'âge et par lieu de domicile, soient peu fiables, il apparaît que la perte du statut professionnel du club n'ait pas impacté très fortement son secteur amateur. L'association tente d'en maintenir la motivation et la cohésion de ses équipes, malgré les difficultés générées par la crise sanitaire.

*
* *

¹³ U15 = moins de 15 ans, U18 = moins de 18 ans.



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

ASSOCIATION « ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET FÉMININ » (Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2014-2015 à 2019-2020

Ordonnateur en fonctions pour la période examinée :

- M. Bernard Pot : pas de réponse.

Collectivités et organisme ayant apporté un concours financier :

- Région Hauts-de-France : réponse d'une page.
- Département du Pas-de-Calais : réponse d'une page.
- Communauté urbaine d'Arras : réponse d'une page.
- Commune d'Arras : réponse d'une page.

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** »* (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001



Courrier reçu au greffe le 19/07/2021

Greffe n°2021-643

Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DQP-2021-019994

Dossier suivi par : Emmanuel ANCELOT

Tél : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Monsieur Frédéric ADVIELLE

Président

Chambre régionale des comptes

Hôtel Dubois de Fosseux

14, rue du marché aux Filés

62012 ARRAS CEDEX

Lille, le **16** **JUIL. 2021**

Objet : ROD 2020-0229 Greffe 2020-1253. Observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin ».

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 17 juin dernier adressée par envoi dématérialisé avec accusé de réception qui m'a été notifiée le lendemain, vous m'avez fait parvenir le rapport contenant les observations définitives relatives à l'affaire visée en objet. Vous m'invitez à vous transmettre les remarques que je souhaite formuler à ce propos.

L'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin », qui est descendue progressivement de la division N1 sur la saison 2015/2016 à la division N3 depuis la saison 2018/2019, a bénéficié des subventions suivantes, au titre du budget Sport :

SAISON	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
CLASSEMENT	N1	N2	N2	N3	N3	N3
AIDE REGIONALE	218 000 € (dont Club : 198 000 € + centre de formation : 20 000 €)	110 000 € (dont Club : 90 000 € + centre formation : 20 000 €)	Club 90 000 €	Club 4 300 €	Club 4 300 €	Club 4 300 €

Ces subventions allouées au titre du niveau d'évolution du club ont pour objet de lui permettre de mettre en œuvre, notamment :

- des actions de formation, de perfectionnement et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs,
- des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale.

A noter qu'une subvention complémentaire de 20 000 € pour les actions du centre de formation agréé « CFCP » féminin au cours des saisons 2015/2016 et 2016/2017 a également été octroyée lorsque le club évoluait en division N1 puis N2.

Aucune remarque particulière n'est à émettre à ce jour sur l'utilisation de ces subventions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Arras, le 15 JUIL. 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Ressources et Accompagnement

Secrétariat Général

Dossier suivi par :

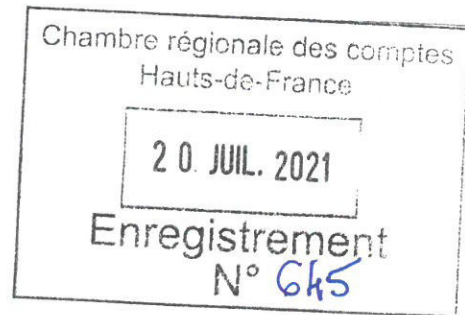
Vincent LAVALLEZ
Secrétaire Général

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Cour Régionale des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS cedex

Vos réf. : ROD 2020-0229

Objet : rapport d'observations définitives concernant l'association « Arras
Pays d'Artois Basket Féminin »

CONFIDENTIEL



Monsieur le Président,

Par courrier en date du 17 juin 2021, vous avez porté à ma connaissance le rapport portant examen des comptes et de la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin ».

Je vous informe que je n'ai pas de remarque particulière à formuler sur ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY

Arras, le 5 juillet 2021

Monsieur Frédéric ADVIELLE

Président

Chambre Régionale des Comptes

Hôtel Dubois de Fosseux

14 rue du Marché au Filé

62012 ARRAS Cedex

Chambre Régionale des Comptes
Hauts-de-France

15 JUL. 2021

Enregistrement

N° 637

Frédéric LETURQUE

Président

Maire d'Arras

Conseiller Régional des Hauts-de-France

Direction des Finances :

Service : DSP et Associations subventionnées

Réf : TLB/CR/AF

Affaire suivie par : Anthony FAUSSAU

Tél : [REDACTED]

Objet : ROD 2020-0229 – Greffe N° 2021-1252 – Notification du rapport d'observations. Association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin »

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception du courrier en date du 17 juin 2021 que vous m'avez adressé concernant le rapport d'observations relatif à l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin ».

J'en prends bonne note et vous remercie pour cet envoi.

Comme vous avez pu le constater, la Communauté Urbaine d'Arras ne subventionne plus l'association depuis l'année 2019. Néanmoins, j'ai lu ce rapport avec attention et ce dernier, n'amène pas de remarque particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Frédéric LETURQUE

59



Frédéric LETURQUE

Maire d'Arras
Président de la Communauté Urbaine d'Arras
Conseiller régional Hauts-de-France

✉ m-le-maire@ville-arras.fr

Arras, le 6 juillet 2021



Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre régionale
des comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 Arras Cedex

Département Finances et Modernisation

Affaire suivie par :
François-Xavier DUEZ



Chef de service
Gestion des associations

Directeur de Département
Christine STROBBE

Objet : Notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin »

Référence : FXD/CS/FL

V Réf. : ROD 2020-0229 - Greffe No 2021-1251

Monsieur le Président,

À la lecture de votre courrier du 17 juin dernier par lequel vous portez à ma connaissance un extrait du rapport légal adressé aux représentants de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » durant les exercices 2014-2015 à 2019-2020 au sujet des principaux points suivants relevés :

1. La perfectibilité des statuts de l'association
2. Des difficultés de gestion
3. Des actions d'intérêt général insuffisamment justifiées
4. Les conséquences favorables sur le plan sportif des 5 mois d'absence d'activité consécutifs au premier confinement

je tiens à porter à votre connaissance que la Ville a renforcé les dialogues de gestion mené par la direction « Associations et Contrôle de gestion » avec l'ensemble des associations percevant les subventions les plus importantes ou dont les projets sont les plus stratégiques.

Ces dialogues de gestion ainsi que les conventions liant la Ville à « Arras Pays d'Artois Basket Féminin » sont autant d'outils qui ont d'ores et déjà permis à l'association de lever certaines incohérences relatives au nombre de licenciés ou de nombre d'actions d'intérêt général dans l'évolution des indicateurs des critères d'évaluation sportifs communiqués annuellement à la Ville.

De plus, l'association s'est munie de deux registres (Conseil d'administration et Comité directeur et assemblée générale) à la suite de l'assemblée générale de l'association du 17 février 2021 qui a permis l'adoption de nouveaux statuts.

« Arras Pays d'Artois Basket Féminin » a su prendre en compte les remarques relatives à ses difficultés de gestion et modifier ses pratiques en conséquence.

Nos échanges réguliers permettront également, dans les années à venir, de réorganiser et diversifier l'ensemble des actions d'intérêt général de l'association mais aussi de retrouver un meilleur suivi des indicateurs qui seront définis collégalement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric LETURQUE





Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :
www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-France

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse mël : hautsdefrance@ccomptes.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Bureau de la Coordination Administrative et Financière

RAPPORT N°25

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION "ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET FEMININ"

Par courrier en date du 04 août 2021, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin ».

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué par le Président du Conseil à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association « Arras Pays d'Artois Basket Féminin », portant sur les exercices 2015 à 2019.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/09/2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Alain MEQUIGNON, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Raymond GAQUERE, Mme Sandra MILLE.

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION
MISSION BASSIN MINIER CONCERNANT LES EXERCICES 2016 À 2019**

(N°2021-373)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-1 et suivants, L.243-6 et R.243-10 à R.243-15 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association Mission Bassin Minier, portant sur les exercices 2016 à 2019.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Le président

Arras, le 1^{er} septembre 2021

Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier
T. [REDACTED]
Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2020-0042
Greffe-N° 2021-1665

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ».

Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(article R. 241-9 du code des juridictions financières)

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » concernant les exercices 2016 à 2019 et les réponses qui ont été apportées.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis aux ordonnateurs des autres collectivités et organismes qui lui ont apporté un concours financier ainsi qu'à la représentante légale de l'association qui respectivement le présenteront à la prochaine réunion de leur assemblée délibérante et de leur organe collégial de décision.

Dès la tenue de l'une de ces réunions, le rapport pourra être rendu public, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

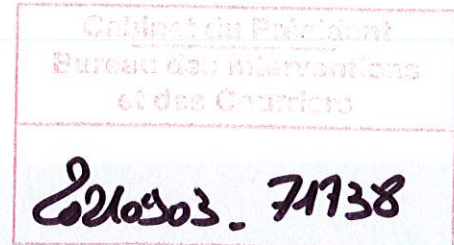
Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais

Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson

62018 – ARRAS CEDEX

Mél. : presidence.secretariat@pasdecals.fr

Hôtel Dubois de Fossex - 14, rue du Marché au Filé - 62012 Arras Cedex - www.ccomptes.fr




Frédéric Advielle



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SES RÉPONSES

ASSOCIATION « MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS »

(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2016 à 2019

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 29 juin 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS*	3
INTRODUCTION.....	4
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
1.1 L'association	5
1.2 Les instances dirigeantes.....	6
1.3 Les moyens humains	7
2 LA STRATÉGIE	8
2.1 Les documents stratégiques	8
2.2 Les objectifs	9
3 L'ACTIVITÉ.....	11
3.1 Un rôle d'appui technique.....	11
3.2 Un rôle de coordination des acteurs	13
3.3 Un centre de ressources d'information	13
3.4 L'impact de la crise sanitaire sur l'activité	14
3.5 Un dispositif d'évaluation à construire	14
4 INFORMATION ET SITUATION FINANCIÈRES	17
4.1 L'information restituée aux financeurs	17
4.2 L'équilibre financier	18
4.3 L'investissement	19
4.4 Les conséquences financières de la crise sanitaire	20

SYNTHÈSE

Créée en 2000, l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » regroupe l'ensemble des collectivités territoriales établies sur le bassin minier, marqué par l'histoire de l'exploitation du charbon. Conçue à l'origine comme une structure provisoire, elle a été pérennisée en 2006. Elle est presque exclusivement financée par les subventions versées par les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale qui en sont membres.

Statutairement, l'association est conçue comme une instance d'études et d'appui technique intervenant à l'occasion de projets de conversion et de développement menés par l'État et les collectivités territoriales. Elle exerce aussi une fonction de coordination des initiatives locales. Au fil des temps, elle s'est imposée comme l'instance de dialogue des différents partenaires. Elle constitue ainsi un cadre d'expression régulier où les institutions publiques qui en sont membres échangent sur l'ensemble des préoccupations liées au bassin minier.

Suite à l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, elle est également chargée de sensibiliser les acteurs à la gestion de ce label et d'en assurer la promotion.

L'association est devenue un interlocuteur reconnu. Toutefois, elle gagnerait à développer l'évaluation des actions entreprises. Ses résultats obtenus en seraient davantage mis en exergue et mieux valorisés vis-à-vis de ses financeurs.

Cette démarche, rendue encore plus nécessaire avec l'émergence de nouveaux acteurs dans le paysage institutionnel, contribuerait à mieux identifier son action spécifique. La prochaine convention d'objectifs et de moyens devrait aller en ce sens, en comportant des dispositions renforçant le suivi des actions menées et l'évaluation des résultats obtenus, au travers d'un nouveau comité technique.

L'information qualitative sur l'emploi des fonds alloués pourrait, par ailleurs, être améliorée. L'association s'y est engagée.

L'équilibre financier, qui a été maintenu entre 2016 et 2019, n'est pas remis en cause en 2020 par la crise sanitaire, les principaux contributeurs ayant manifesté leur volonté de maintenir leur soutien. L'association dispose, par ailleurs, de réserves qui lui assurent une relative sécurité financière à moyen terme.

RECOMMANDATIONS**(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)***Recommandation (performance)**

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation unique : mettre en place un dispositif d'évaluation des actions menées.		X			15

* Voir notice de lecture en bas de page.

NOTICE DE LECTURE**SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RAPPELS AU DROIT ET DES RECOMMANDATIONS**

Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.

Totalement mise en œuvre	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions ou un ensemble complet d'actions permettant de répondre à la recommandation, même si les résultats escomptés n'ont pas encore été constatés.
Mise en œuvre en cours	L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et indique un commencement d'exécution. L'organisme affirme, de plus, avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.
Mise en œuvre incomplète	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.
Non mise en œuvre	Trois cas de figure : - l'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir l'intention de le faire ; - ou il ne précise pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ; - ou il ne fait pas référence, dans sa réponse, à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » pour les exercices 2016 à 2019 a été ouvert par lettre du président de la chambre du 23 octobre 2020, adressée à Mme Cathy Apourceau-Poly, présidente depuis le 26 juin 2014.

L'entretien de fin de contrôle, facultatif en l'espèce, prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, a eu lieu le 15 février 2021 avec cette dernière.

Le contrôle de la chambre a porté, principalement, sur la gouvernance de la structure, son activité, ainsi que sur sa situation comptable et financière.

Lors de sa séance du 9 mars 2021, la chambre a arrêté ses observations provisoires notifiées à la présidente de l'association ainsi qu'aux présidents de la région Hauts-de-France et du département du Nord, en tant que tiers concernés.

Après avoir examiné leurs réponses, la chambre, dans sa séance du 29 juin 2021, a arrêté les observations définitives suivantes.

AVERTISSEMENT

Le contrôle de la chambre régionale des comptes a été ouvert après l'entrée en vigueur des mesures prescrites au plan national pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (en particulier par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, complété par le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020, et le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020). De telles mesures sont susceptibles d'affecter la situation financière de l'association pour les exercices 2020 et suivants.

Dans le cadre du présent contrôle, la chambre a cherché à en mesurer l'impact sur ses recettes et ses dépenses, en prenant en compte les éléments provisoires portés à sa connaissance.

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le bassin minier¹

Sans disposer d'une reconnaissance administrative, ni d'une définition parfaitement homogène, le bassin minier est une zone géographique étirée qui comprend 251 communes et 120 km de long, d'Enquin-lez-Guinegatte (Pas-de-Calais) jusqu'à Condé-sur-l'Escaut (Nord), avec une largeur de 4 à 20 km.

Modelé par l'histoire de l'exploitation minière, il doit s'entendre comme un ensemble d'éléments matériels mais aussi d'aspects plus immatériels.

En 2012, la « valeur universelle exceptionnelle » de ce « paysage culturel évolutif vivant » a été reconnue par l'UNESCO². À ce titre, 353 éléments patrimoniaux, pour certains déjà restaurés et valorisés, pour d'autres en friche ou en devenir, figurent sur la liste du patrimoine mondial. Parmi les éléments retenus figurent, notamment, 17 fosses, 21 chevalements³, 51 terrils, 3 gares, 124 cités minières, 26 équipements religieux, 21 équipements de santé et 3 « grands bureaux de compagnies minières ».

Il s'inscrit, ainsi, dans un enjeu de valorisation culturelle devant notamment servir des objectifs d'attractivité économique et de bien-être social.

1.1 L'association

L'association « Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais » a été créée le 25 mai 2000 dans le cadre du contrat de plan État-Région Nord-Pas-de-Calais 2000-2006.

Ce contrat prévoyait la création d'une instance locale d'ingénierie permettant d'appuyer les acteurs publics locaux dans la mise en œuvre de projets ayant trait à la reconversion et au développement du bassin minier.

Conçue à l'origine comme une instance provisoire devant disparaître en 2006, elle a été pérennisée depuis cette même année.

Selon ses statuts, l'association a pour objet « *la réalisation ou le suivi d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement cohérents des territoires du bassin minier* ».

Elle est amenée à intervenir dans les projets qui s'inscrivent dans le périmètre géographique du bassin minier, tout en poursuivant une finalité de reconversion, de développement ou d'aménagement du territoire.

¹ Source : documents de présentation de l'association, notamment « *Portrait socio-économique du bassin minier* », novembre 2018.

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

³ Le chevalement est une structure qui servait à descendre et remonter les mineurs, ainsi que le minerai, via une cage d'ascenseur.

Son objet statutaire a été étendu, en 2012, à la gestion du patrimoine mondial classé à l'UNESCO. Après avoir activement contribué à la constitution du dossier de candidature⁴, l'association a, ensuite, été désignée animateur du plan de gestion UNESCO⁵, en coordination avec les services de l'État.

1.2 Les instances dirigeantes

Selon les statuts en vigueur et classiquement, l'association dispose d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un bureau. Elle est dirigée par une présidente.

L'assemblée générale comprend les membres fondateurs, que sont l'État, la région Hauts-de-France⁶, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que l'association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais. Le collège des membres adhérents regroupe les représentants des sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres⁷. La Caisse des dépôts et consignations et le Parc naturel régional Scarpe Escaut forment, à eux deux, le collège des membres associés.

Le conseil d'administration compte 23 membres, les cinq membres fondateurs⁸ occupant 16 sièges.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'assemblée générale. Il définit, notamment, la politique et les orientations stratégiques, ainsi que les programmes d'actions.

Le bureau, composé de neuf membres, est chargé d'assurer la préparation et la mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration.

De manière générale, le fonctionnement général des instances dirigeantes n'appelle pas d'observation particulière.

La présidente représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investie de tous pouvoirs à cet effet.

L'association dispose d'une directrice dont les conditions de nomination sont prévues par les statuts.

⁴ En lien avec l'association « bassin minier uni pour la candidature au patrimoine mondial », depuis dissoute, qui a porté la candidature.

⁵ La préservation d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial se traduit par l'établissement impératif d'un plan de gestion, comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur du bien. La mise en œuvre de ces mesures permet le maintien de l'inscription UNESCO.

⁶ En application des dispositions contenues dans la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, la région Hauts-de-France a succédé à la région Nord-Pas-de-Calais dans tous ses droits et obligations.

⁷ Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, du Douaisis, de la Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole et la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

⁸ État, région Nord-Pas-de-Calais, départements du Nord et du Pas-de-Calais, association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais.

Toutefois, ces derniers ne comportent aucune mention relative à ses attributions, qui figurent uniquement dans un courrier de la présidente, en date du 8 juillet 2014, précisant qu'elles s'exercent sous son contrôle et son autorité.

Par conséquent, la chambre invite l'association à formaliser le régime de délégation dont bénéficie la directrice aux fins de transparence dans l'articulation des pouvoirs entre les instances.

Dans sa réponse, la présidente indique que cette question avait été abordée par le bureau de l'association le 25 janvier 2021, sans qu'une décision soit toutefois intervenue à ce jour.

1.3 Les moyens humains

L'association comptait 17 salariés fin 2019, tous employés en contrat à durée indéterminée, à l'exception d'une fonctionnaire mise à disposition par la région Hauts-de-France. En raison du caractère large de l'activité exercée, aucune convention collective ne leur est applicable.

Hormis le personnel administratif et celui dédié à la communication, l'équipe opérationnelle, consacrée à la réalisation du programme d'actions, comporte 11 agents. Chaque salarié dispose d'une fiche de poste décrivant son positionnement et précisant ses missions générales et spécifiques. Le programme de travail annuel de l'association est réparti entre les agents pour identifier et suivre leur action. L'organigramme reflète la diversité des thématiques abordées.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Créée en 2000 dans le cadre du contrat de plan État-Région, l'association « Mission Bassin Minier » a pour l'objet « la réalisation ou le suivi d'études et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement cohérents des territoires du bassin minier ».

Son objet et périmètre d'intervention est le bassin minier, territoire modelé par l'histoire de l'extraction du charbon.

Conçue à l'origine comme une structure provisoire, elle a été pérennisée en 2006.

En 2012, suite à son inscription UNESCO, son objet est étendu à la gestion de ce label, en tant qu'animateur du plan de gestion.

Le fonctionnement institutionnel de l'association n'appelle pas d'observation particulière, hormis les conditions de délégation à la directrice qui mériteraient d'être précisées.

2 LA STRATÉGIE

2.1 Les documents stratégiques

Le conseil d'administration adopte un programme annuel de travail qui s'inscrit dans des orientations stratégiques proposées par l'association, conjointement arrêtées avec ses partenaires puis formalisées au travers de conventions d'objectifs.

Le cadre stratégique est complété par le plan de gestion du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. De surcroît, le livre blanc⁹, élaboré en 2013, comporte 110 propositions stratégiques, qui orientent sa stratégie et ses actions. Dans ce cadre, elle a installé en juin 2015 une commission « santé », afin de présenter des études sur les caractéristiques sanitaires et l'accessibilité des établissements de santé.

L'association est historiquement liée à l'État et à la région Hauts-de-France, par une convention pluriannuelle dénommée « convention d'objectifs et de moyens » (COM). La version pour 2018-2020 intègre le département du Pas-de-Calais, celui du Nord ayant souhaité maintenir une convention bilatérale particulière (cf. *infra*).

Il existe, par ailleurs, une convention conclue avec chaque établissement public de coopération intercommunale membre, dont le contenu reprend, pour la plupart, les objectifs déclinés dans ces COM.

Des conventions règlent, également, les interactions et les modalités de coordination entre l'association et ses partenaires. Tel est le cas de la délégation interministérielle pour le renouveau du bassin minier¹⁰. Les relations entre la délégation et l'association sont intégrées au travers du troisième objectif stratégique de la convention pluriannuelle 2018-2020, par lequel la mission se voit reconnaître un rôle d'assistance technique, déjà évoqué. Au niveau institutionnel, le délégué interministériel siège au conseil d'administration de l'association.

⁹ Livre blanc issu des travaux de la conférence permanente du bassin minier, instance de concertation initiée par la région Nord-Pas-de-Calais en 1997 pour alimenter le contrat de plan État-Région 2000-2006, dont l'animation a ensuite été confiée à l'association. Cette instance de concertation ne s'est pas réunie durant la période 2016-2019.

¹⁰ L'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) est une convention signée le 7 mars 2017 entre l'État et onze collectivités locales visant à transformer et développer le bassin minier. Plan d'actions sur dix ans, il comporte notamment un programme de réhabilitation de 23 000 logements, la création de zones franches et le développement de l'emploi et de filières d'excellence. Il s'accompagne de la mise en place d'un nouvel acteur, la délégation interministérielle, chargée de piloter et de suivre la mise en œuvre d'un programme interministériel prévu pour une durée de dix ans.

Les relations avec l'association Euralens¹¹, qui se présente comme un « forum » de territoire, certes plus restreint que le bassin minier, procédaient d'un objectif contenu dans la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017. Le partenariat avec le Pôle métropolitain de l'Artois¹² est défini par la convention stratégique 2018-2020 et précisé par des conventions spécifiques bilatérales. L'appui de la mission se concentre sur la mise en œuvre de la Chaîne des parcs¹³.

2.2 Les objectifs

L'élaboration des programmes annuels d'actions est guidée et encadrée par les objectifs fixés par le conseil d'administration et qui sont repris dans les conventions négociées et conclues avec les partenaires de l'association.

Les objectifs de l'association tels que repris dans la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 conclue entre l'association, l'État, la région Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais [extrait]

« Objectif stratégique 1 : Assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion, comme vecteur de résilience du Bassin minier :

1. *Objectif opérationnel 1 : Renforcer la protection du Bien*
2. *Objectif opérationnel 2 : Assurer une gestion du Bien respectueuse de sa valeur universelle exceptionnelle et des engagements de l'État auprès de l'UNESCO*
3. *Objectif opérationnel 3 : Assurer une dynamique d'appropriation et de valorisation ambitieuse du "Bassin minier-Patrimoine mondial".*

Objectif stratégique 2 : Contribuer au développement de l'attractivité du territoire en faisant du Bassin minier une destination touristique et de loisirs et favoriser l'appropriation de l'inscription "UNESCO" par la culture :

4. *Objectif opérationnel 1 : Co-élaborer avec les opérateurs touristiques et partenaires compétents une stratégie coordonnée de développement touristique et de loisirs à l'échelle du Bassin minier*
5. *Objectif opérationnel 2 : Faire du "Bassin minier fête le Patrimoine mondial" un outil de création et d'animation culturelle et d'appropriation de l'inscription par les habitants*

Objectif stratégique 3 : Participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement et de logement en lien avec la programmation de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) :

6. *Objectif opérationnel 1 : Accompagner les collectivités, leurs groupements et les bailleurs dans la mutation du parc minier et poursuivre le programme des cités pilotes*
7. *Objectif opérationnel 2 : Aider à la mise en œuvre de projets urbains illustrateurs de la transition écologique et énergétique et de la Troisième révolution industrielle*
8. *Objectif opérationnel 3 : Contribuer à la préservation et au développement de la richesse paysagère et écologique et des projets de continuités écologiques dans le Bassin ainsi qu'à l'appui technique à la mise en œuvre de la Chaîne des parcs. »*

¹¹ Association créée en janvier 2009 pour accompagner les transformations urbaines, économiques et culturelles du territoire, consécutives à l'installation du musée du Louvre-Lens.

¹² Syndicat mixte dont le champ d'intervention correspond aux trois communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

¹³ Ce projet vise à aménager et à relier entre eux les terrils du bassin minier (environ 260) ainsi que des espaces de nature et de loisirs.

La convention d'objectifs et de moyens, citée plus haut, comporte trois objectifs stratégiques, déclinés en huit objectifs opérationnels.

La gestion de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO et l'application de son plan de gestion constituent un objectif stratégique constant.

Le deuxième objectif stratégique concerne la contribution « au développement de l'attractivité du territoire en faisant du Bassin minier une destination touristique et de loisirs et favoriser l'appropriation de l'inscription UNESCO par la culture ».

Bien que n'étant pas opérateur dédié, la mission s'associe aux acteurs et partenaires compétents pour élaborer une stratégie coordonnée de développement touristique et de loisirs.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du contrat de destination touristique « Autour du Louvre-Lens », correspondant aux territoires du bassin minier et d'Arras.

Initié en 2012, suite à l'ouverture du musée du Louvre-Lens et à l'inscription UNESCO, ce contrat, signé en 2015, regroupe l'État et 70 partenaires.

Dans le domaine de la culture, l'association poursuit l'objectif de développer des projets sur la base d'une stratégie de saison culturelle, remplaçant l'organisation d'une seule manifestation annuelle. Le recrutement d'une cheffe de projet de développement culturel, intervenu en 2019, s'inscrit dans ce projet.

Enfin, le troisième objectif stratégique consiste à participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement et de logement, en lien avec la programmation de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier.

Les objectifs opérationnels précisent qu'il s'agit d'accompagner les collectivités, leurs groupements et les bailleurs pour la mise en œuvre de ces projets.

L'association a entamé, en juillet 2020, la phase de négociation de la prochaine convention d'objectifs et de moyens 2021-2023. Celle-ci comporte cinq parties prenantes puisque le département du Nord a rejoint les trois partenaires « historiques »¹⁴. Approuvée par le conseil d'administration de l'association le 16 avril 2021 ainsi que par la région Hauts-de-France et le département du Nord, elle est en cours de signature par les parties contractantes.

Le champ d'intervention de la mission recouvre les sept EPCI membres, qui sont également liés à l'association par des conventions de financement ou d'objectifs et de moyens, reprenant les objectifs des conventions susmentionnées.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'activité de l'association est organisée autour du programme de travail arrêté annuellement par le conseil d'administration et conformément au plan de gestion du bien inscrit.

Elle relève d'orientations stratégiques négociées et arrêtées conjointement avec ses membres, puis formalisées au travers de conventions d'objectifs.

¹⁴ État, région Hauts-de-France et département du Pas-de-Calais.

3 L'ACTIVITÉ

Conformément à son objet statutaire, la vocation de l'association est de réaliser ou suivre des études, et de mettre en place des dispositifs de coordination, dans une finalité générale de reconversion et de développement du bassin minier. Elle est appelée, par conséquent, à intervenir dans une grande diversité de thématiques, à l'exemple de l'urbanisme, du tourisme, de la culture, de l'économie, de la formation, des transports et mobilités, ou encore des sports de nature.

En tant que gestionnaire de l'inscription UNESCO aux côtés de l'État, elle mène des actions de sensibilisation des exigences de l'inscription auprès des acteurs publics, mais aussi des propriétaires de sites, des citoyens et de toute institution susceptible d'intervenir sur les sites miniers.

Dans le cadre de cette attribution, l'association participe aux instances de pilotage associées au plan de gestion et exerce l'activité d'études et de coordination dévolue par les statuts.

Plus spécifiquement, elle conduit une activité de promotion du bassin et de son inscription UNESCO, en direction des citoyens, au travers des différents événements festifs qu'elle organise. Ces manifestations visent à développer l'attractivité culturelle du territoire et à favoriser l'appropriation de l'inscription par les habitants.

Des animations sont organisées annuellement pour fêter l'inscription au patrimoine mondial. En 2018, s'étendant sur quinze jours, du 23 juin au 8 juillet, elles ont rassemblé 23 885 participants à travers 63 rencontres. L'édition 2019 s'est concentrée sur un seul week-end avec, comme point d'orgue, un bal rassemblant 400 participants dans l'enceinte du musée du Louvre-Lens, en partenariat avec le Centre chorégraphique national de Roubaix-le Ballet du Nord.

En matière sportive, l'association a organisé quatre *trails* des pyramides noires¹⁵ depuis 2016 pour affirmer la destination « sport et nature » des terrils. L'édition 2019 a rassemblé 1 112 coureurs.

L'association a également accueilli l'assemblée générale de l'association des biens français du patrimoine mondial, en 2018.

3.1 Un rôle d'appui technique

L'association apporte un appui aux collectivités territoriales à l'occasion d'opérations d'entretien ou de mise en valeur du patrimoine minier, ainsi que dans le cadre de projets structurants déployés à l'échelle du bassin.

¹⁵ Épreuve de course à pied se déroulant en milieu naturel, sur des terrils, avec des distances comprises entre 22 km et 100 km.

Il s'agit de réaliser des études et de formaliser des préconisations techniques. Elle n'effectue pas directement de travaux d'entretien ou de valorisation, n'étant pas propriétaire des sites et ne disposant d'aucun pouvoir de gestion.

L'association intervient, notamment, dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement, telles que la réhabilitation des cités minières et la résorption des friches industrielles. Son action s'effectue dans le cadre d'une « rénovation intégrée », dépassant le niveau du seul logement minier pour s'inscrire dans un schéma d'ensemble, associant la qualité des équipements et des espaces publics.

À titre d'exemple, la mission a participé, en 2016, au projet de reconversion du site 4/5 sud de Méricourt pour mobiliser les partenaires et rechercher des solutions de financement. Elle a lancé, en 2017, une consultation pour une étude de faisabilité concernant la rénovation d'un groupe de 6 logements de type « camus »¹⁶. Cette même année, elle a participé au projet de restructuration de l'îlot Parmentier (cité 9 de Lens), qui s'inscrit dans une ambition de transformation écologique et sociale.

Elle a, aussi, conduit, en 2018, une étude « évolutions urbaines et protection de la valeur universelle exceptionnelle » concernant trois typologies de patrimoine, pour formuler des orientations à encourager ou à proscrire: les cités minières, les anciennes fosses et bâtiments techniques et les équipements collectifs. Ce travail a été mené avec les collectivités, les services de l'État, les bailleurs et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

La mission accompagne, également, les collectivités dans la réalisation et la révision de leurs documents stratégiques ou de planification, tels que les plans locaux et intercommunaux d'urbanisme afin, notamment, d'y intégrer les enjeux de l'inscription UNESCO. Elle a élaboré un « schéma stratégique » en 2017 « Autour du Louvre-Lens, expérience sport et nature », visant à cartographier les lieux de pratiques et itinéraires (pédestres, cyclistes et fluviaux).

Les études menées par l'association sont exécutées en interne ou, lorsqu'elle ne dispose pas des ressources adéquates, confiées à des prestataires privés. Elles sont conduites, soit à son initiative, soit sur sollicitation de la région Hauts-de-France ou des services de l'État.

Sur la période 2016-2020, six études ont été commanditées et sous traitées. Hormis celle relevant du champ du tourisme, toutes sont en lien avec le label UNESCO. En 2020, il s'est agi de réaliser un « diagnostic territorial approfondi » autour d'une vision prospective des métiers et des qualifications dans les sports de nature.

Entre 2016 et 2018, trois analyses ont été réalisées en interne, dont l'une porte sur l'urbanisme commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille en 2018, à savoir le développement de *drive*. Deux autres portent sur le suivi socio-économique à l'échelle du bassin minier, la dernière s'intitulant « Portrait socio-économique du Bassin minier » en 2018.

Au regard des contrôles menés par la chambre, le recours à ces prestataires extérieurs s'effectue dans le respect des règles régissant la commande publique.

¹⁶ Le camus, du nom de l'ingénieur qui l'a conçu, est un procédé de construction de logements miniers, utilisant des panneaux de béton préfabriqué, apparu en 1954.

3.2 Un rôle de coordination des acteurs

Les statuts confient à l'association un rôle de coordination, en tant qu'elle est le seul acteur dont la compétence géographique embrasse l'intégralité du bassin minier. En effet, aux termes de ses statuts, il appartient à la mission d'apporter son « *soutien aux plates-formes d'échanges et de débats existantes ou à créer* ».

Au fil des temps, elle s'est imposée comme l'instance de dialogue des partenaires locaux. Elle constitue ainsi un cadre d'expression régulier où les institutions publiques qui en sont membres échangent sur l'ensemble des préoccupations liées au bassin minier. Les comptes-rendus des assemblées générales et des conseils d'administration restituent bien la nature de ces débats.

Ces échanges ont lieu, aussi, au sein des instances en charge du Patrimoine mondial et qui sont animées par l'association, telles que la « *Conférence des territoires du bassin minier* » ou les « *Rencontres du bassin minier patrimoine mondial* ».

La mission a développé un partenariat institutionnel avec l'association « Euralens », créée en janvier 2009 pour accompagner les transformations urbaines, économiques et culturelles du territoire, consécutives à l'installation du musée du Louvre-Lens. Elle est, ainsi, co-animatrice de la « *plate-forme d'intelligence collective* », mise en place par « Euralens », pour évaluer les impacts de l'implantation du musée et des politiques d'accompagnement mises en œuvre sur le territoire.

3.3 Un centre de ressources d'information

L'association dispose de ressources d'information, au service de ses missions d'appui et de coordination. Elle apporte sa connaissance approfondie de l'héritage minier, bâti et naturel, et du territoire, issue des études et enquêtes menées.

Elle fait office de centre de ressources du bassin minier en réalisant des cartes, études et bases de données destinées aux collectivités et bailleurs sociaux. Dans le cadre du plan de gestion, elle a procédé à l'indexation et à la cartographie des 353 éléments inscrits au Patrimoine pour constituer « un tableau de veille patrimoniale ».

Elle indique avoir déployé plusieurs outils visant à mesurer la perception et l'appropriation du bassin minier, ainsi que de son label, auprès des citoyens.

Cette démarche prend notamment la forme d'une enquête de satisfaction auprès des participants aux festivités organisées annuellement sous la dénomination « Bassin minier fête le patrimoine mondial ». Elle permet de recenser leur profil et leur degré de connaissance de l'inscription au Patrimoine mondial, celui-ci s'établissant à 82,1 % en 2019.

Par ailleurs, un baromètre relève la présence des articles liés au bassin minier et à son inscription UNESCO, dans l'espace médiatique. L'association recense les parutions dans la presse-papier et numérique, ainsi que les reportages télévisés et émissions de radios. Elle assure un suivi chiffré de l'audience sur internet¹⁷, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Enfin, la mission réalise et diffuse, depuis 2018, des plaquettes sur les « chiffres clés et faits marquants du patrimoine mondial de l'UNESCO ». À titre d'exemple, en 2019, 3 300 logements miniers avaient été réhabilités ou étaient sur le point de l'être et 15 000 visiteurs avaient été accueillis à la cité des électriciens¹⁸, inaugurée le 17 mai de la même année.

Elle a, également, assuré la réalisation de trois guides techniques pour la sensibilisation et la protection des paysages en lien avec l'inscription UNESCO. Les productions de l'association sont accessibles sur son site internet, ainsi que sur celui du site Bassin minier Patrimoine mondial.

3.4 L'impact de la crise sanitaire sur l'activité

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures édictées pour y faire face ont entraîné, selon l'association, un impact limité sur son fonctionnement.

Les salariés de la mission ont été placés en télétravail du 17 mars au 11 mai 2020 puis, à nouveau, à compter du 1^{er} novembre 2020. Les instances ont continué à se réunir par visioconférence. Suite aux élections municipales, la composition de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau ont été renouvelées.

L'édition 2020 de la manifestation festive annuelle s'est réduite à une chorégraphie exécutée par le Ballet du Nord le 4 juillet 2020 sur un terri, filmée et diffusée sur les réseaux sociaux. Quatre projets spécifiques, prévus au programme d'actions 2020, ont été annulés. Il s'agit, en premier lieu, de l'organisation du *trail* des pyramides noires. Trois autres projets culturels, concernant des bals chorégraphiques et une résidence-mission d'artistes, ont été ajournés.

3.5 Un dispositif d'évaluation à construire

Les orientations stratégiques de l'association sont déclinées, chaque année, dans un programme de travail, arrêtant les objectifs à atteindre.

Ceux-ci, en dépit de leur intitulé, ne revêtent pas un caractère opérationnel et ne sont pas systématiquement assortis d'indicateurs de résultats, permettant leur évaluation.

¹⁷ 23 000 sessions d'utilisation par 18 000 utilisateurs en 2019.

¹⁸ Située à Bruay-la-Buissière, la cité des électriciens, construite en 1856, a fait l'objet d'une rénovation combinée à la création d'un pôle culturel et touristique.

À titre d'exemple, la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 comportait 17 objectifs « opérationnels » pour lesquels 10 d'entre eux empruntaient des termes généraux consistant à « accompagner », « appuyer », « alimenter », « contribuer » ou « relayer ».

Un rapport annuel d'activité est présenté au conseil d'administration.

Il recense les actions réalisées et identifie les productions de l'association, notamment en termes de rapports et d'études, ce qui fait dire à la présidente, dans sa réponse, que « si les objectifs de sa convention sont rédigés de façon trop générale, ses résultats n'en sont pas moins opérationnels ».

Si l'opinion des financeurs à l'égard de la mission est globalement positive – sa capacité à fédérer et son expertise étant unanimement reconnues –, l'association gagnerait à développer l'évaluation de son action au regard des objectifs initiaux.

Cette démarche serait d'autant plus utile que de nouveaux acteurs, au champ d'action susceptible de recouper celui de l'association, ont émergé. Elle permettrait de mieux identifier les résultats directement imputables à l'association.

En effet, alors qu'à sa création, la mission répondait à un déficit de structure d'ingénierie sur le territoire, des organismes dotés d'une capacité d'ingénierie propre sont progressivement apparus. Ainsi, les intercommunalités se sont développées, trois pôles métropolitains se sont constitués et l'association « Euralens », visant à accompagner les transformations du territoire autour du musée du Louvre-Lens, a été créée. De plus, une agence d'urbanisme œuvre désormais dans le département du Pas-de-Calais. Outil d'ingénierie territoriale, cette agence développe des fonctions d'observation, de planification stratégique et d'appui à la définition de projets.

Dans ces conditions, la chambre recommande à l'association de définir un dispositif d'évaluation des actions menées afin de mieux identifier leur résultat.

Recommandation unique : mettre en place un dispositif d'évaluation des actions menées.

L'association, la région Hauts-de-France et le département du Nord indiquent, dans leurs réponses respectives, que les dispositions de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens, pour la période 2021-2023, comporteront des modalités renforcées de suivi des actions menées et d'évaluation des résultats obtenus, par la création d'une instance « qui s'attachera à proposer une méthodologie d'évaluation des résultats au regard des objectifs et s'assurera de sa mise en œuvre ».

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association est conçue comme une instance d'études et d'ingénierie apportant aux acteurs publics locaux, son expertise ainsi que sa fine connaissance du territoire et de l'héritage minier.

Elle intervient à l'occasion de projets structurants d'aménagement, qui ont pour but de reconvertir et développer le territoire du bassin minier.

Dans ce cadre, la mission a pour objet de réaliser ou de suivre des études qui portent sur toutes les thématiques intéressant le développement territorial. Ces études sont réalisées en interne ou sous-traitées à des tiers.

La mission, qui rassemble tous les acteurs publics du territoire, exerce également un rôle de coordination des acteurs établis sur le bassin.

En outre, en tant que structure responsable du plan de gestion du patrimoine UNESCO, elle a pour but de sensibiliser les acteurs aux exigences de préservation et de mise en valeur imposées par ce classement, et de les faire respecter. Elle assure aussi la promotion du bassin et de son label, auprès des citoyens, au travers de campagnes d'information et d'événements festifs.

L'association est devenue un interlocuteur reconnu. Toutefois, elle gagnerait à mettre en place un dispositif d'évaluation permettant de mieux identifier son action, dans un paysage institutionnel marqué par des acteurs nouveaux.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens, portant sur la période 2021-2023, comportera des dispositions favorisant une telle évaluation des résultats.

4 INFORMATION ET SITUATION FINANCIÈRES

4.1 L'information restituée aux financeurs

Le financement de l'association repose presque intégralement sur des subventions publiques. À ce titre, elle est soumise à diverses obligations juridiques qui garantissent un emploi conforme et transparent des fonds reçus, ainsi qu'un suivi rigoureux des finances. Cette information permet aux financeurs d'apprécier l'utilité réelle des subventions versées.

Tableau n° 1 : Subventions d'exploitation publiques reçues

(en €)	2016	2017	2018	2019	Cumul
Subventions d'exploitation reçues	1 762 890	2 006 804	1 864 460	1 860 547	7 494 700
dont collectivités territoriales	1 376 769	1 461 692	1 449 065	1 473 351	5 760 877
<i>Région Hauts-de-France</i>	<i>744 739</i>	<i>769 662</i>	<i>757 035</i>	<i>811 312</i>	<i>3 082 748</i>
<i>Département du Pas-de-Calais (62)</i>	<i>182 828</i>	<i>182 828</i>	<i>182 828</i>	<i>182 828</i>	<i>731 312</i>
<i>Département du Nord (59)</i>	<i>110 000</i>	<i>110 000</i>	<i>110 000</i>	<i>110 000</i>	<i>440 000</i>
<i>Communauté d'agglomération de Lens-Liévin</i>	<i>65 500</i>	<i>65 500</i>	<i>65 500</i>	<i>65 500</i>	<i>262 000</i>
<i>Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin</i>	<i>0</i>	<i>46 552</i>	<i>46 552</i>	<i>46 552</i>	<i>139 656</i>
<i>Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut</i>	<i>47 674</i>	<i>47 674</i>	<i>47 674</i>	<i>47 674</i>	<i>190 696</i>
<i>Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane</i>	<i>67 375</i>	<i>67 375</i>	<i>67 375</i>	<i>67 375</i>	<i>269 500</i>
<i>Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole</i>	<i>35 596</i>	<i>35 596</i>	<i>35 596</i>	<i>35 596</i>	<i>142 384</i>
<i>Communauté de communes Cœur d'Ostrevent</i>	<i>26 191</i>	<i>26 191</i>	<i>26 191</i>	<i>26 200</i>	<i>104 773</i>
<i>Communauté d'agglomération du Douaisis</i>	<i>50 314</i>	<i>50 314</i>	<i>50 314</i>	<i>50 314</i>	<i>201 256</i>
<i>Pôle métropolitain de l'Artois</i>	<i>46 552</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>	<i>30 000</i>	<i>196 552</i>
dont État	336 031	306 800	250 000	272 444	1 165 275
<i>Fonds national d'aménagement et de développement du territoire</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	<i>272 444</i>	<i>1 022 444</i>
<i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</i>	<i>86 031</i>	<i>56 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>142 831</i>
dont subventions dites « spécifiques »	50 090	238 311	165 395	114 752	568 548
<i>Subventions spécifiques diverses</i>	<i>50 090</i>	<i>99 577</i>	<i>144 395</i>	<i>91 052</i>	<i>385 114</i>
<i>Subventions pour l'organisation d'événements liés au 5^{ème} anniversaire de l'inscription UNESCO</i>	<i>0</i>	<i>123 234</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>123 234</i>
<i>Subventions pour l'organisation du trail des pyramides noires</i>	<i>0</i>	<i>15 500</i>	<i>21 000</i>	<i>23 700</i>	<i>60 200</i>

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

Comme l'impose la réglementation, la mission tient une comptabilité qui donne lieu, en fin d'exercice, à la production de comptes annuels. Ceux-ci ont été, de 2016 à 2019, certifiés sans réserves¹⁹ par le commissaire aux comptes. Ils ont fait l'objet de la publication obligatoire²⁰.

¹⁹ La certification des comptes est un ensemble de vérifications, menées par un commissaire aux comptes dûment habilité, permettant d'établir que les comptes sont suffisamment fiables.

²⁰ Les associations ayant reçu annuellement d'une ou plusieurs autorités administratives ou établissements publics à caractère industriel ou commercial, une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 €, doivent assurer la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels (article L. 612-4 du code de commerce).

En outre, conformément à l'article 10, alinéa 6, de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les associations recevant des subventions affectées à une dépense déterminée ont l'obligation de produire un compte rendu financier contenant les mentions exigées par l'arrêté du 11 octobre 2006²¹.

Pour les subventions affectées dont la mission bénéficie²², le compte-rendu financier est produit et contient systématiquement l'écart entre les dépenses prévues et réalisées. Son contenu gagnerait toutefois à être enrichi dans la mesure où l'annexe qualitative, devant faire état des objectifs initiaux et des résultats obtenus, n'est pas toujours produite ou complète. Dans sa réponse, la présidente de l'association s'est engagée en ce sens.

Par ailleurs, les précédentes conventions d'objectifs et de moyens prévoyaient un comité de suivi rassemblant les partenaires financeurs.

Il ne s'est pas réuni, l'association indiquant que les conseils d'administration ainsi que les rapports annuels d'activité en tenaient lieu.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 mettra cependant en œuvre un dispositif de suivi renforcé des fonds alloués, au travers d'un comité technique.

La chambre recommande donc à l'association d'améliorer l'information délivrée à ses financeurs, tant pour les comptes rendus financiers que dans le cadre des comités de suivi à venir.

4.2 L'équilibre financier

Tableau n° 2 : L'équilibre financier

(en €)	2016	2017	2018	2019	Variation	2020
Produits d'exploitation	1 812 062	2 059 099	1 923 288	1 942 263	7 %	1 837 411
Dont subventions reçues	1 762 890	2 006 804	1 864 460	1 860 547	6 %	1 826 671
- Charges d'exploitation	1 799 866	2 088 712	1 917 016	1 940 062	8 %	1 821 477
Dont charges de personnel	1 120 646	1 114 832	1 119 951	1 157 358	3 %	1 085 785
Dont consommations intermédiaires	664 532	953 199	789 040	764 988	15 %	NC
= Résultat d'exploitation	12 196	- 29 613	6 272	2 201	- 82 %	15 934
+ Résultat financier	1 432	1 027	536	350	- 76 %	158
= Résultat courant	13 627	- 28 586	6 809	2 551	- 81 %	16 092
+ Résultat exceptionnel	0	- 450	0	6 970	/	- 694
= Résultat	13 627	- 29 036	6 809	9 521	- 30 %	15 398

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

NC : non communiqué.

²¹ Arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

²² Notamment la subvention versée par la région Hauts-de-France et les subventions qualifiées par l'association comme « spécifiques », c'est-à-dire affectées à une action précisément identifiée, telle que l'organisation des événements liés au 5^{ème} anniversaire de l'inscription UNESCO ou l'organisation du *trail* des pyramides noires.

L'association est quasi intégralement financée par des subventions publiques récurrentes. Celles-ci sont versées principalement par les collectivités territoriales membres, parmi lesquelles la région Hauts-de-France, qui a apporté 811 312 € en 2019. L'État, au travers notamment du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), apporte aussi son concours, de l'ordre de 250 000 € annuels.

Les charges de l'association sont principalement constituées par des dépenses de personnel. Le deuxième poste de charges correspond aux consommations intermédiaires, c'est-à-dire aux achats effectués pour la réalisation d'études.

Entre 2016 et 2019, le résultat global affiche plutôt une tendance à la baisse, compte tenu d'une augmentation des charges (+ 8 %), supérieure à celle des produits (+ 7 %). La progression des dépenses est principalement imputable à celle des consommations intermédiaires (+ 15 %), et des charges de personnel (+ 3 %), sous l'effet notamment d'un recrutement en 2019.

En 2017, le résultat est inhabituellement négatif, les subventions reçues pour organiser le 5^{ème} anniversaire du patrimoine mondial de l'UNESCO du bassin minier ayant été insuffisantes pour couvrir le surcroît des dépenses supportées à cette occasion²³.

En 2020, le résultat a dégagé un excédent de l'ordre de 15 400 €.

4.3 L'investissement

Tableau n° 3 : L'investissement et son financement

(en €)	2016	2017	2018	2019	Cumul	2020
Capacité d'autofinancement (CAF)	17 731	- 20 916	10 175	10 873	17 863	149 922
- Effort annuel d'investissement	3 819	- 1 374	- 547	13 783	15 681	4 049
Dont logiciels	3 819	0	0	0	3 819	4 049
Dont achats de matériel	0	0	0	14 108	14 108	0
Dont variation des dépôts/cautionnements	0	- 1 373	- 547	- 326	- 2 246	0
= Variation annuelle du fonds de roulement	13 911	- 19 542	10 722	- 2 910	2 181	145 873

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

NC : non communiqué.

Les dépenses d'investissement se limitent principalement à des acquisitions de logiciel (3 820 € en 2016 et 4 049 € en 2020), ainsi qu'à l'achat de petit matériel²⁴ (14 108 € en 2019).

²³ 5^{ème} anniversaire du patrimoine mondial de l'UNESCO du bassin minier. Les comptes annuels indiquent que cet événement a été financé par les partenaires pour 123 000 € et par l'association pour 60 000 €.

²⁴ Tentes de réception et signalétique d'arrivée, utilisées notamment pour l'organisation de son *trail* et d'autres événements.

À la clôture de chaque exercice, le fonds de roulement affiche systématiquement un niveau élevé, supérieur à 120 jours de charges courantes, sous l'effet d'un report à nouveau²⁵ conséquent. Ce niveau permet de couvrir les éventuels résultats négatifs, comme ce fut le cas en 2017.

Compte tenu, au surplus, de l'absence de besoin en fonds de roulement²⁶, la trésorerie, est, elle aussi, abondante. Elle correspond, chaque fin d'exercice, à plus de 100 jours de charges courantes.

Ainsi, l'association dispose de disponibilités financières suffisantes pour couvrir son besoin de fonctionnement courant.

En 2020, le report de certaines actions, en raison de la crise sanitaire, a conduit à la mise en réserves provisoire des financements reçus, expliquant le niveau inhabituel de la capacité d'autofinancement (149 922 €) et l'augmentation du fonds de roulement (864 951 €).

Tableau n° 4 : Fonds de roulement et trésorerie

(en €)	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement	731 071	711 528	722 250	719 340	864 951
En jours de charges courantes	149	125	138	135	184
Dont report à nouveau	684 707	698 334	669 298	676 106	685 627
Dont provisions	13 627	- 29 036	6 809	9 521	38 370
- Besoin en fonds de roulement (BFR)	- 22 820	- 100 299	- 99 081	- 11 383	368 305
= Trésorerie nette (TN)	753 890	811 827	821 331	730 723	496 646
En jours de charges courantes	153	142	157	138	106

Source : chambre régionale des comptes à partir des données fournies par l'association.

4.4 Les conséquences financières de la crise sanitaire

L'estimation des conséquences financières de la crise sanitaire a été établie au cours du contrôle puis actualisée en juin 2021.

La crise sanitaire a engendré pour la mission des dépenses supplémentaires (2 200 €), telles que l'achat de licences pour des logiciels de visioconférence ou encore des équipements de protection sanitaire.

L'association a cependant bénéficié de recettes (8 700 €) au titre du chômage partiel et des indemnités pour gardes d'enfants. L'annulation de projets spécifiques, notamment le *trail* des pyramides noires, a évité certaines dépenses, alors que des recettes, sous forme de subventions, avaient déjà été versées.

²⁵ Le report à nouveau représente l'accumulation des résultats passés.

²⁶ Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le niveau de trésorerie requis pour faire face aux décalages entre les entrées et sorties de trésorerie (encaissements et décaissements courants).

En conclusion, la crise sanitaire a eu un impact positif sur les finances de l'association en 2020, le résultat s'élevant à 15 400 € cette année-là, soit près de 6 000 € supplémentaires par rapport à 2019.

L'équilibre financier ne semble pas non plus menacé à moyen terme puisqu'à ce jour, les principaux financeurs entendent maintenir leurs subventions.

Le budget 2021 a été fixé à 1 731 500 € en fonctionnement, auquel se rajoutent les actions spécifiques d'un montant prévisionnel de 430 704 € pour lesquelles un financement dédié à hauteur de 345 204 € est attendu.

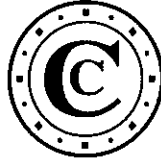
CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association est quasi exclusivement financée par les subventions publiques, reconduites d'année en année par les collectivités territoriales qui la composent. À cet égard, l'information restituée à ses financeurs sur l'emploi précis des fonds alloués doit être améliorée. L'association s'est engagée à enrichir le contenu des comptes rendus financiers qui leur sont destinés. Elle indique que la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 mettra en place des mécanismes de suivi renforcé des fonds alloués.

L'équilibre financier a globalement été maintenu sur la période. Malgré la crise sanitaire, cet équilibre ne semble pas menacé à moyen terme, compte tenu de la volonté des membres de préserver leurs subventions à leur niveau habituel.

L'association dispose, par ailleurs, de réserves qui lui assurent une relative sécurité financière à moyen terme.

*
* *



RÉPONSES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

ASSOCIATION « MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS-DE-CALAIS »

(Département du Pas-de-Calais)

Exercices 2016 à 2019

Représentante légale en fonctions pour la période examinée :

- Mme Cathy Apourceau-Poly : réponse de 2 pages.

Collectivités et organismes ayant apporté un concours financier :

- Région Hauts-de-France : réponse d'1 page.

- Département du Nord : pas de réponse.

- Département du Pas-de-Calais : pas de réponse.

- Communautés d'agglomération Béthune-Bruay
Artois Lys Romane, du Douaisis, d'Hénin-Carvin,
de Lens-Liévin, de la Porte du Hainaut,
Valenciennes Métropole

- Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

- Pôle métropolitain de l'Artois : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001).

Monsieur Frédéric Advielle
Président de la Chambre Régionale des
Comptes Hauts-de-France
14, rue du Marché au Filé
62012 Arras cedex

Oignies, le 26 Juillet 2021

N/réf : CB/CF/2107

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du rapport d'observations définitives concernant la Mission Bassin Minier que vous avez bien voulu nous communiquer le 9 juillet dernier.

Nous prenons acte de celui-ci et n'apporterons pas de réponses supplémentaires sur le fond aux observations de la Chambre.

Nous nous permettons de vous signaler qu'une erreur - qui n'affecte pas le résultat global - semble s'être glissée dans la deuxième colonne du tableau n°1 : subventions d'exploitation publiques reçues, p. 17 du rapport (cf. détail en annexe du présent courrier).

En conclusion, nous nous appliquerons à améliorer notre gestion suite au contrôle de la Chambre et aux recommandations du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,



Cathy APOURCEAU-POLY

PJ : 1

Annexe

Page 17 du rapport, dans la deuxième colonne du *tableau n°1 : subventions d'exploitation publiques reçues*, deux cases se sont substituées.

En 2016, la subvention reçue de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin est de 46 552 € (et non de 0 €) à l'instar des 3 autres années.
Ceci modifie le montant du cumul en dernière colonne : il serait de 186 208 € (et non 139 656 €).

En 2016, la subvention reçue du Pôle métropolitain de l'Artois est de 0 € (et non de 46 552 €). Ceci modifie par conséquent le montant du cumul en dernière colonne : il serait de 150 000 € (et non 196 552 €).



CRC HAUTS-de-FRANCE
06/08/2021
Enregistrement n° 700

Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DAU-2021-021405

Dossier suivi par : [REDACTED]

Tél : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Lille, le **04 AOUT 2021**

Objet : ROD 2020-0042 Greffe n°2021-1393. Notification des observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission Bassin minier Nord/Pas-de-Calais ».

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 9 juillet dernier, notifiée à la Région par envoi dématérialisé avec accusé de réception, vous m'avez fait parvenir le rapport concernant l'affaire visée en objet et vous m'invitez à vous transmettre les remarques que je souhaite formuler sur les observations.

Après examen des termes du rapport, je vous informe que ceux-ci n'appellent pas de remarques particulières de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse méI : hautsdefrance@ccomptes.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Ingénierie et Partenariats Territoriaux

RAPPORT N°26

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION MISSION BASSIN MINIER CONCERNANT LES EXERCICES 2016 À 2019

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2021, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de l'association Mission Bassin Minier, portant sur les exercices 2016 à 2019.

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué par le Président du Conseil à l'assemblée délibérante.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'association Mission Bassin Minier, portant sur les exercices 2016 à 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Le compte-rendu in extenso du débat du Conseil départemental
peut être consulté dans les locaux de l'Hôtel du Département
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)
Rue de la Paix - 62000 Arras
dès son adoption par le Conseil Départemental

**Adresses des Maisons
du Département**

Adresses des 16 Maisons du Département

- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois
87 PLACE CHANTECLAIR - 62223 SAINT-NICOLAS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Arrageois
BATIMENT D - 37 RUE DU TEMPLE - 62000 ARRAS
- Maison du Département Solidarité de l'Artois
8 rue Boutleux – 62400 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Artois - Rue de l'université - CS 50019 - 62401 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois
Centre Administratif Saint Louis – 16 rue du St Sépulcre – BP 351 – 62500
SAINT-OMER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
de l'Audomarois
RUE CLAUDE CLABAUX - BP 22 - 62380 LUMBRES
- Maison du Département Solidarité du Boulonnais
153 rue de Brequerecque – BP 767 – 62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Boulonnais
Route de la Trésorerie – BP 20 - 62126 WIMILLE
- Maison du Département Solidarité du Calaisis
40 rue Gaillard – BP 507 – 62106 CALAIS CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Calaisis
5 rue Berthois – 62100 CALAIS
- Maison du Département Solidarité de Lens-Liévin
122 rue Denis Papin – 62301 LIEVIN
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de
Lens-Hénin
7 rue Léon Blum – CS 60043 – 62801 LIEVIN CEDEX
- Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin
Rue Kleber Prolongée – 62790 LEFOREST
- Maison du Département Solidarité du Montreuillois
3 rue Carnot - 62170 MONTREUIL
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
du Montreuillois - Ternois
300 route de Mouriez – BP 09 – 62140 MARCONNELLE
- Maison du Département Solidarité du Ternois
31 rue des Procureurs – BP 10169 – 62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
CEDEX

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Madame Marie DELAPORTE
Directrice de l'Assemblée et des Elus
Hôtel du Département - 62018 ARRAS CEDEX 9
Tél. : 03.21.21.61.40

Préparation : Madame Ludivine GIORGIANNI
Direction de l'Assemblée et des Elus
Tél : 03.21.21.61.51

ENVOI : SERVICE DU COURRIER

GESTION DES ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMERO :
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)
Vente au numéro : 5 €
Abonnement annuel (12 numéros) : 25 €
ISSN 2428 - 3983

Imprimerie Administrative Départementale - ARRAS